



Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Clés 2024

Ministère de la Culture

Département des études
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation (DEPS)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés
STATISTIQUES DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
2024

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la mission de la politique documentaire du DEPS du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition régulièrement des données chiffrées et des analyses sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Thématiques → Études et statistiques → Statistiques culturelles
→ Données statistiques

Directrice de la publication : Amandine Schreiber
Rédactrices : Barbara Bauchat, Laure Turner
Coordination éditoriale : Barbara Bauchat et Laura Breidt

Ont contribué à la rédaction de cet ouvrage :
Lucile Battery-Zizi, Barbara Bauchat, John Baude, Catherine Bunel, Jean-Cédric Delvainquière, Léa Garcia, Anne Jonchery, Wided Merchaoui, Edwige Millery, Stéphanie Molinero, Yann Nicolas, Louis-Marie Ninnin, Sébastien Picard, Nicolas Pietrzyk, Jasmina Stevanovic, Claire Thoumelin, Laure Turner, Jérémie Vandenbunder, Tiphaine Villbert.

Réalisation : Transfaire, 04250 Turriers

© Ministère de la Culture, DEPS, Paris, 2025
Secrétariat général
Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)

ISBN 978-2-11-179309-5

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Clés 2024

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation (DEPS)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avant-propos	7
---------------------------	---

Économie du champ culturel

Suivi conjoncturel des secteurs culturels marchands	10
Poids économique direct de la culture en 2022	18
Financement de la culture	24
Consommation culturelle des ménages	42
Entreprises culturelles	52
Les associations culturelles	60
Commerce extérieur	70

Formations, emplois et revenus

Emploi culturel	78
Non-salariés des secteurs culturels	94
Droits d’auteur et droits voisins	104
Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle ..	114
Égalité entre femmes et hommes	122

Géographie des activités culturelles

Approche géographique de l’offre culturelle	130
Tourisme et culture	144
Festivals	156

Pratiques, usages et consommations

Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre)	166
L’éducation artistique et culturelle via la part collective du pass Culture en 2022-2023	174

Patrimoines

Archéologie	182
Architecture	186
Archives	192
Musées	198
Monuments historiques et sites patrimoniaux	208

Création artistique

Arts visuels	220
Billetterie du spectacle vivant	230
Danse	234
Musique	242
Théâtre et arts associés	246
Diffusion pluridisciplinaire	252

Médias et industries culturelles

Cinéma	258
Internet	266
Jeu vidéo	272
Livre et lecture publique	280
Musique enregistrée	290
Presse écrite	296
Radio	304
Télévision	310
Vidéo	318

Annexes

Calendrier législatif et réglementaire 2023 (Extraits)	326
Sources et définitions	342
Index des cartes, tableaux et graphiques	361

Comme chaque année, la nouvelle édition des *Chiffres clés de la culture et de la communication* présente les repères chiffrés essentiels à la connaissance de l'ensemble du champ de la culture en France. Cette édition 2024 confirme à la fois la richesse du champ culturel et l'appétence des Français pour la culture.

Établie en collaboration avec plusieurs services ministériels et établissements publics, elle apporte les repères utiles à la connaissance des principales caractéristiques des secteurs culturels.

La publication propose un ensemble de fiches de synthèse organisées en sept chapitres : économie du champ culturel ; formations, emplois et revenus ; géographie des activités culturelles ; pratiques, usages et consommations ; patrimoines ; création artistique ; médias et industries culturelles.

L'édition 2024 réactualise les données et s'enrichit de nouvelles fiches, notamment sur les associations culturelles, les non-salariés des secteurs culturels, les sorties culturelles des Français en 2023, l'éducation artistique et culturelle (EAC) *via* la part collective du pass Culture et la billetterie du spectacle vivant.

L'Atlas Culture des territoires constitue un complément à la connaissance de ce champ, notamment dans sa dimension territoriale. Cet outil en ligne et cette nouvelle édition des *Chiffres clés de la culture et de la communication* contribuent, par une connaissance améliorée, à une définition plus précise des enjeux des politiques publiques.

L'ouvrage est conçu pour le support numérique. L'ensemble des fiches et données sont mises en ligne sur le site du ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques.

Économie du champ culturel

Suivi conjoncturel des secteurs culturels marchands	10
Poids économique direct de la culture en 2022	18
Financement de la culture	24
Consommation culturelle des ménages	42
Entreprises culturelles	52
Les associations culturelles	60
Commerce extérieur	70

Suivi conjoncturel des secteurs culturels marchands

L'évolution conjoncturelle de l'activité économique des secteurs culturels marchands est appréhendée dans ce chapitre par l'évolution de leur chiffre d'affaires brut hors taxes pour l'année 2023 au regard de l'année précédente et, le cas échéant, de l'année 2019 d'avant-crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19¹. Le champ marchand de la culture comprend les activités suivantes² : audiovisuel défini au sens large³, spectacle vivant marchand, agences de publicité, patrimoine marchand, presse, architecture, arts visuels (dont design et photographie), livre, et enseignement artistique et culturel marchand. Les chiffres ci-dessous ne tiennent pas compte de la partie non marchande de la production des secteurs culturels, particulièrement importante pour le spectacle vivant, le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel⁴. Dans le contexte d'accélération inflationniste (prix à la production et prix à la consommation) que connaît l'économie française depuis le second semestre 2021 et tout au long des années 2022 et 2023, tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires annuel en volume, c'est-à-dire corrigé des variations de prix, permet d'affiner l'analyse de l'évolution conjoncturelle des différents secteurs culturels marchands. La modification dans le temps des chiffres d'affaires en volume comme en valeur, telle que retracée ici, ne préjuge pas de l'évolution de la santé économique des entreprises mesurée par d'autres indicateurs comme la valeur ajoutée, le niveau d'emploi, etc.

En 2023, le chiffre d'affaires du champ marchand de la culture progresse sur un an de 2 % en volume et de 5 % en valeur

En 2023, le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités culturelles marchandes est supérieur de 2 % en volume à son niveau de 2022. En valeur, l'écart positif est de 5 %, soit un gain de 4,74 milliards d'euros (tableaux 1 et 2). Par comparaison avec l'année 2019, le chiffre d'affaires en volume du champ culturel marchand en 2023 progresse de 7 %, pour un chiffre d'affaires en valeur en hausse de 14 % (graphique 1). Parmi les différents secteurs du champ total, le spectacle vivant est le secteur dont le chiffre d'affaires augmente le plus en 2023 par rapport à 2022 (+ 13 % en volume), devant le patrimoine (+ 8 %) et les arts visuels (+ 5 %). Au sein de l'agrégat « Audiovisuel », la projection de films cinématographiques connaît la progression la plus forte, avec une hausse de 20 % en volume, tandis que l'édition et la diffusion radio affichent une baisse de 6 % entre les deux années.

1. Pour la réalisation de cette édition des Chiffres clés, les données ont été arrêtées à la fin du 1^{er} semestre 2024 : certaines estimations peuvent différer de celles qui figurent dans les Notes de conjoncture trimestrielles plus récentes, publiées sur le site du DEPS et qui intègrent des révisions de données.

2. La nomenclature d'activités économiques retenue dans ce chapitre (34 codes APE/NAF) correspond pour l'essentiel à celle retenue dans le chapitre « Poids économique direct de la culture » du présent ouvrage. Le détail de la nomenclature se trouve dans la note de conjoncture du DEPS n° 2024-3 (encadré « Pour en savoir plus »).

3. Ce secteur comprend les activités suivantes : production et postproduction audiovisuelles, projection et distribution de films cinématographiques, édition de chaînes de télévision, édition, distribution et location vidéo, production, promotion et distribution d'enregistrements sonores et éditions phonographique et musicale, commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé, édition et diffusion de programmes radio, édition de jeux électroniques.

4. Pour des chiffres de production à la fois marchande et non marchande, voir la fiche « Poids économique direct de la culture » du présent ouvrage.

En continuant de désagréger l'ensemble d'activités « Audiovisuel », la contribution des différentes catégories d'activités culturelles marchandes à l'évolution globale peut être précisée, cette contribution dépendant à la fois du poids de chaque catégorie et de l'ampleur des évolutions de chacune d'elles entre 2022 et 2023. Ainsi, les principaux secteurs contributeurs à la hausse de 2 % du chiffre d'affaires en volume du champ culturel marchand sont le spectacle vivant (contribution positive à hauteur de 45 %), le secteur « audiovisuel et production cinéma » défini au sens restreint⁵ (contribution positive de 33 %), les arts visuels (contribution positive de 29 %), la presse (contribution négative de 20 %) et la projection cinématographique (contribution positive de 14 %). Les évolutions conjoncturelles de ces cinq secteurs contributeurs sont examinées tour à tour.

En 2023, le chiffre d'affaires en volume du spectacle vivant marchand croît de 13 % par rapport à 2022

Le secteur du spectacle vivant comprend les activités de production, promotion et diffusion de spectacles (cirque, concert, danse, opéra, orchestre, théâtre...), les activités de soutien au spectacle vivant (prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, les costumes...) ainsi que les activités de gestion ou exploitation de lieux de spectacle. En 2023, le chiffre d'affaires en volume du spectacle vivant progresse de 13 % par rapport à l'année précédente (graphique 2). Cette progression correspond à une hausse de 17 % du chiffre d'affaires en valeur, soit un gain de 1,23 milliard d'euros. Ce dernier découle d'une croissance de l'ensemble des activités du spectacle vivant, celles regroupées au sein du code APE/NAF « Arts du spectacle » (90.01Z), qui pèse en 2023 pour 52 % du secteur, y contribuant à hauteur de 67 %.

Par rapport à l'année 2019 d'avant-crise, le spectacle vivant affiche en 2023 un chiffre d'affaires en volume supérieur de 27 %, après une hausse de 12 % en 2022. Ces deux progressions consécutives succèdent à deux années fortement marquées par les effets produits par la crise liée au Covid-19, en particulier l'instauration de trois confinements nationaux, de couvre-feux et la fermeture des lieux culturels accueillant du public pendant plusieurs mois. Par rapport à 2019, le chiffre d'affaires en volume du spectacle vivant chutait en 2020 de 44 % et de 37 % en 2021.

En un an, le chiffre d'affaires en volume de l'« audiovisuel et production cinéma » augmente de 3 %

Le secteur de l'« audiovisuel et production cinéma » défini au sens restreint⁶ progresse en volume de 3 % entre 2022 et 2023 (graphique 3), principalement sous l'effet de la croissance de trois segments : l'édition de chaînes de télévision généralistes (+ 8 %), la production de films et de programmes pour la télévision (+ 6 %) et la production de films pour le cinéma (+ 12 %). Parallèlement, en 2023, l'édition de chaînes de télévision thématiques, qui représente 13 % du secteur « audiovisuel et production cinéma », enregistre une baisse de son chiffre d'affaires en volume sur un an de 6 %. Par rapport à l'année 2019, après une année 2020 inférieure de 5 %, le secteur affiche en 2023 un chiffre d'affaires en volume supérieur de 7 %, tiré par les contributions principales de la production de films et de programmes pour la télévision et de la production de films institutionnels et publicitaires (films publicitaires, techniques, d'entreprise, de formation ou éducatifs et clips vidéo).

5. C'est-à-dire l'agrégat « Audiovisuel » hors projection cinématographique, hors jeux vidéo, hors radio et hors enregistrement sonore et édition musicale.

6. C'est-à-dire l'agrégat « Audiovisuel » hors projection cinématographique, hors jeux vidéo, hors radio et hors enregistrement sonore et édition musicale.

Entre 2022 et 2023, le chiffre d'affaires en volume des arts visuels progresse sur un an de 5 %

Le secteur des arts visuels comprend les activités photographiques, les activités de création artistique relevant des arts visuels et les activités spécialisées de design. En 2023, le chiffre d'affaires en volume des arts visuels progresse de 5 % par rapport à l'année précédente (graphique 4). Cette progression correspond à une hausse de 8 % du chiffre d'affaires en valeur, soit un gain de 910 millions d'euros. Ce dernier découle principalement d'une progression de 12 % du design (qui pèse pour 43 % du secteur) et d'une progression de 10 % des activités photographiques, pour une contribution respective de 63 % et 17 %. En 2023, le chiffre d'affaires en volume des arts visuels dépasse de 36 % son niveau enregistré l'année 2019 d'avant-crise. Après une baisse de 10 % en 2020 par rapport à 2019, le secteur affichait une progression en volume de 4 % en 2021 et de 29 % en 2022.

En 2023, comme en 2020, le secteur de la presse enregistre un chiffre d'affaires en volume inférieur de 15 % à son niveau de 2019 d'avant-crise

Le secteur de la presse comprend les activités des agences de presse, l'édition de journaux et l'édition de magazines, revues et autres périodiques en format imprimé ou électronique ainsi que le commerce de détail de journaux en magasin spécialisé. En 2023, le chiffre d'affaires en volume de la presse se contracte de 4 % par rapport à l'année précédente (graphique 5). Cette baisse correspond à une légère diminution de 1 % du chiffre d'affaires en valeur, soit une perte de 71 millions d'euros. Ce dernier découle d'une baisse du chiffre d'affaires en valeur des agences de presse (- 4 %) et des deux segments éditoriaux (- 3 % chacun), que ne compense pas la progression de 9 % du commerce de détail. En 2023, comme en 2020, le chiffre d'affaires en volume de la presse est inférieur de 15 % par rapport à son niveau de 2019. L'écart négatif était de - 13 % en 2021 et de - 11 % en 2022.

En 2023, la projection cinématographique progresse par rapport à 2022 mais son chiffre d'affaires en volume reste encore inférieur à son niveau de 2019 d'avant-crise

Sur l'ensemble de l'année 2023, première année depuis la crise sanitaire sans restriction sanitaire dans les salles de cinéma, le chiffre d'affaires en volume de la projection de films cinématographiques progresse de 20 % par rapport à l'année 2022. En comparaison avec l'année 2019 d'avant-crise, ce même volume reste inférieur de 5 % en 2023 – mais après l'avoir été de 66 % en 2020, 53 % en 2021 et 20 % en 2022.

En 2023, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)⁷ comptabilise 180,4 millions d'entrées (longs-métrages, courts-métrages et hors films), soit une hausse de 19 % par rapport à l'année 2022 et une baisse de 15 % par rapport à l'année 2019. Ce nombre d'entrées est assez proche (- 2 %) de celui qui prévalait au cours de la décennie 2000. Au cours de l'année 2023, 45 films dépassent le million d'entrées (contre 51 en 2019) mais seulement deux dépassent les 5 millions d'entrées (contre 6 en 2019). La part de marché des films français s'établit à 40 % en 2023, soit un niveau proche de l'année 2022 (41 %) mais un niveau plus élevé qu'avant-crise (35 % en 2019). En comparaison de la baisse de fréquentation en France de 15 % par rapport à l'année 2019, la fréquentation des cinémas de l'Union européenne à 27 est inférieure de 21 % à son niveau de 2019⁸.

7. CNC, *Statistiques par secteur (open data)* [en ligne] (<https://www.cnc.fr/-/statistiques-par-secteur-open-dat-1>).

8. *Ibid.* et Observatoire européen de l'audiovisuel, « Vers une nouvelle normalité ? En Europe, la fréquentation des cinémas enregistre une nouvelle hausse de 18 % en 2023, mais reste très en deçà des niveaux pré-pandémiques » [en ligne] (https://www.obs.coe.int/fr/web/observatoire/home/-/asset_publisher/wy5m8bRgOygg/content/towards-a-new-normal-cinema-attendance-in-europe-keeps-growing-up-by-18-in-2023-although-pre-pandemic-highs-remain-far) ; calculs DEPS ; hors Belgique, Luxembourg et Malte.

Pour en savoir plus

- Département des études, de la prospective et des statistiques, *Analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels. Synthèse*, Paris, Ministère de la Culture, mai 2020
- Julien GIORGI et Suzanne SCOTT, *Crise sanitaire dans le secteur culturel. Impact de la pandémie de Covid-19 et des mesures de soutien sur l'activité et la situation financière des entreprises culturelles en 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-1
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-1
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-2
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 1^{er} trimestre 2024*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-3

Tableau 1 – Évolution annuelle des chiffres d'affaires en volume des secteurs culturels marchands, 2019-2023

En millions d'euros et %

	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022	2023/2019
	(Millions d'euros)					(%)	
Audiovisuel	27 289	25 589	26 645	28 497	29 380	3	8
<i>dont projection cinématographique</i>	1 745	598	825	1 388	1 660	20	- 5
<i>dont jeux vidéo</i>	2 458	3 085	2 909	3 277	3 246	- 1	32
<i>dont radio</i>	1 200	1 080	1 082	1 115	1 046	- 6	- 13
<i>dont enregistrement sonore</i> <i>et édition musicale</i>	1 254	1 202	1 445	1 400	1 442	3	15
Spectacle vivant	6 153	3 416	3 876	6 912	7 811	13	27
Publicité	15 065	12 646	13 611	14 873	14 809	0	- 2
Patrimoine	478	259	305	477	515	8	8
Presse	10 791	9 184	9 397	9 633	9 222	- 4	- 15
Architecture	6 369	5 757	6 102	6 464	6 470	0	2
Arts visuels	8 454	7 574	8 795	10 928	11 521	5	36
<i>dont design</i>	3 417	3 046	3 740	4 887	5 494	12	61
<i>dont photographie</i>	1 301	1 106	1 258	1 390	1 423	2	9
Livre	8 995	8 357	9 569	9 372	9 437	1	5
Enseignement artistique et culturel	398	355	489	490	497	1	25
Total champ culturel	83 992	73 136	78 787	87 646	89 662	2	7

Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, indices de prix, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Évolution annuelle des chiffres d'affaires en valeur des secteurs culturels marchands, 2019-2023

En millions d'euros et %

	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022	2023/2019
	(Millions d'euros)					(%)	
Audiovisuel	27 760	25 436	27 048	30 023	31 775	6	14
<i>dont projection cinématographique</i>	1 777	624	849	1 418	1 761	24	- 1
<i>dont jeux vidéo</i>	2 348	2 854	2 636	2 966	2 761	- 7	18
<i>dont radio</i>	1 250	1 169	1 200	1 233	1 151	- 7	- 8
<i>dont enregistrement sonore</i> <i>et édition musicale</i>	1 274	1 218	1 431	1 456	1 566	8	23
Spectacle vivant	6 277	3 568	3 993	7 042	8 270	17	32
Publicité	15 174	12 699	13 870	15 516	15 684	1	3
Patrimoine	482	268	320	512	566	11	17
Presse	10 872	9 457	9 840	10 445	10 374	- 1	- 5
Architecture	6 351	5 820	6 351	6 969	7 233	4	14
Arts visuels	8 513	7 582	8 863	11 464	12 374	8	45
<i>dont design</i>	3 418	2 975	3 622	4 796	5 366	12	57
<i>dont photographie</i>	1 315	1 124	1 306	1 592	1 748	10	33
Livre	9 041	8 525	9 887	9 876	10 272	4	14
Enseignement artistique et culture	403	361	506	534	567	6	41
Total champ culturel	84 873	73 716	80 678	92 381	97 116	5	14

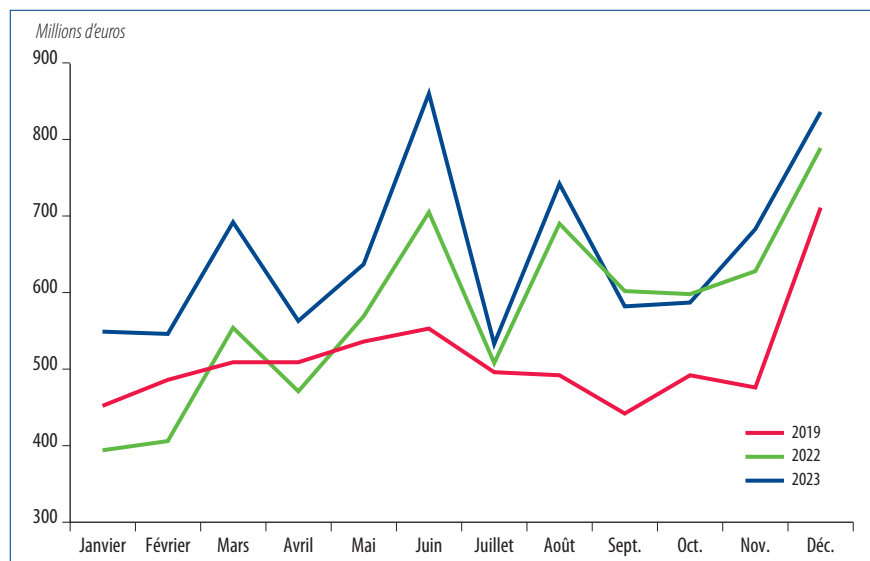
Source: chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, indices de prix, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Chiffre d'affaires en volume de l'ensemble des secteurs culturels marchands, 2019, 2022 et 2023



Source: chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Chiffre d'affaires en volume du spectacle vivant marchand, 2019, 2022 et 2023



Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Chiffre d'affaires en volume du secteur « audiovisuel et cinéma »*, 2019, 2022 et 2023



* Hors projection cinématographique, jeux vidéo, radio et enregistrement sonore et édition musicale.

Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

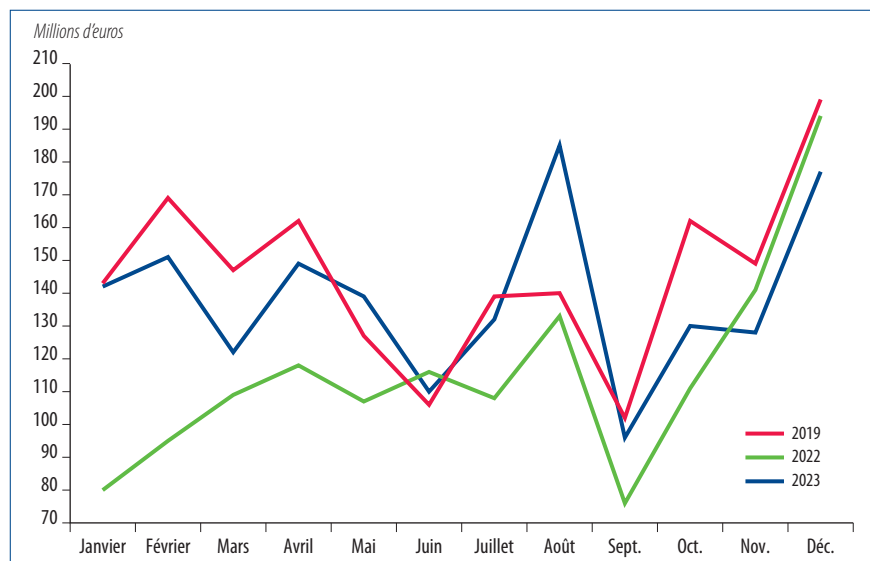
Graphique 4 – Chiffre d'affaires en volume du secteur des arts visuels, 2019, 2022 et 2023



Graphique 5 – Chiffre d'affaires en volume du secteur de la presse, 2019, 2022 et 2023



Graphique 6 – Chiffre d'affaires en volume de la projection de films cinématographiques, 2019, 2022 et 2023



Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Poids économique direct de la culture en 2022

Une valeur ajoutée de la culture de 47,1 milliards d'euros en 2022

En 2022, l'ensemble des branches du champ statistique¹ de la culture – l'audiovisuel, le spectacle vivant, le livre, la presse, les agences de publicité, l'architecture, les arts visuels, le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel – réalisent une production totale de 100,1 milliards d'euros et génèrent une valeur ajoutée de 47,1 milliards d'euros (tableau 1).

Mesuré comme la part de la valeur ajoutée des branches culturelles dans l'ensemble de l'économie, le poids économique direct de la culture s'établit à 2,0 % en 2022². Après avoir atteint un pic en 2003 (2,6 %), il était resté stable de 2009 à 2018 à un niveau inférieur (2,3 %), avant de baisser légèrement à partir de 2019 (2,2 % en 2019 ; 2,1 % en 2020 et en 2021).

Les premières branches culturelles, au regard de la valeur ajoutée générée, sont l'audiovisuel (12,6 milliards d'euros, soit 26,9 % du total du champ), devant le spectacle vivant (7,4 milliards d'euros, 15,7 %), la publicité (4,8 milliards d'euros, 10,2 %) et l'architecture (4,7 milliards d'euros, 9,9 %) (tableau 1).

En 2022, la valeur ajoutée culturelle augmente de 0,3 % en valeur et de 16,8 % en volume

Après avoir été particulièrement touchées par la crise sanitaire en 2020 et 2021, les branches culturelles poursuivent en 2022 la reprise de la production commencée en 2021. Mesurée en valeur, la valeur ajoutée culturelle ne progresse en 2022 que de 0,3 %, à 47,1 milliards d'euros. Cette quasi-stagnation peut notamment s'expliquer par une inflation des consommations intermédiaires qui pénalisent la richesse directement créée par les structures culturelles. Comme en 2021, l'augmentation de la valeur ajoutée culturelle est moins marquée en 2022 que celle de l'économie dans son ensemble (+ 6,5 %). Le poids économique de la culture recule ainsi pour la seconde année consécutive. Durant les cinq années précédentes, les valeurs ajoutées des branches culturelles et de l'ensemble de l'économie progressaient quasi au même rythme (graphique 1).

En 2022, la valeur ajoutée des branches culturelles en volume progresse davantage qu'en valeur³. Elle augmente également davantage que celle de l'ensemble de l'économie en volume : elle s'accroît de 16,8 %, contre 2,7 % pour l'ensemble de l'économie. Ce rebond, qui confirme celui de 2021, correspond à un phénomène de rattrapage : les productions et fréquentations culturelles ont retrouvé leur trajectoire d'avant la crise sanitaire.

1. Le champ statistique de la culture, harmonisé au niveau européen, est défini au niveau national par 34 codes de la nomenclature d'activité française qui permettent de mesurer l'activité économique des différentes branches culturelles.

2. Les données sont révisées par rapport à la publication de l'année précédente ; voir Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4.

3. Du fait notamment de l'importance du secteur non marchand et des conventions d'estimation de la valeur ajoutée produite par ce secteur ; voir N. PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, *op. cit.*

Au sein des branches culturelles, le recul structurel de la presse se poursuit

Le recul de la part de la presse dans la valeur ajoutée culturelle constitue l'évolution structurelle la plus notable parmi les branches culturelles. Celle-ci diminue de huit points entre 2000 et 2022, passant de 18 % à 9 % (graphique 2). Le recul de la presse sur le long terme s'explique notamment par la baisse des recettes publicitaires induite par une moindre audience et par le déclin du support physique au profit de la presse en ligne.

Entre 2000 et 2022, la part de la branche audiovisuelle dans la valeur ajoutée culturelle progresse de deux points, pour s'établir à 27 %. Après un repli entre 2005 et 2008, on observe un rattrapage jusqu'en 2011, puis une relative stabilité de long terme jusqu'en 2022. Cette évolution est portée par le dynamisme de l'édition des jeux électroniques (en croissance structurelle en volume de 11 % par an entre 2010 et 2022), de la production de films institutionnels et publicitaires (+ 5 % par an), de l'édition de chaînes thématiques et l'édition et diffusion de programmes radio (+ 4 % par an). À l'inverse, la vente de produits audiovisuels physiques connaît des difficultés, avec un recul en volume du commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé, de l'édition et distribution de vidéo et de la location de vidéocassettes et disques vidéo, de respectivement – 5 %, – 4 % et – 18 % par an en moyenne entre 2010 et 2022.

Le spectacle vivant, deuxième branche culturelle la plus créatrice de richesse, retrouve quasi son poids de 2019 en 2022 (16 %), après être descendu à 14 % en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire. Il s'agit de la branche qui a le plus contribué à la croissance de la valeur ajoutée culturelle en 2022, en valeur (+ 1,6 point) comme en volume (+ 8,8 points). Cela s'explique par une année 2021 encore marquée par le contexte sanitaire.

Le poids de la publicité dans la valeur ajoutée culturelle est passé de 14 % en 2000 à 10 % en 2022. Celui de l'architecture augmente quant à lui de quatre points en vingt-deux ans, passant de 6 % à 10 % en 2022, après avoir atteint une première fois ce pic de 10 % en 2008.

La branche du patrimoine connaît une évolution similaire à celle de l'architecture sur l'ensemble de la période.

Le poids des arts visuel reste stable entre 2000 et 2022 à 8 %. Enfin, le poids de la branche du livre reste stable à 5 % depuis 2014, en recul de deux points par rapport au début de la période et celui de l'enseignement culturel (5 %) augmente de moins d'un point.

La production non marchande représente près d'un cinquième de la production de la culture

En 2022, l'ensemble des branches du champ statistique de la culture génèrent une production totale de 100,1 milliards d'euros courants (tableau 2). Celle-ci augmente de 10,5 % en valeur par rapport à 2021, soit une hausse inférieure de 2 points à celle de l'économie (+ 12,4 %).

La production des branches culturelles se partage entre la production marchande et la production non marchande.

La production marchande, de 81,1 milliards d'euros, soit 81 % du total, provient de la vente de biens et services culturels par les entreprises culturelles à un prix économiquement significatif, c'est-à-dire couvrant plus de 50 % des coûts de production. Elle augmente entre 2021 et 2022 en valeur de 10,8 %.

La production non marchande culturelle, de 19,1 milliards d'euros, correspond à des biens et des services culturels proposés aux ménages à un prix représentant moins de 50 % des coûts de production, car bénéficiant de l'apport de dépenses publiques. Elle est mesurée par convention par la somme des coûts des facteurs des établissements publics et associations concernés. Le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel ont une production quasi exclusivement non marchande (respectivement 93 % et 88 % en 2022) et le spectacle vivant est majoritairement non marchand (61 %). Ainsi, la part de la production non marchande culturelle est de 19 %. La production non marchande culturelle a augmenté en valeur de 8,9 % entre 2021 et 2022.

Pour en savoir plus

- Valérie DEROIN, *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-3
- Yves JAUNEAU, « La culture, quel poids dans le PIB ? », *Cahiers français*, n° 382, septembre-octobre 2014, p. 16-23
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4

Tableau 1 – Poids des branches culturelles et évolution de la valeur ajoutée en 2022

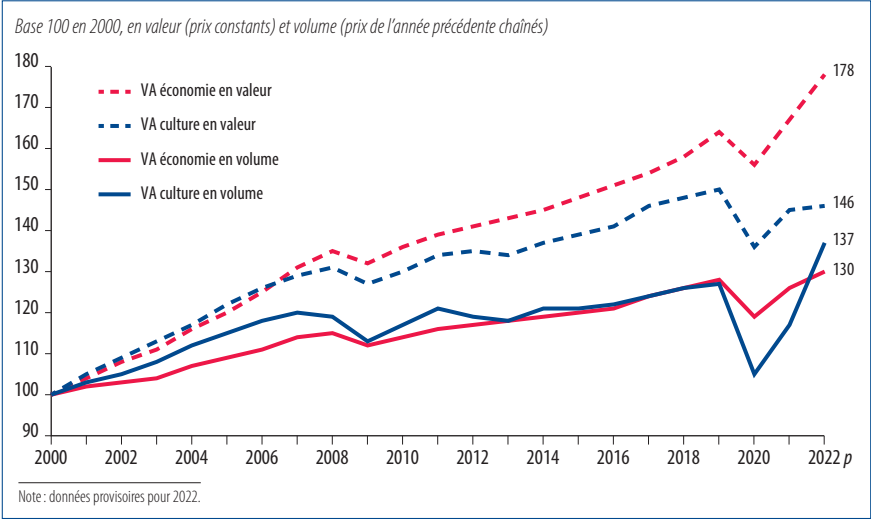
En milliards d'euros courants et %

	Production totale (marchande et non marchande)		Valeur ajoutée (VA)		Évolution de la VA en volume		
	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	En 2022* (%)	En 2021 (%)	Entre 2019 et 2022* (%)
Répartition par domaine culturel							
Audiovisuel	32,5	32,5	12,6	26,9	7	5	12
<i>dont projection cinématographique</i>	1,6	1,6	0,3	0,6	62	113	– 49
<i>dont jeux vidéo</i>	3,2	3,2	1,3	2,8	8	– 20	91
<i>dont radio</i>	1,1	1,1	0,9	1,8	– 3	– 7	30
Spectacle vivant	12,9	12,9	7,4	15,7	80	29	19
Publicité	11,5	11,5	4,8	10,2	– 9	6	– 8
Architecture	7,4	7,4	4,7	9,9	5	7	8
Patrimoine	8,0	8,0	4,6	9,7	50	23	19
Presse	9,5	9,5	4,5	9,5	0	18	– 6
Arts visuels	9,1	9,1	3,7	7,9	31	10	0
<i>dont design</i>	4,7	4,7	1,6	3,3	12	4	4
Livre	6,0	6,0	2,3	4,8	– 8	22	– 1
Enseignement artistique et culturel	3,1	3,1	2,5	5,4	10	5	8
Total Culture	100,1	100,0	47,1	100,0	17	11	8

* Note : données provisoires pour 2022.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014 ; DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Évolution comparée de la valeur ajoutée en valeur et en volume des branches culturelles et de l'ensemble des branches de l'économie



Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Répartition de la production des branches culturelles en 2022

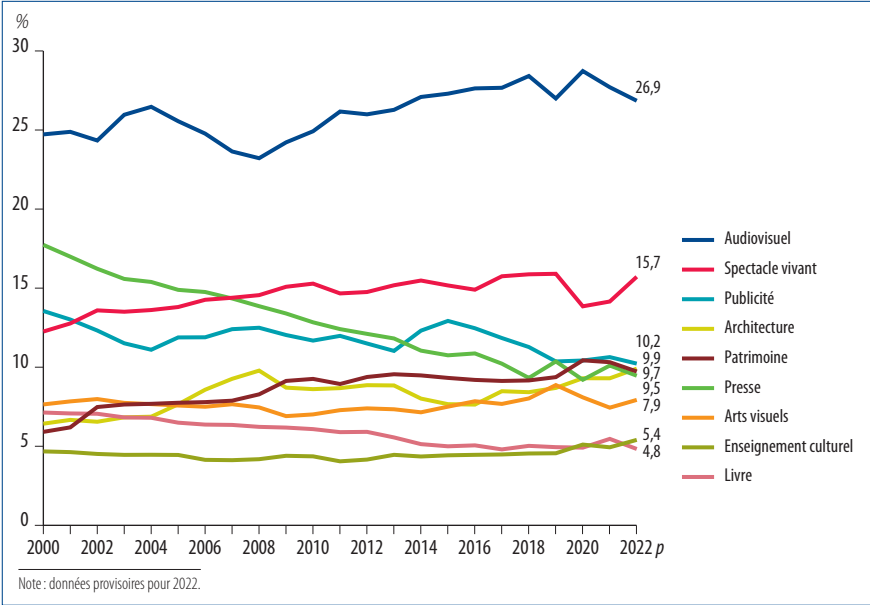
En milliards d'euros courants et %

	Production marchande		Production non marchande		Production totale
	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)
Répartition par domaine culturel					
Audiovisuel	32,5	100	0,0	0,0	32,5
dont projection cinématographique	1,6	100	0,0	0,0	1,6
dont jeux vidéo	3,2	100	0,0	0,0	3,2
dont radio	1,1	100	0,0	0,0	1,1
Publicité	11,5	100	0,0	0,0	11,5
Spectacle vivant	5,0	39	8,0	61,5	12,9
Arts visuels	8,2	90	0,9	9,9	9,1
dont design	4,7	100	0,0	0,0	4,7
Presse	9,5	100	0,0	0,0	9,5
Patrimoine	0,6	7	7,4	92,6	8,0
Architecture	7,4	100	0,0	0,0	7,4
Livre	6,0	100	0,0	0,0	6,0
Enseignement artistique et culturel	0,4	12	2,8	88,4	3,1
Total Culture	81,1	81	19,1	19	100,1

Note : données provisoires. La production totale s'entend hors production pour emploi propre.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Poids des branches dans la valeur ajoutée culturelle depuis 2000 en valeur



Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Financement de la culture

Le financement de la culture s'appréhende globalement à partir des flux financiers émanant des différents types d'acteurs économiques, publics ou privés, au bénéfice de l'ensemble des secteurs d'activités culturelles. Il est réalisé par les acteurs privés (ménages et entreprises) et par les collectivités publiques (État et collectivités territoriales), soit par des dépenses directes (achats, subventions), soit au moyen de dispositifs spécifiques, essentiellement fiscaux (redevances, taxes, déductions, exonérations), soit par le biais d'achats de prestations connexes, par exemple publicitaires, ou encore par le mécénat.

Le budget du ministère de la Culture pour 2024 : 4,6 milliards d'euros, stable par rapport aux crédits dépensés en 2023

La loi de finances initiale pour 2024 a porté le budget du ministère de la Culture à hauteur de 4,6 milliards d'euros, montant supérieur de 50 millions d'euros aux dépenses du ministère réalisées en 2023, soit + 1 % en valeur mais - 1,3 % en volume (compte tenu de l'inflation estimée à 2,4 % en 2024) (tableau 1). Les dépenses exécutées du ministère de la Culture en 2023 ont toutefois été supérieures de 170 millions d'euros aux crédits initialement votés, la progression des crédits votés de 2023 à 2024 s'établit ainsi : + 4,9 % en valeur ou + 2,5 % en volume.

Sur les cinq dernières années (2019-2024), en tenant compte de l'inflation, les crédits exécutés du ministère de la Culture n'ont connu qu'une année de baisse importante, en volume (- 12,7 % en 2022, contre - 1,4 % pour le budget général cette même année). En 2023, les crédits exécutés augmentent de + 2,7 % en volume pour le ministère de la Culture et diminuent de - 3,1 % pour le budget général. En 2024, les crédits votés sont, par rapport aux crédits exécutés en 2023, en diminution de - 1,3 % pour la culture et de - 4,1 % pour le budget général.

Depuis 2019, les crédits du ministère de la Culture progressent systématiquement plus que ceux du budget général : respectivement + 0,7 % contre + 0,2 % en 2019 et + 2,1 % contre + 1,4 % en 2021 ; en 2020, marquée par la mise en œuvre des mesures de soutien aux acteurs culturels dans le contexte de la crise sanitaire, les crédits exécutés sont de 21 % plus élevés qu'en 2019 (contre + 18 % pour ceux du budget général, en volume toujours). La part des crédits du budget général de l'État affectés au ministère de la Culture demeure à 0,8 %, une part stable sur les six dernières années.

Les grands programmes d'intervention du ministère se fondent sur la particularité des biens et services culturels, qui rend nécessaire un financement public pour la mise à disposition de la culture pour tous, le soutien à la création et à la diffusion des œuvres et productions, la constitution et la préservation du patrimoine national. La répartition des crédits du ministère entre grands programmes est stable d'une année sur l'autre. La part des crédits accordés au programme Patrimoines est de 26 % en 2024, et celle du programme Création artistique de 22 %. La part du programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (programme 361, anciennement inclus dans le 224) s'établit à 18 % et celle de la mission Médias, livres et industries culturelles, à 16 %. Le programme d'appui Soutien aux politiques du ministère de la Culture (18 %) comprend les crédits d'administration générale du ministère, dont les rémunérations des agents relevant des crédits budgétaires.

En 2024, les crédits votés des programmes Patrimoines, Presse et médias ainsi que Transmission des savoirs et démocratisation de la culture connaissent une légère contraction, en valeur, par rapport aux crédits exécutés en 2023, de respectivement : – 18 millions, – 13 millions et – 9 millions d’euros (sur un total de respectivement : 1,2 milliard, 377 millions et 824 millions d’euros). Les trois autres programmes connaissent une évolution annuelle de leurs crédits plus favorable en 2024 : + 24 millions d’euros (Livre et industries culturelles), + 33 millions d’euros (Création) et + 34 millions d’euros pour le programme Soutien aux politiques du ministère (pour des totaux respectifs de 360 millions, 1 milliard et 844 millions d’euros).

L’une des caractéristiques du financement de la culture en France réside dans les subventions publiques sur budget du ministère de la Culture accordées à près de 80 établissements, en grande partie nationaux, qui assurent une mission d’intérêt général en lien avec la politique culturelle nationale et les programmes d’intervention du ministère (tableau 2). Ils regroupent près de vingt musées, monuments et domaines nationaux, une dizaine d’établissements du spectacle vivant (opéras et théâtres nationaux), une vingtaine d’écoles nationales supérieures d’art et de conservatoires nationaux (musique, danse, théâtre), plus de vingt écoles nationales d’architecture ainsi que plusieurs opérateurs nationaux particuliers (tels que l’Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ou le Centre national des arts plastiques) et des établissements spécifiques (Institut national de l’audiovisuel, Cité de la céramique, Bibliothèque publique d’information ou Grande Halle de la Villette).

En 2024, 35 % du budget du ministère leur est consacré (contre 37 % en 2020), soit 1,6 milliard d’euros. Près de la moitié de ces subventions est concentrée dans six établissements : Bibliothèque nationale de France, Opéra national de Paris, Universcience, Institut national de recherches archéologiques préventives, Musée du Louvre et Centre national d’art et de culture Georges-Pompidou.

En 2024, 5,3 milliards d’euros de dépenses culturelles dans les autres ministères

En 2024, le montant des dépenses à caractère culturel des autres ministères est estimé à 5,3 milliards d’euros, dont 60 % pour le ministère de l’Éducation nationale (3,2 milliards d’euros, voir tableau 3).

Sur la période 2019-2023, ces dépenses ont connu une évolution similaire à celle des crédits du budget général de l’État, mais moins favorable toutefois : en volume, elles progressent de 7 % de 2019 à 2020 (contre + 18 % pour le budget général) puis stagnent en 2021 et 2022 (contre, respectivement, + 1,4 % et – 1,4 % pour les crédits du budget général : en 2022, l’évolution est donc plus favorable) ; elles chutent ensuite de – 5 % en 2023 (contre – 3,1 % pour le budget général). En 2024, pour la première fois sur les six dernières années, les dépenses culturelles des ministères autres que celui chargé de la Culture (il s’agit des crédits du projet de loi de finances) progresseraient plus que les crédits du budget général (crédits initialement votés), soit, en volume, + 3 % contre – 1,5 %. Cette progression représente 270 millions d’euros de crédits culturels supplémentaires figurant dans le projet de loi de finances de 2024 par rapport à 2023 ; la moitié de ces crédits concerne le ministère de l’Éducation nationale. Les ministères de l’Europe et des Affaires étrangères d’une part, celui de la Justice d’autre part, affichent les autres progressions de crédits culturels les plus notables, respectivement : + 60 millions d’euros (sur un total de 900 millions d’euros) et + 38 millions d’euros (sur un total de 93 millions d’euros). Pour le premier, ces crédits supplémentaires bénéficient aux actions et aux réseaux de la diplomatie culturelle et d’influence ; pour le second, les importantes opérations de restauration et de réhabilitations des Palais de justice en tant qu’édifices protégés, à commencer par celui de Paris sur l’île de la Cité, expliquent cette progression. Autre progression notable, celle des crédits culturels du ministère de l’Économie et des finances : + 17 millions d’euros en 2024 sur un total de 70 millions d’euros.

Pour le ministère de l'Éducation nationale, les dépenses culturelles renvoient principalement aux rémunérations des professeurs d'art dans l'enseignement primaire et secondaire, public et privé (8,5 % du temps de classe est, par exemple, consacré aux pratiques et disciplines artistiques en élémentaire, du CP au CM2), ainsi qu'à celles des délégués académiques à l'action culturelle et des agents de la mission des Archives, soit au total 2,9 milliards d'euros prévus pour 2024. À cela, s'ajoutent les soutiens aux activités périscolaires (plan « mercredi »), pour des associations de jeunesse et d'éducation populaire favorisant l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et scientifiques dans les territoires fragilisés urbains ou ruraux, pour des fonds en faveur de la jeunesse et de la vie associative (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et Fonds pour le développement de la vie associative) et, enfin, pour le déploiement du pass Culture. Pour 2024, il est prévu 184 millions d'euros pour l'ensemble des actions listées ci-dessus, hors rémunérations.

Pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), les dépenses culturelles prévues en 2024, d'un montant de 627 millions d'euros, recouvrent en particulier le financement de plus de 140 bibliothèques universitaires et des politiques documentaires (pour un total de près de 482 millions d'euros en 2024, masse salariale comprise). Ce ministère exerce en outre la tutelle ou la cotutelle des musées scientifiques nationaux (à l'instar du Musée des arts et métiers ou de l'Office de coopération et d'information muséales [Ocim]) ainsi que le contrôle scientifique et technique des muséums d'histoire naturelle en région. Il soutient enfin les acteurs nationaux et les manifestations d'envergure nationale dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle.

Conduites sous la houlette du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les politiques de coopération culturelle, linguistique, universitaire et scientifique concourent à la politique culturelle extérieure de la France et au service culturel d'enseignement public à l'étranger (587 établissements scolaires français homologués ou filières labellisées « Label France Éducation » dans 62 pays, sous l'égide de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui bénéficie de 447 millions d'euros de subventions pour charges de service public en 2023). En lien avec le ministère de la Culture, la promotion et l'accompagnement de la culture française et le développement des échanges culturels ainsi que des industries culturelles et créatives françaises à l'étranger s'appuient sur le réseau culturel et de coopération français composé de l'Institut français, du réseau des 434 alliances françaises conventionnées (sur un total de 834 alliances françaises dans le monde) réparties dans 133 pays, des services et des attachés spécialisés des ambassades et consulats, de centres culturels franco-étrangers et de structures dédiées à des secteurs culturels (Bureau export de la musique française, Unifrance pour le cinéma, TV France international pour les programmes audiovisuels, Bureau international de l'édition française, association Architectes français à l'export ou Game dans le domaine du jeu vidéo). En matière audiovisuelle, le ministère soutient également Canal France international (CFI), l'opérateur chargé de l'aide au développement en faveur des médias du Sud (Afrique subsaharienne, Maghreb et Levant) et de la francophonie : en 2022 comme en 2019 et en 2020, une quarantaine de projets ont été mis en œuvre dans une vingtaine de pays, auxquels s'ajoutent une quarantaine de projets soutenus dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire innovant (FSPI et FSPI+).

Les autres dépenses culturelles des ministères ont en grande partie trait au financement de musées (Musée de la marine, Musée de l'armée, de l'air et de l'espace et Musée du Service de santé des armées pour le ministère des Armées ; Muséum national d'histoire naturelle et Musée des arts et métiers, pour le MESRI, par exemple) et aux actions conduites dans le cadre des conventions ou protocoles signés avec le ministère de la Culture (Agriculture, Cohésion des territoires, Justice...).

Les crédits de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, du ministère de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, devraient avoir atteint 88 millions d'euros en 2023. À destination des collectivités

territoriales, ces crédits financent les projets d'investissement (construction/restructuration) ou d'équipement (informatique/numérique, mobilier) les plus significatifs. L'instruction des dossiers est conduite par les services déconcentrés du ministère de la Culture, en lien avec les préfetures. Concernant les relations avec les collectivités territoriales, le chiffrage, réalisé pour 2022 uniquement, de l'ensemble des dotations de l'État aux collectivités (transferts dits de droit commun : non fléchés culture) mobilisées au bénéfice de la culture avait porté à plus de 250 millions d'euros les dépenses culturelles totales de ce ministère cette année-là, contre 150 millions d'euros en 2023.

La réforme de l'aide au transport postal de la presse mise en place au 1^{er} janvier 2023 s'accompagne du transfert des crédits relevant jusqu'alors du budget du ministère de l'Économie et des Finances vers le programme 180 Presse et médias du ministère de la Culture et affectés à la nouvelle aide à l'exemplaire porté et posté. Cette réforme explique en grande partie l'augmentation des crédits de ce programme qui passe de 290 millions d'euros en 2022 à 370 millions d'euros en 2023 (LFI) et à 377 millions d'euros en 2024 (PLF).

En 2022, 9,8 milliards d'euros de dépenses culturelles de la part des collectivités territoriales

En 2022, les dépenses culturelles consolidées des collectivités territoriales de France métropolitaine et d'outre-mer (communes de plus de 3 500 habitants, groupements de communes à fiscalité propre comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, départements et régions) s'élèvent à 9,8 milliards d'euros, soit en moyenne 142 euros par habitant (graphique 1)¹. Près de 80 % de ce montant total de dépenses culturelles est engagé par le bloc communal (communes et intercommunalités), les départements et les régions représentant respectivement 12 % et 8 %.

Entre 2021 et 2022, Les dépenses culturelles brutes des collectivités territoriales progressent, en euros constants, de 2 % pour les communes et leurs intercommunalités (établissements publics de coopération intercommunale [EPCI]), tandis que celles des régions baissent de – 2 %. Seules les dépenses des départements restent stables (graphique 2).

Pour l'ensemble des collectivités territoriales, 38 % des dépenses sont consacrées à la conservation et à la diffusion du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, etc.) et 30 % à l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, enseignement artistique principalement) (tableau 4).

Dépenses fiscales, crédits d'impôts et taux réduits de TVA contribuent à soutenir la culture

Les dépenses fiscales désignent des dispositions législatives et réglementaires dont la mise en œuvre entraîne un allègement de la charge fiscale des contribuables concernés et donc une perte de recettes pour l'État. C'était le cas jusqu'en 2021 à hauteur de 630 millions au titre de l'exonération de la redevance audiovisuelle dont bénéficiaient les ménages les plus modestes. En 2022, la suppression de la redevance audiovisuelle entraîne une baisse du montant total des dépenses fiscales de l'État en matière de culture et de communication qui passe à 1,6 milliard d'euros, inchangé en 2023 et 2024 (contre 2,3 milliards d'euros en 2021, voir tableau 5).

Désormais, les dépenses fiscales se répartissent comme suit en 2024 : 36 % concernent le programme Création, 37 % le programme Livre et industries culturelles, 15 % le programme Presse et médias et 12 % le programme Patrimoines (au titre des réductions d'impôts pour certaines dépenses de restauration, des déductions des charges foncières ou de l'imputation

1. Pour la réalisation de cette édition des *Chiffres clés*, les données ont été arrêtées à septembre 2024 ; des estimations plus récentes sont disponibles dans le Tableau de bord annuel des dépenses culturelles des collectivités territoriales mis en ligne en 2025 sur le site du DEPS.

des déficits fonciers des propriétaires de monuments historiques ou d'immeubles situés dans les secteurs sauvegardés, quartiers anciens ou zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en particulier, ainsi que des suppressions de certains droits de succession ou des réductions d'impôt liées aux achats de trésors nationaux par les entreprises).

Les dépenses fiscales du programme Création comprennent celles relatives au taux de TVA intermédiaire de 10 % (contre 20 % pour le taux normal) applicable aux expositions, sites et installations à caractère culturel, ludique (jeux et manèges forains...), éducatif (visites de parcs à décors animés...) et professionnel (foires et salons...), pour un montant estimé à 190 millions d'euros en 2024 et celles relatives au taux réduit, de 5,5 %, applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété et droits d'entrée dans les salles de cinéma et les parcs zoologiques (280 millions d'euros en 2024). À ces mesures s'ajoute le taux particulier de 2,1 % applicable aux droits d'entrées des 140 premières représentations de certains spectacles (33 millions d'euros pour 2024). Deux crédits d'impôt, en faveur des métiers d'art et pour la production de spectacles vivants, sont, de plus, estimés dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances à, respectivement, 59 millions d'euros et 17 millions d'euros en 2024. D'autres mesures fiscales complètent ces dispositions en faveur de la création, pour des montants chiffrés beaucoup plus faibles : déduction sur cinq ans du prix d'acquisition d'œuvres originales et d'instruments de musique (5 millions d'euros en 2024), franchise de base d'imposition pour les auteurs et interprètes et abattement sur le bénéfice imposable pour les jeunes artistes de la création plastique (respectivement 3 millions d'euros et 1 million d'euros), exonération des sommes perçues pour certains prix ou récompenses littéraires et artistiques ainsi que d'autres mesures non chiffrées.

La presse bénéficie également du taux de TVA particulier de 2,1 % sur les ventes de périodiques en France métropolitaine, soit une dépense fiscale estimée à 60 millions d'euros pour 2024. Le taux réduit de 5,5 % sur les livres n'est pas comptabilisé comme une dépense fiscale. Il en va de même pour le taux intermédiaire de 10 % sur les œuvres d'art, objets de collection ou antiquités, sur les cessions de droits patrimoniaux des œuvres de l'esprit, de cinématographie et sur les livres. En revanche, la dépense liée au taux intermédiaire de 10 % applicable aux abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision a été intégrée au programme Presse et médias pour un montant estimé de 175 millions d'euros en 2024. Pour ce programme également, d'autres mesures de plus petite ampleur financière complètent cette disposition.

Les crédits d'impôt pour la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sont chiffrés à 322 millions d'euros en 2024. S'ajoute également le crédit d'impôt international pour la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles engagée par des entreprises de production exécutive (205 millions d'euros en 2024). Comme ces crédits d'impôts, les allègements fiscaux pour les souscriptions au capital de sociétés de financement d'œuvres dans ces secteurs (35 millions d'euros pour 2024) sont rattachés au programme Livre et industries culturelles de la mission Médias (et à la ligne de compte du Centre national de la cinématographie et de l'image animée [CNC]). À ce programme sont également rattachés les crédits d'impôt phonographique et pour dépenses d'édition d'œuvres musicales, pour un montant respectif de 27 millions d'euros et 6 millions d'euros en 2024.

Toutes les recettes des taxes fiscales affectées au bénéfice des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire

Au titre des concours financiers de l'État à la culture, plusieurs taxes fiscales affectées² sont également comptabilisées (tableau 6). Il s'agit, par exemple, de la taxe prélevée sur chaque

2. Les taxes affectées désignent les impositions de toutes natures affectées à des tiers autres que les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale, au profit de politiques publiques particulières.

billet d'entrée au cinéma (10 % du prix du billet, sauf en outre-mer : 5 %) ou de la taxe sur les services de télévision (5 % sur les recettes des chaînes de télévision et une part variable, de 0,5 % à 7 %, sur les abonnements aux services de télévision, y compris dans le cadre d'offres d'accès à Internet), dont les produits sont directement reversés au CNC. Le montant collecté de la taxe sur les billets de cinéma a chuté entre 2019 et 2020, en raison de la crise sanitaire (de 154 millions d'euros à 60 millions d'euros en 2020, et 57 millions d'euros en 2021). La prévision pour 2022 avait été établie à 148 millions d'euros, et à 138 millions d'euros pour 2023, tablant sur un retour à une fréquentation d'avant la crise. La reprise de la fréquentation cinématographique a été plus lente que prévu en 2022, et le montant de la taxe s'est élevé à 118 millions d'euros cette année-là ; l'estimation passe à 136 millions d'euros pour 2023 et à 153 millions d'euros pour 2024. Les taxes sur les services de télévision n'ont pas subi le même aléa : pour 2022, leurs recettes, estimées à 455 millions d'euros, ont atteint 469 millions d'euros (contre 457 millions d'euros en 2020). En 2023, elles pourraient diminuer légèrement, à 447 millions d'euros et atteindre 461 millions d'euros en 2024, sous l'effet d'une baisse des recettes de publicité télévisuelles, au profit d'une hausse de publicité au cinéma, à la suite de la reprise de la fréquentation des salles.

La redevance audiovisuelle, acquittée jusqu'en 2022 par les détenteurs d'appareils de réception télévisuelle (3,7 milliards d'euros perçus en 2021 et 2022), était affectée au financement de l'audiovisuel public. Depuis sa suppression en 2022, les crédits destinés à l'audiovisuel public sont désormais financés par une part de la TVA (4 milliards d'euros estimés pour 2024).

Consommation des ménages, financement participatif, mécénat d'entreprises, recettes publicitaires : le financement privé de la culture

En tant qu'acteurs économiques privés, les ménages consacrent une part de leurs dépenses de consommation à la culture. Il s'agit du premier flux financier au bénéfice des secteurs d'activités culturelles : en 2023, les ménages ont ainsi consacré 21,2 milliards d'euros à leurs dépenses de consommation finale en biens et services culturels (livre, presse, audiovisuel, sorties culturelles...)³, et 28,3 milliards d'euros à celles en biens et services connexes à la culture (informatique, tablettes, téléphones mobiles, téléviseurs, consoles de jeux, télécommunications, etc.). D'après la dernière enquête de l'Insee « Budget de famille », en 2017, les ménages résidant en France consacraient en moyenne 3,8 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels⁴.

Les ménages et les entreprises peuvent soutenir directement des organisations du domaine des arts, de la culture et des médias. D'après l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical), toutes causes confondues, dont la culture, le mécénat est pratiqué par environ 5 % des entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés en 2020. Ménages et entreprises peuvent aussi contribuer aux ressources de fondations et de fonds de dotation qui apportent un soutien aux organisations culturelles, ou directement à celles des associations culturelles⁵.

Le financement privé de projets culturels s'opère aussi par l'intermédiaire de plateformes numériques de financement participatif (*crowdfunding* en anglais) qui relie en ligne des porteurs de projet culturel à des financeurs, prêteurs et investisseurs potentiellement nombreux. En 2023, selon le *Baromètre du crowdfunding*, 92,8 millions d'euros ont bénéficié ainsi au secteur culturel (+ 24 % par rapport à 2022), très majoritairement par l'intermédiaire de plateformes de

3. Pour les biens et services culturels, la dépense de consommation (individuelle) finale des ménages se calcule en ôtant de la consommation finale effective des ménages les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques (APU) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Ces dépenses s'élevaient en 2023 à 16,4 milliards d'euros. Voir la fiche « Consommation culturelle des ménages ».

4. Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, « Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels », dans *France, portrait social. Édition 2022*, coll. « Insee Références », novembre 2022.

5. Voir la fiche « Associations culturelles ».

dons avec ou sans récompense ou contrepartie. Sur ces 92,8 millions d'euros, 44 % relèvent des arts plastiques et du spectacle vivant, 27 % de l'édition et du journalisme, 21 % de l'audiovisuel et de la musique et 8 % du patrimoine.

Dédiée à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français, la Fondation du patrimoine a perçu en 2023 90,1 millions d'euros de ressources privées directes issues d'opérations de mécénat et de parrainage, de collectes de dons auprès du grand public, de libéralités, de cotisations ainsi que des produits du Loto du patrimoine. Cela représente une hausse de 15 % de ses ressources privées par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation en valeur sur un an de près de 33 % de l'ensemble des opérations de mécénat et de parrainage et par la progression de 18 % des collectes de dons. En 2023, les ressources de la Fondation du patrimoine lui permettent de soutenir 3 305 projets et d'octroyer 1 681 labels à des travaux de restauration d'édifices patrimoniaux privés non protégés, label qui permet aux propriétaires de bénéficier d'un dégrèvement d'impôt pour les travaux menés.

En 2023, comme l'année précédente, les recettes publicitaires du cinéma progressent fortement sur un an

Les recettes publicitaires des différents médias (presse, télévision, radio, Internet et cinéma) contribuent à leur financement. En 2023, d'après l'enquête trimestrielle auprès des régies publicitaires de l'Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep), les recettes publicitaires nettes de l'ensemble des médias s'élèvent à 15,2 milliards d'euros, dont 61 % pour Internet, 22 % pour la télévision, 11 % pour la presse, 5 % pour la radio et moins de 1 % pour le cinéma (graphique 3). Pour la quatrième année consécutive, les recettes d'Internet représentent plus du double de celles de la télévision.

Les recettes totales, mesurées en euros constants, sont presque stables sur un an par rapport à 2022 (- 1 %). Cette quasi-stabilité globale fait suite à une baisse de 7 % enregistrée en 2020 par rapport à l'année précédente (crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19), avant une hausse de 18 % en 2021 et une stabilité en 2022. En 2023, les recettes d'Internet croissent sur un an de 4 % (+ 323 millions d'euros) tandis que le cinéma enregistre de nouveau une hausse de ses recettes publicitaires (+ 23 %), après celles déjà observées en 2022 (+ 42 %).

Pour la décennie 2013-2023, les recettes publicitaires des quatre médias traditionnels que sont la presse, la télévision, la radio et le cinéma baissent en tendance, avec une réduction de 30 % du total de leurs recettes en dix ans. Depuis 2007, la presse écrite (quotidiens, hebdomadaires, magazines, presse spécialisée et gratuits) est touchée par la désaffection des annonceurs. Entre 2013 et 2023, elle perd 51 % de ses recettes publicitaires. À l'inverse, les recettes d'Internet sont multipliées par 2,7 sur la même période. La radio et la télévision perdent respectivement 19 % et 13 % de leurs recettes publicitaires, tandis que celles du cinéma baissent plus fortement encore (- 26 %), en particulier après la très forte chute de recettes observée en 2020 et en 2021 dans un contexte de crise et de fermeture obligatoire des salles de cinéma.

Pour en savoir plus

- Valérie DEROIN, *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-3
- François MOREAU et Yann NICOLAS, *Financement participatif: une voie d'avenir pour la culture ?*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS/Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », novembre 2018
- Admical, *Le Baromètre du mécénat d'entreprise en France*, novembre 2022
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, « Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels », *France, portrait social. Édition 2022*, coll. « Insee Références », novembre 2022
- *Baromètre du crowdfunding en France 2022*, Mazars/Financement participatif France, février 2023
- Catherine BUNEL et Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, « Dépenses culturelles des collectivités territoriales de 2015 à 2020 », Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-2
- Fondation du patrimoine, *Rapport d'activité 2022*, 2023
- Fondation du patrimoine, *Rapport d'activité 2023*, 2024
- Communiqué de presse Bump, *Le Marché de la publicité et de la communication 2023 et prévision 2024. Le marché de la communication dépasse 2019*, France Pub/lrep/Kantar Media, mars 2024
- Catherine BUNEL et Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, « Tableau de bord annuel des dépenses culturelles des collectivités territoriales 2019-2022 » [en ligne], Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Statistiques culturelles », novembre 2024
- *Effort financier de l'État dans le domaine de la culture et de la communication. Annexe au projet de loi de finances pour 2024* (<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/22077>)
- *Loi de finances initiale pour 2024*, Ministère de l'Économie (www.budget.gouv.fr)
- *Projet de loi de finances 2024*, Ministère de l'Économie (www.budget.gouv.fr)

Tableau 1 – Budget du ministère de la Culture, 2019-2024

En millions d'euros courants et %						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Crédits exécutés				Crédits exécutés	Loi de finances initiale (LFI)
					%	%
						LFI/exécutés (%)
						LFI/exécutés volume (%)
Mission Culture	2 947	3 163	3 835	3 611	84	84
Programme 175 Patrimoines	947	1 109	1 395	1 097	26	26
Programme 131 Création	779	900	1 044	960	22	22
Programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (ex-224) ⁽¹⁾	-	0	652	770	18	18
Programme 224 Soutien aux politiques du ministère de la Culture (ex-224) ⁽²⁾	1 221	1 155	743	784	18	18
dont : dépenses de personnel (« Titre 2 ») : 9 163 ETP ⁽³⁾ en 2024 (contre 8 959 en 2023)	707	650	660	692	15	16
Mission Recherche et enseignement supérieur ⁽⁴⁾	109	108	-	-	-	-
Programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique ⁽⁴⁾	109	108	-	-	-	-
Mission Médias, livres et industries culturelles	577	1 146	746	626	16	16
Programme 180 Presse et médias	282	411 ^(a)	276	290	9	8
Programme 334 Livre et industries culturelles	295	735 ^{(b), (c)}	469	335	7	8
Total	3 633	4 418	4 581	4 237	100	100
Total budget général de l'État (montant brut, hors fonds de concours)	456 715	540 699	557 119	578 437	-	-
hors Plan d'urgence face à la crise sanitaire et Plan de relance	-	498 880	503 918	563 569	-	-
Part du ministère de la Culture dans le budget général de l'État uniquement (%)	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8
hors Plan d'urgence face à la crise sanitaire et Plan de relance (%)	-	0,9	0,9	0,8	0,8	-

Évolution annuelle du budget du ministère de la Culture (total) en valeur (%)	1,8	21,6	3,7	-7,5	8,4	-	4,9	-	1,1	-
Évolution annuelle du budget du ministère de la Culture (total) en volume (%)	0,7	21,1	2,1	-12,7	2,7	-	2,5	-	-1,3	-
Évolution annuelle du budget général de l'État (brut, hors fonds de concours) en valeur (%)	1,3	18,4	3,0	3,8	2,6	-	-	-	-1,7	-
Évolution annuelle du budget général de l'État (brut, hors fonds de concours) en volume	0,2	17,9	1,4	-1,4	-3,1	-	-	-	-4,1	-
Taux d'inflation générale	1,1	0,5	1,6	5,2	5,7	-	2,4	est.	2,4	-

Note : crédits exécutés et lois de finances initiales.

(1) Le Programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture regroupe à partir de 2021 l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France ainsi qu'aux politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

(2) Le programme 224 nouvellement intitulé Soutien aux politiques culturelles depuis la loi de finances 2021 est dédié aux fonctions supports et à l'action culturelle internationale du ministère de la Culture.

(3) Équivalents temps plein travaillés, ne comprend pas les EPTP rémunérés par les opérateurs (17 239 en 2023 et 17 160 en 2024).

(4) Ce programme a disparu en 2021.

(a) Le programme 180 a bénéficié d'un abondement de sa dotation par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 (411,40 M€ en CP) et les crédits exécutés pour la gestion 2020 (411,40 M€ en CP) sont en augmentation de 47 % par rapport aux crédits votés de la LFI 2020 (280,40 M€ en CP).

(b) Le CNIM a bénéficié de moyens exceptionnels à hauteur de 152 M€, attribués à l'occasion des différentes lois de finances rectificatives votées en 2020.

(c) Le soutien aux entreprises culturelles s'est également traduit, durant la crise sanitaire de 2020, par un renforcement des moyens d'intervention de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) à hauteur de 85 M€, grâce à des crédits obtenus en loi de finances rectificatives du 30 juillet 2020, mobilisés pour la consolidation des fonds d'intervention de l'établissement en matière de prêts bancaires aux acteurs des industries culturelles.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2024

Tableau 2 – Financements des établissements publics culturels (« opérateurs ») :
subventions pour charge de service public et pour charges d'investissement,
et dotations en fonds propres inscrites le projet de loi de finances 2024*
et nombre d'équivalents temps pleins travaillés

En millions d'euros et %

Programmes** et établissements		PLF 2024		ETPT*** (PLF 2024)		
		%		Rémunérés par l'établissement	Autre	Total
Programme 175 – Patrimoines (y compris crédits des programmes 150 Formations supérieures et recherche universitaire : 24 M€, 176 Police nationale : 4,4 M€, 214 Soutien de la politique de l'éducation nationale : 4,8 M€ et 113 Paysages, eau et biodiversité : 1,5 M€, PLF 2024)		650	41	10 085	486	10 571
<i>Dont</i>	Institut national de recherches archéologiques préventives ^(a)	102	6	2 028	-	2 028
	Musée du Louvre	100	6	1 993	-	1 993
	CNAC – GP – Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou	101	6	1 017	-	1 017
	CMN – Centre des monuments nationaux ^(b)	75	-	1 525	-	1 525
	Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	58	-	979	-	979
	Établissement public du musée du quai Branly (y compris crédits du programme 150 : 23,8 M€ LFI 2023 et 23,98 M€ PLF 2024)	49	-	250	-	250
	RNM-GP – Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (les crédits du programme 176 Police nationale : 2,15 M€ en LFI 2022, 0 € en 2023 et 4,4 M€ en 2024) ^(c)	38	-	892	18	910
	Musée d'Orsay et Musée de l'Orangerie	40	-	681	9	690
	Mucem – Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Marseille)	21	-	66	59	125
	CAPA – Cité de l'architecture et du patrimoine	20	-	134	8	142
	Musée des arts décoratifs	17	-	263	-	263
	Établissement public du château de Fontainebleau	-	-	10	144	154
	EPPD – Établissement public du palais de la Porte Dorée (y compris crédits du programme 214 : 4 M€ LFI 2023 et 4,80 M€ PLF 2024)	13	-	77	25	102
	Musée Guimet	9	-	52	116	168
	Musée Picasso	5	-	55	75	130
	Musée Henner-Moreau	1	-	8	31	39
	Établissement public du Mont-Saint-Michel (programme 113 Paysages, eau et biodiversité) ^(d)	2	-	16	-	16
	Établissement chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ^(e)	-	-	39	1	40
Programme 131 – Création (y compris programme 175 : 0,80 M€, Académie de France, PLF 2024)		348	22	3 843	251	4 094
<i>Dont</i>	Opéra national de Paris	112	7	1 484	-	1 484
	Cité de la Musique – Philharmonie de Paris	46	-	506	-	506
	Comédie-Française	27	-	399	-	399
	Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette	27	-	221	-	221
	Théâtre national de la danse – Chaillot	15	-	137	-	137
	Théâtre national de l'Odéon	14	-	131	-	131
	Opéra-Comique	14	-	94	-	94
	Théâtre national de la Colline	11	-	95	-	95
	Théâtre national de Strasbourg	11	-	99	-	99
	Centre national des arts plastiques	11	-	21	57	78
	Centre national de la danse	10	-	99	-	99
	EPCCSL – Établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges	7	-	45	194	239
	Ensemble intercontemporain (association)	4	-	46	-	46
	AFR – Académie de France à Rome (dont 0,85 M€ au titre du programme 175)	6	-	47	-	47
	Mobilier national : établissement public créé en décembre 2021	32	-	419	-	419

Programmes** et établissements

	PLF 2024		ETPT*** (PLF 2024)			
	%		Rémunérés par l'établissement	Autre	Total	
Programme 334 – Livre et industries culturelles	314	20	3 142	208	3 350	
<i>Dont</i> BnF – Bibliothèque nationale de France	247	15	2 215	-	2 215	
CNL – Centre national du livre	29	-	63	2	65	
CNM – Centre national de la musique	28	-	123	-	123	
BPI – Bibliothèque publique d'information	10	-	61	206	267	
CNC – Centre national du cinéma et de l'image animée ^(f)	-	-	467	-	467	
Cinémathèque française (association) ^(g)	-	-	213	-	213	
Programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (y compris programme 192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle : 1,96 M€, PLF 2024)	278	17	3 101	2 520	5 621	
<i>Dont</i> Universcience	110	7	1 062	-	1 062	
Écoles nationales supérieures d'architecture (20 établissements)	61	-	804	1 926	2 730	
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	29	-	350	93	443	
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	15	-	209	-	209	
Écoles nationales supérieures d'art en région (7 établissements) ^(h)	15	-	103	265	368	
ENSAD – École nationale supérieure des arts décoratifs	13	-	152	65	217	
ENSBAD – École nationale supérieure des beaux-arts	10	-	110	99	209	
INP – Institut national du patrimoine	8	-	67	-	67	
AFR – Académie de France à Rome	-	-	-	-	-	
ENSCI – École nationale supérieure de création industrielle ⁽ⁱ⁾	7	-	68	-	68	
CNSAD – Conservatoire national supérieur d'art dramatique	4	-	44	18	62	
CNAC – Centre national des arts du cirque (association)	4	-	37	-	37	
École du Louvre	2	-	33	54	87	
ENSMSIS – École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Fémis) ^(j)	-	-	62	-	62	
Programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la Culture						
OPPIC – Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ^(k)	13	1	131	-	131	
Total	1 603	100	20 302	3 465	23 767	
Part dans le budget total du ministère de la Culture	35 %					

Note: les montants ne correspondent pas aux budgets totaux des établissements, qui disposent d'autres recettes que celles en provenance du ministère de la Culture ou des autres ministères.

* Les montants correspondent aux subventions pour charge de service public et dotations en fonds propres inscrites au budget de l'État; une partie des agents œuvrant au sein de ces établissements sont également rémunérés sur (ou les) budget(s) du (ou des) ministère(s) et non sur ceux de ces établissements: ces crédits ne sont pas intégrés aux montants indiqués.

** Les établissements peuvent bénéficier de crédits relevant de plusieurs programmes. Les établissements sont ici uniquement rattachés au programme « principal » (en termes de montants de crédits).

*** Équivalents temps plein travaillés; à titre indicatif les effectifs des emplois rémunérés directement sur le budget du ou des ministères de tutelle sont indiqués dans la colonne « autres ».

(a) L'Inrap conduit les fouilles archéologiques préventives prescrites par les services archéologiques de l'État sur l'ensemble du territoire, en partage avec les services archéologiques des collectivités territoriales ou les structures distinctes, privées ou publiques; il assure l'exploitation scientifique et la diffusion des résultats des fouilles et concourt à l'enseignement, la diffusion culturelle et la valorisation de l'archéologie.

(b) Le CMN entretient, conserve et restaure 76 monuments confiés par l'État et 6 monuments lui appartenant (en tant qu'établissement public administratif) ainsi que leurs collections dont il a la garde; il assure également leur mise en valeur pour en promouvoir la connaissance, la présentation publique et la fréquentation.

(c) La RMN-GP outre la gestion du Grand Palais, assure l'accueil du public et perçoit les droits d'entrée dans les musées nationaux, gère l'exploitation de leurs espaces commerciaux, organise les expositions et événements autour des collections des musées, nationaux en particulier, édite et diffuse les ouvrages et les produits dérivés, liés aux collections nationales en particulier, enrichit ces dernières par l'acquisition de biens culturels pour le compte de l'État, produit, conserve, valorise et diffuse les reproductions photographiques de ces collections.

(d) En 2022, l'État contribue au financement de l'EPIC du Mont-Saint-Michel à hauteur de 3,17 M€ dont 1,5 M€ provenant du ministère de la Transition écologique et solidaire et 1,67 M€ provenant du ministère de la Culture via une subvention versée directement par le Centre des monuments nationaux (CMN) à l'établissement. Le financement de l'établissement est complété par une contribution des collectivités territoriales fixée à hauteur de 0,49 M€ au total. En 2021, la contribution de l'État a été arrêtée de la façon suivante: 1,5 M€ du ministère de la Transition écologique et solidaire au titre de l'exploitation du barrage et des aménagements hydrauliques et 2,47 M€ au titre du ministère de la Culture (dont 1,67 M€ via le CMN et 0,8 M€ versés directement à titre exceptionnel afin de couvrir des travaux de gros entretien, non inscrit en LFI). Le financement de l'établissement est complété par une contribution des collectivités territoriales pour un montant de 0,3 M€ au titre de 2021.

(e) Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris: les recettes de l'établissement sont notamment constituées de subventions de l'État issues du produit des fonds de concours provenant de la souscription nationale ainsi que de ressources propres provenant principalement de conventions de mécénat conclues en propre par l'établissement. À fin 2022, l'établissement s'est vu verser 184,20 M€ au titre des fonds de concours provenant de la souscription nationale.

(f) Le CNC est à la fois l'administration centrale de l'État en charge de la politique du cinéma, et un établissement public placé sous la tutelle des ministres chargés de la culture et du budget. Le CNC attribue des aides exclusivement financées par des taxes affectées.

(g) La Cinémathèque française ne perçoit pas de subvention pour charges de service public ni de dotation en fonds propres versées directement par l'État. Ses subventions de fonctionnement et d'investissement sont versées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

(h) Les écoles nationales supérieures d'art en région regroupent sept établissements d'enseignement supérieur dans le champ des arts visuels: l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, les Écoles nationales supérieures d'art de Bourges, de Dijon, de Limoges-Aubusson, de Paris-Cergy, l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy et la Villa Arson à Nice.

(i) Y compris crédit du programme 192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle: 1,96 M€, PLF 2024.

(j) ENSMSIS, École nationale supérieure des métiers de l'image et du son, ne perçoit pas de subvention pour charges de service public. Ses subventions de fonctionnement et d'investissement sont versées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

(k) L'OPPIC est chargé de la maîtrise d'ouvrage et du pilotage des grands projets immobiliers de l'État dans les domaines culturels et patrimoniaux. Ses missions peuvent également être conduites, éventuellement à titre onéreux, pour le compte de collectivités territoriales ou d'autres personnes publiques ainsi qu'à l'étranger.

Source: Ministère de l'Économie et des Finances, 2023

Tableau 3 – Crédits du budget général et budgets annexes des autres ministères affectés à la culture et à la communication, 2019-2024

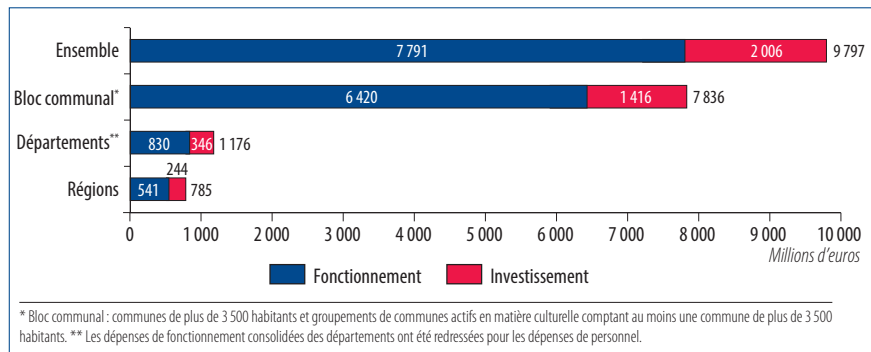
En millions d'euros et %

	2019	2020	2021	2022	2023		2024	
	Crédits exécutés				Loi de finances initiale (LFI)	%	Projet de loi de finances (PLF)	2024/2023 en %
Éducation nationale et Jeunesse (et Sports pour 2020 et 2021)	2 646	2 842	2 915	2 990	3 044	32	3 178	4,4
Sports (<i>dont</i> Sports pour 2020 et 2021) et Jeux olympiques et paralympiques (2022 et suiv.)	3	3	3	85	120	0	118	- 1,2
Europe et Affaires étrangères	728	806	764	799	842	9	901	7,0
Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	603	618	617	623	614	6	627	2,1
Armées	97	120	102	151	167	2	175	5,0
Transition écologique (2022 et suiv.) et Cohésion des territoires (y compris relation avec les collectivités territoriales*)	109	134	154	254	152	2	147	- 3,3
Économie et Finances, Souveraineté industrielle et numérique	108	110	150	97	54	1	70	31,0
Agriculture et (Alimentation) Souveraineté alimentaire	34	35	32	38	40	0,4	42	4,2
Transition écologique (et solidaire) (regroupée avec Cohésion des territoires, 2021 et suiv.)	16	9	-	-	-	-	-	-
Intérieur	6	5	5	4	7	0,1	10	43,6
Action et Comptes publics (inclus au sein du ministère de l'Économie et des Finances en 2021)	10	-	-	-	-	-	-	-
Justice	9	17	35	36	55	1	93	68,4
Outre-mer	3	4	7	8	6	0,1	6	0,0
Services du Premier ministre	2	1	3	3	5	0,1	6	18,8
Mission relance	-	-	-	414	-	-	-	-
Aviation civile (budget annexe)	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0	0,6	35,7
Total (hors ministère de la Culture)	4 374	4 700	4 784	5 089	5 108	54	5 375	5,2
<i>Pour mémoire : ministère de la Culture</i>	<i>3 633</i>	<i>4 418</i>	<i>4 581</i>	<i>4 237</i>	<i>4 423</i>	<i>47</i>	<i>4 636</i>	<i>4,8</i>
Ensemble des ministères (y compris ministère de la Culture)	8 007	9 117	9 364	9 326	9 531	100	10 011	5,0
Part dans le budget de l'État (hors plan de relance) (%)	1,7	1,8	1,9	1,6	1,7	-	1,7	-
Part dans le budget de l'État (y compris plan de relance) (%)	-	1,7	1,7	1,6	1,6	-	-	-

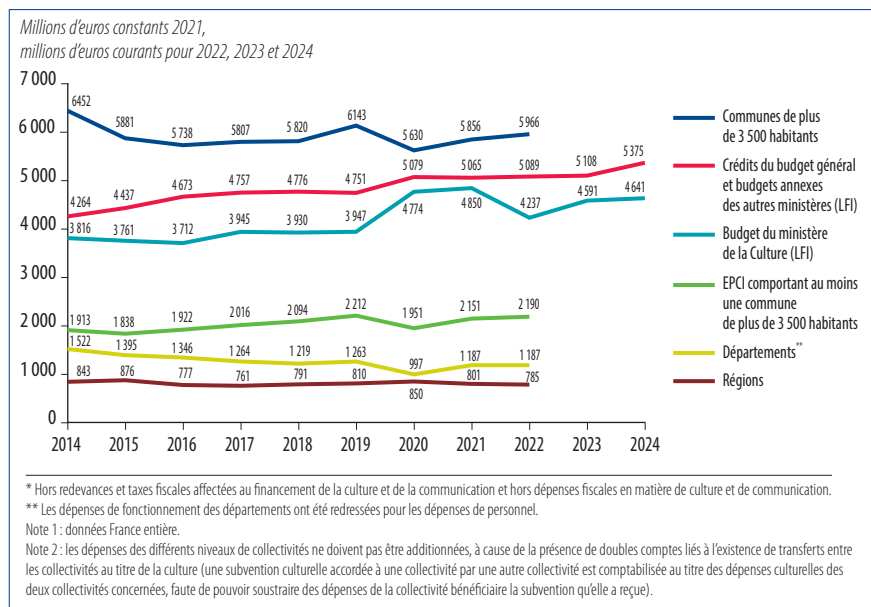
* Y compris à partir de 2019 les concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui ne relèvent plus du ministère de l'Intérieur.

(a) Création de la Mission éducation artistique et culturelle le 1^{er} octobre 2020 ; de plus, en 2020, 16 472 heures supplémentaires ont été déployées en académies auprès d'enseignants pour leur permettre de conduire des actions spécifiques en EAC telles que le prix Goncourt des lycéens par exemple.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2023

Graphique 1 – Dépenses culturelles consolidées* des collectivités territoriales en 2022

Source : Direction générale des finances publiques ; traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Évolution des dépenses culturelles publiques*, 2014-2022 (et 2023, 2024 pour l'État)

Source : Direction générale des finances publiques ; traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 4 – Répartition sectorielle des dépenses des collectivités territoriales en 2022

En % du total des dépenses culturelles

	Communes	Inter-communalités	Départements*	Régions	Ensemble des collectivités
Conservation et diffusion des patrimoines	36	35	59	25	38
Bibliothèques et médiathèques	12	22	14	0	14
Musées	15	10	11	0	13
Archives	1	1	15	0	3
Entretien du patrimoine culturel	7	2	20	23	9
Expression artistique et activités culturelles	23	27	41	75	30
Expression lyrique et chorégraphique	12	20	n.d.	n.d.	n.d.
Théâtres	5	2	n.d.	n.d.	n.d.
Cinémas et autres salles de spectacles	5	5	n.d.	n.d.	n.d.
Arts plastiques et autres activités artistiques	1	1	n.d.	n.d.	n.d.
Action culturelle	23	24	n.d.	n.d.	19
Autres	18	13	0	0	13
Total	100	100	100	100	100

Note de lecture : 36 % des dépenses culturelles des communes sont consacrées à la conservation et à la diffusion du patrimoine, 23 % à l'expression artistique et aux activités culturelles.

n.d. : données non disponibles (les nomenclatures comptables des départements et des régions sont moins détaillées que celles du bloc communal).

* Les dépenses de fonctionnement consolidées des départements ont été redressées pour les dépenses de personnel.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Direction générale des finances publiques ; traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 5 – Dépenses fiscales en matière de culture et de communication, 2020-2024

En millions d'euros et %

	2019	2020	2021	2022	2023		2024	
	Exécution				Prévision		Prévision	
	(millions d'euros)				(millions d'euros)	(%)	(millions d'euros)	(%)
Avances à l'audiovisuel public (France Télévisions essentiellement)	626	621	631	-	-	-	-	-
Patrimoines	152	182	169	242	237	15	193	12
Création**	925	535	717	586	559	36	588	36
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	-	-	-	-	-	-
Presse et médias***	485***	489	511	257	232	15	244	15
Livre et industries culturelles	11	11	17	470	540	34	595	37
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)*	305	343	310	445	507	-	562	-
Total domaine de la culture et de la communication	2 504	2 181	2 355	1 555	1 568	100	1 620	100

N.B. : le périmètre des dépenses fiscales du ministère de la Culture a fait l'objet de récents ajustements dont l'intégration complète a été réalisée dans les documents budgétaires pour l'année 2021. Le rattachement de certaines mesures aux différents programmes budgétaires a encore pu changer en 2022.

* Les quatre mesures fiscales rattachées au programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ont d'abord été rattachées au programme Livre et industries culturelles de la mission Médias : ces mesures concernent en effet les crédits d'impôt pour la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (au total 300 M€ en 2020, pour les mesures n° 320121, 320129 et 320140), à quoi s'ajoutent les réductions d'impôt pour les souscriptions au capital de sociétés de financement d'œuvres dans ces secteurs (30 M€ en 2020). Ces crédits ont ensuite été isolés dans une ligne CNC puis intégrés à la ligne du programme Livre et industries culturelles (à partir de 2022).

** L'évolution notable du chiffrage des dépenses fiscales rattachées au programme Création s'explique par la prise en compte des mesures n° 730230 et 730231 : taux de 10 % applicable aux foires, expositions, salons autorisés, jeux et manèges forains et visite de parcs à décors animés et taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques. Les montants estimés des dépenses fiscales liées à ces deux mesures s'élèvent à, respectivement, 285 M€ et 490 M€ en 2021. Ces chiffrages ont été rétrospectivement estimés pour 2020 et 2019.

*** Le chiffrage de la mesure n° 730233 (taux de 10 % applicable aux abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision) a été intégré pour un montant estimé de 320 M€, rattachés au programme Presse et médias.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 6 – Redevances et taxes fiscales affectées au financement de la culture et de la communication, 2019-2024

En millions d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Crédits exécutés				Loi de finances initiale (LFI)	Projet de loi de finances (PLF)
Comptes de concours financiers						
Avances à l'audiovisuel public ^(a)	3 860	3 789	3 719	3 685	3 816	4 025
France Télévisions	2 543	2 482	2 421	2 386	2 431	2 523
Radio France	605	600	591	584	623	653
Arte France	283	281	279	284	303	294
France Médias Monde	262	261	260	264	285	299
Institut national de l'audiovisuel	89	88	90	90	94	104
TV5 Monde	78	78	78	77	80	83
Recettes fiscales affectées à des personnes morales autres que l'État	729	612	646	736	734	785
Bénéficiaires						
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)	690	598	631	721	723	756
Taxe sur les services de télévision	492	457	457	469	447	461
Taxe sur les entrées en salle de cinéma (TSA)	154	60	57	118	136	153
Taxes sur l'édition vidéo (physique) et la vidéo à la demande (diffusion en ligne de contenus audiovisuels)*	34	72	112	127	130	131
Cotisation des entreprises cinématographiques	9	9	5	7	10	11
Taxes et prélèvements spéciaux au titre des films pornographiques ou d'incitation à la violence	0	0	0	0	0	0
Centre national du livre (CNL)**	0*	0	-	-	-	-
Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression**	0*	0	-	-	-	-
Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie**	0*	0	-	-	-	-
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)***	0**	0**	-	-	-	-
Taxe sur les spectacles de variétés***	0**	0**	-	-	-	-
Centre national de la musique (CNM)***	32	11	12	12	3	22
Taxe sur les spectacles de variétés***	32	11 ^(b)	12	12	3	22
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	7	3	3	3	8	7
Taxe sur les spectacles au profit de l'ASTP	7	3	3	5	7,7	7

* Le taux de la taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels (TSV), fixé à 2 % depuis la création de la taxe en 1993, a été porté à 5,15 % en 2020. Cette réforme accroît mécaniquement le produit de la taxe.

** Dans le cadre de la démarche gouvernementale de suppression des taxes à faible rendement, ces taxes ont été supprimées au 1^{er} janvier 2019. À cette même date, les ressources du CNL ont fait l'objet d'une budgétisation sur le programme 334 Livre et industries culturelles et sont versées par le biais d'une subvention pour charges de service public.

*** Le CNV est remplacé, au 1^{er} janvier 2020, par le Centre national de la musique (CNM).

(a) La redevance audiovisuelle a été supprimée en 2022, le compte de concours financiers est désormais alimenté par une fraction du produit de la TVA.

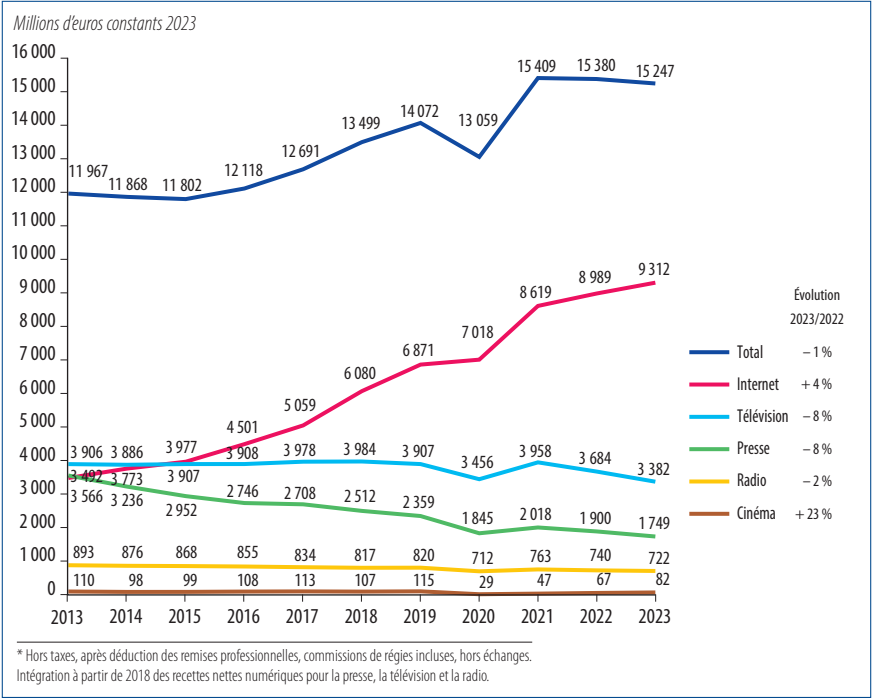
(b) Le CNM s'est substitué au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et bénéficie à ce titre du produit de la taxe sur les spectacles de variétés prévue à l'article 76 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003) perçue au titre des spectacles de variétés, précédemment collectée par le CNV.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux de spectacles en mars 2020, le Parlement a voté l'exonération du paiement de la taxe pour l'année 2020 à compter du 17 mars 2020. Cette exonération a été prolongée en 2021 jusqu'au 30 juin.

Les ressources provenant de la perception de la taxe fiscale, en constante progression jusqu'en 2019, ont subi un coup d'arrêt en 2020 en raison de la crise sanitaire et de l'interruption d'activité dans les lieux de spectacle qu'elle a occasionnée. Alors que ces recettes avaient approché 36 M€ en 2019, elles sont tombées à 11 M€ en 2020 et restent à un niveau très limité en 2021 en raison d'une reprise d'activité très ralentie. Le montant exact pour 2022 n'est pas encore déterminé et la prévision pour 2023 redevient plus optimiste.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2023

Graphique 3 – Recettes publicitaires nettes* des médias, 2013-2023



Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du SRI/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Consommation culturelle des ménages

Les statistiques des comptes nationaux de l'Insee permettent d'estimer la consommation culturelle des ménages. Celle-ci inclut tous les biens et services acquis ou utilisés par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins liés à la culture, que ces acquisitions ou utilisations fassent l'objet d'une dépense de leur part ou qu'elles soient prises en charge par les administrations publiques ou les institutions sans but lucratif au service des ménages (consommation dite finale effective)¹. Mesurée en valeur (euros courants) ou en volume (prix de l'année précédente chaînés), l'estimation couvre ici les biens et services culturels au sens strict acquis ou utilisés par les ménages (livre, presse, audiovisuel et cinéma, vidéos et enregistrements sonores, sorties culturelles, etc.) ainsi que les biens et services connexes à la culture (matériel tels que micro-ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles et téléviseurs, instruments de musique, dépenses en bouquets de programmes audiovisuels diffusés par câble, voie hertzienne et satellite, etc.). Décrire pour une période donnée l'évolution en volume de la consommation d'un ensemble de biens et services signifie que cette évolution est considérée hors effet produit par l'évolution des prix de ces biens et services. Elle peut aussi être décrite à l'aide des statistiques des comptes nationaux.

En 2023, la consommation culturelle et connexe à la culture des ménages s'élève à près de 66 milliards d'euros

En 2023, les ménages consomment en valeur pour 37,5 milliards d'euros de biens et services culturels et pour 28,3 milliards d'euros de biens et services connexes à la culture (tableau 1)², soit un total de près de 66 milliards d'euros. Ce dernier représente 3,3 % de la consommation finale effective des ménages dont 1,9 % pour les biens et services culturels et 1,4 % pour les biens et services connexes à la culture. En 2023, la consommation de « Spectacles, visites, musées, etc. » s'élève à un peu plus de 22 milliards d'euros et représente 34 % de la consommation culturelle et connexe à la culture des ménages, leurs dépenses en « Matériel » couvrant 24 % de celle-ci, soit 16 milliards d'euros (graphique 1). Viennent ensuite les catégories « Audiovisuel, multimédia » (10 %), « Biens et services liés au matériel » (10 %), « Télécommunications » (9 %), « Livre » (7 %) et « Presse » (6 %).

1. La consommation finale effective des ménages, ou encore leur dépense de consommation individuelle, comprend la dépense de consommation finale des ménages, la dépense de consommation finale individuelle ou individualisable des administrations publiques (APU) et la dépense de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). La dépense de consommation finale collective des APU, non traitée dans ce chapitre, comprend notamment la contribution à l'audiovisuel public, aussi appelée redevance audiovisuelle (voir la fiche « Financement de la culture » de cet ouvrage).

2. En 2023, la partie non marchande des « Services créatifs, artistiques et du spectacle » s'élève à 11,819 milliards d'euros, dont 96 % sont pris en charge par les APU et les ISBLSM, les 4 % restants l'étant par les ménages eux-mêmes. La même année, la partie non marchande des « Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels » s'élève à 5,184 milliards d'euros, dont 97 % sont pris en charge par les APU et les ISBLSM.

En 2023, les ménages consacrent en valeur 3,3 % de leur consommation finale effective aux biens et services culturels et connexes à la culture, la part la plus faible depuis 1980

En valeur, la part culturelle au sens strict de la consommation finale effective des ménages est plutôt stable entre 1980 et le début des années 2000 (graphique 2). Elle décroît ensuite en tendance à partir de 2004 pour atteindre 1,9 % en 2023, après un creux enregistré la première année de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19. Parallèlement, la part connexe à la culture suit une tendance linéaire positive jusqu'à 2007, avec un pic à 2,2 %, avant une tendance à la baisse jusqu'à 2023 (1,4 % cette année-là). Le cumul des deux parts (consommations culturelle et connexe à la culture) progresse entre 1980 et 2004, avec un pic à 4,5 % en 2004, puis se contracte continuellement pour afficher un minimum de 3,3 % en 2023³.

Entre 1980 et 2023, la répartition en valeur de la consommation culturelle et connexe à la culture des ménages par grand poste de consommation évolue. En points de pourcentage, les sorties culturelles affichent la plus forte progression, à la suite de l'évolution des dépenses faites par les ménages, mais aussi par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages : les sorties culturelles représentent 22 % de la consommation en 1980 contre 34 % en 2023. Par ailleurs, entre les deux dates, les dépenses des ménages en bouquets audiovisuels et en biens et services liés au matériel gagnent sept points de pourcentage. En revanche, les dépenses des ménages consacrées à la presse (journaux, revues et périodiques) chute de quatorze points de pourcentage, tandis que les dépenses du poste « Matériel » baissent de dix points.

En 2023, la consommation culturelle et connexe à la culture progresse en valeur de 4 % par rapport à 2022

Par rapport à l'année 2022, la consommation des ménages en 2023 croît globalement sur un an de 4 % en valeur, l'agrégat des biens et services culturels progressant de 6 % (+ 2 milliards d'euros environ) contre un peu plus de 1 % pour l'agrégat des biens et services connexes à la culture (+ 388 millions d'euros ; tableau 1). L'évolution du premier agrégat dépend du poids relatif de ses différents sous-agrégats, mais aussi de leur évolution en volume et en prix (tableau 2). Du côté des biens et services culturels, les dépenses de consommation pour le poste « Spectacles, visites, musées, etc. », poste qui pèse le plus lourd, s'accroissent sur un an de 8 %, soit une hausse de 1,5 milliard d'euros courants⁴. Les dépenses des ménages en livres et presse en 2023 sont légèrement orientées à la baisse sur un an, les segments du poste baissant en volume à l'inverse de leurs prix relatifs qui augmentent. Enfin, les dépenses pour le poste « Audiovisuel, média » progressent sur un an de 9 % (+ 577 millions d'euros), avec une hausse en volume de 24 % de la consommation de jeux vidéo hors ligne, de 19 % de la consommation de films cinématographiques vus en salle, plein air ou ciné-club⁵ et de 11 % de la consommation d'enregistrements sonores en ligne⁶. Parallèlement, entre 2022 et 2023, les dépenses des ménages en DVD et Blu-ray se contractent de 8 % en volume⁷ malgré une baisse de prix de 3 %.

3. En 2017, la consommation culturelle des ménages au sens large représentait 3,5 % du total de leur consommation finale effective. La même année, sur la base de l'enquête « Budget de famille » de l'Insee plutôt que les comptes nationaux, la part des dépenses culturelles des ménages dans leurs dépenses totales était estimée à 3,8 % (voir encadré « Pour en savoir plus »).

4. En 2023, d'après les chiffres de conjoncture du DEPS, le chiffre d'affaires en volume du spectacle vivant marchand progresse sur un an de 13 %, celui du patrimoine marchand augmentant de 8 %. Voir encadré « Pour en savoir plus ».

5. En 2023, le nombre d'entrées pour les films en exploitation en salles croît à un taux similaire sur un an, d'après le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

6. En 2023, d'après le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep), le marché numérique de la musique enregistrée progresse sur un an de près de 9 %, tiré pour l'essentiel par la croissance des revenus issus des abonnements *streaming* audio.

7. Sur la base des évaluations de l'institut GfK, le CNC donne une baisse en volume sur un an plus importante (- 14 %)

En 2023, la progression en valeur de 388 millions d'euros des dépenses en biens et services connexes à la culture découle d'une hausse de 7 % des dépenses en biens et services liés au matériel (+ 439 millions d'euros), tirée par la progression de la consommation informatique des ménages (poste « Programmation, conseil et autres activités informatiques »), et d'une hausse de 4 % de leurs dépenses en bouquets audiovisuels (+ 210 millions d'euros). Ces deux hausses font plus que compenser la contraction de 2 % du poste « Matériel » (- 261 millions d'euros). Ce dernier poste, qui pèse en 2023 pour plus de la moitié des dépenses en biens et services connexes à la culture, enregistre notamment une diminution en volume de 7 % des dépenses en ordinateurs, tablettes, imprimantes, clés USB, etc., couplée à une baisse des prix correspondants de 4 %. Parallèlement, sans contrebalancer ces dernières évolutions, les dépenses des ménages en produits électroniques grand public progressent en volume de 9 %.

En 2023, la consommation culturelle et connexe à la culture des ménages dépasse de 13 % sa valeur prise en 2019, avant la crise sanitaire

En 2023, la consommation de biens et services culturels des ménages dépasse de 12 % sa valeur de l'année 2019 d'avant-crise sanitaire (+ 3,9 milliards d'euros courants) tandis que leur consommation connexe à la culture dépasse sa valeur de 2019 de 14 % (+ 3,5 milliards d'euros courants ; tableau 1). En tout, la consommation culturelle définie au sens large progresse de 13 % en valeur entre 2019 et 2023, sans forte modification de sa répartition par grand poste de consommation (graphique 1). En 2020, en pleine crise sanitaire, le premier ensemble de biens et services se contracte en valeur de 13 % sur an, alors que le second croît de 5 %. L'année suivante, la consommation culturelle au sens strict reste encore inférieure de 6 % à sa valeur de 2019 tandis que la consommation connexe à la culture dépasse de 13 % sa valeur d'avant-crise.

Du côté des biens et services culturels, au cours de la première année de crise en 2020, caractérisée par deux confinements, des couvre-feux et la fermeture obligatoire des lieux culturels accueillant du public, la plupart des biens et services affichent une baisse des volumes consommés, sauf pour la consommation de jeux vidéo hors ligne (+ 21 % par rapport à 2019)⁸ et celle de musique enregistrée en ligne (+ 21 %) (tableau 2). La même année, la consommation de sorties culturelles (cinéma, spectacles, musées, bibliothèques) chute fortement. La deuxième année de crise, en 2021, les volumes consommés se redressent mais la plupart d'entre eux restent inférieurs à leur niveau de 2019, à l'exception des achats de livres, de jeux vidéo⁹ et de musique enregistrée en ligne. En 2023, ce sont encore les volumes consommés de presse, de phono-vidéogrammes et de sorties cinéma qui restent inférieurs à leur niveau d'avant-crise.

Du côté des biens et services connexes à la culture, au cours de l'année 2020, les volumes consommés en équipements et produits informatiques et électroniques progressent, ainsi que les achats de téléphones mobiles et de bouquets audiovisuels, tandis que les dépenses en instruments de musique, celles de matériel photographique, optique et magnétique et celles de services de réparation de produits électroniques se contractent de plus de 15 % (tableau 2). L'année suivante, en 2021, ce sont les mêmes dépenses qui restent en volume inférieures à leurs niveaux d'avant-crise respectifs, les deux tiers des volumes consommés restants dépassant leurs niveaux de 2019. En 2023, les achats de matériel photographique, optique et magnétique sont inférieurs de 16 % à leur niveau de 2019, ceux des produits du poste « Ordinateurs et équipements périphériques » l'étant de 5 %. La même année, la plupart des autres biens et services connexes à la culture affichent des volumes consommés supérieurs à leur niveau d'avant-crise, en particulier pour les achats de jeux vidéo en ligne et d'autres logiciels en format physique ou numérique, dont le volume consommé est multiplié par deux entre 2019 et 2023.

pour la consommation mesurée en unités de DVD et Blu-ray.

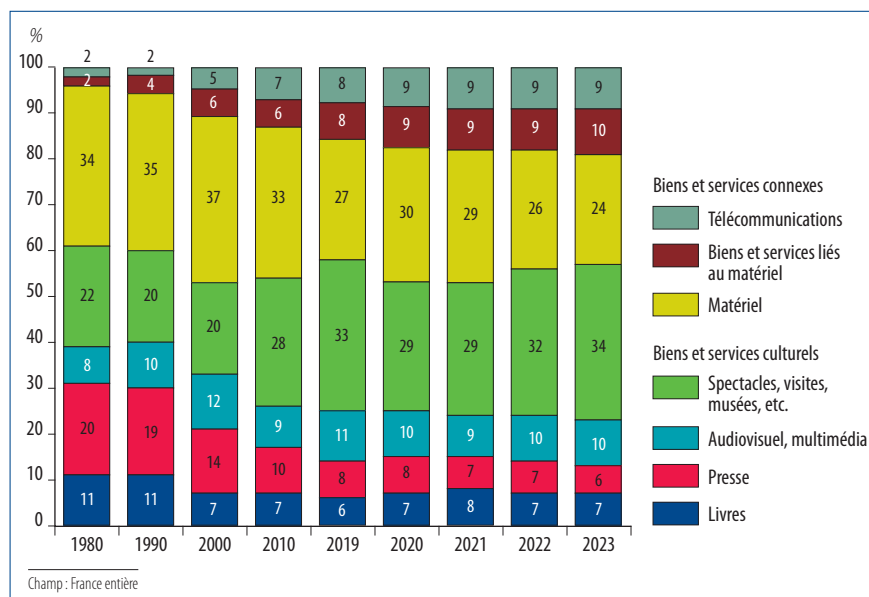
8. Pour les biens et services connexes à la culture, le volume de consommation pour le poste « Services télématiques, jeux électroniques et logiciels » – qui inclut les dépenses en jeux vidéo en ligne – augmente de 22 % en 2020.

9. Le poste « Services télématiques, jeux électroniques et logiciels » progresse encore, de 17 %, en 2021.

Pour en savoir plus

- www.insee.fr > Statistiques et études > Consommation des ménages en 2023 > Comptes nationaux annuels – base 2020
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2021-2
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, « Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels », *France, portrait social. Édition 2022*, Paris, Insee, coll. « Insee Références », novembre 2022
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-2
- Syndicat national de l'édition phonographique (Snep), *La Production musicale française en 2023. Croissance et nouveaux challenges*, mars 2024
- Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), *Statistiques par secteur (open data)* (<https://www.cnc.fr/-/statistiques-par-secteur-open-dat-1>, consulté le 3 septembre 2024)

Graphique 1 – Répartition de la consommation finale effective en valeur des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture par grand poste de consommation entre 1980 et 2023



Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2020/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Consommation finale effective des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture aux prix courants, 1980-2023

	1980	1990	2000	
Biens et services culturels				
Livre, presse	3 297	7 816	8 830	
Édition de livres	1 166	2 775	2 982	
Édition de journaux	868	2 074	2 439	
Édition de revues et périodiques	1 263	2 967	3 409	
Audiovisuel, multimédia	851	2 504	5 049	
Projection de films cinématographiques (fréquentation des cinémas...)	453	613	938	
Projection de films cinématographiques (DVD, Blu-ray...)	2	250	929	
Édition de jeux électroniques (hors édition en ligne)	59	408	1 487	
Édition d'enregistrements sonores	337	1 233	1 694	
Édition d'enregistrements sonores en ligne	0	0	1	
Spectacles, visites, musées, etc.	2 354	5 053	8 608	
Services créatifs, artistiques et du spectacle (marchand)	361	712	1 705	
Services créatifs, artistiques et du spectacle (non marchand)	1 415	3 102	4 886	
Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels (marchand)	52	96	212	
Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels (non marchand)	526	1 143	1 805	
Total biens et services culturels	6 501	15 373	22 486	
Total biens et services culturels hors APU* et ISBLSM**	4 648	11 313	16 087	
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)</i>	<i>2,20</i>	<i>2,19</i>	<i>2,26</i>	
Biens et services connexes à la culture				
Matériel	3 542	8 950	16 065	
Ordinateurs et équipements périphériques (ordinateurs, tablettes, informatique...)	135	881	5 760	
Téléphones mobiles	6	89	1 986	
Produits électroniques grand public (récepteurs radio, téléviseurs, enregistrements et reproductions audiovisuelles, consoles...)	2 675	6 246	6 498	
Instruments de musique	118	202	228	
Matériel optique et photographique, supports magnétiques et optiques	608	1 531	1 594	
Biens et services liés au matériel	246	911	2 443	
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	5	98	423	
Réparation de produits électroniques grand public	118	383	390	
Réparation d'équipements de communication	0	0	4	
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	48	114	169	
Services d'information (hébergement de sites Web personnels...)	75	176	230	
Programmation, conseil et autres activités informatiques	0	140	1 227	
Télécommunications	188	640	2 262	
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	188	640	2 262	
Total biens et services connexes à la culture	3 975	10 501	20 770	
<i>Poids dans la consommation finale effective totale des ménages (en %)</i>	<i>1,34</i>	<i>1,49</i>	<i>2,09</i>	
Dépense de consommation individuelle (ménages + APU* + ISBLSM**)	295 713	703 042	995 001	

* Administrations publiques.
** Institutions sans but lucratif au service des ménages.
Champ : France entière.

En millions d'euros et %

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022	2023/2019
	9 781	8 405	7 899	8 836	8 855	8 760	- 1	4
	3 817	3 742	3 691	4 531	4 440	4 484	1	20
	2 501	2 043	1 869	1 838	1 888	1 830	- 3	- 10
	3 462	2 620	2 338	2 467	2 528	2 445	- 3	- 7
	5 441	6 159	5 367	5 427	6 075	6 652	9	8
	1 383	1 529	471	731	1 190	1 466	23	- 4
	1 435	428	318	264	252	225	- 11	- 48
	1 916	3 498	3 839	3 560	3 679	3 900	6	11
	599	286	234	283	250	247	- 1	- 14
	108	418	505	589	704	815	16	95
	16 094	19 039	15 887	17 324	20 593	22 138	8	16
	3 281	4 131	2 112	2 345	3 745	4 278	14	4
	8 726	9 882	8 980	9 898	11 182	11 819	6	20
	396	619	429	510	794	857	8	38
	3 691	4 406	4 367	4 571	4 871	5 184	6	18
	31 316	33 603	29 153	31 586	35 524	37 549	6	12
	19 356	19 924	16 096	17 467	20 026	21 151	6	6
	2,21	2,00	1,80	1,82	1,91	1,89	-	-
	19 118	15 639	16 547	17 147	16 219	15 958	- 2	2
	6 627	5 238	6 094	5 949	5 298	4 766	- 10	- 9
	1 623	4 444	4 336	4 709	4 797	4 750	- 1	7
	8 665	5 046	5 418	5 720	5 301	5 590	5	11
	214	280	204	245	274	297	8	6
	1 988	631	495	525	549	556	1	- 12
	3 497	4 771	4 738	5 241	5 894	6 334	7	33
	421	186	205	240	264	290	10	56
	502	518	442	488	479	505	5	- 2
	37	45	45	51	52	56	6	24
	173	210	195	199	223	232	4	10
	361	577	609	669	720	783	9	36
	2 003	3 235	3 242	3 594	4 156	4 468	8	38
	3 791	4 386	4 801	5 657	5 783	5 992	4	37
	3 791	4 386	4 801	5 657	5 783	5 992	4	37
	26 406	24 796	26 086	28 044	27 896	28 284	1	14
	1,87	1,47	1,61	1,62	1,50	1,43	-	-
	1 415 198	1 682 473	1 619 839	1 734 482	1 855 967	1 984 658	7	18

Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2020/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Évolution de la consommation finale effective des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture, 2013-2023

	Évolution en volume						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Biens et services culturels							
Livre, presse							
Édition de livres	-1,5	-0,9	3,1	0,0	-1,5	-2,2	0,1
Édition de journaux	-6,3	-6,6	-6,0	-8,0	-5,6	-8,1	-5,7
Édition de revues et périodiques	-9,0	-4,2	-7,0	-5,8	-8,1	-6,4	-4,6
Audiovisuel, multimédia							
Projection de films cinématographiques (fréquentation des cinémas...)	-5,7	6,9	-1,7	2,2	-2,6	-3,4	6,7
Distribution de films (DVD, Blu-ray...)	-13,6	-13,1	-7,1	-12,4	-7,4	-12,9	-5,8
Édition de jeux électroniques (hors édition en ligne)	23,5	13,0	18,9	18,3	16,6	24,6	11,5
Édition d'enregistrements sonores	-3,3	-7,5	-8,1	1,0	1,5	-10,2	-7,4
Édition d'enregistrements sonores en ligne	2,6	4,2	23,7	27,5	12,6	18,2	23,2
Spectacles, visites, musées, etc.							
Services créatifs, artistiques et du spectacle (marchand)	0,5	3,0	1,4	-0,8	7,2	2,2	1,6
Services créatifs, artistiques et du spectacle (non marchand)	1,4	2,0	0,2	0,1	1,0	2,2	2,8
Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels (marchand)	-1,0	-0,8	5,8	-1,0	1,4	7,7	6,3
Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels (non marchand)	1,3	1,5	0,8	-0,8	-0,6	2,6	2,0
Total biens et services culturels							
Biens et services connexes à la culture							
Matériel							
Ordinateurs et équipements périphériques (ordinateurs, tablettes, informatique...)	3,4	3,9	2,2	0,2	0,6	-1,7	5,8
Téléphones mobiles	63,0	30,7	29,7	15,9	11,9	10,4	14,5
Produits électroniques grand public (récepteurs radio, téléviseurs, enregistrements et reproductions audiovisuelles, consoles...)	-7,5	9,3	-2,1	7,6	-2,1	5,1	-3,0
Instruments de musique	-3,8	-1,8	2,0	3,9	4,2	3,6	3,4
Matériel optique et photographique, supports magnétiques et optiques	-2,6	-6,8	-4,2	-9,5	-9,2	-7,7	-10,1
Biens et services liés au matériel							
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	-2,1	-3,1	-8,7	-1,2	-0,2	-10,7	-13,7
Réparation de produits électroniques grand public	-6,6	5,4	9,4	6,2	-5,2	6,9	-15,9
Réparation d'équipements de communication	2,8	14,0	2,4	2,5	0,4	-7,2	-0,4
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	2,1	2,9	0,4	1,0	-2,6	1,0	0,8
Services d'information (hébergement de sites Web personnels...)	1,6	0,0	3,1	6,1	14,3	6,3	9,1
Programmation, conseil et autres activités informatiques	-0,5	1,9	4,7	5,8	8,8	8,5	6,7
Télécommunications							
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	-0,9	4,0	-2,5	0,5	0,5	3,6	1,3
Total biens et services connexes à la culture							
Dépense de consommation individuelle (ménages + APU* + ISBLSM**)	0,8	1,3	1,6	1,7	1,5	1,0	1,5

Champ : France entière.

* Administrations publiques.

** Institutions sans but lucratif au service des ménages.

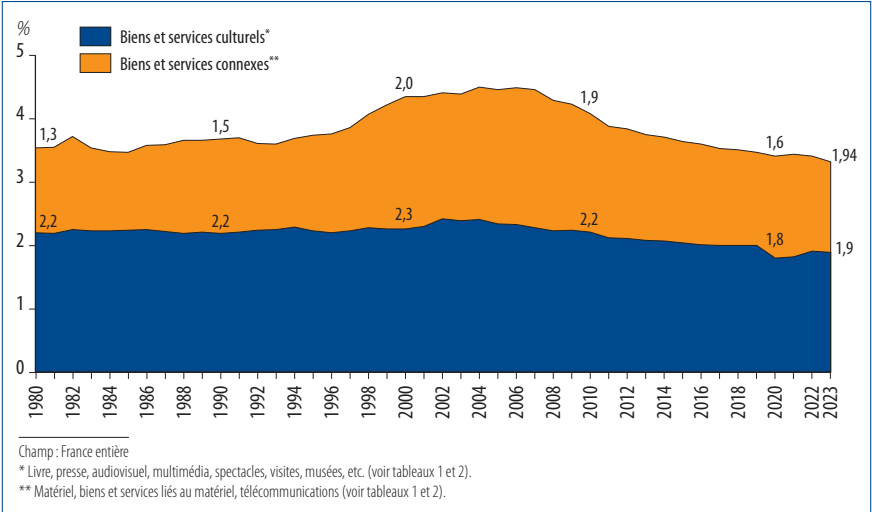
Note de lecture : en 2023, la dépense de consommation finale effective des ménages en livres décroît de 1,6 % en volume par rapport à l'année précédente, cette dépense représentant 4,484 milliards d'euros. En 2023, le prix de cette consommation progresse de 2,6 % par rapport à l'année précédente.

En millions d'euros et %

					Évolution en prix											2023 (Millions d'euros)
	2020	2021	2022	2023	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
	-2,0	21,7	-3,4	-1,6	0,5	0,4	0,7	-0,2	0,4	0,5	1,2	0,7	0,8	1,5	2,6	8 760
	-10,7	-5,8	-2,7	-9,3	4,0	3,8	3,8	6,5	3,9	5,6	4,0	2,4	4,4	5,5	6,8	4 484
	-13,1	3,0	-1,7	-7,5	3,1	2,1	2,9	3,3	3,4	4,0	4,1	2,7	2,4	4,2	4,6	1 830
																2 445
	-69,6	53,0	58,0	18,9	1,6	-0,2	1,6	2,0	2,1	0,2	1,6	1,1	1,5	3,0	3,6	6 652
	-21,8	-15,9	-2,8	-8,1	-3,6	-1,2	-5,6	-4,0	-2,6	-4,0	-3,7	-5,0	-1,5	-1,5	-3,1	1 466
	21,1	-7,1	8,5	24,3	-7,3	-7,6	-7,2	-8,7	-7,2	-6,3	-9,2	-9,3	-0,2	-4,7	-14,7	225
	-17,1	13,5	-12,6	-0,8	-2,0	-2,9	-0,9	-4,4	-5,5	-5,1	-2,9	-1,5	6,9	0,9	-0,4	3 900
	21,0	15,8	13,9	10,6	-2,0	-4,9	1,5	-0,7	0,6	5,2	-0,2	-0,2	0,8	5,0	4,6	247
																815
	-50,2	12,9	61,8	10,1	1,5	-0,1	-0,1	2,6	1,0	2,5	3,6	2,5	-1,7	-1,3	3,7	22 138
	-21,2	22,7	5,0	1,3	0,1	0,2	-0,9	0,1	2,0	0,9	-0,1	15,3	-10,2	7,7	4,3	4 278
																11 819
	-32,5	17,3	52,4	5,4	3,3	3,8	1,2	1,7	1,9	1,4	1,1	2,6	1,4	2,2	2,5	857
	-67,3	24,6	93,4	3,5	0,4	0,2	-0,6	0,4	1,7	0,9	0,6	202,7	-16,0	-44,9	2,8	5 184
																37 549
	17,5	-2,0	-12,0	-6,7	-8,6	-7,7	-5,8	-3,6	-4,1	-4,2	-5,0	-1,0	-0,4	1,2	-3,6	15 958
	5,2	12,1	4,8	3,9	-15,9	-20,7	-14,6	-11,5	-9,1	-7,8	-10,8	-7,2	-3,1	-2,8	-4,7	4 766
																4 750
	11,1	5,2	-3,9	8,7	-7,7	-8,6	-3,1	-2,9	-3,8	-3,2	-3,9	-3,4	0,4	-3,5	-3,0	5 590
	-28,5	20,0	6,9	5,9	1,3	0,3	1,6	1,6	0,3	-0,5	-0,1	2,0	-0,2	4,8	2,4	297
	-19,8	4,0	-0,9	2,0	1,6			-4,5	-0,9	-9,6	-3,7	-2,2	2,0	5,6	-0,6	556
	21,6	17,1	15,6	28,6	-0,9	-0,3	-5,0	-6,6	-5,8	-5,5	-9,2	-9,3	-0,1	-4,8	-14,7	6 334
	-15,5	10,3	-4,1	3,7	2,2	0,3	1,2	2,3	2,0	1,9	0,8	1,1	0,0	2,3	1,6	290
	-0,2	12,6	0,4	4,2	2,2	0,2	1,1	2,4	1,9	1,8	0,9	1,1	0,0	2,3	1,6	505
	-8,2	2,4	9,4	2,2	1,4	2,6	3,5	2,3	2,0	1,9	0,8	1,1	0,0	2,3	1,7	56
	4,7	11,2	7,2	8,1	0,0	1,6	0,0	0,0	-1,2	0,0	1,2	0,8	-1,2	0,4	0,7	232
	-0,2	11,7	11,9	5,6	0,7	1,1	0,6	-0,3	0,5	1,2	1,0	0,4	-0,7	3,3	1,8	783
																4 468
	5,6	11,3	2,7	-1,4	1,5	1,2	1,4	-0,1	-0,1	1,1	2,6	3,6	5,9	-0,5	5,1	5 992
																5 992
																28 284
	-6,3	6,0	3,1	0,7	0,6	0,1	0,2	0,1	0,9	1,6	0,8	2,8	1,0	3,7	6,2	1 984 658

Source: Insee, comptes nationaux annuels, base 2020/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Poids des biens et services culturels ou connexes à la culture dans la consommation finale effective des ménages en valeur, 1980-2023



Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2020/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Entreprises culturelles

Près de 150 000 entreprises interviennent dans les secteurs culturels marchands en 2021. Elles représentent 6,2 % de l'ensemble des entreprises, et leurs salariés comptent pour 2,7 % des salariés en équivalent temps plein (ETP)¹. Suivant une évolution similaire à celle observée dans le total des secteurs marchands, le nombre de salariés dans les secteurs culturels marchands est en hausse de 8,7 % en 2021 par rapport à 2020. Le chiffre d'affaires des entreprises culturelles s'élève à 98 milliards d'euros, soit 2,4 % du chiffre d'affaires des secteurs marchands², tandis que leur valeur ajoutée³ représente 3,2 % de la valeur ajoutée des secteurs marchands (tableau 1). Comme pour l'ensemble de l'économie marchande, ces deux grandeurs économiques ont augmenté dans les secteurs culturels en 2021 : + 15 et + 12 % respectivement.

Un secteur morcelé, avec de très grandes entreprises

La part des entreprises de plus de 250 salariés est plus faible dans les secteurs culturels marchands que dans l'ensemble de l'économie, mais ces entreprises réalisent un important chiffre d'affaires : représentant 0,1 % des entreprises culturelles, elles produisent un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires du champ marchand de la culture (54 %, sans changement par rapport à 2020). Dans l'ensemble de l'économie, les entreprises de plus de 250 salariés représentent 0,2 % des entreprises et produisent 59 % du chiffre. À l'inverse, les trois quarts des entreprises culturelles (78 %, après 75 % en 2020) ne comptent aucun salarié, une proportion bien plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (65 %, après 59 % en 2020). Ces entreprises réalisent 8 % (après 7 % en 2020) du chiffre d'affaires culturel (graphique 1), un résultat légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale (5 %).

Les très petites entreprises de un à neuf salariés sont en moyenne nettement moins présentes dans les secteurs culturels marchands que dans l'économie française : elles y représentent en effet seulement 19 % des entreprises en 2020 (après 23 % en 2019), contre 30 % (après 36 %) dans l'ensemble des secteurs marchands.

Une reprise économique partielle après la crise sanitaire

En 2021, le secteur de l'audiovisuel et du multimédia et celui du livre et de la presse demeurent les principaux contributeurs à la valeur ajoutée culturelle, représentant respec-

1. L'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée, comme c'est le cas dans la fiche « Emploi culturel » de cet ouvrage. Cette mesure a pour inconvénient de comptabiliser de manière identique des emplois dont le nombre d'heures travaillées peut se révéler très différent. Les emplois en équivalent temps plein, concept retenu ici, corrigent ce biais. Les emplois à temps partiel sont convertis en une fraction d'emplois à plein temps. Le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée est divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique. Ce concept est utile pour les calculs de productivité et les comparaisons sectorielles (données d'entreprises).

2. Hors auto-entrepreneurs.

3. La valeur ajoutée est mesurée ici par le prisme des secteurs d'activité et ne comptabilise pas les activités non marchandes, dans lesquelles les biens et services culturels sont proposés aux ménages à un prix économiquement non significatif, car bénéficiant de l'apport de dépenses publiques. C'est pourquoi elle diffère de l'analyse comptable (voir fiche « Poids économique direct de la culture »).

tivement 39 % et 25 % du total (graphique 2). Le spectacle vivant, fortement affecté par les restrictions lors de la crise sanitaire, a vu sa part dans la valeur ajoutée culturelle diminuer, passant de 5 % en 2019 à 2 % en 2021.

Après une chute de sept points en 2020, le taux de marge⁴ des secteurs culturels marchands remonte de cinq points en 2021 pour atteindre 29 % (graphique 3), suivant la même tendance que pour l'ensemble des secteurs marchands (30 % en 2021). Le taux de marge progresse dans tous les secteurs culturels, avec une hausse particulièrement marquée dans ceux les plus touchés par la crise en 2020. Ainsi, le taux de marge dans le secteur du patrimoine augmente de 29 points pour atteindre 24 % en 2021, après avoir chuté à - 5 % en 2020. Le spectacle vivant, également affecté en 2020, enregistre une hausse de 18 points de son taux de marge (34 % en 2021).

Les secteurs de l'audiovisuel et du multimédia maintiennent des taux de marge élevés, avec 37 % en 2021 (36 % en 2020). À l'inverse, le secteur du livre et de la presse et celui de la publicité présentent des taux de marge plus faibles : 21 % et 15 % respectivement. Les entreprises de l'enseignement artistique et des arts visuels maintiennent aussi des taux de marge élevés, notamment en raison de la forte proportion d'entrepreneurs individuels. Ces structures, souvent de plus petite taille, permettent à leurs dirigeants d'ajuster leur rémunération, ce qui contribue à des taux de marge élevés, atteignant 43 % pour l'enseignement artistique et 48 % pour les arts visuels en 2021.

Les métiers d'art et l'audiovisuel français sur la scène internationale

Le taux d'exportation des activités culturelles en 2021 est inférieur de deux points (inchangé par rapport à 2020) à celui de l'ensemble des secteurs marchands car de nombreux secteurs, tels que l'enseignement culturel, le patrimoine ou le spectacle vivant, exercent principalement leurs activités sur le territoire national. Avec la crise sanitaire, l'exportation des secteurs culturels avait enregistré une légère hausse entre 2019 et 2020, notamment dans l'audiovisuel et les agences de publicité, tandis que dans le reste de l'économie, le taux d'export avait légèrement reculé. En 2021, le taux d'exportation augmente de 6 % pour les secteurs culturels marchands (5 % pour l'ensemble des secteurs marchands).

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation varie selon les secteurs culturels. Les métiers d'art génèrent 54 % de leur chiffre d'affaires à l'international, avec une progression de 13 % entre 2020 et 2021. Ce résultat est en grande partie porté par la fabrication d'articles de joaillerie et la bijouterie. Bien que représentant un poids économique moins important, la fabrication d'instruments de musique est également un secteur très exportateur (67 % du chiffre d'affaires en 2021).

L'audiovisuel et le multimédia génèrent 25 % de leur chiffre d'affaires à l'international. Au sein de ce secteur, les jeux vidéo atteignent un taux d'exportation de 75 %, avec une augmentation de 6 % entre 2020 et 2021. L'édition de chaînes généralistes (grandes chaînes de télévision) réalise 22 % de son chiffre d'affaires à l'export, mais son poids économique en fait le principal contributeur aux exportations du secteur culturel, représentant 29 % des exportations totales. Le chiffre d'affaires à l'export pour l'édition de chaînes généralistes a par ailleurs progressé de 21 % entre 2020 et 2021. La filière musicale réalise également une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation pour la reproduction d'enregistrements (34 %) et pour l'enregistrement sonore et l'édition musicale (28 %).

Enfin, avec 16 % de leur chiffre d'affaires réalisé à l'export, les agences de publicité restent également un acteur notable dans l'exportation des industries culturelles.

4. Le taux de marge est le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée (VA).

Les industries culturelles françaises, au cœur de l'activité européenne

Dans l'Union européenne à 27, la valeur ajoutée des industries culturelles représente 1,9 % de la valeur ajoutée des secteurs marchands en 2021 (graphique 4). En France, cette part atteint 2,5 %⁵, soit le taux le plus élevé parmi les grands pays européens.

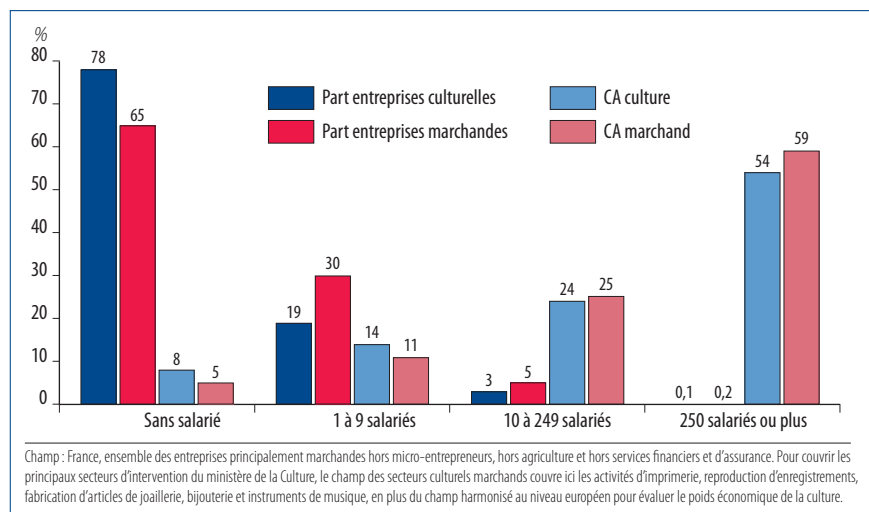
Les industries culturelles françaises, tirées par les activités de programmation et de diffusion audiovisuelles, sont à la deuxième place européenne en matière de valeur ajoutée après l'Allemagne (graphique 5). Avant le Brexit, le Royaume-Uni devançait également la France dans ce classement. Ensemble, l'Allemagne (28 %) et la France (19 %) génèrent près de la moitié de la valeur ajoutée des industries culturelles européennes. La France se distingue par une contribution plus élevée dans les secteurs culturels que dans l'ensemble des secteurs marchands (14 %), témoignant ainsi d'une spécialisation notable dans ce domaine.

Pour en savoir plus

- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2022-1
- Louis LE CLAINCHE et Gabriel SKLENARD (dir.), *Les Entreprises en France. Édition 2023*, Paris, Insee, Coll. « Insee Références » décembre 2023
- Yann NICOLAS et Louis-Marie NINNIN, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2024*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-4

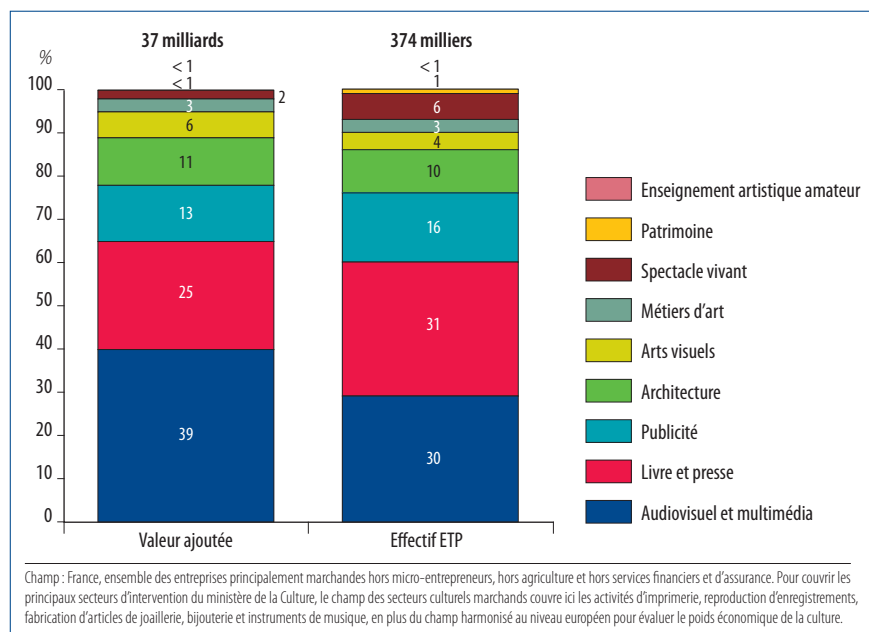
5. Le champ des secteurs culturels et créatifs au sens d'Eurostat ne comprend pas les activités des agences de publicité.

Graphique 1 – Répartition du nombre d'entreprises et du chiffre d'affaires par taille d'entreprises en 2021



Source : Insee, Esane 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Répartition de la valeur ajoutée et des effectifs des secteurs culturels marchands en 2021



Source : Insee, Esane 2021/DEPS, ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Caractéristiques économiques des secteurs culturels marchands en 2021

Domaine culturel	Libellé du secteur d'activité	Code NAF 2008	Nombre d'entreprises marchandes	Effectif salarié ETP
Patrimoine			502	3 317
	Gestion des bibliothèques et des archives	91.01Z	30	200
	Gestion des musées	91.02Z	187	526
	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	91.03Z	285	2 591
Livre et presse			26 645	115 703
	Imprimerie de journaux	18.11Z	23	595
	Autre imprimerie (labeur)	18.12Z	3 589	28 645
	Activités de prépresse	18.13Z	3 730	7 353
	Édition de livres	58.11Z	2 854	17 651
	Édition de journaux	58.13Z	719	17 584
	Édition de revues et périodiques	58.14Z	2 435	20 098
	Agences de presse	63.91Z	901	2 281
	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	47.61Z	2 849	11 191
	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47.62Z	6 173	8 005
	Traduction et interprétation	74.30Z	3 372	2 300
Métiers d'art			2 124	10 639
	Reliure et activités connexes	18.14Z	243	1 185
	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	32.12Z	1 709	9 298
	Fabrication d'instruments de musique	32.20Z	415	1 342
Arts visuels			47 113	14 684
	Création artistique relevant des arts plastiques	90.03A	18 097	699
	Autre création artistique	90.03B	9 393	721
	Activités photographiques	74.20Z	6 554	4 143
	Activités spécialisées de design	74.10Z	13 069	9 121
Activités d'architecture		71.11Z	23 939	35 629
Spectacle vivant			11 534	21 142
	Arts du spectacle vivant	90.01Z	7 997	9 129
	Activités de soutien au spectacle vivant ¹	90.02Z	3 211	9 541
	Gestion de salles de spectacles	90.04Z	326	2 472
Audiovisuel/multimédia			22 138	111 140
	Production de films et de programmes pour la télévision	59.11A	5 392	18 241
	Production de films institutionnels et publicitaires	59.11B	4 371	6 995
	Production de films pour le cinéma	59.11C	3 908	6 225
	Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	59.12Z	1 247	6 896
	Distribution de films cinématographiques	59.13A	242	1 955
	Édition et distribution de vidéos	59.13B	189	236
	Projection de films cinématographiques	59.14Z	546	6 053
	Édition de jeux électroniques	58.21Z	485	7 903
	Reproduction d'enregistrements	18.20Z	107	750
	Enregistrement sonore et édition musicale	59.20Z	5 043	3 213
	Édition et diffusion de programmes radio	60.10Z	281	2 662
	Édition de chaînes généralistes	60.20A	18	47 124
	Édition de chaînes thématiques	60.20B	79	2 702
	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et de vidéos en magasin spécialisé	47.63Z	193	174
	Location de vidéocassettes et disques vidéo	77.22Z	37	11
Activités des agences de publicité		73.11Z	12 647	59 621
Enseignement culturel		85.52Z	2 378	996
Total secteurs culturels marchands			149 263	374 057
Tous secteurs marchands (hors agriculture, services financiers et d'assurance)			2 418 710	13 826 658
Part des secteurs culturels marchands dans l'ensemble des secteurs marchands (%)			6,2	2,7

Champ : France, ensemble des entreprises principalement marchandes hors micro-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance. Pour couvrir les principaux secteurs d'intervention du ministère de la Culture, le champ des secteurs culturels marchands couvre ici les activités d'imprimerie, reproduction d'enregistrements, fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et instruments de musique, en plus du champ harmonisé au niveau européen pour évaluer le poids économique de la culture.

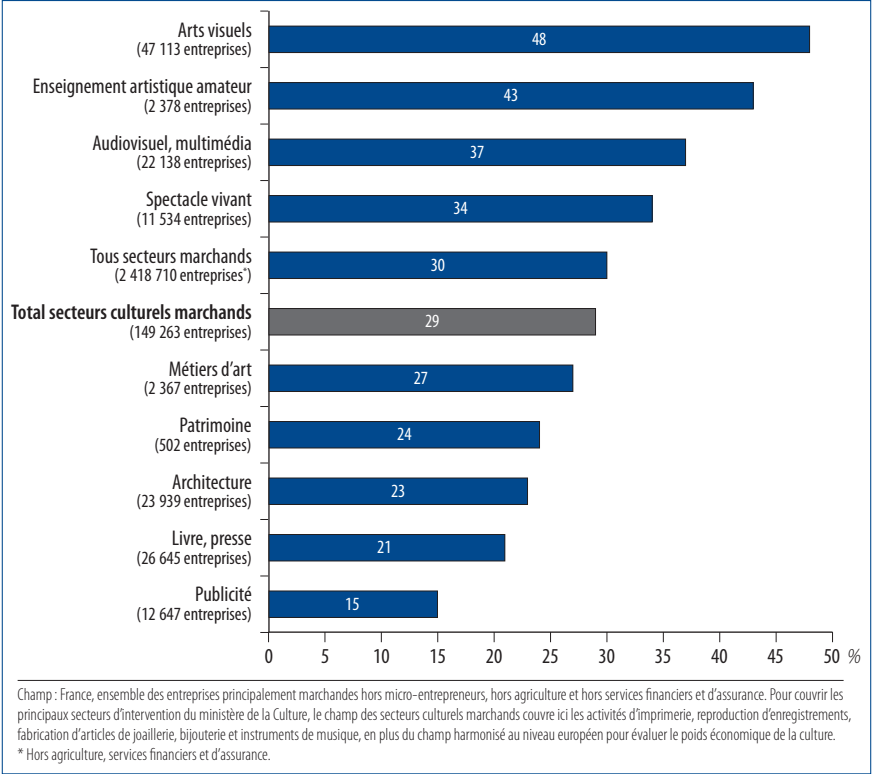
Chiffre d'affaires (millions d'euros hors taxes)	Subventions d'exploitation (millions d'euros hors taxes)	Masse salariale (millions d'euros hors taxes)	Valeur ajoutée (secteur marchand) (millions d'euros hors taxes)	Taux de marge (EBE/VACF) (%)	Taux de valeur ajoutée (VA/CA) (%)	Part du chiffre d'affaires à l'export (%)
261	46	113	109	24	42	3
22	0	7	9	16	43	1
44	8	16	14	25	31	13
194	38	90	86	24	44	1
27 589	271	7 336	9 346	21	34	9
138	4	59	47	-22	34	0
5 538	29	1 554	1 855	14	33	11
1 205	19	433	530	18	44	5
7 521	51	1 380	1 910	27	25	13
3 115	61	1 156	1 206	5	39	3
4 391	54	1 431	1 860	23	42	10
582	5	288	331	11	57	34
2 664	22	448	620	27	23	1
1 943	21	414	693	39	36	1
491	6	172	295	41	60	24
3 256	16	802	1 148	27	36	54
129	1	57	65	8	50	8
3 035	14	720	1 040	29	34	55
221	2	82	108	22	49	67
4 743	141	1 185	2 217	48	47	12
767	5	87	492	81	64	4
556	10	101	347	70	62	7
870	63	290	339	25	39	9
2 548	63	707	1 039	34	41	17
6 666	22	2 977	3 979	23	60	3
2 979	906	1 155	906	34	30	6
1 193	502	521	351	37	29	7
1 680	226	518	592	35	35	6
106	178	115	-37	14	-35	0
39 574	1 113	9 192	14 284	37	36	25
3 484	212	1 591	2 481	40	71	19
1 681	86	564	744	31	44	13
953	133	541	881	46	92	21
1 177	33	560	665	17	57	20
893	41	199	248	29	28	21
66	3	18	28	40	43	10
1 248	262	316	317	41	25	6
3 305	5	688	1 416	51	43	75
148	3	37	27	-29	18	34
902	53	262	355	34	39	28
627	12	165	230	28	37	5
22 732	201	4 006	6 632	36	29	22
2 305	66	238	248	1	11	19
50	1	7	10	30	19	8
3	0	1	1	50	39	7
12 971	198	4 137	4 869	15	38	16
144	31	55	70	43	49	2
98 311	2 745	27 008	36 994	29	38	17
4 128 478	40 098	794 517	1 173 235	30	28	19
2,4	6,8	3,4	3,2	s.o.	s.o.	s.o.

Note : s.o. : sans objet.

1. Y compris organismes de gestion collective.

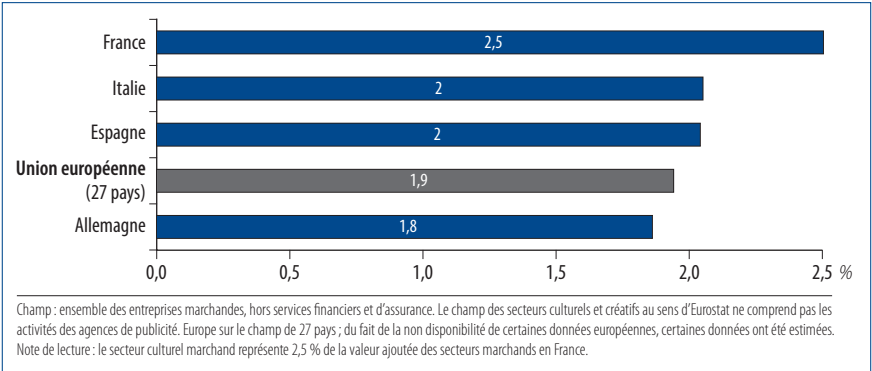
Source : Insee, Esane 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Taux de marge des entreprises culturelles marchandes en 2021



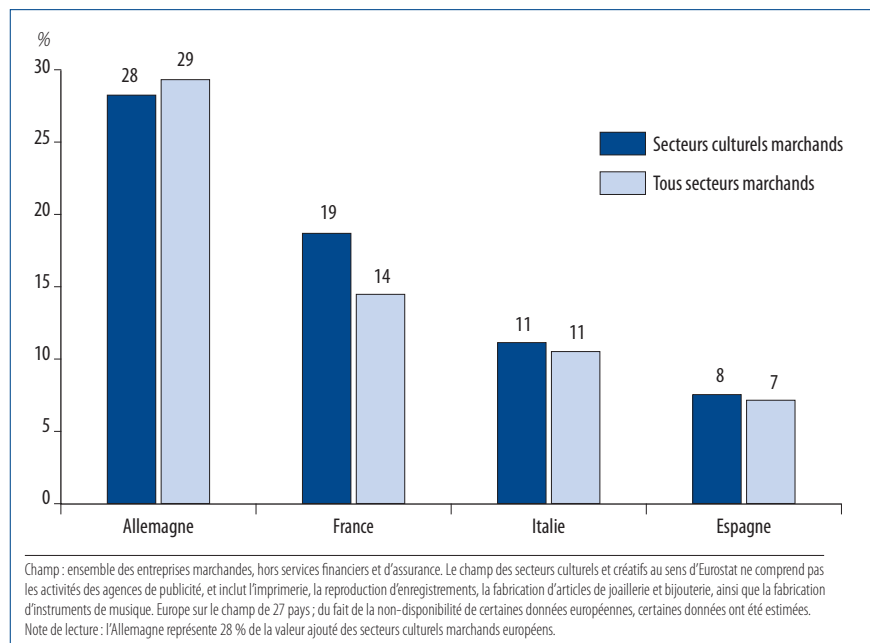
Source : Insee, Esane 2021/DEPS, ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Part de la valeur ajoutée du secteur culturel marchand dans le secteur marchand en Europe en 2021



Source : Eurostat/DEPS, ministère de la Culture 2024

Graphique 5 – Part des pays dans la valeur ajoutée européenne en 2021



Source : Eurostat/DEPS, ministère de la Culture 2024

Les associations culturelles

Un grand nombre d'associations culturelles, mais de petite taille en matière d'adhésions

La culture est fortement présente dans le secteur associatif. D'après les données d'enquête de l'Insee¹, la France compte environ 289 000 associations culturelles en 2018, soit 23 % de l'ensemble des associations. Le spectacle vivant constitue l'activité principale de 44 % d'entre elles, 24 % se consacrant en priorité à la musique (graphique 1). D'un poids plus limité, les activités pluridisciplinaires, hormis celles dédiées au spectacle vivant, mobilisent 20 % des associations culturelles tandis que l'enseignement artistique, le patrimoine, les arts visuels, les médias et industries culturelles occupent, pour chacun de ces domaines, entre 8 % et 10 % d'entre elles.

Les associations culturelles suscitent un très large intérêt puisqu'elles enregistrent 14,7 millions d'adhésions². Toutefois, le nombre moyen d'adhésions par association est inférieur à celui observé dans l'ensemble du milieu associatif : 51 au lieu de 133. Le spectacle vivant et les arts visuels se distinguent des autres domaines artistiques par un nombre d'adhésions particulièrement faible (graphique 2).

Peu de salariés par association culturelle, mais un poids important dans l'emploi associatif

Les associations culturelles sont de petite taille en matière d'emplois. Tout d'abord, seulement 14 % d'entre elles sont employeuses, comme dans l'ensemble du secteur associatif. Cette proportion est plus forte cependant pour l'enseignement artistique (26 %) et pour le spectacle vivant (20 % pour le théâtre et les arts associés, 17 % pour la danse, 26 % pour le spectacle vivant pluridisciplinaire), musique exceptée (13 %) (graphique 3).

Quant aux 40 900 associations culturelles employeuses, au nombre moyen d'adhésions plus élevé que les non employeuses (113 au lieu de 41), elles comptent en moyenne 5,7 salariés, bien en deçà des 12,6 du secteur associatif dans son ensemble (graphique 4). L'écart tient principalement aux emplois à temps plein : un salarié dans le premier cas, 5,9 dans le second.

Ce sont au total près de 232 000 salariés qui travaillent dans les associations culturelles en 2018, soit 10,6 % des salariés employés par le milieu associatif. Cette forte proportion, comparée à celle des emplois culturels, salariés ou non, dans le total des emplois en 2018 (2,6 %³), tient au poids important des associations culturelles dans le milieu associatif (23 %).

1. Voir la méthodologie utilisée dans la partie « Sources et définitions ».

2. Cette statistique ne signifie pas que 14,7 millions de Français adhèrent à une association culturelle. Les adhésions peuvent concerner des personnes physiques et morales, et être multiples en raison de plusieurs activités. En outre, pour une même activité, des multiples comptes peuvent exister. Dans le sport par exemple, un même adhérent peut être compté par le club local, les fédérations départementale et nationale. Dans la culture, ces multiples comptes sont en revanche peu fréquents *a priori*. Ils disparaissent dans tout ratio du nombre d'adhésions par association.

3. Chiffres clés 2021, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, 2021.

Une forte proportion d'emplois à temps partiel ou sous contrat à durée déterminée

Quoique le nombre de salariés à temps partiel par association employeuse soit inférieur dans le secteur culturel (4,7 contre 6,7), celui-ci recourt massivement à ce type d'emplois. Si 53 % des emplois des associations tous secteurs confondus sont à temps partiel, cette proportion atteint 83 % dans les associations culturelles. Il s'agit là d'une de leurs spécificités, car, dans le secteur culturel pris dans sa totalité, la part de salariés à temps partiel ne dépasse pas 25 %. Les associations d'enseignement artistique et de spectacle vivant se singularisent de nouveau par une proportion particulièrement élevée de salariés à temps partiel (graphique 5).

Par ailleurs, dans le secteur de la culture, les associations sont plus nombreuses à employer des salariés sous contrat à durée déterminée : 69 % d'entre elles recourent à de tels contrats, avec des proportions très élevées dans le spectacle vivant (92 % pour le théâtre et les arts associés, 91 % pour le spectacle vivant pluridisciplinaire) à l'exception de la danse, contre seulement 49 % dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 6). Nombre de ces salariés sont probablement des intermittents du spectacle.

Un bénévolat plus limité mais plus intense

Si une petite minorité d'associations emploie des salariés, en revanche la plupart d'entre elles bénéficient de l'appui de bénévoles. Ils sont de loin la principale force de travail du secteur associatif. Dans le secteur culturel, ce sont 3,5 millions de participations bénévoles (le nombre de bénévoles est inférieur, un même bénévole pouvant œuvrer pour plusieurs associations) qui apportent leur concours aux associations en 2018. Cette même année, elles représentent 17 % des 21 millions de participations bénévoles enregistrées dans le secteur associatif pris dans sa globalité. Cette proportion, plus faible que le poids des associations, tient à un nombre moyen de bénévoles par association culturelle inférieur à celui observé dans l'ensemble du secteur associatif, à savoir 12 contre 17 (graphique 7). Le spectacle vivant, hormis ses activités pluridisciplinaires, mobilise le moins de bénévoles (11), en dépit de la tenue de festivals plus répandue dans ce domaine d'activité. Certes, les associations mentionnant ce type de manifestation recourent en moyenne à 23 bénévoles, mais elles représentent moins de 5 % des associations de spectacle vivant. Les participations bénévoles sont les plus nombreuses dans le domaine du patrimoine.

Bien que ses effectifs soient en moyenne plus limités dans les associations culturelles, le bénévolat y occupe cependant une place plus importante parmi les ressources disponibles, en particulier monétaires. Pour un même budget de 10 000 euros, les participations bénévoles s'élèvent à 4,9 dans les associations culturelles au lieu de 1,7 dans l'ensemble du secteur associatif. Par conséquent, au regard de leurs ressources monétaires, les associations culturelles recourent plus intensément au bénévolat.

Une surreprésentation des retraités parmi les dirigeants

Qu'ils soient bénévoles ou salariés, le président, le trésorier ou le secrétaire d'association culturelle ne se différencient guère, en matière d'âge et de statut économique, de leurs homologues de l'ensemble du secteur associatif. Ils se démarquent en revanche de la population française. Ils ont 54 ans en moyenne, quand l'âge moyen de la population ne dépasse pas 42 ans. Les retraités sont en effet surreprésentés dans ces trois fonctions. Leur poids varie de 36 % à 38 % selon les postes, alors qu'il n'excède pas 23 % de la population en 2018.

Un budget plus faible et plus dépendant des subventions publiques

Les ressources financières des associations culturelles sont bien plus limitées que dans l'ensemble du secteur associatif. Certes, elles représentent 7,2 milliards d'euros en 2018 (5,8 % des 124,6 milliards de toutes les associations), dont 79 % concernent les associations

employeuses, mais le budget moyen d'une association culturelle est légèrement en deçà de 25 000 euros, au lieu de 98 000 euros pour une association tous secteurs confondus.

Les associations culturelles se distinguent par une plus forte proportion de subventions publiques et en contrepartie par une moindre proportion des recettes d'activité. Les premières représentent un tiers du budget des associations culturelles alors que leur poids ne dépasse pas 17 % du budget de l'ensemble des associations. Les secondes constituent 45 % des ressources courantes des associations culturelles, mais 60 % du budget dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 8).

Toutefois, la structure des ressources des associations culturelles diffère selon qu'elles sont employeuses ou non. Celles qui emploient un salarié se révèlent nettement plus dépendantes des subventions publiques que les associations sans salarié. Dans le premier cas, cette catégorie de ressources représente 36 % du budget, dans le second seulement 19 %. En contrepartie, les cotisations des adhérents et, dans une moindre mesure, les dons, les legs, le mécénat et les financements de fondations ou d'autres associations pèsent davantage dans le budget des associations culturelles non employeuses (graphique 9).

Seulement un tiers d'associations culturelles subventionnées

Ces moyennes ne doivent pas masquer que seulement 32 % des associations culturelles sont subventionnées. La proportion s'élève à 57 % pour les associations employeuses, mais elle est moitié moindre pour celles sans salarié, ne dépassant pas 28 %. Ces ratios sont inférieurs de 5 à 6 points à ceux de l'ensemble du secteur associatif. Par ailleurs, la proportion d'associations subventionnées selon le domaine artistique est comprise entre 44 % pour l'enseignement artistique et 26 % pour la musique (tableau 1). Mais cette dernière recueille un quart des subventions publiques destinées à la culture compte tenu du grand nombre d'associations se consacrant à ce domaine artistique, et l'ensemble du spectacle vivant en recueille presque la moitié. Cependant, la plus grosse part de subventions (27 %) revient au domaine pluridisciplinaire qui inclut les Maisons des jeunes et de la culture, lesquelles bénéficient de fonds publics importants.

Quant à la subvention moyenne par association subventionnée, la plus faible concerne le patrimoine (9 200 euros), la plus élevée les activités pluridisciplinaires (40 000 euros) (graphique 10). Le spectacle vivant, hormis sa composante pluridisciplinaire, constitué pour une large part de compagnies et d'orchestres, se révèle également mieux doté que les autres secteurs culturels. En moyenne, chaque association culturelle subventionnée reçoit 25 300 euros de subventions publiques, montant inférieur de 45 % aux 45 800 euros alloués en moyenne à une association, tous secteurs confondus (tableau 2). Cet écart tient aux associations employeuses : le montant moyen est de 88 800 euros dans le secteur culturel et de 186 200 euros dans l'ensemble du secteur associatif. En revanche, les associations culturelles sans salarié perçoivent un montant moyen de 4 000 euros, légèrement supérieur à celui de 3 600 euros dans le secteur associatif non employeur pris dans sa globalité.

Les subventions aux associations culturelles versées pour les deux tiers par les collectivités territoriales

Les soutiens financiers des associations culturelles sont principalement les collectivités territoriales : 28 % de ces associations sont subventionnées par les communes ou les intercommunalités, 9 % le sont par les départements, 4 % par les régions et 4 % par l'État. Dans une large majorité des cas, les communes ou intercommunalités ne sont pas associées à d'autres échelons administratifs. Ainsi, 60 % des associations culturelles subventionnées le sont exclusivement par une commune ou une intercommunalité.

Les subventions elles-mêmes proviennent des collectivités territoriales pour les deux tiers dans le secteur de la culture, pour la moitié dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 11). Le poids important des subventions accordées par les communes et les intercommunalités,

à savoir 38 % dans le secteur associatif culturel au lieu de 22 % dans l'ensemble du secteur associatif, explique cet écart. En contrepartie, les dotations de l'État (29 % au lieu de 35 %), des organismes sociaux et de l'Union européenne pèsent moins dans les subventions reçues par les associations culturelles.

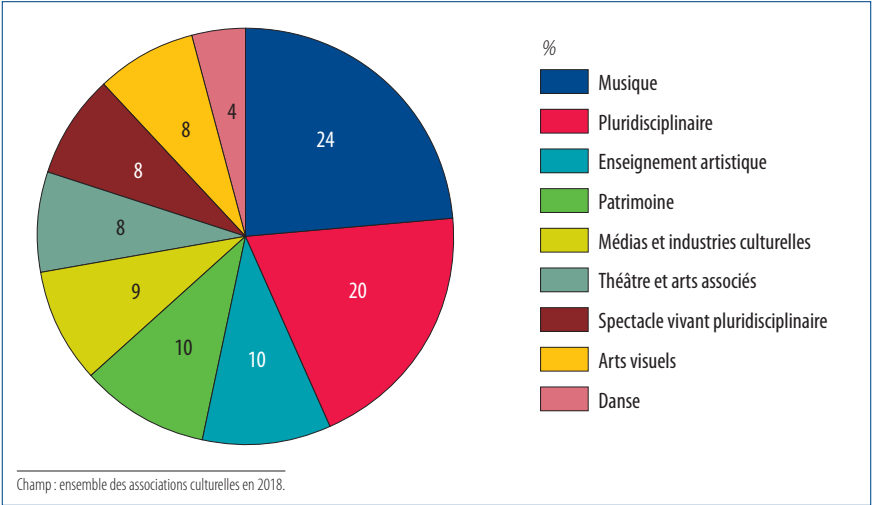
Les chiffres présentés ici sont extraits d'une étude du DEPS reposant sur les données de l'enquête de l'Insee consacrée aux associations¹ pour l'année 2018 et réalisée à la fin de 2019. La délimitation du secteur culturel retenue dans cette étude a fait l'objet de travaux spécifiques. Elle résulte en effet d'une analyse textuelle sur les réponses des associations aux questions ouvertes sur leurs activités, et non de leur déclaration d'un domaine d'activité, contrainte par la nomenclature de l'enquête et empreinte de leur subjectivité. En effet, la pluridisciplinarité artistique d'une part, la frontière entre domaines d'autre part, notamment entre la culture et les loisirs, induisent des difficultés de positionnement pour les associations. L'analyse textuelle détermine l'existence ou non d'une activité dominante selon des critères objectifs. Elle permet en outre une nouvelle classification des activités culturelles, qui distingue des domaines tels que les différentes disciplines du spectacle vivant, les arts visuels, les médias et industries culturelles, le patrimoine ainsi que l'enseignement artistique regroupé dans un domaine qui lui est propre.

1. Sylvie DUMARTIN et Sandrine FIRQUET, *1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym*, Paris, Insee, Coll. « Insee Première », n° 1857, mai 2021.

Pour en savoir plus

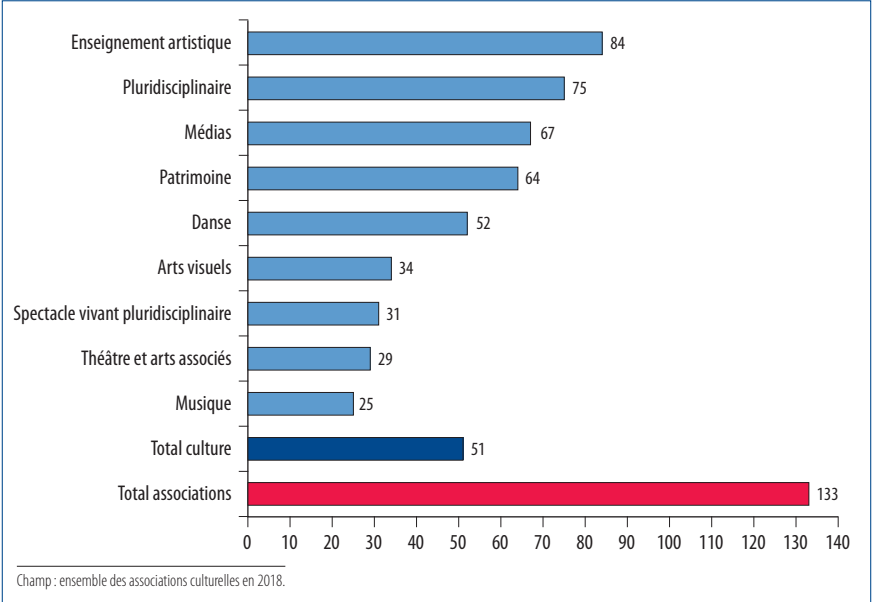
- Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERNONOG, « Les modèles socio-économiques des associations : une approche quantitative descriptive et exploratoire », dans Mathilde RENAULT-TINACCI (sous la dir. de), *Les Modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, Paris, La Documentation française, 2021
- Sylvie DUMARTIN et Sandrine FIRQUET, *1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym*, Paris, Insee, Coll. « Insee Première », n° 1857, mai 2021
- Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERNONOG, *Le Paysage associatif français : Mesures et évolutions*, Lefebvre-Dalloz, 2023
- John BAUDE, *Les Associations culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-5

Graphique 1 – Associations culturelles par domaine d'activité en 2018

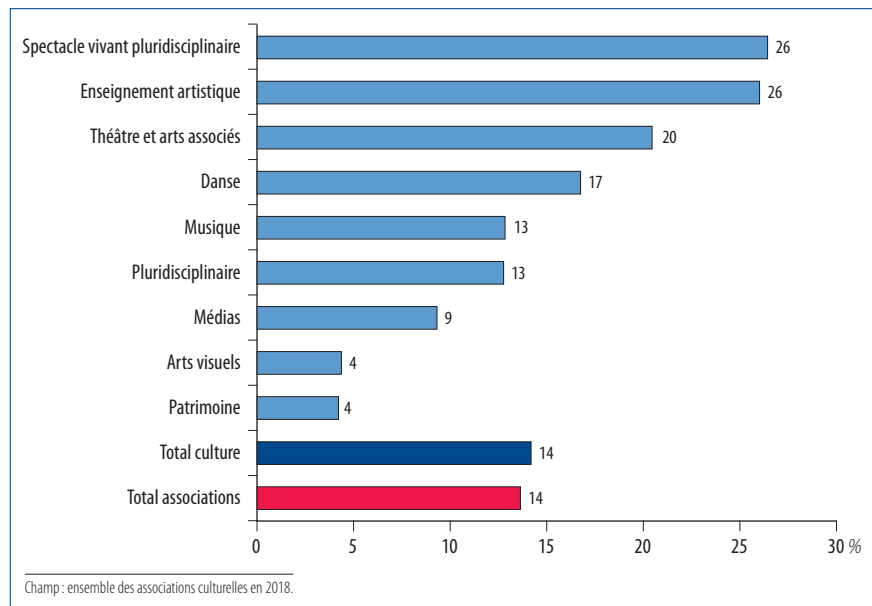


Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

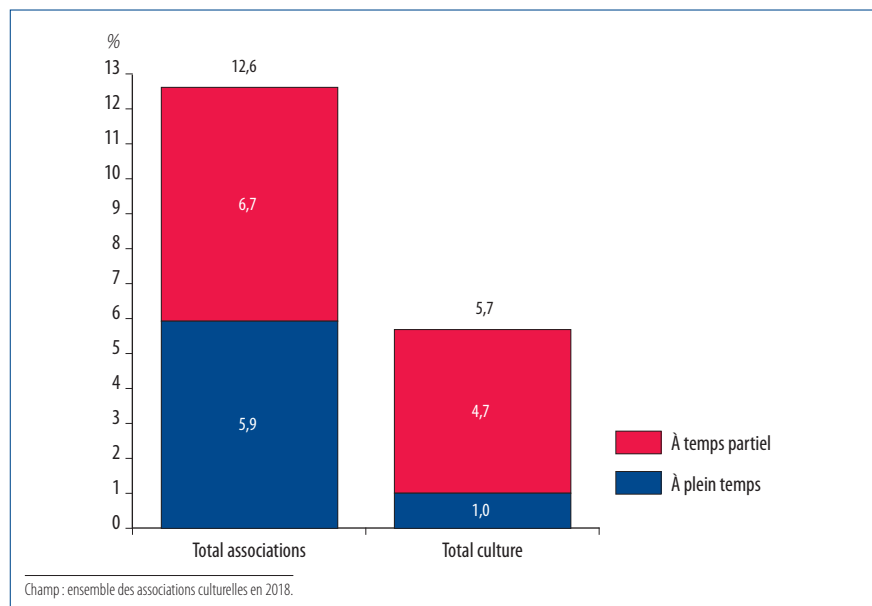
Graphique 2 – Nombre d'adhésions par association selon les domaines d'activité en 2018



Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

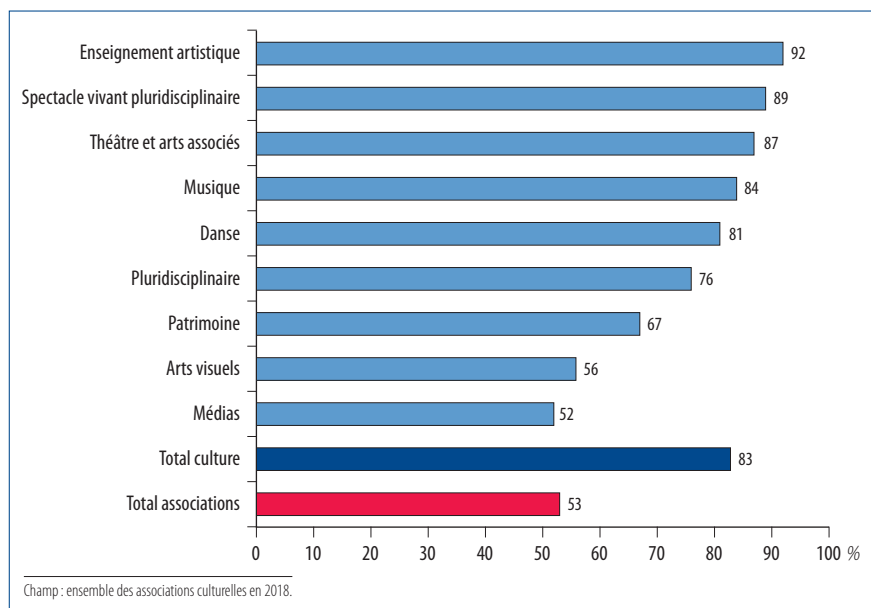
Graphique 3 – Poids des associations employeuses par domaine d'activité en 2018

Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Nombre de salariés par association employeuse en 2018

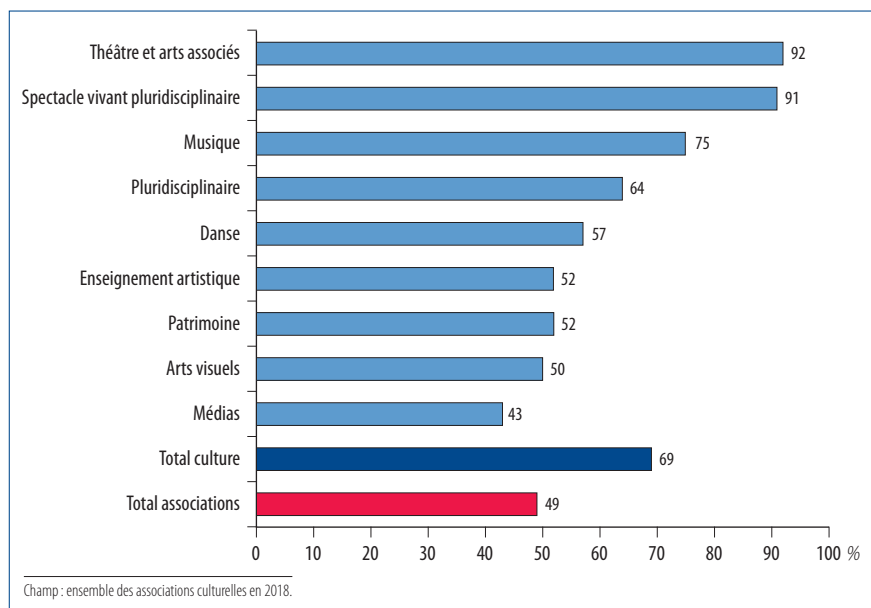
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Poids des salariés à temps partiel dans les effectifs des associations employeuses en 2018

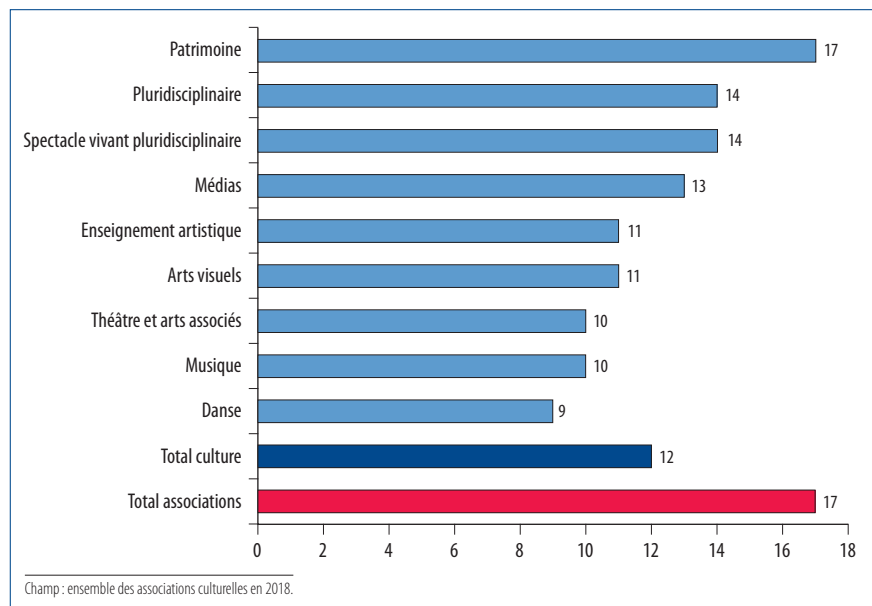


Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

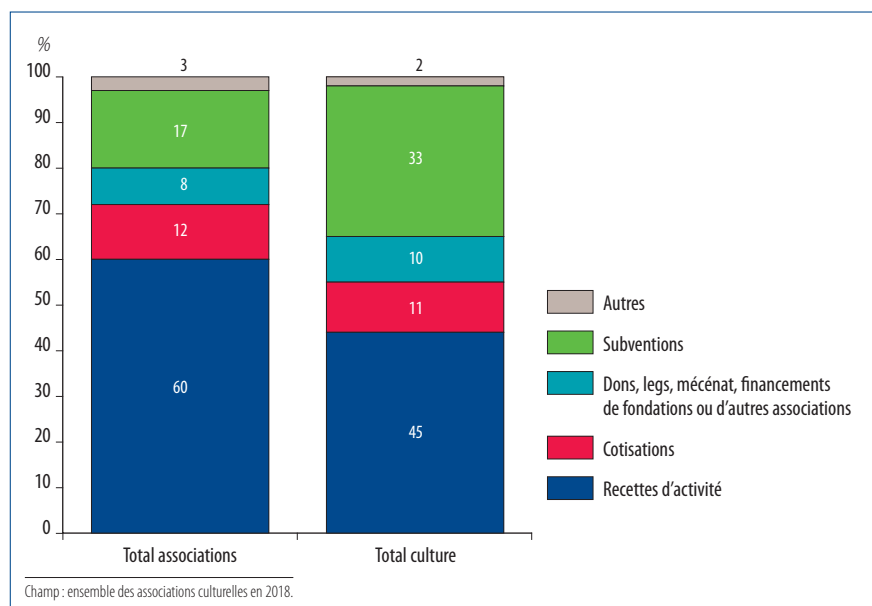
Graphique 6 – Proportion d'associations employeuses recourant aux CDD en 2018



Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

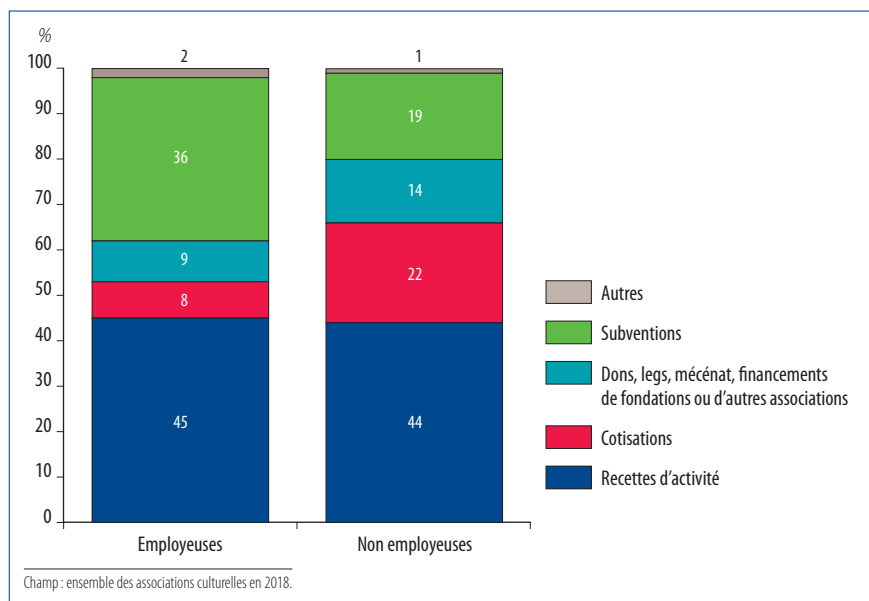
Graphique 7 – Nombre de participations bénévoles par association en 2018

Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 8 – Répartition des ressources courantes des associations en 2018

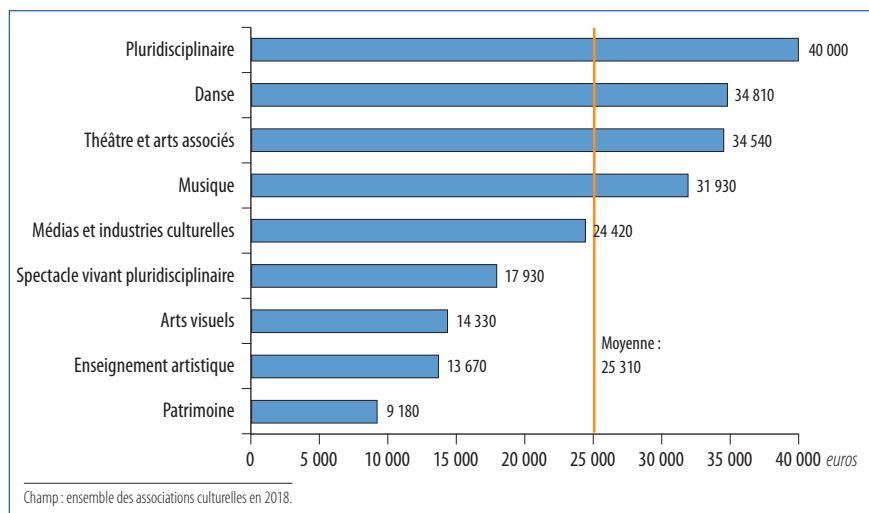
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 9 – Répartition des ressources courantes des associations culturelles employées ou non en 2018



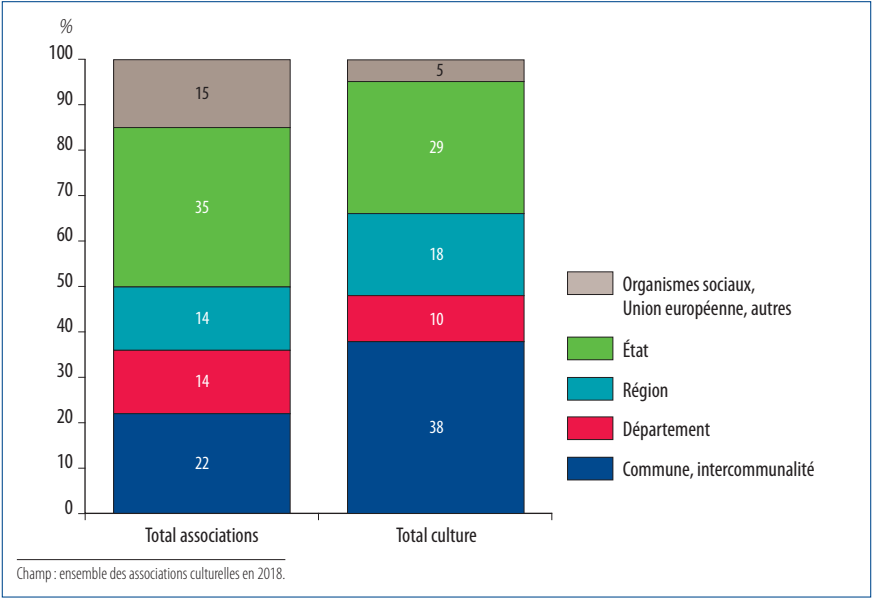
Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 10 – Montant moyen des subventions publiques par association culturelle subventionnée en 2018



Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 11 – Répartition des subventions par financeur en 2018



Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Taux d’associations subventionnées en 2018

En %

Total culture	32
Employeuses	57
Non employeuses	28
Total associations	37
Employeuses	63
Non employeuses	33
Enseignement artistique	44
Théâtre et arts associés	38
Danse	31
Musique	26
Spectacle vivant pluridisciplinaire	34
Arts visuels	33
Médias et industries culturelles	36
Patrimoine	37
Pluridisciplinaire	27

Champ : ensemble des associations culturelles en 2018

Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Montant moyen annuel des subventions par association subventionnée en 2018

En euros

	Total associations	Total culture
Toutes associations	45 800	25 300
Employeuses	186 200	88 800
Non employeuses	3 600	4 000

Champ : ensemble des associations culturelles en 2018

Source : Insee, enquête Associations 2018/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Commerce extérieur

Les statistiques de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) permettent d'estimer l'importance des mouvements internationaux de biens culturels. L'estimation repose sur la mesure des flux bruts déclarés en douane des exportations et importations définitives (non temporaires) en valeur (euros) de plusieurs catégories d'objets : les objets d'art, de collection et anciens, les ouvrages, brochures et autres imprimés (livres), les phonogrammes et vidéogrammes (phono-vidéogrammes), les journaux et publications périodiques imprimés (presse), les instruments de musique et les partitions musicales. D'autres sources (Centre national du cinéma et de l'image animée [CNC], UniFrance et Syndicat national de l'édition [SNE]) permettent d'enrichir la mesure du commerce extérieur culturel.

En 2023, les importations d'objets d'art, de collection et anciens progressent sur un an de 18 %

Les objets d'art, de collection et anciens¹ constituent le premier poste d'échanges de biens culturels. Au sein de cet ensemble, en 2023, tableaux, dessins, collages et mosaïques forment la catégorie principale d'objets qui ont quitté le territoire national à destination de l'étranger (55 % du total des sorties) comme celle d'objets d'origine étrangère entrés sur le territoire national (56 % du total des entrées). En 2023, la valeur totale des sorties des objets d'art, de collection et anciens s'élève à 1,72 milliard d'euros, en baisse de 6 % par rapport à 2022 (tableau 1). En 2022, cette valeur progressait sur un an de 20 % en euros courants. Les entrées sur le territoire s'établissent en 2023 à 1,38 milliard d'euros. Elles progressent plus fortement, de 18 % par rapport à 2022, après une hausse de 3 % en 2021. En 2023, l'évolution simultanée des exportations et des importations se traduit par une contraction de 49 % du surplus commercial.

La baisse de 6 % sur un an des exportations d'objets d'art, de collection et anciens en 2023 s'explique avant tout par des baisses de 15 % des sorties vers les États-Unis, de 18 % des sorties vers le Royaume-Uni (qui pèse moins lourd que les États-Unis dans le total) et de 12 % des sorties vers Hong Kong (pesant encore moins lourd) qui sont en partie compensées par une hausse de 27 % des sorties vers la Suisse. La progression de 18 % en 2023 des importations d'objets d'art, de collection et anciens repose principalement sur une forte hausse des entrées d'origine indéterminée statistiquement (+ 74 %) et anglaise (+ 43 %) qui est moins que compensée par une baisse des entrées d'origine suisse (- 12 %) et argentine (- 96 %).

Pour la période 2013-2023, les mouvements d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont caractérisés par des oscillations sans tendance linéaire à la hausse ou à la baisse, avec une valeur annuelle moyenne de 1,62 milliard d'euros (graphique 1). Les entrées d'objets en France connaissent une tendance à la hausse, faisant plus que doubler entre 2013 et 2023, et une moyenne annuelle de 941 millions d'euros.

1. Ils comprennent les cinq catégories suivantes : tableaux, dessins entièrement faits à la main, collages et mosaïques ; statues et sculptures ; gravures, estampes et lithographies originales ; objets de collection ; objets d'antiquité.

Hors Union européenne, États-Unis, Royaume-Uni et Suisse sont les trois premiers partenaires de la France en 2023 pour le commerce extérieur d'objets d'art, de collection et anciens

En 2023, comme les deux années précédentes, les sorties mesurées en valeur d'objets d'art, de collection et anciens vers les pays et territoires tiers hors Union européenne se concentrent sur trois pays : États-Unis, Suisse et Royaume-Uni. Ces trois pays cumulent 76 % des sorties du territoire national (respectivement 35 %, 21 % et 21 %). La même année, les États-Unis sont le premier pays tiers partenaire de la France à l'import avec 34 % des entrées, devant le Royaume-Uni (23 %) et la Suisse (11 %). Le Japon se place en 2023 en quatrième position des pays tiers d'origine des importations françaises, avec 2 % du total des entrées².

Pour les cinq dernières années (2019-2023), les États-Unis et la Suisse sont les deux premiers pays de destination, sauf en 2022, année au cours de laquelle le Royaume-Uni se classe en deuxième position derrière les États-Unis. Les deux premiers pays tiers de destination cumulent en moyenne sur la période 61 % des exportations en valeur depuis la France. Hong Kong est troisième partenaire en 2019 et 2020, avant de passer à la quatrième place les trois années suivantes. Symétriquement, entre 2019 et 2023, les deux premiers pays tiers d'origine pour les entrées d'objets d'art, de collection et anciens sur le territoire national sont les États-Unis et la Suisse pour les deux premières années, puis les États-Unis et le Royaume-Uni pour les trois suivantes (les deux premiers pays cumulent en moyenne 65 % des entrées entre 2019 et 2023). En ignorant les entrées d'objets d'origine indéterminée statistiquement, le troisième pays d'origine est le Japon en 2019, le Royaume-Uni en 2020 puis la Suisse en 2021, 2022 et 2023.

Une concentration des échanges intracommunautaires sur un petit nombre d'États membres de l'Union européenne

En 2023, 6 % du total en valeur des exportations d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont à destination d'un pays de l'Union européenne. La proportion est de 3 % pour les importations d'origine d'un pays de l'Union européenne. Sur les cinq dernières années (2019-2023), ces parts égalent chacune en moyenne 7 %.

En 2023, le total des exportations vers l'Union européenne s'élève à 95,2 millions d'euros, en hausse de 24 % sur un an. L'Italie est la première destination des exportations intracommunautaires, pour une valeur déclarée de près de 25 millions d'euros (26 % du total), en hausse de 60 % par rapport à 2022. Les trois États membres de destination suivants sont l'Allemagne (16 % du total), la Belgique (14 %) et l'Espagne (10 %). Près de 66 % des sorties d'objets d'art, de collection et anciens concernent ainsi seulement quatre des vingt-six États membres échangeant avec la France. En 2023, les entrées d'origine communautaire sur le territoire national s'élèvent à 46,8 millions d'euros (- 8 % par rapport à 2022), soit un surplus commercial de 48,4 millions d'euros. Elles proviennent principalement de l'Allemagne (35 % du volume total d'échanges) et de l'Espagne (26 %). Viennent ensuite l'Italie (18 %) et la Belgique (8 %). Près de 87 % des importations en 2023 concernent ainsi seulement quatre États membres.

Pour la seconde fois consécutive, l'espagnol est en tête des principales langues de traduction du français

Après les objets d'art, les livres constituent toujours en 2023 le deuxième poste d'échanges de biens culturels. Sur un an, leurs exportations croissent de 7 % en euros courants tandis que les importations enregistrent une baisse de 4 % (tableau 1, graphique 1), après une progression de, respectivement, 7 % et 13 % en 2022 pour les deux types de mouvements. Les échanges européens de produits culturels (livres mais aussi presse, phono-vidéogrammes et partitions musicales), mesurés

2. En 2023, 22 % des importations françaises d'objets d'art, de collection et anciens proviennent de pays et territoires tiers indéterminés.

en valeur, peuvent comprendre les flux de productions françaises réalisées à l'étranger et de productions étrangères réalisées en France.

En 2023, les sorties de livres vers l'étranger s'élèvent à 861,4 millions d'euros contre 895,7 millions d'euros pour les entrées sur le territoire national. Le solde commercial reste négatif à l'instar des deux dernières décennies, sauf pour l'année 2015. En 2023, 59 % du total des importations d'ouvrages, de brochures et d'autres imprimés proviennent de l'Union européenne contre 64 % des exportations. Près de 79 % des importations intracommunautaires de livres proviennent d'Espagne, d'Italie, de Belgique et d'Allemagne ; elles peuvent concerner des impressions réalisées par des éditeurs français dans ces pays, puis acheminées en France et taxées de droits de douane. En matière de livres, la francophonie semble un vecteur important puisque 36 % des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique.

En 2023, les droits de traduction du français vers une langue étrangère de 14 648 titres sont cédés : 12 467 pour des contrats de cession (85 %) et 2 181 pour des contrats de coédition (15 %). À périmètre constant³, le nombre de cessions de droits croît de 1,7 % par rapport à 2022. Les coéditions concernent quasi exclusivement les livres de jeunesse. À périmètre constant, le nombre de coéditions progresse de 13,7 % par rapport à 2022. Ces évolutions illustrent une expansion de l'activité des maisons d'édition françaises à l'international. Hors coéditions, 31 % des titres cédés en 2022 concernent les bandes dessinées et 25 % les ouvrages pour la jeunesse. Les titres de fiction représentent 17 % des cessions. Comme en 2020, 2021 et 2022, bande dessinée, jeunesse et fiction rassemblent plus de 72 % des droits cédés. En 2023, les principales langues de traduction du français sont l'espagnol, le chinois et l'italien (graphique 2). Selon le SNE, c'est la seconde fois consécutive que l'espagnol « arrive en tête des principales langues de traduction ».

En 2023, six livres sur dix traduits en français sont de langue anglaise. Les acquisitions de droits de traduction vers le français concernent des livres écrits en japonais à hauteur de 16 %, avec 61 % des bandes dessinées traduites qui sont de langue originale nipponne (contre 31 % de langue originale anglaise). Les cinq langues les plus traduites (anglais, japonais, allemand, italien et espagnol) représentent près de 90 % des titres traduits. En 2023, comme pour les sept années précédentes, les trois segments éditoriaux les plus traduits sont les romans et la fiction romanesque (30 % des 12 275 titres traduits), la bande dessinée (24 %) et la littérature jeunesse (10 %).

Presse française et étrangère : la plupart des échanges extérieurs sont réalisés au sein de l'Union européenne

Comme pour les trois années précédentes, le commerce extérieur de journaux et de publications périodiques imprimées connaît en 2023 un surplus commercial, de 80,9 millions d'euros (tableau 1). En 2023, 91 % des importations proviennent de l'Union européenne contre 74 % des exportations. Près de 78 % des importations intracommunautaires proviennent des trois pays limitrophes que sont l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Plus de la moitié (52 %) des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique, signe que, comme pour le livre, la francophonie semble un vecteur important d'échanges commerciaux⁴. Si, au cours de la période 2013-2023, la presse est en moyenne en léger excédent commercial (16,1 millions d'euros ; graphique 1), les importations chutent de 60 % en euros constants entre les deux dates tandis que les exportations diminuent de 47 %. Cette double chute est corrélée sur la même période à l'évolution de la consommation finale effective des ménages en journaux, revues et périodiques et à celle des recettes publiques de la presse. En millions d'euros courants, la première baisse de 22 % entre 2013 et 2023⁵,

3. Ne concerne que les éditeurs qui ont répondu l'année t et l'année $t - 1$ au questionnaire du SNE.

4. En extracommunautaire, la Suisse cumule 58 % des exportations de journaux et périodiques en 2023. Viennent ensuite le Canada (deuxième pays de destination partenaire avec 19 % des exportations), le Maroc (5 %), la Nouvelle-Calédonie (non incluse dans le « territoire statistique de la France » défini par la DGDDI ; 2 %) et la Tunisie (2 %).

5. Source : Insee, Comptes de la Nation, consommation des ménages. Voir aussi la fiche « Consommation culturelle des ménages » de cet ouvrage.

la seconde de 40 %⁶. La crise structurelle que connaît la presse depuis au moins une quinzaine d'années repose sur un double mouvement, en bonne partie lié à la révolution dite numérique, de baisse des recettes de ventes aux lecteurs et de forte réduction des recettes publicitaires issues de la publicité commerciale et des petites annonces⁷.

Après deux années en fort recul, en 2022, les recettes des films français à l'international progressent sur un an de 68 %

En 2022, le nombre de nouvelles sorties de films français en salle à l'étranger atteint le nombre record de 3 055, soit une progression de 62 % par rapport à l'année précédente (graphique 3)⁸. Cette forte hausse sur un an succède à deux années de contraction par rapport à l'année 2019, à la suite des nombreuses fermetures de salles de cinéma partout dans le monde en réponse à la pandémie de Covid-19 : - 39 % en 2020 et - 33 % en 2021. Ces évolutions récentes font suite à une tendance à la hausse du nombre de nouvelles sorties depuis une quinzaine d'années, avec un taux de croissance annuelle moyen de 8 % entre 2003 et 2018. Parallèlement, en 2022, les recettes en salle à l'étranger s'élèvent à 201,5 millions d'euros, en forte hausse de 68 % sur un an, après deux années de fort recul par rapport à 2019 : - 57 % en 2020 et - 60 % en 2021. En 2022, la part des films français vus en salle à l'étranger ou en France dans le total des entrées mondiales (4,3 milliards d'entrées) est de 2,1 % tandis que leur part dans le total des recettes mondiales (24,3 milliards d'euros) est de 2,5 %.

En 2023, sur les 9 301 longs-métrages en exploitation en salle en France hors ciné-clubs, ciné-mathèques ou festivals (+ 8 % par rapport à 2022), 54 % sont de nationalité étrangère⁹, une part proche de la moyenne calculée pour la décennie 2013-2023 (57 %). Ces films étrangers réalisent 60 % des 176,4 millions d'entrées payantes pour les longs-métrages (+ 19 % par rapport à 2022), soit 105,8 millions d'entrées. Parmi les entrées pour des films étrangers, 70 % correspondent à des films américains et 16 % à des films provenant de Grande-Bretagne, alors que 37 % des films étrangers projetés en 2023 sont américains, 8 % proviennent de Grande-Bretagne et 55 % sont d'une autre nationalité étrangère.

Enfin, concernant les films en vidéo physique (DVD et Blu-ray), le chiffre d'affaires s'élève à 140,5 millions d'euros en 2023 (- 16 % par rapport à 2022), dont 22 % de films français et 61 % de films américains. Sur la période 2013-2023, ces ventes perdent près des quatre cinquièmes de leur valeur, passant de 680 à 140,5 millions d'euros constants. Cette chute est liée au développement des offres de vidéo à la demande et en flux par abonnement (*streaming*), conjugué vraisemblablement au maintien d'un volume important de piratages individuels en flux (*streaming* illégal), en téléchargement, par les réseaux sociaux numériques, etc.¹⁰. Entre 2013 et 2023, 79 % des ventes de vidéos physiques se portent en moyenne sur des films étrangers et 22 % du chiffre d'affaires tiré des ventes de films étrangers correspondent à des films non américains.

6. Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du SRI, Recettes publicitaires des régies. Voir la fiche « Financement de la culture » de cet ouvrage.

7. Voir les séries longues pour la presse écrite publiées par le ministère de la Culture pour la période 1985-2021 (<https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Presse/Files/Chiffres-et-Statistiques/Series-longues-de-la-presse-editeur-de-1985-a-2021.xls>) et, depuis au moins 2003, les données publiées par l'Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep), reprises ensuite dans les publications du Baromètre unifié du marché publicitaire (Bump).

8. Les chiffres pour l'année 2023 publiés par UniFrance seront disponibles à l'automne 2024. Dans son bilan 2022, UniFrance propose plusieurs explications à ce record.

9. Pour le CNC, les films français incluent les films de production 100 % française et, pour les coproductions, les films majoritairement français et les films minoritairement français.

10. D'après l'Arcom, entre 2014 et 2023, la part des internautes de 15 ans et plus « consommateurs illicites » réguliers ou occasionnels de contenus culturels et sportifs dématérialisés progresse de 6 points de pourcentage, passant de 18 % à 24 %. Selon l'Arcom, « pour l'ensemble des internautes [de 15 ans et plus], les films et séries restent les contenus les plus largement consommés de manière illicite ». Par ailleurs, les « contenus les plus piratés par les internautes en 2023 restent les mêmes que l'année précédente », à savoir « les films (12 % des internautes), les séries TV (9 %) et la musique (6 %) ».

Pour en savoir plus

- François ROUET, *Les Flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-2
- François ROUET, *Les Échanges culturels de la France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2007-4
- Bora EANG et Yann NICOLAS, « Mouvements internationaux », *Juris art etc.*, n° 23, avril 2015, p. 22
- *Les Chiffres de l'édition du Syndicat national de l'édition. Synthèse 2022-2024*, Paris, Syndicat national de l'édition, juillet 2024
- *Baromètre de la consommation des contenus culturels et sportifs dématérialisés. Édition 2023*, Paris, Arcom, décembre 2023
- *Bilan 2022. Les Films français en salle et dans les festivals à l'international*, Paris, UniFrance, octobre 2023

Tableau 1 – Échanges extérieurs de produits culturels en 2023

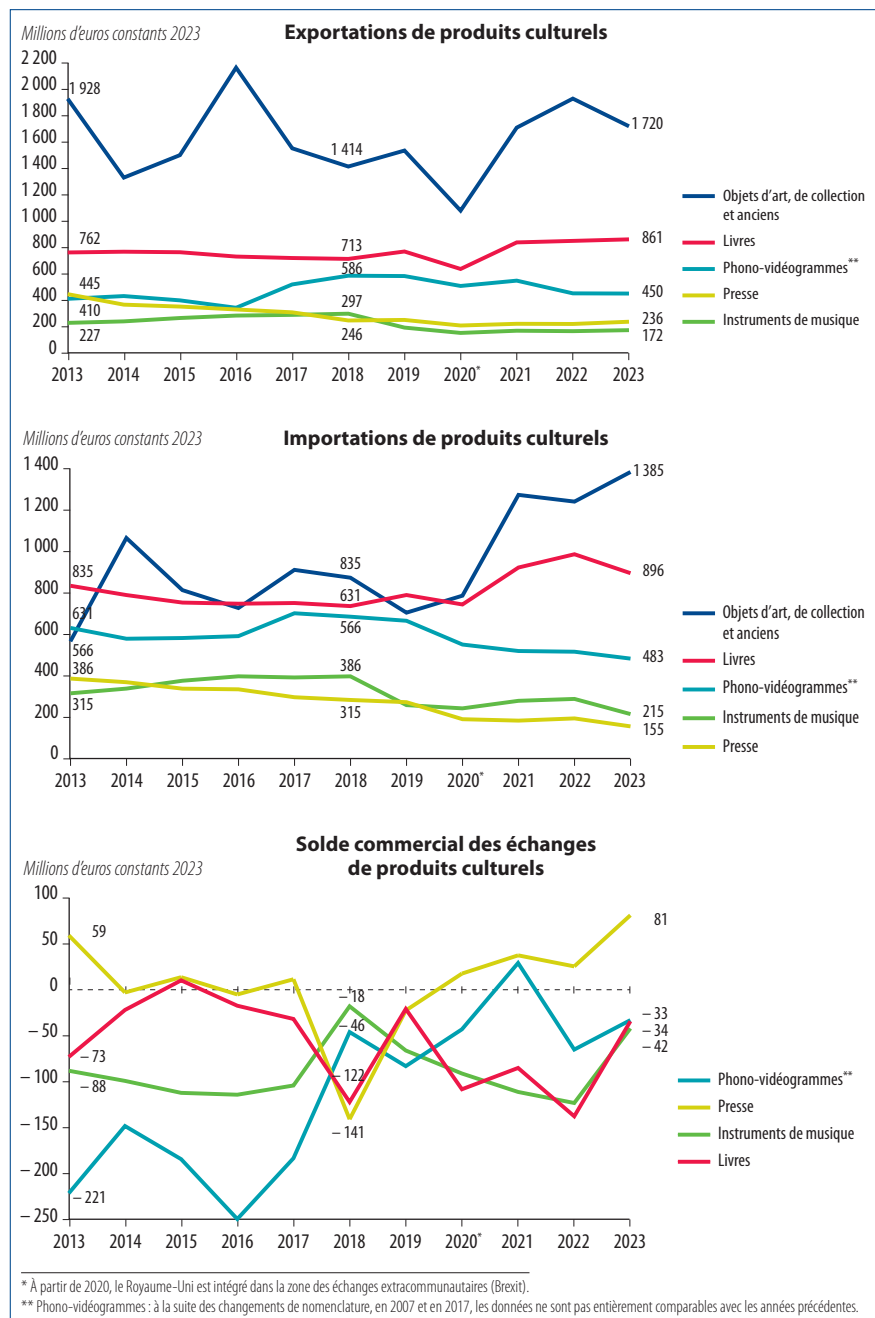
En millions d'euros courants et %

	Exportations 2023	Évolution 2023/2022 (%)	Importations 2023	Évolution 2023/2022 (%)	Taux de couverture 2023	Solde commercial	
						2022	2023
Objets d'art, de collection et anciens	1 719,7	– 6	1 384,9	18	1,24	650,9	334,8
Livres	861,4	7	895,7	– 4	0,96	– 130,0	– 34,2
Phono-vidéogrammes	450,0	5	482,8	– 1	0,93	– 61,2	– 32,8
Presse	236,1	14	155,2	– 15	1,52	24,0	80,9
Instruments de musique	172,1	11	214,6	– 21	0,80	– 116,8	– 42,4
Partitions musicales	1,4	– 2	8,5	– 3	0,17	– 7,3	– 7,1

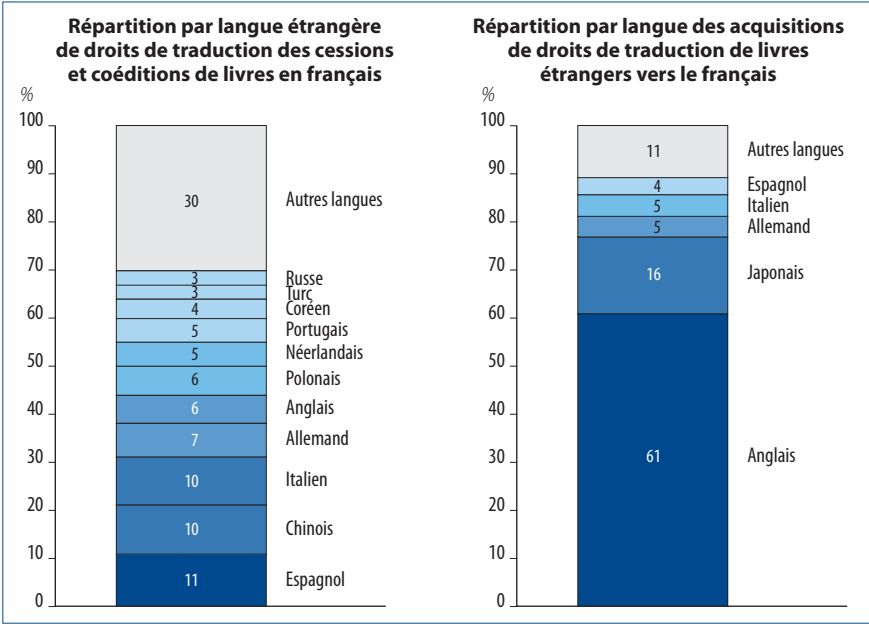
Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations (FAB) et celle des importations (CAF).
Le solde commercial est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations.

Source : Direction générale des douanes et droits indirects/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Échanges extérieurs de biens culturels, 2013-2023

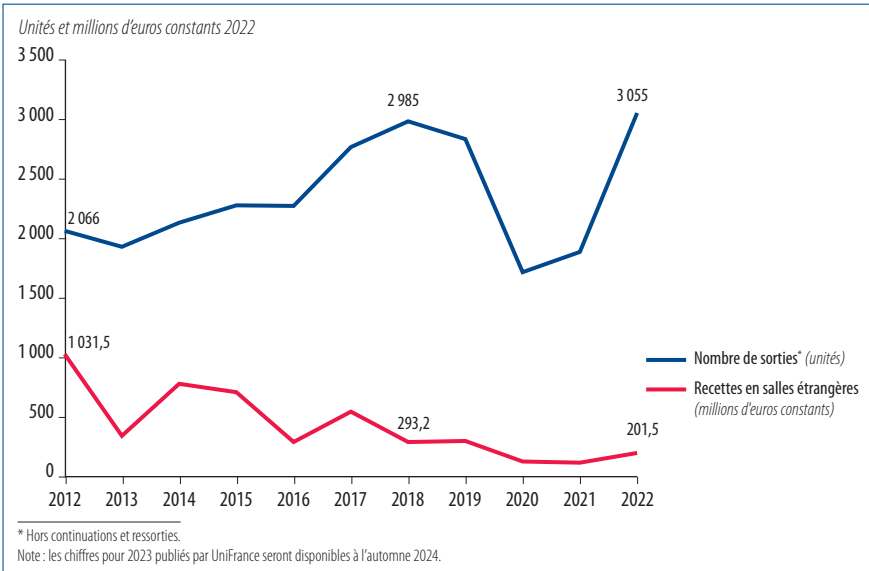


Graphique 2 – Cessions, coéditions et acquisitions de droits de traduction en 2023



Source : SNE/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Diffusion des films français en salle à l'international, 2012-2022



Source : UniFrance/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Formations, emplois et revenus

Emploi culturel	78
Non-salariés des secteurs culturels	94
Droits d'auteur et droits voisins	104
Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle	114
Égalité entre femmes et hommes	122

Emploi culturel

Plusieurs sources statistiques peuvent être mobilisées pour mesurer et décrire l'emploi (voir encadré). L'enquête Emploi en continu conduite par l'Insee auprès des ménages depuis 2003 pour la métropole et 2014 pour la France hors Mayotte, est la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) la plus comparable possible entre tous les pays en Europe et dans le monde. En outre, elle a l'avantage de fournir des informations détaillées sur les caractéristiques des personnes (âge, sexe, niveau de diplôme, etc.) et les caractéristiques de l'emploi (type de contrat de travail, temps de travail, catégorie socio-professionnelle, etc.). Cette fiche se fonde sur cette source pour présenter un dénombrement des emplois culturels ainsi que les caractéristiques des personnes occupant ces emplois.

Deux à trois personnes sur 100 occupent un emploi culturel

La mesure de l'emploi culturel peut être abordée soit sur le champ des professions culturelles (artiste plasticien, chanteur, régisseur, journaliste, écrivain, architecte, etc.), soit sur celui des secteurs culturels (patrimoine, édition de livres, cinéma, etc.), quelle que soit la nature des emplois occupés au sein des secteurs. En 2020, 701 600 personnes exercent en France une profession culturelle au titre de leur emploi principal (tableau 1), soit 2,6 % de l'emploi total, et 739 800 personnes travaillent dans le secteur culturel, soit 2,8 % de l'emploi total (tableau 2).

Les deux approches se recoupent partiellement (graphique 1). Ainsi, 409 000 personnes exercent au titre de leur emploi principal une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple, artiste dramatique dans un théâtre), 292 600 personnes exercent une profession culturelle dans un secteur non culturel (par exemple, designer dans l'industrie automobile) et 330 800 personnes exercent une profession non culturelle dans un secteur culturel (par exemple, secrétaire dans une agence d'architecture).

Des professionnels fortement diplômés

Les actifs des professions culturelles se caractérisent par un niveau de qualification particulièrement élevé : 54 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 (ou plus) contre 28 % seulement de l'ensemble des actifs en emploi en 2020 (tableau 1). Parmi eux, les femmes sont plus diplômées que les hommes : en 2020, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 (ou plus) est supérieure à celle des hommes (62 % contre 49 %).

Une part de femmes légèrement plus faible que dans l'ensemble de la population active

Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit aujourd'hui à une quasi-parité des actifs en 2019 en France : 49 % des actifs en emploi sont des femmes. Ce phénomène s'observe également au sein des professions culturelles : la part des femmes y a progressé de façon régulière depuis quinze ans, mais elle demeure inférieure à la moyenne nationale en 2020 (46 %). Des professions demeurent moins féminisées : les artistes de la musique et du chant (26 %), les photographes (38 %), les auteurs littéraires (42 %) ou les architectes libéraux (31 %). Inversement, quelques professions culturelles sont largement féminisées : les archivistes et conservateurs de la fonction publique (78 %), les traducteurs et interprètes (73 %) et les professeurs d'art hors établissements scolaires (62 %).

Des professions culturelles principalement présentes en Île-de-France

Les professions culturelles sont surreprésentées en région francilienne. En 2020, 39 % des professionnels de la culture résident en Île-de-France (tableau 1), soit une part deux fois plus élevée que celle observée dans l'ensemble de la population active (20 %). Certaines professions sont particulièrement concernées par cette surreprésentation : les métiers de l'audiovisuel et du spectacle, les auteurs littéraires, les journalistes et cadres de l'édition. Pour autant, la part des professionnels de la culture résidant en Île-de-France décline progressivement depuis les années 1990 : en 1991, la moitié des actifs occupant une profession culturelle résidaient en Île-de-France, soit 11 points de plus qu'aujourd'hui.

Les professionnels des arts visuels forment plus du tiers de l'emploi culturel

Premier groupe d'actifs des métiers culturels, les professionnels des arts visuels et des métiers d'art représentent un tiers des effectifs avec 223 800 actifs (tableau 1) et ont vu leur population augmenter de 36 % en quinze ans (graphique 2). L'essor de ce groupe est avant tout porté par la forte augmentation, depuis la fin des années 1990, des concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration. Designers, décorateurs d'intérieur, stylistes, graphistes, autant de professions dont l'expansion a été portée par l'essor du secteur du design et par la diversification de l'offre de formation spécialisée.

Les métiers de l'audiovisuel et du spectacle représentent le deuxième groupe professionnel en ce qui concerne les effectifs, avec 201 100 actifs en 2020, répartis entre cadres artistiques, de programmation et de production (scénographe, directeur de théâtre, producteur...), artistes (acteur, chanteur, danseur...) et techniciens (techniciens de plateau, machinistes...). Ces effectifs ont progressé de 36 % en quinze ans.

Par ailleurs, 99 300 individus exercent un métier littéraire, en tant que journalistes, cadres de l'édition, auteurs ou traducteurs. Un regain des effectifs de ces professions a été observé ces dernières années puisque l'emploi y a augmenté de 33 % depuis 2015.

La plus forte progression des effectifs concerne les architectes : 80 200 actifs exercent le métier d'architecte en 2020, soit plus de deux fois plus qu'il y a quinze ans.

Il existe une rupture de série sur le nombre de sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine, qui passe de 4 800 à 22 300 à la faveur du changement de la nomenclature des professions intervenue en 2020 (voir encadrés « Avertissement » et « Tableau de correspondances entre les nomenclatures des PCS 2003 et 2020 »). En effet, les professions liées à la médiation et à l'action culturelle sont désormais incluses sous l'intitulé devenu plus large, alors qu'elles se classaient dans l'ancienne nomenclature plutôt comme professions de la fonction publique.

Enfin, 51 600 personnes sont, à titre principal, professeurs d'art dans un établissement spécialisé (école des beaux-arts, conservatoires, écoles d'arts plastiques, écoles de musique, associations culturelles et de loisirs, cours particuliers, etc., hors établissements d'enseignement général secondaire ou supérieur). Leur nombre a progressé de façon continue de 2008 à 2019 (+ 23 %). En 2020, leur nombre diminue de 8 % : l'exploitation des prochains millésimes de l'enquête Emploi permettra de vérifier si cette récente évolution correspond ou non à une tendance réelle (voir encadré « Avertissement »).

Non-salariat et contrats courts sont fréquents

Dans la culture, l'emploi indépendant a de longue date un poids très fort, tout comme le salariat sous contrat court ou à temps partiel. En 2020, la part des personnes non salariées est ainsi beaucoup plus élevée – plus du triple – que dans le reste des professions (40 % contre 12 %) (tableau 1). Cette forme d'emploi tend à s'étendre depuis le début des années 1990, notamment dans les arts visuels, où elle est prépondérante, l'enseignement artistique en amateur, le design. Parmi cette population, se comptent également les artistes-auteurs (plasticiens, écri-

vains, compositeurs, etc.) qui perçoivent des droits d'auteur au titre de leur création artistique, et dont les effectifs ont crû dans le sillage de l'augmentation des graphistes.

Pour les salariés, la part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés...) est passée de 20 % à 28 % au cours de la période 2000-2020, contre 11 % à 15 % pour l'ensemble des professions salariées. Cette évolution touche particulièrement les professions culturelles puisque la part de contrats à durée limitée y est deux fois plus élevée : elle concerne, en 2020, 28 % des actifs et deux tiers environ des auteurs littéraires et des artistes du spectacle. Ces derniers peuvent exercer sous le régime de l'intermittence qui vise à correspondre à la nature de leur activité lorsqu'elle est caractérisée par la succession de contrats courts (voir encadré).

Le travail à temps partiel concerne un quart des salariés des professions culturelles

L'emploi salarié à temps partiel est plus répandu parmi les salariés des professions culturelles (23 %) que dans l'ensemble du salariat (18 %) et reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes, qu'elles exercent une profession culturelle ou non. En 2020, 29 % des femmes salariées exerçant une profession culturelle sont concernées par le temps partiel dans leur emploi principal, contre 19 % de leurs homologues masculins. L'importance du temps partiel masculin est spécifique aux professions culturelles : dans l'ensemble du salariat, en 2020, 8 % des hommes travaillent à temps partiel et 29 % des femmes. Depuis le début des années 2000, la part d'hommes à temps partiel progresse de façon continue alors que celle des femmes a faiblement diminué.

Interrogés sur la raison principale de cet exercice du travail à temps partiel, les salariés des professions culturelles répondent le plus souvent qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet : 37 % des femmes et 38 % des hommes citent ce motif au premier rang, soit légèrement plus qu'en population générale (18 % pour les femmes et 4 % pour les hommes). Les femmes invoquent ensuite davantage que les hommes des raisons d'ordre familial comme s'occuper d'enfants ou de proches, qu'elles exercent une profession culturelle ou non.

Le secteur des arts visuels concentre davantage de métiers culturels

L'approche par secteur économique revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis au regard de l'activité économique des secteurs.

Selon cette approche (tableau 2), le secteur du livre et de la presse et celui des arts visuels demeurent les deux principaux secteurs employeurs (17 % de l'emploi chacun), devant l'audiovisuel/multimédia (16 %) et le spectacle vivant (14 %). Le secteur du livre et de la presse rassemble de nombreux métiers : 55 % des actifs y exercent une profession autre que culturelle. À l'inverse, le secteur des arts visuels est plus spécialisé : quatre professionnels sur cinq exercent un métier culturel. Les secteurs de l'architecture, de l'enseignement artistique amateur, du spectacle vivant et de l'audiovisuel/multimédia sont aussi très majoritairement composés de professionnels de la culture (graphique 4).

Non-salariés mais aussi salariés

Le cumul d'une activité non salariée avec un emploi salarié s'est globalement développé dans les secteurs culturels. Si, en 2007, la part de non-salariés pluriactifs dans le secteur culturel était proche de celle de l'ensemble des secteurs (12 % contre 10 %), elle a plus que doublé dans le secteur culturel en l'espace de treize ans : elle est de 25 % en 2020 et lui est désormais supérieure de 7 points (tableau 3). Ainsi dénombre-t-on en 2020 53 600 non-salariés pluriactifs parmi les 212 400 non-salariés des secteurs culturels. Dans le secteur de la publicité, ce cumul salariat/non salariat demeure toutefois semblable à celui de l'ensemble des secteurs. Les secteurs de l'enseignement artistique amateur et du spectacle vivant se démarquent des autres : plus d'un non-salarié sur trois y cumule ces deux formes d'emploi fin 2020.

Sources et méthodes

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées ici s'appuient majoritairement sur l'**enquête Emploi** de l'Insee. La collecte de l'enquête Emploi a lieu en continu toutes les semaines de l'année. Chaque semaine, environ 8 000 individus de 15 ans ou plus répondent à l'enquête. Les personnes enquêtées décrivent précisément leur situation à travers des questions qui permettent de déterminer si elles sont en emploi, au chômage ou inactives au sens du bureau international du travail (BIT) : une personne est en emploi si, durant une semaine donnée dite « de référence », elle est engagée dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services à destination d'un ou de tiers, en échange d'une rémunération ou d'un profit. Cette définition inclut les personnes « au travail » durant la semaine de référence, c'est-à-dire qui ont travaillé au moins une heure, ainsi que les personnes qui n'étaient pas « au travail » en raison d'une absence temporaire¹. Un même individu est interrogé à six reprises (six trimestres consécutifs) par un enquêteur de l'Insee, en face à face pour la première et la dernière interrogation, par téléphone pour les enquêtes intermédiaires. Le questionnaire, déroulé informatiquement, est doté de nombreux filtres et questions qui permettent de limiter les risques d'erreur de saisie et de corriger les déclarations erronées. Le protocole de l'enquête Emploi est ainsi très différent de celui des enquêtes annuelles de recensement de la population, qui interrogent ponctuellement les individus et reposent sur un questionnaire auto-administré (c'est-à-dire sans enquêteur) : les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont par conséquent beaucoup mieux contrôlées par l'enquête Emploi que par le recensement de la population, c'est pourquoi cette source est préférée au recensement. En revanche, le recensement de la population est préféré pour déterminer des indicateurs d'emploi à des niveaux géographiques infranationaux (région, département et zone d'emploi).

Cependant, afin de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur les champs restreints que constituent les professions et secteurs culturels, et de disposer d'effectifs suffisamment importants, les données présentées ici sur une année reposent sur la fusion de trois enquêtes consécutives (2019, 2020 et 2021 : moyenne en 2020).

L'enquête couvre le champ des DOM-TOM depuis 2014 et permet ainsi de produire depuis l'édition 2018 des *Chiffres clés* des statistiques homogènes sur le champ de la France hors Mayotte, avec un détail par profession culturelle.

L'approche par secteur économique (tableaux 2 et 3) revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis au regard de l'activité économique des secteurs présentés ailleurs dans l'ouvrage. Les données administratives qui s'appuient sur les déclarations sociales réalisées par les employeurs ou sur celles des travailleurs indépendants (hors artistes auteurs) sont disponibles uniquement par secteur d'activité et non par profession. Le caractère exhaustif des sources administratives permet d'étudier un secteur d'activité et un niveau géographique finement. Les pluriactifs, c'est-à-dire les personnes qui occupent plusieurs emplois à une même date (soit parce qu'elles sont salariées et ont plusieurs employeurs, soit parce qu'elles sont à la fois non salariées et salariées), sont saisis par ces sources.

En particulier, la base non-salariés (BNS) produite par l'Insee est alimentée par deux sources administratives (Acos, MSA). Elle permet d'étudier le cumul des emplois salariés et non salariés (voir la fiche non-salariés des secteurs culturels). Elle ne couvre cependant

1. Par exemple sont considérées en emploi les personnes dans les cas suivants : congé rémunéré, congé maladie, congé de maternité ou de paternité, aménagement du temps de travail (horaires flexibles, repos compensateur, temps partiel...), formation, etc. Pour en savoir plus : Insee, « Les statistiques sur l'emploi. Quelle source choisir pour quel usage ? », 22 octobre 2019.

pas l'ensemble des non-salariés des secteurs culturels : les artistes-auteurs néanmoins indépendants dans le sens où ils ne sont pas liés par un contrat de travail et ne sont subordonnés à aucun employeur sont pour l'instant absents de la base. Cette population fait l'objet d'un encadré spécifique dans la fiche « Droits d'auteur et droits voisins ».

Avertissement

Par rapport à la version 2022 de cette fiche des *Chiffres clés*, deux changements dans la source ont pris place :

1. un changement méthodologique de l'enquête Emploi 2021 provoquant une rupture de série. Pour la pallier, des pondérations rétropolées sur les millésimes antérieurs de l'enquête (2019 et 2020) sont utilisées ;
2. un changement de nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020, l'enquête Emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020.

Comme il n'existe pas systématiquement de stricte équivalence entre un seul code détaillé de la PCS 2003 et un seul code détaillé de la PCS 2020 (voir l'encadré « Tableau de correspondances entre les nomenclatures des PCS 2003 et 2020 » ci-dessous), un suivi manuel des libellés de professions a été effectué dans l'enquête emploi 2021 de façon à leur affecter un code PCS 2003. Ce codage en PCS 2003 permet de conforter les évolutions observées à la suite de ces changements.

Toutefois, suite à ces changements, plusieurs professions connaissent des évolutions marquées. Entre 2019 et 2020 :

- le nombre d'artistes dramatiques diminue de 8 % ; celui des artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers augmente de 22 %. Ces deux professions ont dans la PCS 2020 le même code détaillé (35D3) alors que chacune d'elles disposait d'un code spécifique dans la PCS 2003 (354c et 354d) ;
- le nombre de sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine, passe de 4800 à 22 100. Dans la PCS 2020, cette profession a pour code détaillé 42C2, rassemblant les « formateurs (non cadres), documentalistes et assimilés (y compris les directeurs de centres de formation) ». Le codage à partir des libellés de profession dans l'enquête Emploi 2021 a permis d'exclure tous les « formateurs et assimilés » qui n'exercent pas une profession culturelle ou artistique. Inversement, certains libellés de professions comme « chargé de projets culturels » ou « chargé de mission patrimoine » ont été ajoutés à cette famille de professions. Ces dernières professions sont enfin prises en compte dans ce code PCS 2020 avec un intitulé spécifique alors qu'elles se classaient probablement dans un code PCS 2003 de la fonction publique non intégré aux professions culturelles et artistiques.

Par ailleurs, des évolutions d'effectifs entre 2019 et 2020 sont également marquées pour des professions disposant pourtant d'un seul code détaillé dans les PCS 2003 et PCS 2020 : le nombre de « bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique » augmente de 37 % ; celui des « auteurs littéraires, scénaristes et dialoguistes » de 41 %.

En conséquence, il conviendra de déterminer les effectifs dans les millésimes suivants de l'enquête Emploi pour confirmer ou non les tendances qui se dessinent et vérifier qu'elles ne sont pas un reflet des évolutions de la source. Pour cette raison, les effectifs suivis d'un « p » dans le graphique 2 et les tableaux 1 et 2 ont un caractère provisoire.

Tableau de correspondances entre la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de 2003 et la PCS 2020 :

PCS 2003		PCS 2020	
Groupes et sous-groupes de professions culturelles (avec libellés des professions)	Code PCS sur 4	Code PCS sur 4 positions	Libellé des professions
ARCHITECTES			
Architectes libéraux	312f	31B6	Architectes libéraux
Architectes salariés	382b	38C2	Architectes salariés
PROFESSEURS D'ART (hors établissements scolaires)			
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354g	35D4	Professeurs d'art (hors établissement scolaire) et directeurs d'établissement d'enseignement artistique
PROFESSIONS DES ARTS VISUELS ET DES MÉTIERS D'ART			
Professions des arts visuels			
Artistes plasticiens	354a	35D1	Artistes plasticiens
Photographes	465c	46E3	Photographes et assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465a	46E2	Graphistes et autres professions intermédiaires des arts graphiques, de la mode et de la décoration
Métiers d'art			
Artisans d'art	214e	21C4	Artisans d'art
Ouvriers d'art	637b	63F1	Ouvriers d'art, ouvriers et techniciens des spectacles
PROFESSIONS DES SPECTACLES			
Artistes des spectacles			
Artistes de la musique et du chant	354b	35D2	Artistes de la musique et du chant
Artistes dramatiques	354c	35D3	Artistes du théâtre, de la danse et des spectacles divers
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354d	35D3	Artistes du théâtre, de la danse et des spectacles divers
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles			
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	353b	35C1	Cadres de la presse et de l'édition, responsables de la production et de la programmation audiovisuelle et des spectacles
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	353c	35C2	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation audiovisuelle et des spectacles
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227a	22D5 (et 22D6 ?)	Gestionnaires d'autres établissements de service indépendants / indépendants d'autres prestations de service
Techniciens des spectacles			
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637c	63F1	Ouvriers d'art, ouvriers et techniciens des spectacles
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465b	46E3	Photographes et assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
PROFESSIONS DU PATRIMOINE			
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation			
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique	351a	35A1	Documentalistes, bibliothécaires de la fonction publique et autres cadres du
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372f	37B4	Cadres spécialistes de la formation et de la documentation
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425a	42C2	Formateurs (non cadres), documentalistes et assimilés (y compris les directeurs de centres de formation)
PROFESSIONS LITTÉRAIRES			
Journalistes et cadres de l'édition			
Journalistes et rédacteurs en chef	352a	35B1	Journalistes et assimilés
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353a	35C1	Cadres de la presse et de l'édition, responsables de la production et de la programmation audiovisuelle et des spectacles
Auteurs littéraires			
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352b	35B2	Auteurs littéraires, scénaristes et dialoguistes
Traducteurs			
Traducteurs et interprètes	464b	46E1	Assistants de la communication, de la publicité et des relations publiques

Les codes et libellés surlignés **en rouge** correspondent à des codes et libellés de professions de la PCS 2020 qui comprennent en outre des professions non culturelles ni artistiques.

Les codes et libellés de professions surlignés **en bleu** correspondent à des modifications de libellés de professions dans la PCS 2020 dont certains rassemblent deux codes et libellés de professions de la PCS 2003 (codes PCS 2020 : 35C1, 35D3, 46E3 et 63F1).

Les intermittents du spectacle

Les intermittents du spectacle sont les salariés des entreprises du secteur du spectacle et de l'audiovisuel recrutés moyennant un contrat à durée déterminée particulier appelé CDD d'usage, un contrat de travail qui peut ne durer que quelques jours et être renouvelé sans limite, à la différence d'un CDD ordinaire. Les intermittents du spectacle peuvent bénéficier d'une indemnisation au chômage avec des conditions d'ouverture de droit spécifiques inscrites dans les annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage. Ainsi, les techniciens et artistes du spectacle qui ont pu réunir au moins 507 heures sur 12 mois peuvent cumuler les revenus de l'activité salariée et l'indemnisation de chômage au titre des annexes 8 et 10.

En 2022, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 304 000 personnes, salariées auprès de 110 000 employeurs. Ce recensement comprend tous les artistes du spectacle, les techniciens et les ouvriers des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de la radio, de la diffusion et du spectacle, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un

ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage qui définit les conditions d'accès au régime. Parmi eux, le nombre d'allocataires indemnisés au moins une journée par l'assurance chômage est de 142 200.

Le nombre d'intermittents du spectacle ayant travaillé au moins une heure enregistre une hausse de 6,5 % entre 2021 et 2022, permettant de dépasser les niveaux d'avant crise.

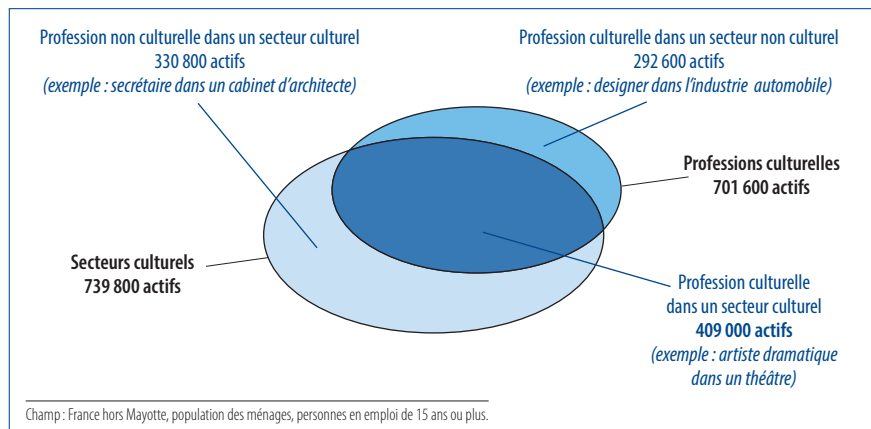
Les intermittents du spectacle se distinguent de la population active en emploi par une dominance masculine (61 % contre 51 %) et une surreprésentation des Franciliens (40 % contre 20 %). Les intermittents du spectacle exerçant principalement un emploi artistique sont également majoritaires, 60,5 %.

Les employeurs des secteurs culturels (cinéma, audiovisuel, spectacle vivant) représentent 29 % des employeurs d'intermittents mais concentrent plus de 90 % de l'activité totale en matière d'heures travaillées et de masse salariale.

Pour en savoir plus

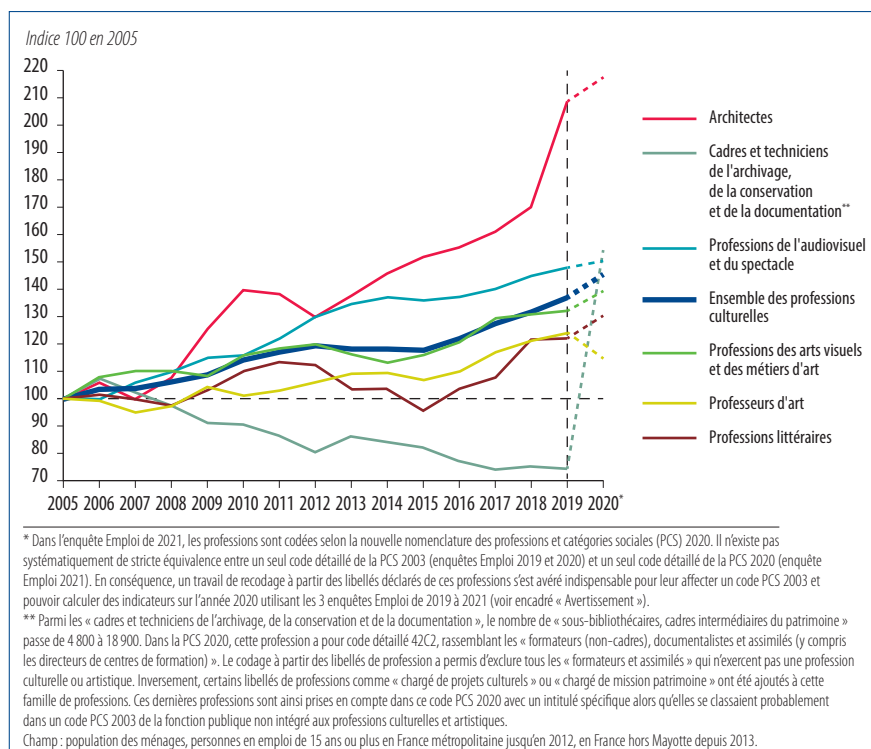
- Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, octobre 2014
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- Gwendoline VOLAT, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Laurent BISAUULT et Tristan PICARD, « La culture, une activité capitale », *Insee première*, n° 1644, avril 2017
- Léa THOLOZAN, « Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016 », *Insee Références – Emploi et revenus des indépendants*, avril 2020
- Insee, *Les Statistiques sur l'emploi. Quelle source choisir pour quel usage ?*, juillet 2021
- *L'Indemnisation des intermittents du spectacle* – Dossier de synthèse, Unédic, coll. « Analyses », janvier 2022
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-Auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022
- Pôle emploi, *L'Emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2022*, coll. « Statistiques et indicateurs », septembre 2023
- Pôle emploi, *Les Allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 en 2022*, coll. « Statistiques et indicateurs », janvier 2024
- Wided MERCHAOUI et Sébastien PICARD, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2024

Graphique 1 – L'emploi culturel : professions culturelles et secteurs culturels en 2020



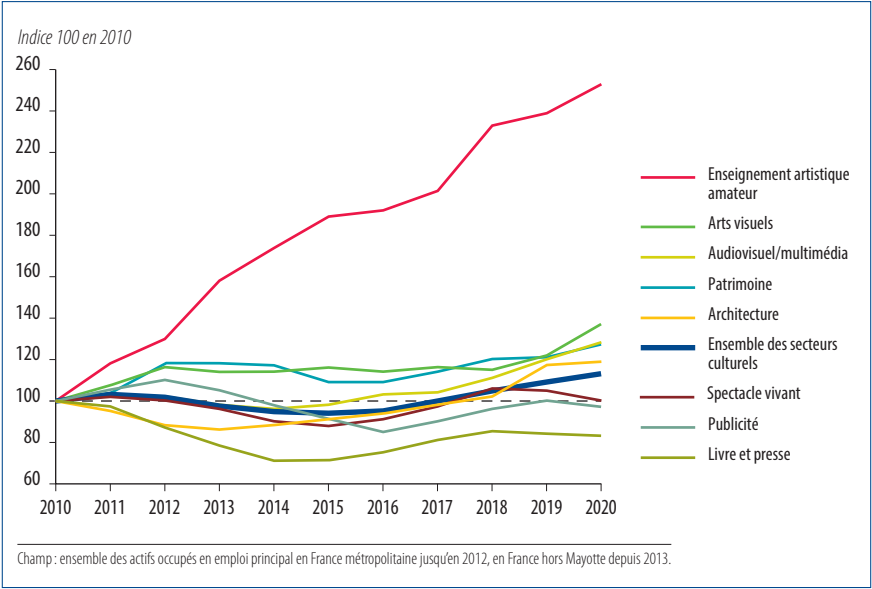
Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Évolution des effectifs en emploi des professions culturelles, 2005-2020

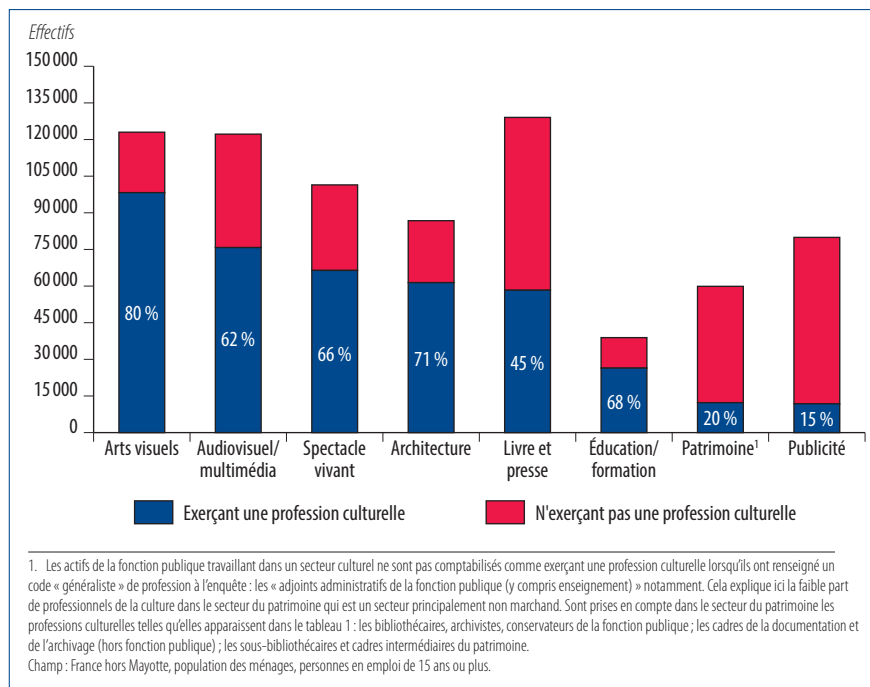


Source : Insee, enquêtes Emploi 2004 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Évolution des effectifs en emploi dans les secteurs culturels, 2010-2020



Graphique 4 – Part d'actifs dans les secteurs culturels exerçant une profession culturelle en 2020



Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2020

	Code PCS 2003 ¹	Effectifs (p) ²
Professions des arts visuels et des métiers d'art		223 800
<i>Professions des arts visuels</i>		<i>190 500</i>
Artistes plasticiens	354A	38 800
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465A	127 200
Photographes	465C	24 500
<i>Métiers d'art</i>		<i>33 300</i>
Artisans d'art	214E	16 100
Ouvriers d'art	637B	17 300
Professions de l'audiovisuel et du spectacle		201 100
<i>Artistes des spectacles</i>		<i>66 700</i>
Artistes de la musique et du chant	354B	29 900
Artistes dramatiques	354C	22 100
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354D	14 700
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production</i>		<i>77 600</i>
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227A	11 800
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et du spectacle	353B	25 100
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et du spectacle	353C	40 700
<i>Techniciens</i>		<i>56 800</i>
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465B	48 300
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637C	8 500
Professions littéraires		99 300
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>		<i>63 800</i>
Journalistes et rédacteurs en chef	352A	56 100
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353A	7 600
<i>Auteurs littéraires</i>		<i>12 600</i>
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352B	12 600
<i>Traducteurs</i>		<i>22 900</i>
Traducteurs et interprètes	464B	22 900
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation		45 600
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique	351A	18 900
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372F	4 400
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425A	22 300
Architectes		80 200
Architectes libéraux	312F	42 100
Architectes salariés	382B	38 100
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354G	51 600
Ensemble des professions culturelles		701 600
Ensemble de la population active en emploi		27 285 200

1. Dans les enquêtes Emploi de 2019 et 2020, les professions sont codées selon la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) 2003.

2. Les effectifs arrondis à la centaine des regroupements de professions culturelles par domaine ne correspondent pas systématiquement à la somme des effectifs arrondis à la centaine des professions détaillées qui les composent.

p : données provisoires.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
48	47	42	35	58	18	12
48	49	47	37	60	19	12
43	31	51	35	83	5	10
52	54	48	37	48	19	12
38	52	37	38	82	28	17
44	39	15	25	48	16	10
49	28	23	18	100	//	//
40	49	7	30	//	16	10
34	49	39	44	28	50	28
36	43	38	38	27	69	50
26	43	45	36	31	62	51
43	41	37	51	19	90	55
48	46	23	24	29	45	40
34	51	48	51	41	33	13
40	46	22	24	100	//	//
45	51	56	53	25	22	14
25	52	50	57	35	41	13
30	52	29	41	11	46	20
28	53	33	42	12	50	21
42	48	11	36	7	24	12
53	36	74	50	37	15	22
49	37	73	55	15	14	20
48	36	74	55	16	16	22
53	45	64	52	6	1	7
42	39	68	52	83	64	22
42	39	68	52	83	64	22
73	31	82	34	73	14	43
73	31	82	34	73	14	43
72	35	71	31	3	15	15
77	36	92	28	4	14	13
60	32	80	61	0	2	11
70	34	52	27	2	19	18
38	47	92	39	53	15	12
31	29	87	30	100	//	//
47	67	96	49	1	15	12
62	28	54	26	31	23	56
46	44	54	39	40	28	23
49	43	28	20	12	15	18

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Caractéristiques de l'emploi dans les secteurs culturels en 2020

	Code NAF ¹	Effectifs (p) ²
Patrimoine		59 600
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z	25 700
Gestion des musées	9102Z	13 500
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z	20 400
Livre et presse		129 000
Édition de livres	5811Z	17 500
Édition de journaux	5813Z	25 000
Édition de revues et périodiques	5814Z	26 800
Agences de presse	6391Z	3 000
Traduction	7430Z	21 900
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z	12 500
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z	22 200
Architecture – Activités d'architecture	7111Z	86 500
Arts visuels		122 800
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A	43 800
Autre création artistique	9003B	21 400
Activités photographiques	7420Z	20 000
Activités spécialisées de design	7410Z	37 600
Spectacle vivant		101 000
Arts du spectacle vivant	9001Z	68 700
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z	17 900
Gestion de salles de spectacles	9004Z	14 400
Audiovisuel/multimédia		122 200
Production de films et de programmes pour la télévision	5911A	29 800
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B	10 800
Production de films pour le cinéma	5911C	7 300
Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5912Z	12 300
Distribution de films cinématographiques	5913A	n.s.
Édition et distribution vidéo	5913B	n.s.
Projection de films cinématographiques	5914Z	10 500
Édition de jeux électroniques	5821Z	3 700
Enregistrement sonore et édition musicale	5920Z	6 500
Édition et diffusion de programmes radio	6010Z	9 900
Édition de chaînes généralistes	6020A	18 700
Édition de chaînes thématiques	6020B	7 400
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z	n.s.
Location de cassettes et disques vidéo	7722Z	n.s.
Publicité – Activités des agences de publicité	7311Z	80 000
Éducation/formation – Enseignement artistique amateur	8552Z	38 700
Ensemble des secteurs culturels		739 800
Ensemble de la population active en emploi		27 285 200

1. L'emploi est présenté dans ce tableau selon l'activité économique de l'établissement dans lequel travaillent les personnes. Ces secteurs sont codés selon la nomenclature d'activités française (NAF) 2008.

2. Les effectifs arrondis à la centaine des regroupements de secteurs par domaine ne correspondent pas systématiquement à la somme des effectifs arrondis à la centaine des secteurs qui les composent.

p : données provisoires.

n.s. : non significatif.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés : CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
63	32	42	35	1	13	19
74	26	41	25	1	13	24
63	43	50	57	1	10	19
48	32	39	31	1	14	12
59	38	54	40	29	12	20
53	51	64	64	16	9	8
49	30	56	29	4	12	21
61	43	56	67	15	11	17
29	35	46	52	48	21	6
73	33	83	35	83	8	31
63	43	51	28	16	12	39
59	34	14	10	35	19	22
44	48	80	36	43	15	12
47	44	50	38	83	19	20
52	34	50	39	91	11	22
44	34	50	40	81	39	35
34	54	38	33	83	13	3
49	55	58	37	76	17	20
50	47	45	33	20	49	40
53	43	48	35	23	57	45
29	59	30	38	21	36	24
61	51	50	16	2	30	39
39	52	54	62	19	32	19
42	61	50	62	27	51	16
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
26	60	54	81	23	41	25
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
45	55	33	30	6	13	42
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
54	31	58	67	0	17	10
36	63	73	83	0	24	17
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
51	51	43	42	15	13	30
56	35	53	26	39	26	52
50	44	53	41	34	24	25
49	43	28	20	12	15	18

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Part de non-salariés pluriactifs dans les secteurs culturels en 2007, 2016 et 2020

En unités et %

	Effectifs de non-salariés			dont part de pluriactifs (en %)		
	2007	2016	2020	2007	2016	2020
Architecture	25 400	31 100	29 600	7	14	13
Arts visuels	17 700	57 500	77 900	17	28	27
Audiovisuel/multimédia	5 800	13 800	18 600	18	24	22
Enseignement artistique amateur	3 600	18 900	23 900	26	44	41
Livre et presse	24 400	30 200	38 200	10	21	24
Patrimoine	300	500	500	18	21	20
Publicité	8 200	11 700	12 300	11	17	18
Spectacle vivant	6 800	11 700	11 400	20	35	30
Ensemble des secteurs culturels	92 300	175 500	212 400	12	26	25
Ensemble des secteurs (hors agriculture)	1 995 600	2 745 200	3 196 100	10	16	18

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels au 31 décembre, hors agriculture.

Source : bases non-salariés, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Non-salariés des secteurs culturels

Les indépendants se distinguent des autres travailleurs par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre et ne disposent pas de contrat de travail. La plupart des indépendants sont considérés comme non-salariés par le Code de la sécurité sociale et sont donc affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : entrepreneurs individuels classiques, micro-entrepreneurs ou gérants majoritaires de SARL, ils sont dénommés « non-salariés ».

Les secteurs culturels se distinguent par la large gamme d'activités qu'ils couvrent : architecture, arts visuels, audiovisuel et multimédia, livre et presse, publicité, patrimoine, spectacle vivant et enseignement artistique amateur.

En 2021, 240 500 individus exercent une activité non salariée dans un secteur culturel (graphique 1, tableau 1). Ils représentent 7 % de l'ensemble des non-salariés (hors agriculture). 39 % des non-salariés des secteurs culturels travaillent dans les arts visuels, dont la moitié occupent une activité spécialisée de design (soit un non-salarié sur cinq). À l'inverse, les non-salariés du patrimoine sont minoritaires et représentent moins de 1 % des non-salariés des secteurs culturels.

Une population plus jeune et plus féminine que l'ensemble des non-salariés

Les femmes représentent près de la moitié des non-salariés des secteurs culturels, soit une part plus élevée que celle constatée chez l'ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus (tableau 2). Les femmes non salariées sont particulièrement présentes dans le patrimoine, le secteur du livre et de la presse ainsi que dans le secteur de l'enseignement artistique amateur. À l'inverse, elles sont sous-représentées dans l'audiovisuel et le multimédia et le spectacle vivant.

Les secteurs culturels se démarquent de l'ensemble des secteurs par une part plus importante de jeunes parmi les non-salariés : 24 % ont moins de 30 ans contre 15 % dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les jeunes sont particulièrement présents dans les arts visuels, l'audiovisuel et le multimédia. Les seniors en revanche sont surreprésentés parmi les non-salariés de l'architecture et du patrimoine (respectivement 44 % et 42 % ont 50 ans et plus). Une part qui dépasse largement celle enregistrée dans l'ensemble des secteurs culturels (28 %) ainsi que dans l'ensemble des non-salariés (35 %) (graphique 2).

Près d'un tiers des non-salariés des secteurs culturels exercent leur activité en Île-de-France. Cette part s'élève uniquement à 19 % dans l'ensemble des non-salariés tous secteurs confondus. La concentration des Franciliens parmi les non-salariés de la culture diffère cependant selon le secteur d'activité. Ce sont les non-salariés du patrimoine et de l'audiovisuel et multimédia qui sont les plus nombreux à être franciliens. À l'inverse, le secteur de l'enseignement artistique amateur présente une part plus faible de non-salariés travaillant en Île-de-France (26 %).

Une place importante de micro-entrepreneurs

Depuis sa mise en place en 2009, le statut de micro-entrepreneur a été davantage adopté par les non-salariés des secteurs culturels que par l'ensemble des non-salariés. Entre 2009 et 2021, la part des micro-entrepreneurs parmi les non-salariés des secteurs culturels a ainsi augmenté de 52 points de pourcentage contre 38 points de pourcentage pour l'ensemble des non-salariés.

En 2021, dans les secteurs culturels, près de trois quarts des non-salariés optent pour ce statut. En comparaison, dans l'ensemble des secteurs, ce statut rassemble près de la moitié des non-salariés (tableau 3).

Le micro-entrepreneuriat a particulièrement suscité l'intérêt des non-salariés de l'enseignement artistique amateur : il concerne ainsi 9 non-salariés sur 10 de ce secteur. Les micro-entrepreneurs sont également majoritaires parmi les non-salariés des arts visuels et du spectacle vivant. En revanche, dans l'architecture, les micro-entrepreneurs sont peu nombreux, ce statut étant plus fréquent parmi les jeunes architectes en début de carrière ainsi que parmi les salariés souhaitant avoir une activité connexe. Les architectes non salariés sont plus souvent gérants majoritaires de société (38 %). On note par ailleurs une part plus importante de femmes adoptant le statut de micro-entrepreneurs parmi les non-salariés des secteurs culturels (78 % contre 65 % des hommes).

Revenu non salarié variable selon le secteur d'activité

En 2021, les non-salariés des secteurs culturels perçoivent en moyenne un revenu mensuel au titre de leur activité non salariée de 1 370 euros (tableau 4), soit près de deux fois moins que pour l'ensemble des non-salariés (2 640 euros).

Comparés aux non-salariés classiques, les micro-entrepreneurs touchent un revenu mensuel faible de leur activité non salariée (600 euros en moyenne contre 2 750 euros pour les entrepreneurs individuels et 3 950 euros pour les gérants majoritaires de sociétés).

Avec un revenu mensuel de 460 euros en moyenne, l'enseignement artistique amateur constitue le secteur culturel le moins rémunérateur. Ce secteur d'activité est également celui qui regroupe la part la plus importante de micro-entrepreneurs. Les non-salariés des arts visuels perçoivent également un faible revenu mensuel (830 euros), comparés à l'ensemble des non-salariés de la culture.

Ce sont les architectes qui perçoivent le revenu non salarié le plus important (3 240 euros) ; la présence des micro-entrepreneurs y est la moins marquée.

À l'instar des salariés, les non-salariés connaissent également une inégalité de revenu entre les deux sexes en faveur des hommes (1 690 euros contre seulement 1 010 euros par mois pour les femmes).

Une pluriactivité plus fréquente dans les secteurs culturels que dans l'ensemble des secteurs

On considère que le non-salarié est pluriactif lorsqu'il exerce en fin d'année simultanément une activité non salariée et une ou plusieurs activités salariées.

Parmi les non-salariés des secteurs culturels, 28 % cumulent activités salariée et non salariée, une proportion supérieure à celle de l'ensemble des non-salariés (19 %) (tableau 5).

Ce sont les non-salariés de l'enseignement artistique amateur et du spectacle vivant qui sont les plus nombreux à être pluriactifs. À l'inverse, les non-salariés de l'architecture sont moins souvent pluriactifs : uniquement 14 % d'entre eux cumulent des activités salariée et non salariée.

La pluriactivité est également répandue chez les micro-entrepreneurs où plus d'un tiers d'entre eux la pratiquent, soit trois fois plus que chez les non-salariés classiques.

Une activité salariée conjointe plus souvent principale

Pour 85 % des non-salariés des secteurs culturels pluriactifs, l'activité salariée conjointe constitue l'activité principale, c'est-à-dire celle qui procure un salaire supérieur au revenu perçu de l'activité non salariée. Cette proportion est plus élevée chez les non-salariés des arts visuels et du spectacle vivant.

En 2021, près des deux tiers des non-salariés de la culture pluriactifs occupent un seul poste salarié, c'est le cas particulièrement des non-salariés de l'architecture (72 %) et des agences de publicité (70 %). Les non-salariés du secteur de l'enseignement artistique amateur se démarquent par la proportion importante de ceux occupant au moins 3 postes salariés tout au long de l'année.

Des revenus annuels globaux variables selon le secteur d'activité culturel

Le salaire perçu de l'activité salariée conjointe représente en moyenne 80 % du revenu global annuel des non-salariés pluriactifs des secteurs culturels, une part légèrement supérieure à celle de l'ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus (76 %) (tableau 6). Cette part est plus importante dans les arts visuels (85 %) et moindre dans l'architecture (66 %).

Le salaire représente 66 % de revenu global des entrepreneurs individuels et 67 % de celui des gérants majoritaires de société. Pour les micro-entrepreneurs, au faible revenu non salarié, le salaire de l'activité salariée constitue une part importante de leur revenu annuel (81 %).

Les non-salariés des secteurs culturels pluriactifs perçoivent un revenu annuel global résultant du cumul d'activités salariée et non salariée inférieur à celui constaté parmi l'ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus (25 050 euros contre 34 660 euros)

Avec un revenu annuel moyen de 17 220 euros, les non-salariés de l'enseignement artistique amateur pluriactifs enregistrent le revenu annuel global le moins élevé. À l'inverse, les non-salariés pluriactifs du secteur de l'architecture et des agences de publicité enregistrent un revenu annuel global plus élevé que la moyenne des secteurs culturels.

Les non-salariés pluriactifs des secteurs culturels exercent moins souvent une profession culturelle

La profession exercée dans le cadre de l'activité salariée conjointe par les non-salariés des secteurs culturels pluriactifs est moins souvent culturelle : 17 % seulement d'entre eux occupent une activité salariée qui relève d'une profession culturelle (tableau 5), et seulement 5 % parmi les non-salariés des agences de publicité. La profession d'enseignant est celle qui s'exerce le plus par les non-salariés des secteurs culturels pluriactifs au titre de leur activité salariée (7 %).

Les non-salariés de l'audiovisuel pluriactifs se distinguent par un exercice plus fréquent d'une profession culturelle dans le cadre de l'activité salariée conjointe (27 %), suivie de près des non-salariés pluriactifs du livre et de la presse (22 %).

Les non-salariés pluriactifs des secteurs culturels exercent moins souvent leur activité salariée conjointe dans un secteur culturel

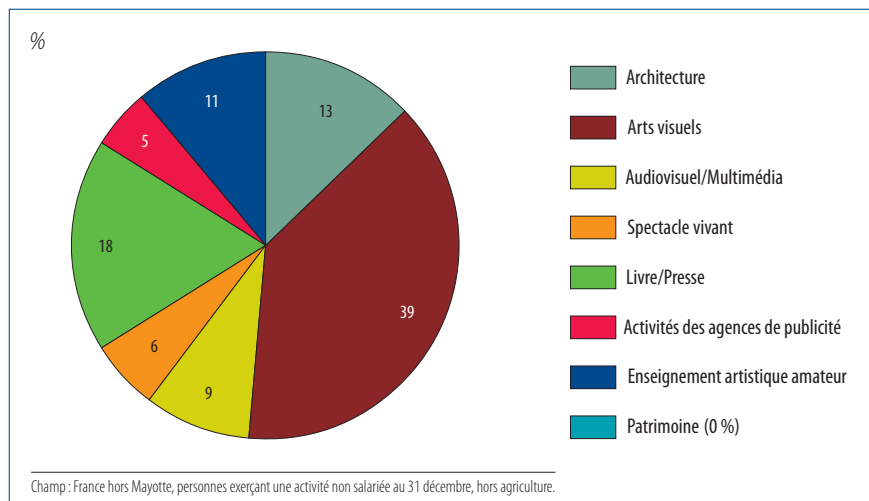
Dans le cadre de leur activité salariée conjointe, les non-salariés des secteurs culturels pluriactifs sont peu nombreux à travailler pour une entreprise opérant dans les secteurs culturels (19 %). Les non-salariés pluriactifs de l'audiovisuel et du multimédia ainsi que ceux de l'architecture se démarquent par une part plus importante de ceux exerçant leur activité salariée conjointe dans un secteur culturel.

Les non-salariés de la culture pluriactifs sont nombreux à travailler, dans le cadre de leur activité salariée conjointe, dans le secteur de l'enseignement (13 %) et dans celui de l'administration publique (12 %).

Pour en savoir plus

- Marie GUYON, « Les non-salariés dans les activités culturelles », *Insee Références – Emploi et revenu des indépendants*, février 2015
- Guilhem THÉON, « Un non-salarié sur quatre travaille aussi en tant que salarié », *Insee Première*, n° 1785, décembre 2019
- Philippe LOMBARDO et Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020
- Léa THOLOZAN, « Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016 », *Insee Références – Emploi et revenu des indépendants*, avril 2020
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-Auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022
- Mélinée TREPOZ et Élise AMAR, « En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », *Insee Première*, n° 1961, juillet 2023
- Wided MERCHAQUI et Sébastien PICARD, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2024-1, juin 2024

Graphique 1 – Répartition des non-salariés des secteurs culturels en 2021



Source : Bases non-salariés 2021, traitements, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Effectifs des non-salariés dans les secteurs culturels en 2021

	Code PCS 2003	Effectifs non salariés et part dans chaque secteur
Architecture	7111Z	30 600
Arts visuels		93 300
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A	9
Autre création artistique	9003B	10
Activités photographiques	7420Z	31
Activités spécialisées de design	7410Z	50
Audiovisuel/Multimédia		21 900
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV	5912Z	12
Production de films et de programmes pour la TV	5911A	28
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B	32
Production de films pour le cinéma	5911C	5
Projection de films cinématographiques	5914Z	1
Distribution de films cinématographiques	5913A	0
Édition d'enregistrements sonores	5920Z	17
Édition de chaînes de télévision	6020A-B	0
Édition de jeux électroniques	5821Z	1
Édition et diffusion de programmes radio	6010Z	1
Édition et distribution vidéo	5913B	1
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z	1
Location de cassettes et disques vidéo	7722Z	0
Spectacle vivant		13 300
Arts du spectacle vivant	9001Z	52
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z	48
Gestion de salles de spectacles	9004Z	1
Livre/Presse		42 900
Édition de journaux	5813Z	4
Édition de livres	5811Z	9
Édition de revues et périodiques	5814Z	21
Agences de presse	6391Z	2
Traduction et interprétation	7430Z	42
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z	16
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z	6
Patrimoine		500
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z	25
Gestion des musées	9102Z	42
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z	34
Activités des agences de publicité	7311Z	12 300
Enseignement artistique amateur	8552Z	25 500
Ensemble des secteurs culturels		240 500
Ensemble des non-salariés		3 465 600
Femmes		113 800
Hommes		126 600

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Bases non-salariés 2021, traitements, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Caractéristiques des non-salariés en 2021

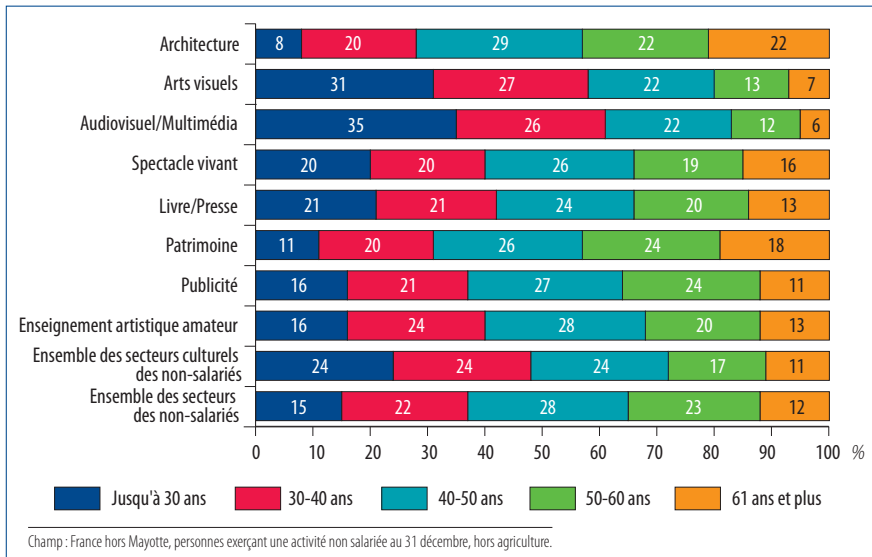
En %

	Part des femmes	Part des moins de 40 ans	Part des Franciliens
Secteur			
Architecture	35	28	30
Arts visuels	52	58	29
Audiovisuel/Multimédia	19	60	45
Spectacle vivant	32	40	35
Livre/Presse	61	42	29
Patrimoine	64	31	44
Publicité	34	37	29
Enseignement artistique amateur	60	40	26
Sexe			
Femmes	//	52	31
Hommes	//	44	31
Ensemble des secteurs culturels des non-salariés	47	47	31
Ensemble des secteurs des non-salariés	40	37	19

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Bases non-salariés 2021, traitements, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Répartition des non-salariés selon l'âge



Source : Bases non-salariés 2021, traitements, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Répartition des non-salariés selon le statut en 2021

En %

	Micro-entrepreneur	Entrepreneur individuel	Gérant majoritaire de société
Secteur			
Architecture	30	32	38
Arts visuels	85	8	7
Audiovisuel/Multimédia	70	4	26
Spectacle vivant	74	8	18
Livre/Presse	65	16	19
Patrimoine	50	27	23
Publicité	46	9	45
Enseignement artistique amateur	90	9	1
Sexe			
Femmes	78	11	12
Hommes	65	14	22
Ensemble des secteurs culturels des non-salariés	71	12	17
Ensemble des secteurs des non-salariés	47	27	8

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Bases non-salariés 2021, traitements, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 4 – Revenu mensuel de l'activité non salariée en 2021

En % et en euros

	Part de revenus nuls ou déficitaires (en %)	Moyenne (en euros)
Secteur		
Architecture	8	3 240
Arts visuels	4	830
Audiovisuel/Multimédia	9	1 490
Spectacle vivant	8	1 100
Livre/Presse	6	1 470
Patrimoine	12	1 530
Publicité	8	2 410
Enseignement artistique amateur	3	460
Sexe		
Femmes	5	1 070
Hommes	7	1 690
Statut		
Micro-entrepreneur	1	600
Entrepreneur individuel	2	2 750
Gérant majoritaire de société	15	3 950
Pluriactivité		
Monoactifs	6	1 690
Pluriactifs	5	510
Ensemble des secteurs culturels des non-salariés	6	1 370
Ensemble des secteurs des non-salariés	7	2 640

Note : les revenus sont arrondis à la dizaine.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Bases non-salariés 2021, traitements, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 5 – Caractéristiques de l’emploi salarié pour les non-salariés pluriactifs en 2021

En %

Part des non-salariés pluriactifs		Caractéristiques de l'activité salariée		
		Statut principal salarié	Secteur culturel	Exercice d'une profession culturelle
Secteur				
Architecture	14	69	30	17
Arts visuels	30	90	15	13
Audiovisuel/Multimédia	25	87	34	27
Spectacle vivant	34	89	21	16
Livre/Presse	26	82	14	22
Patrimoine	20	79	24	18
Publicité	19	82	18	5
Enseignement artistique amateur	43	80	18	20
Sexe				
Femmes	29	84	17	18
Hommes	26	86	20	17
Statut				
Micro-entrepreneur	35	88	18	17
Entrepreneur individuel	12	66	15	22
Gérant majoritaire de société	11	66	24	14
Ensemble des secteurs culturels des non-salariés	28	85	19	17
Ensemble des secteurs des non-salariés	19	81		

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Bases non-salariés 2021, traitements, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 6 – Revenu annuel global des non-salariés pluriactifs en 2021

En % et en euros

	Revenu annuel global (en euros)	Part du salaire dans le revenu global (en %)
Secteur		
Architecture	41 520	66
Arts visuels	22 870	85
Audiovisuel/Multimédia	30 610	81
Spectacle vivant	30 270	84
Livre/Presse	25 230	77
Patrimoine	28 500	76
Publicité	33 450	77
Enseignement artistique amateur	17 220	74
Sexe		
Femmes	20 660	79
Hommes	29 460	81
Statut		
Micro-entrepreneur	22 230	81
Entrepreneur individuel	37 930	66
Gérant majoritaire de société	55 570	67
Ensemble des secteurs culturels des non-salariés	25 050	80
Ensemble des secteurs des non-salariés	34 660	76
Note : les revenus sont arrondis à la dizaine.		
Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.		

Source : Bases non-salariés 2021, traitements, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Droits d'auteur et droits voisins

Le droit de la propriété littéraire et artistique, qui figure dans la première partie du Code de la propriété intellectuelle, protège les œuvres de l'esprit (droits d'auteur), soit principalement les œuvres littéraires, musicales et chorégraphiques, des arts visuels, du cinéma et de l'image animée, les logiciels, les créations de la mode¹ ; il protège aussi les interprétations artistiques et la production contribuant à la création (droits voisins). L'autre partie du Code de la propriété intellectuelle décrit la propriété industrielle, qui sert à protéger les marques, les brevets, les dessins et modèles.

Des droits protégeant la création

Les droits accordés aux auteurs se décomposent en deux séries de prérogatives aux régimes juridiques distincts : les droits patrimoniaux, qui permettent à l'auteur d'autoriser les différents modes d'utilisation de son œuvre et de percevoir en contrepartie une rémunération ; les droits moraux, qui confèrent à l'auteur respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.

Les droits voisins sont conçus pour certains auxiliaires de la création littéraire et artistique : les artistes-interprètes ; les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes définis comme les personnes physiques ou morales qui ont l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence respectivement de sons et d'images ; les entreprises de communication audiovisuelle (radio, télévision, services de médias audiovisuels à la demande) ; les éditeurs et agences de presse. Les bénéficiaires jouissent d'un droit exclusif qui leur confère la possibilité d'autoriser ou d'interdire l'utilisation et l'exploitation de leur prestation et d'en percevoir une rémunération. Par exemple, la législation soumet à l'autorisation des entreprises de communication audiovisuelle la reproduction des programmes ainsi que leur mise à disposition du public par vente, location ou échange, leur télédiffusion et leur communication dans un lieu accessible au public moyennant un droit d'entrée.

1. Selon l'article L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle repris ici, sont considérées notamment comme œuvres de l'esprit : les livres, brochures et autres écrits littéraires, artistiques et scientifiques ; les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres œuvres de même nature ; les œuvres dramatiques ou dramatico-musicales ; les œuvres chorégraphiques, les numéros et tours de cirque, les pantomimes, dont la mise en œuvre est fixée par écrit ou autrement ; les compositions musicales avec ou sans paroles ; les œuvres cinématographiques et autres œuvres consistant dans des séquences animées d'images, sonorisées ou non, dénommées ensemble œuvres audiovisuelles ; les œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie ; les œuvres graphiques et typographiques ; les œuvres photographiques et celles réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie ; les œuvres des arts appliqués ; les illustrations, les cartes géographiques ; les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture et aux sciences ; les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire ; les créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure. Les auteurs de traductions, d'adaptations, transformations ou arrangements des œuvres de l'esprit jouissent de la protection instituée par ce code sans préjudice des droits de l'auteur de l'œuvre originale. Il en est de même des auteurs d'anthologies ou de recueils d'œuvres ou de données diverses, tels que les bases de données, qui, par le choix ou la disposition des matières, constituent des créations intellectuelles. On entend par base de données un recueil d'œuvres, de données ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen.

Une gestion principalement collective des droits

Les droits d'auteur et voisins peuvent être gérés de façon individuelle ou collective. La gestion individuelle des droits peut concerner l'autorisation de l'exécution d'une œuvre sur scène, la copie d'un manuscrit pour des exemplaires papier ou encore la reproduction de l'original d'un album musical, d'un film ou d'une série sur disque optique (CD, DVD, Blu-ray). La gestion individuelle prédomine dans l'édition de livres, mais devient très coûteuse lorsque les œuvres sont diffusées à la télévision, à la radio, sur Internet, dans les lieux publics, au cinéma ou lorsqu'elles sont prêtées ou photocopiées. L'impossibilité pratique dans laquelle se trouvent les titulaires de droits de gérer individuellement ces activités rend alors nécessaire une gestion collective, par l'intermédiaire des organismes de gestion collective (OGC).

Entre 2003 et 2023, le montant des rémunérations perçues par les OGC progresse de 52 %, passant de 1,58 milliard d'euros à 2,39 milliards en euros constants (graphique 1)². En moyenne sur la période, 83 % de ces sommes correspondent à des droits d'auteur et 17 % à des droits voisins. Sur la période 2003-2023, le taux de croissance annuel moyen des droits d'auteur est de 2,1 %, contre 1,6 % pour les droits voisins. Ces progressions sont dues en partie à l'évolution réglementaire touchant les lieux sonorisés, à la numérisation croissante des œuvres ainsi qu'à l'amplification des possibilités de les copier, de les diffuser et de les stocker numériquement. Une part importante des sommes collectées provient en effet désormais de la copie des œuvres.

Entre 2000 et 2023, les droits de rémunération pour copie privée collectés et mis en répartition progressent de 82 % en euros constants

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit que toute reproduction d'une œuvre de l'esprit, œuvre musicale, audiovisuelle, littéraire ou des arts visuels, est subordonnée à l'autorisation préalable de l'auteur et/ou des titulaires de droits voisins. Ce droit est toutefois assorti d'un certain nombre d'exceptions, dont celle dite de copie privée qui accorde à l'acquéreur légitime d'une œuvre la faculté de la copier sur un support d'enregistrement pour son usage personnel. Le développement des technologies, notamment numériques, et la multiplication des possibilités de copie qu'il a permises ont conduit à l'adaptation du cadre législatif et réglementaire pour accorder une rémunération aux auteurs et aux titulaires de droits voisins. Il existe deux types de droits à rémunération : la rémunération pour copie privée (perceptions prélevées sur les supports de copie) et la rémunération équitable (pour la diffusion d'enregistrements sonores à la télévision, à la radio et dans divers établissements recevant du public tels que les discothèques, les bars, les restaurants, les cafés, les salons de coiffure, les supermarchés, les commerces de détail, etc.).

Instaurée en 1985, la rémunération pour copie privée concerne principalement les œuvres audiovisuelles et sonores (film, série, émission télé- ou radiodiffusée, musique...), secondairement l'écrit (livre, presse, partition musicale...) et les arts visuels (peinture, photographie, dessin...) depuis 2003 (graphique 2). Elle est fixée pour chaque support, en fonction de la durée ou de la capacité d'enregistrement qu'il permet et de son usage. En trente-huit ans, un peu plus de 8 milliards d'euros constants de droits de rémunération pour copie privée ont été collectés et mis en répartition entre les ayants droit. La redevance pour copie privée a vu son assiette s'élargir significativement depuis 2001 avec l'inclusion progressive de nouveaux dispositifs de stockage numérique, en particulier pour les enregistrements sonores (disques optiques enregistrables ou réinscriptibles, CD et DVD vierges, baladeurs numériques, box internet, cartes mémoire, clés USB, disques durs externes, smartphones, tablettes tactiles, cloud...). Les droits de rémunération pour copie privée collectés progressent ainsi de 82 % en euros

2. Chaque année, un quart des droits à rémunération pour copie privée et le total des sommes irrégulièrement distribuées de perceptions issues de la gestion collective obligatoire sont consacrés à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation des artistes ainsi qu'au développement de l'éducation artistique et culturelle.

constants entre 2000 et 2023, pour un total de 220 millions d'euros en 2023 (en baisse de 31 % par rapport à 2022³). Pour la dernière décennie (2013-2023), les perceptions pour l'écrit et les arts visuels augmentent de leur côté de 39 %, s'élevant à 35 millions d'euros en 2023. En 2023, les téléphones mobiles multimédias neufs et reconditionnés représentent 69,6 % du total des collectes brutes⁴ ventilées par support assujéti contre 10,2 % pour les tablettes tactiles multimédias neuves et reconditionnées. Viennent ensuite les supports suivants : les services NPVR ou *cloud* (6 %), les clés USB (4,9 %), les cartes mémoire (3,7 %) et les disques durs externes (3,2 %). En 2023, les droits collectés et mis en répartition pour les enregistrements sonores représentent 54 % des droits de rémunération pour copie privée (119 millions d'euros), l'audiovisuel 30 % (66 millions d'euros), l'écrit 9 % (19 millions d'euros) et les arts visuels 7 % (16 millions d'euros).

Entre 2022 et 2023, les perceptions au titre de la rémunération équitable progressent de 6 %, passant de 144,8 à 153,2 millions d'euros constants (graphique 3). Les principaux contributeurs à cette hausse de 8,4 millions d'euros, en raison de leur taille ou de l'ampleur de la hausse des perceptions, sont les discothèques (+ 23 %) et les lieux sonorisés (restaurants, cafés, magasins : + 4 %). Dans le contexte de la crise sanitaire de 2020 et 2021 (confinements, couvre-feux, lieux culturels fermés au public), les encaissements pour les discothèques avaient chuté de 53 % en 2020 et affichaient un écart de 58 % en 2021 par rapport à 2019, contre – 22 % et – 19 % respectivement pour les lieux sonorisés. Entre 2008 et 2023, le total des perceptions au titre de la rémunération équitable progresse en moyenne par an d'un peu moins de 5 %.

Les droits collectés en 2023 par l'ensemble des organismes de gestion collective augmentent de près de 4 % sur un an

La Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins associée à la Cour des comptes recensait en juin 2024 vingt-quatre organismes de gestion collective (OGC). Ils ont perçu 2,39 milliards d'euros de droits d'auteur et de droits voisins en 2023, soit une hausse de 4 % par rapport à 2022 en euros courants⁵ (tableau 3). Avec un montant de 2,04 milliards d'euros, les droits d'auteur représentent 86 % de l'ensemble des rémunérations perçues (contre 14 % pour les droits voisins). Les deux premiers OGC en termes de droits collectés sont la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem ; principalement dans le secteur musical) et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD ; secteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant et de l'écrit), dont les droits d'auteur perçus ont augmenté – pour l'une comme pour l'autre – de 5 % en 2022. La Sacem perçoit 73 % de l'ensemble des droits d'auteur au sens strict gérés collectivement, et la SACD 13 %.

En 2023, les droits perçus issus de la diffusion des œuvres en ligne représentent 37 % des collectes de la Sacem, contre 3 % en 2013

La Sacem accueille en 2023 près de 14 000 nouveaux membres, tous métiers et répertoires confondus (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, auteurs-réalisateurs, auteurs de doublage et de sous-titrage, etc.). Parmi eux, plus de 1 600 sont étrangers, 28 % ont moins de 25 ans et 20 % sont des femmes. En 2023, les droits d'auteur perçus par la Sacem atteignent le niveau record de 1,487 milliard d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2022 en euros courants, mais stables en euros constants (tableau 1). Cette stabilité découle d'une baisse conjuguée des droits audiovisuels (– 15 %) et issus de la copie privée (– 26 %), qui est presque compensée par une hausse conjuguée des droits généraux (concerts, spectacles, discothèques, cinémas : + 12 %) et issus de la diffusion des œuvres en ligne (*streaming* audio et vidéo, téléchargements... : + 7 %).

3. L'OGC intermédiaire Copie France associe cette forte baisse à « un contexte économique général morose » et à « la diminution notable de la vente de smartphones » en 2023.

4. Encaissements bruts non retraités des régularisations et décalages d'encaissement.

5. En euros constants, l'évolution sur un an est à la baisse (– 2 %).

Entre 2013 et 2023, le total des collectes de la Sacem progresse en tendance linéaire (+ 47 % en euros constants entre les deux années ; tableau 1). En 2020 (première année de la crise sanitaire), ce total est inférieur de 12 % à son niveau de 2019, et de 8 % en 2021. En particulier, par rapport à 2019, les collectes de droits généraux chutent de 48 % en 2020 et de 51 % en 2021, en lien avec la fermeture obligatoire de divers lieux de diffusion au cours de deux années. Entre 2013 et 2023, les collectes de droits issus de la diffusion des œuvres en ligne sont multipliées par 18,6, leur part dans le total des collectes de la Sacem passant de 3 % à 37 %.

En 2023, la SACD compte 62 892 membres, dont 3 678 nouveaux auteurs ; 55 % de ces nouveaux adhérents sont des hommes. En 2023, 258 455 œuvres nouvelles sont déclarées au répertoire de la SACD, dont 97 % au titre de l'audiovisuel, du cinéma et du Web, contre 221 439 en 2022 (tableau 2). Cette hausse de 17 % sur un an est due à la progression de même ampleur du nombre de nouveautés au titre de l'audiovisuel, du cinéma et du Web et à celle, de 9 %, du nombre d'œuvres nouvelles au titre du spectacle vivant. Trois ans auparavant, en 2020, dans le cadre de la crise sanitaire, le volume d'œuvres nouvelles de spectacle vivant chutait de 20 % par rapport à 2019, le volume d'œuvres audiovisuelles nouvelles restant stable (en 2021, le premier volume était inférieur de 14 % à sa valeur de 2019 d'avant-crise, mais supérieur de 7 % en 2022). Entre 2013 et 2023, le nombre d'œuvres audiovisuelles nouvelles est multiplié par plus de dix.

Plus de 346 millions d'euros collectés au titre des droits voisins en 2023

Les droits voisins perçus en 2023 s'élèvent à 346,3 millions d'euros, en hausse de 2 % par rapport à l'année précédente en euros courants (tableau 3) ; 43 % sont perçus par les sociétés d'artistes-interprètes, 35 % par les sociétés de producteurs de phonogrammes et 18 % par les sociétés de producteurs audiovisuels. Pour la première fois, à la suite de la loi du 24 juillet 2019 tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse, la Société des droits voisins de la presse (DVP), créée en octobre 2021, collecte en 2023 pour près de 10 millions d'euros de droits, soit 3 % du total des droits voisins collectés cette année-là.

521 millions d'euros de droits d'auteur versés par les éditeurs de livres en 2023

Dans le secteur de l'édition de livres, la gestion des droits d'auteur se fait majoritairement de façon individuelle. En 2023, 521 millions d'euros de droits sont versés par les éditeurs aux auteurs, soit 4 % de moins qu'en 2022 en euros constants (graphique 4)⁶. Ces droits représentent un peu moins de 11 % du chiffre d'affaires (prix public hors taxes) des éditeurs. Entre 2013 et 2023, le montant des droits versés progresse tendanciuellement entre 2013 et 2020, connaît un pic en 2021 avant de presque retrouver en 2023 sa valeur de 2013. Ce pic correspond pour le Syndicat national de l'édition (SNE) à une année « à la croissance exceptionnelle et quasi hors norme (rattrapage Covid sur tous les segments éditoriaux, très bonne santé de la BD et explosion du phénomène manga) ».

La Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia) est agréée par les pouvoirs publics pour la gestion collective du droit de prêt en bibliothèque, la perception de la rémunération pour copie privée numérique du texte et des images des livres ainsi que la gestion des droits numériques des livres indisponibles⁸. En 2022, la Sofia perçoit 17,37 millions d'euros au titre du droit de prêt en bibliothèque, financés par l'État, sur la base des usagers inscrits en bibliothèque, ainsi que par les fournisseurs de livres aux bibliothèques et centres de documentation. La Sofia perçoit par ailleurs la même année 17,27 millions d'euros de redevances au titre de la copie privée numérique pour ce qui est du texte et des images des livres. Ses autres

6. En valeur (euros courants), il y a une légère augmentation, d'un peu plus de 1 %.

7. SNE, *Les Chiffres de l'édition du Syndicat national de l'édition. Synthèse 2022-2023*, Paris, juillet 2023, page 3.

8. Un livre indisponible est un livre publié en France avant le 1^{er} janvier 2001, qui ne fait plus l'objet d'une diffusion commerciale par un éditeur, ni d'une publication sous forme imprimée ou numérique.

sources de perceptions correspondent au droit de reprographie, aux droits étrangers (accords de réciprocité avec des OGC étrangers) et aux droits numériques des livres indisponibles, pour un total d'un peu plus de 625 000 euros.

Enfin, le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) gère collectivement, pour le compte des auteurs et des éditeurs, les droits de copies papier et numériques du livre et de la presse ainsi que les redevances revenant aux éditeurs de presse au titre de l'enregistrement de copies privées d'articles de presse sur divers supports numériques (disques durs externes, clés USB, tablettes, etc.). En 2023, près de 65 millions d'euros sont perçus par le CFC pour les copies papier, les copies numériques professionnelles ou pédagogiques et la copie privée de la presse. Les pratiques de photocopie dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur représentent 81 % des sommes perçues pour la reprographie papier. Les perceptions pour les copies numériques professionnelles ont pour origine les entreprises à hauteur de 58 %, les administrations publiques à hauteur de 25 % et les prestataires de veille média ou audiovisuelle/Web à hauteur de 17 %.

Une population d'artistes-auteurs qui ne cesse de progresser

La population des artistes-auteurs d'œuvres audiovisuelles, graphiques et plastiques, littéraires, musicales ou photographiques peut être approchée par le nombre de déclarants chaque année auprès de l'Urssaf du Limousin. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019 et la réforme du statut d'artiste-auteur, cet organisme est chargé de récolter les déclarations des revenus artistiques des artistes-auteurs et d'assurer la protection sociale de ces derniers. Ces revenus peuvent correspondre à l'exercice ou à la cession de droits d'auteur, mais aussi à la vente ou au prêt d'œuvres originales, à la vente d'exemplaires autoédités par l'artiste, à l'octroi d'une bourse, d'un prix ou d'une récompense, etc.

Depuis plus de vingt ans, le nombre d'auteurs percevant des droits au titre de l'exploitation de leur œuvre n'a cessé d'augmenter du fait de l'extension des formes de création puis du développement de la production, en particulier dans l'audiovisuel et dans l'édition. Cette tendance se confirme encore récemment, puisque le nombre d'artistes-auteurs économiquement actifs (c'est-à-dire déclarant un chiffre d'affaires strictement positif, que ce soit sous forme de traitements et salaires ou de bénéfice non commercial)¹ a augmenté de 37 % entre 2019 et 2022, passant de 195 400 individus à 268 600 individus. Cette progression semble due en partie à une montée en puissance du dispositif grâce à un meilleur recouvrement par l'Urssaf depuis 2019.

En 2022, le revenu artistique moyen de l'ensemble des artistes-auteurs économiquement actifs (ceux qui ont perçu au moins un euro de revenu artistique dans l'année) s'élève à 8 977 euros, tandis que le revenu médian est de 986 euros². La distribution des revenus artistiques est par ailleurs fortement concentrée. Ainsi, en 2022, les 10 % des artistes-auteurs économiquement actifs au revenu artistique le plus élevé concentrent 71,5 % des revenus artistiques déclarés (graphique 5).

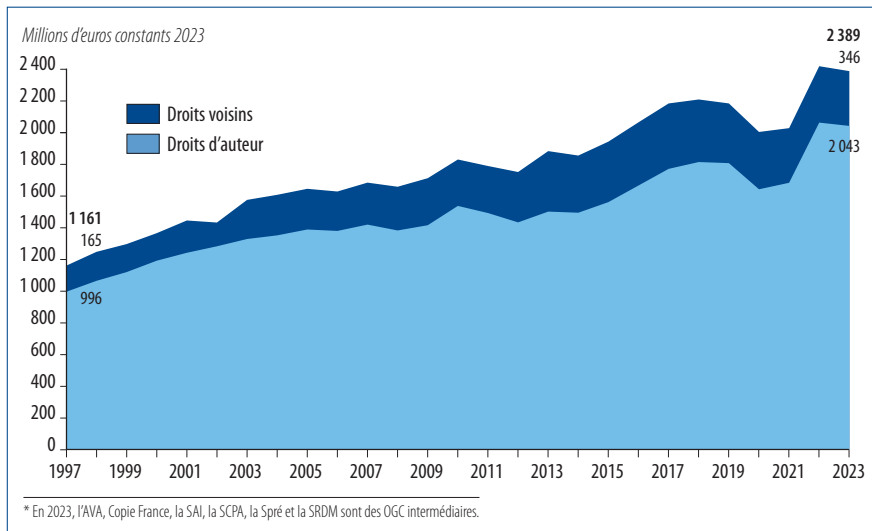
1. La distinction qui était faite dans les éditions passées des *Chiffres clés* entre les assujettis et les affiliés, en fonction d'un certain seuil de revenus artistiques perçus annuellement, n'est plus opérante depuis la réforme de 2019 et le transfert à l'Urssaf du Limousin de la gestion de la protection sociale des artistes-auteurs.

2. Le revenu artistique médian est tel que la moitié des artistes-auteurs économiquement actifs touche moins et l'autre moitié touche plus.

Pour en savoir plus

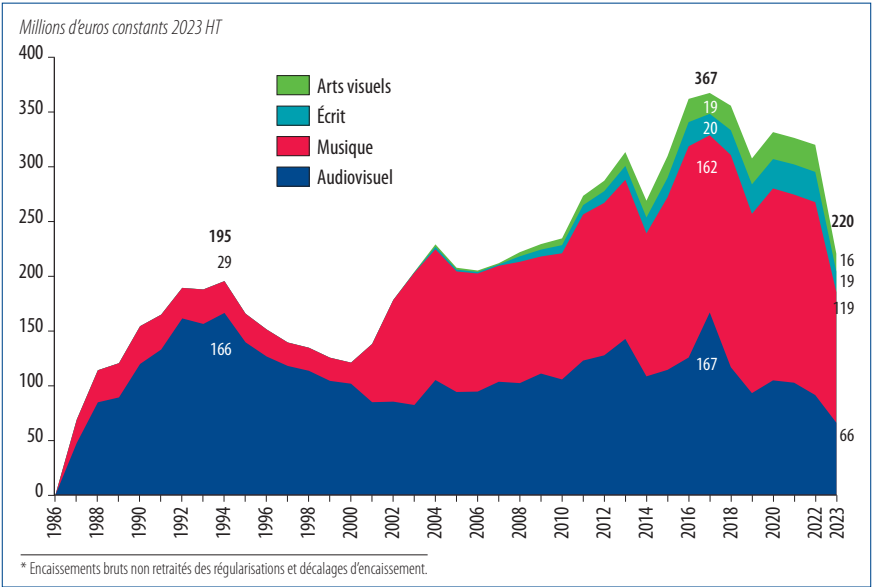
- *Économies des droits d'auteur*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-4, 2007-5, 2007-6, 2007-7 et 2007-8
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-Auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2
- Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins (CCOGDA), *Rapport annuel 2024. Les flux et ratios financiers (2019-2022). La rémunération équitable*, juin-juillet 2024
- Copie France, *Rapport de transparence et d'activité. Exercice 2023*, juillet 2024

Graphique 1 – Droits collectés ou perçus par les organismes primaires* de gestion collective de droits d'auteur et de droits voisins, 1997-2023



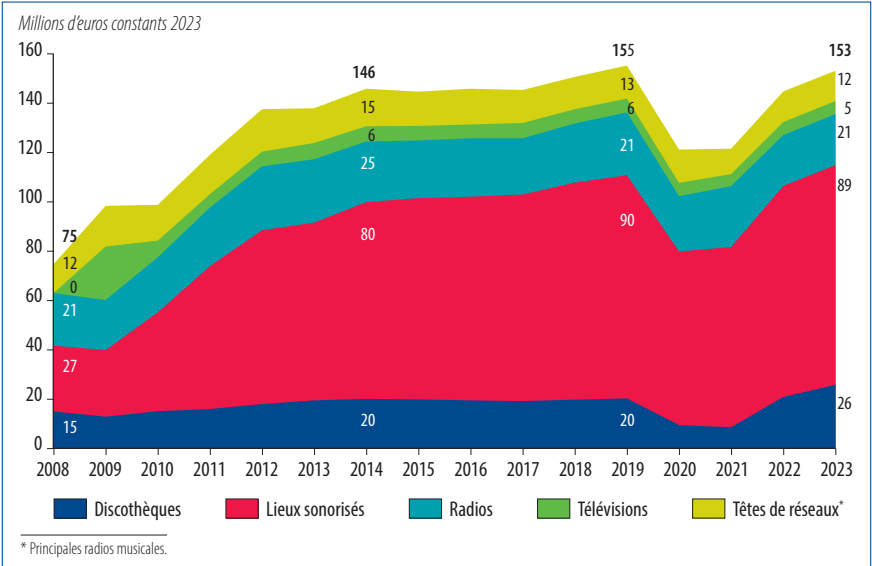
Source : Organismes de gestion des droits d'auteur et droits voisins/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Droits de rémunération pour copie privée collectés et mis en répartition*, 1986-2023



Commission pour la rémunération de la copie privée; *Rapport du Gouvernement au Parlement sur la rémunération pour copie privée*, octobre 2022; rapports de transparence Copie France 2020-2023 / DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Perceptions au titre de la rémunération équitable, 2008-2023



Spré/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Origines des droits perçus par la Sacem, 2013-2023

En millions d'euros constants 2023 et %

	2013	2014	2015	2016**	2017**	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023 (%)
Total	1 012,9	1 000,6	1 039,1	1 140,5	1 151,8	1 240,5	1 285,0	1 129,2	1 182,2	1 493,9	1 486,6	0
Télévision, radio, opérateurs	383,4	386,4	393,1	394,4	379,8	364,1	368,2	347,8	332,2	373,2	317,7	-15
Supports sonores et audiovisuels	79,4	68,4	63,0	104,3	96,0	81,3	72,0	57,5	62,8	50,8	48,5	-5
Copie privée	81,3	78,2	94,0	99,9	113,8	114,6	98,3	91,8	106,8	110,0	81,5	-26
Droits généraux*	341,8	338,5	342,5	350,5	363,2	371,3	383,5	200,7	189,8	345,6	387,6	12
International	97,1	92,1	98,9	98,1	99,6	102,5	97,7	98,8	90,1	93,5	93,9	0
Internet	30,0	36,9	47,6	93,2	99,5	206,8	265,3	332,6	400,5	520,6	557,4	7

* concerts, spectacles, musique d'ambiance, discothèques, cinémas
** Les résultats 2017 ont été touchés par un changement contractuel qui s'est traduit par une augmentation des collectes. Les résultats de 2016 ont été recalculés sur la base de ce changement contractuel entre la Sacem et la SDRM.

Source: Sacem/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Nouvelles œuvres déclarées au répertoire de la SACD, 2013-2023

En unités

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total d'œuvres nouvelles	30 605	37 695	30 001	34 106	44 369	82 729	151 277	149 402	156 475	221 439	258 455
Œuvres audiovisuelles	24 171	31 981	24 118	27 851	36 824	75 515	144 419	143 920	150 573	214 079	250 435
Œuvres du spectacle vivant	6 434	5 714	5 883	6 255	7 545	7 214	6 858	5 482	5 902	7 360	8 020

Source: SACD/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Détail des droits collectés ou perçus par les organismes primaires* de gestion collective de droits d'auteur et de droits voisins, 2021-2023

En milliers d'euros courants et %

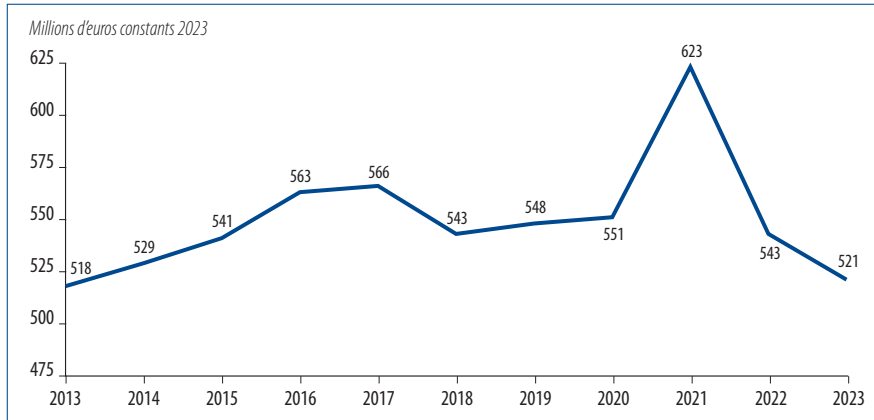
Organismes de gestion	Champs	Collectes ou perceptions			
		2021	2022	2023	Évolution 2023/2022 (%)
Droits d'auteur		1 525 787	1 967 847	2 043 747	4
Sacem	Musique, humour, etc.	1 056 400	1 413 400	1 486 600	5
SACD	Audiovisuel, spectacle vivant, écrit	192 407	257 457	269 078	5
Scam	Audiovisuel, écrit, arts numériques, journalisme, etc.	109 000	120 092	116 096	- 3
CFC	Copie numérique et photocopie livre et presse	60 550	62 690	64 840	3
ADAGP	Arts visuels	49 020	55 700	55 100	- 1
Sofia	Prêt bibliothèque et copie privée pour le livre	40 767	40 448	35 258	- 13
Scelf	Droits d'adaptation audiovisuelle des œuvres littéraires	4 392	4 921	5 130	4
SEAM	Reproduction musicale graphique	7 021	6 891	5 976	- 13
SAIF	Arts visuels et image fixe	4 541	4 718	4 375	- 7
Saje	Jeux de télévision	1 689	1 529	1 294	- 15
Droits voisins		312 929	339 043	346 292	2
Sociétés d'artistes-interprètes					
Adami	Comédiens, danseurs, artistes-interprètes	82 985	85 188	90 486	6
Spedidam	Danseurs, choristes, chanteurs et musiciens	49 251	59 456	59 571	0
Sociétés de producteurs de phonogrammes					
SCPP	Producteurs indépendants et sociétés internationales (Sony Music France, Universal et Warner)	79 411	86 585	85 585	- 1
SPPF	Producteurs indépendants	32 495	35 398	36 947	4
Sociétés de producteurs audiovisuels					
Procirep	Producteurs cinéma et télévision	35 898	34 101	28 974	- 15
Angoa	Retransmission simultanée câble, satellite, etc.	31 209	36 542	33 699	- 8
Arp	Réalisateurs producteurs cinéma	1 679	1 772	1 051	- 41
Société d'éditeurs et agences de presse					
DVP	Éditeurs et agences de presse	0	0	9 980	-

* En 2023, l'Avia, Copie France, la SAI, la SCPA, la Spré et la SDRM sont des OGC intermédiaires.

* En 2023, l'Ava, Copie France, la SAI, la SCPA, la Spré et la SDRM sont des OGC intermédiaires.

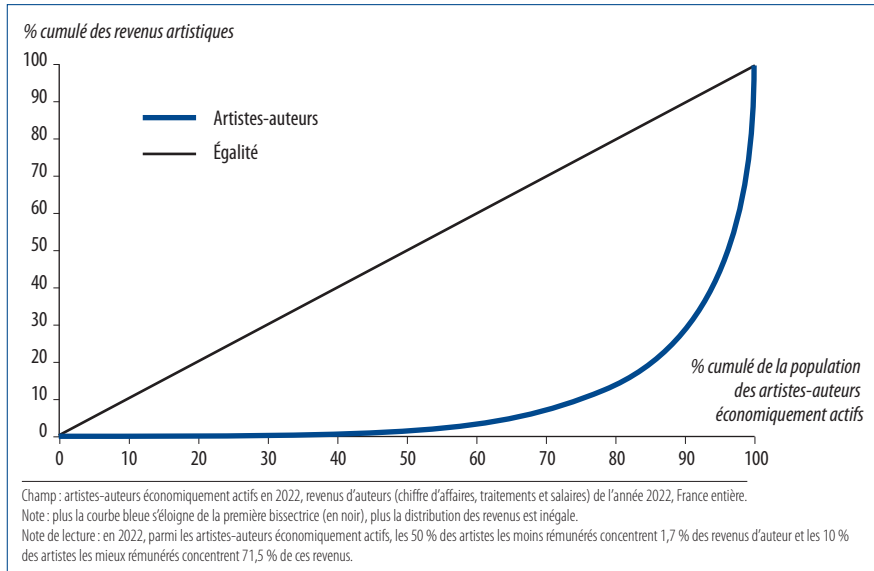
Source : Organismes de gestion des droits d'auteur et droits voisins/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Évolution des montants des droits d'auteur portés en charge versés par les éditeurs de livres, 2013-2023



Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Concentration des revenus artistiques des artistes-auteurs en 2022



Source : Urssaf caisse nationale/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Une grande diversité de formations supérieures

Les filières de l'enseignement supérieur destinées à former aux métiers des arts et de la culture sont nombreuses : arts plastiques, arts appliqués, danse, théâtre, musique, cinéma, architecture, patrimoine... Les formations à ces métiers relèvent en partie d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture : les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC). D'autres disciplines, comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle ou encore les métiers du livre, sont majoritairement enseignées à l'université. Des établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes. Enfin, les établissements de l'enseignement supérieur privé dispensent des formations dans des domaines très variés¹.

Note méthodologique

Les données produites et présentées pour l'année 2022-2023 sont, sauf mention contraire, issues du dispositif d'enquête SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et porté par le ministère de la Culture pour les écoles spécialisées dans un ou plusieurs domaines culturels et artistiques. Cette enquête recense la totalité des inscriptions effectuées dans les formations dispensées dans les écoles du périmètre SISE-Culture : les écoles publiques de l'enseignement supérieur Culture (ESC) ainsi que les autres écoles supérieures spécialisées dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels et qui ne relèvent pas de l'ESC. L'enquête SISE-Culture ne recense pas les inscriptions des cursus artistiques et culturels dispensés dans des lieux de formation non spécialisés dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels (universités, grandes écoles, autres écoles publiques et privées).

L'enseignement supérieur Culture : 99 écoles pour 36 300 étudiants

Au cours de l'année universitaire 2022-2023, les 99 écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 36 300 étudiants, soit un effectif légèrement inférieur à celui des deux années précédentes (36 900 en 2019-2020, 37 000 en 2020-2021 et 37 400 en 2021-2022). Plus de la moitié des personnes inscrites dans l'une des écoles de l'ESC suit des études d'architecture (tableau 1). Ainsi, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et l'École de Chaillot (qui forme les architectes du patrimoine) accueillent 19 300 étudiants, soit un effectif inférieur à celui de l'année 2021-2022, mais qui rejoint ceux observés les trois années précédentes (où l'on comptait environ 19 500 inscrits dans ces mêmes écoles). Parmi les écoles de l'ESC, 44 %

1. Pour une présentation détaillée des effectifs dans l'ensemble des formations supérieures artistiques et culturelles en 2021-2022 (en écoles supérieures, universités et écoles relevant de l'enseignement secondaire), voir Stéphanie Molinero, *Formations artistiques et culturelles en 2021 : 175 000 étudiants dans 700 établissements*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-3, novembre 2023.

enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent près d'un tiers de l'ensemble des étudiants de l'ESC (11 100, soit un chiffre stable sur les quatre dernières années).

Les écoles spécialisées dans les domaines du patrimoine ainsi que celles enseignant le cinéma et l'audiovisuel comptent moins d'étudiants, avec des effectifs stables sur ces quatre dernières années pour le cinéma et l'audiovisuel (300 inscrits). Dans le domaine du patrimoine, les effectifs sont en légère baisse en 2022-2023, avec 1 700 inscrits, contre 1 900 les trois années précédentes. Le spectacle vivant (ou l'une ou plusieurs de ses disciplines) fait l'objet d'une formation dans 33 établissements de l'enseignement supérieur Culture, à destination de 4 000 étudiants (tableau 1), soit un effectif stable entre 2021-2022 et 2022-2023.

63 % d'étudiantes en moyenne dans les écoles de l'enseignement supérieur Culture

À l'exception du spectacle vivant où l'on compte 50 % de femmes, toutes les disciplines de l'enseignement supérieur Culture sont majoritairement suivies par des femmes, qui représentent 63 % des effectifs étudiants en 2022-2023 (comme en 2021-2022). Au sein des différentes disciplines, la part des femmes dans les écoles d'architecture (61 %) et dans celles de cinéma et d'audiovisuel (56 %) est moins élevée que dans celles du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (70 %).

Une proportion d'étrangers stable parmi les étudiants de l'enseignement supérieur Culture

En 2022-2023, les étudiants étrangers représentent 15 % des inscrits dans l'enseignement supérieur Culture, ce chiffre est stable sur les cinq dernières années. C'est dans les écoles relevant du domaine du spectacle vivant que la part d'étudiants étrangers est la plus importante (20 %) et dans les écoles de cinéma et audiovisuel qu'elle est la plus faible (5 %).

200 écoles supérieures spécialisées Culture hors ESC pour plus de 60 000 élèves

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles (publiques, associatives ou, le plus souvent, privées à but lucratif) délivrant des diplômes supérieurs dans le domaine artistique et culturel ne relèvent pas d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture. Les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués sont les plus nombreuses et représentent 43 % de ces écoles, pour 16 000 inscrits. Un quart de ces écoles (51) délivre un enseignement pluridisciplinaire et accueille 26 900 étudiants. On compte moins d'écoles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (24 écoles, pour 11 100 inscrits) que d'écoles formant aux disciplines du spectacle vivant (36 écoles, pour 5 200 inscrits) (tableau 2).

Établissements supérieurs spécialisés Culture hors ESC : des femmes majoritaires, à l'exception des écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia

La part des femmes dans les écoles hors ESC (61 %) est proche de celle qu'on observe dans les écoles de l'ESC (63 %). Dans les écoles hors ESC, elle est, comme dans l'ESC, particulièrement forte dans les écoles relevant des arts plastiques et des arts appliqués (71 % d'étudiantes). Elle est la plus faible dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (45 %), où les femmes sont minoritaires. Elles sont majoritaires dans les écoles d'architecture (55 %), dans les écoles de spectacle vivant (61 %) et les écoles pluridisciplinaires (62 %).

Comme en 2020-2021 et en 2021-2022, les étudiants étrangers représentent, en 2022-2023, 10 % des effectifs de l'ensemble des écoles spécialisées culture hors ESC, avec des variations notables selon les spécialisations des écoles : 29 % des personnes suivant un cursus dans l'une des deux écoles privées d'architecture sont étrangères, les personnes de nationalité étrangère représentent 17 % des effectifs dans les écoles relevant du spectacle vivant. Elles sont moins présentes dans les écoles d'arts plastiques (11 %), les écoles pluridisciplinaires (9 %) et celles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (7 %).

Une insertion professionnelle différente selon les filières

Parmi les diplômés 2020 de l'ESC qui n'ont pas poursuivi d'études entre 2020 et 2023, 90 % exercent une activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail, tandis que 8 % sont en recherche d'emploi (graphique 1). La plupart des actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le champ de leur diplôme (79 %). Le taux d'insertion varie cependant selon la filière suivie. Les diplômés du spectacle vivant sont ainsi les plus nombreux à être en emploi trois ans après leur sortie (96 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (87 %). Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle un peu plus difficile que les diplômés des autres filières. Ainsi, 83 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête et 70 % parmi ces actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le domaine de leur diplôme. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés en architecture s'établit à 92 %, avec une proportion élevée de ceux exerçant un métier en rapport avec leur diplôme (80 %). Les diplômés du patrimoine connaissent une insertion professionnelle similaire, 89 % d'entre eux étant en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme et 83 % des actifs en emploi exerçant une activité en lien avec leur diplôme. La transition entre emploi et formation a été rapide pour les diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture qui n'ont pas poursuivi de formation au cours des trois années suivantes : plus de la moitié de ceux ayant exercé au moins une activité depuis l'obtention du diplôme l'ont fait immédiatement après le diplôme et 77 % en moins de six mois (graphique 2), avec des taux d'accès au premier emploi en moins d'un an qui varient entre 92 % pour les diplômés du spectacle vivant ou de l'architecture et 76 % pour ceux des arts plastiques.

Note méthodologique

Les données portant sur l'insertion professionnelle des diplômés sont issues du dispositif d'enquête DESC. Cette enquête a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des établissements publics concernés. L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'ESC acquis en 2020 dans l'un des 100 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2020.

Sur 11 060 diplômés 2020 recensés par les établissements d'enseignement, 10 816 ont pu être contactés *via* une adresse mail valide pour répondre à l'enquête. La collecte a eu lieu entre novembre 2023 et février 2024. 4 985 diplômés ont répondu, soit un taux de réponse de 46 % (sur la base de 10 816 questionnaires envoyés). Le taux d'insertion professionnelle est calculé sur le champ des diplômés étant entrés directement sur le marché du travail après l'obtention du diplôme. Sont donc exclus de ce calcul les diplômés ayant poursuivi des études dans les trois années suivant l'obtention du diplôme en 2020 ou en formation au moment de l'enquête. Sur l'ensemble des diplômés ayant répondu à l'enquête, 49 % d'entre eux avaient poursuivi des études dans les trois années suivant l'obtention du diplôme ou étaient en formation au moment de l'enquête (tableau 3).

Un tiers des diplômés sont pluriactifs et plus d'un quart sont indépendants

Les diplômés de l'ESC en activité sont pour près de la moitié d'entre eux salariés du secteur privé (43 %) (graphique 3), avec des proportions qui varient entre 66 % pour les jeunes architectes et 25 % pour les diplômés des arts plastiques. Parmi les diplômés du spectacle vivant en activité, 38 % sont salariés intermittents du spectacle, 39 % sont agents de la fonction publique et 9 % sont salariés du secteur privé. Les indépendants représentent plus d'un quart des diplômés de l'ESC, si l'on prend en compte ceux qui se déclarent artistes-auteurs, et sont particulièrement présents parmi les diplômés des arts plastiques (54 %).

Près d'un tiers des diplômés actifs en activité déclarent exercer plusieurs activités professionnelles (graphique 4). Certaines filières sont particulièrement concernées : le spectacle vivant (53 %) ou les arts plastiques (54 %).

Les actifs salariés occupent le plus souvent un emploi stable : 56 % sont en CDI et 6 % sont titulaires de la fonction publique. Les diplômés en architecture salariés ont des formes d'emploi plus stables que les autres diplômés de l'ESC. Ils sont pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (81 %). À l'inverse, les diplômés des arts plastiques salariés occupent moins souvent que les actifs des autres filières un emploi à durée indéterminée (58 %). Les diplômés salariés du spectacle vivant comptent parmi eux la plus forte proportion de salariés intermittents (44 %). Ils sont également nombreux à être agents de la fonction publique, en tant que titulaires (19 %) ou contractuels (26 %).

Pour ce qui concerne les actifs exerçant en tant qu'indépendants, les diplômés se déclarent plus souvent artistes-auteurs (36 %) ou micro-entrepreneurs (39 %) que chefs d'entreprise (25 %). Parmi les diplômés en arts plastiques indépendants, plus de 70 % se déclarent artistes-auteurs. 50 % des diplômés en architecture indépendants exercent en tant que micro-entrepreneurs, tout comme 68 % des diplômés du patrimoine indépendants.

En ce qui concerne le revenu, on constate ici aussi des disparités entre les filières (graphique 5). Les jeunes architectes bénéficient des conditions de rémunération les plus avantageuses, 50 % d'entre eux gagnant entre 15 000 et 30 000 euros nets par an trois ans après leur diplôme. Pour les diplômés des arts plastiques, la majeure partie gagne moins de 15 000 euros nets par an trois ans après leur entrée sur le marché du travail (53 %).

Pour en savoir plus

- Jérémie VANDENBUNDER, Bérangère DUJARDIN, *L'Insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture*, Paris, Ministère de la culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-3, juillet 2024

Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2022-2023

En unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	21	19 300	61	16
Arts plastiques	44	11 000	70	14
Cinéma et audiovisuel	2	300	56	5
Patrimoine	2	1 700	80	5
Spectacle vivant	33	4 000	50	20
Total*	102	36 300	63	15

* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

Source : MESRI-SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Répartition des étudiants des écoles spécialisées Culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2022-2023

En unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	2	900	55	29
Arts plastiques, arts appliqués	85	16 200	71	11
Cinéma, audiovisuel et multimédia	24	11 100	45	7
École pluridisciplinaire	51	26 900	62	9
Spectacle vivant	36	5 200	61	17
Total	198	60 300	61	10

Source : MESRI-SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), DEPS, Ministère de la Culture, 2024

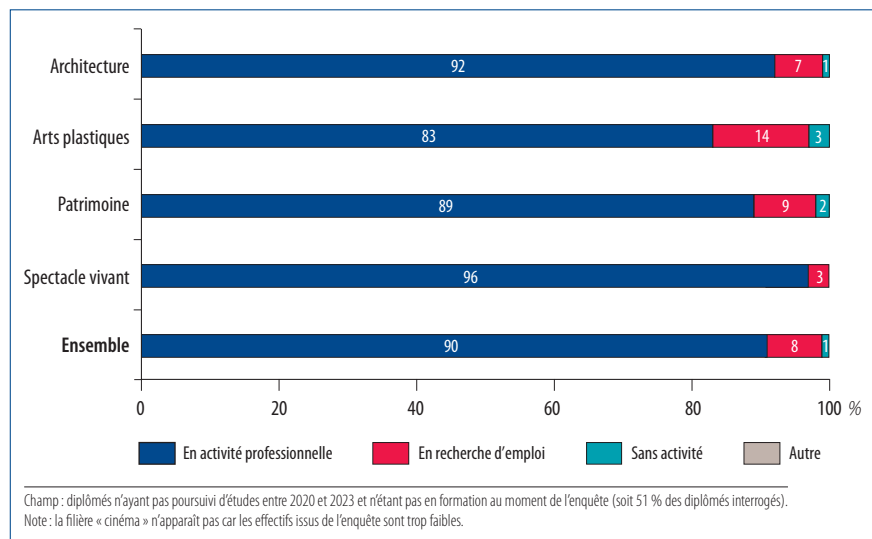
Tableau 3 – Parts représentées par les différents champs considérés, selon la filière

En %

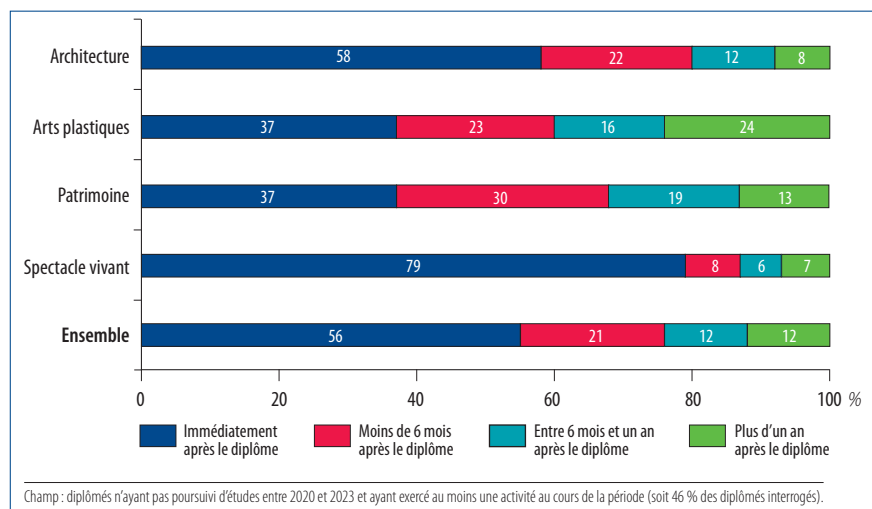
	Architecture	Arts Plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et n'étant pas en formation au moment de l'enquête	44	47	34	70	48
Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et en activité au moment de l'enquête	42	41	32	66	44
Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et ayant exercé au moins une activité au cours de la période	44	43	33	68	46
Taux de réponse à l'enquête	29	31	57	34	32
Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête	1 689	899	244	423	3 255

Champ : diplômés de l'ESC en 2020.
Note : la filière « cinéma » n'apparaît pas car les effectifs issus de l'enquête sont trop faibles.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2019 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

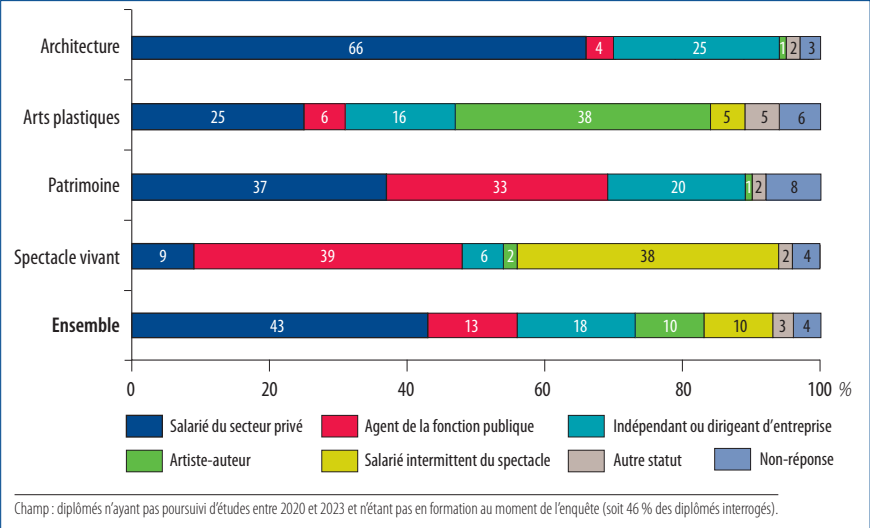
Graphique 1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Répartition des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture ayant exercé au moins une activité professionnelle par délai d'accès au premier emploi

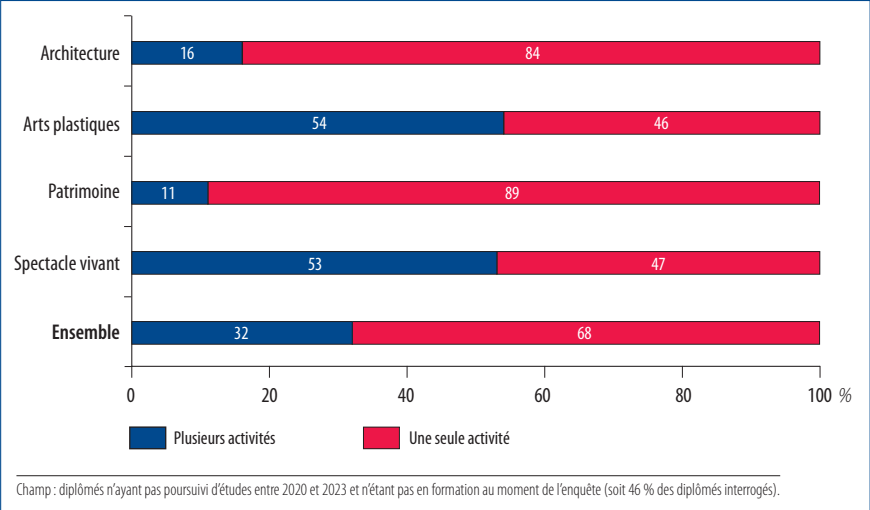
Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Répartition des diplômés 2020 de l’enseignement supérieur Culture par statut professionnel, selon la filière

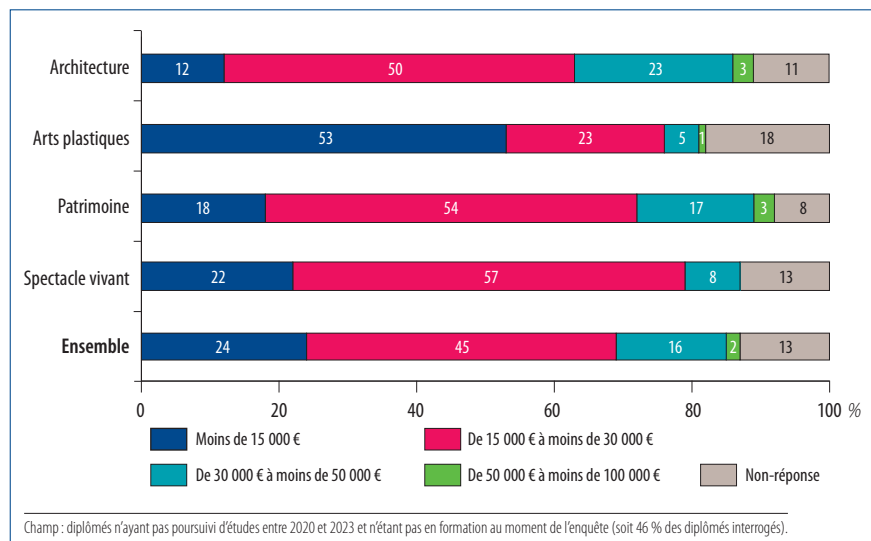


Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Répartition des diplômés 2020 de l’enseignement supérieur Culture en activité selon le nombre d’activités exercées



Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Répartition des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture selon le revenu

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Égalité entre femmes et hommes

Cette fiche synthétise les derniers résultats de l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*¹. Si des progrès vers une meilleure représentation des femmes dans les différentes facettes de la vie culturelle peuvent s'observer, ils ne sont toutefois pas homogènes. Concernant la présence des femmes dans les métiers de la culture, de l'entrée dans la vie active à la reconnaissance de leur talent, la déperdition reste forte.

65 % de femmes dans les effectifs des écoles de l'enseignement supérieur Culture

Depuis plus de dix ans, date de début de la série d'observations, les femmes sont majoritaires parmi les étudiants dans l'enseignement supérieur Culture, qui rassemble une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture. En 2023-2024, elles comptent pour près des deux tiers des effectifs (65 %), soit plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %). Elles sont relativement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (71 %), et presque aussi nombreuses que les hommes dans celle du spectacle vivant (49 %). Dans les filières de l'architecture, les écoles se sont féminisées au fil du temps. En 2023-2024, les femmes représentaient 63 % des effectifs de ces écoles. Dans les filières du cinéma et de l'audiovisuel, une féminisation a eu lieu au cours des années 2010. La part des étudiantes dans ces écoles est passée de 50 % en 2019-2020 à 58 % en 2023-2024.

Un accès au premier emploi peu différencié

L'enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture conduite en 2024 auprès de la population des diplômés 2020 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture montre que les femmes s'intègrent aussi bien que les hommes sur le marché de l'emploi : 90 % des répondantes à l'enquête exercent une activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail contre 91 % pour les hommes.

Plus de quatre personnes sur dix en emploi dans les professions culturelles sont des femmes

Alors que les femmes sont nettement majoritaires dans l'enseignement supérieur et que leur taux d'insertion sur le marché du travail après le diplôme se compare à celui des hommes, elles restent légèrement minoritaires dans les professions culturelles, où elles forment 46 % des effectifs actifs en 2020². La part des femmes architectes a doublé en vingt ans (38 % en 2020), celle des femmes dans les professions de l'audiovisuel et des spectacles (34 %) a progressé plus

1. *Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, mars 2025.

2. Deux changements dans l'enquête Emploi en continu de l'Insee ont pris place :

- un changement méthodologique de l'enquête Emploi 2021 pouvant provoquer une rupture de série ;

- un changement de nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020, l'enquête Emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020.

La consolidation des évolutions constatées pour le champ culture liées à ces changements est en cours. Dans l'attente, les dernières données disponibles concernent 2020.

lentement, de même que parmi les artistes plasticiens (43 %). La parité est quasiment atteinte parmi les journalistes et cadres de l'édition (49 % de femmes). Les femmes sont toujours majoritaires parmi les professeurs d'art (62 %), les traducteurs et traductrices (73 %) et les professions de la documentation et de la conservation (72 %).

Égalité de rémunération femmes-hommes dans la culture : des progrès

En 2023, le ministère de la Culture emploie directement un peu plus de 7 000 agents, les femmes représentent 60 % des effectifs. Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les chargées d'études documentaires, les bibliothécaires représentent plus de 75 % des effectifs de leurs corps. Au contraire, seulement 13 % des adjointes et adjoints techniques d'État sont des femmes. Elles sont 24 % parmi les administrateurs de l'État, 39 % dans les emplois fonctionnels et 38 % parmi les professeurs dans les Écoles nationales supérieures d'art.

Parmi les personnes salariées dans le secteur culturel, les écarts de rémunération entre femmes et hommes synthétisent éventuellement diverses formes de contrats et d'organisation du travail. En 2023, le salaire d'un homme par équivalent temps plein est 16 % plus élevé que celui d'une femme dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel. Les écarts les plus marqués sont dans l'édition phonographique (26 %) et dans le spectacle vivant privé (21 %). La situation est défavorable aux femmes dans tous les secteurs.

Dans le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus par la SACD est inférieur de 46 % pour les femmes en 2024, ce qui est comparable avec la situation de l'année 2022. Ceci représente une hausse des inégalités (de 5 points) par rapport à l'année 2023, à un niveau élevé. La situation dans l'audiovisuel est légèrement favorable aux femmes (+ 6 %). Les droits d'auteur moyens perçus par des femmes membres de la Scam sont égaux à ceux perçus par des hommes en 2023.

La part des femmes progresse dans l'encadrement de l'administration centrale du ministère et celui de ses opérateurs

Au 1^{er} janvier 2025, on recense au sein de l'administration centrale du ministère une quasi-égalité entre femmes et hommes aux postes de chefferie de bureau (56 %) et une forte représentation des femmes aux responsabilités de département (69 %). Au niveau de la sous-direction, on trouve treize femmes sur vingt-quatre postes (54 %) et, au niveau de la chefferie de service, trois femmes sur onze postes (27 %). Quatre postes de direction sur les dix que compte l'administration centrale sont occupés par des femmes (identique depuis 2023).

La part des femmes aux postes de direction les plus élevés des établissements publics s'élève à 39 % (graphique 1). En revanche, les femmes sont majoritaires (56 %) à la tête des directions générales des musées nationaux dont le poste est pourvu au 1^{er} janvier 2025 (tableau 1).

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefferies de services territoriaux reste à 37 %. Dans les services des archives départementales, les postes de direction sont occupés pour plus de la moitié par des femmes (56 %).

Audiovisuel public : une présence contrastée des femmes

Au 1^{er} janvier 2025, les femmes occupent trois des cinq postes de présidence des entreprises de l'audiovisuel public (graphique 1). Les comités de direction de ces entreprises de l'audiovisuel public sont composés pour un peu moins de la moitié par des femmes (46 %), avec des disparités selon les groupes : l'Institut national de l'audiovisuel affiche ainsi une part de femmes moins importante dans ces instances (trois femmes pour dix membres en 2025) et Radio France une présence féminine plus élevée (treize femmes pour vingt-sept membres). Les femmes sont bien représentées parmi les membres des conseils d'administration des entreprises de l'ensemble de l'audiovisuel public (54 % au 1^{er} janvier 2025).

En comparaison, au sein des cent premières entreprises des secteurs culturels selon le chiffre d'affaires en 2020, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public, on trouve 12 % de femmes aux postes de présidence, direction générale ou, le cas échéant, gérance, au 1^{er} janvier 2025. Dans le secteur du livre, la part des femmes à ces postes représente 17 %, et elle est de 18 % dans le secteur de la publicité. À la tête de plus grandes entreprises travaillant dans les autres secteurs du spectacle vivant, jeux vidéo, création artistique, musique, photographie et architecture, la part des femmes est plus importante mais elle accuse une forte baisse en un an (31 % au 1^{er} janvier 2025 contre 43 % un an plus tôt).

40 % de femmes aux postes de direction des structures de la création artistique, avec des disparités selon les labels

Au 1^{er} janvier 2025, la part des femmes aux postes de direction des structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131) – hors établissements publics nationaux – est en très légère hausse par rapport à 2024. Si la part des femmes atteint 40 % sur le total général du nombre de directions générales concernées, la proportion de femmes varie selon les domaines artistiques. Dans les centres chorégraphiques nationaux, les centres dramatiques nationaux, les centres d'arts, les centres nationaux de création musicale et les pôles nationaux de cirque, certaines équipes de direction sont composées de binômes ou de collectifs dans lesquels les femmes sont présentes. Les 19 centres chorégraphiques nationaux sont dirigés par 28 (co)directeurs ou directrices (directions collégiales incluses), parmi lesquels figurent 36 % de femmes et 64 % d'hommes. Depuis 2018, aucune femme n'a accédé à la direction d'un des huit centres nationaux de création musicale et la part des femmes reste faible dans le domaine musical. En revanche, elles sont plus nombreuses que les hommes à la direction des centres nationaux de la marionnette, des centres de développement chorégraphique nationaux, à la tête des Frac et des centres d'art.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture, la part des directrices progresse

Au 1^{er} janvier 2025, à la tête des établissements de l'enseignement supérieur Culture, la part des femmes continue globalement de progresser (46 % au 1^{er} janvier 2025, contre 44 % en 2024 et 42 % en 2023). La proportion de femmes à la direction des écoles d'architecture, qui a légèrement augmenté depuis le 1^{er} janvier 2024, reste en deçà de 30 %. En revanche, cette part continue de progresser dans les écoles d'arts plastiques et pluridisciplinaires (58 %), et est revenue au niveau de 2023 pour celles du spectacle vivant (41 %).

Une représentation de plus en plus paritaire dans les conseils, commissions, instances consultatives et jurys

Les femmes sont de mieux en mieux représentées dans les instances décisionnelles des métiers de la culture (graphique 3). Ainsi, elles représentent, au 1^{er} janvier 2025, la moitié des effectifs dans les instances du Centre national de la musique (présidences et conseils d'administration, conseil professionnel, commissions, comités régionaux), de même que dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Les présidences reviennent toutefois plus souvent aux hommes.

Au Centre national des arts plastiques, la parité a été atteinte puis dépassée dans les commissions d'acquisition depuis 2018. Enfin, les femmes sont légèrement majoritaires au sein des commissions du Centre national du livre depuis 2020, mais cette répartition varie selon les disciplines. Par exemple, la littérature scientifique et technique, la philosophie ou la poésie comptent moins de femmes que d'hommes. Toutefois, il convient de nuancer ces écarts compte tenu des effectifs restreints.

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2023, les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture comprennent 48 % de femmes pour les aides à la composition d'œuvres musicales et 50 % pour l'aide à l'écriture dramatique (commission paritaire depuis 2021). Parmi les disciplines du spectacle vivant, le montant des aides accordées et des conventionnements est légèrement inégalitaire pour les équipes chorégraphiques : 43 % des équipes récipiendaires sont dirigées par des femmes et elles ne touchent que 38 % des montants totaux d'aides, sans que l'on ne connaisse toutefois la part d'équipes candidates aux aides dirigées par des femmes ni les montants initialement demandés. Pour la musique, 23 % des équipes aidées sont dirigées par des femmes avec 18 % des montants. Pour le théâtre et les arts associés, 40 % des équipes aidées sont dirigées par des femmes pour 32 % des montants.

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aide effectuées par les auteurs et autrices au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial. En 2024, 57 % des demandes sont émises par des femmes et elles reçoivent 59 % des aides. En revanche, le montant moyen par aide alloué est inférieur à celui des hommes (– 30 %).

Dans le domaine du cinéma, en 2024, les femmes représentent 40 % des personnes candidates aux aides à l'écriture du CNC et 38 % des bénéficiaires de cette même aide.

Les femmes restent minoritaires dans les bénéficiaires de l'avance sur recettes du CNC ; en 2023, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 3,89 millions d'euros, soit 25 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (5,18 millions d'euros).

Dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes

Dans le secteur du spectacle vivant, 37 % des spectacles programmés en 2024-2025 sont dirigés par des femmes.

Sur les 2 000 représentations d'opéra, 22 % sont mises en scène par une femme au cours de la saison 2024-2025. Dans le répertoire destiné au jeune public à l'opéra, la part des femmes dans la mise en scène a baissé : 43 % contre 49 % lors de la saison précédente. Les femmes restent encore très minoritaires dans la direction musicale (15 %), l'écriture des livrets (8 %) et la composition (7 %).

Dans les arts plastiques, les acquisitions d'œuvres réalisées par des femmes par le Fonds national d'art contemporain augmentent à 66 % en 2023 (+ 6 points par rapport à 2022). Les œuvres acquises par les Frac représentent 44 % des acquisitions en 2023 (– 10 points par rapport à l'année précédente).

En 2023, dans le secteur du cinéma, malgré une augmentation du nombre de films agréés, la part des femmes réalisatrices de longs-métrages est en baisse de 3 points (27 %). Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts-métrages (41 % en 2023, dont 46 % en animation).

En 2023, les femmes sont davantage présentes qu'en 2022 parmi les présentatrices, mais il y a peu d'évolution concernant les expertes invitées et les journalistes sur les antennes publiques de programmes de télévision. En revanche, elles sont parfois mieux représentées parmi les présentatrices et invitées expertes des chaînes de télévision privées, sauf parmi les journalistes de ces mêmes chaînes. Par genre de programme, elles sont particulièrement minoritaires à l'antenne pour le sport (19 %). La part des femmes à la radio sur la tranche horaire 6 heures-9 heures, heures de forte audience, tend vers l'équilibre : 43 % en 2023 (graphique 2).

Consécration artistique : moins de femmes primées que d'hommes

Depuis 1976, seulement 10 % des films primés aux César ont été réalisés par des femmes, mais aucun de 2010 à 2023. La proportion de courts-métrages réalisés par des femmes et primés est plus importante (30 % depuis 1976).

Le Festival de Cannes constitue un autre exemple, international, de la faible présence de réalisatrices primées, même si la tendance toute récente dessine une autre configuration. Pendant une longue période (1970-2019), un seul film réalisé par une femme a obtenu la Palme d'or. Pour la troisième fois dans l'histoire de ce festival, une femme obtient une Palme d'or en 2023 après celle de 2021. Sur l'ensemble des attributions de cette récompense, les femmes représentent 5 %. Là encore, les réalisatrices de courts-métrages reçoivent plus de récompenses, même si la part des lauréates est faible (17 %), mais en augmentation.

Concernant la musique, la part des femmes progresse depuis 2020 dans les prix décernés aux Victoires de la musique : sur les cinq meilleurs albums de l'année primés de 2020 à 2024, trois étaient interprétés par des hommes, deux par des femmes. Cette proportion est identique en ce qui concerne l'écriture. Sur la même période, aux Victoires de la musique classique, les femmes représentent 53 % des artistes qui reçoivent un prix.

De 2020 à 2024, la part des femmes sélectionnées aux Molières est de 36 % parmi les metteuses et metteurs en scène et de 54 % parmi les auteurs et autrices. Elles sont respectivement 36 % et 50 % parmi les personnes primées de 2020 à 2024 (17 % de metteuses en scène et 18 % d'autrices parmi les personnes primées depuis 1987).

Dans le domaine des prix de la photographie, alors que depuis 2021 autant de femmes que d'hommes se voyaient attribuer ces prix, en 2024, elles ne sont que 31 % à avoir reçu ces prix.

Le livre est un autre des rares secteurs où l'on s'approche de l'égalité sous certains aspects. En effet, les femmes sont bien représentées parmi les lauréates et les lauréats des grands prix littéraires (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.). On y compte ainsi 51 % de femmes de 2020 à 2024. Sur une sélection de neuf de ces prix littéraires emblématiques, les femmes représentent 45 % des sélectionnées pour les années 2020 à 2024. Sur cette même période et pour ces mêmes neuf prix, 38 % d'entre eux ont été attribués à des femmes. Les écrivaines semblent donc avoir moins de chances d'emporter les prix que ne le laisse penser leur présence dans les sélections. Les femmes occupent 40 % des places parmi les jurys et les présidences de prix de jury emblématiques en 2024, soit moins qu'en 2023 où l'égalité avait été atteinte dans ce domaine pour la première fois depuis 2013.

Enfin, les femmes sont décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres : en 2024, près de la moitié des chevalières et chevaliers sont des femmes (49 %) et 51 % des officières et officiers. Néanmoins, la part des femmes parmi les commandeurs et commandeuses connaît une baisse notable en 2024 par rapport à 2023 : elle passe de 58 % à 43 %.

Elles sont encore minoritaires dans les Académies française, des inscriptions et des belles-lettres, et des beaux-arts (respectivement 17 %, 11 % et 28 % au 1^{er} janvier 2025).

Pour en savoir plus

- *Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*, Paris, Ministère de la culture, DEPS, mars 2025

Tableau 1 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2020-2025

En unités et %

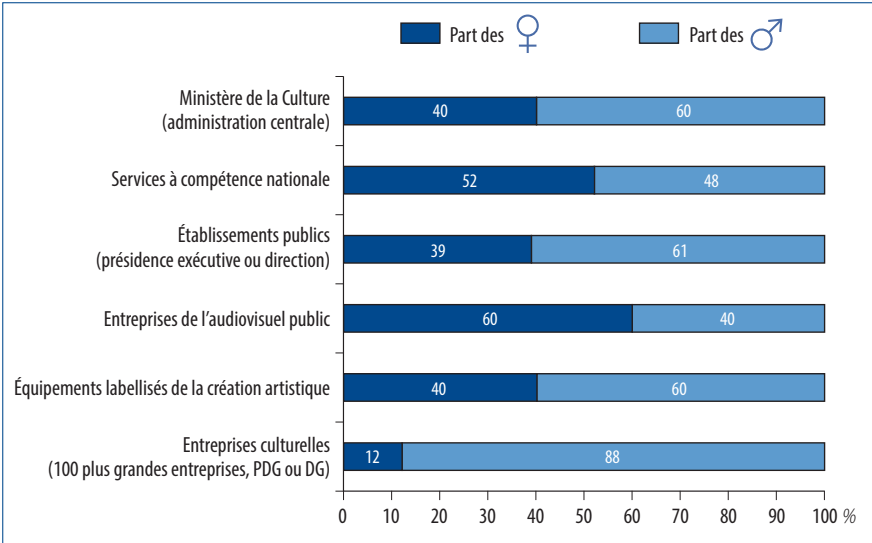
	2020	2021	2022	2023	2024	Au 1 ^{er} janvier 2025			
						Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement*	40	58	58	62	58	14	13	27	52
Direction du musée national**	41	68	68	68	65	23	18	41	56

* L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale), il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du Louvre regroupe par exemple le Musée du Louvre et le Musée Eugène Delacroix.

** Il y a 41 musées nationaux relevant du ministère de la Culture au titre de la liste des musées nationaux fixée par les articles R421-1 à R421-4 du Code du patrimoine. Ces musées peuvent être autonomes ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à compétence nationale.

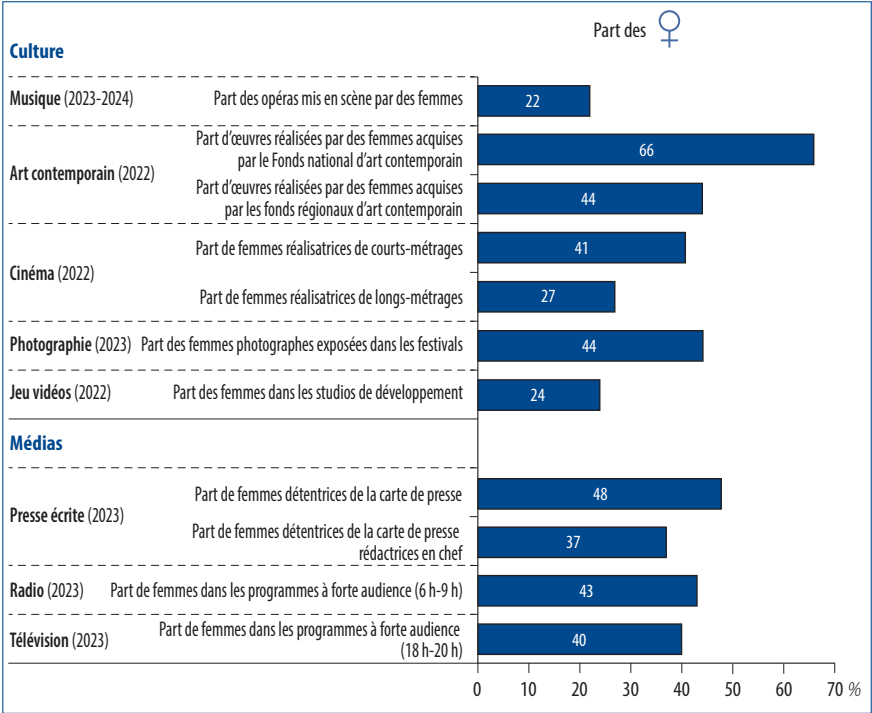
Source : Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Graphique 1 – Répartition des femmes et des hommes dans les emplois de direction au 1^{er} janvier 2025



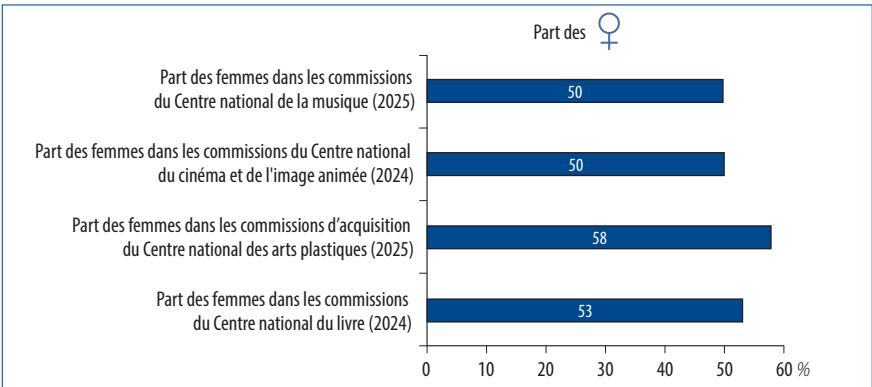
Source : Service des ressources humaines, DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Graphique 2 – Programmation artistique et présence des femmes dans les médias



Source : Les Archives du spectacle ; CNC ; Observatoire des métiers de la presse/DGCA, DEPS, ministère de la Culture, 2025

Graphique 3 – Instances décisionnelles des métiers de la culture



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Géographie des activités culturelles

Approche géographique de l'offre culturelle	130
Tourisme et culture	144
Festivals	156

Approche géographique de l'offre culturelle

L'approche territoriale, un enjeu d'observation culturelle

Après l'acte III de la décentralisation et la réforme de l'organisation territoriale de l'État au cours de la dernière décennie, compte tenu du poids que pèsent les collectivités territoriales dans le financement de la culture (voir fiche « Financement de la culture »), une approche spatialisée de l'offre culturelle permet de mesurer les disparités territoriales qui s'observent encore, en dépit de la politique d'aménagement culturel du territoire menée depuis plus de six décennies. Ainsi, si les zones rurales bénéficient d'une couverture grandement améliorée par rapport à la fin des années 1990, où l'*Atlas des activités culturelles* évoquait la « diagonale aride » en référence au manque d'équipements culturels sur la diagonale des faibles densités qui traverse le territoire métropolitain de la Meuse au nord-est aux Landes au sud-ouest, la concentration dans les centres urbains, et en premier lieu dans les grandes métropoles régionales, s'observe encore pour une partie de l'offre.

Des zonages d'étude pour mieux caractériser l'approche spatiale des activités

Une approche par l'aire d'attraction des villes permet d'identifier les pôles urbains et l'étendue de leur caractère de centralité. L'Insee définit une aire comme composée d'un pôle, caractérisé par une certaine densité de population et un certain niveau de population totale et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15 % des actifs occupés travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Dans certains cas, dont Paris, l'aire peut comprendre plusieurs pôles. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie (carte 1). L'approche par aire d'attractivité des villes peut être couplée à une approche par la densité du territoire, qui permet de caractériser l'urbanité ou la ruralité des espaces. La grille communale de densité en sept niveaux, proposée par l'Insee depuis 2021, divise l'espace en trois grandes catégories – l'urbain dense, l'urbain de densité intermédiaire et le rural – et subdivise l'urbain intermédiaire et le rural en trois sous-catégories, ce qui permet une approche territoriale fine (carte 2). Qu'en est-il en matière d'offre culturelle et par grands domaines du champ culturel ?

La bibliothèque, premier équipement culturel en France

Avec plus de 15 500 bibliothèques et points d'accès au livre, l'omniprésence sur l'ensemble du territoire français des équipements de lecture publique témoigne de la politique d'aménagement culturel du territoire, mise en œuvre avec volontarisme à partir des années 1970 et portée par l'État et les collectivités territoriales, en particulier les communes, parfois leurs groupements, et les départements. Au réseau des médiathèques et bibliothèques, municipales ou intercommunales, s'ajoutent les points d'accès au livre que desservent, dans les communes de faible densité, les bibliothèques départementales présentes dans les 95 départements de l'Hexagone. Enfin, douze villes de plus de 100 000 habitants, souvent métropoles régionales, dont certaines sont aussi des métropoles comme Marseille, Nice, Montpellier ou encore Toulouse, sont équipées d'une bibliothèque municipale à vocation régionale, un équipement

construit au cours des années 1990, possédant un fonds de plus de 250 000 volumes, qui joue un rôle de tête de réseau à l'échelle régionale.

La dernière loi relative à la lecture publique, votée en décembre 2021¹, a conforté les bibliothèques et médiathèques communales et intercommunales dans leur rôle et leurs missions de développement de la lecture publique et leur fonction territoriale de mise en réseau. L'article 1 rappelle leur mission « de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture » et dispose que ces missions « s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public ».

Enfin, l'article L.330-1 du Code du patrimoine interdit la suppression par un département de sa bibliothèque et inscrit dans la loi l'obligation de les entretenir et de les faire fonctionner, rappelant ainsi l'importance de ces établissements pour l'irrigation culturelle des territoires.

Des équipements de lecture publique très présents dans les espaces ruraux

En 2022, ce sont près de 40 % des communes françaises qui sont desservies. Dans la très grande majorité des cas (81 %), on compte un seul équipement de lecture publique par commune. Une vingtaine de communes, souvent des métropoles régionales, comptent plus de dix équipements, le plus souvent organisés en réseau.

L'implantation des bibliothèques selon la grille communale de densité témoigne d'une politique de la lecture publique volontariste en direction des espaces ruraux. Près des trois quarts des équipements (72 %) sont ruraux, situés dans les bourgs ruraux, le rural à habitat dispersé (pour la moitié des bibliothèques et points d'accès au livre ruraux) ou très dispersé. Ces équipements, toutefois, diffèrent par leur taille, leur rayonnement, le nombre de personnels qualifiés et la variété de l'offre de services mise à disposition de la population. Dans les grands centres urbains, qui rassemblent 9 % de l'ensemble de l'offre de lecture publique, 42 % des bibliothèques et médiathèques sont des équipements de premier niveau, qui disposent de l'offre physique (surface) et de services (diversité de l'offre de collections, qualification du personnel, nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire, accès à Internet et aux services numériques, nombre d'actions au sein de l'établissement) la plus qualitative. C'est aussi le cas pour les bibliothèques des espaces intermédiaires où les bibliothèques de premier niveau forment la moitié de l'offre, et près de la moitié (47 %) dans les petites villes, tandis que les ceintures urbaines comptent un peu plus d'un tiers de ces équipements. À l'inverse, les équipements de lecture publique dans les espaces ruraux sont plus souvent de niveau 2 ou 3 (ce dernier correspondant le plus souvent à des points lecture) : cela concerne 72 % des équipements dans le rural à habitat très dispersé, et 59 % de ceux du rural à habitat dispersé. Dans les bourgs ruraux, la répartition est plus dispersée : près d'un tiers des équipements sont des bibliothèques de premier niveau, 29 % sont des bibliothèques de niveau 2 et 40 % sont des bibliothèques de niveau 3.

En matière de répartition régionale des équipements de lecture publique, Auvergne-Rhône-Alpes rassemble 17 % de l'ensemble, l'Occitanie 13 % et la Nouvelle-Aquitaine 12 %. On retrouve, dans ce trio, trois des régions les plus peuplées de France, tandis que l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur n'en comptent respectivement que 7 % et 4 %. Ces deux régions figurent pourtant le plus souvent parmi les plus dotées selon d'autres indicateurs culturels comme l'emploi ou le nombre d'entreprises culturelles. Rapporté à la population régionale, les régions intermédiaires comme la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne ou le Centre-Val de Loire s'avèrent mieux dotées en équipements de lecture publique (carte 3).

1. Loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>

Géographie du cinéma : des territoires relativement bien desservis, mais des établissements de plus petite taille en zones rurales

En France en 2022, on compte 2 060 cinémas actifs sur le territoire métropolitain, pour près de 6 320 écrans – dont 6 300 en métropole² (carte 4).

La répartition territoriale des plus de 2 000 cinémas actifs en 2022 est assez équitable. 30 % d'entre eux sont situés dans des grands centres urbains, 37 % dans des communes de densité intermédiaire (centres urbains intermédiaires, ceintures urbaines et petites villes) et 35 % dans des zones rurales. Cette répartition des équipements masque toutefois une distribution plus inégale en matière d'écrans, concentrés dans les espaces urbains. Près de la moitié des 6 300 écrans (48 %) se situent dans des grands centres urbains, 39 % dans des espaces intermédiaires, et 13 % seulement dans le rural. Il en va de même pour le nombre de fauteuils, qui renseignent sur la capacité d'accueil des salles. Près de la moitié des fauteuils (49 %) se trouvent dans les grands centres urbains, 24 % dans les centres urbains intermédiaires, 8 % dans les petites villes, 6 % dans les ceintures urbaines, et 13 % seulement dans les espaces ruraux. Ainsi, les espaces urbains rassemblent des établissements cinématographiques dotés de capacités d'accueil plus importantes, avec un plus grand nombre de salles et des salles plus grandes.

Les multiplexes, qui comptent huit écrans ou plus, forment 12 % du parc cinématographique, les mono-écrans 55 % du parc et les établissements de 2 et 3 écrans 21 % de l'ensemble. Dans les espaces ruraux, plus de huit établissements sur dix sont mono-écrans, tandis que l'offre est plus diversifiée dans les espaces urbains : les mono-écrans représentent plus de la moitié (54 %) des cinémas des petites villes et 36 % des cinémas des grands centres urbains. Les multiplexes forment un quart de l'offre cinématographique dans les grands centres urbains.

Six cinémas sur dix sont classés Art et essai et très présents dans les zones rurales

Créé en 1955 par quelques directeurs de cinémas, l'Art et essai promeut, soutient et accompagne les défenseurs d'un cinéma pluriel, audacieux, inventif et représentatif de la diversité des formes et des esthétiques³. Dès 1959, le ministère des Affaires culturelles propose aux établissements labellisés des déductions fiscales et un soutien financier, puis reconnaît officiellement le classement en 1962. Celui-ci permet aux exploitations de salles de bénéficier d'aides publiques pour soutenir une programmation d'œuvres dites « singulières ». En 1962, 50 salles sont classées Art et essai, dont 24 situées à Paris et 2 en proche banlieue. En 2022, 61 % des établissements actifs sont classés, dont plus de la moitié (55 %) sont situés dans des agglomérations de moins de 20 000 habitants ou en zone rurale. Le classement est donc un facteur d'équilibre territorial visant à garantir au public cinéophile un accès à une diversité de films et documentaires quel que soit son lieu de résidence et au-delà de Paris et des métropoles régionales, particulièrement dotées en offre cinématographique.

Géographie du patrimoine : une occupation de l'espace marquée par l'histoire

En France, la protection du patrimoine bénéficie d'une historicité longue : l'intervention de l'État en la matière, qui est l'une des premières missions du ministère de la Culture, est bien antérieure à sa création. Des institutions géraient déjà le patrimoine royal sous la monarchie, bibliothèque royale et archives, et le premier Muséum central des arts est né juste après la Révolution française en 1793. La protection du patrimoine par l'État s'est largement diversifiée au cours des dernières décennies, s'étendant progressivement de la protection du bâti au paysage, au patrimoine floral (l'art des jardins) et au patrimoine immatériel. La politique ministérielle de

2. L'analyse qui suit porte sur l'activité des seuls cinémas métropolitains.

3. Voir https://www.cnc.fr/cinema/actualites/art--essai-un-cinema-a-la-hauteur_1282145

protection du patrimoine et la liste des labels⁴ qui en relèvent sont inscrites dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine : architecture contemporaine remarquable, domaines nationaux, sites patrimoniaux remarquables. Les sites et lieux patrimoniaux protégés rassemblent patrimoine bâti, végétal et paysager : édifices muséaux, édifices classés pour leur intérêt architectural et patrimonial, sites naturels protégés.

Ainsi, 45 500 monuments historiques sont inscrits, classés ou partiellement classés. Quelque 1 500 édifices de moins de 100 ans présentant un intérêt architectural sont labellisés « Architecture contemporaine remarquable ». Parmi les musées, près de 1 250 établissements se sont vu attribuer l'appellation nationale « Musée de France » créée par la loi du 4 janvier 2022, qui qualifie la collection permanente de ces établissements. Enfin, plus de 300 microfoies, dispositifs de proximité qui permettent d'avoir accès de façon numérique aux œuvres et aux collections muséales, ont été ouvertes depuis 2017.

Les monuments nationaux rassemblent une centaine de châteaux, remparts, sites mégalithiques, édifices religieux ainsi que le domaine national de Chambord. On recense plus de 800 sites archéologiques, des lieux de mémoire labellisés (dont plus 250 maisons des Illustres), plus de 460 jardins labellisés « Jardin remarquable » et des sites naturels classés dont certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco⁵. Enfin, près de 800 services communaux, départementaux et régionaux des archives maillent l'ensemble du territoire.

Des monuments historiques très présents sur l'ensemble du territoire

La part écrasante qu'occupent les monuments historiques au sein des patrimoines s'explique par l'héritage d'une longue histoire d'élaboration de la protection qui a abouti, à la fin du XIX^e siècle, à la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques. Depuis sa création en 1837, la Commission des monuments historiques accomplit un travail d'inventaire et de classement des monuments jugés intéressants. La loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques donne à ce classement une portée juridique. En distinguant monuments inscrits et monuments classés, elle définit des niveaux de protection plus ou moins importants, dont découlent des droits et des devoirs pour leur propriétaire. Plus de 45 500 immeubles sont protégés au titre de monument historique et près d'un tiers d'entre eux sont classés. Compte tenu de leur nombre, ces monuments historiques sont présents sur l'ensemble du territoire et dans toutes les régions. Avec plus de 6 200 monuments protégés, la Nouvelle-Aquitaine est la région qui en compte le plus grand nombre et les Pays de la Loire et la Corse celles qui en comptent le moins sur l'hexagone, les territoires ultramarins s'avérant particulièrement sous-dotés par comparaison.

L'observation du maillage territorial révèle des zones de densité liées à l'héritage historique dans le Bassin parisien par exemple, mais aussi le long des côtes bretonne, normande et méditerranéenne, tout au long du sillon lorrain et d'un axe qui relie Dijon à Lyon et Marseille. Une concentration de monuments s'observe autour de la métropole bordelaise, tandis que le département des Landes est particulièrement clairsemé. Enfin, il faut souligner la ligne dessinée par la chaîne des Puys, seul relief qui présente une densité importante de monuments historiques. Cette large couverture du territoire, à tout le moins métropolitain, ne permet pas d'identifier une caractéristique urbaine ou rurale des territoires qui accueillent ces monuments protégés.

4. Depuis la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, les labels du patrimoine sont fixés par le décret 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

5. Pour une description exhaustive des patrimoines et de leur fréquentation, voir *Patrimostat 2023. Fréquentation des territoires*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, août 2023.

Plus d'un quart des musées de France sont situés dans des territoires ruraux

Les quelque 1 200 musées bénéficiant de l'appellation « Musée de France » semblent relativement bien répartis dans l'ensemble des régions, avec un poids plus important de la région francilienne, qui s'explique par le poids de la capitale dans l'histoire culturelle du pays. Les musées de France⁶ se caractérisent par l'urbanité de leur implantation, puisque plus de la moitié d'entre eux se situent dans des espaces urbains : un tiers dans l'urbain dense et 38 % dans l'urbain intermédiaire. Plus éloignés des centralités de la ville, 29 % des musées de France sont présents dans les espaces ruraux, le plus souvent dans des bourgs ruraux. En matière d'attractivité urbaine, les pôles, quelle que soit leur taille (plus de 700 000 habitants à moins de 50 000 habitants), rassemblent les deux tiers de l'offre, les couronnes près d'un quart, quand 12 % des musées se situent dans des espaces hors attraction des villes. Si l'on rapporte l'offre muséale à la population départementale, il s'avère que les départements ruraux sont finalement bien dotés. Ainsi, tous les départements qui disposent de l'offre la plus importante rapportée à la population sont des départements ruraux : Meuse, Nièvre, Saône-et-Loire, Jura, Lot ou encore Ariège, par exemple (carte 5).

Des jardins en campagne... mais pas seulement

Relevant du patrimoine naturel, plus de 460 jardins labellisés « Jardins remarquables » présentent un intérêt sur le plan formel, artistique, botanique ou encore historique. Du point de vue de l'approche territoriale, ils se caractérisent par leur plus forte présence dans les espaces ruraux : près des deux tiers d'entre eux se situent dans les bourgs ruraux, l'habitat rural dispersé ou très dispersé. Ils sont moins souvent situés dans les pôles urbains, quelle que soit leur taille, que dans les couronnes de ces pôles qui rassemblent 60 % des jardins remarquables. Enfin, et c'est notable pour un label culturel, près d'un jardin remarquable sur cinq (18 %) se situe hors de l'attraction d'une ville. Le patrimoine des jardins, qui a bénéficié d'un regain d'intérêt à la fin des années 1970 et une reconnaissance institutionnelle avec le label « Jardin remarquable » depuis 2004 et les journées nationales « Rendez-vous aux jardins », a donc contribué au maillage culturel du territoire en inscrivant la politique de labellisation patrimoniale dans une part importante de zones rurales situées hors de l'attraction des pôles.

Géographie de la création : l'extension des esthétiques labellisées depuis les années 1980 a favorisé une couverture plus diversifiée du territoire

Tout comme le patrimoine, le spectacle vivant a bénéficié de la politique de labellisation de l'État inscrite dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. Le spectacle vivant est le domaine culturel comptant non pas le plus grand nombre de lieux mais la plus grande diversité de labels : scène nationale, scène de musiques actuelles, pôle national cirque, centre dramatique et centre chorégraphique national, opéra national en région, centre national des arts de la rue et, depuis novembre 2021, centre national de la marionnette. Au total, sur les treize labels de la création inscrits dans la loi dite LCap, onze concernent le spectacle vivant dans des disciplines différentes : théâtre, danse, arts de la rue, du cirque, de la marionnette, musiques de répertoire et musiques actuelles. L'obtention d'un label, le plus souvent pluriannuelle, conditionne le soutien de l'État aux lieux dédiés à la création et à la diffusion du spectacle vivant et s'assortit d'un certain nombre d'obligations en matière d'exigence artistique et d'accueil des publics.

6. Cette appellation comprend l'ensemble des musées nationaux et tous les musées dont la collection a bénéficié de l'appellation, dont plus de 80 % relèvent des collectivités territoriales, 13 % de personnes morales privées et 5 % de l'État (voir fiche « Musées »).

Une ambition décentralisatrice inscrite dès l'origine dans les missions des labels du spectacle vivant

Moins nombreux que les établissements patrimoniaux ou de lecture publique, les lieux de spectacle vivant sont bien plus souvent situés en zones urbaines : près de la moitié d'entre eux (49 %) sont situés en zone urbaine dense, et près d'un quart (23 %) en zone urbaine de densité intermédiaire (carte 6). Moins d'un sur cinq est situé en zone rurale. La présence d'équipements de spectacle vivant labellisés est donc particulièrement conditionnée par la dimension urbaine des territoires et les espaces ruraux apparaissent significativement moins pourvus. Certains de ces lieux labellisés sont historiquement liés à l'aménagement culturel du territoire, comme les centres dramatiques nationaux, imaginés dès la fin de la Seconde Guerre mondiale pour le premier d'entre eux implanté à Saint-Étienne en 1946. Mais l'aménagement culturel de la deuxième moitié du ^{xx}e siècle répondait alors à une logique de rééquilibrage entre Paris et la province, au profit des villes, grandes et moyennes, plutôt qu'en faveur des espaces ruraux. Ainsi, Bordeaux, Lille, Marseille, Toulouse mais aussi Montluçon, Thionville, Béthune, Valence, Lorient ou encore Vire-Normandie accueillent un centre dramatique national. Pour autant, ces établissements ont au cœur de leur mission de développer des actions en direction de publics hors les murs, et celles-ci bénéficient également aux résidents des espaces ruraux.

Les territoires ruraux ont bénéficié de l'élargissement des esthétiques

À partir des années 1980, l'élargissement des esthétiques bénéficiant d'une politique publique contribue aussi à un certain rééquilibrage territorial : les équipements labellisés dédiés aux arts de la rue, du cirque, aux musiques actuelles et, tout récemment, aux marionnettes, sont installés dans une plus grande variété de lieux, plus éloignés des grands centres urbains même s'ils relèvent de la catégorie urbaine : Boulieu-les-Annonay, Vieux-Condé, Port-Saint-Louis, Garges-lès-Gonesse ou encore Sotteville-lès-Rouen... Les pôles nationaux du cirque témoignent de la même dynamique d'élargissement de l'implantation des équipements aux espaces moins denses : on en trouve à Lannion, petite ville, Boulazac Isle Manoire, bourg rural, ou encore à Elbeuf, Auch ou Alès, centres urbains intermédiaires.

Pour apporter une réponse précise à la question d'un sous-équipement comparatif des espaces ruraux, il faut toutefois prendre en compte l'action des labels hors-les-murs d'une part, et celle des réseaux, comme celui des foyers ruraux, qui contribuent à diffuser des spectacles itinérants dans les salles polyvalentes ou salles des fêtes des villages, d'autre part. La cartographie des festivals de spectacle vivant permet ainsi de nuancer cette image d'un spectacle vivant institué synonyme d'urbanité (voir fiche « Festivals »).

Des centres d'art contemporain qui contribuent à l'irrigation culturelle territoriale

Dans le domaine des arts visuels, à côté de la couverture des régions achevée avec l'implantation d'un fond régional d'art contemporain par région, chargé d'enrichir et de conserver des collections de la création contemporaine et de favoriser sa diffusion à l'échelon territorial de la région, les centres d'art contemporain d'intérêt national, plus nombreux – on en compte une cinquantaine – contribuent à la diffusion de l'art contemporain sur l'ensemble du territoire. Près d'un centre d'art contemporain d'intérêt national sur cinq est implanté en zone rurale, plutôt dans des bourgs ruraux (12 % de l'ensemble) mais aussi dans des espaces ruraux à habitat dispersé ou très dispersé (7 %). Les espaces de densité intermédiaire rassemblent plus du tiers de ces lieux (centres urbains intermédiaires : 26 %, petites villes : 7 % et ceintures urbaines : 2 %). Ainsi, la moitié seulement de ces équipements (53 %) se situent dans les grands centres urbains, à la différence des fonds régionaux d'art contemporain (76 %), exclusivement urbains par leur implantation (carte 7).

Une action de rayonnement territorial qui bénéficie aux territoires ruraux

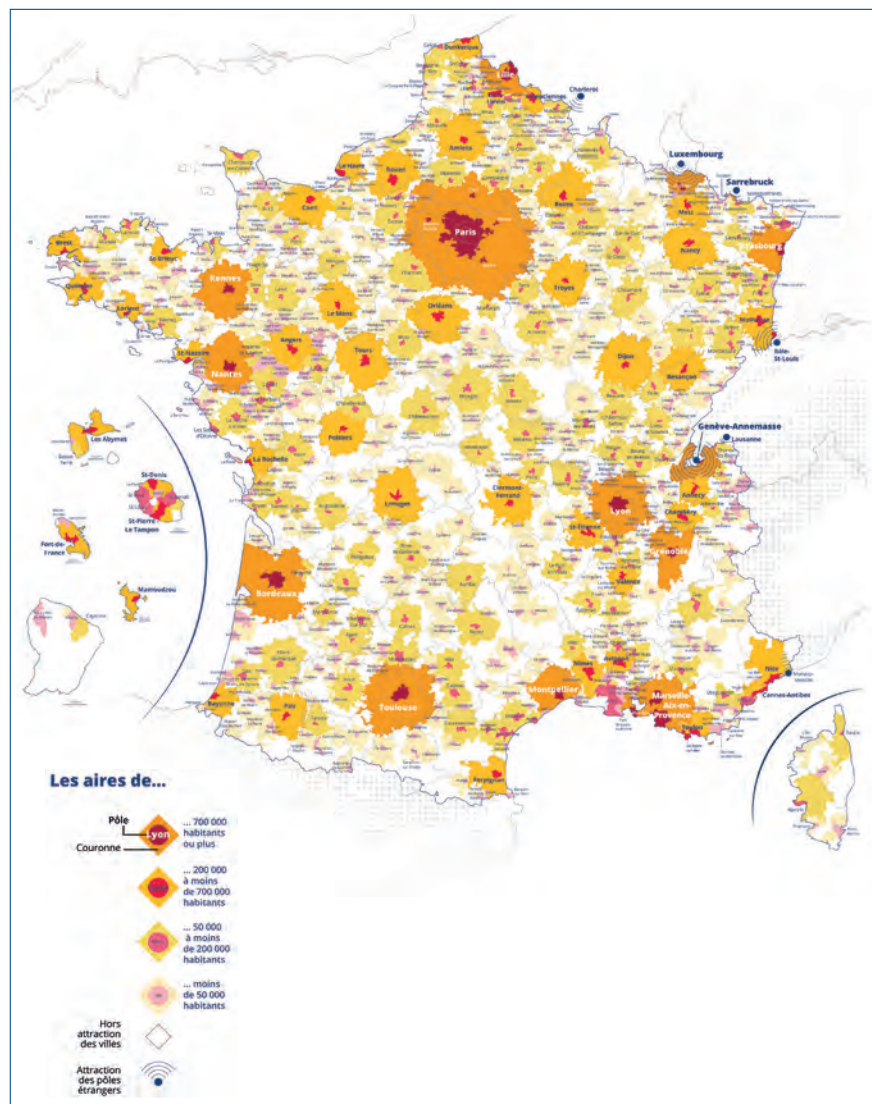
Loin d'être confinées dans des équipements majoritairement implantés dans les agglomérations les plus importantes, les près de 370 structures labellisées par le ministère de la Culture, tant dans le domaine du spectacle vivant que dans celui des arts visuels, mettent en œuvre des stratégies de diffusion dans les zones rurales, dont les résultats sont objectivés dans un récent rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles⁷. Diffusion hors les murs, résidences délocalisées, ateliers de pratique culturelle, actions d'éducation artistique et culturelle sont autant de moyens d'action déployés dans les zones géographiques éloignées des centres urbains. Ce constat contredit l'image d'une culture qui serait à la fois élitiste et lointaine. Les scènes nationales, les scènes de musiques actuelles et les centres dramatiques nationaux sont les contributeurs les plus actifs aux actions des labels dans les communes rurales. Ces actions, fréquemment conduites de façon partagée, notamment avec les bibliothèques et médiathèques ou avec les festivals, souvent nées d'initiatives locales, favorisent le décroisement sur le terrain.

Pour en savoir plus

- Centre national du cinéma et de l'image animée, *Géographie du cinéma 2022*, septembre 2023
- Atlas Culture des territoires : <https://atlasculture.fr/>
- *Patrimostat 2023. Fréquentation des territoires*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, août 2023 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat>
- Atlas des bibliothèques territoriales, Ministère de la Culture, Service du livre et de la lecture, 2024

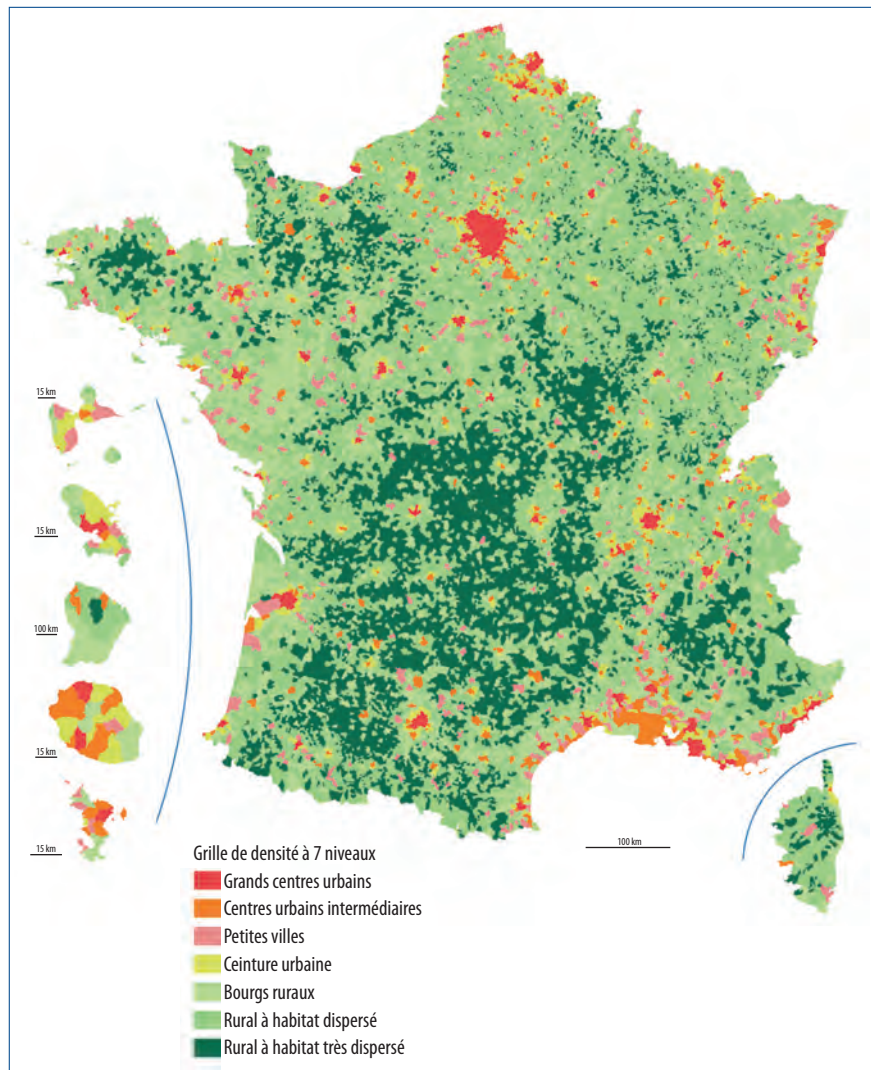
7. Les labels de la création irriguent les territoires ruraux, Inspection générale des affaires culturelles, ministère de la Culture, janvier 2024.

Carte 1 – Aire d'attraction des villes

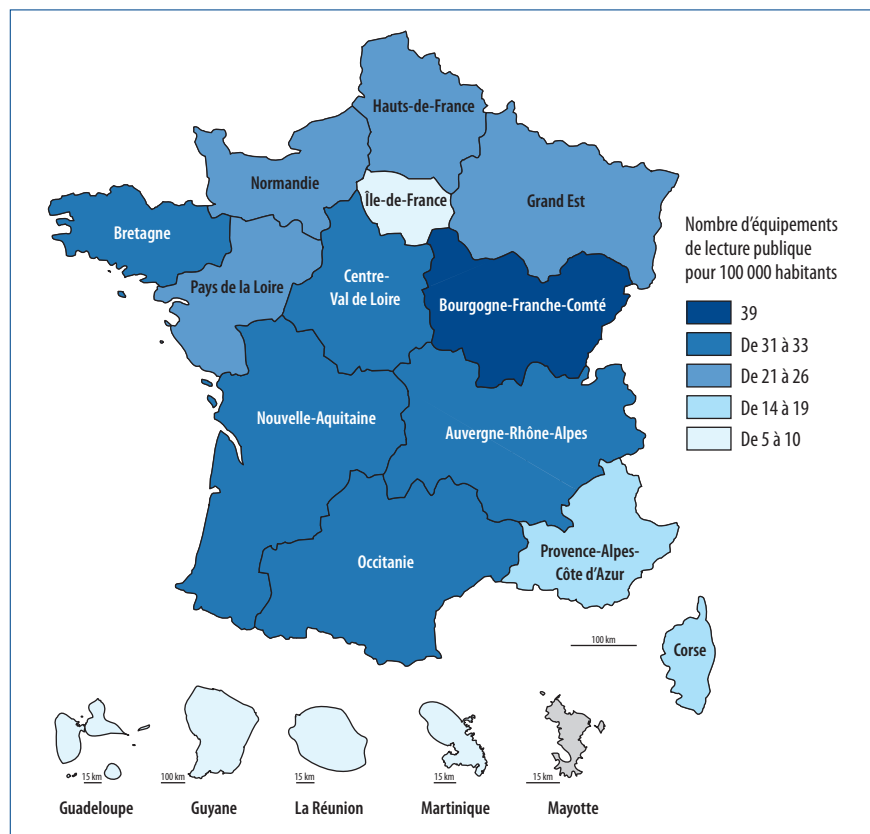


Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017

Carte 2 – Grille communale de densité en 7 niveaux

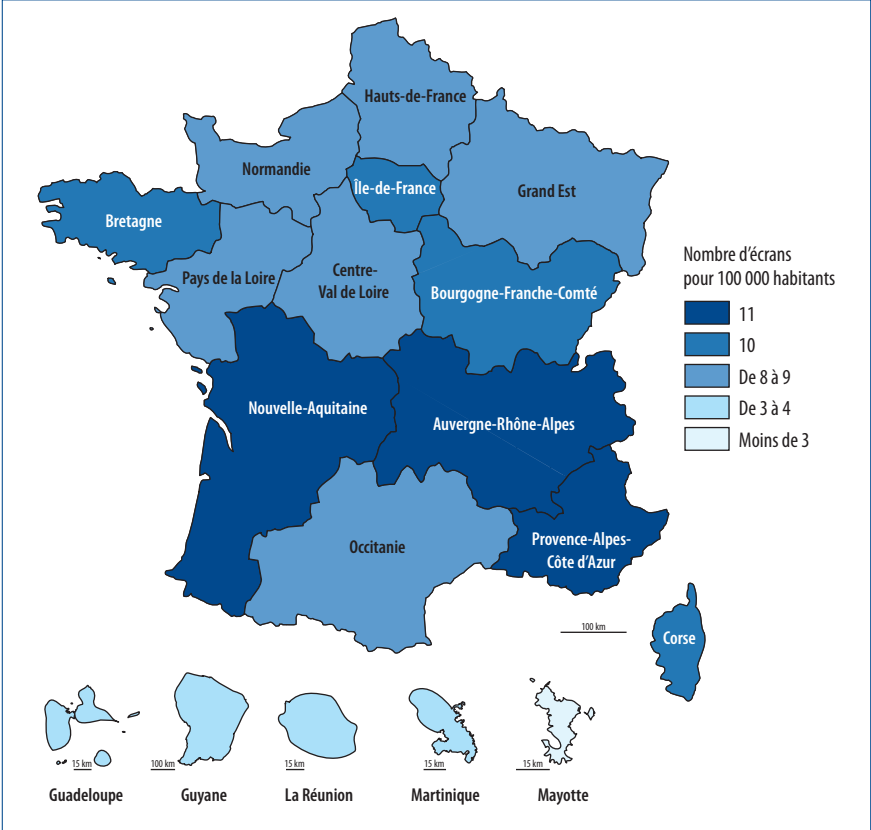


Carte 3 – Distribution régionale des équipements de lecture publique pour 100 000 habitants en 2022



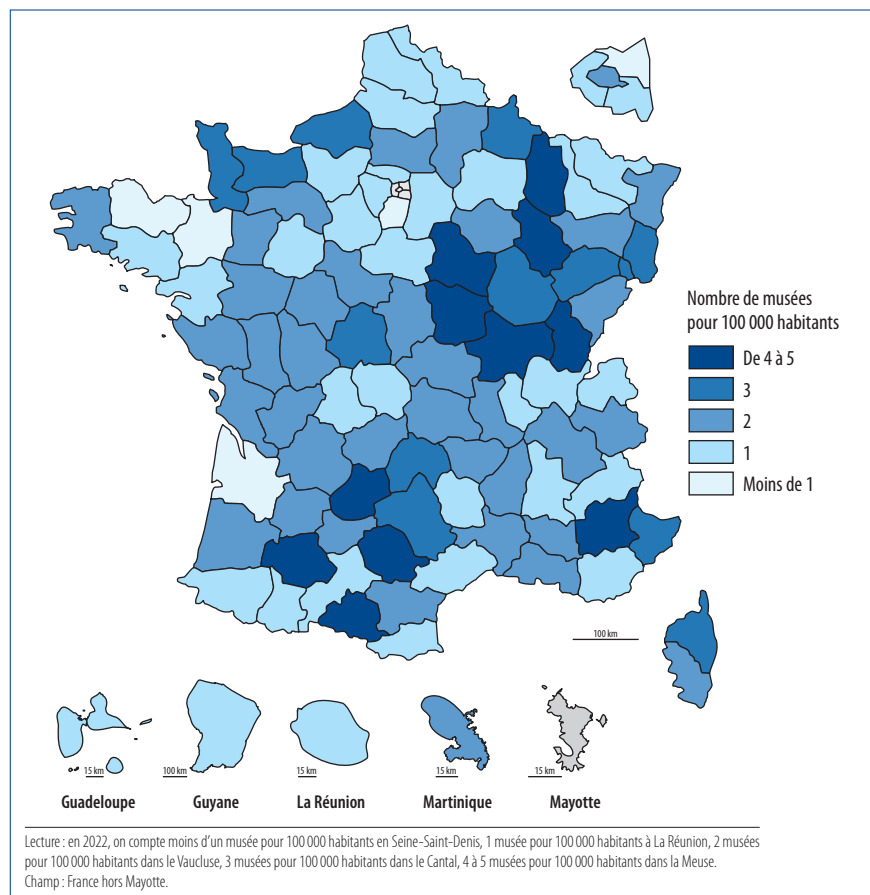
Source : Insee, estimations de population ; DGMIC, Service du livre et de la lecture/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Carte 4 – Distribution régionale du nombre d'écrans actifs pour 100 000 habitants en 2022



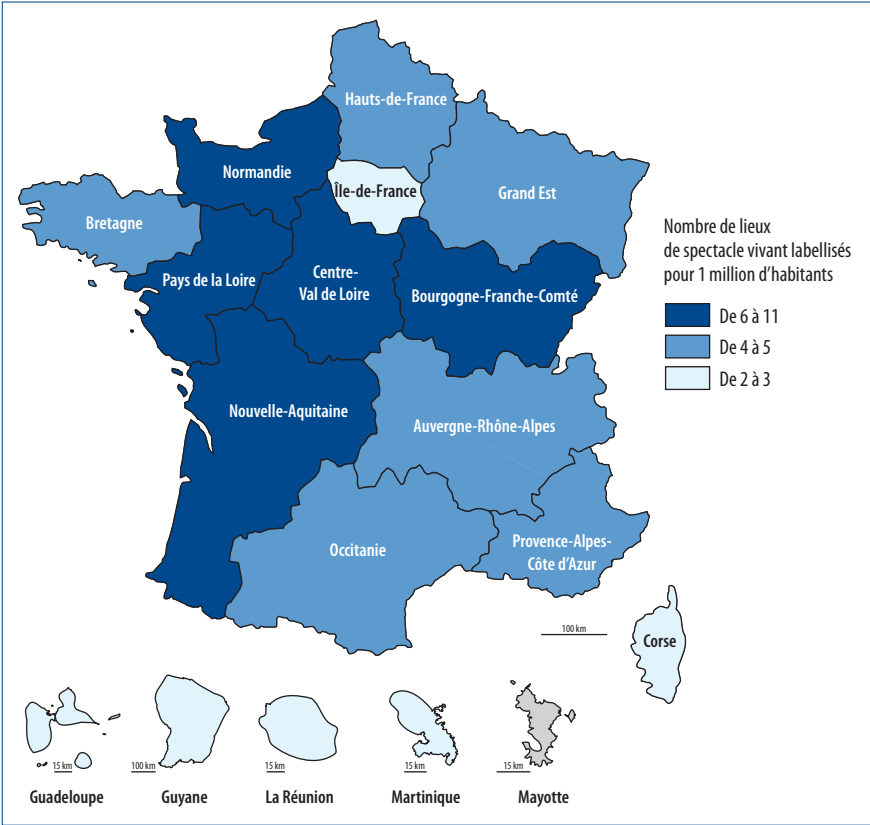
Insee, Recensement de la population; Centre national du cinéma et de l'image animée/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Carte 5 – Distribution départementale des musées de France pour 100 000 habitants en 2022



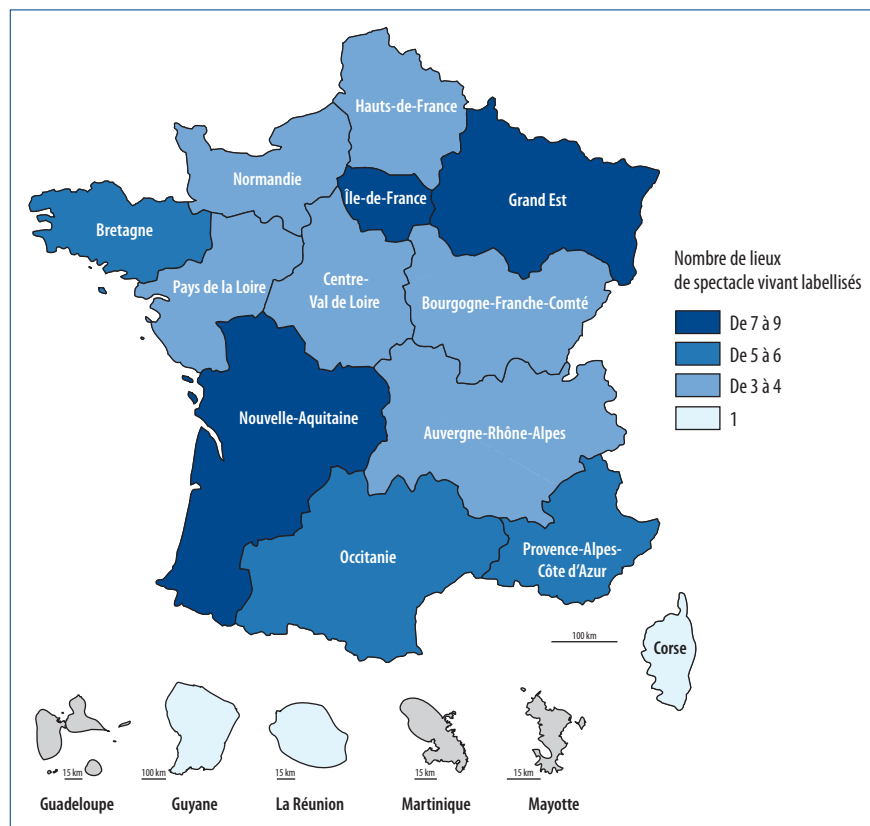
Source : Insee, estimations de population/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Carte 6 – Distribution régionale de lieux de spectacle vivant labellisés pour 1 million d'habitants en 2022



Source : Insee, estimations de population/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Carte 7 – Distribution régionale de lieux de création labellisés (fond régional d'art contemporain et centre contemporain d'intérêt national) en 2022



Source : Insee, estimations de population/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tourisme et culture

Une part de l'activité des secteurs culturels est dépendante du tourisme : un touriste étranger sur deux effectue une visite culturelle pendant son séjour sur le territoire français (source : enquête EVE, voir encadré). Les visites patrimoniales sont habituellement le fait d'un quart des touristes nationaux. Selon l'enquête Pratiques culturelles (voir « Sources et définitions »), plus de sept visiteurs de monuments, musées et expositions sur dix effectuent ces visites hors de leur région de résidence, donc dans un contexte touristique. D'après l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français du Crédoc, en 2022, les visites des musées et des expositions permanentes et celles des monuments sont faites le plus souvent pendant les vacances¹.

Ainsi, la conjoncture touristique influe directement sur la fréquentation des activités culturelles, et réciproquement : les patrimoines (musées, monuments et sites culturels), les événements (spectacles, festivals, tournages de films) ainsi que les activités culturelles relevant de l'art de vivre à la française (gastronomie, œnologie, etc.) participent à l'attractivité touristique nationale.

On observe une saisonnalité comparable des activités touristiques et des visites patrimoniales (graphique 1). Les événements culturels, et tout particulièrement les festivals, s'inscrivent d'emblée dans une telle saisonnalité, caractérisée par une offre bien plus importante durant l'été (voir fiche « Festivals »).

L'avant et l'après-saison touristique estivale pèsent dans la fréquentation culturelle

Les tendances globales d'évolution au cours de l'année des visites patrimoniales et des voyages des résidents, sans être tout à fait identiques, présentent une similarité : on observe d'abord une progression jusqu'à un pic puis une décroissance. La progression des visites est limitée jusqu'en mars et s'accroît fortement en avril, de manière plus prononcée que pour les voyages. On retrouve en 2023 un plateau de fréquentation élevée d'avril à août, comme en 2019 (qui est l'année de référence avant la crise sanitaire de 2020), alors que la progression des voyages est plutôt linéaire jusqu'au pic d'août. Les mois de septembre et d'octobre sont caractérisés par un niveau de visites patrimoniales intermédiaire, se situant entre ceux de mars et d'avril, alors que celui des voyages chute nettement jusqu'au point le plus bas de novembre. Sans doute, les visites patrimoniales sont-elles moins tributaires du climat estival et s'inscrivent-elles facilement dans le cadre des courts séjours de l'avant et de l'après-saison estivale. Elles ne connaissent pas ou peu le rebond de fin d'année, à la différence des voyages, qui incluent les nombreux voyages à l'occasion des fêtes. L'importance des périodes d'avant et d'après-saison touristique estivale pour la fréquentation culturelle se constate également pour les expositions temporaires dont la fréquentation connaît un rebond automnal après le pic de printemps (graphique 2, voir également fiche « Musées et expositions »).

1. Voir *Patrimostat 2024. Fréquentation des patrimoines*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, septembre 2024.

Évolutions des dispositifs de suivi de la fréquentation touristique

L'Insee reconduit désormais l'enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme, suspendue en mars 2020 compte tenu de la crise sanitaire et passée ensuite en mode allégé jusqu'à la fin des périodes de confinement. Cette enquête collecte les données de fréquentation des hôtels, campings et autres hébergements (auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs, résidences de tourisme et résidences hôtelières, maisons familiales de vacances et villages de vacances) et inclut des informations sur la provenance géographique des clientèles (résidentes et non résidentes).

L'enquête de suivi de la demande touristique (SDT) permet d'estimer le nombre de nuitées passées par les résidents de France métropolitaine dans l'ensemble des hébergements marchands ou non marchands, en métropole, dans les DOM et à l'étranger, à partir de leur déclaration. À partir de 2025, cette enquête de l'Insee devient l'enquête Voyages professionnels et personnels en France métropolitaine. Une enquête pilote a été menée de mai 2024 à janvier 2025.

L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) est menée par la Banque de France.

La connaissance des touristes étrangers qui fréquentent les sites et les événements culturels peut également être alimentée par leur dénombrement, établi à partir de l'identification de leur origine géographique (pays), remontant des établissements culturels. Il en va de même pour les touristes et excursionnistes résidents, à partir de l'identification de leur région ou de leur département de résidence (code postal).

Seule une partie des établissements culturels réalise toutefois de tels dénombrements. Ces derniers nécessitent la mobilisation des personnels d'accueil et peuvent ne pas couvrir la totalité des visiteurs (billets groupés ou passes, visiteurs exonérés non comptabilisés, achats en ligne, jours de gratuité générale, etc.).

L'information à partir de la billetterie peut s'avérer inopérante pour des lieux ou événements ouverts et gratuits (en l'absence de contremarques). Des estimations peuvent également être produites à partir d'enquêtes par sondage auprès des visiteurs. Cette pluralité des systèmes de comptage rend l'agrégation des données délicate.

Les autres méthodes de comptabilisation ou d'estimation, à partir des informations de géolocalisation automatique des mobiles téléphoniques par exemple (plus que des autres traces électroniques issues de l'utilisation de certaines applications mobiles), restent utilisées de manière parcimonieuse. Elles requièrent toujours d'être croisées avec les données issues des sources plus traditionnelles afin de corriger les différents biais qu'elles comportent.

La saisonnalité de la fréquentation des expositions apparaît moins liée à la saisonnalité touristique estivale

La dynamique saisonnière de la fréquentation des expositions temporaires observée sur 200 expositions en 2023 diffère peu de celle de l'ensemble des visites patrimoniales : la période de plus forte fréquentation s'étend d'avril à juillet, les nouvelles expositions de l'année 2023 démarrent surtout à partir du mois de mars, où elles représentent près de 50 % de la fréquentation totale des expositions, puis constituent l'essentiel de l'offre d'expositions jusqu'en août ; elles réalisent alors de 75 % à 85 % de la fréquentation totale. Les expositions commencées l'année précédente, en 2022, et qui se poursuivent (et se terminent) en 2023 constituent l'essentiel de l'offre d'expositions au début de l'année et expliquent plus de 80 % de la fréquentation

des expositions en février. C'est au mois d'août que l'offre d'expositions temporaires est la plus réduite et que la fréquentation commence à décroître : les nouvelles expositions commençant en 2023 et qui se poursuivront l'année suivante, en 2024, démarrent surtout à partir du mois de septembre. Un sursaut de la fréquentation en octobre s'explique par ces nouvelles expositions de l'automne dont l'offre continue de croître même si elles ont ensuite moins de succès les premiers mois d'hiver (novembre et décembre), tout comme la fréquentation totale.

La saisonnalité de la fréquentation des expositions dépend ainsi de l'offre, qui connaît un creux en août, et du calendrier d'ouverture des expositions. Le pic de fréquentation est atteint en mai-juin, lorsque se cumulent un nombre encore significatif d'expositions ouvertes depuis l'année précédente, celles de l'année en cours et une première avant-vague d'ouverture d'expositions qui se poursuivront l'année suivante. Le reflux de la fréquentation s'amorce dès juillet, un peu plus précoce que pour la saison touristique. Le sursaut de la rentrée et de l'automne contraste également avec la relative faiblesse de l'arrière-saison touristique. L'offre d'expositions temporaires apparaît ainsi plutôt favorable aux activités avant et après-saison touristique estivale. Le public de proximité et le calendrier des expositions jouent un rôle important dans l'évolution mensuelle de la fréquentation de ces dernières.

Concentration touristique et culturelle des visiteurs

La fréquentation des lieux et des événements culturels est également très inégale et, à l'instar des destinations touristiques, elle se concentre sur un petit nombre d'entre eux. Pour les 70 expositions ouvertes et clôturées en 2023 dont on connaît la fréquentation, la fréquentation totale va de 5 500 entrées à plus de 800 000, pour une fréquentation totale moyenne de 126 000 entrées. La durée totale des expositions varie également de 15 jours à près de 300 jours d'ouverture et le nombre d'entrées par jour, de 60 à plus de 6 500. Les trois expositions les plus fréquentées représentent le quart du total des entrées des 70 expositions. La moitié du total des entrées se concentre sur les 10 expositions les plus fréquentées. Cette concentration est également géographique : seules deux des dix expositions les plus fréquentées se sont déroulées hors Paris (à Nantes et à Lyon). Deux autres expositions, à Lille et à Aix-en-Provence, se hissent parmi le quart des expositions les plus fréquentées.

Au-delà de la saisonnalité, l'enquête du suivi de la demande touristique de l'Insee permet de constater que la culture et le patrimoine sont des motifs de visite répandus dans toutes les tranches d'âge des touristes nationaux, même si cette appétence se tourne ensuite plus vers l'étranger que la France pour les 60 ans et plus.

La fréquentation touristique, tirée par les non-résidents, dépasse en 2023 celle de 2019

La reprise des activités touristiques comme des activités culturelles après le coup d'arrêt de la crise sanitaire à partir de mars 2020 a été progressive à partir de 2021, s'est accentuée en 2022 et a abouti en 2023 à un niveau de fréquentation comparable à celui de 2019. La poursuite du retour des publics internationaux est également propice à la fréquentation des lieux et des événements culturels même si certains n'ont toujours pas retrouvé le niveau de 2019 alors que d'autres l'ont dépassé.

L'enquête de suivi de la fréquentation des hébergements collectifs de tourisme en France établit à 454 millions le nombre total des nuitées en 2023, soit 10 millions de plus qu'en 2022, année où le niveau d'avant-crise sanitaire avait été retrouvé (soit 442 millions de nuitées en 2019 contre 324 millions en 2021). Le tiers des nuitées hôtelières et de campings est le fait des clientèles étrangères, à 80 % européenne hors France. À ces nuitées s'ajoutent celles passées en résidence secondaire du foyer (145 millions) et celles, surtout, en famille ou chez des amis (près de 410 millions), soit plus de 550 millions de nuitées au total, concernant essentiellement les touristes résidents.

Les clientèles britanniques et asiatiques enfin de retour en 2023

Le nombre d'arrivées internationales en France en 2023 a presque atteint 100 millions, au-delà des 90 millions de 2019, et les recettes touristiques internationales (dépenses effectuées par les non-résidents dans le pays) ont atteint 63,5 milliards d'euros, une progression de + 8 % à + 9 % par rapport à 2019 et à 2022 mais qui est aussi en partie le résultat de l'inflation : en volume, les recettes de 2023 restent en retrait de – 3 % par rapport à 2019.

Le nombre de nuitées dans les hôtels et les campings a progressé entre 2022 et 2023 pour toutes les principales clientèles étrangères (et globalement de 10 %), à l'exception des clientèles belge et suisse, stables, et de la clientèle proche et moyen-orientale (– 8 %, sachant qu'elle représente 2 % du total des nuitées étrangères). Les nuitées des clientèles européennes hors France ont le plus progressé : 7 millions en un an ; le retour de la clientèle britannique (dont les nuitées passent de 13 à 17 millions), seule clientèle européenne restée en deçà de son niveau de 2019 jusqu'en 2022, explique 60 % de la progression des nuitées européennes en France (+ 7 millions entre 2022 et 2023).

Parmi les clientèles lointaines, en 2023, les nombres de nuitées des visiteurs en provenance des États-Unis (près de 9 millions) et du Canada (1,4 million) sont supérieurs à 2022, de respectivement deux cents et trois cent mille. Enfin, la clientèle asiatique est revenue en 2023 : + 120 % pour les Japonais (huit cent mille nuitées en 2023) et + 167 % pour les Chinois (1,1 million de nuitées en 2023), soit respectivement cinq cent mille et six cent mille nuitées supplémentaires entre 2022 et 2023.

En dehors de certains pays ou de certaines zones où des événements conjoncturels peuvent ralentir ou stopper les voyages touristiques, le tourisme international en France ne souffre plus d'aucun déficit persistant de clientèles lointaines habituellement nombreuses, au bénéfice de la fréquentation des lieux et des événements culturels, des sites incontournables et des événements phares en particulier, plébiscités notamment par les primo-visiteurs non résidents et dont une grande partie est à Paris et en Île-de-France (tableau 1 et graphiques 3 à 6).

En 2023, le nombre de voyages des résidents en France a retrouvé le niveau d'avant-crise, sauf pour les voyages pour motif professionnel ou mixte

Ce sont 85 % des résidents en France qui ont effectué au moins un voyage pour motif personnel en 2023 (82 % en 2022, 15 ans et plus, France métropolitaine). La plupart (87 %) des voyages des résidents s'effectuent sur le territoire national et représentent 80 % de leurs nuitées totales (marchandes et non marchandes). En 2023, si le nombre total de voyages pour motif personnel des résidents en France (218 millions) a dépassé celui de 2022 (214 millions), le nombre total des nuitées correspondantes reste légèrement inférieur en 2023 (1 064 millions) à celui de 2019 (1 100 millions). À noter que les voyages pour motif professionnel ou mixte des résidents en France n'ont par contre pas retrouvé leur niveau d'avant-crise sanitaire : leur nombre en 2023 (22 millions) est inférieur de 30 % à celui de 2019 (32 millions), il en va de même pour le nombre de nuitées correspondantes (60 millions en 2023 contre 93,5 millions en 2019). Cela peut ne pas être anodin pour les activités culturelles susceptibles de pâtir de l'absence d'un certain nombre de voyageurs qui joignent l'utile à l'agréable en voyage d'affaires et, s'adonnant au *bleisure* (contraction de *business* et de *leisure*, « affaires » et « loisirs ») ou au *bleisure* (contraction de *business* et de *pleasure*, « affaires » et « plaisir »), visitent les lieux culturels ou participent à des événements culturels, expositions ou spectacles, une fois la journée de travail terminée ou en prolongeant leur séjour d'un ou de plusieurs jours dans cette intention.

En France métropolitaine, seules l'Île-de-France et la Corse n'ont pas encore dépassé en 2023 le nombre de nuitées (hôtels et hôtellerie de plein air) de 2019 (– 1 % pour l'Île-de-France, – 7 % pour la Corse). Ce nombre est supérieur de + 2,5 % à + 10 % pour toutes les autres régions (et + 4 % pour l'ensemble). Toutefois, en ne considérant que les seules nuitées hôtelières, entre 2019 et 2023, elles sont en recul de – 1 % (pour l'Hexagone) et pour la majorité des régions, de – 0,4 %

(Grand Est) à – 7 % (Corse). Seules quatre régions totalisent un nombre de nuitées d'hôtels plus élevé en 2023 qu'en 2019 : Hauts-de-France (+ 0,1 %), Centre-Val-de-Loire (+ 0,3 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 1,3 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 1,5 %). La croissance des nuitées est tirée par celle de l'hôtellerie de plein air dont les nuitées sont plus élevées en 2023 de 12 % par rapport à 2019 (de + 7 % pour l'Île-de-France à + 25 % pour le Centre-Val-de-Loire, hormis la Corse : – 7 %). Une partie du déficit persistant dans les nuitées hôtelières des régions concernées trouve une explication dans le déficit des voyages professionnels ou mixtes, évoqué plus haut.

La fréquentation des lieux et des événements culturels par les non-résidents progresse encore en 2023

La provenance géographique des visiteurs des sites culturels ou des participants aux événements culturels permet de distinguer les visiteurs touristes ou excursionnistes des autres visiteurs, qui ne voyagent pas hors de leur lieu de résidence habituelle². La provenance géographique n'est toutefois pas toujours renseignée pour les visiteurs résidents, si bien que les données sur les visiteurs non résidents, étrangers pour la plupart, sont plus précises pour appréhender l'attractivité touristique des sites et des événements culturels. Après la chute drastique des visites des touristes internationaux en 2020, leur part dans les entrées totales a peu augmenté en 2021 mais bien plus en 2022 et progresse encore un peu en 2023, cependant que le nombre de visiteurs résidents s'est stabilisé (tableau 1, graphiques 3 et 4). La part des entrées des non-résidents reste très variable selon les établissements ou les sites culturels (tableau 1). En 2023, la progression des entrées des visiteurs non résidents, conjuguée à la faible progression de celles des résidents, n'a globalement pas encore permis d'atteindre tout à fait le niveau de 2019. Avec là encore des différences notables entre établissements ou sites : la fréquentation de 7 sur 16 sites culturels patrimoniaux d'Île-de-France recevant plus d'un million de visites en 2023 est restée inférieure à celle de 2019 (significativement pour 3 d'entre eux : – 16 % à – 28 %) ; à l'inverse, 6 parmi ces 16 sites ont atteint en 2023 un niveau de fréquentation bien plus élevé que celui de 2019 (+ 15 % à + 41 %) (graphiques 5 et 6).

Le suivi de la fréquentation des quinze expositions les plus visitées en Île-de-France en 2019, 2021, 2022 et 2023 permet également de constater la reprise de la fréquentation des expositions en 2022 et la poursuite du rattrapage en 2023. Il convient toutefois de tenir compte du fait que deux expositions hors normes en 2019 et une en 2022 ont dépassé le million de visites. Si l'on s'en tient aux autres expositions, en 2019, elles totalisaient 5,6 millions d'entrées pour près de 2 300 jours calendaires, soit quasiment 2 500 entrées par jour en moyenne ; en 2023, ces chiffres atteignent 5,8 millions d'entrées, pour un peu plus de 1 900 jours calendaires, soit plus de 3 100 entrées par jour en moyenne (tableau 2).

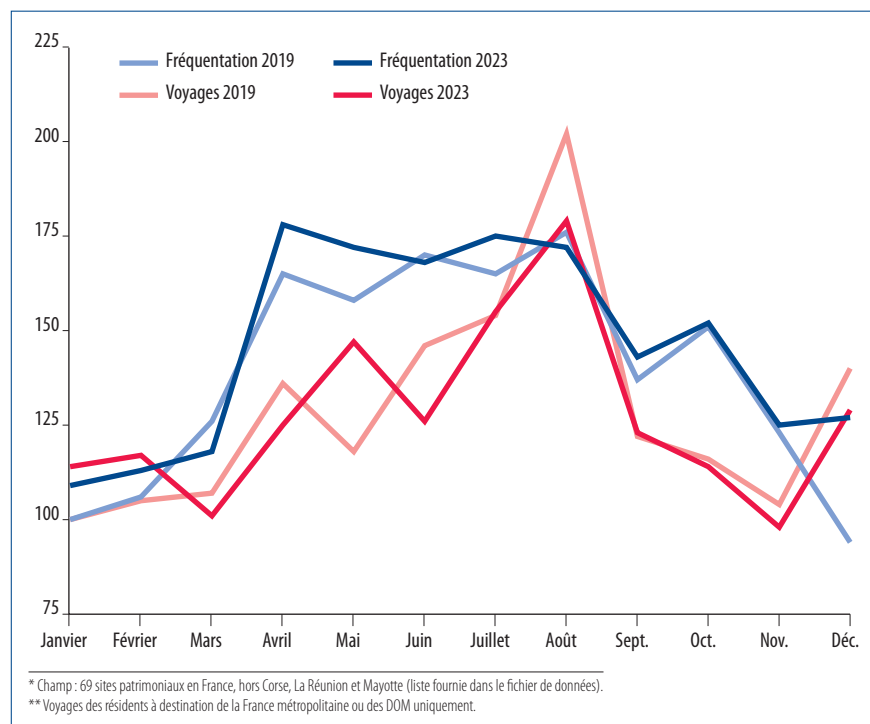
Après l'effet de rattrapage en 2022, la progression des fréquentations touristiques et culturelles s'est poursuivie en 2023, un peu plus favorablement pour le tourisme dans son ensemble que pour les activités culturelles dans leur diversité. Ces évolutions témoignent toujours des liens entre culture et tourisme : le sort de la première est pour partie lié à la conjoncture du second et l'attractivité touristique repose également en partie sur le dynamisme culturel.

2. Voir *Patrimostat 2024*, op. cit. : résultats de l'enquête À l'écoute des visiteurs.

Pour en savoir plus

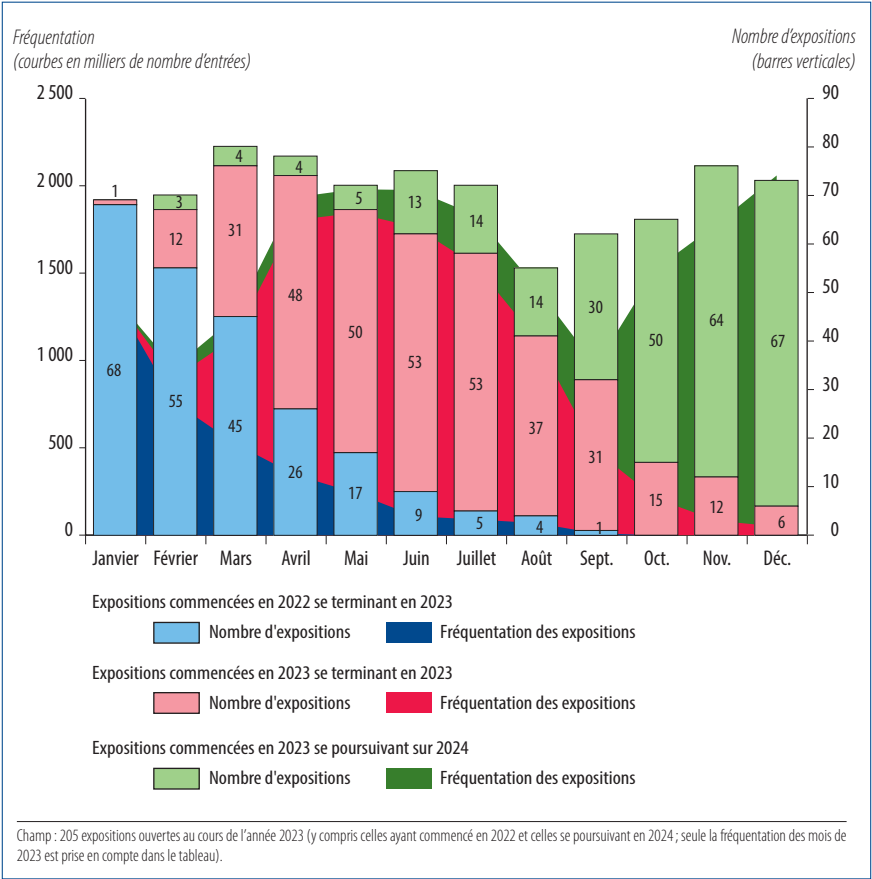
- Insee, « Fréquentation touristique dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques, 4^e trimestre 2023 », *Informations rapides*, n° 35, 15 février 2024
- Atout France, *Note de conjoncture de l'économie touristique* : <https://www.atout-france.fr/fr/actualites/note-de-conjoncture-mars-2024>
- Atout France, *Memento. Portrait touristique de l'année 2023*, mai 2024, 40 p.
- Patrimostat 2024. *Fréquentation des patrimoines*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, septembre 2024 : <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat/Patrimostat-2024>
- Insee, « L'Essentiel sur... le tourisme », *Chiffres clés*, 26 septembre 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7653005>

Graphique 1 – Indices mensuels de fréquentation des lieux patrimoniaux* et du nombre de voyages des résidents en France, en 2023**



Source : Patrimostat/Suivi de la demande touristique, Insee, 2024/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Fréquentation mensuelle des expositions en 2023



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Part et nombre des visiteurs non résidents en France dans les entrées totales de 2020 à 2023, vingt-huit lieux patrimoniaux documentés sur la série temporelle

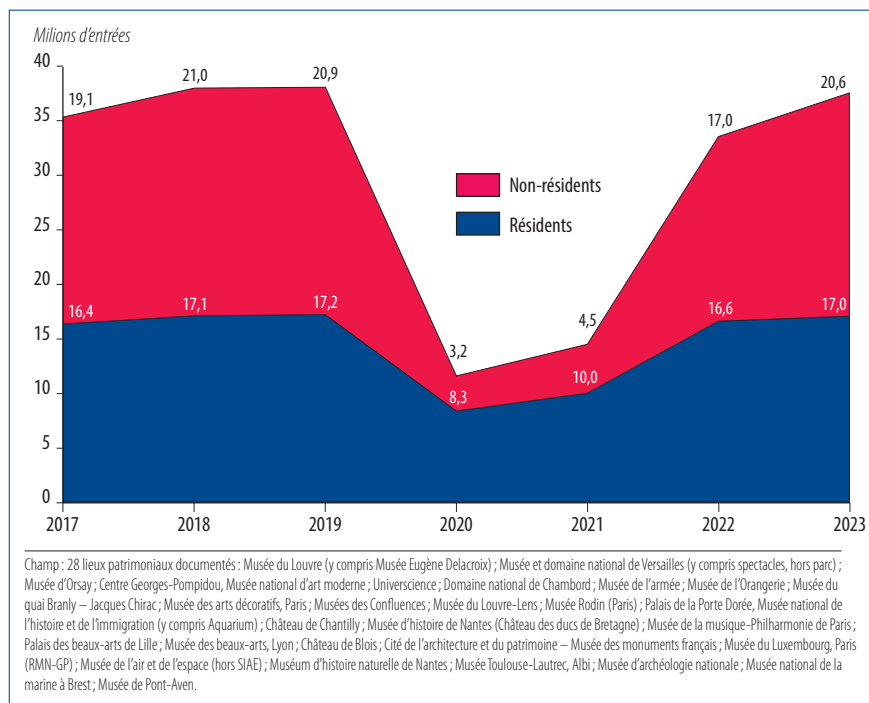
En unités et %

Établissements culturels	2020		2021		2022		2023	
	Part des entrées des non-résidents (%)	Nombre d'entrées des non-résidents	Part des entrées des non-résidents (%)	Nombre d'entrées des non-résidents	Part des entrées des non-résidents (%)	Nombre d'entrées des non-résidents	Part des entrées des non-résidents (%)	Nombre d'entrées des non-résidents
Musée du Louvre (y compris Musée Eugène Delacroix)	39	1 060 164	39	1 111 856	70	5 465 901	71	6 291 650
Musée et domaine national de Versailles (y compris spectacles, hors parc)	39	780 000	59	1 493 607	77	5 315 779	81	6 765 229
Musée d'Orsay	49	424 964	51	531 989	58	1 898 751	59	2 284 184
Centre Georges-Pompidou, Musée national d'art moderne	25	228 250	26	390 270	36	1 083 424	55	1 441 933
Universcience	5	39 650	5	55 890	10	210 068	13	319 236
Domaine national de Chambord	13	74 880	17	116 820	28	308 000	32	367 523
Musée de l'armée	51	160 650	54	247 687	65	696 197	68	826 141
Musée de l'Orangerie	51	117 890	41	155 860	61	618 247	58	718 933
Musée du quai Branly – Jacques Chirac	17	74 597	10	61 580	18	180 964	14	197 490
Musée des arts décoratifs, Paris	30	62 243	8	31 310	22	216 382	32	190 785
Musées des Confluences	6	16 592	6	21 089	10	61 054	13	87 308
Musée du Louvre-Lens	10	21 600	8	17 914	9	51 390	8	44 449
Musée Rodin (Paris)	15	22 921	41	102 256	70	385 013	64	381 274
Palais de la Porte Dorée, Musée national de l'histoire et de l'immigration (y compris Aquarium)	2	4 394	1	2 483	1	4 979	2	12 707
Château de Chantilly	20	42 300	10	28 800	20	89 000	25	115 437
Musée d'histoire de Nantes (Château des ducs de Bretagne)	7	8 303	7	8 303	11	36 014	13	38 718
Musée de la musique-Philharmonie de Paris	2	4 570	2	4 570	5	16 080	5	14 299
Palais des beaux-arts de Lille	12	20 396	12	20 396	29	89 294	29	108 579
Musée des beaux-arts, Lyon	8	12 517	12	17 623	19	56 536	17	55 785
Château de Blois	14	27 774	14	31 352	24	68 073	31	90 538
Cité de l'architecture et du patrimoine – Musée des monuments français	5	5 893	6	6 052	13	35 835	20	64 579
Musée du Luxembourg, Paris (RMN-GP)	5	4 147	1	2 252	8	20 462	9	17 999
Musée de l'air et de l'espace (hors SIAE)	5	5 684	5	5 684	9	20 013	9	19 072
Muséum d'histoire naturelle de Nantes	2	1 520	2	1 520	5	7 778	7	13 335
Musée Toulouse-Lautrec, Albi	12	8 734	26	22 207	27	34 870	36	46 493
Musée d'archéologie nationale	3	1 386	5	1 890	8	6 526	8	8 702
Musée national de la marine à Brest	10	3 129	9	4 520	16	12 352	18	16 113
Musée de Pont-Aven	9	4 026	12	5 908	13	1 470	14	15 314

Champ : 28 lieux patrimoniaux pour lesquels les données sont disponibles sur les quatre années.

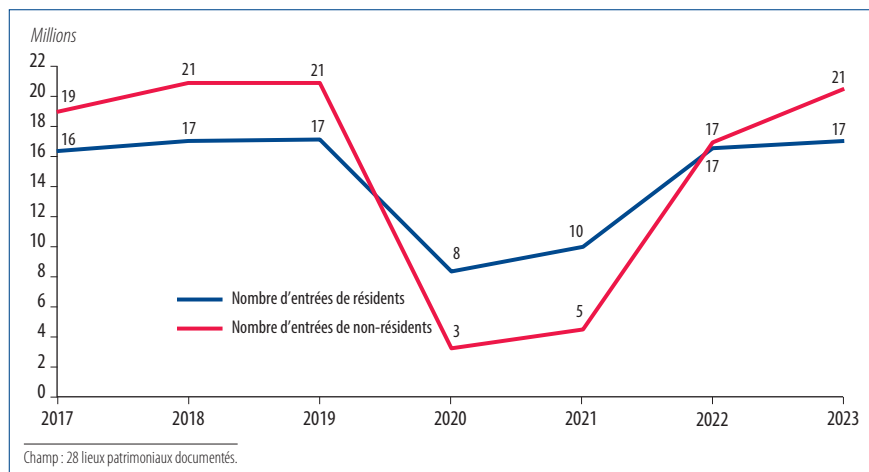
Source : Patrimostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Nombre d'entrées de visiteurs résidents et non résidents dans 28 musées et sites patrimoniaux documentés de 2017 à 2023



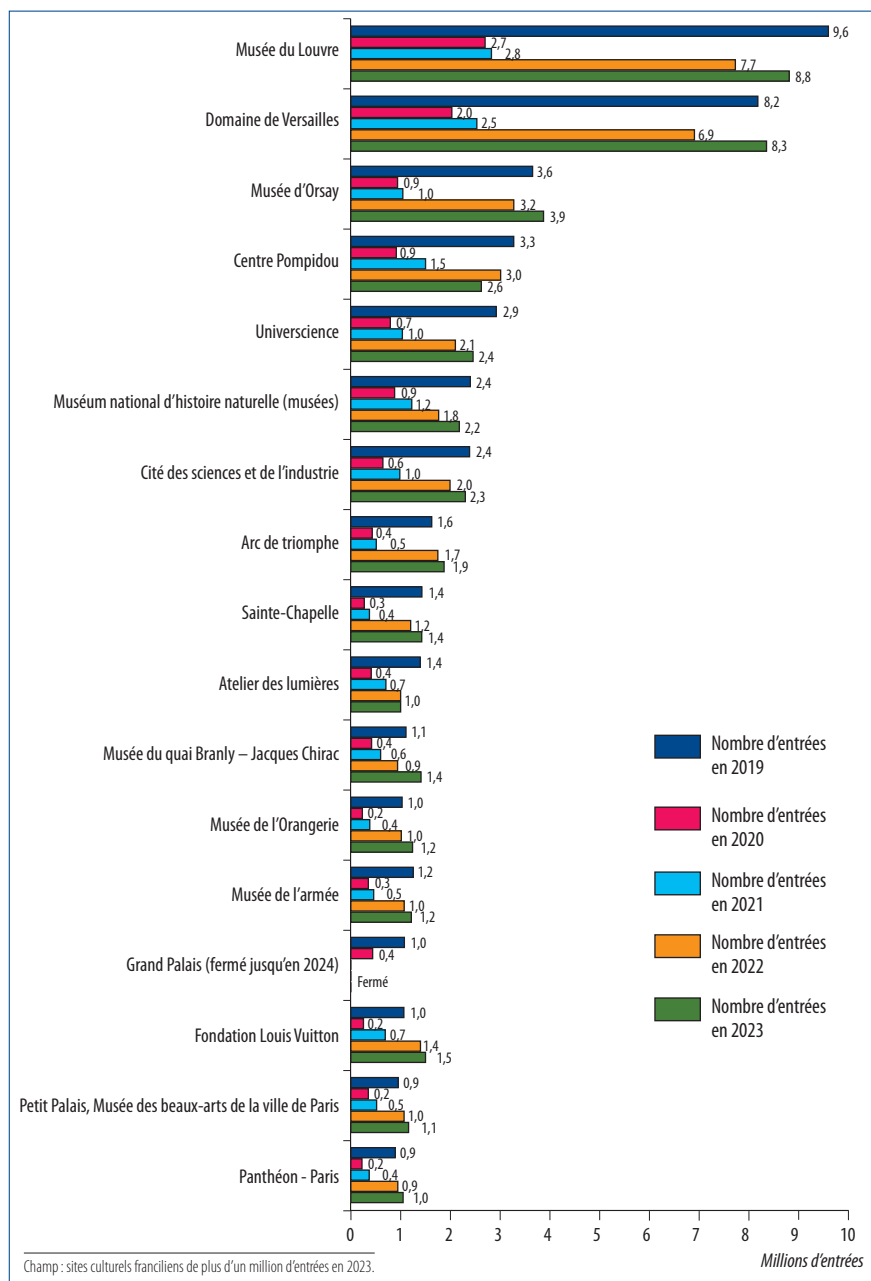
Source : Patrimostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Visiteurs résidents et non résidents dans les entrées de 28 lieux patrimoniaux documentés de 2017 à 2023



Source : Patrimostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Fréquentation 2019 à 2023 des sites culturels franciliens de plus d'un million d'entrées en 2023



Graphique 6 – Taux d'évolution par rapport à 2019 du nombre d'entrées de 2020 à 2023 pour les sites culturels franciliens de plus d'un million d'entrées en 2023 (en %)



Champ: sites culturels franciliens de plus d'un million d'entrées en 2023.

Source: Patrimostat/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Fréquentation et durée totales des quinze expositions les plus fréquentées en Île-de-France, en 2019, 2021, 2022 et 2023*

Unités

	2019		2021		2022		2023	
	Ensemble (15 expositions)	dont expositions de moins de 1 million d'entrées (13)	Ensemble (15 expositions)**		Ensemble (15 expositions)	dont expositions de moins de 1 million d'entrées (14)	Ensemble (15 expositions)**	
Nombre d'entrées total	8 460 990	5 645 510	3 547 356		6 334 334	5 084 334	5 805 795	
Moyenne par exposition	564 066	434 270	236 490		422 289	363 167	387 053	
Durée en jours calendaires	2 768	2 268	2 124		2 231	2 038	1 861	
Moyenne par exposition	185	174	142		149	146	124	
Nombre d'entrées moyen par jour	3 057	2 489	1 670		2 839	2 495	3 120	

N.B. : les expositions prises en compte peuvent commencer jusqu'à 3 mois avant le début de l'année considérée (à partir d'octobre de l'année précédente) et se terminer jusqu'à 3 mois après (jusqu'à mars de l'année suivante).

* En 2020, les périodes de fermeture des établissements culturels liées à la crise sanitaire et les autres perturbations engendrées sur la fréquentation des expositions ne permettent pas de disposer d'un chiffrage fiable et pertinent du nombre des entrées pour cette année.

** Pas d'exposition de plus d'un million d'entrées. Seules deux expositions en 2019 (« Toutankhamon » à La Villette et « Van Gogh » à l'Athénée des lumières) et l'exposition de la collection Morozov à la Fondation Louis Vuitton en 2022 ont dépassé le million d'entrées chacune.

Source : Patrimosatz/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Festivals

Une cartographie nationale de près de 7 300 festivals en 2019

En 2022, on recense près de 7 300 festivals ayant connu une édition en 2019. S'il n'existe pas de définition officielle du festival, quatre critères cumulatifs ont été retenus pour établir cette recension : avoir eu lieu en 2019 (ou en 2018 pour les biennales), avoir connu au moins deux éditions, se dérouler pendant un temps limité mais sur plus d'une journée, et proposer au moins cinq représentations, concerts, animations ou projections. L'ensemble de ces critères ne constitue pas une définition officielle du festival mais a permis d'établir une liste nationale harmonisée¹ dont l'enjeu est de disposer d'une connaissance de la population des festivals en France avant la crise sanitaire de 2020. En matière de culture, 2019 devient en effet l'année de référence à partir de laquelle pourront être commentés les évolutions des différents secteurs et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur leur activité.

Ces 7 300 festivals sont de taille et d'envergure très variées : certains comptent plusieurs dizaines de propositions différentes, quand d'autres relèvent de la fête de village avec une dimension artistique ou culturelle. Cette grande diversité forme la richesse du fait festivalier, qui s'est développé à la faveur de la politique menée à partir de 1981 en mettant à l'honneur la dimension événementielle et son aspect festif.

Héliotropisme : le sud de la France richement pourvu en festivals

Avec chacune plus de 900 festivals sur leur territoire, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie rassemblent plus du tiers des 7 300 festivals : 13 % des festivals ont lieu en Auvergne-Rhône-Alpes, 13 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 12 % en Occitanie. Avec la Nouvelle-Aquitaine, qui compte près de 830 festivals sur son vaste territoire, ces quatre régions rassemblent la moitié des festivals recensés à l'échelle nationale, mais 37 % de l'ensemble de la population (carte 1).

Rapportée à la population régionale, la carte de la répartition des festivals dessine toute-fois une réalité différente : la Corse devient la région la plus riche en matière de festivals avec 20 festivals pour 100 000 habitants, suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (19 festivals pour 100 000 habitants) – venant ainsi confirmer l'influence héliotropique – et de deux régions plus modestes en matière d'aire géographique et de population, la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté, qui comptent respectivement 18 et 16 festivals pour 100 000 habitants. Autre région plus modeste en matière de population, le Centre-Val de Loire s'avère doté de 14 festivals pour 100 000 habitants. Enfin, il faut souligner la densité de l'offre festivalière en Guadeloupe, seule collectivité d'outre-mer qui compte plus de 10 festivals pour 100 000 habitants (12) (carte 2).

1. Les saisons proposées par certaines institutions culturelles, par exemple, n'ont pas été retenues dans ce champ.

38 % des festivals se déroulent pendant la saison estivale

En moyenne, 38 % des festivals du territoire métropolitain² ont lieu pendant la saison estivale, bornée par convention entre le premier jour de l'été et les premiers jours de la rentrée scolaire (21 juin-5 septembre). Dans les régions du sud de la France comme la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, plus de quatre festivals sur dix ont lieu au cours de cette saison (carte 3). On observe ainsi un effet de saisonnalité manifeste : festival rime avec saison estivale. La douceur du climat, qui autorise les directeurs et directrices à programmer plus facilement des événements dans l'espace public extérieur plutôt qu'en intérieur, et l'attractivité touristique de ces régions qui accueillent chaque été des milliers de touristes étrangers et des excursionnistes français expliquent en grande partie ce phénomène de polarité du Sud, mais aussi d'une région littorale comme la Bretagne en matière de festivals estivaux.

À l'inverse, l'Île-de-France, par exemple, ne compte qu'un festival sur cinq programmé pendant la saison estivale, tandis que 44 % des festivals de cette région sont programmés en avant-saison. C'est le cas également dans les Hauts-de-France où 25 % des festivals seulement ont lieu au cours de la saison estivale et 42 % en avant-saison. Il ne s'agit pas uniquement d'une caractéristique climatique. Les espaces les plus urbanisés sont souvent ceux où le tourisme estival est le moins prégnant, à l'exception peut-être de la côte méditerranéenne. Et ce qui est vrai dans la région parisienne et le reste du territoire français l'est également au sein de chaque région, entre la ou les métropoles et les autres espaces, à l'exception de certaines métropoles littorales comme Marseille, Toulon, Nice ou La Rochelle, dotées d'un ou plusieurs festivals emblématiques.

En moyenne, sur l'ensemble du territoire, les festivals sont programmés au cours de la saison estivale (38 %) ou en avant-saison (35 %), mais moins souvent au cours des quatre derniers mois de l'année (27 % entre le 6 septembre et le 31 décembre). L'extension de la programmation festivalière au-delà de la saison estivale s'explique en partie par une saturation croissante du calendrier événementiel en été, qui conduit les promoteurs de nouveaux festivals à choisir d'autres créneaux, sauf à se livrer une concurrence à haut risque pour chacun. De plus, le développement de la dimension partenariale avec des acteurs culturels et sociaux (conservatoires, médiathèques, organismes sociaux et éducatifs) s'effectue surtout avant ou après l'été. Ainsi, plus les festivals sont récents, et plus ils tendent à se dérouler dans ces nouveaux temps de la festivalisation.

Près de la moitié des festivals ont été créés au cours de la dernière décennie

Certains festivals, considérés comme emblématiques dans leur domaine de programmation selon la typologie des sept familles de festivals établie par Aurélien Djakouane et Emmanuel Négrier (voir *infra*, « Pour en savoir plus »), existent depuis plusieurs décennies et doivent leur caractère emblématique à leur notoriété et à leur place dans l'histoire culturelle. C'est, par exemple, le cas des Chorégies d'Orange pour l'opéra et la musique classique, créées en 1869 et relancées en 1971, du festival de Cannes pour le cinéma, fondé en 1939, du festival d'Avignon pour le théâtre, créé en 1947, ou encore des Rencontres européennes de la photographie d'Arles qui fêtaient en 2023 leur cinquante-quatrième édition.

On observe ainsi des effets de génération dans la dynamique de création des festivals : certains festivals historiques sont liés à la décentralisation théâtrale mise en œuvre à la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'autres à l'élargissement des esthétiques en matière de musique (Jazz à Vienne, créé en 1981), de spectacle vivant (Chalon dans la rue, dédié aux arts de la rue, fondé en 1987) ou d'arts visuels (Rencontres de la photographie fondées en 1970).

2. La saisonnalité des territoires ultra-marins n'est pas un concept opérant pour la plupart d'entre eux dans la mesure où celle-ci a été pensée à partir de la position géographique de la métropole. L'analyse de la saisonnalité n'est donc pas appliquée aux territoires ultra-marins.

Même s'ils bénéficient d'une large notoriété, seuls 3 % des festivals ayant connu une édition en 2019 ont été créés avant 1980, tandis que les trois quarts ont été créés depuis 2000, et plus particulièrement 49 % au cours de la dernière décennie (carte 4). Ce résultat témoigne d'un fort effet de renouvellement en matière de création de festivals, un phénomène qui va de pair avec leur essor dans d'autres domaines que la musique (cinéma, littérature, arts visuels, spectacle vivant), même si celle-ci reste dominante.

Plus de quatre festivals sur dix sont des festivals de musique

La musicalisation croissante observée depuis le début des années 1980 s'illustre dans la place particulière que prennent les festivals de musique dans l'ensemble des festivals : 44 % des festivals sont des festivals de musique (carte 5). Dans le Centre-Val de Loire (57 %) et en Bretagne (53 %), cela concerne plus de la moitié des festivals. En moyenne sur l'ensemble du territoire, les festivals de spectacle vivant hors musique (théâtre, danse, arts de la rue, arts du cirque, marionnettes) comptent pour 22 % de l'ensemble des festivals. Dans certaines régions et certains départements ultra-marins, et contrairement à la tendance générale observée, ce sont les festivals de spectacle vivant qui prédominent : ils représentent plus de la moitié des festivals en Martinique (53 %) et 44 % d'entre eux à Mayotte. Sur le champ complet du spectacle vivant, d'après les données Sibil, enrichies des données du CNM et de l'ASTP, plus de 24 000 représentations de spectacle vivant ont été données dans un contexte festivalier³ en 2023, qui ont accueilli 11 millions de spectateurs et généré une recette de billetterie de 367 millions d'euros.

Les festivals de livre et littérature (12 %), de cinéma (9 %), pluridisciplinaires (6 %) et d'arts visuels et numériques (5 %) sont moins nombreux, même si dans chacun de ces domaines, on compte des festivals historiques, à la notoriété nationale et internationale, comme Étonnants voyageurs à Saint-Malo pour la littérature, le festival du court-métrage à Clermont-Ferrand pour le cinéma, les Nuits de Fourvière à Lyon pour les événements pluridisciplinaires ou encore les Promenades photographiques en Centre-Val de Loire.

Certains territoires ont fait du livre et de la littérature une thématique dominante : ainsi, près d'un tiers des festivals des Alpes-de-Haute-Provence sont des festivals du livre, 29 % des festivals dans le Cantal, un quart dans la Drôme, le Lot-et-Garonne, la Haute-Loire et la Haute-Vienne. Ces festivals s'appuient sur un réseau de lecture publique fort qui maille des territoires ruraux et impulse une dynamique entre acteurs culturels locaux. Le moment festivalier, par nature éphémère, n'est ici possible que parce que des institutions et des équipes permanentes œuvrent au quotidien.

Festivals des villes et festivals des champs ?

Un tiers des 7 300 festivals qui ont eu lieu en 2019 se déroulent dans des espaces ruraux. Si, en moyenne, un tiers de la population réside dans un espace rural, certaines régions sont plus rurales que d'autres : dans certaines d'entre elles, comme la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine, plus de la moitié de la population régionale vit dans une commune rurale ; dans les Pays de la Loire, en Normandie ou en Corse, cela concerne 47 % à 49 % de la population. À l'autre extrémité du spectre, dans cinq régions, moins d'un habitant sur cinq réside dans une commune rurale : cela concerne les départements les plus urbanisés comme La Réunion (3 %), la Guadeloupe (13 %) et la Martinique (17 %) en outre-mer, l'Île-de-France (5 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (15 %) dans l'Hexagone. Si on compare cet indicateur avec la part des festivals implantés en zone rurale, on distingue différents types de régions : celles

3. Le décompte du nombre de représentations déclarées dans Sibil peut toutefois varier d'un festival à un autre. En effet, pour certains festivals, une déclaration correspond à un unique concert ou spectacle, alors que pour d'autres, une déclaration correspond à plusieurs concerts ou spectacles auxquels un même billet (un forfait jour par exemple) donne accès.

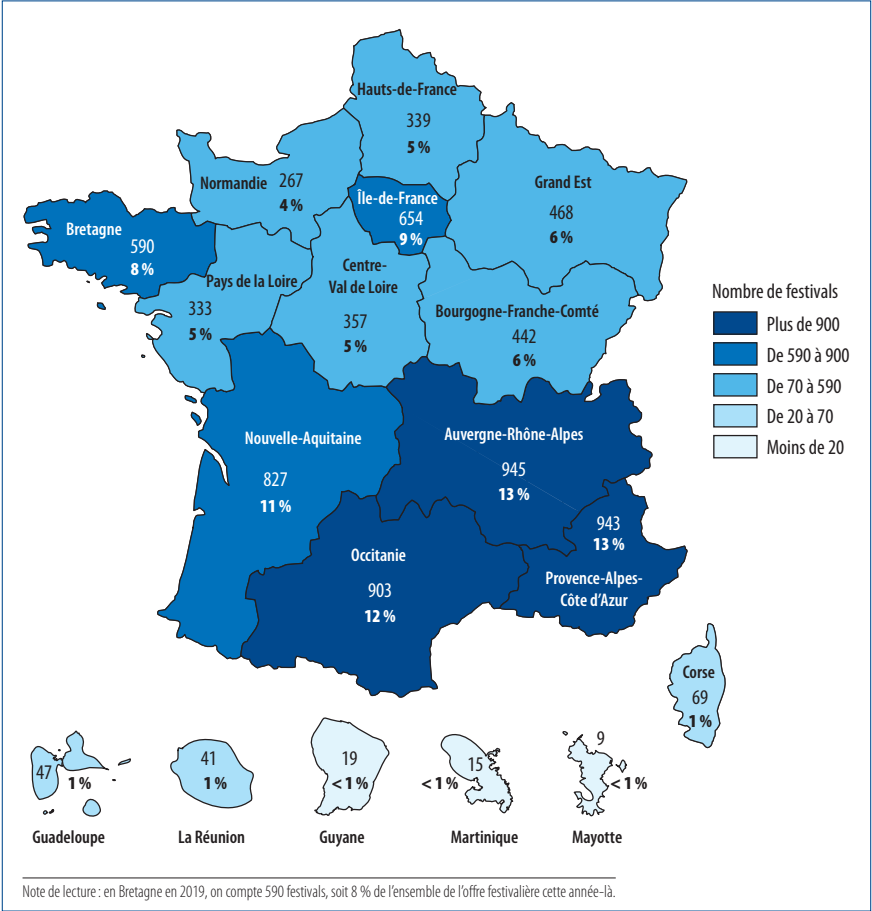
qui comptent une part plus importante de festivals en zone rurale que la part de la population rurale, en somme les régions les mieux dotées en matière d'offre festivalière dans les territoires ruraux, et, à l'inverse, celles qui comptent une part de festivals en zone rurale moins importante que la part de population qui y réside. Dans le premier groupe, celui des régions où le rural est attractif pour l'activité festivalière, on trouve des régions très urbanisées comme Provence-Alpes-Côte d'Azur ou la Martinique, mais aussi l'Occitanie, qui l'est un peu moins (43 % de la population occitane vit en zone rurale), qui se distinguent par un écart en faveur des territoires ruraux. Dans ces régions, on peut donc estimer que l'offre festivalière remplit, en nombre d'événements, une fonction d'aménagement culturel du territoire. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, par exemple, 15 % de la population régionale réside dans une commune rurale, mais 23 % des festivals régionaux s'y déroulent. À l'inverse, en Normandie, dans le Grand Est ou encore dans les Hauts-de-France par exemple, la part des festivals implantés en milieu rural est inférieure à la part de la population résidant en ruralité.

Pour en savoir plus

- *Atlas Culture des territoires*, Ministère de la Culture : <https://atlasculture.fr/>
- Aurélien DJAKOUANE et Emmanuel NÉGRIER, *Festivals, territoire et société*, Paris, Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », novembre 2021
- Autorité de la concurrence, *Avis 21-A-08 du 27 mai 2021 relatif à une demande d'avis de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale dans le secteur des musiques actuelles* : https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/integral_texts/2021-05/21a08_couverture.pdf
- Edwige MILLERY, Emmanuel NÉGRIER et Stéphane COURSIÈRE, *Cartographie nationale des festivals : entre l'éphémère et le permanent, une dynamique culturelle territoriale*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2023-2, février 2023
- Cour des comptes, « Festivals et territoires : les défis d'une politique partagée en matière de spectacle vivant », dans *Rapport public annuel 2023*, mars 2023
- Thibault CAÏE, Amandine SCHREIBER et Laure TURNER, *Billetterie du spectacle vivant en 2023*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2024-6, décembre 2024
- Liste des festivals en France en données ouvertes : https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/festivals-global-festivals_-pl/information/

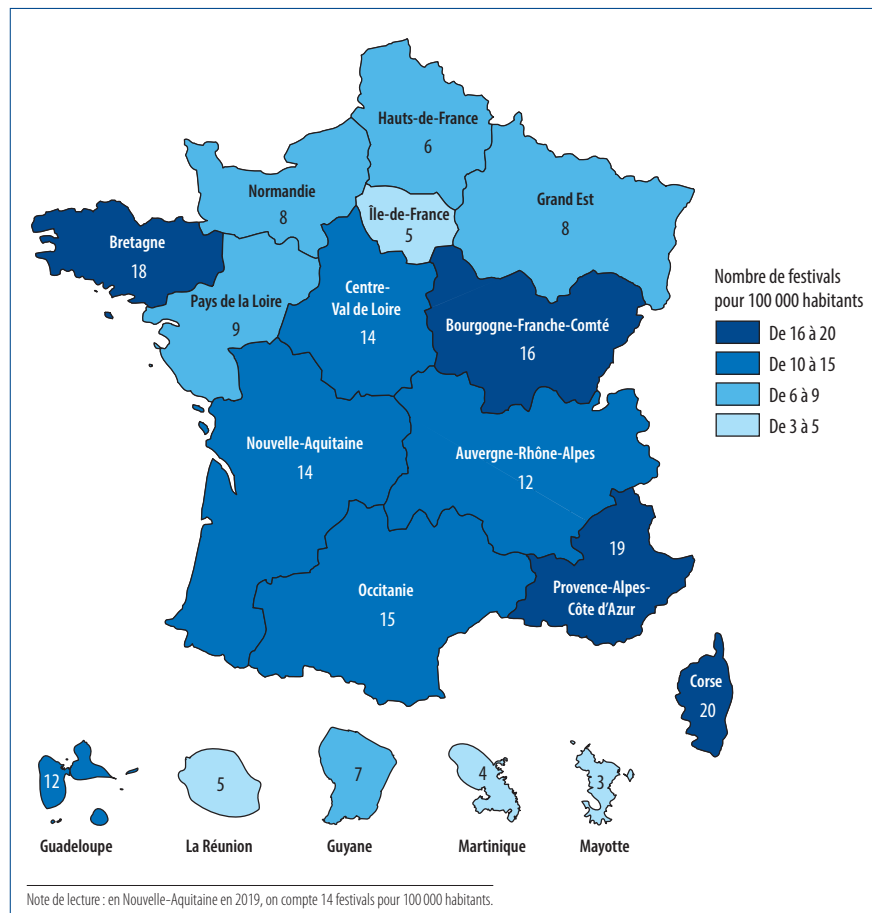
Carte 1 – Nombre de festivals en 2019

En unités et %



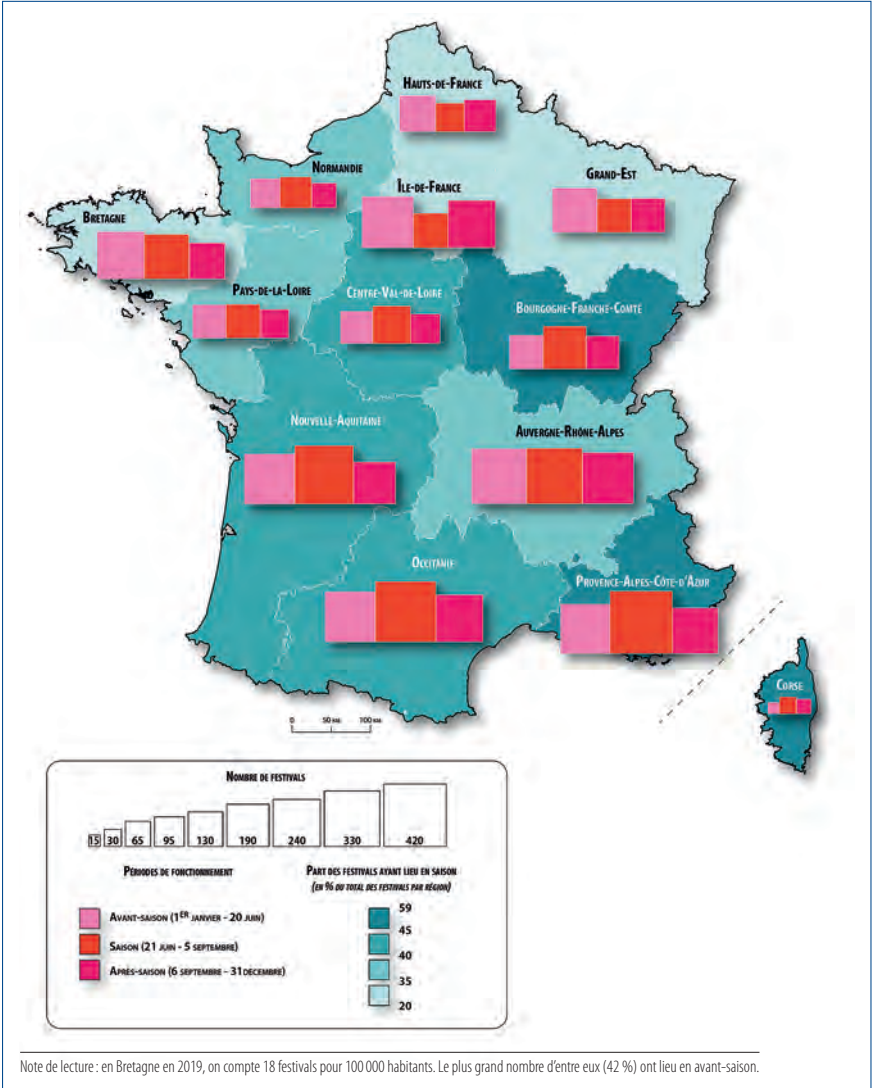
Source : France festivals/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Carte 2 – Densité des festivals rapportée à la population régionale en 2019



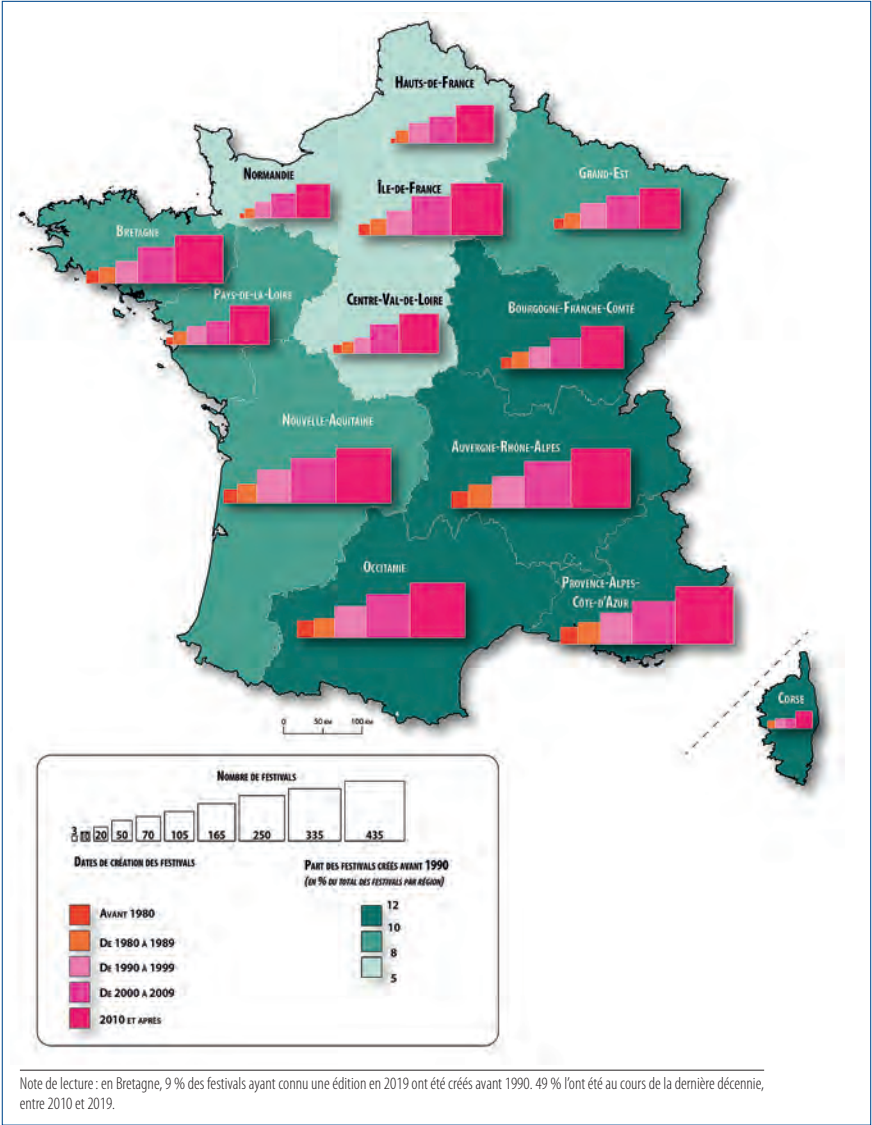
Source : France festivals/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Carte 3 – Saisonnalité des festivals



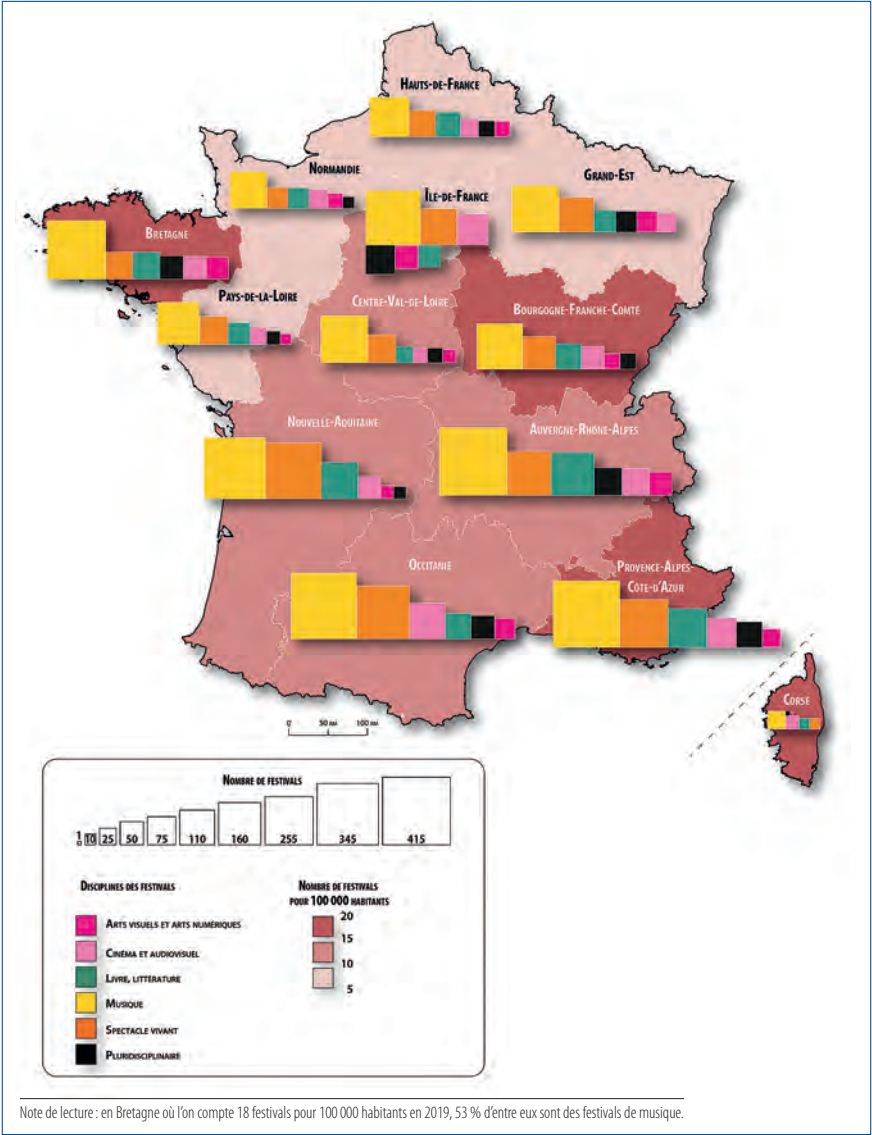
Source : CNRS Cepel/France festivals/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Carte 4 – Décennie de création des festivals



Source : CNRS Cepel/France festivals/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Carte 5 – Discipline dominante



Pratiques, usages et consommations

Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre)	166
L'éducation artistique et culturelle via la part collective du pass Culture en 2022-2023	174

Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre)

Plus de la moitié des Français sont allés au cinéma en 2023, 24 % ont assisté à un concert et 14 % à une pièce de théâtre

En octobre 2023, plus de la moitié des Français âgés de 15 ans et plus (53 %) déclarent être allés au cinéma au cours des douze derniers mois, dont 20 % une ou deux fois, 18 % trois ou quatre fois, 10 % cinq à onze fois et 5 % douze fois ou plus (tableau 1). Près d'un quart de la population déclare avoir assisté à au moins un concert (24 %), 6 % de la population a assisté à deux concerts et 7 % a assisté à au moins trois concerts. La sortie au théâtre concerne un peu plus d'un Français sur dix (14 %) et seule une proportion très minoritaire de la population (4 %) déclare y être allée trois fois ou plus au cours des douze derniers mois.

Le cinéma : une sortie particulièrement répandue chez les 15-24 ans

Chez les jeunes, la sortie au cinéma est plus répandue : 78 % des 15-24 ans déclarent y être allés au moins une fois au cours des douze derniers mois (soit 25 points de plus que la moyenne des 15 ans et plus). Le taux de sortie au cinéma est encore plus important parmi les étudiants (83 % d'entre eux, soit + 30 points comparé au taux moyen).

En outre, les personnes les plus diplômées déclarent davantage être allées au cinéma au cours des douze derniers mois, particulièrement celles qui ont un niveau bac + 3 ou plus (68 %, soit + 15 points). Cette surreprésentation de la sortie au cinéma est également visible chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures (61 %, soit + 8 points). En revanche, la sortie au cinéma est moins répandue chez les personnes ayant des bas revenus (44 %, soit – 9 points).

Les personnes qui vivent en couple avec des enfants déclarent légèrement plus s'être rendues au cinéma (58 %, soit + 5 points). Enfin, les individus vivant dans de grands centres urbains fréquentent un peu plus les salles de cinéma qu'en moyenne (60 % d'entre eux, soit + 7 points).

Près d'un quart de la population a assisté à un concert au cours des douze derniers mois : une sortie plus investie par les cadres, les plus diplômés et les jeunes

Comme pour le cinéma mais dans une moindre mesure, les jeunes déclarent davantage que leurs aînés avoir assisté à un concert, puisqu'ils sont 31 % parmi les 15-24 ans (soit + 7 points) et 33 % parmi les étudiants (+ 9 points). De plus, la proportion de personnes ayant assisté à un concert augmente avec le niveau de diplôme pour atteindre 38 % des personnes ayant un diplôme de niveau bac + 3 ou plus (soit + 14 points par rapport à la population totale). Cette surreprésentation s'observe également chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (35 %, soit + 11 points) ou chez les personnes ayant de hauts revenus (30 %, soit + 6 points).

Enfin, selon le lieu d'habitation (au sens de la grille communale de densité), la part de la population ayant assisté à un concert au cours des douze derniers mois varie entre 21 % et 27 % et s'écarte donc au maximum de 3 points de ce que l'on observe en population générale : aucun écart majeur n'est ainsi constaté.

Des théâtres plus fréquentés par les classes socialement et économiquement favorisées

Si 14 % des Français déclarent être allés au théâtre au cours des douze derniers mois, la fréquence de sortie est moins soutenue que pour le cinéma et le concert (6 % y sont allés une fois, 4 % deux fois et 4 % trois fois ou plus). En comparaison avec le profil des spectateurs de cinéma ou de concerts, les jeunes ne se distinguent pas par une propension plus forte à se rendre au théâtre, à l'inverse, les personnes âgées de 70 ans ou plus déclarent plus que les autres y aller (20 %, soit + 6 points) et la moitié d'entre elles de manière régulière, au moins trois fois au cours des douze derniers mois (10 %, soit + 6 points).

Comme pour les sorties au cinéma et au concert, les individus les plus diplômés sont sur-représentés : près d'un quart des personnes ayant un diplôme de niveau bac + 3 ou plus ont réalisé au moins une sortie au théâtre au cours des douze derniers mois (24 %, soit + 10 points par rapport à la population totale) et elles sont 8 % à y être allées trois fois ou plus (+ 4 points). Cette plus forte appétence pour la sortie au théâtre s'observe aussi chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (24 % d'entre eux y sont allés au cours des douze derniers mois, + 10 points) et dans une moindre mesure chez les professions intermédiaires (18 %, soit + 4 points). Les personnes ayant de hauts revenus vont également plus au théâtre que la moyenne (22 % d'entre elles y sont allées au cours des douze derniers mois, soit + 8 points). Enfin, les individus vivant dans les grands centres urbains déclarent plus que les autres s'être rendus au théâtre au cours des douze derniers mois (19 %, soit + 5 points).

De nombreux freins aux sorties au théâtre, au concert et au cinéma

Le prix des billets : premier frein à la sortie au concert et au cinéma

Le prix trop élevé des billets constitue l'un des premiers freins à la sortie au cinéma et dans les lieux de spectacle vivant (graphique 1). Il est mentionné par la majorité des personnes ne se rendant pas au cinéma (54 %) et la majorité de celles n'allant pas au concert (53 %). C'est un peu moins le cas pour la sortie au théâtre, même si cela concerne 39 % des personnes qui ne s'y sont pas rendues au cours des douze derniers mois.

Les personnes âgées de 40 ans ou plus sont proportionnellement plus nombreuses à mentionner le prix élevé des billets comme frein à la sortie au cinéma et au théâtre, en comparaison avec les plus jeunes : ainsi, pour la sortie au cinéma, 61 % des 40-59 ans et 55 % des 60-69 ans arguent du coût des billets, contre 45 % des 15-24 ans ; pour le théâtre 40 % des 40-59 ans et 48 % des 60-69 ans le mentionnent, contre 34 % des 15-24 ans. Les politiques tarifaires favorables aux jeunes (moins de 26 ans, voire moins de 28 ans et/ou étudiants), dans les théâtres¹ comme dans les cinémas, contribuent à limiter l'obstacle du prix. Ce n'est pas le cas pour les concerts, pour lesquels 53 % des 15-24 ans invoquent le prix trop élevé des billets, soit plus que les 25-39 ans (46 %) et un peu moins que les 40-59 ans et les 60-69 ans (respectivement 58 et 59 % d'entre eux).

Par ailleurs, pour la sortie au cinéma et au concert, les cadres et professions intellectuelles supérieures déclarent moins que les autres catégories socioprofessionnelles être freinés par le tarif des billets (40 % des cadres, contre 57 % des professions intermédiaires, 59 % des employés et 55 % des ouvriers pour le cinéma ; 43 % des cadres, contre 56 % des professions intermédiaires et des employés et 53 % des ouvriers pour la sortie au concert). Pour le théâtre, les écarts entre catégories socioprofessionnelles sont un peu moins marqués : 37 % des cadres mentionnent le frein du coût des billets contre 41 % des professions intermédiaires, 44 % des employés mais 34 % des ouvriers. D'autres empêchements agissent tout particulièrement pour cette sortie culturelle.

1. Outre des tarifs réduits appliqués dans de nombreux théâtres publics et privés aux spectateurs étudiants ou âgés de moins de 26 ans, voire de 28 ans, les théâtres privés adhérents de Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) proposent des places à dix euros aux jeunes de moins de 26 ans. Pour les cinémas, des tarifs jeunes (moins de 25 ans ou moins de 26 ans) ou des tarifs étudiants – selon les réseaux de salles – sont le plus souvent proposés.

Un manque d'intérêt plus souvent déclaré pour la sortie théâtre (45 %)

Le frein le plus souvent évoqué à la fréquentation des théâtres est le manque d'intérêt : 45 % des individus n'ayant pas vu de spectacle de théâtre au cours des douze derniers mois le mentionnent. C'est aussi le deuxième motif invoqué pour expliquer l'absence de sorties au cinéma et au concert (respectivement 35 % et 33 % des répondants). Cependant, le profil des individus arguant de ce manque d'intérêt est différent pour les trois sorties.

Pour la sortie au théâtre, ceux qui déclarent le plus que ça ne les intéresse pas sont les jeunes (52 % des 15-24 ans), les personnes peu diplômées (49 % de celles n'ayant aucun diplôme ou CEP, 48 % des CAP ou BEP), les ouvriers (49 %) ou encore les habitants des milieux ruraux (51 % des habitants du rural à habitat dispersé et des bourgs ruraux).

Pour la sortie au concert, le manque d'intérêt est davantage mentionné par les plus âgés (42 % des 70 ans et plus, contre 29 % des 15-24 ans) et par les habitants des centres urbains (39 %). Enfin, pour la sortie au cinéma, ce frein concerne un peu plus les hommes (39 %), les plus âgés (42 % des 70 ans et plus) et les hauts revenus (43 % d'entre eux).

« Consacrer son temps libre à autre chose » stipule que d'autres intérêts, loisirs ou activités sont priorisés par les répondants. Ils sont 32 % à l'évoquer pour expliquer leur non-fréquentation des lieux de théâtre, 30 % pour leur absence de sortie au cinéma et 24 % pour leur absence de sortie au concert. Les jeunes de 15-24 ans déclarent plus souvent préférer consacrer leur temps libre à autre chose que d'aller au théâtre (37 % d'entre eux), tandis que les 60-69 ans le déclarent plus pour le cinéma et le concert (respectivement 38 % et 27 % d'entre eux).

L'absence de salles de théâtre et de concert à proximité : un frein pour les ruraux et les personnes âgées

L'absence d'offre de proximité est invoquée par 34 % des personnes n'étant pas allées au théâtre au cours des douze derniers mois et par 28 % de celles n'étant pas allées au concert (ce n'est le cas que pour 18 % des personnes n'étant pas allées au cinéma).

Pour la fréquentation des théâtres comme pour celle des concerts, ce frein concerne tout particulièrement les personnes habitant en zones rurales, où les territoires sont en effet moins dotés en équipements de spectacle vivant² : ainsi 45 % des habitants des bourgs ruraux, et 50 % des habitants en milieu rural à habitat dispersé ou très dispersé mentionnent l'absence d'offre de proximité pour la sortie au théâtre ; ils sont respectivement 32 % et 42 % pour la sortie au concert. Ce sont aussi les plus âgés qui l'évoquent le plus, l'avancée en âge entraînant une moindre mobilité et une plus grande sensibilité à la distance géographique (sachant aussi que les 60-69 ans vivent plus souvent dans les territoires ruraux) : 45 % des 60-69 ans et 51 % des 70 ans et plus déclarent l'absence de théâtres à proximité comme frein à la fréquentation, et respectivement 37 % des 60-69 ans et 34 % des 70 ans et plus évoquent le manque de lieux de concerts près de chez eux.

Manque de lisibilité de l'offre et insatisfaction de la programmation : des jeunes plus concernés

La question de l'offre, dans sa lisibilité comme dans son contenu, apparaît aussi comme un frein à la fréquentation, moins répandu certes, mais non négligeable. Pour le théâtre notamment, 18 % de ceux qui ne s'y sont pas rendus au cours de l'année disent ne pas savoir quel spectacle aller voir, quand c'est le cas pour 14 % de ceux qui n'ont pas vu de concert. Les jeunes sont les plus concernés : 24 % des 15-24 ans qui ne sont pas allés au théâtre font part de cette perplexité face à l'offre théâtrale, et ils sont 19 % pour la sortie au concert.

2. Voir Atlas Culture des territoires : <https://atlasculture.fr/> ; Edwige MILLERY et Léa GARCIA, *Loisirs des villes, loisirs des champs ? L'accès à l'offre et aux loisirs culturels dépend du lieu de résidence mais aussi des caractéristiques sociales des individus*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2023-5, p. 7-9.

Pour les cinémas, 22 % des personnes qui n'en ont pas fréquenté au cours des douze derniers mois expliquent que les films proposés ne leur plaisent pas : cette inadéquation de l'offre avec leurs goûts concerne tout particulièrement les étudiants (32 % d'entre eux) mais aussi les ouvriers (25 %) et les employés (24 %).

« Ne pas se sentir à sa place » : des obstacles symboliques pour le théâtre et le concert

En 2023, 18 % des individus n'allant pas au théâtre déclarent ne pas se sentir « à [leur] place dans ce type de lieux », motif invoqué par 16 % des individus n'allant pas au concert. Ce ne sont pas les mêmes catégories d'âge qui le mentionnent le plus : pour le théâtre, les plus jeunes sont un peu plus nombreux à l'évoquer (22 % des 15-24 ans), tandis que pour le concert les plus âgés apparaissent plus concernés (19 % des 60 ans et plus).

En revanche, pour le théâtre comme pour le concert, les chômeurs sont proportionnellement plus nombreux à le ressentir (26 % des chômeurs le déclarent pour la sortie au théâtre, 22 % pour la sortie au concert). La moindre familiarité à sortir dans les lieux culturels (y compris dans les musées, monuments, bibliothèques, cirques, spectacles de danse, etc.) participe de ce ressenti : pour le théâtre, 23 % de ceux ayant fréquenté un seul type d'équipement culturel le mentionnent (contre 13 % de ceux qui en ont fréquenté quatre ou plus), pour le concert 20 % de ceux n'ayant fréquenté aucun équipement culturel au cours des douze derniers mois l'expriment (contre 12 % de ceux qui en ont fréquenté quatre ou plus).

Déplacement difficile et trop forte affluence : des obstacles pour les publics âgés

La forte affluence des lieux culturels et les difficultés de déplacement sont mentionnées plus particulièrement par les personnes âgées. Si 20 % des personnes n'étant pas allées au concert au cours des douze derniers mois expliquent éviter les lieux trop fréquentés, elles sont 25 % parmi les 60-69 ans ; de même pour le cinéma, dont l'affluence freine 19 % de la population qui ne s'y est pas rendue, et plus particulièrement 26 % des 70 ans et plus. Pour la sortie au théâtre, dont l'affluence est un moindre obstacle (11 % des individus l'évoquent), ce sont tout de même 14 % des 60-69 ans et 16 % des 70 ans et plus qui la mentionnent.

Enfin, les difficultés de déplacement en lien avec des problèmes physiques ou médicaux constituent un obstacle, certes globalement moins fréquent (6 % des personnes pour la sortie au théâtre, 8 % pour la sortie au concert et 9 % pour la sortie au cinéma) mais près de deux fois plus invoqué par les personnes âgées de 70 ans et plus : 13 % d'entre elles le mentionnent comme frein à la fréquentation des théâtres, 12 % comme frein à la fréquentation des concerts et 17 % comme frein à la fréquentation des cinémas.

« Je n'ai personne avec qui y aller » : un frein pour les personnes vivant seules et les parents de famille monoparentale

Les sorties au théâtre, au concert ou au cinéma se font rarement seul, la sociabilité amicale et/ou conjugale étant privilégiée. Dans l'enquête, 15 % des personnes n'étant pas allées au concert au cours des douze derniers mois, 14 % de celles n'étant pas allées au cinéma et 13 % de celles n'étant pas allées au théâtre font part du manque de disponibilité de leur entourage pour ce type de sorties, déclarant n'avoir « personne avec qui y aller ». Mais la part d'individus concernés augmente tout particulièrement chez les personnes vivant seules et chez les parents de famille monoparentale, preuve de l'importance du couple dans la fréquentation de ce type d'équipements culturels. Ainsi, pour la sortie au concert, 25 % des personnes vivant seules et 22 % des parents de famille monoparentale évoquent le manque d'accompagnement ; pour la sortie au théâtre, c'est le cas de 22 % des personnes vivant seules et de 22 % des parents de famille monoparentale et pour le cinéma, 23 % des personnes seules et 19 % des parents de famille monoparentale.

23 % des personnes n'ayant pas fréquenté de cinémas préfèrent regarder des films en ligne

La préférence pour le visionnage de spectacle vivant en ligne, sur Internet, est avancée par seulement 8 % des personnes déclarant ne pas être allées au théâtre et 9 % de celles déclarant ne pas être allées au concert. C'est en revanche un comportement plus affirmé concernant l'absence de sortie au cinéma : 23 % des personnes n'ayant pas fréquenté de cinémas au cours des douze derniers mois expliquent préférer regarder des films en ligne. Parmi elles, les jeunes et surtout les trentenaires sont surreprésentés (26 % des 15-24 ans et 30 % des 25-39 ans).

Pour en savoir plus

- Edwige MILLERY et Léa GARCIA, *Loisirs des villes, loisirs des champs ? L'accès à l'offre et aux loisirs culturels dépend du lieu de résidence mais aussi des caractéristiques sociales des individus*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2023-5.
- Léa GARCIA, Anne JONCHERY et Claire THOUMELIN, *Les Sorties culturelles des Français et leurs pratiques en ligne en 2023. Cinéma, concert et théâtre*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2024-2.

Tableau 1 – Sortie réalisée au cours des douze derniers mois selon les caractéristiques sociodémographiques

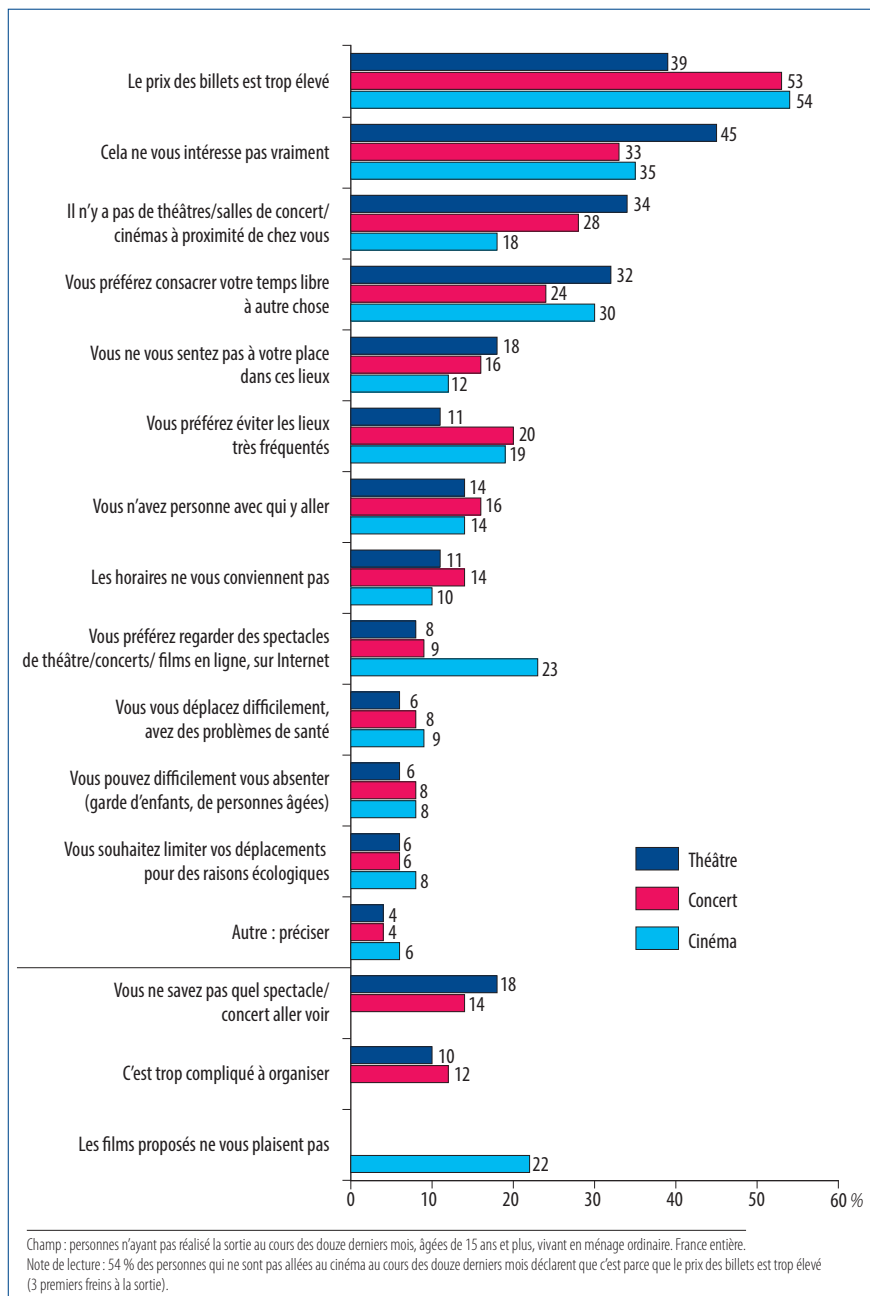
En %

	Sont allés au cinéma		Ont assisté à un concert		Ont assisté à une pièce de théâtre	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sexe						
Homme	56	44	26	74	13	87
Femme	49	51	23	77	14	86
Âge						
15 à 24 ans	78	22	31	69	15	85
25 à 39 ans	55	45	23	77	11	89
40 à 59 ans	52	48	26	74	12	88
60 à 69 ans	39	61	16	84	13	87
70 ans et plus	41	59	23	77	20	80
Diplôme						
Aucun diplôme, CEP, BEPC ou brevet des collèges	47	53	18	82	10	90
CAP ou BEP	42	58	17	83	10	90
Bac	58	42	27	73	13	87
Bac +2	56	44	28	72	12	88
Bac +3 ou plus	68	32	38	62	24	76
Situation vis-à-vis de l'emploi						
Occupe un emploi	57	43	27	73	14	86
Étudiant (qui occupe ou non un emploi)	83	17	32	68	16	84
Chômeur	34	66	13	87	4	96
Retraité	39	61	20	80	16	84
Autre inactif	31	69	16	84	7	93

	Sont allés au cinéma		Ont assisté à un concert		Ont assisté à une pièce de théâtre	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)						
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	50	50	26	74	16	84
Cadres et professions intellectuelles supérieures	61	39	35	65	23	77
Professions intermédiaires	54	46	25	75	18	82
Employés	44	56	19	81	10	90
Ouvriers	43	57	19	81	7	93
Autres inactifs	65	35	27	73	12	88
Grille communale de densité						
Grands centres urbains	60	40	27	73	19	81
Centres urbains intermédiaires	51	49	23	77	8	92
Ceintures urbaines	38	62	21	79	14	86
Petites villes	46	54	22	78	13	87
Bourg ruraux	52	48	24	76	9	91
Rural à habitat dispersé ou très dispersé	45	55	21	79	9	91
Revenu						
Bas revenus	44	56	18	82	9	91
Classes moyennes inférieures	56	44	24	76	13	87
Classes moyennes supérieures	58	42	28	72	16	84
Hauts revenus	56	44	30	70	22	78
Non-réponse	46	54	17	83	7	93
Situation familiale						
Personne seule	44	56	23	77	16	84
Parent de famille monoparentale	55	45	20	80	7	93
Personne en couple sans enfant	45	55	22	78	16	84
Personne en couple avec enfant(s)	58	42	27	73	12	88
Enfant du ménage ou autre personne du ménage	72	28	26	74	12	88
Ensemble	53	47	24	76	14	86
Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière. Lecture : 49 % des femmes déclarent être allées au cinéma au cours des douze derniers mois.						

Source : Enquête Conditions de vie et aspirations, Crédoc, octobre 2023 ; calculs DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Freins à la sortie au cinéma, au concert et au théâtre



Source : Enquête Conditions de vie et aspirations, Crédoc, octobre 2023 ; calculs DEPS, Ministère de la Culture, 2024

L'éducation artistique et culturelle *via* la part collective du pass Culture en 2022-2023

Depuis janvier 2022, la part collective du pass Culture est allouée aux établissements scolaires (collèges et lycées) dans le but de soutenir les actions et projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) – visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc.¹ – réalisés en milieu scolaire dès la classe de 4^e. Le montant alloué pour la part collective aux établissements scolaires dépend du niveau de classe des élèves éligibles. En 2022-2023, ces montants étaient de 25 euros pour une année scolaire pour chaque élève de 4^e et 3^e, 30 euros pour les élèves de 2^{de} et les CAP et 20 euros pour les élèves de 1^{re} et terminale.

Un taux de recours au pass Culture élevé mais un taux de dépense intermédiaire

Durant l'année scolaire 2022-2023, 86 % des collèges et 89 % des lycées ont utilisé la part collective du pass Culture pour financer au moins une action d'EAC (tableau 1). En moyenne, les collèges utilisateurs du pass Culture ont dépensé 46 % du budget qui leur était alloué au titre de la part collective et les lycées un peu moins (40 %) pour réaliser cinq activités par collège et douze activités par lycée.

Le taux de recours à la part collective du pass Culture est particulièrement plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat (+ 23 points au collège et + 22 points au lycée). Cependant, dans les établissements qui y recourent, le niveau moyen du budget dépensé est sensiblement le même dans le public et dans le privé (respectivement + 3 points et + 5 points).

Le spectacle vivant et le cinéma sont les principaux secteurs concernés

Les domaines principaux des activités financées par le pass Culture sont le théâtre (32 % des activités au collège et 36 % au lycée) et le cinéma/audiovisuel (24 % et 31 %) (graphique 1). Les autres domaines sont nettement moins souvent mentionnés, et ce particulièrement au lycée : le patrimoine, les arts visuels, arts plastiques et arts appliqués et la musique rassemblent respectivement 14 %, 10 % et 9 % des activités financées en recourant à la part collective du pass Culture au collège et 7 %, 8 % et 5 % au lycée.

Par ailleurs, 86 % des activités bénéficiant de la part collective en collège sont organisées en partenariat avec une structure ou un acteur culturels et c'est le cas de 90 % des activités au lycée. Au collège comme au lycée, les deux structures les plus souvent partenaires sont les théâtres ou salles de spectacle (21 % des activités réalisées en partenariat le sont avec ce type

1. Pour plus d'information sur le fonctionnement de la part collective du pass Culture voir : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-EAC-pour-s-ouvrir-au-monde/Vademecum-de-la-part-collective-du-pass-Culture>

de structure au collège et 27 % au lycée) et les salles de cinéma (respectivement 20 % et 27 %). Viennent ensuite les musées et monuments (respectivement 15 % et 10 % des activités), les artistes ou collectifs d'artistes (15 % et 12 %) et les associations ou fondations pour la promotion, le développement et la diffusion des œuvres (12 % et 9 %).

Les référents culture² sont principalement les documentalistes et les organisateurs d'activités, les professeurs de lettres

Le recrutement des référents culture s'effectue principalement parmi les documentalistes (49 % au collège et respectivement 61 % en lycée professionnel, 60 % en lycée polyvalent et 54 % en lycée général et technologique).

Au collège comme au lycée, ce sont les professeurs de lettres modernes ou classiques qui organisent la plus grande part des activités : 53 % des activités utilisant la part collective du pass Culture au collège sont organisées par des enseignants de lettres modernes ou classiques et ces proportions sont respectivement de 52 % au lycée général et technologique et 42 % au lycée polyvalent.

Un budget moyen par activité de plus de 500 euros

Au collège, le budget dépensé par activité *via* la part collective du pass Culture s'élève à 559 euros en moyenne : 50 % des activités coûtent moins de 336 euros, mais 25 % d'entre elles coûtent plus de 696 euros (tableau 2). Au lycée, le budget moyen dépensé par activité *via* la part collective du pass Culture s'élève à 527 euros, 50 % des activités coûtent moins de 270 euros³ et là encore, 25 % coûtent plus de 567 euros.

Pour en savoir plus

- Mustapha TOUAHIR et Claire THOUMELIN, *L'Éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019. État des lieux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », CC-2020-3
- Sylvie OCTOBRE et Claire THOUMELIN, *Éducation artistique et culturelle : les usages du pass Culture dans les collèges et lycées en 2022-2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-2

2. Le référent culture est un « professeur volontaire qui a pour mission d'assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement » et de « veiller au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre du temps scolaire et/ou périscolaire » « Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture », *Bulletin officiel* spécial n° 1 du 4 février 2010

3. C'est ce qui est présenté comme médiane dans le tableau 2.

Tableau 1 – Taux de recours à la part collective du pass Culture et niveau moyen de dépense par établissement en 2022-2023

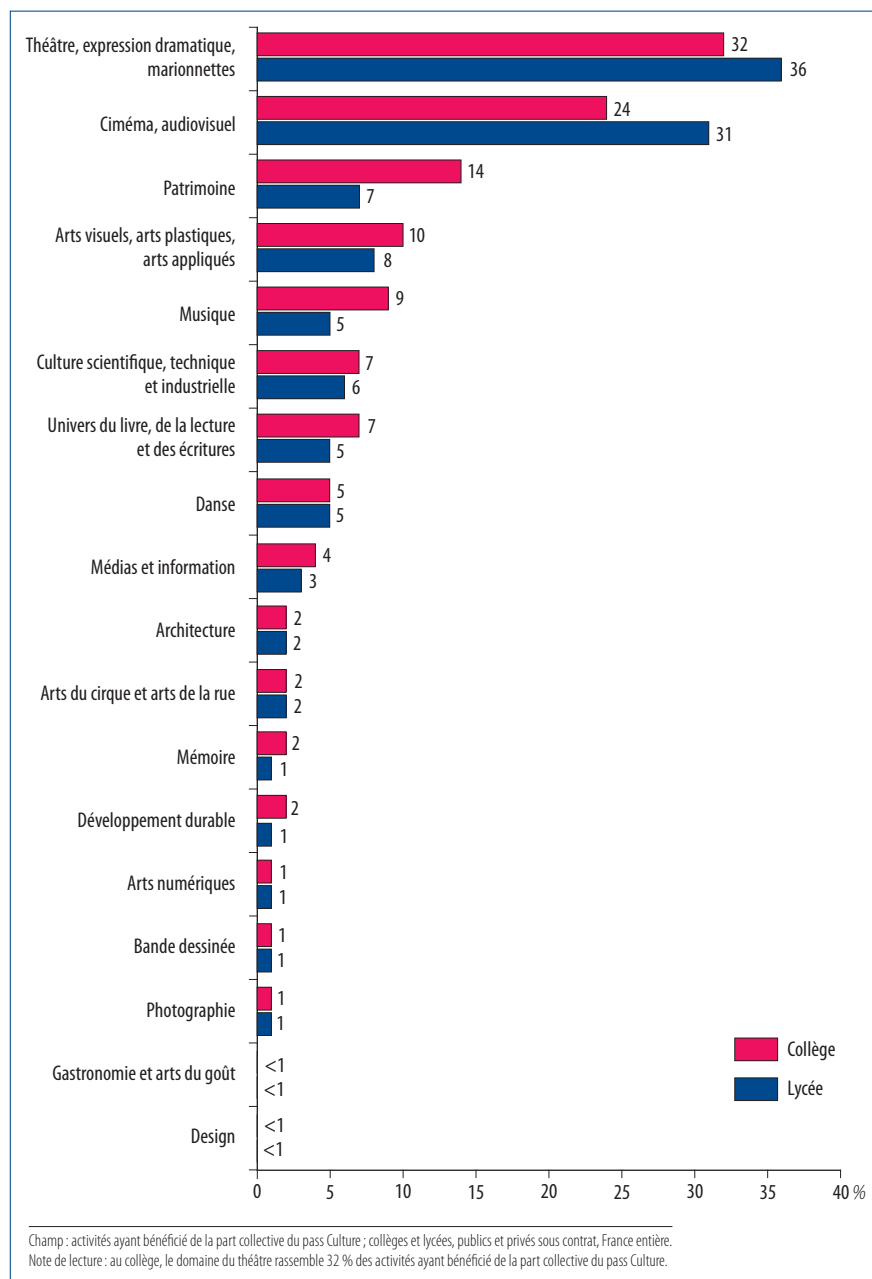
En %

		Collège		Lycée	
		Taux de recours	Niveau moyen de dépense*	Taux de recours	Niveau moyen de dépense*
Secteur	Privé sous contrat	68	44	74	37
	Public	91	47	96	42
Éducation prioritaire	Hors REP (privé et public)	85	47	-	-
	dont hors REP (public)	91	48	-	-
	REP	90	43	-	-
	REP+	91	43	-	-
Rural/urbain	Rural	85	52	87	44
	Urbain	86	44	89	40
Effectif d'élèves collège	500 ou plus	90	42	-	-
	De 300 à 500	87	47	-	-
	Moins de 300	73	54	-	-
Effectif d'élèves lycée	900 ou plus	-	-	98	39
	De 500 à moins de 900	-	-	94	39
	De 300 à moins de 500	-	-	89	41
	Moins de 300	-	-	71	43
Type lycée	Lycée général et technologique	-	-	88	42
	Lycée polyvalent	-	-	94	38
	Lycée professionnel	-	-	84	40
Référént EAC**	Non	86	39	94	36
	Oui	93	47	97	41
Région	Auvergne-Rhône-Alpes	91	45	90	40
	Bourgogne-Franche-Comté	87	54	93	43
	Bretagne	92	55	98	49
	Centre-Val de Loire	81	37	88	25
	Corse	32	15	67	14
	Grand Est	90	54	90	46
	Guadeloupe	62	48	69	47
	Guyane	76	52	76	41
	Hauts-de-France	82	48	91	41
	La Réunion	91	50	96	34
	Martinique	72	42	80	42
	Mayotte	100	58	82	40
	Normandie	74	38	84	32
	Nouvelle-Aquitaine	96	54	95	48
	Occitanie	88	48	89	42
	Pays de la Loire	89	47	98	48
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	85	39	84	34
	Île-de-France	79	36	84	35
Ensemble des établissements		86	46	89	40

Champ : collèges et lycées, publics et privés sous contrat, France entière.
 Note de lecture : 68 % des collèges privés sous contrat ont utilisé la part collective du pass Culture pour financer des actions d'EAC. Les collèges privés ayant utilisé le pass Culture ont dépensé en moyenne 44 % du budget qui leur était alloué.
 * Niveau moyen de dépense parmi les établissements ayant utilisé la part collective du pass Culture.
 ** Présence d'un référent culture connue uniquement pour les établissements ayant utilisé l'application Adage.

Source : Adage (2022-2023), DEPS/Ministère de la Culture 2024

Graphique 1 – Domaines artistiques et culturels des projets bénéficiant de la part collective du pass Culture en 2022-2023



Source : Adage (2022-2023), DEPS/Ministère de la Culture 2024

Tableau 2 – Budget dépensé par activité et par élève au titre de la part collective du pass Culture en 2022-2023

En euros

En valeur		Collège				Lycée			
		Budget dépensé par activité		Budget dépensé par élève pour une activité		Budget dépensé par activité		Budget dépensé par élève pour une activité	
		Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Secteur	Privé sous contrat	597	380	11	6	508	270	13	7
	Public	552	328	13	7	531	270	15	7
Éducation prioritaire	Hors REP (privé et public)	565	348	12	7	-	-	-	-
	dont hors REP (public)	557	339	13	7	-	-	-	-
	REP	528	287	15	7	-	-	-	-
	REP+	549	300	16	8	-	-	-	-
Rural/urbain	Rural	568	360	12	7	531	290	15	6
	Urbain	557	330	13	7	527	270	15	7
Effectif d'élèves collège	500 ou plus	603	353	13	7	-	-	-	-
	De 300 à 500	520	332	13	7	-	-	-	-
	Moins de 300	445	288	11	7	-	-	-	-
Effectif d'élèves lycée	900 ou plus	-	-	-	-	551	278	15	7
	De 500 à moins de 900	-	-	-	-	530	271	15	7
	De 300 à moins de 500	-	-	-	-	482	252	15	7
	Moins de 300	-	-	-	-	427	232	14	7
Type lycée	Lycée général et technologique	-	-	-	-	519	278	14	7
	Lycée polyvalent	-	-	-	-	561	270	15	7
	Lycée professionnel	-	-	-	-	481	240	17	7
Réfèrent EAC*	Non	585	344	12	7	537	265	14	7
	Oui	558	336	13	7	527	270	15	7
Région	Auvergne-Rhône-Alpes	555	333	10	6	504	260	12	6
	Bourgogne-Franche-Comté	632	400	14	9	538	280	14	8
	Bretagne	502	313	11	6	500	280	11	6
	Centre-Val de Loire	511	335	12	7	468	243	14	6
	Corse	330	204	8	4	447	258	15	7
	Grand Est	538	348	13	7	527	256	14	6
	Guadeloupe	661	400	23	12	1 124	560	34	13
	Guyane	879	475	25	14	923	500	27	12
	Hauts-de-France	642	390	16	7	547	265	15	7
	La Réunion	723	550	27	11	652	400	25	10
	Martinique	632	410	13	5	935	505	18	7
	Mayotte	1 391	1 200	30	18	1 380	1 200	31	18
	Normandie	524	360	10	6	458	270	13	6
	Nouvelle-Aquitaine	536	336	13	7	523	287	15	7
	Occitanie	638	400	13	7	645	300	19	7
	Pays de la Loire	508	318	11	6	497	264	16	8
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	555	328	14	8	507	270	15	8
	Île-de-France	498	280	13	7	489	250	15	8
Domaine	Architecture	389	240	11	7	293	172	12	6
	Arts du cirque et arts de la rue	819	450	21	10	760	320	20	10
	Gastronomie et arts du goût	468	379	41	11	640	300	20	12
	Arts numériques	619	380	39	11	651	300	21	9

	Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués	528	300	16	7	495	210	19	7
	Cinéma, audiovisuel	366	268	7	4	366	240	8	4
	Culture scientifique, technique et industrielle	521	339	12	7	456	250	15	6
	Danse	722	450	18	10	703	329	23	10
	Design	529	235	23	7	416	170	19	7
	Développement durable	647	420	18	10	674	350	17	8
	Univers du livre, de la lecture et des écritures	572	342	19	10	608	340	20	10
	Bande dessinée	490	337	16	10	542	330	21	11
	Musique	730	440	21	10	777	400	27	12
	Patrimoine	468	308	10	7	393	209	13	6
	Photographie	654	432	22	11	724	342	26	10
	Théâtre, expression dramatique, marionnettes	748	483	16	9	695	315	19	9
	Médias et information	667	428	25	10	644	375	21	10
	Mémoire	415	285	10	6	377	192	13	6
Partenaire	Archives	567	525	14	7	570	124	15	4
	Association ou fondation pour la promotion, le développement et la diffusion des œuvres	681	441	18	10	733	419	24	10
	Bibliothèque, médiathèque	470	287	14	8	426	228	17	7
	Centre culturel	517	318	11	6	436	230	12	6
	Artiste, collectif d'artistes ou compagnie	1 082	890	21	13	1 216	848	30	14
	École d'art et conservatoire	863	500	24	13	793	333	28	13
	Établissement culturel ou institut	439	287	11	6	368	233	12	7
	Festival	507	330	11	7	465	300	16	7
	Librairie	440	287	19	10	458	287	16	11
	Lieu dédié à l'art contemporain ou aux arts numériques	472	272	14	7	378	210	15	7
	Musée, domaine ou monument	384	240	8	6	277	145	10	5
	Salle de cinéma	351	266	6	4	352	240	6	4
	Théâtre ou salle de spectacle	489	300	13	8	455	250	16	9
	Université, laboratoire ou centre de recherche	528	400	14	10	638	454	18	13
	Autre	555	360	19	9	482	225	15	7
Ensemble des activités		559	336	13	7	527	270	15	7

Champ : activités ayant bénéficié de la part collective du pass Culture ; collèges et lycées, publics et privés sous contrat, France entière.

Note de lecture : au collège, le budget par activité de la part collective du pass Culture s'élève à 559 euros en moyenne ; 50 % des activités coûtent moins de 336 euros. Si on ramène cela au nombre d'élèves ayant bénéficié de l'activité, une activité coûte en moyenne 13 euros par élève ; 50 % des activités coûtent moins de 7 euros en moyenne par élève.

* Présence d'un référent culture connue uniquement pour les établissements ayant utilisé l'application Adage.

Source : Adage (2022-2023), DEPS/Ministère de la Culture 2024

Patrimoines

Archéologie	182
Architecture	186
Archives	192
Musées	198
Monuments historiques et sites patrimoniaux	208

Archéologie

Objets, artefacts, voies, monuments et vestiges sont autant de traces qui témoignent des modes de vie et de l'organisation des civilisations qui nous ont précédés. L'archéologie étudie ces civilisations à partir de leurs cultures matérielles, mobilisant de nombreux savoirs et savoir-faire, de l'observation à l'interprétation, en passant par la restitution et l'enregistrement. En France, l'activité archéologique est réglementée par l'État, qui mène des opérations d'inventaire, d'étude, de prospection et de valorisation du patrimoine archéologique, et de contrôle des fouilles préventives ou programmées. Prescrites et autorisées par l'État, les opérations d'archéologie préventive visent à préserver le patrimoine préalablement à tout chantier d'aménagement ou d'infrastructure (urbanisme, voie ferrée, route, etc.), tandis que l'archéologie programmée répond à des objectifs de recherche scientifique indépendants des contraintes extérieures.

L'archéologie sous-marine

Le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), service à compétence nationale du ministère de la Culture, a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'État en matière de gestion et de recherche archéologique à l'échelle du domaine public maritime national. Il explore, étudie, valorise et protège le patrimoine archéologique immergé de l'ensemble des eaux marines sous juridiction française. Il assure également une mission de conseil et d'accompagnement des chantiers archéologiques dans les eaux intérieures, notamment en matière de traitement du matériel et de la documentation recueillis. Doté d'équipements à la pointe de la technologie pour la détection et la robotique, il est une référence dans le milieu de la recherche archéologique sous-marine et contribue à la formation des futurs personnels scientifiques pour le ministère de la Culture et ses partenaires. Ses compétences lui confèrent un rôle de conseiller auprès de l'Unesco et il apporte régulièrement son expertise lors de missions internationales.

En 2023, les agents du Drassm ont instruit 92 opérations archéologiques subaquatiques et sous-marines ; ils ont eux-mêmes dirigé 30 chantiers. En matière d'archéologie préventive, dix diagnostics, dont deux en outre-mer, ont été prescrits et douze diagnostics, dont cinq en outre-mer, ont été réalisés. Une fouille préventive a été prescrite et deux ont été réalisées, en métropole.

À ce jour, le Drassm enregistre plus de 7 500 intégrations d'informations dans la carte archéologique nationale (inventaire cartographié des renseignements relatifs à l'archéologie sur le territoire national, administré par les services du ministère de la Culture, dont deux agents du Drassm pour le patrimoine sous-marin). En 2023, 34 biens culturels maritimes (BCM) ont été enregistrés : quatorze objets isolés et vingt gisements, dont un en outre-mer.

Parmi les BCM déclarés, 63 234 sont à ce jour inventoriés, soit 50 000 de plus en quatorze ans, depuis la création de la cellule de conservation préventive du Drassm, aujourd'hui dénommé pôle DSA (données scientifiques de la recherche) ; 118 703 documents sont associés à ces BCM. Ils sont conservés dans les vingt dépôts archéologiques gérés par le Drassm, répartis sur tout le territoire, ainsi que dans 240 autres dépôts administrés par des institutions partenaires ; 914 BCM ont été prêtés par le Drassm à l'occasion de treize expositions temporaires visitées par 152 029 personnes.

Le Drassm tend à enrichir la valorisation de ses recherches auprès des publics. En 2023, la Journée du Drassm, cycle annuel de présentations organisé par le Drassm, a permis à près de 580 amateurs et professionnels d'être informés des recherches menées l'année précédente, réalisées par le Drassm et les autres acteurs de l'archéologie subaquatique et sous-marine, en France et à l'étranger.

Le Drassm a également accueilli dans ses murs 375 visiteurs dont 151 élèves, issus de cinq écoles marseillaises. La présentation des missions et découvertes du Drassm s'est également faite à bord de ses navires scientifiques : l'*André Malraux*, navigant en Atlantique, Manche et mer du Nord, et l'*Alfred Merlin*, affecté au territoire méditerranéen.

En 2023, l'activité scientifique et opérationnelle de l'Inrap a progressé de 20 % en sept ans

Chargé par le ministère de la Culture d'assurer la mission d'archéologie préventive, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), opérateur de l'État doté d'un budget de 191 millions d'euros, emploie 2 400 personnes en 2023. Avec 1 874 diagnostics terrestres et subaquatiques réalisés en 2023, l'activité de diagnostics a diminué par rapport à l'année précédente (- 11 %) (tableau 1). Le total de ces diagnostics réalisés représente 82 927 journées de travail.

En 2023, la consolidation de l'activité de fouilles se poursuit avec 231 chantiers menés, dont 215 en phase terrain terminée au 31 décembre 2023, représentant 145 752 journées de travail consacrées à ces fouilles. Ce chiffre est en très légère baisse ; néanmoins, l'activité de fouille reste la deuxième meilleure en nombre de journées de travail de ces dix dernières années. Certaines régions comme les Hauts-de-France¹ et Midi-Méditerranée² connaissent un nombre d'opérations en forte augmentation, laquelle est plus ténue en Nouvelle-Aquitaine et en outre-mer³. Deux causes peuvent expliquer ces variations : pour les diminutions, les abandons de projets d'aménagement en région ou leur report en raison de l'inflation liée à la crise aux portes de l'Europe et, pour les pics d'activités observés dans certaines régions, le déroulement des opérations initialement prévues en 2021 et reportées, en raison de la crise sanitaire, en 2022.

Actions de valorisation des activités de l'Inrap

Les temps consacrés à des actions de valorisation et de communication sont en hausse en 2023 : 4 271 journées contre 3 848 en 2022. Plus de 1 300 initiatives en région, relayées par plus de 1,4 million de visites sur inrap.fr et plus de 500 000 sur la chaîne YouTube de l'Institut. Lors de la 14^e édition des Journées européennes de l'archéologie, 670 manifestations ont eu lieu partout en France. À l'initiative du ministère de la Culture, et mises en œuvre par l'Inrap, les Journées européennes de l'archéologie (JEA) invitent à explorer le passé dans toute sa diversité. Ouverture exceptionnelle de chantiers de fouilles, activités pédagogiques et ludiques, villages de l'archéologie, rencontres avec des chercheurs, visites de laboratoires, expositions, projections : pendant trois jours, tous les acteurs de l'archéologie se mobilisent afin de partager leurs connaissances, leurs métiers et leurs découvertes avec tous les publics. Trente-quatre pays européens se sont mobilisés pour cette édition. Au total, 1 929 activités ont été proposées en Europe. Plus de 320 000 internautes ont également visionné l'épisode « La nécropole des rois de France-Basilique de Saint-Denis » sur la chaîne YouTube « Nota Bene », réalisé en partenariat avec l'Inrap. La fréquentation du site journées-archeologie.eu s'élève à 128 000 visiteurs sur la plateforme et les réseaux sociaux ont largement relayé l'opération.

1. Cinq centres de recherches archéologiques (Villeneuve-d'Ascq, Achicourt, Glisy, Passel, Soissons).

2. Huit centres de recherches archéologiques (Éguilles, Marseille, Nîmes, Villeneuve-lès-Béziers, Saint-Estève, Montauban, Saint-Orens, Vescovato).

3. Huit centres de recherches archéologiques (Poitiers, Limoges, Campagne, Bègles, Cayenne, Gournay, Le Lamentin, Saint-Denis de la Réunion).

Dynamiques partenariales dans les territoires

En 2023, l'Inrap a poursuivi sa collaboration avec les collectivités territoriales dotées de services archéologiques autour de deux axes principaux : la réalisation d'opérations d'archéologie préventive et la conduite de projets de recherche (dont des fouilles programmées). Plusieurs fouilles ont été assurées conjointement, dans le cadre d'un groupement ou d'une sous-traitance, notamment avec les départements de l'Aisne, du Val-de-Marne et de l'Indre-et-Loire, les villes d'Autun et de Lyon, les agglomérations de Bourges et de Sète. Concernant les partenariats culturels, 120 conventions sont actives ; 34 expositions ont été coproduites ou menées en partenariats, rassemblant près de 407 000 visiteurs. Les partenariats noués avec les collectivités se concrétisent également autour de projets pédagogiques. Ainsi, en 2023, 93 classes ou groupes d'enfants, dans 27 communes, ont bénéficié d'un Parcours en éducation artistique et culturelle (Péac), dans le cadre de 34 programmes pédagogiques différents. Par ailleurs, pour sa saison scientifique et culturelle consacrée à l'Antiquité, l'Institut a mis à l'honneur ses partenaires en communiquant sur leur programmation et en facilitant des projets de valorisation.

2023, les découvertes remarquables

En 2023, l'Inrap a révélé de nombreux sites archéologiques couvrant diverses périodes historiques à travers la France et les territoires d'outre-mer. À Sens, un quartier urbain romain a été découvert, tandis qu'à Narbonne, des entrepôts antiques et un port fluvial ont été mis au jour. À Reims, des fouilles ont révélé un site monumental datant des II^e-III^e siècle. D'autres découvertes incluent une mosaïque antique à Nevers et des inhumations du II^e siècle à Paris. Le haut Moyen Âge est mieux connu grâce à des fouilles à Argentré-du-Plessis et à Sevrey, révélant des vestiges carolingiens. À Lourdes, le château a fait l'objet d'une nouvelle étude, et à Cherbourg, des fortifications médiévales ont été découvertes. Des fouilles en Bretagne ont révélé une résidence ducale du XIV^e siècle à Vannes. La période moderne est représentée par des vestiges métallurgiques à Liverdun et par des traces d'occupation amérindienne dans les Antilles. Enfin, à Mayotte, des fouilles ont mis en évidence la reconstruction d'une mosquée au XVI^e siècle.

Pour en savoir plus

- L'archéologie en France : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/L-archeologie-en-France>
- Institut national des recherches archéologiques préventives : www.inrap.fr

Tableau 1 – Évolution du nombre de diagnostics, de fouilles réalisées et de rapports rendus par l'Inrap, 2013-2023

En unités

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Diagnostics											
Prescriptions attribuées	2 255	1 969	2 196	2 427	2 396	2 649	2 820	2 518	3 130	2 980	2 603
Diagnostics réalisés	1 786	1 752	1 656	1 844	1 865	1 934	1 788	1 842	2 019	2 096	1 874
Rapports de diagnostics remis à l'État	1 871	1 658	1 724	1 838	2 020	1 994	1 951	1 733	2 176	2 007	1 831
Fouilles											
Prescriptions édictées par l'État	403	562	570	579	649	724	692	595	726	750	786
Fouilles réalisées	261	222	224	213	212	225	227	210	217	238	231
Rapports de fouilles remis à l'État	259	259	289	242	266	248	183	187	171	183	191

Source : DGPA, Service de l'archéologie/Inrap/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Actions de valorisation conduites par l’Inrap, 2014-2023

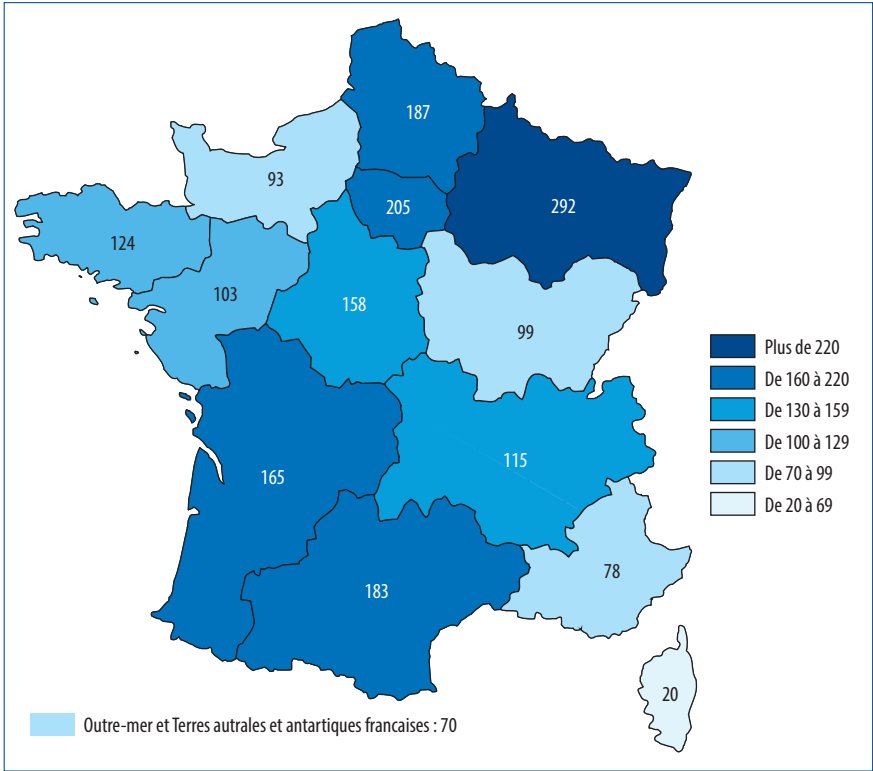
En unités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'expositions coproduites	34	34	31	52	31	24	22	39	40	32
Fréquentation des expositions	404 636	361 953	361 400	853 000	968 220	1 116 000	526 000	627 294	377 820	n.d.
Nombre de conférences	260	240	213	159	124	134	84	150	222	230
Fréquentation des conférences	13 101	14 430	17 900	9 700	9 633	8 000	4 500	6 451	35 771	n.d.
Visites de chantiers	323	256	313	222	222	205	171	345	362	360
Fréquentation des visites de chantiers	30 955	n.d.	30 900	23 000	31 000	8 600	5 000	18 000	43 000	n.d.
Nombre de journées de travail*	4 318	4 331	3 875	3 667	4 025	4 031	2 334	3 759	3 848	4 271

* Journées de travail dévolues aux actions de valorisation (visites de sites, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Fête de la science, expositions, conférences, etc.).

Source : Inrap/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Carte 1 – Nombre de sites archéologiques répertoriés sur la carte des sites de fouilles de l’Inrap en 2023



Source : Inrap/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Architecture

Un effectif stable d'étudiants dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Le réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle du ministère de la Culture forme chaque année environ 20 000 étudiants qui se destinent aux métiers de l'architecture : architecte, paysagiste, *designer*, urbaniste ou encore programmiste. Durant l'année universitaire 2022-2023, les écoles nationales supérieures d'architecture comptent 19 300 étudiants, dont 61 % d'étudiantes et 16 % d'élèves étrangers parmi leurs effectifs.

Les études d'architecture dans ces écoles nationales supérieures sont organisées en trois cycles. En 2022-2023, le premier cycle de trois ans qui conduit au diplôme d'études en architecture était suivi par 8 800 étudiants ; le deuxième cycle de deux ans qui conduit au diplôme d'État d'architecte (DEA) était suivi par 7 100 étudiants. À l'issue de ce deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, d'une durée d'un an et pouvant être suivie à tout moment de la carrière professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes. En 2022-2023, 1 700 personnes suivaient cette formation. D'autres formations post-deuxième cycle mènent à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement, avec quatre mentions : maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), projet urbain, risques majeurs et architecture et patrimoine ; elles étaient suivies par 300 personnes cette année-là.

Un accès rapide au premier emploi pour les diplômés d'architecture

La transition entre l'obtention du diplôme supérieur et le premier emploi s'avère relativement rapide en architecture, davantage que dans d'autres domaines de l'enseignement supérieur Culture¹. En 2023, trois ans après l'obtention de leur diplôme, 92 % des diplômés en architecture² sont en activité. Parmi les diplômés qui ont exercé au moins une activité au cours des trois ans qui ont suivi l'obtention de leur diplôme, 92 % ont accédé à leur premier emploi en moins d'un an et 58 % ont accédé à leur emploi immédiatement après leur diplôme. On observe un accès à l'emploi plus rapide chez les titulaires d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (87 % dans les six mois) que chez les détenteurs d'un diplôme d'État (68 %) (voir fiche Enseignement supérieur Culture et insertion des diplômés).

Les jeunes diplômés exercent principalement dans les deux domaines suivants : la conception architecturale (80 % des titulaires de DEA et 90 % des HMONP) et la réhabilitation et l'entretien des bâtiments (respectivement 45 % et 56 %). La répartition du statut professionnel des diplômés en architecture montre une prédominance significative des salariés du secteur privé, particulièrement parmi les diplômés DEA dont 79 % sont salariés, comparé à 61 % pour les HMONP. Cette différence peut refléter une propension plus grande des diplômés HMONP à

1. L'enseignement supérieur Culture désigne le réseau constitué d'une centaine d'établissements d'enseignement (pour la plupart publics) dans les domaines de l'architecture et du paysage, des patrimoines, des arts plastiques et du design, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

2. Ces données ne concernent que les titulaires du DEA (niveau master) et de l'HMONP.

entreprendre ou à occuper des postes de direction, comme en témoignent les taux plus élevés de micro-entrepreneurs (11 %), d'associés (8 %) et de chefs d'entreprise salariés (7 %).

Plus de quatre jeunes diplômés sur dix (45 %) déclarent percevoir un revenu annuel compris entre 20 000 et moins de 30 000 euros annuels. Les diplômés HMONP tendent à avoir des revenus plus élevés, 38 % d'entre eux gagnant plus de 30 000 euros, contre seulement 20 % des DEA. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, 9 % des diplômés d'une habilitation et 11 % des diplômés d'État disposent d'un revenu annuel inférieur à 15 000 euros (graphique 1).

Des profils d'architectes différents selon le statut sous lequel ils exercent leur profession

L'architecture renvoie d'abord au métier d'architecte, qui se divise en deux catégories socio-professionnelles distinctes en fonction du statut d'emploi : salarié ou indépendant. Les architectes libéraux (code 312F de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles [PCS] de 2003 et code 31B6 de celle de 2020) regroupent les professionnels diplômés, travaillant seuls ou en groupe sous statut d'indépendant, chargés de concevoir des édifices, d'en dresser les plans et d'en organiser la construction et l'aménagement, en conformité avec les règlements de construction et d'urbanisme. Ils contrôlent l'exécution des travaux et assistent le maître d'ouvrage lors de la réception et du règlement. Les maîtres d'œuvre et les urbanistes sont également inclus dans cette classe s'ils sont indépendants.

Les architectes salariés (code 382B de la nomenclature des PCS de 2003 et code 38C2 de celle de 2020) sont employés dans le secteur privé, exercent leur activité auprès d'un confrère, au sein d'une agence d'architectes ou d'une entreprise. Leur activité consiste à assurer ou à participer à la conception des travaux, à réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis à assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage. Les professions d'architecte d'intérieur, d'architecte décorateur, de géomètre et d'urbaniste – s'ils sont salariés – sont également incluses dans cette classe.

En 2020, près de 80 200 actifs se déclarent architectes (voir fiche « Emploi culturel »). Parmi eux, 53 % sont architectes libéraux (codes PCS 312F et 31B6) et 47 % architectes salariés (codes PCS 382B et 38C2). Ces derniers sont plus jeunes : 67 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre seulement 30 % des architectes libéraux (tableau 1). La part de femmes architectes est plus élevée parmi les salariés (47 %) que parmi les indépendants (32 %).

Plus de 29 500 architectes inscrits à l'Ordre des architectes exercent en France en 2023

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre selon l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Depuis 2010, la population des architectes inscrits à l'ordre est relativement stable, autour de 30 000 actifs, même si l'on observe une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009. En 2023, on compte 1 249 nouveaux inscrits contre 1 240 départs, soit un solde positif de 9 personnes ; il était de 433 en 2021. La hausse des sorties est structurelle depuis 2010 et peut s'expliquer par le vieillissement croissant des architectes de la génération du baby-boom, qui peu à peu partent à la retraite.

Une répartition inégale des architectes sur le territoire

L'Île-de-France est la région qui regroupe le plus grand nombre d'architectes, avec environ un tiers des inscrits à l'Ordre en 2023 (8 700), en baisse de 9 % par rapport à 2021 où l'on y comptait 9 500 architectes. La région Auvergne-Rhône-Alpes tient la deuxième place, avec 3 700 architectes, soit 13 % de l'effectif total en France métropolitaine, suivie de l'Occitanie (2 800 architectes), Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 700) et la Nouvelle-Aquitaine (2 600 architectes). À l'opposé, dans certaines régions comme la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire, les effectifs d'architectes sont plus faibles (respectivement 560 et 500).

La Corse est la région métropolitaine qui en recense le moins (300 professionnels). Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), les effectifs sont également réduits : 200 architectes en Guadeloupe, 110 en Martinique, 70 en Guyane, 300 à La Réunion et 30 à Mayotte.

Femmes architectes : une part de plus en plus importante mais des salaires toujours inférieurs à ceux de leurs homologues masculins

En moyenne selon *Archigraphie*, la part des femmes inscrites à l'Ordre des architectes progresse de 17 % en 2000 à 34 % en 2023, traduisant une dynamique à la hausse dans un domaine historiquement marqué par une surreprésentation masculine. Chaque catégorie de tranche d'âge enregistre une hausse significative de la représentation féminine. Parmi les moins de 35 ans, la part des femmes progresse de 33 % en 2000 à 52 % en 2023 ; elle augmente de 24 % à 46 % parmi les 35-44 ans, de 12 % à 36 % parmi les 45-54 ans, de 5 % à 27 % chez les 55-64 ans et de 4 % à 13 % parmi les 65 ans et plus.

Cette évolution s'accompagne néanmoins d'un maintien des inégalités en matière de revenus. En 2012, le revenu moyen des femmes architectes s'élevait à 27 554 euros, contre 49 089 euros pour leurs homologues masculins, soit un écart de 21 535 euros. Les revenus moyens ont progressé pour les femmes, atteignant 35 132 euros en 2022, et ils ont connu une évolution fluctuante pour les hommes (54 916 euros en 2018, puis 54 265 euros en 2022), mais l'écart reste conséquent, se fixant à 19 133 euros en 2022. Le départ progressif à la retraite des générations masculines plus âgées, qui concentrent encore aujourd'hui des positions mieux rémunérées, pourrait contribuer à réduire cet écart dans les années à venir.

Près de 64 milliards d'euros de travaux suivis par les architectes en 2022

En 2022, le montant des travaux suivis par les architectes pour les maîtres d'ouvrage s'élève à 63,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2021. 75 % de ces travaux le sont pour un maître d'ouvrage privé (graphique 2).

Les commandes concernant les travaux dans le neuf représentent 38 % du nombre total des commandes enregistrées et celles concernant l'entretien et la rénovation, 62 %. Néanmoins, bien que majoritaires en volume, les travaux d'entretien et de rénovation ne génèrent pas autant de valeur (38 %) que les travaux dans le neuf (62 %).

Près de la moitié des logements autorisés en France sont des logements collectifs en 2022

En 2022, 483 400 logements ont été autorisés (+ 23 % par rapport à 2020) ; les logements collectifs (hors résidence) représentent 49 % des autorisations, les logements individuels purs 28 %, les logements individuels groupés 12 % et les logements en résidence 10 %. Au cours des deux dernières décennies, la part des logements collectifs progresse (+ 12 points depuis 2000) tandis que celle des logements individuels purs diminue (- 21 points). La part des logements individuels groupés reste stable et celle des logements en résidence se maintient ces dernières années autour de 10 % avec une progression de + 6 points depuis 2000. Cette évolution reflète un déplacement progressif des autorisations vers des logements collectifs et en résidence, indiquant une tendance vers une urbanisation et une densification accrue.

Une vingtaine de départements enregistrent une baisse du nombre de projets entre 2020 et 2022, principalement dans le centre de la France, le Nord, ainsi qu'en Seine-Saint-Denis. La Haute-Saône est particulièrement touchée, avec une diminution annuelle de plus de 10 % du nombre de chantiers. Elle est suivie par la Creuse (- 8,5 %), la Haute-Marne (- 4,5 %), le Doubs (- 3 %) et la Meuse (- 2,5 %). Ces départements, déjà caractérisés par un faible nombre d'architectes et une population d'architectes vieillissante, pourraient souffrir d'un manque de main-d'œuvre disponible pour réaliser les projets ou d'une diminution de la demande pour de nouvelles constructions ou rénovations. En revanche, certains départements connaissent

une croissance rapide du nombre de nouveaux projets : les Alpes-de-Haute-Provence avec une augmentation annuelle de 16 %, la Mayenne avec 137 %, la Haute-Loire avec 13 %, le Gard avec 12 % et le Morbihan avec 11 %. Ces départements à forte croissance sont relativement ruraux, certains comptant parfois de grandes villes attractives, tels que la Seine-Maritime avec Rouen, le Calvados avec Caen ou encore le Maine-et-Loire avec Angers.

Les activités d'architecture représentent 9,9 % du poids économique de la culture

Le secteur d'activités « Activités d'architecture » (71.11Z de la nomenclature d'activités françaises) comprend la conception de projets architecturaux, de bâtiments et d'établissement de plans architecturaux, l'urbanisme, l'architecture paysagère et les activités de conseil en matière d'architecture. En 2022, le montant total de la valeur ajoutée des activités d'architecture s'élève à 4,7 milliards d'euros, soit 9,9 % de l'ensemble des branches culturelles (voir fiche Poids économique de la culture). En volume, la valeur ajoutée de la branche architecture augmente de 8 % entre 2019 et 2022.

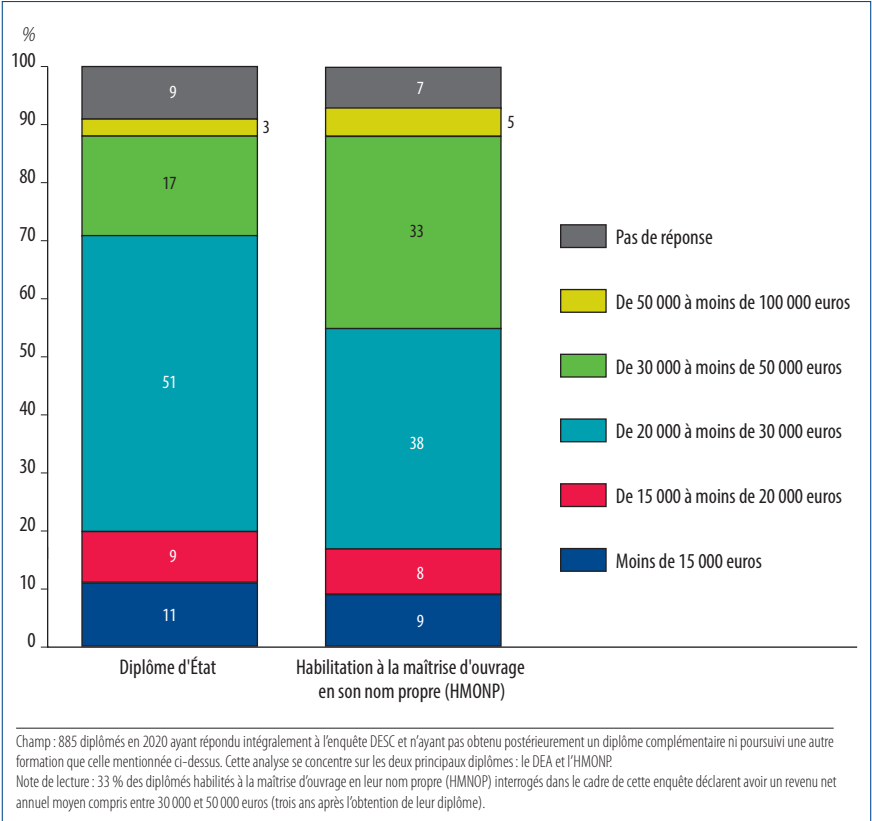
L'Équerre d'argent distingue deux équipements de services publics en 2022

En 2023, la 41^e Équerre d'argent récompense la transformation de bureaux parisiens en 254 logements sociaux créés dans l'îlot Saint-Germain, au cœur de Paris, par les agences François Brugel Architectes associés et H₂O. L'ensemble comprend également une crèche de 68 berceaux, un gymnase, une salle multisport et un jardin de 550 mètres carrés (réalisés par l'agence Antoine Regnault Architecture).

Pour en savoir plus

- *Archigraphie 2024-2026. Observatoire de la profession d'architecte*, Crédoc, 2024-2026
- Les chiffres MAF (Mutuelle des architectes français), édition 2022

Graphique 1 – Distribution des revenus nets annuels 2023 des diplômés en architecture en 2020



Source : enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2024

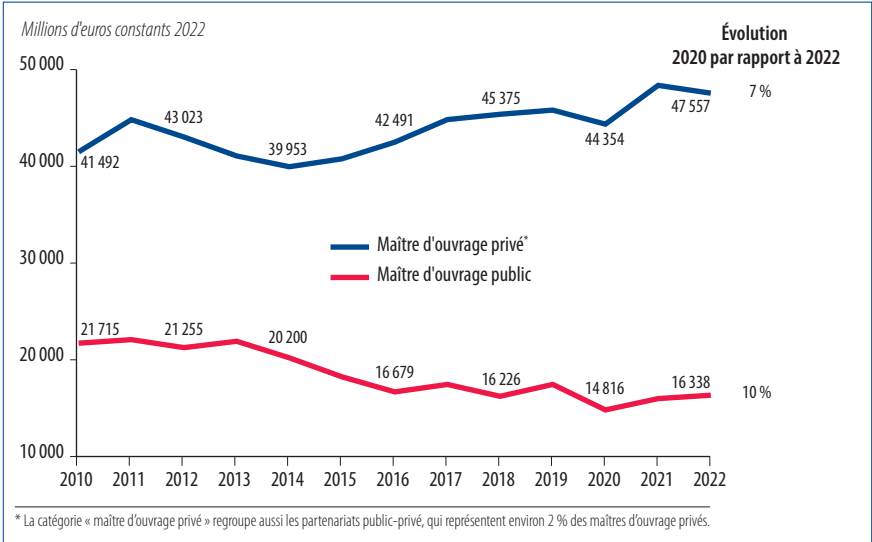
Tableau 1 – Caractéristiques de la profession d’architecte en 2020

En unités et %

	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques				Caractéristiques de l'emploi		
		(<i>%</i>)				Non-salariés	Parmi les salariés	
		Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France		CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
Architectes libéraux (PCS 2003 : 312F) (PCS 2020 : 31B6)	45 600	32	30	88	29	100	//	//
Architectes salariés (PCS 2003 : 382B) (PCS 2020 : 38C2)	38 900	47	67	96	50	0	14	12
Ensemble des professions culturelles	718 400	47	44	55	39	41	28	24

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Évolution des montants totaux de travaux par type de maître d’ouvrage, 2010-2022



Source : Archigraphie 2024/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Archives

Les archives sont l'ensemble des documents et données produits ou reçus dans l'exercice de son activité par une personne physique ou morale ou par tout organisme public ou privé, et ce, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support. Elles peuvent être publiques (archives procédant de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public) ou privées (archives des particuliers, des familles, des associations, des entreprises privées).

L'accès gratuit aux archives publiques est garanti à tous : chercheurs, étudiants, scientifiques, généalogistes ou usagers recherchant un document dans le cadre d'une démarche administrative.

Chaque année, le Service interministériel des archives de France réalise une enquête statistique auprès du réseau des services publics d'archives qui totalise 560 services (Archives nationales, régionales, départementales, communales ou intercommunales). Les principales données issues de cette enquête sont publiées en ligne sur le portail FranceArchives et librement disponibles sur le site des données ouvertes du ministère de la Culture. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et celui des Armées disposent de leur propre réseau d'archives.

Une collecte de fonds d'archives papier en hausse en 2022

Les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale. Le premier, les Archives nationales, est généraliste, les deux autres sont spécialisés : les Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) et les Archives nationales du monde du travail (Roubaix). Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'activité des Archives nationales s'est de nouveau déployée en 2022 pour atteindre, et même parfois dépasser, les valeurs d'avant-crise.

En 2022, 84 kilomètres linéaires sont venus enrichir les archives papier conservées, qui totalisent ainsi 4 242 kilomètres linéaires pour l'ensemble du réseau des services publics d'archives.

Les services d'archives départementales conservent 2 825 kilomètres linéaires d'archives, soit près des deux tiers des fonds conservés par les services d'archives (tableau 1). Cette situation s'explique par la structuration historique de ces services : créées par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), les archives départementales conservent les archives des services du conseil départemental, des services déconcentrés de l'État et des établissements publics dont le siège est situé dans le département, les archives des notaires établis dans le département, certaines archives communales (notamment pour les petites communes) ainsi que les archives privées remises en don ou en dépôt.

En 2022, l'ensemble des cent services d'archives départementales comptabilise un accroissement de leurs fonds de 46,5 kilomètres linéaires (contre 40,5 kilomètres linéaires en 2021), soit une hausse de 15 % du métrage conservé. Ils représentent la part la plus importante de l'enrichissement des fonds en kilomètres linéaires sur l'ensemble des services d'archives. Enfin, près de 700 communes et intercommunalités disposent d'un service d'archives. Ces services ont pour mission principale d'archiver les documents produits par la collectivité, en particulier l'état civil. En 2022, ils conservent 828 kilomètres linéaires d'archives et réalisent un accroissement de leurs fonds de 31 kilomètres linéaires, dont 29 relèvent des archives publiques.

Un niveau de collecte des archives numériques en hausse

Les archives nativement numériques correspondent à des exports d'applications, des données d'enquêtes statistiques, des messageries, des fichiers issus d'applications bureautiques, photographiques ou audiovisuelles. Elles font partie intégrante du patrimoine archivistique, au même titre que les archives sur support traditionnel. Le volume des fonds nativement numériques est mesuré en gigaoctets (Go) ou en téraoctets (To) de données.

En 2022, la collecte poursuit sa dynamique avec la progression régulière de la prise en charge de ce type d'archives, notamment à l'occasion de la collecte des cabinets ministériels avec l'élection présidentielle, mais également s'agissant des activités des assemblées départementales et municipales, du domaine policier (mains courantes des commissariats) ou encore du social. L'ensemble des domaines de l'action administrative a donné l'occasion de collectes remarquables d'archives publiques et privées. Au total ce sont 64 To de données qui ont été collectées en 2022 pour un total de près de 278 To conservés. Cette procédure remplace parfois presque totalement la collecte papier (archives des cabinets ministériels notamment).

Par ailleurs, 274 services d'archives (les trois services des Archives nationales, le Service des archives économiques et financières, 92 archives départementales et 178 archives municipales) ont réalisé en 2022 une ou plusieurs opérations de numérisation d'archives papier et iconographiques. Au total, 27,6 millions d'images supplémentaires ont été produites par les services en 2022 – soit des chiffres stables par rapport à 2021 – portant le nombre total d'archives numérisées à 615 millions, dont 470 disponibles en ligne (tableau 2).

Visites sur les sites Web d'archives

FranceArchives donne accès aux inventaires des services d'archives français, ainsi qu'à des contenus éditoriaux destinés au grand public et aux professionnels des archives. Il fédère, fin 2022, plus de 18,7 millions de pages, dont 18 650 563 unités de description issues de 78 913 instruments de recherche, provenant de 149 partenaires publics et privés. Il attire en moyenne 270 000 visiteurs uniques par mois.

L'année 2022 a été largement consacrée aux développements de la base de noms, qui propose une recherche fédérée dans des données issues de l'indexation nominative de typologies sérielles, telles que les matricules militaires. Cette base de départ sera enrichie par l'ajout de nouvelles typologies (état civil, recensements de population, listes de réfugiés) et de fonctionnalités de recherche plus avancées.

Observatoire des publics

Après un début d'année encore sous contrainte sanitaire, 2022 marque le retour *in situ* des publics : ainsi, près de 1,2 million de personnes ont fréquenté les services d'archives, que ce soit pour des séances en salle de lecture ou pour des activités d'animations culturelles et de médiation pédagogique. Si ce chiffre est bien plus élevé qu'en 2021 (+ 41 %), il ne retrouve pas encore le niveau de l'année de référence que constitue 2019 (– 18 %). Ce constat est encore plus marqué en ce qui concerne la fréquentation de la salle de lecture (– 27 % par rapport à 2019), ce qui conduit certains services à maintenir *sine die* l'ouverture restreinte de leur salle (trois ou quatre jours, au lieu de cinq). Le nombre de recherches par correspondance reste quasi stable, avec toujours une part majoritaire pour les recherches permettant l'établissement de droits. À l'instar du grand public, les élèves ont, eux aussi, repris le chemin des archives : ainsi, 260 000 élèves ont été accueillis en 2022, une fréquentation qui se rapproche de celle de 2019.

La fréquentation en ligne continue sa progression, creusant l'écart entre public physique et public virtuel : 40 % de connexions supplémentaires ont été enregistrées en 2022 par rapport à 2019, soit 67 millions, pour 1,5 milliard de pages et images vues. S'y ajoute un public difficilement comptabilisable sur les réseaux sociaux.

Pour en savoir plus

- Archives nationales, rapport d'activité : <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/rapport-d-activite;jsessionid=F62DE5950F41621379B82AE8C0C4815F>
- Chiffres clés publiés sur la plateforme data.culture.gouv.fr : https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/activite-des-services-darchives-en-france/information/?disjunctive.annee_enquete&disjunctive.region
- Observatoire des publics : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/677895574>

Tableau 1 – Accroissement annuel des fonds d’archives en 2022

En km linéaire (kml) et en gigaoctets (Go)

	Archives nationales	Archives régionales	Archives départementales	Archives municipales et intercommunales	Ensemble
Métrage total des fonds papier conservés (kml)	468,8	119,8	2 825,4	827,8	4 241,9
Accroissement des archives papier en 2021 (kml)	4,8	2,3	46,5	30,8	84,4
dont archives publiques	3,9	2,3	41,2	28,8	76,2
dont archives privées	0,9	0,02	5,3	2,0	8,2
Accroissement des archives électroniques en 2021 (Go)	29 184	1 822	12 560	21 002	64 568,8

Champ : France entière.

Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Mise à disposition de fonds d’archives en ligne, 2020-2022

En unités

	2020	2021	2022
Nombre total de documents textuels et iconographiques numérisés	555 969 845	591 626 196	615 450 170
Nombre total de documents textuels et iconographiques disponibles en ligne	455 017 287	463 105 286	470 291 177

Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Action culturelle et scientifique des services d’archives, 2012-2022

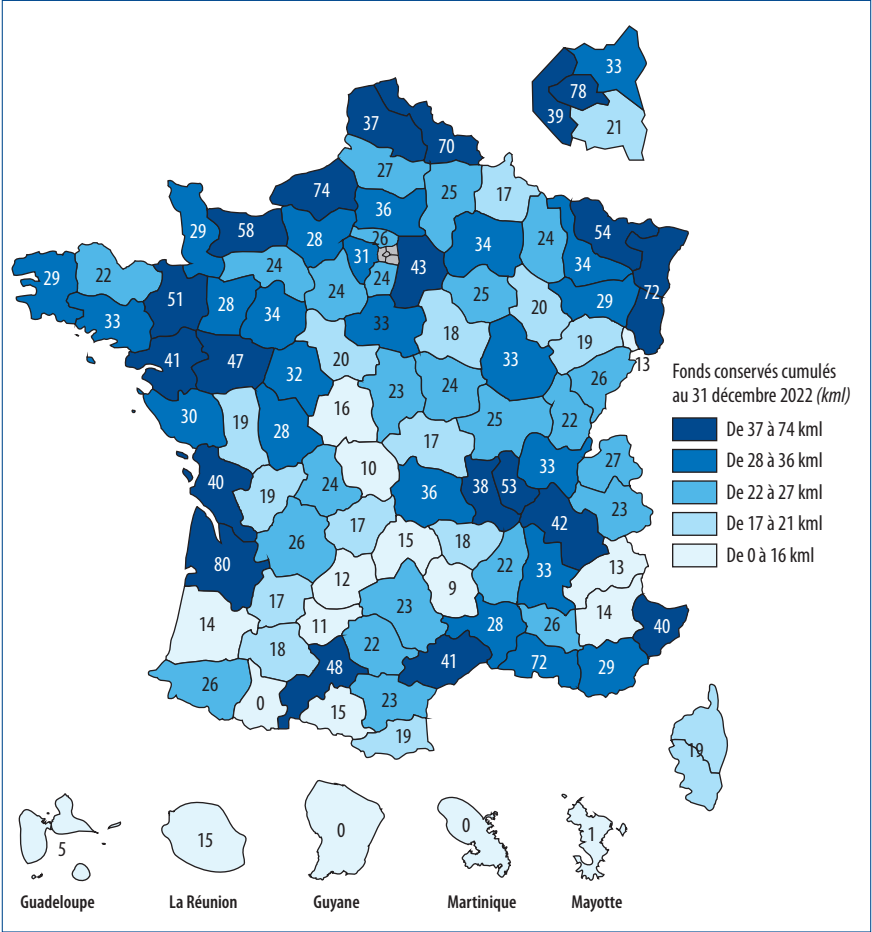
Unités, milliers d'unités et millions d'unités

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de lecteurs (milliers)	178	182	183	169	169	170	168	160	80	100	117
Séances de travail (milliers)	513	486	487	451	438	426	402	372	180	235	272
Consultations sur place (milliers)*	2 183	2 367	2 217	1 980	1 934	1 932	1 751	1 660	882	1 127	1 122
Consultations en ligne (millions)**	2 070	2 245	2 430	225	2 137	1 917	1 866	1 743	1 941	1 809	1 526
Expositions (unités)	550	531	611	484	468	526	551	528	586	700	876
Visiteurs des expositions fixes (milliers)	740	853	1 028	542	633	767	801	490	212	340	465
Scolaires accueillis dans les services (milliers)	220	229	291	242	239	255	263	276	130	168	260
Fréquentation totale des services (milliers)***	1 055	1 744	2 033	1 468	1 505	1 708	1 661	1 421	604	826	1 163
* Nombre d'articles communiqués.											
** Nombre de pages et images vues.											
*** Comprend les séances de travail, les visiteurs des expositions, les scolaires et le public des activités culturelles.											

Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Carte 1 – Fonds occupés dans les archives départementales en 2022

En km linéaires



Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Musées

Plus de 1 200 musées de France

Instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, l'appellation « musée de France » peut être accordée aux musées appartenant à l'État ou à des personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif. Est considérée comme un musée « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Si tous les musées situés sur le territoire national ne font pas partie du réseau des « musées de France », à ce jour, 1 223 musées disposent de l'appellation et un peu plus de 1 000 d'entre eux sont ouverts au public. Huit musées de France sur dix relèvent des collectivités territoriales. Le réseau des musées nationaux compte 58 musées, dont 41 dépendent directement du ministère de la Culture. Ces musées sont caractérisés par la détention, la conservation et la valorisation de collections nationales. Les collections nationales recouvrent les œuvres d'art, les biens culturels, scientifiques ou techniques appartenant à l'État.

Ces collections, dotées de 80,6 millions d'objets, présentent un caractère exceptionnel par leur diversité et leur richesse. Parmi ceux-ci, 83 % des objets relèvent des collections du Muséum d'histoire naturelle, 11 % du domaine de l'archéologie (collections du Musée d'archéologie nationale, du Musée national de la préhistoire, etc.) et 6 %, soit 4,28 millions d'objets, des beaux-arts et patrimoines techniques, industriels et autres.

Dans le cadre du mouvement de déconcentration de l'administration culturelle, l'octroi et le retrait d'appellation ont été réformés par le décret n° 2020-1371 du 10 novembre 2020. Ces compétences ont été transférées à l'échelon territorial régional. Ainsi, l'attribution et la gestion de l'appellation « musée de France » relèvent, depuis fin 2020, du préfet de région. Depuis cette dernière déconcentration, sept musées ont obtenu l'appellation (deux en 2022, situés dans le Loiret et les Hauts-de-Seine, et cinq en 2023, localisés dans le Nord, le Val-d'Oise, la Gironde [deux] et la Haute-Vienne).

Les musées d'art ont toujours la faveur du public

Sur l'ensemble des musées ouverts à la visite en 2022, les musées d'art restent la catégorie qui compte le plus d'entrées. Ces derniers ont enregistré plus de 38,9 millions d'entrées, soit 61 % de la fréquentation globale. Les musées d'histoire, avec plus de 12,8 millions d'entrées, rassemblent 20 % de la fréquentation annuelle, ceux de société et civilisation 11 % de la fréquentation annuelle, soit plus de 6,7 millions d'entrées, tandis que les musées de nature, sciences et techniques représentent 9 % de l'ensemble avec plus de 5,7 millions d'entrées (graphique 1).

L'année 2022 : une reprise de la fréquentation qui se confirme après la période de crise sanitaire

Après les années 2020 et 2021 marquées par des contraintes sanitaires et des restrictions mises en place par le gouvernement pour freiner la pandémie, les musées ont pu accueillir leurs publics sans interruptions durant l'année 2022. La fréquentation totale atteste du retour progressif du public dans les établissements avec plus de 64,2 millions d'entrées qui ont été comp-

tabilisées en 2022 dans 1 044 musées ouverts à la visite, soit une progression de près du double de la fréquentation par rapport à 2021, un résultat qui rattrape presque celui de 2019 (– 5 %).

L'Île-de-France concentre toujours la majorité des entrées dans ses musées avec plus de 37,2 millions, soit 58 % de la fréquentation globale. La reprise enregistrée en 2022 dans cette région est le fait d'un rétablissement de la fréquentation touristique aussi bien nationale qu'internationale.

Avant la pandémie, sept établissements, tous franciliens, étaient les plus visités, avec une fréquentation supérieure à un million d'entrées (le Musée du Louvre, le Musée national d'art moderne-Centre Georges-Pompidou, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, le Musée d'Orsay, le Musée de l'Orangerie, le Musée de l'armée, le domaine national de Versailles). Si le seuil du million de visiteurs n'avait pas été atteint pour 3 de ces sites depuis les années de pandémie, en 2022, il a finalement été rattrapé par l'ensemble de ces établissements. La fréquentation de 2022 affiche une reprise spectaculaire de 156 % par rapport à celle réalisée en 2021, soit des niveaux proches de ceux de l'année 2019 (– 14 %) pour ces établissements. Cumulée, la fréquentation des grands sites représente 38 % de la fréquentation totale de l'année 2022. La plus forte progression concerne le Musée d'Orsay (+ 213 % par rapport à 2021) et le Musée du Louvre et le domaine national de Versailles (tous deux + 173 % par rapport à 2021). En 2022, trois nouveaux musées ont rejoint cette catégorie : il s'agit du Muséum d'histoire naturelle (une appellation pour plusieurs musées depuis 2022) et de deux musées de la ville de Paris (le Musée Carnavalet-Histoire de Paris qui a ouvert à nouveau ses portes en mai 2021 et le Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la ville de Paris, qui a atteint ce chiffre en 2022).

En ce qui concerne le profil des publics, on note le retour des groupes scolaires au sein des musées en 2022 (+ 135 % par rapport à 2021) et un retrait par rapport à 2019 qui s'amenuise (– 18 %). On comptabilise 4,3 millions de scolaires dans l'ensemble des musées de France contre près de 5,3 millions en 2019, soit 7 % de la fréquentation totale contre 8 % en 2019.

Accroissement de la fréquentation muséale hors Île-de-France

Bien qu'encore affectée par la crise sanitaire, la fréquentation cumulée des musées hors Île-de-France est estimée à plus de 27 millions d'entrées, soit une progression de 70 % par rapport à 2021, mais un repli de 7 % par rapport à 2019 (tableau 1). De 2021 à 2022, les résultats enregistrés par l'ensemble des régions suivent cette courbe à la hausse et vont de 39 % pour le Centre-Val de Loire à 188 % pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Par rapport à 2021, la plus forte augmentation de la fréquentation hors Île-de-France et territoires ultramarins concerne les Hauts-de-France (+ 94 %), suivis des Pays de la Loire (+ 83 %) et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 80 %).

Dans les autres régions, la tendance est également à la hausse (de + 93 % en moyenne par rapport à 2021 mais de – 13 % par rapport à 2019). Le trio de tête des régions (hors Île-de-France) recevant le plus de visiteurs est composé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a accueilli près de 4 millions de visiteurs, soit une hausse de 80 % par rapport à 2021 et de 2 % par rapport à 2019. La région Auvergne-Rhône-Alpes avec ses 3,5 millions de visiteurs occupe la seconde place. Elle a vu sa fréquentation augmenter de 75 % par rapport à 2021 (– 10 % par rapport à 2019). Ce sont ensuite les Hauts-de-France qui se classent à la troisième position. La région a accueilli 3,3 millions de visiteurs, soit une hausse de 94 % par rapport à 2021 et de 15 % par rapport à 2019. Par rapport à 2022, les autres régions affichent également de très bons résultats : ainsi, la région Pays de la Loire, avec plus de 1,7 million d'entrées, a vu sa fréquentation progresser par rapport aux deux années (+ 83 % et + 3 %). En ce qui concerne les musées, la fréquentation du Musée des Confluences de Lyon reste la plus élevée de l'ensemble des sites en régions, avec près de 655 000 entrées, en progression par rapport à 2021 (+ 86 %) et en repli de 2 % par rapport à 2019. Il est suivi du Musée du Louvre-Lens qui a enregistré plus de 571 000 visiteurs, soit une progression de 155 % par rapport à 2021 et de 7 % par rapport à 2019.

En 2023, les fréquentations des musées nationaux et des lieux d'expositions retrouvent leurs niveaux de 2019

Après trois années de crise et l'effondrement de la fréquentation globale des musées, l'année 2023 marque un retour à la normale des niveaux de fréquentation des musées nationaux et des lieux d'expositions sous tutelle du ministère de la Culture¹ avec 32,2 millions de visiteurs enregistrés (+ 13 % par rapport à 2022). Si la fréquentation reste encore en deçà de l'année 2019 (– 4 %) en raison de la fermeture du Grand Palais, à échantillon constant, la fréquentation est stable (– 1 %) par rapport à cette année de référence.

La fréquentation cumulée des musées nationaux situés à Paris s'élève à 21,8 millions contre 22,1 millions en 2019, soit une progression de 11 % par rapport à 2022 et un repli de 1 % par rapport à 2019 (tableau 2). Ainsi, en 2023, au sein du sextuor des établissements franciliens recevant plus d'un million d'entrées, on note une progression de la fréquentation de 15 % au total, comprenant des évolutions allant de – 13 % à 40 % (tableau 2) par rapport à 2022. La plupart de ces établissements ont bénéficié du retour des visiteurs étrangers. En 2023, la fréquentation des touristes internationaux est en augmentation par rapport à 2022 et retrouve son niveau de 2019. Si le retour des visiteurs en provenance d'Asie reste timide, le retour des autres étrangers, notamment des Américains, contribue significativement à la hausse de la fréquentation des internationaux. La plus forte progression concerne le Musée Picasso, avec près de 560 000 entrées (+ 55 %) (résultat cependant inférieur à celui de 2019 [– 11 %], année record pour le musée avec près de 630 000 entrées). Plusieurs expositions d'envergure ont été présentées au musée, dont celle consacrée à « Sophie Calle. À toi de faire, ma mignonne » du 3 octobre 2023 au 28 janvier 2024 qui a accueilli plus de 216 000 visiteurs.

Les établissements parisiens dont l'audience annuelle est généralement inférieure à un million maintiennent une augmentation générale par rapport à l'année précédente (11 %), entre – 36 % et + 55 %. Certains établissements réalisent même une fréquentation supérieure à celle de 2019 : c'est le cas pour le Musée des arts décoratifs (MAD) qui affiche, en 2023, une fréquentation de 596 000 visiteurs (une baisse de 34 % par rapport à 2022 mais qui représente le double de la fréquentation de 2019) (tableau 2).

En 2023, la fréquentation des établissements franciliens situés hors de Paris est estimée à plus de 9 millions contre près de 8,9 millions en 2019, soit une augmentation de 2 %, tandis que les musées nationaux localisés en région ont enregistré 1,1 million d'entrées, en baisse de 2 % par rapport à 2019. Par rapport à 2022, on observe une tendance à la hausse qui se poursuit pour l'ensemble des établissements situés en région, de l'ordre de + 6 % en moyenne (tableau 2).

Reprise de la fréquentation des collections nationales déployées sur le territoire

La fréquentation des collections nationales déployées en région repart à la hausse en 2023. Les deux établissements du Louvre-Lens et de Pompidou-Metz ont accueilli, ensemble, 857 000 visiteurs, soit une progression de 8 % par rapport à 2022 et de 2 % par rapport à 2019 (tableau 2).

Ainsi, en 2023, le Musée du Louvre-Lens obtient une fréquentation de 556 000 entrées, ce qui en fait le musée le plus visité de la région des Hauts-de-France. On note une baisse de 3 % de son audience par rapport à 2022 et une progression de 4 % par rapport à 2019. Son public est majoritairement local et régional : 92 % des visiteurs résident en France, 75 % des visiteurs viennent des Hauts-de-France, 28 % des visiteurs résident à proximité de l'établissement (pôle métropolitain de l'Artois – communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Béthune-Bruay et Hénin-Carvin), 18 % sont issus de la métropole européenne de Lille. Trois expositions ont attiré plus de 70 000 visiteurs chacune : « Paysage, fenêtre sur nature » avec 71 000 visiteurs du 29 mars

1. Y compris les Galeries nationales du Grand Palais, fermées au public en mars 2021 pour des travaux de rénovation jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, et le Musée du Luxembourg.

au 24 juillet 2023, « Animaux fantastiques » avec 138 000 visiteurs du 27 septembre 2023 au 15 janvier 2024 et « La dentellière (1669-1670) » avec 269 000 entrées dans la Galerie du Temps entre le 28 juin 2023 et le 27 mai 2024 suivie de l'exposition « Au temps de la dentellière » qui a accueilli près de 93 000 entrées entre le 29 novembre 2023 et le 27 mai 2024 dans le Pavillon du Verre.

Le Centre Pompidou-Metz a accueilli près de 301 000 visiteurs en 2023. Il voit ainsi sa fréquentation poursuivre une progression de 35 % par rapport à l'année précédente et rattrape le niveau de 2019 de 304 000 visiteurs accueillis (- 1 %). Ce rattrapage de la fréquentation peut être mis à l'actif du retour des scolaires, avec 40 000 scolaires accueillis sur l'ensemble de l'année, mais également du retour des touristes étrangers qui représentent 20 % du public, une part comparable à celle de 2019. Les visiteurs proviennent principalement des pays frontaliers (Allemagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas et Suisse). En 2023, le musée a constaté un retour des Franciliens qui forment 13 % du public. Le musée a présenté plusieurs expositions, dont 4 expositions qui ont attiré plus de 100 000 visiteurs chacune : « Suzanne Valadon. Un monde à soi » avec 121 470 visiteurs du 15 avril au 11 septembre 2023, « La Répétition » avec 168 000 visiteurs durant l'année 2023, exposition qui sera présentée jusqu'au 27 janvier 2025, « Worldbuilding. Jeux vidéo et art à l'ère digitale » avec 107 000 visiteurs du 10 juin 2023 au 15 janvier 2024 et « Elmgreen & Dragset. Bonne Chance » avec 141 000 visiteurs du 10 juin 2023 au 1^{er} avril 2024, dont 99 200 visiteurs en 2023.

Les expositions temporaires, moteurs de la fréquentation

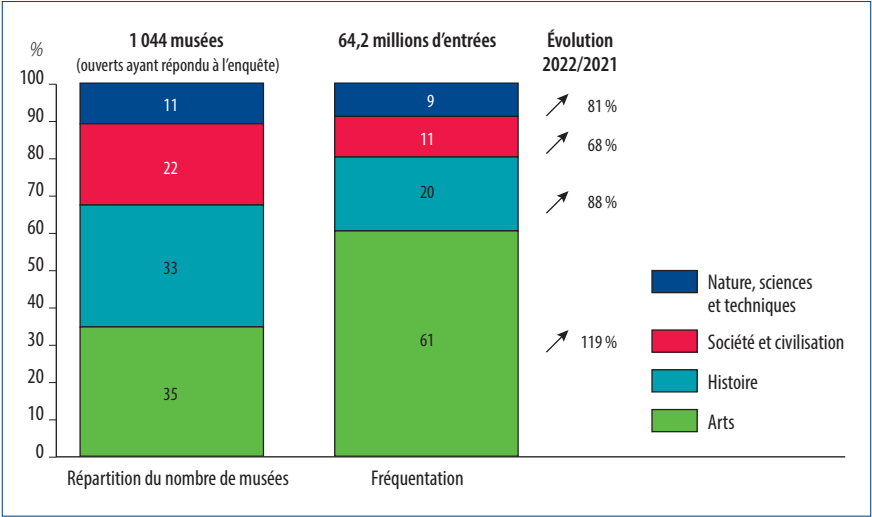
Le retour à la normale du rythme des programmations des expositions a influencé significativement la fréquentation des établissements. Ainsi, trois expositions affichent une fréquentation de près de 700 000 entrées, il s'agit de « Ramsès et l'or des Pharaons » présentée à la Grande Halle de la Villette du 7 avril au 10 septembre 2023 qui a attiré plus de 817 000 visiteurs, de « Van Gogh à Auvers-sur-Oise. Les derniers mois » organisée au Musée d'Orsay qui a enregistré 794 000 entrées du 3 octobre 2023 au 4 février 2024 et également au Musée d'Orsay de l'exposition « Manet/Degas » qui a enregistré plus de 669 000 entrées du 28 mars au 23 juillet 2023 (tableau 3).

L'exposition présentée au Musée de l'Orangerie, « Modigliani. Un peintre et son marchand », du 20 septembre 2023 au 15 janvier 2024, a accueilli près de 452 000 visiteurs et celle du Musée d'art moderne de Paris sur « Nicolas de Staël » a accueilli près de 330 000 visiteurs du 15 septembre 2023 au 21 janvier 2024. Au total, les dix premières expositions en matière de fréquentation ont attiré plus de 5 millions de visiteurs.

Pour en savoir plus

- *Patrimostat*, éditions 2022, 2023 et 2024 : <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/Patrimostat>
- Liste des musées de France : <https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/liste-et-localisation-des-musees-de-france/information/?disjunctive.departement®ionadministrative>
- Rapports d'activité 2023 des musées (Louvre, Quai Branly-Jacques Chirac, Cité de l'architecture et du patrimoine, Picasso Paris, Palais de la Porte Dorée, Rodin, Mucem, Louvre-Lens, Centre Pompidou-Metz)

Graphique 1 – Répartition et fréquentation des musées de France par type de collection en 2022



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Fréquentation des musées de France par région, 2017-2022

En milliers d'entrées et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021 (%)	Évolution 2022/2019 (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	3 855	3 808	3 820	1 695	1 969	3 455	75	- 10
Bourgogne-Franche-Comté	1 673	1 724	2 095	1 016	1 138	1 791	57	- 14
Bretagne	1 215	1 231	1 447	740	925	1 422	54	- 2
Centre-Val de Loire	1 007	1 047	1 080	555	723	1 006	39	- 7
Corse	301	312	312	104	196	298	52	- 5
Grand Est	3 249	3 237	3 230	1 262	1 761	2 896	64	- 10
Guadeloupe	62	58	60	26	15	31	115	- 48
Guyane	18	20	18	7	5	15	185	- 16
Hauts-de-France	2 547	2 633	2 848	1 354	1 690	3 278	94	15
Île-de-France	36 862	39 198	38 709	11 657	15 893	37 154	134	- 4
La Réunion	207	194	211	92	134	209	56	- 1
Martinique	53	44	78	36	27	73	172	- 6
Mayotte	0,0	6,2	6,6	0,9	1	2	164	- 72
Normandie	2 132	2 532	2 907	1 225	1 302	2 309	77	- 21
Nouvelle-Aquitaine	2 074	1 983	2 362	1 190	1 240	1 887	52	- 20
Occitanie	2 840	2 982	2 946	1 305	1 646	2 718	65	- 8
Pays de la Loire	1 529	1 715	1 650	725	933	1 706	83	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 840	4 024	3 908	1 704	2 209	3 983	80	2
Saint-Pierre-et-Miquelon	4,7	3,6	4,3	0,5	1	3	188	- 25
Total hors Île-de-France	26 606	27 556	28 981	13 038	15 916	27 082	70	- 7
Total	63 468	66 755	67 690	24 695	31 809	64 236	102	- 5

Note : certains résultats ont dû être redressés par manque de réponse d'un ou plusieurs musées. Certaines données de 2021 ont été consolidées par rapport à l'édition précédente.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Fréquentation des musées nationaux, 2019-2023

Musées nationaux – Ministère de la Culture	
Paris	Musée du Louvre
	Musée Eugène Delacroix
	Musée national des arts asiatiques – Guimet et Galerie du Panthéon bouddhique
	Musée d'Ennery*
	Musée d'Orsay
	Musée de l'Orangerie
	Musée Hébert
	Musée Rodin (Paris et Meudon)
	Musée Gustave Moreau
	Musée national du Moyen Âge-thermes et hôtel de Cluny
	Musée du quai Branly-Jacques Chirac
	Musée Henner
	Musée national d'art moderne-Centre Georges-Pompidou
	Palais de la Porte Dorée (Musée national de l'histoire de l'immigration + Aquarium + Palais)
	Cité de l'architecture et du patrimoine – Musée des Monuments français
	Musées des arts décoratifs (MAD)
	Musée Nissim de Camondo
	Musée de la musique
	Musée Picasso
	Musée des Plans-Reliefs
Île-de-France	Château-Musée de Fontainebleau
	Granges Port-Royal
	Musée d'archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye)
	Domaine de Versailles
	Cité de la Céramique – Sèvres
	Musée des châteaux de Malmaison
	Musée de la Renaissance (Ecouen)
Bourgogne-Franche-Comté	Musée Magnin (Dijon)
Corse	Musée de la Maison Bonaparte (Ajaccio)
Hauts-de-France	Musée de la coopération franco-américaine
	Château-Musée de Compiègne
Nouvelle-Aquitaine	Musée national de Préhistoire (Eyzies-de-Tayac)
	Château-Musée de Pau
	Musées napoléonien et africain (Ile d'Aix)
	Musée Adrien Dubouché (Limoges)
Pays de la Loire	Musée national Clemenceau-de-Lattre (Mouilleron-en-Pareds)
	Musées du ^{xx} siècle : Musée national Fernand-Léger (Biot)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Musées du ^{xx} siècle : Musée Marc-Chagall (Nice)
	Musées du ^{xx} siècle : Musée national Pablo Picasso – <i>La Guerre et la Paix</i> (Vallauris)
	Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) (Marseille)
Total musées nationaux – ministère de la Culture	
Paris	Galleries nationales du Grand Palais
	Musée du Luxembourg
Total Grand Palais et Musée du Luxembourg	
Grand Est	Pompidou-Metz
Hauts-de-France	Louvre-Lens
Total collections nationales déconcentrées	
Total musées nationaux + collections déconcentrées + GNGP	

Note : collections permanentes et expositions temporaires.

* Le musée a rouvert en avril 2023. Total compris dans celui du Musée Guimet.

En milliers d'entrées et %

2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022 (%)	Évolution 2019 (%)
9 520	2 698	2 825	7 726	8 808	14	- 7
75	21	26	82	54	- 34	- 28
254	96	106	172	251	46	- 1
710	260	Fermé	Fermé			
3 652	867	1 044	3 274	3 871	18	6
1 030	231	380	1 014	1 240	22	20
Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé		
571	153	251	562	600	7	5
43	18	27	57	71	26	65
218	51	Fermé	225	274	22	26
1 112	439	616	1 005	1 411	40	27
40	4	8	16	17	9	- 57
3 274	913	1 501	3 010	2 622	- 13	- 20
526	220	248	498	635	28	21
224	118	101	276	322	17	44
296	209	391	902	596	- 34	101
45	19	26	52	59	14	31
413	115	228	322	286	- 11	- 31
629	115	169	361	559	55	- 11
176	27	37	102	130	28	- 26
22 098	6 315	7 985	19 653	21 806	11	- 1
399	136	159	313	419	34	5
28	19	33	33	31	- 5	11
110	41	39	87	109	25	- 1
8 178	2 024	2 532	6 904	8 352	21	2
40	17	27	31	42	34	5
82	22	36	78	91	17	11
53	24	26	47	54	14	1
8 890	2 282	2 852	7 493	9 098	21	2
17	6	7	11	15	41	- 12
94	17	37	83	93	13	- 1
9	3	4	7	9	15	- 7
91	55	46	99	102	3	11
67	46	49	68	73	7	9
95	47	44	74	73	- 1	- 23
21	12	20	24	24	- 2	16
34	17	20	31	35	16	4
9	3	3	5	5	- 15	- 48
30	14	16	28	30	8	0
178	46	61	144	183	27	3
23	8	13	20	27	33	17
470	190	312	457	447	- 2	- 5
1 139	466	630	1 051	1 115	6	- 2
32 127	9 063	11 467	28 197	32 019	14	0
1 052	433	63	Fermé	Fermé		
359	83	225	256	200	- 22	- 44
1 410	516	289	256	200	- 22	- 86
304	115	165	223	301	35	- 1
533	216	224	571	556	- 3	4
837	331	389	794	857	8	2
34 374	9 909	12 144	29 246	33 076	13	- 4

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

**Tableau 3 – Fréquentation des expositions temporaires parisiennes
ayant attiré plus de 100 000 visiteurs en 2022-2023**

Exposition	Dates
<i>Ramsès et l'or des Pharaons</i>	7 avril au 10 septembre 2023
<i>Manet/Degas</i>	28 mars au 23 juillet 2023
<i>Basquiat et Warhol, à quatre mains</i>	5 avril au 28 août 2023
<i>Pastel du musée d'Orsay. De Millet à Redon</i>	14 mars au 2 juillet 2023
<i>Matisse. Cahiers d'art, le tournant des années 30</i>	1 ^{er} mars au 29 mai 2023
<i>Norman Foster</i>	10 mai au 7 août 2023
<i>Le labyrinthe de Tim Burton</i>	19 mai au 20 août 2023
<i>Paris, capitale de la gastronomie, du Moyen Âge à nos jours</i>	13 avril au 16 juillet 2023
<i>Germaine Richier</i>	1 ^{er} mars au 12 juin 2023
<i>Ce que la Palestine apporte au monde</i>	31 mai au 31 décembre 2023
<i>Léon Monet, frère de l'artiste et collectionneur</i>	15 mars au 16 juillet 2023
<i>Senghor et les arts. Réinventer l'universel</i>	7 février au 11 novembre 2023
<i>Over the Rainbow</i>	28 juin au 13 novembre 2023
<i>Nicolas de Staël</i>	15 septembre 2023 au 21 janvier 2024
<i>La mode en mouvement</i>	16 juin au 26 septembre 2023
<i>Sarah Bernhardt. Et la femme créa la star</i>	14 avril au 27 août 2023
<i>Van Gogh à Auvers-sur-Oise. Les derniers mois</i>	3 octobre 2023 au 4 février 2024
<i>Modigliani. Un peintre et son marchand</i>	20 septembre 2023 au 15 janvier 2024
<i>Giovanni Bellini</i>	3 mars au 17 juillet 2023
<i>Songlines. Chant des pistes du désert australien et Ouvrir l'album du monde</i>	4 avril au 2 juillet 2023
<i>Bollywood Superstars</i>	26 septembre 2023 au 14 janvier 2024
<i>Azzedine Alaïa, couturier collectionneur</i>	27 septembre 2023 au 15 janvier 2024
<i>Gertrude Stein et Pablo Picasso. L'invention du langage</i>	13 septembre 2023 au 28 janvier 2024
<i>Picasso et la préhistoire</i>	8 février au 12 juin 2023
<i>Océans, l'odyssée immersive</i>	20 octobre 2023 au 7 janvier 2024
<i>Gilles Aillaud. Animal politique</i>	4 octobre 2023 au 26 février 2024
<i>Corps à corps – Histoire(s) de la photographie</i>	6 septembre 2023 au 25 mars 2024
<i>Parfums d'Orient</i>	26 septembre 2023 au 17 mars 2024
<i>La Mode en mouvement</i>	16 juin 2023 au 15 mars 2024
<i>Berthe Morisot et l'art du XVIII^e siècle</i>	18 octobre 2023 au 3 mars 2024
<i>À la cour du Prince Genji, 1 000 ans d'imaginaire japonais</i>	22 novembre 2023 au 25 mars 2024
<i>Surréalisme au féminin ?</i>	30 mars au 10 septembre 2023
<i>Lynne Cohen/Marina Gadonneix</i>	14 avril au 28 août 2023

En unités

Musée	Fréquentation
Grande Halle de la Villette	817 000
Musée d'Orsay	669 000
Fondation Louis Vuitton	662 000
Musée d'Orsay	440 000
Musée de l'Orangerie	348 000
Centre Pompidou	214 000
Grande halle de la Villette	241 000
Conciergerie de Paris	223 000
Centre Pompidou	178 000
Institut du Monde Arabe – IMA	100 000
Musée du Luxembourg	109 000
Musée du quai Branly-Jacques Chirac	122 000
Centre Pompidou	120 000
Musée d'art moderne de Paris	330 000
Palais Galliera	143 000
Petit Palais	154 000
Musée d'Orsay	794 000
Musée de l'Orangerie	452 000
Musée Jacquemart-André	156 000
Musée du quai Branly-Jacques Chirac	103 000
Musée du quai Branly-Jacques Chirac	153 000
Palais Galliera	106 000
Musée du Luxembourg	102 000
Musée de l'Homme	110 000
Atelier des lumières	200 000
Centre Pompidou	104 000
Centre Pompidou	309 000
Institut du Monde Arabe – IMA	170 000
Palais Galliera	169 000
Musée Marmottan Monet	162 000
Musée Guimet	110 000
Musée de Montmartre	110 000
Centre Pompidou	190 000

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Monuments historiques et sites patrimoniaux

« Monument historique », « Patrimoine européen », « Architecture contemporaine remarquable », « Site patrimonial remarquable », « Jardin remarquable », « Maisons des Illustres », « Villes et pays d'art et d'histoire », « Domaine national », etc. : présents depuis le début du XIX^e siècle ou inscrits dans la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, ces protections juridiques, labels et appellations ont pour objectif la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel bâti ou paysager, dans toute sa diversité, sur l'ensemble du territoire français. L'animation des monuments et sites contribue à leur offrir une meilleure visibilité afin de permettre à tous les publics de découvrir et d'approfondir leur connaissance du patrimoine.

Un fort ancrage territorial des monuments historiques qui ne se dément pas

La réflexion sur la protection et la conservation des monuments historiques s'est développée tout au long du XIX^e siècle et a abouti à la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques, qui a notamment fixé des critères et une procédure de classement, puis à la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, qui a posé les bases de la réglementation actuelle. La protection a pour objectif d'assurer la conservation du patrimoine immobilier et mobilier et peut être de deux sortes : le classement, ou l'inscription à l'inventaire au titre des monuments historiques, ce qui détermine les niveaux d'obligation de protection et de restauration. Depuis la création en 1837 de la commission des monuments historiques, 45 960 immeubles sont protégés au titre des monuments historiques en France et près d'un tiers d'entre eux sont classés (tableaux 1 et 2).

À l'instar des années précédentes, la région Nouvelle-Aquitaine compte toujours le plus grand nombre d'immeubles protégés au titre des monuments historiques (14 % du total). Avec plus de 4 500 immeubles protégés sur leur territoire, les régions Occitanie (11 %), Auvergne-Rhône-Alpes (11 %) et Grand Est (10 %) sont également bien pourvues. Cet ancrage territorial est d'autant plus marqué que 41 % de l'ensemble des monuments français appartiennent aux communes et intercommunalités, 46 % sont des propriétés privées et seulement 4 % sont la propriété de l'État (tableau 1).

Neuf monuments commémoratifs de la Première Guerre mondiale ont été classés par arrêté du 28 décembre 2021 : Nérès-les-Bains (Allier), Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Saint-Martin-Valmeroux (Cantal), Montbrison (Loire), Saint-Étienne (Loire), Saint-Martin-d'Estréaux (Loire), Lyon (métropole de Lyon), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Au 31 décembre 2022, plus de 280 000 objets mobiliers sont protégés au titre des monuments historiques, dont près de 125 000 classés (depuis 1891) et plus de 155 000 inscrits (depuis 1970).

Record de fréquentation pour le réseau des monuments nationaux en 2023

Le Centre des monuments nationaux (CMN) est un établissement public à caractère administratif chargé, en qualité d'opérateur de l'État, de la conservation et de l'ouverture au public d'un réseau d'une centaine de monuments nationaux, parmi lesquels l'arc de Triomphe de l'Étoile, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, la Conciergerie, la Sainte-Chapelle du palais de jus-

tice de Paris, le Panthéon, l'hôtel de la Marine et la cité de Carcassonne qui illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français. Le réseau des monuments nationaux (CMN) s'est agrandi avec la Cité internationale de la langue française qui s'est installée au château royal de Villers-Cotterêts (Aisne) et a ouvert ses portes en octobre 2023.

En 2023, la fréquentation cumulée du réseau des monuments nationaux (CMN) a atteint plus de 11,6 millions de visiteurs, soit une progression globale de 15 % par rapport à 2022 et 2019 (tableau 3), ce qui confirme la forte attraction pour les monuments du public. Le réseau a connu de nombreux temps forts, dont l'exposition « Paris, capitale de la gastronomie, du Moyen-Âge à nos jours » organisée à la Conciergerie qui a enregistré 223 000 visiteurs du 13 avril au 16 juillet 2023, l'exposition l'« Arbre de vie » de Joana Vasconcelos au château de Vincennes qui a accueilli 71 300 visiteurs du 28 avril au 3 septembre 2023, et enfin l'exposition « Salses l'imprenable Artillerie et fortification » en partenariat avec le musée de l'Armée-Invalides, à la forteresse de Salses : 54 000 visiteurs du 22 juin au 5 novembre 2023. À l'instar des années précédentes, les monuments les plus fréquentés du CMN restent l'arc de Triomphe qui affiche, avec près de 1,9 million d'entrées, une progression de 7 % par rapport à 2022 et de 17 % par rapport à 2019, la Sainte-Chapelle avec plus de 1,4 million d'entrées (+ 20 % par rapport à 2022 et + 5 % par rapport à 2019) et le Mont-Saint-Michel avec près de 1,6 million d'entrées (+ 23 % par rapport à 2022 et + 7 % par rapport à 2019). En 2023, pour la première fois de son histoire, le Panthéon a enregistré plus d'un million d'entrées, soit une progression de 11 % par rapport à 2022 et de 20 % par rapport à 2019, les jeunes de moins de 26 ans représentent 37 % des visiteurs du monument.

Plus de 5,4 millions de visiteurs dans les monuments situés dans les régions

Les monuments du CMN situés dans les régions ont enregistré ensemble plus de 5,4 millions d'entrées, soit une progression de 14 % par rapport à 2022 et de 7 % par rapport à 2019. Certains monuments tels que le château de Fougères-sur-Bièvre (Loir-et-Cher) et le château de La Motte-Tilly (Aube) ont connu des progressions spectaculaires respectivement de 95 % et 56 % par rapport à 2022 et de 85 % et 61 % par rapport à 2019. Le château d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire) a accueilli plus de 322 000 visiteurs (+ 20 % par rapport à 2022 et 4 % par rapport à 2019). À Carcassonne, au château et aux remparts, ce sont plus de 638 000 visiteurs qui ont été enregistrés, soit une progression de 19 % par rapport à l'année précédente et de 3 % par rapport à 2019. Le château d'Angers a connu une augmentation de 17 % par rapport à 2022 et de 16 % par rapport à 2019. Il est à noter la fermeture en début d'année pour d'importants travaux de rénovation, jusqu'à fin décembre 2024, du palais de Tau à Reims (plus de 80 000 visiteurs en 2022), ce qui affecte la fréquentation totale de la région Grand Est (– 53 % par rapport à 2022 et – 56 % par rapport à 2019). Hormis le Grand Est, l'analyse régionale montre une progression par rapport à l'année précédente pour les autres régions allant de 1 % pour Provence-Alpes-Côte d'Azur à 23 % pour la Normandie. Seuls 20 % des monuments du réseau n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019.

Nouvelle expérience de visite grâce au numérique

Le Centre des monuments nationaux (CMN) a considérablement modernisé son offre grâce à des outils numériques, offrant ainsi de nouvelles expériences de visite. Parmi ces innovations, on trouve des parcours immersifs, des tablettes interactives, la réalité virtuelle, des casques géolocalisés, ainsi que des spectacles nocturnes ou immersifs. Au printemps 2023, les sites internet des monuments ont subi une refonte avec de nouveaux contenus et pour la gestion de ses statistiques le CMN a également fait le choix de passer de Google Analytics à Matomo.

Ces changements ont contribué à une augmentation notable de la fréquentation des sites internet du CMN et de son réseau de monuments, avec plus de 20 millions de pages vues. En outre, le nombre de monuments équipés d'une e-billetterie est passé de 62 en 2022

à 80 en 2023. Ainsi, entre janvier et avril 2023, les monuments parisiens comme la Sainte-Chapelle, l'arc de Triomphe et l'hôtel de la Marine ont continué à dominer en matière de pages vues, avec respectivement 553 390, 494 835 et 366 753 vues. Après la mise en ligne des nouveaux sites, les chiffres ont encore progressé entre avril et décembre 2023 : la Sainte-Chapelle a atteint 2 163 186 pages vues, l'arc de Triomphe 1 868 871 et le Panthéon 1 360 830, tandis que l'hôtel de la Marine a totalisé 946 216 pages vues.

Les domaines nationaux

Le décret n° 2017-720 du 2 mai 2017 a défini une première liste de six domaines nationaux : domaine de Chambord, domaine du Louvre et des Tuileries, domaine de Pau, château d'Angers, palais de l'Élysée, palais du Rhin, ainsi que le périmètre qui leur est associé en application de l'article L.621-35 du Code du patrimoine. Le décret n° 2021-1 174 du 10 septembre 2021 a complété cette liste par l'ajout de cinq autres ensembles immobiliers : le Palais-Royal, le palais de la Cité à Paris, le château de Vincennes en Île-de-France, ainsi que le château de Coucy et le château de Pierrefonds dans les Hauts-de-France. Le décret n° 2022-906 du 17 juin 2022 a créé cinq nouveaux domaines nationaux : les domaines de Meudon, du château de Malmaison et de Saint-Cloud en Île-de-France, le domaine du château de Villers-Cotterêts et le domaine du château de Compiègne dans les Hauts-de-France. Enfin, le décret n° 2024-472 du 24 mai 2024 a complété la liste par l'ajout de cinq autres ensembles immobiliers : les domaines de Versailles, Marly, Rambouillet et Saint-Germain-en-Laye, dans les Yvelines, et le domaine de Fontainebleau, en Seine-et-Marne. La propriété de ces domaines nationaux relève en totalité ou pour l'essentiel de l'État. Les domaines nationaux bénéficient ainsi d'une protection au titre des monuments historiques, le classement pour les parties appartenant à l'État ou à ses établissements publics, l'inscription pour les parties devenues propriété privée ou propriété d'une autre personne publique que l'État ou ses établissements publics, sauf pour les parties déjà classées.

En 2023, le domaine national de Chambord a vu sa fréquentation augmenter de 9 % par rapport à 2022 et de 2 % par rapport à 2019. Avec plus de 1,1 million de visiteurs enregistrés au château, c'est à nouveau une fréquentation historique qui a été observée pour le château le plus fréquenté du Val de Loire. 68 % des visiteurs accueillis sont français et, parmi ce public français, 20,3 % proviennent de la région Centre-Val de Loire (+ 13 %) et 20,9 % de la région Île-de-France. Comme en 2022, les trois quarts des gratuités émanent des moins de 26 ans (76 %), ce qui correspond au niveau de 2019. Le domaine national de Chambord a reçu 32 % de visiteurs étrangers contre 28 % en 2022 et 35 % en 2019.

Avec plus de 286 000 entrées, le domaine national du château d'Angers connaît une augmentation de 17 % par rapport à 2022 et de 16 % par rapport à 2019. Le château de Vincennes affiche quant à lui une progression de 38 % par rapport à 2022 et de 20 % par rapport à 2019, avec plus de 159 000 entrées. Le domaine national du château de Coucy (Aisne) connaît une hausse de 2 % par rapport à 2022 et de 12 % par rapport à 2019. Le château de Pierrefonds (Oise), avec près de 162 000 entrées, enregistre une progression de 11 % et de 6 % par rapport à 2022 et à 2019. Le musée national de Pau situé dans le domaine national affiche, avec près de 73 000 visiteurs, un repli par rapport aux deux années de référence (respectivement de 1 % et 23 %). Le musée national de Compiègne situé dans le domaine national a quant à lui accueilli près de 102 000 visiteurs, soit une progression de 3 % et de 11 % par rapport aux deux années de référence. Le domaine national du château de Malmaison affiche une progression de 17 % et 11 % avec près de 91 000 entrées.

Le financement de la conservation des monuments historiques : des dispositifs innovants

Près de 8 000 chantiers d'entretien et de restauration sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques (classés ou inscrits) ont été conduits grâce aux crédits « monuments historiques » en 2023, dont 6 607 opérations sur des immeubles, 1 200 opérations sur des objets mobiliers et 120 opérations sur des orgues.

Afin de compléter ces financements de l'État en faveur des monuments historiques, deux dispositifs innovants, soutenus par le ministère de la Culture, ont été créés en 2018. Le premier est la mission Patrimoine en péril, confiée à Stéphane Bern par le président de la République et soutenue par la Fondation du patrimoine et la Française des jeux. Le « loto du Patrimoine » rencontre un succès populaire qui ne se dément pas : plus de 280 millions d'euros ont été collectés depuis 2018 par la Fondation du patrimoine. Le ministère de la Culture verse des subventions en faveur des monuments historiques sélectionnés, grâce notamment au dégel des crédits du programme 175 obtenu chaque fin d'année, pour un montant équivalent à celui des taxes perçues sur la vente des jeux de grattage et de tirage commercialisés par la Française des jeux, soit 88 millions d'euros de 2019 à 2023. Pour 2023, 15 millions d'euros ont été dégelés à cet effet. Depuis 2018, la mission Patrimoine s'est engagée dans la restauration de 981 sites, dont 572 protégés au titre des monuments historiques. 310 opérations sont d'ores et déjà achevées. Ces édifices, protégés ou non au titre des monuments historiques, sont répartis sur tout le territoire de la France métropolitaine (un édifice par département) et des collectivités d'outre-mer, dans les espaces urbains comme dans les zones rurales, et représentent la diversité patrimoniale : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, maisons d'artistes, bibliothèques, moulins, jardins, etc.

Le second dispositif est spécifiquement consacré aux monuments historiques des petites communes, qui concentrent sur leur territoire la majorité des monuments historiques sans, le plus souvent, disposer de ressources suffisantes pour en assurer seules l'entretien, la restauration et la mise en valeur. Le Fonds incitatif et partenarial (FIP), doté de 61 millions d'euros depuis 2018, permet au ministère de la Culture, sous réserve d'un engagement minimum du propriétaire et du conseil régional, de renforcer son taux de subventionnement pour les projets sélectionnés. Depuis sa mise en place en 2018, ce fonds connaît un succès grandissant et a permis le lancement de plus de 800 opérations qui, le plus souvent, n'auraient pu démarrer faute de financements suffisants. Plus des trois quarts des projets concernent des communes de moins de 2 000 habitants. Les opérations lancées par ce fonds concernent pour 83 % des édifices religieux.

Protection du patrimoine religieux au titre des monuments historiques

Lors de sa visite au Mont-Saint-Michel, le 5 juin 2023, à l'occasion de la célébration du millénaire de l'abbaye, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé de nouvelles mesures de protection du patrimoine religieux. Peuvent candidater à l'attribution de cette aide tous types de bâtiments religieux, quel que soit le culte. Dans une circulaire signée le 4 août 2023 relative à la protection du patrimoine religieux au titre des monuments historiques, le ministère de la Culture a invité les directions régionales des affaires culturelles à renforcer la politique de protection en portant une attention particulière au patrimoine des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles, qui demeure peu protégé, en dépit des campagnes dont il a déjà fait l'objet dans plusieurs régions. Une souscription dédiée a été envisagée par le ministère pour apporter un soutien financier au patrimoine religieux menacé et situé dans des communes de moins de 10 000 habitants. En ce qui concerne les édifices non protégés au titre des monuments historiques, et notamment les édifices du culte appartenant aux communes, ceux-ci sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux ou à la dotation de soutien à l'investissement local, dans les conditions prévues respectivement aux articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et L. 2334-42 du Code général des

collectivités territoriales. Ces subventions ne relèvent pas de la compétence du ministère de la Culture. Le financement des travaux sur le patrimoine rural non protégé a été transféré aux départements en application du IV de l'article 99 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La Fondation du patrimoine a lancé une grande collecte nationale en faveur de la sauvegarde du patrimoine religieux dans les villages sur le modèle de celle réalisée pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris en septembre 2023. L'objectif de cet appel aux dons est d'identifier, de restaurer et de rouvrir 1 000 édifices religieux de communes de moins de 10 000 habitants, et de moins de 20 000 habitants en outre-mer, en quatre ans. À l'instar de la souscription pour Notre-Dame de Paris, l'État accorde à cette campagne de collecte une réduction fiscale exceptionnelle de 75 % pour les dons de particuliers, jusqu'à 1 000 euros, jusqu'à la fin 2025. Ainsi, plus de 2,9 millions d'euros ont déjà été collectés grâce aux donateurs.

Plan d'actions pour la sécurisation des 87 cathédrales appartenant à l'État

Depuis octobre 2019, à la suite des incendies de la cathédrale Notre-Dame en avril, et de celle de Nantes en juillet, le ministère de la Culture a mis en place un plan « sécurité cathédrales » afin de sécuriser les 87 cathédrales et 2 églises paroissiales appartenant à l'État. En 2023, le ministère de la Culture a alloué pour leur conservation et leur sécurisation 52 millions d'euros, dont 12 millions d'euros pour la sécurité incendie. Le « plan sécurité » cathédrales porte sur 58 actions par rapport au plan initial, dont 12 nouvelles, notamment des actions sur le recoupement des combles (création de cloisons pour limiter la propagation de l'incendie en cas de départ de flamme et faciliter l'intervention des secours), la généralisation des caméras thermiques pour détecter les zones de chaleur avant l'apparition des fumées d'incendie, les retraitements de certaines installations électriques, de meilleures formations des personnels, des colonnes sèches pour faciliter l'intervention des pompiers en cas de sinistre. Le plan classe l'état des cathédrales selon plusieurs niveaux de sécurité. Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, sur les 87 cathédrales et 2 églises paroissiales appartenant à l'État, 19 bénéficient d'un niveau de sécurité « élevé » (5 de plus depuis 2020), 64 atteignent le seuil réglementaire (6 de plus depuis 2020), 3 affichent un niveau insuffisant (17 en 2020) et sont d'ailleurs fermées à la suite d'incendies (Paris et Nantes) ou de risque d'effondrement (Montauban). Trois objectifs sont visés par le plan « sécurité cathédrales » : répondre aux exigences de sécurité correspondant aux obligations du seuil réglementaire ; atteindre le niveau élevé progressivement *via* des travaux adaptés aux spécificités de chaque cathédrale ; mieux organiser la sécurité au sein des cathédrales en recourant à des partenariats renforcés entre les directions régionales des affaires culturelles, le clergé affectataire culturel et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Un effort important a été mené afin de réaliser des documents de gestion partagés avec l'ensemble des acteurs intervenant au sein des cathédrales. Ainsi, on observe une forte mobilisation pour l'élaboration des plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) en cas de sinistre : 80 sont formalisés contre 13 en 2019. Par ailleurs, afin d'encadrer les activités ayant cours au sein des édifices, un effort a été porté sur la rédaction d'un cahier des charges d'exploitation ; désormais, 59 ont été adoptés contre 16 en 2019.

Des labels récents renforçant la valorisation entre patrimoine bâti et histoire

Au cours des vingt dernières années, des labels comme « Architecture contemporaine remarquable », « Maisons des Illustres » ou « Patrimoine européen » ont été créés pour valoriser le lien entre le patrimoine bâti et l'histoire.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué, depuis 2016, aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements faisant antérieurement l'objet du label « Patrimoine du xx^e siècle », créé en 1999. Ce label concerne des œuvres qui ne sont pas protégées au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins

de cent ans dont la conception présente un intérêt architectural ou technique notable. Il vise la sensibilisation à l'architecture moderne, souvent méconnue du grand public, et son inscription dans l'histoire urbaine. Créé en 2011, le label « Maisons des Illustres », attribué pour une durée de cinq ans renouvelable, signale quant à lui des lieux de mémoire de personnalités marquantes de l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Depuis la déconcentration du label, c'est la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) qui gère son attribution. Ainsi, en 2023, quatre nouvelles maisons ont été ajoutées, portant le total à 258 maisons, réparties sur toutes les régions françaises ainsi qu'à l'étranger, notamment à Guernesey, aux États-Unis (Maine, Nouvelle-Orléans) et au Maroc. Un jumelage [en](#) Chine a également été établi. L'Île-de-France compte le plus grand nombre de maisons avec 45 sites, suivie de la Nouvelle-Aquitaine (27), de l'Occitanie (24) et du Grand Est (22) (tableau 4).

En 2022, ces maisons (211) ont attiré environ 4,3 millions de visiteurs, marquant une progression de 77 % par rapport à 2021, ce qui représente un retour aux niveaux d'avant la pandémie de 2019. Depuis sa création, le réseau a cumulé plus de 40 millions d'entrées, démontrant l'importance de ces lieux dans la transmission de la mémoire historique et culturelle.

Enfin, le label « Patrimoine européen » a été créé en 2005 par plusieurs États membres de l'Union européenne, à l'initiative de la France. Depuis 2013, l'Union européenne décerne le label aux biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc., qui font revivre le récit européen et l'histoire qui le sous-tend. À ce jour, 48 sites européens ont reçu ce label, dont 5 sites français : l'abbaye de Cluny (Bourgogne), la maison de Robert Schuman (Lorraine), le quartier européen de Strasbourg (Alsace), l'ancien camp de concentration de Natzweiler (Alsace) et ses camps annexes, une candidature conjointe de la France et de l'Allemagne, et le lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), labellisé en 2020.

Des labels et des dispositifs de protection valorisant des territoires urbains et paysagers

Le label des « Villes et pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est attribué aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de démocratisation culturelle et de sensibilisation du citoyen à son cadre de vie. La valorisation du paysage, de l'architecture du ^{xx}e siècle et de l'art contemporain fait partie des priorités inscrites dans les conventions « Villes et pays d'art et d'histoire » signées par les collectivités, qui s'inscrivent ainsi dans une démarche de promotion culturelle de leur territoire et de développement durable. En 2024, ce label distingue 203 territoires, dont 123 villes et 80 pays d'art et d'histoire. Depuis la déconcentration régionale fin 2019, c'est la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture qui a pris le relais de l'ancien Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire pour examiner les candidatures et accorder le label, un processus en place depuis 2020.

Créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le dispositif « Site patrimonial remarquable (SPR) », qui crée une servitude d'utilité publique, a lui aussi pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Ce classement se substitue aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et aux secteurs sauvegardés. On recense environ 972 sites patrimoniaux remarquables sur le territoire.

Enfin, le label « Jardins remarquables », mis en place en 2004 pour une durée de cinq ans renouvelable, distingue des jardins et des parcs ouverts au public, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. En janvier 2024, on compte 476 jardins labellisés présents dans toutes les régions et territoires ultramarins à l'exception de Mayotte (tableau 5). Les régions ayant le plus grand nombre de jardins remarquables sont la Nouvelle-Aquitaine (63 jardins), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (47 jardins) et le Grand Est (51 jardins).

Patrimoine mondial de l'Unesco

Le patrimoine mondial de l'Unesco désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Cette liste est actualisée chaque année depuis 1978 par l'Unesco. En 2024, parmi les 1 223 biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, 53 sont français (44 biens et paysages culturels, 7 biens naturels et deux biens mixtes). En 2024, la France se place au quatrième rang mondial derrière l'Italie (60 sites), la Chine (59 sites) et l'Allemagne (54 sites) (graphique 1).

Deux inscriptions multinationales au patrimoine immatériel de l'humanité en 2023

Le patrimoine culturel immatériel rassemble l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme contribuant à son identité. Cette liste comprend sept thématiques : les pratiques sociales et festives, les traditions et expressions orales, les pratiques physiques, les arts du spectacle, les jeux, les rituels et les savoirs et savoir-faire. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fait partie des politiques culturelles de la France depuis qu'elle a ratifié en 2006 la convention de l'Unesco de 2003. Sur les 730 pratiques et expressions culturelles inscrites sur les listes du patrimoine culturel immatériel et le registre des bonnes pratiques de sauvegarde de l'Unesco par 145 pays, on en dénombre 28 pratiquées en France, dont 11 issues de candidatures multinationales.

En 2023, deux pratiques culturelles françaises et européennes ont été couronnées de succès. Ainsi, sont inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité les connaissances, techniques et savoir-faire du verre artisanal portés conjointement par 6 pays (Allemagne, Espagne, Finlande, France, Hongrie, République tchèque) ainsi que la transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux, projet porté par 10 pays dont la France (Albanie, Andorre, Autriche, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Roumanie), cette pratique ayant eu une première reconnaissance sur la liste du patrimoine culturel immatériel de la France en juin 2020. Avec ces deux nouvelles inscriptions, la France compte 24 éléments inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

En 2023, en vue de leur sauvegarde, la France a enrichi son inventaire national du patrimoine culturel immatériel en y ajoutant 13 nouveaux éléments. Parmi eux, l'art de l'espalier (tailles de formation et de fructification), l'apprentissage et l'usage du braille, Mbiwi de Mayotte (un art vocal et rythmique), l'art du timbre-poste gravé en taille-douce ou encore la sonnerie de cloches par tintement manuel dite « banc du sonneur », « coptée » ou « trézolage » ou encore « retoquage » selon les régions.

Focus sur les 20 ans de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI)

Adoptée en 2003 par l'Unesco, la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fête ses 20 ans en 2023 et a été ratifiée à ce jour par 181 États, dont la France en 2006. Au-delà des célèbres inscriptions sur les listes de l'Unesco, la mise en œuvre nationale de cette convention oblige les États à identifier la diversité patrimoniale présente sur leurs territoires afin de maintenir sa vitalité, avec une participation active de la population. La convention représente une avancée majeure en matière de politique publique, incorporant des dimensions qui touchent à la culture par l'ampleur des domaines englobés (artisanat, jeux et sports traditionnels, musiques et danses traditionnelles, rituels, fêtes, savoirs sur la nature) mais également d'autres secteurs comme les enjeux de développement durable qui orientent la sauvegarde du PCI. En France, l'articulation avec la recherche en sciences sociales a été mise en avant et est soutenue à des fins réflexives et prospectives. En 2023, les célébrations marquant les 20 ans de la convention ont pris la forme de plusieurs centaines d'événements dans tout l'Hexagone et les Outre-mer. Les Journées européennes du patrimoine 2023 ont adopté le thème « le patrimoine vivant ».

Tableau 1 – Répartition des monuments historiques (immeubles) par type de propriétaire en 2023

Unités et %

Type de propriété	Nombre de monuments historiques	% du total
Privée	21 315	46
Commune ou communauté de communes	19 051	41
État	1 699	4
Mixte publique/privée	1 133	2
Département	663	1
Autre propriété publique	298	1
Liée à un culte*	246	1
Mixte publique	217	0
Région	54	0
Autre**	29	0
Non renseigné	1 254	3
Total	45 959	100

* Propriété diocésaine ou autre culte. Liée ou non à une propriété privée ou publique.
** Banque de France, Office national des forêts, organisme professionnel ou État étranger.

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service des monuments historiques/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Répartition des monuments historiques (immeubles) classés et inscrits par région en 2023

En unités et %

	Monuments classés	Monuments inscrits	Total	% du total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 487	3 423	4 910	11
Bourgogne-Franche-Comté	1 148	2 543	3 691	8
Bretagne	1 153	2 031	3 184	7
Centre-Val de Loire	859	1 973	2 832	6
Corse	144	188	332	1
Grand Est	1 676	2 890	4 566	10
Hauts-de-France	1 146	2 053	3 199	7
Île-de-France	1 167	2 730	3 897	9
Normandie	977	2 071	3 048	7
Nouvelle-Aquitaine	1 901	4 386	6 287	14
Occitanie	1 492	3 464	4 956	11
Pays de la Loire	675	1 476	2 151	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	905	1 445	2 350	5
Outre-mer	133	423	556	1
Total	14 863	31 096	45 959	100

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service des monuments historiques/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Fréquentation des monuments nationaux en matière de visites, 2019-2023

		En nombre de visites et %				
Ville	Site	2019	2020	2021	2022	Évolution 2023/2022 (%)
Paris	Arc de Triomphe	1 606 710	428 640	510 340	1 754 750	7
Mont-Saint-Michel	Abbaye	1 479 290	497 000	608 420	1 285 610	23
Paris	Sainte-Chapelle	1 375 610	296 430	373 330	1 201 620	20
Paris	Panthéon	875 670	223 220	368 080	949 760	11
Carcassonne	Château et remparts	621 150	266 750	316 400	537 090	19
Paris	Conciergerie	455 910	137 070	163 340	454 730	41
Azay-le-Rideau	Château	310 320	149 070	180 460	269 750	19
Angers	Château	247 740	126 480	154 330	245 620	17
Aigues-Mortes	Tours et remparts	191 600	110 920	145 940	209 640	7
Total 9 premiers monuments nationaux*		7 164 000	2 237 600	2 822 661	6 908 560	17
Total monuments nationaux		10 068 640	3 502 560	4 737 930	10 069 410	15

* Les tours de la cathédrale Notre-Dame sortent du top 10, en raison de leur fermeture au public suite à l'incendie d'avril 2019.

Source : Centre des monuments nationaux/ DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 4 – Répartition régionale des Maisons des Illustres en 2023

En unités et %

	Nombre de Maisons des Illustres	% du total
Île-de-France	45	11
Nouvelle-Aquitaine	27	8
Occitanie	24	7
Grand Est	22	6
Auvergne-Rhône-Alpes	19	1
Bourgogne-Franche-Comté	19	10
Normandie	19	7
Centre-Val de Loire	21	9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18	7
Hauts-de-France	10	14
Bretagne	8	11
Pays de la Loire	8	5
Guadeloupe	4	5
Étranger	4	1
Corse	3	1
Guyane	3	1
Martinique	3	1
Polynésie française	1	0
Mayotte	0	0
Réunion	0	0
Total	258	100

N.B. : le label compte un jumelage en Chine.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

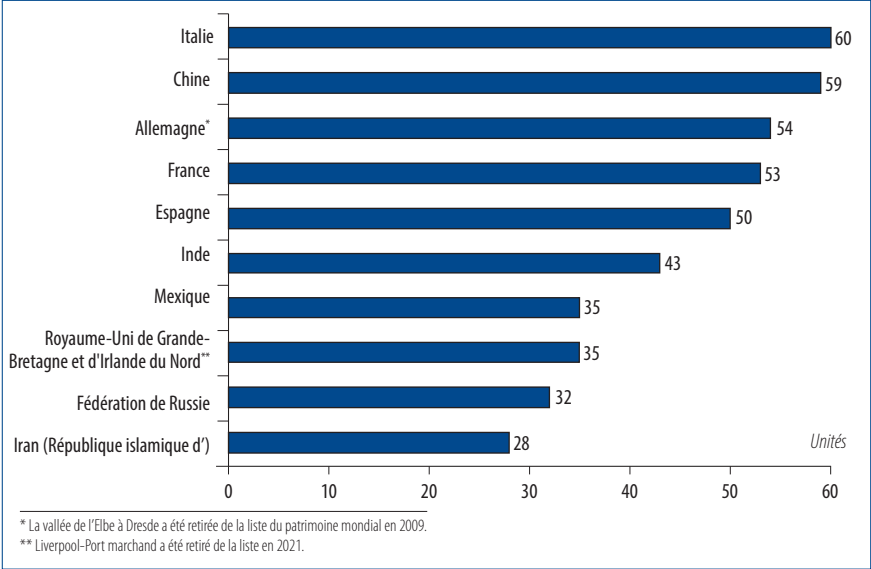
Tableau 5 – Répartition régionale des Jardins remarquables en 2024

En unités et %

	Nombre de jardins	% du total
Nouvelle-Aquitaine	63	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	47	10
Grand Est	51	10
Île-de-France	42	9
Occitanie	43	9
Normandie	37	8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	7
Centre-Val de Loire	31	6
Hauts-de-France	34	7
Bourgogne-Franche-Comté	33	7
Bretagne	25	5
Pays de la Loire	20	5
Guadeloupe	5	1
Martinique	7	2
Corse	2	0
Réunion	2	0
Guyane	3	0
Mayotte	0	0
Total	476	100

Source : Direction générale des patrimoines et de l'architecture/DEPS, ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Les dix pays comptant le plus de biens inscrits au patrimoine mondial de l’Unesco en 2024



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Création artistique

Arts visuels	220
Billetterie du spectacle vivant	230
Danse	234
Musique	242
Théâtre et arts associés	246
Diffusion pluridisciplinaire	252

Arts visuels

La création dans les arts visuels rassemble les professionnels de plusieurs disciplines : les arts plastiques (peinture, sculpture, dessin...), la photographie, l'art vidéo, les performances artistiques et les arts appliqués (stylisme, design...), des métiers de création d'art (gravure, œuvres textiles, vitraux, mosaïque, céramique...) et de création de mode.

Répartition des labels des arts visuels sur le territoire

Les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) constituent des outils de « soutien à la création, d'aménagement culturel du territoire et de sensibilisation du public ». Créés en 1982, à l'initiative du ministère de la Culture sur la base d'un partenariat État-régions, ils sont notamment chargés de diffuser des œuvres, de les faire circuler à travers des expositions, des actions de médiation ou des publications. Ils contribuent, de ce fait, à la diffusion de la création artistique auprès de tous les publics et au rayonnement international de la culture française. Depuis 2017, les Frac bénéficient d'un label du ministère de la Culture qui à la fois constitue une reconnaissance et permet une protection des collections au titre du Code du patrimoine. Ce label consacre les missions des Frac en matière de soutien à la création contemporaine, de transmission et de médiation pour le réel accès de tous à l'art contemporain.

En 2022, les collections des Frac rassemblent plus de 35 000 œuvres de 6 000 artistes de toutes nationalités. Certains établissements possèdent des collections spécialisées, à l'instar du Frac Centre-Val de Loire, qui traite plus particulièrement de l'architecture, ou du Frac Picardie, qui explore plus spécifiquement les pratiques du dessin. Les collections des Frac, essentiellement nomades, sont amenées à voyager en France comme à l'international. Les 22 Frac (dont 3 bi-sites) sont présents dans les treize régions métropolitaines, ainsi que sur l'île de La Réunion (carte 1).

Les Centres d'art contemporain d'intérêt national (Cacin) sont pour le secteur des arts plastiques des acteurs essentiels de la création contemporaine. Lieux de production et de diffusion de l'art contemporain, ils entretiennent des rapports privilégiés avec la création artistique vivante et se tiennent au plus près de l'actualité artistique. Ils sont conçus comme des lieux d'expérimentation, leurs activités se déploient à travers un programme annuel d'expositions, des éditions et un travail de médiation auprès des publics. Les centres d'art n'ont pas pour vocation de constituer des collections. Certains d'entre eux sont néanmoins à la tête de collections d'œuvres. Si la plupart des centres d'art ont une approche généraliste de l'art contemporain, certains se sont spécialisés dans la photographie, le design, l'art imprimé ou la mode. Répartis sur l'ensemble du territoire, les Cacin permettent ainsi à de nouveaux publics de rencontrer l'art de leur temps (carte 2).

Le Centre national des arts plastiques : un fort soutien pour la création artistique

Le Centre national des arts plastiques (Cnap) est une institution publique qui a deux missions principales : soutenir et promouvoir la création contemporaine dans tous les domaines des arts visuels, et conserver, enrichir et diffuser une collection nationale de plus de 107 000 œuvres. Il gère un ensemble de douze dispositifs de soutien à la création qui sont proposés aux artistes

et aux professionnels travaillant à leurs côtés. En 2023, le Cnap a soutenu 205 projets pour un montant de près de 1,6 million d'euros (tableau 1). Ce sont près de 160 artistes-auteurs qui ont été aidés, dont 66 % de femmes et 76 % de primo-bénéficiaires.

En 2023, le budget du Cnap consacré aux acquisitions à titre onéreux s'élève à plus de 1,6 million d'euros, avec notamment l'acquisition par achat de 109 œuvres¹ (contre 276 en 2022). La moitié des œuvres acquises a enrichi la collection « photographies et images animées » alors qu'en 2021, la part la plus importante des œuvres acquises était dédiée aux arts plastiques (graphique 1).

De nombreuses œuvres prêtées ou déposées en 2023

Faire vivre la collection, la conserver et la diffuser à l'échelle nationale et internationale font partie des missions du Cnap. Cette diffusion de la collection nationale profite aussi aux musées, administrations, centres culturels, fondations ou associations culturelles. En 2023, la collection s'est enrichie de 113 nouvelles œuvres (dont 4 dons). Près de 1 500 œuvres ont été prêtées à 133 lieux d'exposition. L'activité de prêt d'œuvres pour des expositions est marquée en 2023 par une hausse importante du nombre de prêts (31 %). 90 % des œuvres prêtées sont diffusées en France (tableau 2).

De plus, les Frac diffusent, prêtent et déposent des œuvres d'art auprès des institutions et des administrations et pour des expositions temporaires. En 2022, ce sont près de 6 800 œuvres d'art qui ont ainsi été prêtées. Ce chiffre, stable par rapport à 2021, n'a toujours pas retrouvé son niveau de la fin des années 2010, à savoir près de 9 000 œuvres prêtées (tableau 3).

L'art contemporain retrouve une grande partie de son public

En 2023, le Musée national d'art moderne a accueilli 2,6 millions de visiteurs, soit en moyenne 9 000 visiteurs par jour. La fréquentation est en baisse de 13 % par rapport à 2022 et de 20 % par rapport à 2019. En 2023, la baisse est plus importante pour les collections temporaires (- 20 %) alors qu'elle est plus modérée pour les collections permanentes (- 6 %) (graphique 2).

En 2022, à la galerie du Jeu de Paume, le nombre d'entrées a considérablement augmenté par rapport à celui de 2021 (+ 24 575 entrées, soit une hausse de 19 %). Au Palais de Tokyo, la fréquentation est en très forte hausse (257 000 entrées en 2022, soit plus de 80 % par rapport à 2021), sans toutefois revenir au niveau des années avant Covid (graphique 3).

En 2022, d'après l'enquête de la DGCA, les Frac ont accueilli près de 1,5 million de visiteurs, un chiffre en baisse par rapport à 2021 (- 5 %). Dans les centres d'art, au contraire, le nombre de visiteurs a considérablement augmenté (près de 700 000 visiteurs en plus en 2022), sous l'effet notamment d'une programmation hors les murs qui semble avoir touché un plus large public (graphique 3).

2023 : 4,69 milliards d'euros de produit des ventes aux enchères

Au-delà de leur dynamisme démographique², les maisons de vente connaissent en 2023 une bonne vitalité économique puisqu'elles ont généré, selon les données du Conseil des Maisons de vente, un total de 4,69 milliards d'euros, soit une augmentation de 7,1 % par rapport à 2022. Si l'élan post-Covid n'est pas retombé, ce total cache toutefois des évolutions différentes selon les secteurs. La catégorie « Véhicules d'occasion et matériel industriel » voit son montant global adjudgé augmenter de près de 25 % pour atteindre près de 2,5 milliards d'euros alors que le segment « Art et objets de collection » baisse de près de 9 %.

1. En 2023, il n'y a pas eu d'acquisitions en « design, arts décoratifs et métiers d'art » en raison du prochain déménagement des œuvres de la collection.

2. En 2023, le marché français compte 482 maisons de vente contre 458 en 2022 et 427 en 2021.

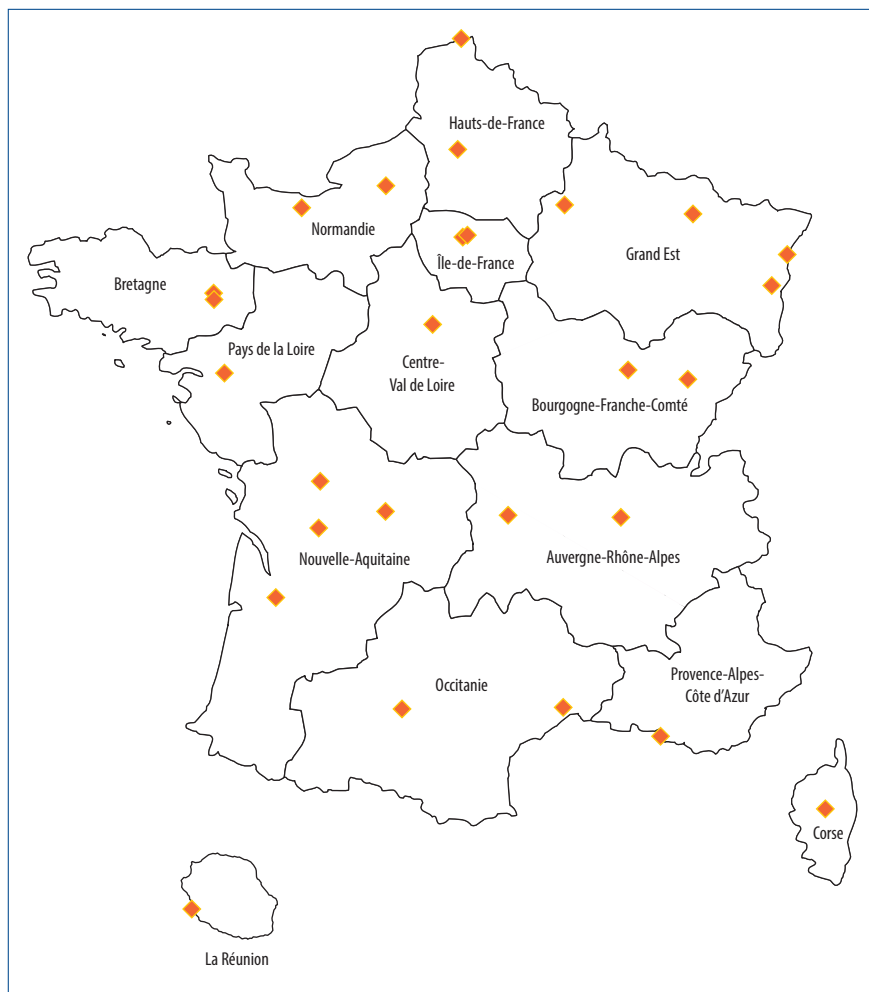
Avec un total des ventes à 1,91 milliard d'euros (graphique 4), le secteur « Art et objets de collection » repasse sous la barre des 2 milliards d'euros. Ce montant reste toutefois bien supérieur à ceux de la période antérieure au Covid. L'année 2022 semblait atypique. Elle avait enregistré une croissance de 13 % par rapport à 2021 et de 35 % par rapport à 2019. Cette forte augmentation des enchères était alimentée par une reprise d'activité post-Covid et par un effet de rattrapage (les biens qui devaient être mis sur le marché en 2020 ont finalement été proposés en 2022). En 2023, les collectionneurs ont ralenti leurs acquisitions ainsi que leurs investissements dans les œuvres d'art.

Principal segment du secteur « Art et objets de collection », le sous-secteur « Art et antiquités » produit un total de 1,122 milliard d'euros en 2023 (– 15 % par rapport à 2022). Si l'effet de rattrapage post-Covid s'est ralenti, l'année 2023 a également vu passer moins d'opportunités pour des ventes records. Les baisses les plus marquantes concernent les catégories « Dessins » (– 51 %) et « Mobilier et objets d'art anciens » (– 43 %) (graphique 5).

Pour en savoir plus

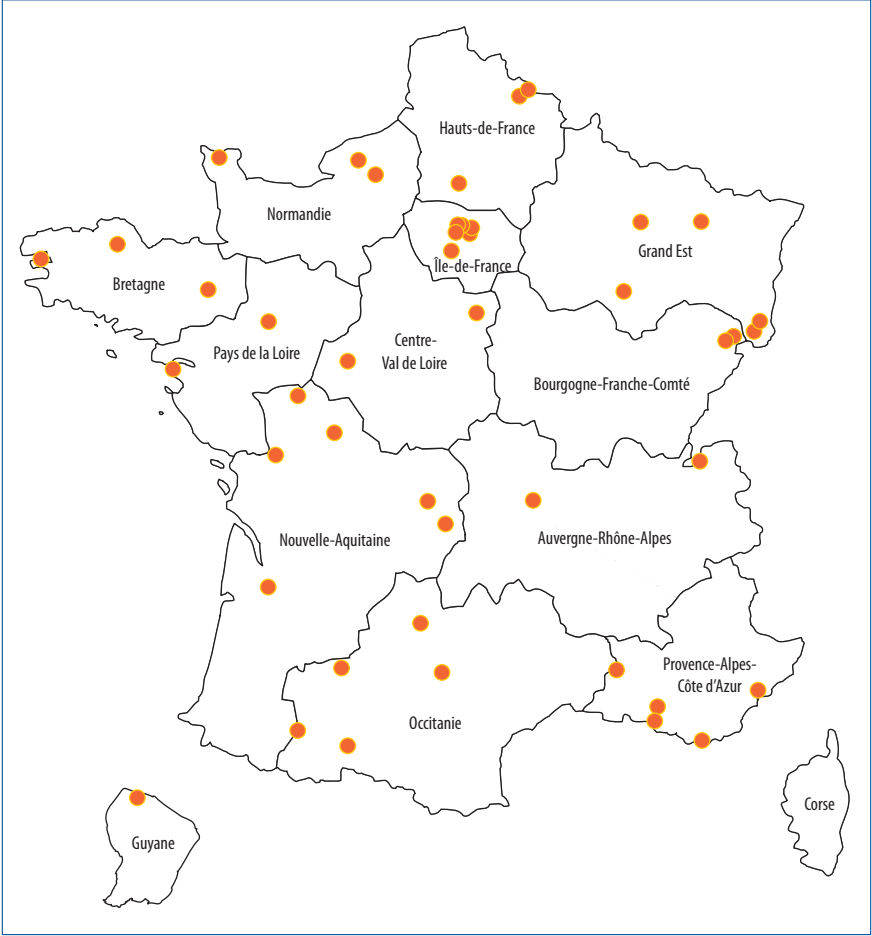
- *Rapport d'activité 2023*, Centre national des arts plastiques, juillet 2024
- *Bilan d'activité 2023*, Centre Pompidou, novembre 2024
- *Les Nouvelles Tendances du marché de l'art. Les ventes aux enchères en France et à l'international en 2022*, Paris, Conseil des maisons de vente/Beaux Arts, juin 2023

Carte 1 – Répartition des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) en 2024



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Carte 2 – Répartition des établissements labellisés des Centres d’art contemporain d’intérêt national (Cacin) en 2024



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

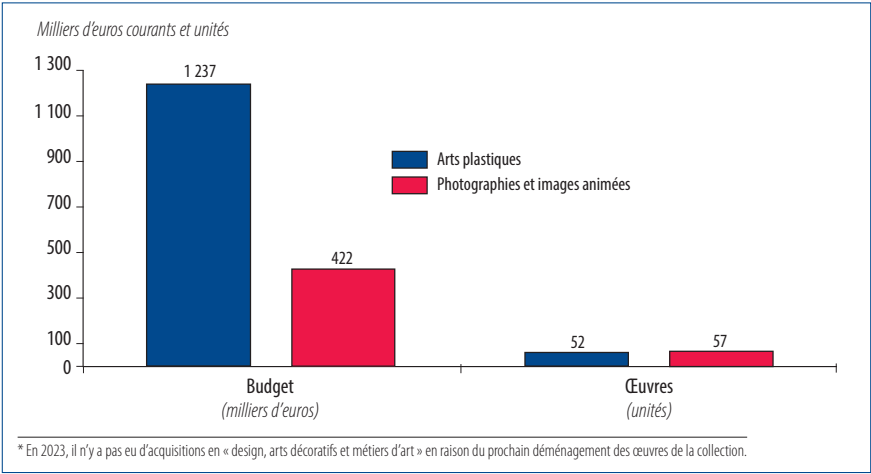
Tableau 1 – Répartition des aides aux professionnels accordées par le Centre national des arts plastiques en 2023

En unités et euros

	2023			Répartition		
	Nombre de demandes	Nombre de projets soutenus	Montants (€)	Femmes (%)	Hommes (%)	Primo-bénéficiaires (%)
Soutien à un projet artistique	431	25	270 000	57	43	92
Soutien à la photographie documentaire contemporaine	218	27	300 000	48	52	71
Soutien à la recherche en théorie et critique d'art	27	10	70 000	82	18	91
Résidence en partenariat avec la Cité internationale des arts	28	2	30 000			
Soutien à l'édition	125	44	255 559			
Soutien à l'exposition	38	26	98 000			
Soutien à la publication	19	12	45 441			
Avance remboursable pour la production d'une œuvre originale	3	1	40 000			
Soutien pour la valorisation de la scène française à l'international	85	36	246 000			
Soutien aux maisons de production : dispositif « Image/mouvement »	154	22	225 000			
Total	1 128	205	1 580 000			

Source : CNAP/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Acquisitions à titre onéreux du Centre national des arts plastiques par commission* en 2023



Source : CNAP/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Nombre d’œuvres prêtées* ou déposées par le Centre national des arts plastiques, 2014-2023

En unités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prêts	991	1 442	1 795	1 564	1 181	1 317	894	742	1 141	1 491
Dépôts	650	508	615	888	442	318	167	253	237	375
Total	1 641	1 950	2 410	2 452	1 623	1 635	1 061	995	1 375	1 866
France										
Prêts	889	1 271	1 425	1 229	976	1 207	831	635	1 022	1 365
Dépôts	649	507	605	869	421	307	166	252	223	364
Total	1 538	1 778	2 030	2 098	1 397	1 514	882	887	1 245	1 729
Étranger										
Prêts	102	171	370	335	205	110	63	107	119	126
Dépôts	1	1	10	19	21	11	1	1	14	11
Total	103	172	380	354	226	121	64	108	133	137

* Une œuvre présentée plusieurs fois est comptabilisée une fois.
Prêts et dépôts des collections du Fonds national d'art contemporain (Fnac) auprès des institutions culturelles et des administrations en France et à l'étranger et pour expositions.

Source : CNAAP/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

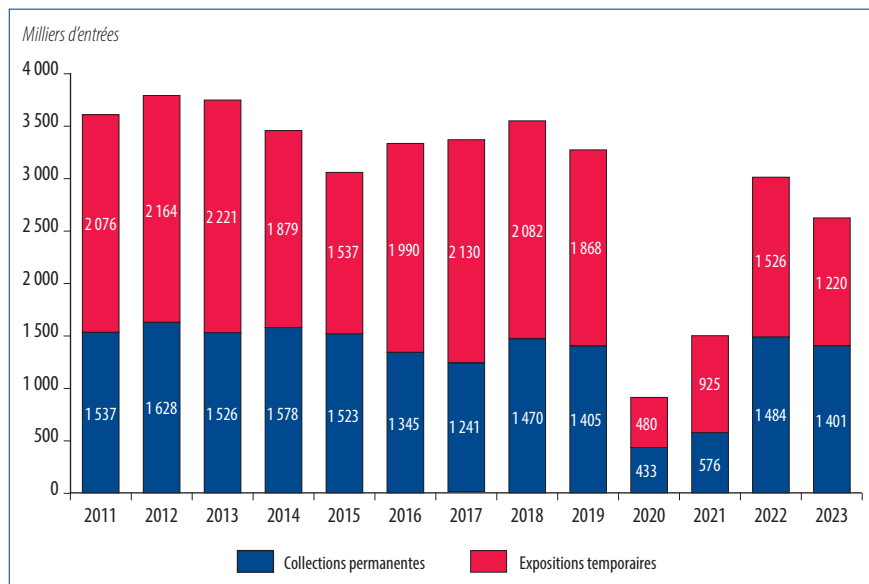
Tableau 3 – Nombre d’œuvres prêtées, déposées et diffusées par les Frac*, 2017-2022

En unités

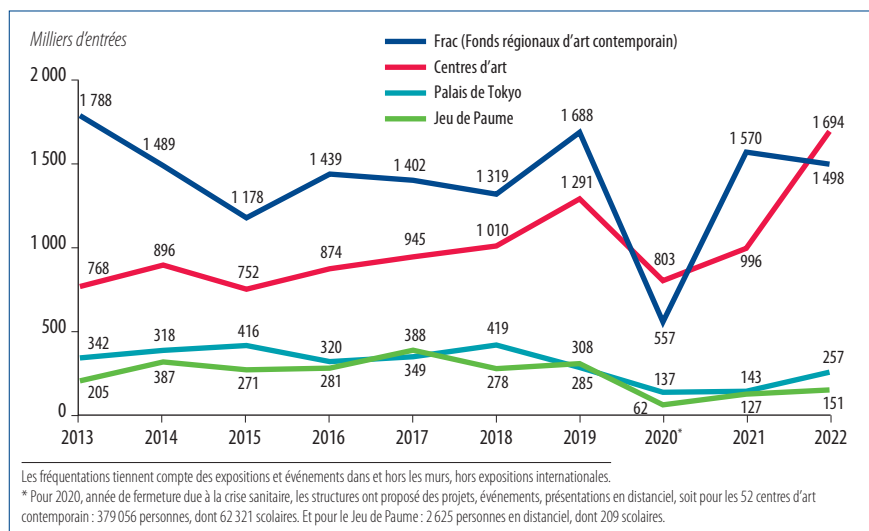
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Diffusions**	4 398	4 863	6 454	3 745	4 129	4 419
Prêts***	2 575	3 001	1 567	1 003	1 755	1 694
Dépôts	1 707	1 674	939	1 034	876	634
Total	8 680	9 538	8 960	5 782	6 760	6 747

* Prêts, dépôts et diffusions des collections des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) auprès des institutions culturelles et des administrations en France et à l'étranger et pour expositions.
** Diffusions : le prêt est accompagné d'actions du Frac.
*** Prêts : il s'agit de prêts secs sans intervention du Frac dans la diffusion de l'œuvre.

Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

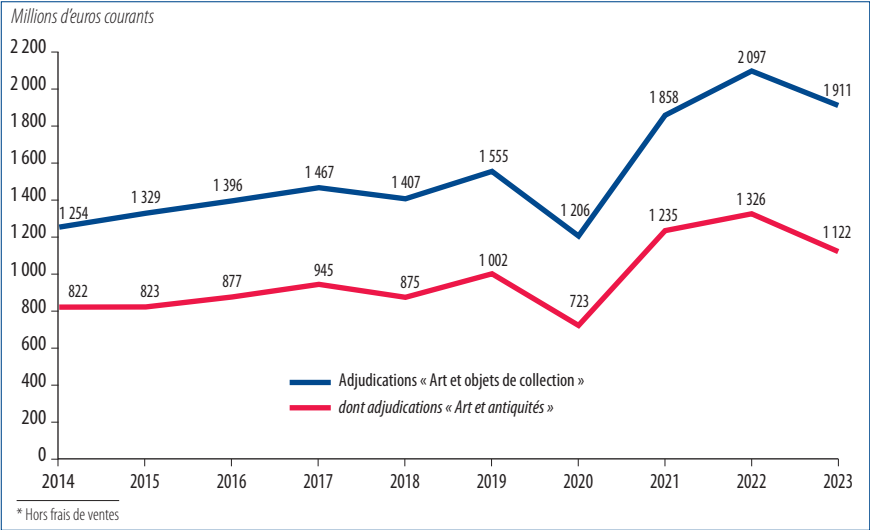
Graphique 2 – Évolution de la fréquentation du Musée national d'art moderne, 2011-2023

Source : Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, rapport d'activité/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Évolution de la fréquentation des structures d'art contemporain soutenues par le ministère de la Culture, 2013-2022

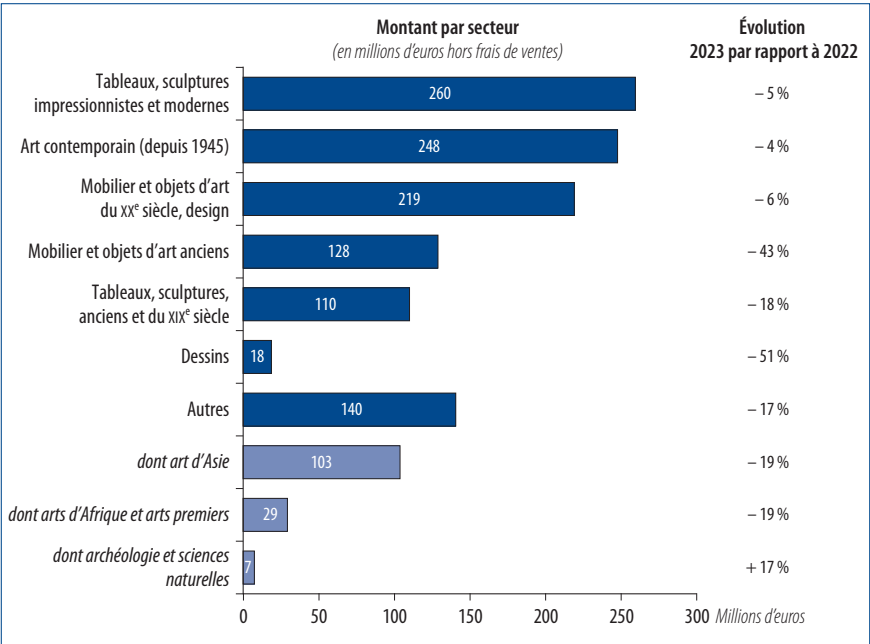
Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Évolution du montant d’adjudication* des ventes
« Art et objets de collection », 2014-2023



Source : CVV/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Répartition des ventes au sein du secteur « Art et antiquités » en 2023



Source : CVV/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Billetterie du spectacle vivant

Danse : près de 9 000 représentations en 2023

D'après les données Sibil (Système d'information billetterie), les spectacles de danse, avec près de 9 000 représentations identifiées, ont accueilli 2,8 millions de spectateurs et généré 72 millions d'euros de recettes en 2023. Par rapport à 2022, le nombre de représentations de spectacles de danse augmente de 4 %, la billetterie de 14 % et les recettes de billetterie de 12 % (tableau 1).

En 2023, la majorité des spectacles de danse sont identifiés comme relevant de la danse contemporaine : ces derniers occasionnent 75 % des représentations de danse, accueillent 63 % des spectateurs de spectacle de danse et génèrent 47 % de leurs recettes de billetterie.

Les spectacles de danse classique et baroque comptent pour moins de 5 % des représentations de spectacles de danse, soit près de deux fois moins que les spectacles de danse urbaine ou d'autres types. Donnés cependant devant un public nombreux – avec 1 000 billets par représentation en moyenne contre 310 en moyenne pour les spectacles de danse toutes esthétiques confondues – et à des tarifs supérieurs à la moyenne, les ballets classiques ou baroques occasionnent 37 % des recettes de billetterie de la danse et une recette moyenne par billet parmi les plus élevées (60 euros contre 30 euros en moyenne pour la danse). L'Opéra national de Paris accueille à lui seul 52 % du public des spectacles de danse classique et baroque et génère 70 % des recettes. Le château de Versailles et l'Opéra national de Bordeaux se placent à la deuxième et troisième positions en matière de recettes générées par les ballets.

Musique : les spectacles de musique sont à l'origine de plus de la moitié des recettes du spectacle vivant

D'après les données Sibil complétées des données du Centre national de la musique, dans le champ de la musique, plus de 45 000 concerts ont été déclarés en 2023, qui ont rassemblé 30 millions de spectateurs et généré 1,2 milliard d'euros de recettes de billetterie, soit plus de la moitié des recettes du spectacle vivant dans son ensemble (tableau 1). Les concerts de pop, rock et chanson sont ceux qui rassemblent le plus de spectateurs et qui génèrent le plus de recettes : 16 000 représentations (8 % de l'ensemble des représentations du spectacle vivant), 16 millions de billets (25 % de la billetterie) et 780 millions de recettes (37 %). Les concerts de jazz, blues, soul, funk et genres assimilés tiennent la deuxième place en ce qui concerne le nombre d'événements recensés (plus de 9 000), mais, après le pop-rock et la chanson, ce sont les concerts de musique électronique qui rassemblent le plus de public (4,1 millions) et les concerts de rap, hip-hop et genres assimilés qui génèrent le plus de recettes (125 millions de recettes de billetterie). Plus souvent donnés dans des salles ou des espaces de très grande capacité, les concerts de rap, hip-hop rassemblent en moyenne 1 350 spectateurs par événement, contre 975 pour les concerts de pop, rock et de chanson, et 670 pour les concerts tous domaines confondus.

Par rapport à 2022, le nombre de concerts, toutes esthétiques confondues, augmente de 5 % en 2023, la billetterie de 8 % et la recette de billetterie de 14 %. Les évolutions sont contrastées selon le domaine musical. Le nombre de concerts de pop-rock et chanson et celui de concerts de jazz augmentent respectivement de 7 % et de 10 % et génèrent une billetterie (+ 20 % chacun)

et une recette de billetterie en forte hausse (+ 33 % et + 40 % respectivement). Inversement, les concerts de rap, hip-hop accusent une légère baisse du nombre d'événements (– 4 %) et une diminution importante de la billetterie (– 27 %) et des recettes (– 32 %) qui s'expliquent par des tournées records en 2022.

Théâtre : une représentation de spectacle vivant sur deux relève du théâtre ou des arts associés

En 2023, d'après les données de Sibil, complétées de celles de l'Association pour le soutien du théâtre privé pour le théâtre, 89 600 représentations de théâtre (conte et mime inclus) ont été données et 9 500 représentations de cirque, marionnettes et arts de la rue (tableau 1). Après une année 2022 marquée par une programmation de théâtre particulièrement abondante du fait des reports de spectacles dus à la pandémie de Covid-19 et un retour progressif du public, l'année 2023 témoigne d'une normalisation de la programmation et d'une reprise de la fréquentation : le nombre total de représentations recensées de théâtre, conte et mime diminue de 9 % en 2023, la billetterie et la recette de billetterie augmentent respectivement de 7 % et 8 %. Les spectacles de cirque et de marionnettes enregistrent une nette progression en 2023, tant en nombre de représentations (12 % pour le cirque et 8 % pour les marionnettes), qu'en nombre de billets émis (31 % pour le cirque et 27 % pour les marionnettes) et de recettes (117 % pour le cirque et 22 % pour les marionnettes).

Plus d'une représentation sur dix relève de l'humour, des imitations, des sketches ou de seul-en-scène

Les spectacles d'humour, les imitations, les sketches ou seul-en-scène constituent, après le théâtre, la deuxième proposition artistique en termes de nombre de représentations. En 2023, 25 000 représentations relèvent de cette catégorie, soit 12 % des représentations de spectacle vivant recensées ; elles comptabilisent plus de 5 millions de spectateurs (8 % du public) et génèrent 146 millions d'euros (7 % des recettes). Entre 2022 et 2023, le nombre de représentations déclarées de spectacles d'humour, d'imitations, de sketches ou seul-en-scène augmente de 15 %, la billetterie de 18 % et les recettes de billetterie de 19 %. Avec 8 300 représentations déclarées en 2023, les spectacles de comédie musicale et de théâtre musical accueillent plus de 3 millions de spectateurs (5 % de la billetterie totale du spectacle vivant) et génèrent une recette de 142 millions d'euros (7 % du total des recettes), équivalente à celle des spectacles d'humour. Enfin, les spectacles de cabaret ou de music-hall, avec 7 700 représentations en 2023 (+ 7 % par rapport à 2022), génèrent 2,1 millions de billets (+ 12 %) et 134 millions d'euros de recettes de billetterie (+ 22 %).

Pour en savoir plus

- Thibault CAÏE, Amandine SCHREIBER et Laure TURNER, *Billetterie du spectacle vivant en 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-6, décembre 2024

Tableau 1 – Représentations, billetterie et recettes du spectacle vivant en 2023
selon le domaine esthétique et évolution 2022-2023

	Représentations	Billetterie (en millions)	Recette TTC (en millions d'euros)
Danse	8 832	2,8	72
Danse contemporaine	6 598	1,7	33
Danses urbaines	815	0,3	3
Danses classique et baroque	462	0,5	27
Autres danses	957	0,3	8
Musique	45 028	30,3	1 188
Pop, rock, chanson	16 025	15,6	776
Jazz, blues, soul, funk et genres assimilés	9 224	2,1	53
Musique classique et contemporaine	6 507	2,5	58
Musique électronique	5 490	4,1	83
Musique du monde et traditionnelle	3 839	1,3	26
Rap, hip-hop et genres assimilés	2 568	3,5	125
Opéra et théâtre lyrique	1 375	1,1	68
Théâtre et arts associés	99 241	15,3	317
Théâtre, conte, mime	89 551	13,2	276
Cirque	5 041	1,6	38
Marionnettes	4 023	0,4	2
Arts de la rue	476	0,1	0,2
Autre spectacle vivant	51 633	13,6	515
Humour, sketch, imitation	24 821	5,1	146
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	8 328	3,3	142
Cabaret, music-hall	7 682	2,1	134
Autre	10 952	3,2	92
Total général	204 734	62,0	2 092

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non).

Note : la catégorie « Autre » rassemble des spectacles dont l'esthétique n'a pu être déterminée. La définition du domaine esthétique de la représentation est laissée à l'appréciation du déclarant (programmateur) et peut varier d'un déclarant à l'autre et d'une source à l'autre, en l'absence d'un référentiel partagé d'artistes et de spectacles. Certaines frontières sont poreuses entre domaines (spectacle musical et cabaret par exemple) ou entre genres esthétiques (pop-rock, chanson et rap, hip-hop pour la musique par exemple).

Unités, millions, millions d'euros et %

Évolution 2022-2023 (en %)			
	Représentations	Billetterie	Recette
	4	14	12
	2	13	10
	1	-2	-4
	-6	5	7
	n.s.	n.s.	n.s.
	5	8	14
	7	20	33
	10	20	40
	2	-3	-18
	8	10	4
	1	9	14
	-4	-27	-32
	-6	3	-1
	-7	9	15
	-9	7	8
	12	31	117
	8	27	22
	-4	-16	-15
	10	18	28
	15	18	19
	2	24	33
	7	12	22
	0	0	0
	0	11	17

Source : Sibil, ASTP, CNM, traitements DEPS, DEPS, Ministère de la culture, 2024

Danse

Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) maillent les territoires

Le ministère de la Culture soutient la création dans le domaine de la danse, sa diffusion et sa rencontre avec les publics, notamment par l'implantation et le cofinancement avec les collectivités territoriales de structures labellisées dédiées à cette pratique artistique : les centres chorégraphiques nationaux (CCN) et les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) (carte 1).

Représentatifs d'une grande diversité de langages et de formes de la danse, 19 CCN sont répartis dans douze régions françaises pour mettre en œuvre l'activité de création du ou des artistes qui en assurent la direction, ainsi que la diffusion de leurs créations chorégraphiques et des activités connexes liées à ces dernières et dédiées aux professionnels et aux habitants. Ainsi, ces centres ont également pour mission d'accompagner des artistes et des compagnies indépendantes dans le cadre de l'accueil-studio et de résidences dites artistes associés. Enfin, les CCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Les CDCN contribuent également à structurer l'activité chorégraphique au niveau national, avec la mission spécifique d'assurer une diffusion des différentes esthétiques de la danse dans les territoires. Ces établissements ont pour mission de soutenir la création et la recherche artistique, en aidant notamment au repérage et à l'accompagnement des artistes émergents, en particulier dans le cadre de dispositifs de résidence (accueil-studio ou artistes associés). Ils proposent des outils pédagogiques et des projets d'action culturelle visant à favoriser le développement de la culture chorégraphique et son appropriation par un large public. On compte aujourd'hui 14 CDCN, répartis dans dix régions françaises, dont la Guyane.

Une reprise de l'offre chorégraphique et un retour des spectateurs

En 2022, d'après les données de la Direction générale de la création artistique (DGCA), près de 104 000 spectateurs ont vu un spectacle chorégraphique dans l'ensemble des établissements lyriques dotés du label Opéra national en région (établissements disposant d'un ballet permanent ou d'un accord de partenariat privilégié avec ce dernier). Les représentations chorégraphiques y sont en forte hausse en 2022 par rapport à 2021 : + 60 %.

L'Opéra national de Paris a, quant à lui, proposé 13 spectacles chorégraphiques en 2022 pour 184 représentations chorégraphiques, qui ont attiré près de 350 000 spectateurs (tableau 1).

À Chaillot – Théâtre national de la danse, 39 spectacles ont été programmés pendant la saison 2022-2023 pour 188 représentations et un peu plus de 111 000 spectateurs. Ces chiffres bien inférieurs à ceux de la saison précédente s'expliquent par la fermeture de la grande salle Vilar pour travaux à compter de 2023 (tableau 2).

Concernant les structures labellisées, en 2022, les productions des CCN (soit 174 spectacles) ont donné lieu à 1 826 représentations au siège, en itinérance ou en tournée, dont 327 à l'international. Elles ont ainsi été vues par plus de 644 000 spectateurs, soit un fort rebond par rapport

à 2021. Pour cette même année, on note, après une année 2021 record, une légère diminution de 2 % du nombre de résidences du type accueil-studio (190 contre 194) qui permettent d'accueillir des phases de travail chorégraphique.

Quant aux CDCN, on assiste à une forte reprise en 2022 : 583 spectacles et événements, pour 1 106 représentations. Ils ont rassemblé plus de 104 000 spectateurs. On note, par ailleurs, 167 résidences assorties d'un soutien en coproduction, soit 7 % de plus qu'en 2021 (tableau 3).

Le ministère de la Culture accompagne les équipes chorégraphiques indépendantes

La création dans le domaine de la danse et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies chorégraphiques indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Un conventionnement à 2,3 ou 4 ans permet d'accompagner le développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps, selon son degré de maturité, la reconnaissance de son travail, ses formats de création et son rayonnement. Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Cette réforme a été accompagnée d'un budget de 1,58 million (910 k€ en 2021 et 670 k€ en 2022) pour mieux accompagner les équipes chorégraphiques, ce qui explique les évolutions notables sur les dernières années.

Les aides déconcentrées allouées par le ministère de la Culture aux équipes chorégraphiques ont représenté plus de 12,8 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2022. En 2023, 325 aides ont été attribuées, dont 125 aides au projet (graphique 1).

Le Centre national de la danse (CND) : dévolu à la danse sous tous ses aspects

Créé en 1998, le CND est le centre de ressources au service des professionnels et du public implanté sur deux sites, à Pantin en Île-de-France et à Lyon. Ses missions s'articulent autour de trois axes. Il est tout d'abord au service de l'accompagnement et de la formation des danseurs professionnels. En 2023, près de 2 400 professionnels ont suivi plus de 3 400 heures de formation. Cette même année, 293 compagnies chorégraphiques ont bénéficié d'un prêt de studio¹ grâce au CND (+ 9 % par rapport à 2022) (tableau 4).

Par ailleurs, le CND assure la conservation et la diffusion du patrimoine chorégraphique. Il développe la culture chorégraphique par des programmes d'éducation artistique et culturelle et par une politique d'expositions et de publications enrichies grâce aux ressources documentaires issues de la médiathèque et des fonds d'archives audiovisuelles. En 2022, le portail documentaire a vu sa fréquentation augmenter encore avec 248 000 visiteurs (contre 189 000 en 2021).

Près de 700 étudiants se destinent aux métiers de la danse en 2022-2023

Au cours de l'année universitaire 2022-2023, 685 étudiants étaient en formation dans les établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (ESC) délivrant des diplômes nationaux de danse, soit une hausse de presque 10 % par rapport à l'année précédente (tableau 5). La part des femmes, égale à 70 %, y est plus élevée que dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (63 %). 55 % de ces étudiants préparent le diplôme national supérieur professionnel de danseur, suivis par ceux qui préparent le diplôme d'État de professeur de danse (32 %). Les caractéristiques des étudiants varient selon le diplôme préparé (tableau 6). La part de femmes est la plus élevée parmi

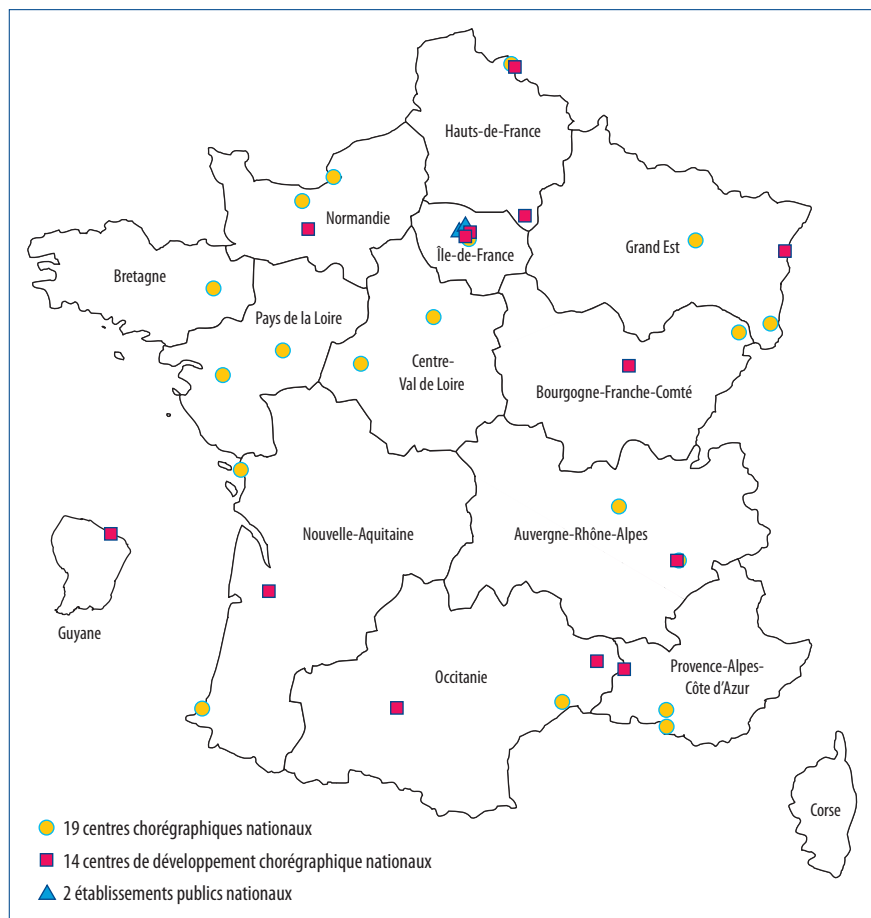
1. Il y a 14 studios à Pantin.

les inscrits au diplôme d'État de professeur de danse (92 %) et la plus faible parmi les inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur (56 %). Ces derniers ont en moyenne 19 ans, alors que l'âge moyen des inscrits au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse est de 40 ans et celui des candidats au diplôme de notateur du mouvement est de 32 ans. Enfin, 23 % des inscrits au diplôme de notateur du mouvement et 20 % des inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur sont de nationalité étrangère.

Pour en savoir plus

- Rapport d'activité 2022, Centre national de la danse

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture en juillet 2024



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Activités des ballets permanents au sein des maisons d'opéras labellisées et de l'Opéra national de Paris en 2022

Unités

	Établissements dotés du label Opéra national en région et disposant d'un ballet permanent*	Opéra national de Paris
Nombre de danseurs permanents	146	154
Nombre de spectacles chorégraphiques	21	13
Nombre de représentations chorégraphiques	159	184
Nombre de spectateurs de spectacles chorégraphiques	103 748	349 326

* À savoir les Opéras nationaux en région (ONR) de Bordeaux, Lyon, Strasbourg - Mulhouse - Colmar, Toulouse. Trois autres opéras en région, non dotés du label national, disposent également de ballets permanents à Avignon, Metz, Nice (soit 52 danseurs). Et cinq Centres chorégraphiques nationaux implantés à Aix (Ballet Preljocaj CCN d'Aix-en-Provence), Biarritz (Malandain Ballet Biarritz), Marseille ((LA)HORDE-Ballet national de Marseille), Mulhouse (Ballet de l'ONR) et Nancy (Ballet de Lorraine) disposent de 122 postes de danseurs permanents (dont 32 danseurs comptabilisés aussi ci-dessus, les effectifs du CCN-Ballet de Mulhouse étant communs avec ceux de l'Opéra national du Rhin).

Source : enquête ROF, DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Activités de programmation de Chaillot – Théâtre national de la danse (par saison), 2014-2023

En unités et %

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Variation entre 2022-2023 et 2021-2022* (%)
Nombre de spectacles	38	37	35	42	37	17	17	41	39	- 5
Nombre de représentations	282	260	209	277	219	61	141	236	188	- 20
Nombre de spectateurs	130 531	113 068	138 762	155 701	131 000	102 248	76 501	117 210	111 287	- 5

* En raison de la fermeture des salles et des restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.
Commentaire : à compter de 2023, la grande salle Vilar (jauge de 1 200 places) est fermée pour travaux. Le théâtre programme sur site, dans la salle Gémier (jauge de 380 places) et hors-les-murs, au sein de théâtres partenaires.
Les données présentées en 2022-2023 sont celles de la fréquentation et de la programmation au siège (site de Chaillot). En intégrant la programmation hors-les-murs, le nombre de spectacles est de 50 et le nombre de représentations de 236.

Source : rapports d'activité, DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Activité des structures labellisées danse, 2019-2022

En unités et %

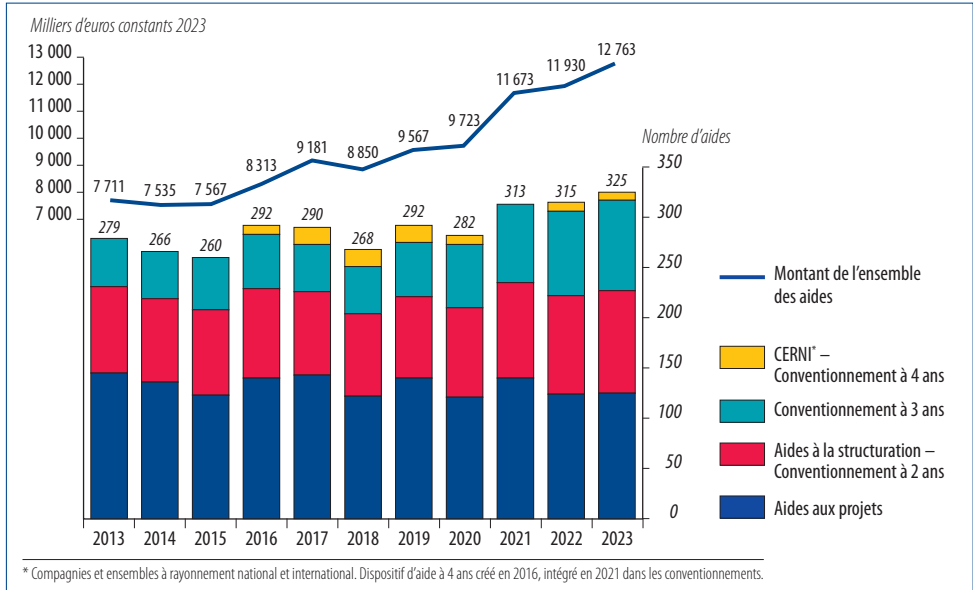
	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (%)
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)					
Nombre de résidences du type accueil-studio*	175	182	194	190	- 2
Activités de diffusion des productions des CCN, au siège, en itinérance et en tournée	Nombre de spectacles	255	168	149	+ 17
	Nombre de représentations	1 442	817	1 125	+ 62
	dont en France	1 144	724	982	+ 53
	dont à l'international	298	93	143	+ 129
	Fréquentation des productions du CCN	575 522	212 853	467 376	+ 38
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)					
Nombre de résidences du type accueil-studio**	112	127	156	167	+ 7
Activités de programmation des CDCN dans leurs salles et celles de leurs partenaires dans leur territoire	Nombre de spectacles et événements	437	215	345	+ 69
	Au siège	162	92	143	n.c.
	En itinérance	275	123	202	n.c.
	Nombre de représentations	940	386	780	+ 42
	Nombre de spectateurs**	130 880	38 296	60 162	+ 73

* Le total des CCN ci-dessus n'inclut pas les données suivantes, non disponibles : fréquentations 2019 et 2020 du CCN-Angers/CDCN, accueil-studio de 2019 et 2020 du CCN-Mulhouse/BONR.

** Les données 2019-2021 se fondent sur 12 CDCN (hors CDCN d'Uzès dont les données n'étaient pas disponibles). Pour 2022, ce sont les données de 13 CDCN (dont Uzès) qui sont intégrées.

Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Aides déconcentrées au spectacle vivant pour la danse, 2013-2023



Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 4 – Activité du Centre national de la danse, 2013-2023

Unités

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Heures de formation dispensées aux professionnels	3 062	2 250	2 807	3 100	3 210	2 836	2 910	2 904	4 165	2 481	3 429
Nombre de stagiaires	427	386	928	821	824	1 038	772	1 057	2 545	1 223	2 397
Heures d'entraînement régulier du danseur et cartes blanches*	819	808	741	680	593	567	636	348	597	460	452
Nombre de stagiaires	898	964	1 023	859	874	896	983	762	902	1 356	1 671
Compagnies chorégraphiques ayant bénéficié d'un prêt de studio	445	472	489	448	438	536	475	252	233	268	293

* Workshops inclus à partir de 2019.

Source : Centre national de la danse/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 5 – Effectifs des formations en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2022-2023

Unités

	2022-2023
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD)	143
École de danse de l'Opéra national de Paris	51
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD)	164
Pôle national supérieur de danse de Marseille (PNSD)*	78
Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD)	60
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire « Le Pont supérieur » – Nantes	44
Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)	45
École du Centre national de danse contemporaine d'Angers – Théâtre Le Quai	18
Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)	25
École supérieure des arts de Lorraine (ESAL)	22
École supérieure musique et danse Hauts-de-France	35
Total	685

* À partir de l'année 2019-2020, le PNSD de Marseille regroupe toutes les formations supérieures. Le Centre international de danse Rosella Hightower (CIDRH) s'occupe des formations pour les jeunes amateurs.

Source : enquête SISE Inscriptions 2022-2023, SIES, Ministère de l'Enseignement supérieur/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 6 – Caractéristiques des étudiants en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2022-2023

En unités et %

	Effectifs	Part (%)	Nombre de femmes		Nombre d'étrangers		Âge moyen
			Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	
Diplôme d'État de professeur de danse	221	32	204	92	12	5	23
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse	39	6	25	64	5	13	40
Diplôme national supérieur professionnel de danseur	378	55	212	56	77	20	19
Diplôme de notateur du mouvement du CNSMD Paris (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	47	7	37	79	11	23	32
Total « établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse »	685	100	478	70	105	15	22
Total « établissements d'enseignement supérieur Culture »	36 300	-	23 000	63	5 442	15	23

Source : enquête SISE Inscriptions 2022-2023, SIES, Ministère de l'Enseignement supérieur/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Musique

130 établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} juillet 2024

Présents sur l'ensemble du territoire, 3 établissements publics nationaux¹ et 127 établissements labellisés par le ministère de la Culture contribuent à la création et à la diffusion de la musique : 15 orchestres permanents labellisés, 6 opéras nationaux en région, 5 théâtres lyriques d'intérêt national, 8 centres nationaux de création musicale (CNCM) et 93 scènes de musiques actuelles (Smac) (carte 1).

Au cours de la saison 2022-2023, les établissements publics nationaux ont proposé un nombre de spectacles et un nombre de représentations équivalents à ceux de la saison précédente mais encore inférieurs à ceux de la saison 2018-2019 (346 spectacles contre 402 et 834 représentations contre 1 032). Le nombre de spectateurs augmente de 7 % par rapport à celui de la saison précédente pour atteindre 1,3 million en 2022-2023, un chiffre inférieur à celui de la saison 2018-2019 mais supérieur à la moyenne de 2014 à 2019 (tableau 1).

En 2022, l'activité des scènes de musiques actuelles, des opéras nationaux en région et des théâtres lyriques d'intérêt national est en hausse. Le nombre de spectacles s'élève à 10 850 (soit + 88 % par rapport à 2021), le nombre de représentations augmente de 70 % et le nombre de spectateurs, de 111 %. Le public des Smac retrouve presque son niveau de 2019 avec une augmentation de 128 % du nombre de spectateurs entre 2021 et 2022. Dans les opéras, 884 000 spectateurs ont été accueillis en 2022, soit 39 % de plus qu'en 2019 (tableau 2). Cette évolution de la fréquentation des opéras doit notamment tenir compte de la labellisation de l'Opéra national du Capitole en 2021.

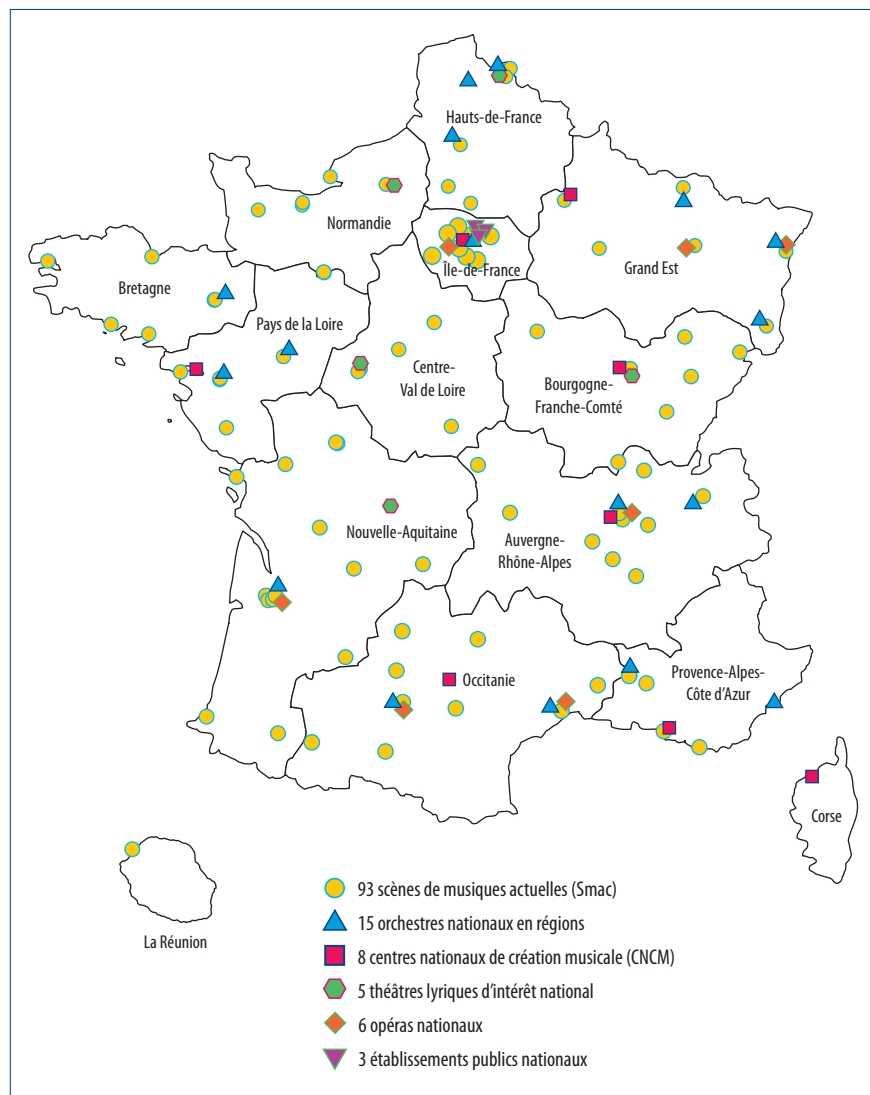
Un soutien aux ensembles musicaux qui continue d'augmenter en 2023

La création dans le domaine de la musique et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Un conventionnement à 2, 3 ou 4 ans permet d'accompagner le développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps, selon son degré de maturité, la reconnaissance de son travail, ses formats de création et son rayonnement. Le dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Cette réforme a été accompagnée d'un budget supplémentaire de 2,93 millions d'euros (1,53 M€ en 2021 et 1,04 M€ en 2022) pour mieux accompagner les ensembles musicaux, ce qui explique les évolutions notables sur les dernières années.

1. Les trois établissements publics nationaux sont l'Opéra national de Paris, l'Opéra-Comique et la Philharmonie de Paris.

Au total, les aides allouées par le ministère de la Culture aux ensembles musicaux s'élèvent à 19,3 millions d'euros en 2023. 457 aides ont été attribuées, dont 186 aides aux projets (ce qui représente 41 % des bénéficiaires) et 271 conventionnements (graphique 1).

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} juillet 2024



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Activité des établissements publics nationaux dans le champ musical, saisons 2016-2017 à 2022-2023

En unités et %

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Variation entre 2022-2023 et 2021-2022 (%)
Nombre de spectacles	376	382	402	239	98	346	346	0
Opéra national de Paris	35	35	37	17	7	33	32	-3
Opéra-Comique	23	27	19	9	14	21	25	19
Cité de la Musique								
Philharmonie de Paris	318	320	346	213	77	292	289	-1
Nombre de représentations	966	922	1 032	507	237	839	834	-1
Opéra national de Paris	501	480	513	209	106	364	336	-8
Opéra-Comique	93	86	78	46	33	86	124	44
Cité de la Musique								
Philharmonie de Paris	372	356	441	252	98	389	374	-4
Nombre de spectateurs	1 314 047	1 246 519	1 488 171	708 777	189 524	1 211 715	1 299 148	7
Opéra national de Paris	856 333	811 532	875 439	357 133	94 504	712 430	798 193	12
Opéra-Comique	58 219	52 386	46 972	15 305	19 956	51 859	58 046	12
Cité de la Musique								
Philharmonie de Paris	399 495	382 601	565 760	336 339	75 064	447 426	442 909	-1

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Activité des structures labellisées musique en 2019-2022

En unités et %

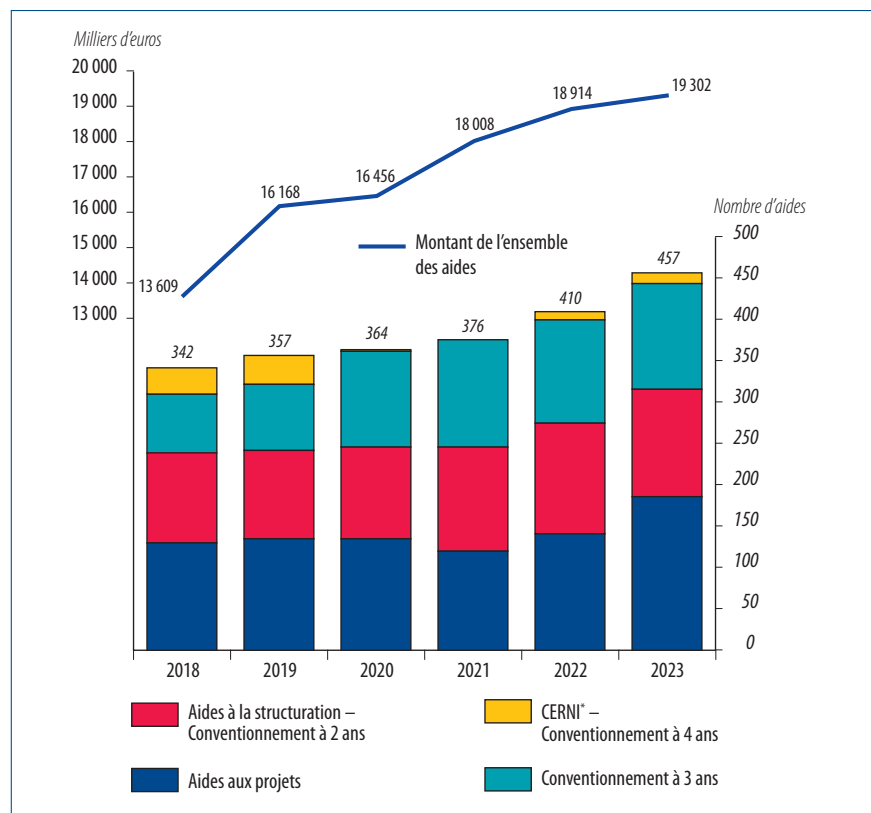
	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (%)
Nombre de spectacles	11 000	3 929	5 773	10 852	88
Scènes de musiques actuelles (Smac)*	10 541	3 695	5 314	10 008	88
Opéras	459	234	459	844	84
Nombre total de représentations	8 185	3 211	4 630	7 879	70
Scènes de musiques actuelles (Smac)	5 986	2 112	3 645	6 097	67
<i>Dont hors les murs</i>	1 043	431	908	960	6
Opéras	1 156	668	985	1 782	81
Nombre de spectateurs	2 246 136	732 821	1 145 721	2 419 070	111
Scènes de musiques actuelles (Smac)	1 609 766	488 487	674 046	1 535 206	128
Opéras	636 370	244 334	471 675	883 864	87

Données récoltées auprès des Smac (88 en 2019, 90 en 2020, 88 en 2021, 92 en 2022), 6 opéras en région et 4 théâtres lyriques d'intérêt national.

* Pour les Smac, le nombre de spectacles totalise le nombre de groupes, formations et artistes solos diffusés sur le total des dates programmées dans l'année, dans et hors les murs. Le nombre de représentations correspond au nombre total de dates diffusées dans et hors les murs. Une même représentation pouvant contenir plusieurs concerts d'artistes différents.

Source : ROF pour les opéras, Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Aides aux ensembles musicaux, 2018-2023



Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Théâtre et arts associés

Une offre publique s'appuyant notamment sur plus de 70 équipements labellisés

Aux quatre théâtres nationaux¹ subventionnés exclusivement par l'État s'ajoute un vaste réseau de lieux dédiés à la création et à la diffusion du théâtre, du cirque, des arts de la rue et de la marionnette. Soutenu par l'intervention conjointe de l'État et des collectivités territoriales, ce réseau s'appuie notamment sur des labels qui structurent les missions et les moyens de ces institutions : 38 centres dramatiques nationaux (CDN), 13 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), 14 pôles nationaux du cirque (PNC) et 7 centres nationaux de la marionnette (CNMa), nouveau label créé en 2022 (carte 1).

Dans les quatre théâtres nationaux, le nombre de spectacles et de représentations baisse légèrement au cours de la saison 2022-2023 par rapport à la saison précédente : 75 spectacles y sont donnés, soit une baisse de 4 %, et 1 440 représentations ont lieu (– 2 %). Les spectateurs sont toutefois plus nombreux (près de 625 000 personnes, avec une augmentation de 5 %) (tableau 1).

En 2022, d'après l'enquête de la Direction générale de la création artistique (DGCA), les structures labellisées du secteur du théâtre et arts associés ont proposé au total plus de 10 100 représentations (+ 16 %) pour 2 800 spectacles (+ 39 %). Quant aux spectateurs accueillis, leur nombre a doublé, pour atteindre 1,764 million.

Dans les centres dramatiques nationaux, plus de 6 200 représentations ont eu lieu (4 500 au siège et 1 729 en itinérance²) pour 1 475 spectacles. La période est marquée par une forte progression des spectacles proposés en itinérance, encouragés notamment dans le cadre de l'été culturel ou du « Plan théâtres ». Les pôles nationaux du cirque, très touchés dans leur activité d'itinérance pendant la crise en raison de l'interdiction des représentations sous chapiteau, ont vu leur activité reprendre en 2021 et s'améliorer quelque peu en 2022, sans toutefois atteindre le niveau de 2019. En 2022, 600 spectacles de cirque ont donné lieu à 1 265 représentations et près de 295 000 spectateurs y ont assisté. Quant aux centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, comme pour tout le secteur des arts de la rue, leur activité a été particulièrement affectée par la crise. En 2022, la reprise, amorcée en 2021, se confirme particulièrement pour les représentations en itinérance (sans atteindre néanmoins le niveau de 2019).

En 2022, l'activité du nouveau label, « Centre national de la marionnette », vient développer l'activité du secteur du théâtre et des arts associés. Plus de 300 spectacles ont eu lieu pour 755 représentations données, dans lesquelles ont été accueillis plus de 87 000 spectateurs (tableau 2).

1. Les quatre théâtres nationaux relevant du théâtre sont : la Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Strasbourg. Il en existe un cinquième, le Théâtre national de Chaillot, qui est consacré à la danse.

2. Sont considérées comme « au siège » les représentations dans les bâtiments de la structure labellisée. Les représentations « en itinérance » sont programmées par la structure, mais dans des lieux partenaires du territoire.

Le théâtre privé : plus de spectateurs en 2023 mais une activité quasi stable par rapport à 2022

Les salles du théâtre privé bénéficient d'un fonds de soutien approvisionné par une taxe sur la billetterie (3,5 % sur le prix de vente du billet) et des subventions de l'État et de la Ville de Paris. Le fonds, géré par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), compense en partie les pertes en cas d'insuccès et finance la production de nouveaux spectacles. Sur la période 2019-2022, le théâtre privé connaît, lui aussi, une baisse de son activité en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences : érosion du public traditionnel de ses salles – public majoritairement âgé et plus volontiers touristique – et réouverture plus tardive que les théâtres du secteur subventionné. En effet, les théâtres privés ont choisi de rouvrir en septembre-octobre 2021, alors même que les représentations dans les salles de spectacles étaient possibles dès le 19 mai 2021 en raison d'une fréquentation (et donc d'une rentabilité) habituellement plus faible en fin de saison pour les spectacles privés. En 2023, le nombre de représentations éligibles à la taxe ASTP est d'un peu plus de 56 600, soit une stabilité par rapport à l'année précédente. Le nombre de spectacles est d'un peu plus de 4 400, soit 7 % de moins qu'en 2022. Au-delà du nombre de spectacles et de représentations, la fréquentation connaît une reprise en 2023 avec 7 % de spectateurs en plus, soit près de 8 millions de spectateurs (tableau 3).

Un soutien aux compagnies accru et renouvelé

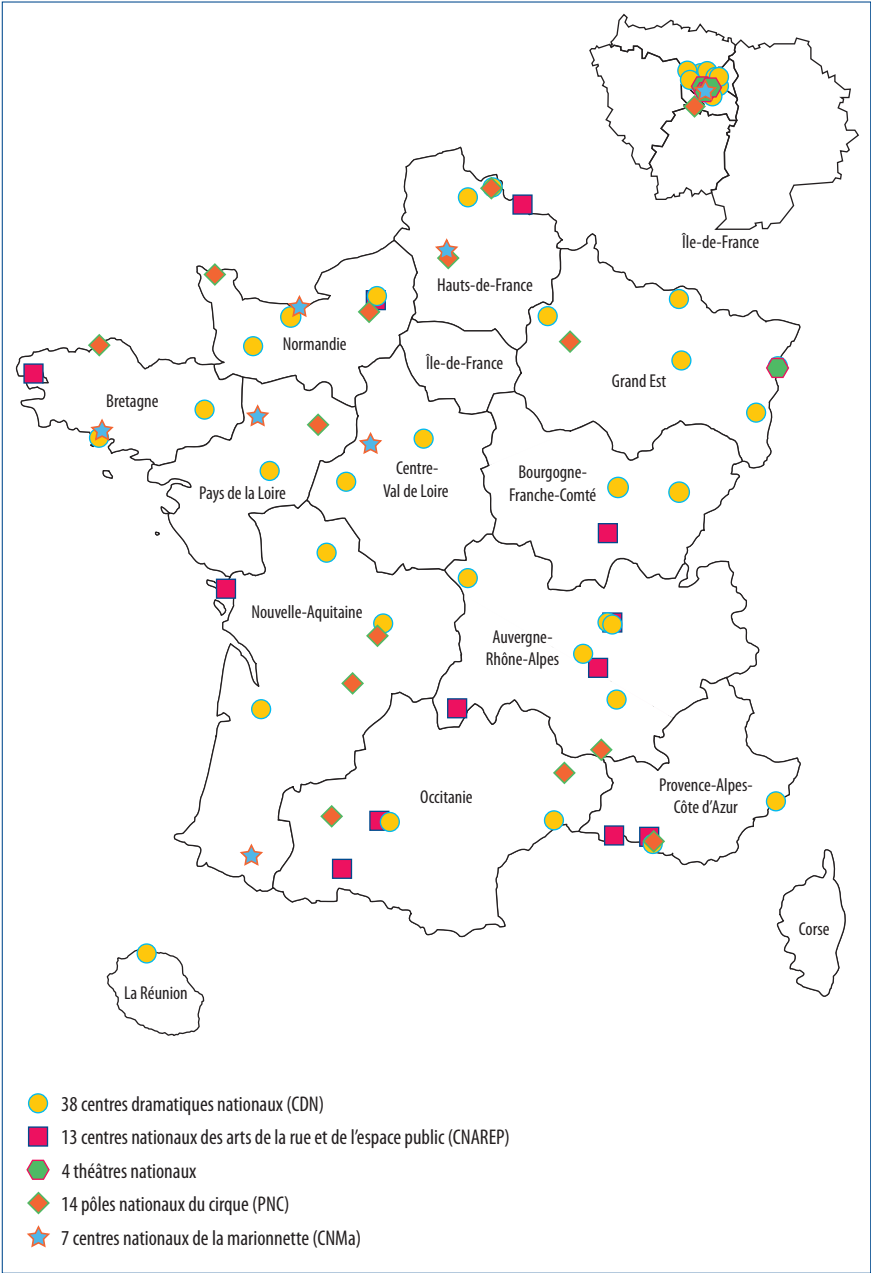
La création dans le domaine du théâtre et des arts associés et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. Les compagnies de théâtre, marionnettes, cirque et arts de la rue peuvent solliciter différentes subventions auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Un conventionnement à 2, 3 ou 4 ans permet d'accompagner le développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps, selon son degré de maturité, la reconnaissance de son travail, ses formats de création et son rayonnement. Le dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Cette réforme a été accompagnée d'un budget de 3,80 millions (2,25 M€ en 2021 et 1,54 M€ en 2022), ce qui explique les évolutions notables sur les dernières années. Ces crédits nouveaux ont permis de mettre en œuvre un nouveau conventionnement de deux ans, qui n'existait pas pour le secteur du théâtre, et ont contribué à accélérer un rééquilibrage en faveur des équipes dirigées par des femmes, mais aussi d'une plus grande diversité des esthétiques et des formes (cirque, arts de la rue, marionnettes).

Au total, en 2023, les aides allouées par le ministère de la Culture aux compagnies du secteur théâtre et arts associés s'élèvent à près de 30,4 millions d'euros. 753 équipes ont été soutenues dans le cadre de ce dispositif (+ 3 %) : 314 par une aide au projet, 124 par un conventionnement de 2 ans, 292 par un conventionnement d'une durée de 3 ans et 23 pour une durée de 4 ans (graphique 1).

Pour en savoir plus

- Pascal GUILLAUME (sous la dir. de), *Rapport d'activité 2023*, Association pour le soutien du théâtre privé

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics labellisés par le ministère de la Culture en juillet 2024



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Activité des théâtres nationaux*, saisons 2016-2017 à 2022-2023

En unités et %

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Variation entre 2022-2023 et 2021-2022 (%)
Nombre de spectacles	75	65	64	42	28	78	75	- 4
Comédie-Française**	26	23	23	12	12	26	26	0
Théâtre national de la Colline	18	14	13	10	4	15	15	0
Théâtre national de l'Odéon	15	12	13	8	6	15	15	0
Théâtre national de Strasbourg	16	16	15	12	6	22	19	- 14
Nombre de représentations	1 614	1 457	1 473	836	403	1 473	1 440	- 2
Comédie-Française**	775	749	765	393	208	732	739	1
Théâtre national de la Colline	361	267	275	203	62	270	287	6
Théâtre national de l'Odéon	297	279	287	134	94	283	282	0
Théâtre national de Strasbourg	181	162	146	106	39	188	132	- 30
Nombre de spectateurs	672 597	671 550	709 954	336 657	109 979	594 904	624 717	5
Comédie-Française**	359 041	373 599	413 406	194 341	62 772	349 922	368 214	5
Théâtre national de la Colline	95 165	91 668	92 682	55 723	12 036	59 984	79 091	32
Théâtre national de l'Odéon	159 189	158 940	155 386	45 935	28 972	142 859	143 708	1
Théâtre national de Strasbourg	59 202	47 343	48 480	40 658	6 199	42 139	33 704	- 20

* Hors Chaillot-Théâtre national de la danse, dont l'activité est prise en compte dans le chapitre « Danse ».

** Salle Richelieu, Théâtre du Vieux-Colombier et Studio-Théâtre (à partir de 2014-2015).

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Activité des structures labellisées théâtre, cirque et arts de la rue en 2019-2022

En unités et %

	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 ^(a) (%)
Nombre de spectacles	2 866	670	2 146	2 800	16
Centres dramatiques nationaux (CDN)*					
au siège**	1 319	639	912	1 151	26
en itinérance**	214	139	261	324	24
Pôles nationaux cirque (PNC)*					
au siège	367	203	349	357	2
en itinérance	246	94	254	245	- 4
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)*,***					
au siège	97	119	174	34	- 80
en itinérance	623	115	196	380	94
Centres nationaux de la marionnette (CNMa)*					
au siège				171	-
en itinérance				138	-
Nombre de représentations	9 354	4 153	6 743	10 128	39
CDN					
au siège	4 835	2 353	3 436	4 491	31
en itinérance	835	775	1 203	1 729	44
PNC					
au siège	755	331	672	736	10
en itinérance	728	252	565	529	- 6
CNAREP					
au siège	123	174	337	158	- 53
en itinérance	2 078	268	530	1 730	226
CNMa					
au siège				535	-
en itinérance				220	-
Nombre de spectateurs	2 150 578	600 274	838 089	1 764 734	100
CDN	1 152 039	436 084	534 709	1 018 437	90
PNC	413 028	105 925	176 612	294 652	67
CNAREP	585 511	58 265	126 768	364 502	188
CNMa				87 143	

(a) Par souci de comparabilité entre les deux dernières années, le taux de variation 2021-2022 a été calculé sans prendre en compte les données des CNMa.

* Nombre de structures concernées : 37 CDN (hors Tréteaux de France), 13 PNC, 13 CNAREP, 7 CNMa (création du label en 2021 et labellisations en 2022).

** Sont considérées comme « au siège » les représentations dans les bâtiments de la structure labellisée. Les représentations « en itinérance » sont programmées par la structure mais dans des lieux partenaires du territoire ou en espace public.

*** Les chiffres indiqués ne comprennent pas les données des Festivals off des CNAREP d'Aurillac, de Chalon et de Sotteville-lès-Rouen qui représentent 836 spectacles, 3 538 représentations et 298 748 personnes.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Activité des spectacles de théâtre privés en 2018-2023

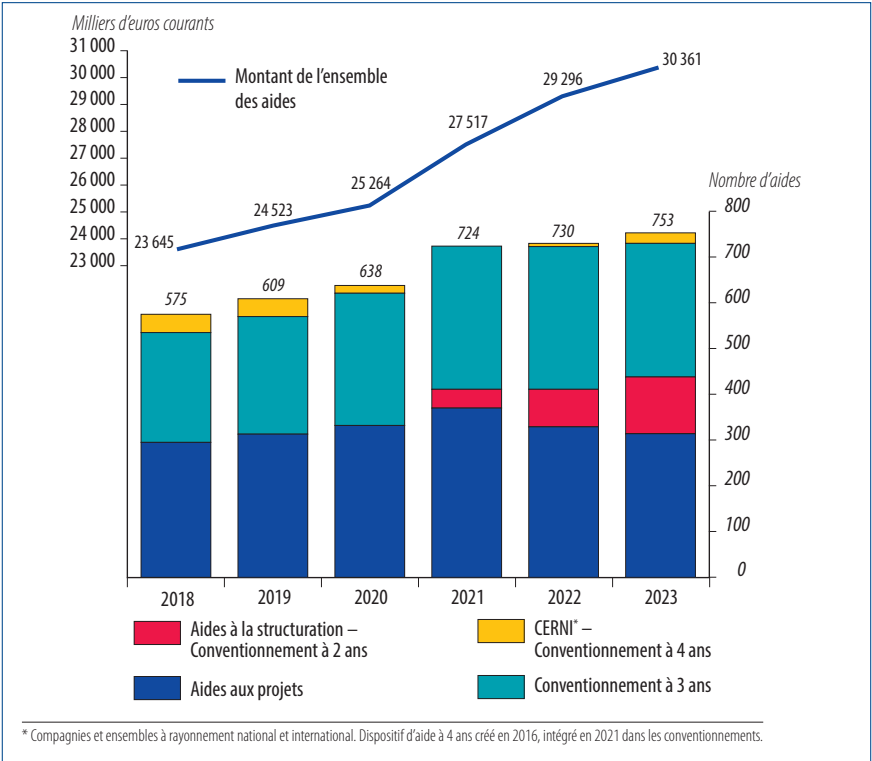
En unités, euros et %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (%)
Nombre de spectacles privés*	7 236	7 686	5 080	4 613	4 762	4 411	- 7
Nombre de représentations	38 706	41 998	16 612	23 798	56 474	56 604	0
Nombre de spectateurs	6 280 523	6 755 506	2 439 760	2 635 866	7 448 741	7 966 995	7
Recette moyenne par billet vendu** (en euros)	27,10	27,70	26,10	27,30	29,00	29,00	0

* Un spectacle est considéré comme « de théâtre privé » dès lors qu'il est produit ou coproduit par un entrepreneur de spectacles vivants privé non subventionné.
** Total des recettes de billetterie déclarées/nombre de billets vendus.

Source : ASTP, DGCA/DEPS, ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Aides aux compagnies de théâtre et arts associés, 2018-2023



Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Diffusion pluridisciplinaire

Le ministère de la Culture soutient des lieux de diffusion artistique pluridisciplinaires, dont l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), les établissements labellisés « scène nationale » (SN) et les scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN) (carte 1).

L'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) : une programmation pluridisciplinaire

L'EPPGHV, dans le 19^e arrondissement de Paris, est un lieu de vie faisant dialoguer arts et société. Le parc de la Villette couvre une étendue de 55 hectares où la Grande Halle et la Halle aux cuirs côtoient la Cité des sciences et de l'industrie, la Géode, le Zénith de Paris, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, le théâtre Paris-Villette et la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

Tout en apportant son soutien aux compagnies émergentes *via* des résidences d'artistes, la Villette assure la programmation des différents espaces de diffusion dont elle a la responsabilité, en particulier la Grande Halle et l'Espace chapiteaux. La création contemporaine est présentée sous toutes ses formes (musique, danse, théâtre, cirque, arts visuels et cinéma) et l'établissement bénéficie d'une notoriété au niveau local, national et international grâce à une expertise reconnue en matière de médiation et d'éducation artistique, de cultures urbaines (hip-hop, slam, musique électronique...) et de propositions autour d'arts populaires en plein renouvellement comme le cirque ou la magie nouvelle. L'établissement coordonne également le déploiement du programme des Micro-Folies et son animation en France et à l'international. Les Micro-Folies s'inscrivent dans un objectif de démocratie culturelle et d'accès ludique aux œuvres des collections nationales et internationales. Modulables et adaptables à différents environnements d'exposition, les Micro-Folies prennent la forme d'un musée numérique organisé en collections. Au 1^{er} juin 2024, 472 Micro-Folies étaient ouvertes en France et 44 à l'international.

L'EPPGHV a accueilli plus de 2,1 millions de spectateurs et visiteurs en 2023, dont près de 196 800 spectateurs venus assister à l'une des 421 représentations de spectacle vivant, 52 300 cinéphiles qui ont profité du Cinéma en plein air, 127 500 personnes venues participer à un atelier, 347 000 enfants qui ont joué dans le jardin des Dunes et des Vents (tableau 1). S'y ajoutent 1,1 million de visiteurs d'expositions, en grande partie venus pour l'exposition « Ramsès et l'or des pharaons » (855 000 visiteurs).

Des lieux pluridisciplinaires subventionnés par le ministère de la Culture qui maillent finement le territoire français

Rassemblant les anciennes maisons de la culture (créées au début des années 1960), les centres d'action culturelle (à partir de 1967) et les centres de développement culturel (à partir de 1975), le réseau des scènes nationales a été unifié en 1991 par ce label attribué par le ministère de la Culture. En 2024, elles sont 78, réparties sur l'ensemble du territoire national, en grande majorité dans des villes moyennes de 50 000 à 200 000 habitants.

Les scènes nationales proposent au public une programmation pluridisciplinaire dans le domaine du spectacle vivant et, pour certaines d'entre elles, des arts plastiques et du cinéma.

Elles accompagnent les artistes en leur offrant des espaces de résidence et des moyens de production pour mener leur travail de création et de diffusion, et proposent à la population une action culturelle diversifiée.

En 2022, les scènes nationales ont accueilli 4 725 spectacles pour un peu plus de 10 600 représentations, elles ont proposé 164 expositions pour près de 11 000 jours d'exposition, et ont présenté plus de 5 800 films pour plus de 35 000 séances. Les évolutions sont en forte hausse entre 2021 et 2022 et indiquent tant une reprise de l'activité (+ 29 % pour les spectacles, + 17 % pour les représentations, + 107 % du nombre de séances de cinéma, + 181 % du nombre de jours d'exposition) qu'un retour du public (+ 31 %, soit près de 4 millions de spectateurs contre un peu plus de 3 millions en 2021) (tableau 2).

L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » (SCIN) s'inscrit dans la redéfinition des labels et du conventionnement du spectacle vivant opérée par le ministère de la Culture en 2017 à l'appui des dispositions de la loi création, architecture et patrimoine (Lcap) promulguée en 2016. Elle est attribuée (pour quatre ans renouvelables) à une structure au titre d'un programme d'actions artistiques et culturelles.

Pour l'année 2024, 138 structures étaient officiellement conventionnées au titre des trois mentions suivantes (graphique 1) :

- 74 structures conventionnées « Art et création », pour des actions durables d'accompagnement des artistes et de facilitation de leur création ;
- 43 structures conventionnées « Art en territoire » pour des actions mettant l'accent sur des activités artistiques et culturelles allant à la rencontre des populations sur un territoire élargi (résidences de création territoriales, diffusion itinérante, etc.) ;
- 21 structures conventionnées « Art, enfance, jeunesse » pour des actions exemplaires en faveur de l'accompagnement de la création destinée au jeune public, sa diffusion, sa médiation.

Pour en savoir plus

- *Rapport annuel d'activité 2022*, EPPGHV
- *Patrimostat*, 2024 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat>

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou bénéficiant d'un label ou d'une appellation attribué par le ministère de la Culture en 2024

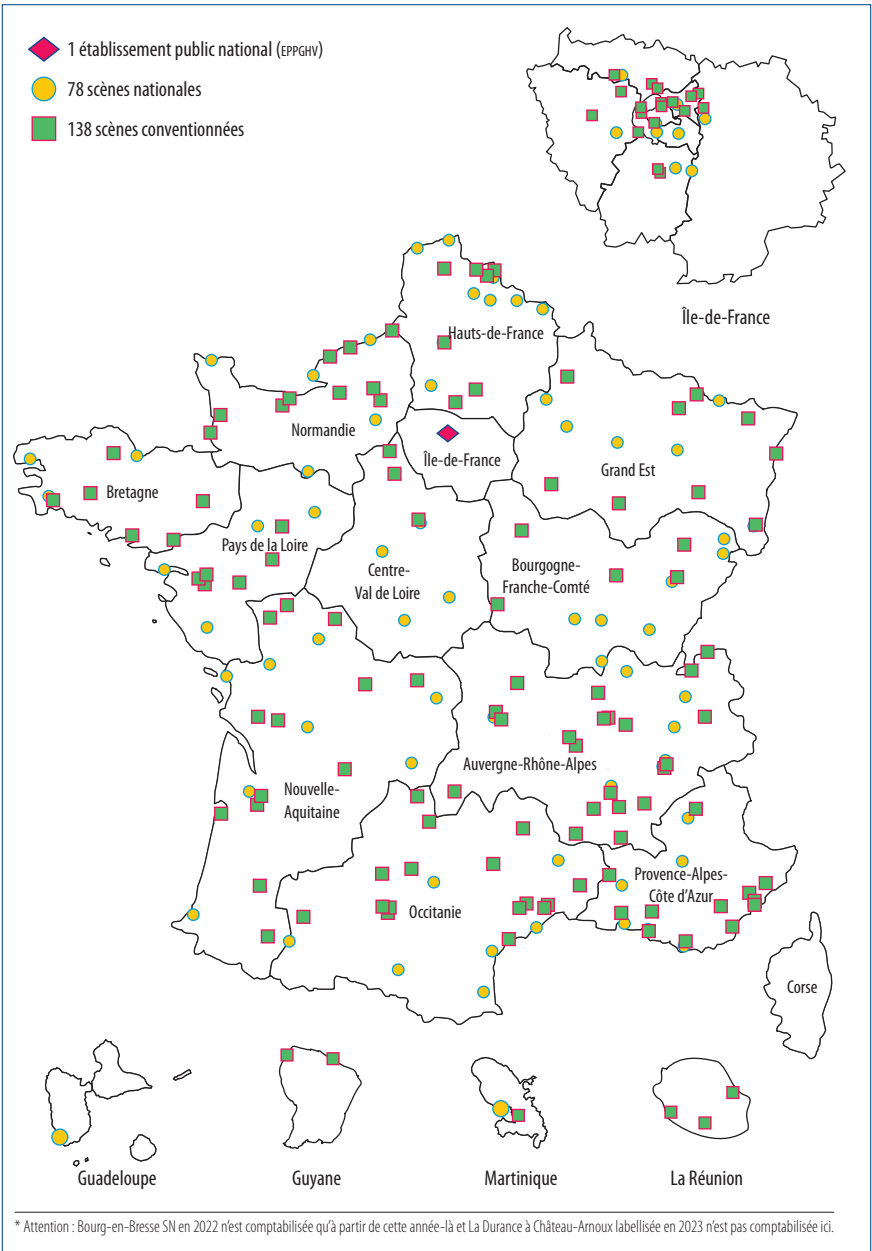


Tableau 1 – Activité de l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), 2017-2023

En unités et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023 (%)
Nombre de spectacles*	106	116	123	43	58	92	60	- 35
Nombre de représentations*	425	325	444	295	281	447	421	- 6
Nombre de jours d'expositions**	369	489	314	308	472	231	384	66
Nombre total de spectateurs et visiteurs	1 141 787	1 520 066	2 910 237	519 461	931 262	1 740 276	2 139 405	23
<i>Dont spectacles*</i>	209 107	241 430	231 109	29 557	151 389	190 937	196 761	3
<i>Dont expositions***</i>	147 043	436 912	1 515 418	8 464	302 696	735 700	1 112 831	51
<i>Dont cinéma et animation de plein air</i>	94 219	118 680	86 100	44 077	23 855	88 368	52 330	- 41
<i>Dont événements, salons et colloques</i>	324 282	267 990	399 352	201 812	124 024	318 889	303 288	- 5
<i>Dont ateliers Villette</i>	171 030	160 610	208 990	81 337	109 128	123 722	127 524	3
<i>Dont jeux et équipements en libre accès</i>	196 106	294 444	469 258	154 214	220 341	282 660	346 671	23

* Nombre total de spectacles et représentations payants et gratuits, nombre total de spectateurs sur le même périmètre.

** Le nombre de jours d'expositions correspond à la somme du nombre de jours d'ouverture de toutes les expositions de l'année. Il peut donc être supérieur à 365 jours, quand plusieurs expositions ont eu lieu en même temps.

*** Les fréquentations 2019 et 2023 incluent respectivement les expositions Toutankhamon (1 409 008 visiteurs) et Ramsès et l'or des pharaons (854 926 visiteurs).

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Activité des scènes nationales en 2019-2022*

En unités et %

	2019 ¹	2020 ²	2021 ³	2022 ⁴	Évolution 2021-2022 (%)	Évolution 2020-2022 (%)
Nombre de spectacles	4 830	2 479	3 653	4 725	29	- 2
Nombre d'expositions	164	95	106	164	55	0
Nombre de films diffusés	4 878	2 449	2 959	5 814	96	19
Nombre de représentations	11 815	5 811	9 065	10 641	17	- 10
<i>Dont dans les murs</i>	8 814	4 375	5 688	8 024	41	- 9
Nombre de jours d'expositions	5 771	2 750	3 917	10 995	181	91
Nombre de séances	33 032	13 508	16 946	35 112	107	6
Fréquentation totale*	4 131 224	1 781 648	3 049 334	3 989 156	31	- 3

* Fréquentation hors autres événements.

1. En 2019, les scènes nationales sont au nombre de 74.

2. En 2020, il y a 76 scènes nationales, intégrant 2 nouveaux établissements (le théâtre de Beauvais, labellisé en décembre 2019, et le Carré-Colonnes à Saint-Médard-en-Jalles labellisé en janvier 2020). Les données portent sur 75 scènes nationales ayant répondu à l'enquête.

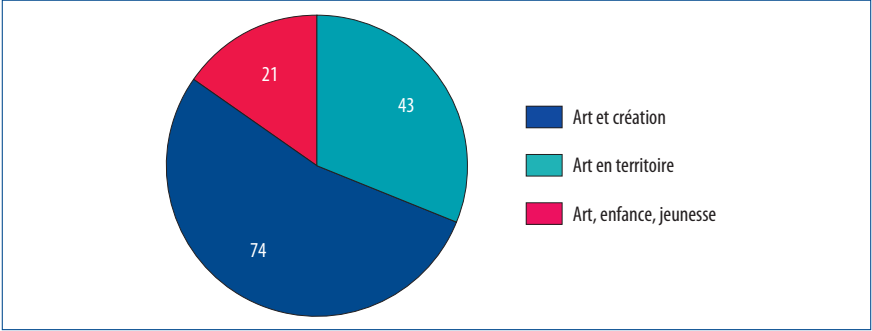
3. En 2021, 75 scènes nationales sur 76 ont répondu à l'enquête.

4. En 2022, 74 scènes nationales sur 77 ont répondu à l'enquête (Bourg-en-Bresse, scène nationale labellisée en 2022).

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Répartition des scènes conventionnées d'intérêt national selon les trois mentions de l'appellation en juillet 2024

En unités



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Médias et industries culturelles

Cinéma	258
Internet	266
Jeu vidéo	272
Livre et lecture publique	280
Musique enregistrée	290
Presse écrite	296
Radio	304
Télévision	310
Vidéo	318

La production de films de cinéma à son niveau d'avant la crise

Après la chute due à la crise sanitaire, le rebond de la production cinématographique enregistré en 2022 se prolonge en 2023. En augmentation de 4 %, elle se hisse au niveau élevé de 298 films agréés¹ et retrouve ainsi presque le palier de 300 films observé avant la crise, de 2017 à 2019 (graphique 1). Mais le retour à ce palier s'accompagne en 2023 d'une recomposition en faveur des films d'animation dont le nombre augmente de 7 à 18, au détriment des films documentaires dont le nombre baisse de 54 à 40. Quant au nombre de films de fiction, il est quasi stable, passant de 239 à 240. La recomposition s'opère également de la coproduction internationale, à son plus haut niveau en 2022, vers la production de films intégralement français, qui représente 60 % des films agréés en 2023 et qui retrouve ainsi le niveau moyen de la période 2017-2019 après son étiage à 50% en 2022. Quant à la coopération internationale, elle est marquée par un rééquilibrage vers les coopérations majoritairement françaises. Leur proportion est de 48% en 2023, niveau supérieur à celui des trois années antérieures à la crise (43 %) et même légèrement plus élevé que celui observé sur une plus longue période, de 2013 à 2019 (47 %).

Des financements en augmentation en 2023 mais en recul sur longue période

Cette reprise de la production s'accompagne d'un regain d'investissements de même ampleur, tels qu'ils apparaissent sur les devis déposés pour l'octroi d'une subvention. Par film agréé, ils progressent en effet de 4 % en 2023 en euros constants par rapport à 2022 pour s'élever à 4,5 millions d'euros, au lieu de 4,4 millions d'euros l'année précédente. Cette amélioration procède des investissements français en augmentation de 12 % par film agréé (de 3,3 à 3,7 millions d'euros constants) et non des investissements étrangers en recul de 5 % par film de coopération internationale (de 2,1 à 2 millions d'euros constants). Au total, les investissements par film agréé dépassent leur niveau de 2018 et 2019 mais ils restent en deçà des 5 millions d'euros constants observés en moyenne de 2013 à 2019 (graphique 2).

La baisse du budget prévisionnel sur longue période prolonge celle du financement effectif lequel, pour un film d'initiative française², est en moyenne inférieur de 32% en 2023 à celui constaté dix ans plus tôt en euros constants (graphique 3). Ce fort recul résulte en partie des financements étrangers (- 9 points de pourcentage de 2013 à 2023), mais plus encore du désengagement des chaînes de télévision et des sociétés mandatées pour l'achat de droits dans les circuits de distribution (- 12 points pour chacun de ces facteurs), même si en 2023 les sociétés ont augmenté leur participation par rapport à 2022. La baisse du financement se répercute pour un peu plus de la moitié sur les rémunérations (- 18 points), dans une moindre mesure sur les dépenses de tournage (- 9 points) et les dépenses techniques (- 5 points). Les films d'un coût élevé, supérieur à 7 millions d'euros, pâtissent de ces évolutions. Leur proportion dans les films d'initiative française tend à diminuer depuis dix ans, passant de 22% en 2013 à 12% en 2023 (graphique 4).

1. Ce sont les films ayant reçu l'agrément d'investissement, facultatif selon la nature des financements, ou, à défaut, l'agrément de production qui intervient une fois le film réalisé.

2. Un film d'initiative française est un film exclusivement français ou une coproduction à majorité française.

Des films français plus nombreux mais avec moins d'entrées en moyenne qu'avant la crise

Sur des écrans plus nombreux qu'avant la crise sanitaire, l'offre cinématographique, qui n'avait jamais été aussi abondante en 2022, atteint un nouveau record en 2023 : 9 300 films exploités dans les salles. Cette profusion résulte dans une large mesure de l'augmentation du nombre de films de patrimoine de plus de deux ans et des films présentés dans les festivals ou en avant-première. Ce sont toutefois les films en première exclusivité qui concentrent environ 90 % des entrées. Leur nombre, 716 en 2023, est en augmentation de 5 % par rapport à 2022 et de 1 % par rapport à la moyenne observée avant la crise durant la période 2017-2019. Mais leur répartition par nationalité est modifiée. La proportion de films français inédits s'élève de 52 % en moyenne durant les années 2017-2019 à 57 % en 2023, tandis que celle des films américains sortis dans les salles décline de 18 % à 12 %. Mais le cinéma américain en France continue de bénéficier de grands succès commerciaux³, si bien qu'il conserve un niveau moyen d'entrées par film très élevé, qui atteint 749 000 spectateurs en 2023. Un film français en première exclusivité attire 164 000 spectateurs en moyenne en 2023. Cette fréquentation est en progression par rapport à l'année précédente, mais elle ne recouvre pas son niveau d'avant la crise sanitaire, à savoir 187 000 spectateurs en moyenne de 2017 à 2019. En outre, elle décroche de celle des films européens, en plus forte augmentation pour atteindre 283 000 spectateurs en 2023, alors qu'elles étaient de même niveau avant la crise sanitaire (graphique 5).

Les films américains bénéficient d'une diffusion bien plus large que les films français et européens. En 2023, ils sont projetés en première semaine dans 341 établissements en moyenne, au lieu de 163 pour les films français et 153 pour les films européens. L'écart s'est réduit entre ces derniers, le nombre d'établissements demeurant stable depuis 2020 dans le cas des films français, mais tendant à augmenter assez nettement pour les films européens au cours des dix dernières années (graphique 6). En 2022, selon les dernières données disponibles, le nombre moyen de séances par film et par établissement est assez similaire pour les films français agréés et européens, mais il est supérieur pour les films américains et le demeure au fil des semaines de projection (graphique 7).

Quant aux films inédits Art et essai, ils font l'objet d'une diffusion moins large. Ils sont projetés en première semaine dans près de trois fois moins d'établissements que les films n'ayant pas ce label. En 2022, le nombre moyen d'établissements est de 97 pour les uns, 272 pour les autres. Cette même année, le nombre moyen de séances par film et par établissement est également inférieur pour les films Art et essai : 17,5 au lieu de 21,7 pour les autres films. En 2023, la fréquentation moyenne d'un film Art et essai en première exclusivité connaît un rebond. Avec 97 000 spectateurs, elle n'est plus inférieure que de 3 % au niveau des années 2017-2019, quand celle des autres films inédits (394 000 spectateurs en moyenne en 2023) demeure encore 18 % en deçà.

La fréquentation en rebond mais encore inférieure à son niveau d'avant la crise

De l'ensemble de ces évolutions et caractéristiques, il résulte qu'en 2023 les 157 millions d'entrées pour des films inédits concernent pour un peu plus d'un quart des films Art et essai. Par ailleurs, les entrées se répartissent à hauteur de 42 % pour des films français, 41 % pour des films américains, 12 % pour des films européens non français et 5 % pour des films d'autres nationalités, majoritairement asiatiques. Si l'on ajoute les films de patrimoine, les festivals et avant-premières, la fréquentation totale atteint 180 millions d'entrées en 2023. Elle est en progression de 19 % par rapport à 2022, une année encore marquée par la crise sanitaire, mais elle n'a pas encore retrouvé le niveau moyen des années 2017-2019 auquel elle demeure inférieure de 13 % (graphique 8).

3. En 2023, 25 des 43 films à plus d'un million d'entrées sont américains, dont le film d'animation *Super Mario Bros*. Le film occupe la première place avec 7,25 millions d'entrées.

Cette évolution de la fréquentation induit en 2023 un accroissement de 15 % des recettes au guichet à euros constants par rapport à l'année précédente. Mais celles-ci restent également bien en deçà de leur niveau d'avant-crise (– 18 % en comparaison de la période 2017-2019 en euros constants). En outre, ce redressement est fragile. Le chiffre d'affaires et la fréquentation reculent de nouveau au 1^{er} trimestre de l'année 2024 : le premier baisse de 14 % en volume par rapport au même trimestre de l'année 2023 et la seconde décline de 10 %. Malgré un net rebond en mai et juin, la fréquentation des huit premiers mois de 2024 est en retrait de près de 6 % par rapport à la même période de 2023.

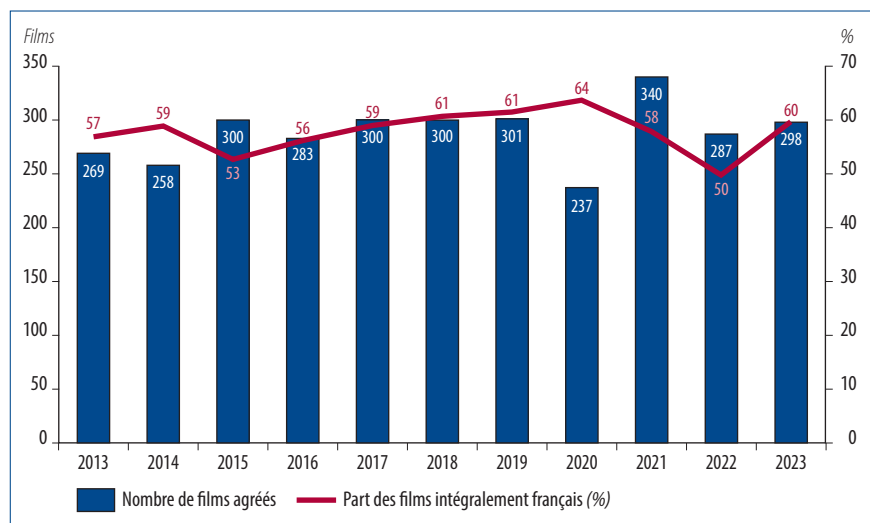
Moins de spectateurs habitués des salles de cinéma

En 2023, 40,9 millions de Français (63,7 % de la population) sont allés au cinéma. Ils étaient en moyenne 42,2 millions (67,1 %) avant la crise, de 2017 à 2019. Les habitués, c'est-à-dire les personnes qui s'y rendent au moins une fois par mois, sont moins nombreux que par le passé. Leur proportion dans le public a décliné de 6 points, de 32 % en moyenne durant les années 2017-2019 à 26 % en 2023, voire de 12 points depuis 2015 où elle atteignait 38 %. En revanche, leur assiduité s'est renforcée. Leur nombre moyen d'entrées s'est en effet redressé, de 7,9 en 2022 à 10,6 en 2023, et retrouve ainsi son niveau des années 2017-2019 (graphique 9). Par ailleurs, ce public d'habitués se féminise depuis le déclenchement de la crise sanitaire. La proportion de femmes y est passée de 51,3 % en 2019 à 58,1 % en 2023.

Pour en savoir plus

- « Le financement et les coûts définitifs des films d'initiative française en 2023 », *les Études du CNC*, mars 2024
- « La production cinématographique en 2023 », *les Études du CNC*, mars 2024
- « Bilan 2023 du CNC », mai 2024
- « Baromètre du public des salles de cinéma en 2023 », *les Études du CNC*, juillet 2024
- Ludovic BOURLES et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 1^{er} trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, juillet 2024

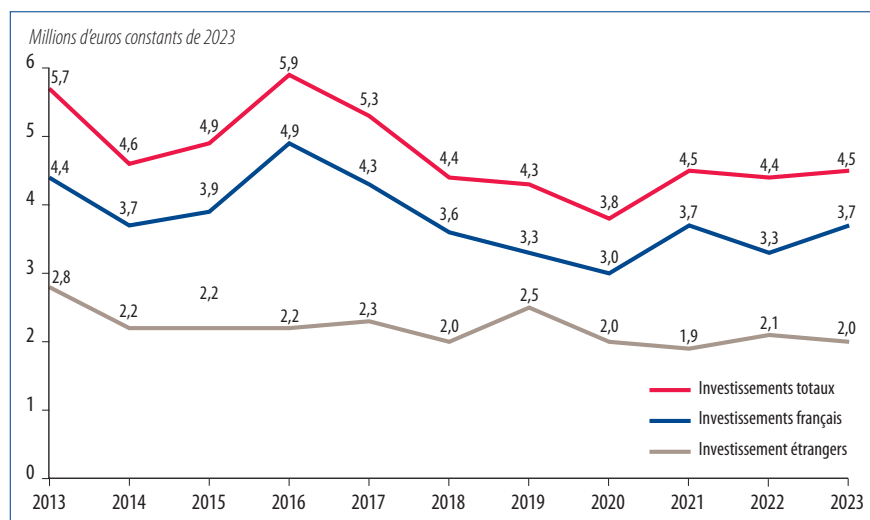
Graphique 1 – Nombre de films agréés et part des films intégralement français, 2013-2023



Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

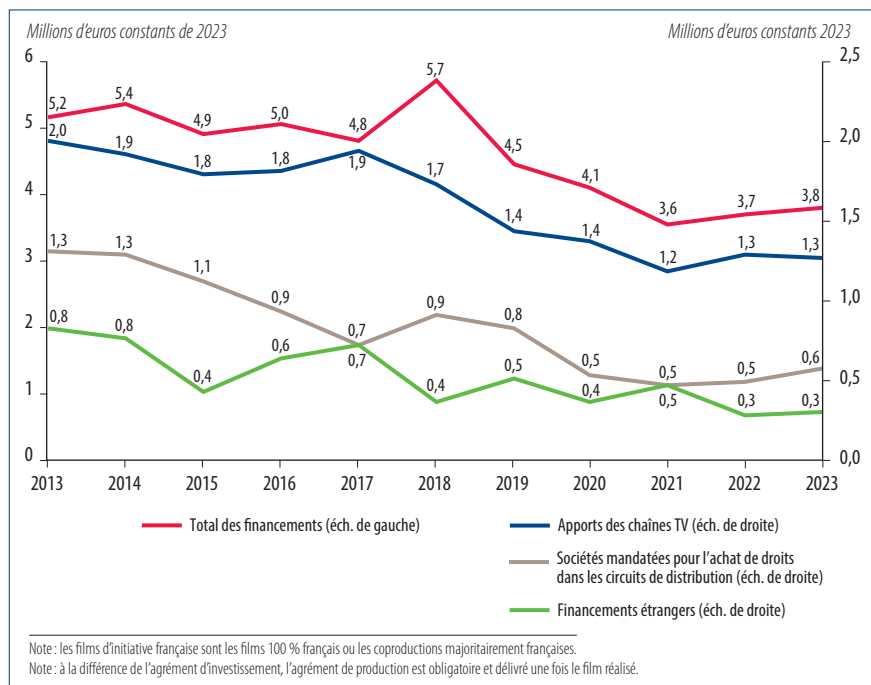
Graphique 2 – Investissements totaux ou français par film agréé et investissements étrangers par film de coopération internationale, 2013-2023

(millions d'euros constants de 2023)



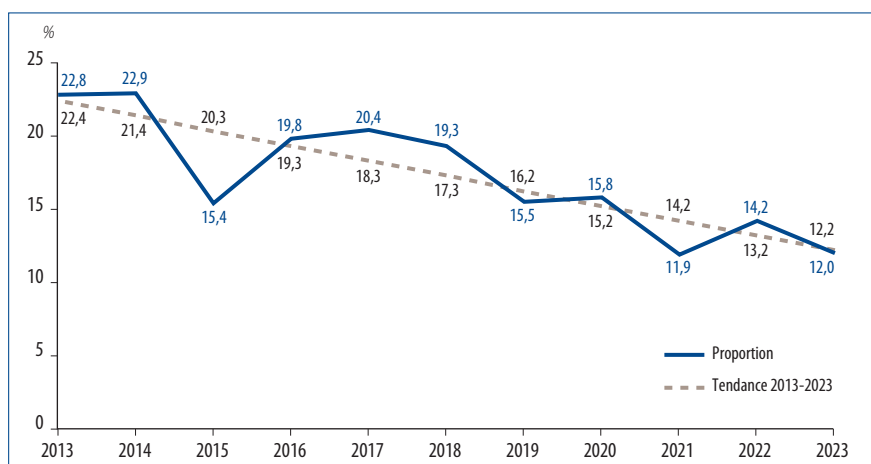
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Financements effectifs par film d’initiative française ayant reçu l’agrément de production, 2013-2023



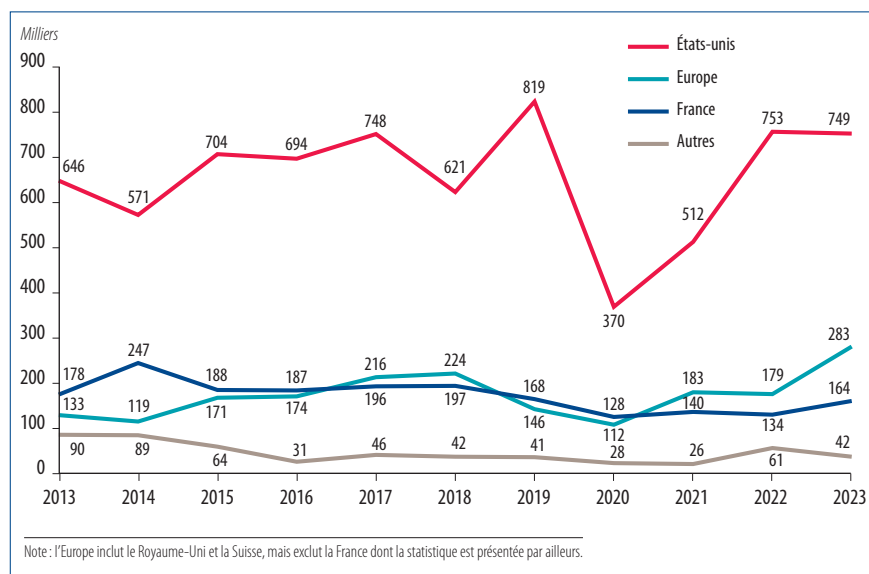
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Proportion de films d’initiative française d’un coût supérieur à 7 millions d’euros, 2013-2023



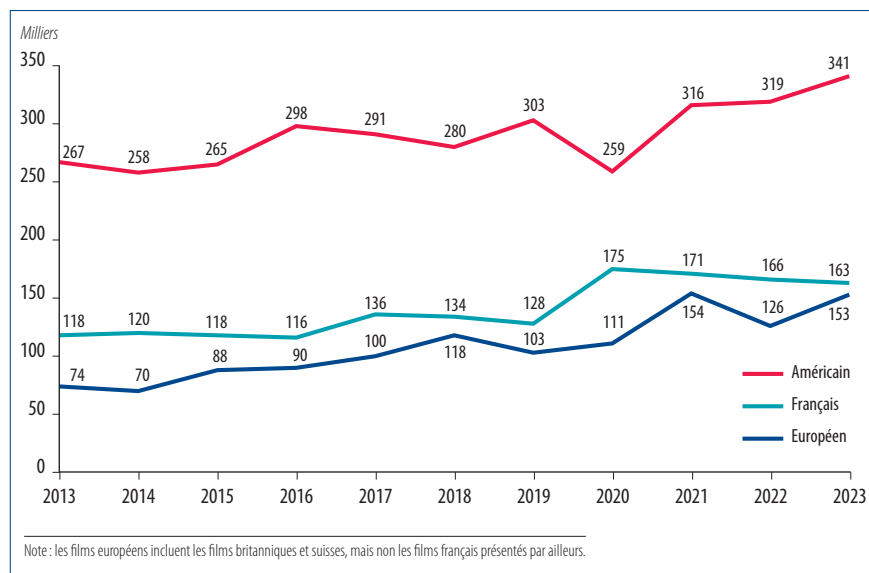
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Nombre d'entrées par film en première exclusivité selon la nationalité du film, 2013-2023



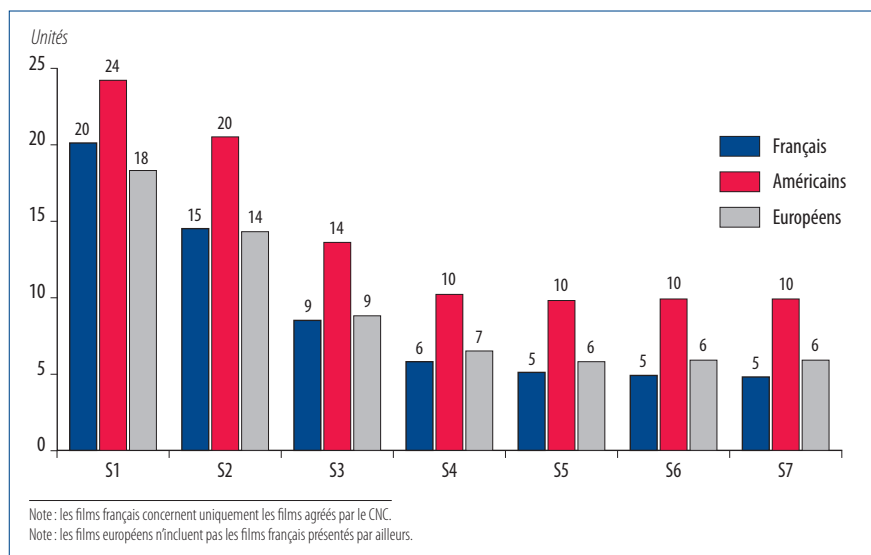
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 6 – Nombre moyen d'établissements par film en première exclusivité et en première semaine selon la nationalité du film, 2013-2023



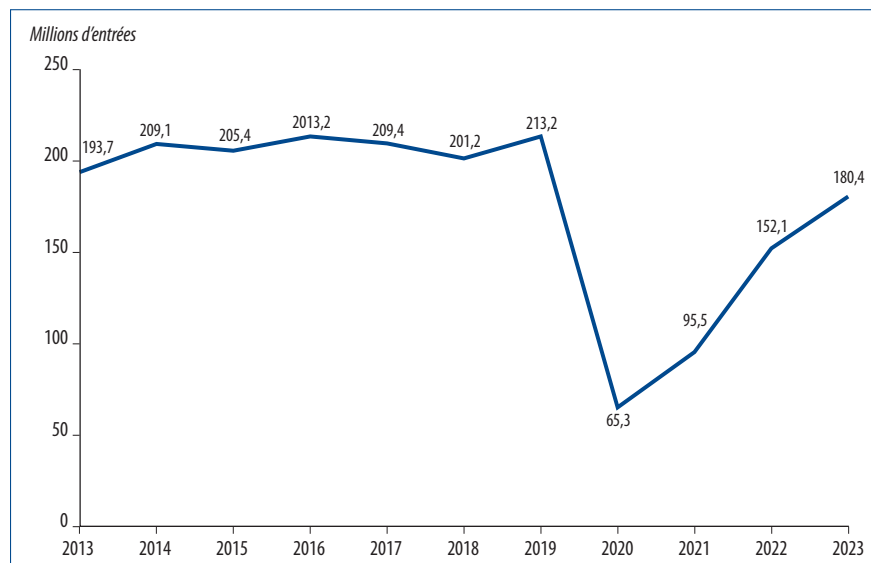
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 7 – Nombre moyen de séances par film en première exclusivité et par établissement selon la semaine de projection et la nationalité du film en 2022



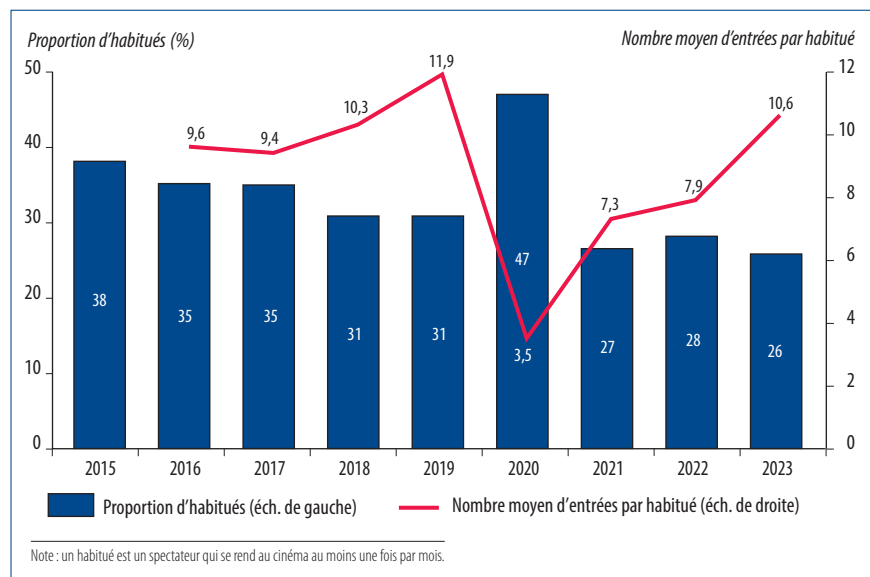
Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 8 – Fréquentation totale des salles de cinéma, 2013-2023



Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 9 – Proportion de spectateurs habitués (%) et nombre moyen d'entrées des habitués, 2015-2023



Source : CNC – Vertigo, enquête Cinexpert/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Internet

Plus de neuf Français sur dix connectés à Internet en 2023

Les équipements et les usages numériques sont désormais ancrés dans le quotidien de la population. Selon le *Baromètre du numérique* du Crédoc, en 2023, le taux d'utilisateurs d'Internet s'élève à 91 %, une proportion stable depuis trois ans.

La part d'internautes quotidiens reste stable depuis 2020, elle s'élève à 82% en 2023. Cette inscription d'Internet dans la vie des Français concerne également les plus âgés : désormais 64 % des personnes de 70 ans ou plus sont internautes. En moyenne, en 2023, les Français ont passé 2 heures 24 minutes par jour sur des sites et applications internet (+ 6 minutes en un an, + 50 minutes en cinq ans). Le smartphone représente 79 % de leur temps de navigation quotidienne.

La proportion de personnes disposant d'une connexion internet fixe à domicile se stabilise à 85 % depuis plusieurs années. Le taux d'équipement en connexion internet en fibre optique continue de progresser très rapidement. En 2023, la fibre optique et le câble représentent 67 % des connexions internet fixe (+ 11 points par rapport à 2022). La fibre optique se substitue progressivement à la technologie cuivre, ce qui entraîne une baisse mécanique du taux d'équipement DSL depuis 2015. En 2023, seules 29 % des connexions se font en ADSL (- 10 points en un an).

De nouvelles technologies ancrées dans le quotidien des Français en 2023

D'après le *Baromètre du numérique 2023*, l'équipement en smartphone, qui a connu une ascension fulgurante depuis le début des années 2010, se stabilise à 87 % pour la première fois en 2023. Le smartphone reste en 2023 l'équipement préféré pour se connecter à Internet, avec 48 % des répondants qui le privilégient (graphique 1). L'utilisation de l'ordinateur pour aller sur Internet diminue depuis deux ans mais se maintient à un niveau supérieur à celui des années d'avant-crise sanitaire (37 % contre 43% en 2020).

Le taux d'équipement en enceintes connectées, qui pénètrent petit à petit les logements, constitue un autre signe de l'engouement de la population pour le numérique. Près de trois Français sur dix sont désormais équipés en enceinte connectée (+ 20 points depuis 2019).

La consommation des contenus culturels et sportifs dématérialisés poursuit sa progression en 2023

Selon le *Baromètre 2023 de la consommation des contenus culturels et sportifs dématérialisés*, l'accès à ces contenus continue de progresser. En 2023, il atteint 87 % des internautes français de 15 ans et plus, soit 45 millions de Français (+ 300 000 par rapport à 2022). En 2023, les films (55 %), la musique (50 %) et les séries télévisées (49 %) restent les contenus consommés par le plus d'internautes. Les documentaires et les podcasts progressent le plus (+ 2 points), tandis que la part des internautes qui consomment des photos (- 2 points), de la presse (- 3 points), des logiciels (- 2 points) et des livres numériques ou audio (- 1 point) diminue (graphique 2).

Malgré la tension sur le budget des ménages provoquée par l'inflation, la consommation payante de contenus culturels et sportifs dématérialisés augmente en 2023. La propension des

internauts à payer pour accéder à des contenus culturels en ligne est en hausse : 61 % d'entre eux ont payé pour accéder à un contenu en ligne en 2023 (+ 7 points par rapport à 2019). Trois types de contenus se démarquent en niveau : les films (62 %), les séries télévisées (62 %) et les livres numériques ou audio (59 %) (graphique 3).

La propension à payer et le taux d'abonnés pour un service de vidéo à la demande stagnant en 2023

L'abonnement payant à un service de vidéo à la demande par abonnement (VàDA), de musique ou de télévision payante est le mode d'accès majeur à la consommation légale.

D'après le *Baromètre de la consommation des biens culturels et sportifs dématérialisés*, en 2023, après des années de forte progression entre 2016 et 2022, la proportion de personnes disposant d'un abonnement à une offre de vidéo à la demande semble se stabiliser en 2023 : 56 % des Français interrogés déclarent disposer d'un tel abonnement, un taux stable par rapport à 2022 (55 %) (graphique 4). Les 56 % de personnes disposant d'un abonnement leur permettant de regarder des vidéos à la demande, séries ou films en illimité se partagent en deux groupes de taille comparable : 29 % déclarent n'avoir qu'un seul abonnement, alors que 27 % cumulent plusieurs abonnements : 18 % en ont deux et 9 % déclarent en avoir trois ou plus.

Par ailleurs, l'abonnement à un service de VàDA est davantage le fait des jeunes adultes : 88 % des 18-24 ans et 75 % des 25-39 ans ont au moins un abonnement. La part des 12-17 ans disposant d'un abonnement (61 %) est équivalente à celle des 40-59 ans (60 %).

La dépense moyenne des consommateurs est en nette augmentation en 2023 : dans leur ensemble, les consommateurs de contenus culturels et sportifs dématérialisés dépensent, en moyenne, 25 euros par mois (+ 4 euros par rapport à 2022). Les services de VàDA sont privilégiés pour quatre types de contenus : films, séries télévisées, documentaires et spectacles vivants.

La consommation illicite¹ de biens culturels dématérialisés se stabilise

D'après le *Baromètre de la consommation des biens culturels et sportifs dématérialisés*, en 2023, 24 % des internautes français déclarent avoir consommé au moins un bien culturel dématérialisé de manière illicite au cours des douze derniers mois. Ainsi, la baisse constatée en 2022 se maintient. Les 15-24 ans et les 25-39 ans présentent les profils les plus consommateurs de contenus culturels et sportifs dématérialisés illicites (respectivement 46 % et 36 %). À l'inverse, seuls 16 % des 40-59 ans et 7 % des 60 ans et plus sont concernés.

Après une baisse sensible des taux de consommation illicite en 2022 par rapport à 2021, les taux de consommation illicite se stabilisent en 2023 auprès des consommateurs de films, de séries télévisées et de retransmissions sportives en direct de manière dématérialisée.

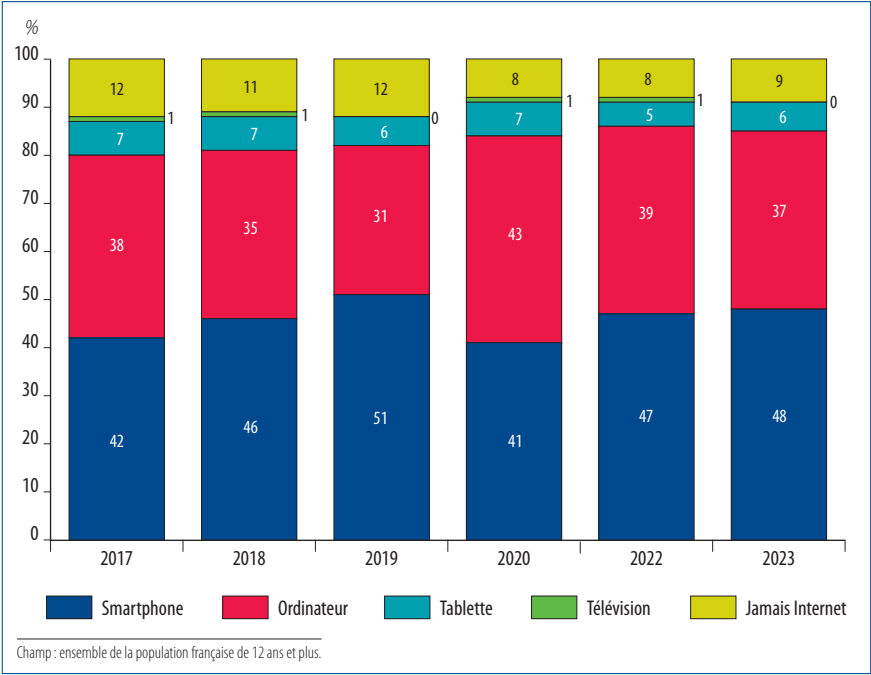
Les adeptes de films dématérialisés et de compétitions sportives restent ceux qui consomment le plus de manière illicite (22 % des consommateurs de films et de compétitions sportives) (graphique 5).

Pour en savoir plus

- Arcom, *Baromètre de la consommation des contenus culturels et sportifs dématérialisés 2023*, décembre 2023
- Crédoc, *Baromètre du numérique 2023. La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société*, 2024
- Médiamétrie, *L'Année Internet 2023*, février 2024
- Arcep-Arcom, *Référentiel des usages numériques*, juin 2024

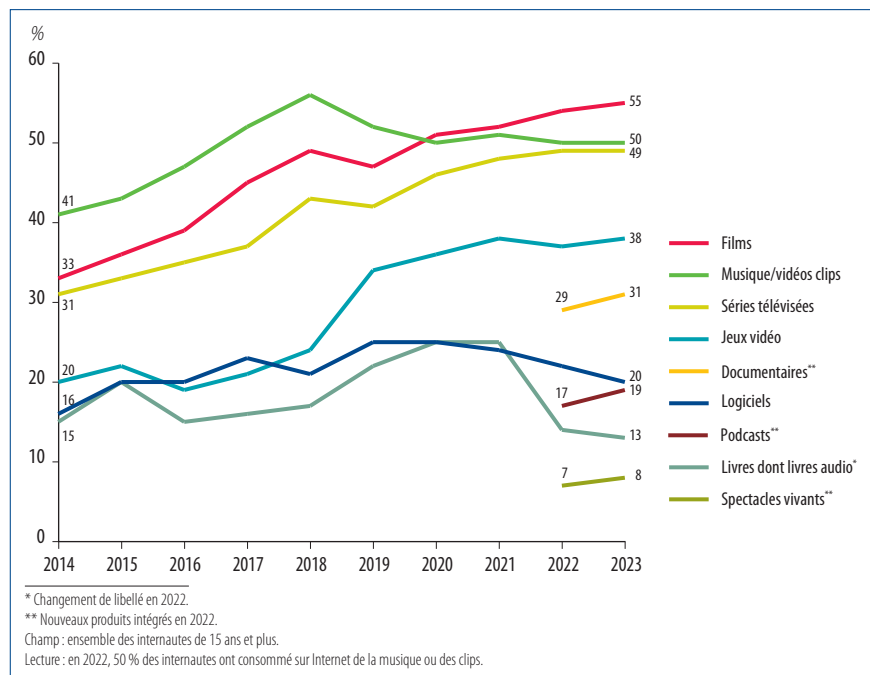
1. La « consommation illicite » est mesurée de manière déclarative. Pour chacun des produits ou services culturels dématérialisés, les répondants doivent préciser s'ils consomment de manière « légale » ou « illégale » des services.

Graphique 1 – Équipement le plus souvent utilisé pour se connecter à Internet, 2017-2023



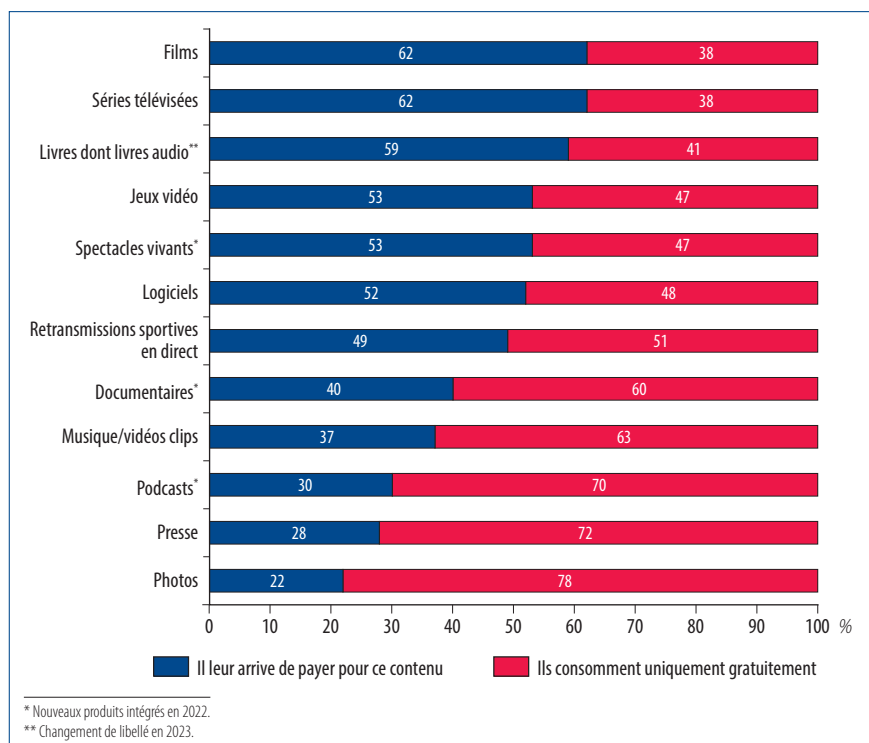
Source : Baromètre du numérique 2023 ; étude CRÉDOC réalisée pour le compte de l'Arcep, de l'Arcom, du CGE et de l'ANCT/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Consommation des biens culturels en ligne au cours des douze derniers mois, 2014-2023



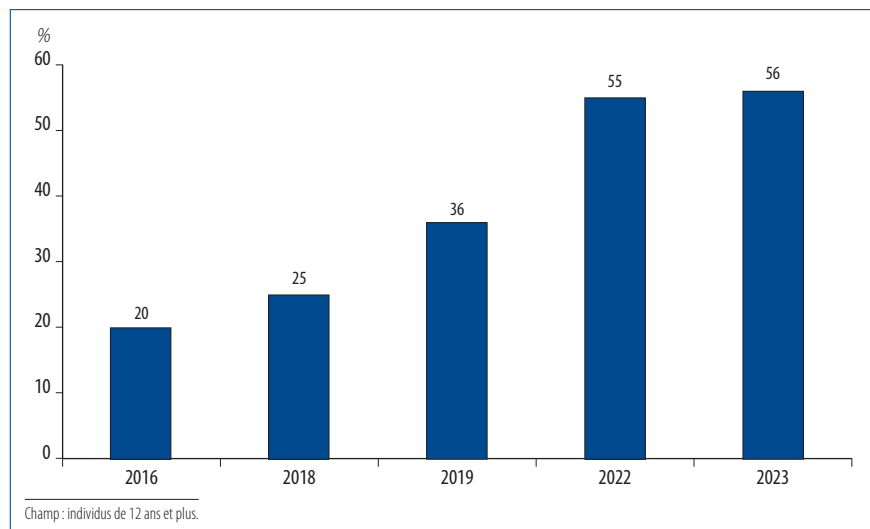
Source : Arcom/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Consommation gratuite ou payante selon le type de biens culturels en 2023



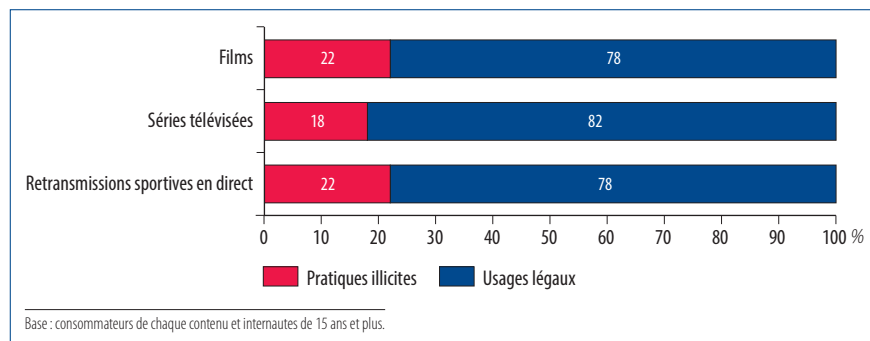
Source : Arcom, Baromètre de la consommation 2023/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Proportion de personnes disposant d'un abonnement à un service de vidéo à la demande, 2016-2023



Source : Baromètre du numérique 2023 ; étude Crédoc réalisée pour le compte de l'Arcep, de l'Arcom, du CGE et de l'ANCT/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Taux de consommation illicite par type de contenu audiovisuel en 2023



Source : Baromètre 2023 de la consommation des contenus culturels et sportifs dématérialisés, Arcom/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Jeu vidéo

Le secteur du jeu vidéo connaît une forte croissance en 2023

Le secteur de l'édition de jeux vidéo en France, mesuré dans les statistiques de l'Insee à travers l'activité économique « Édition de jeux vidéo¹ », représente en 2023 un chiffre d'affaires marchand de 2,7 milliards d'euros². Il diminue de 8 % par rapport à l'année 2022, année en progression pour ce secteur de 13 % après un recul de 8 % en 2021.

Ce chiffre d'affaires n'inclut pas toutefois certaines activités liées aux jeux vidéo, notamment leur commerce de détail, le matériel et les périphériques de jeux, ainsi que la distribution numérique. Il n'inclut pas non plus les activités liées aux jeux vidéo des entreprises dont l'activité principale relève de la programmation informatique.

En retenant un périmètre plus large incluant notamment matériels et périphériques³, le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (Sell⁴) évalue le chiffre d'affaires du secteur des jeux vidéo dans son ensemble à 6,1 milliards d'euros en 2023, en croissance de 10 % par rapport à 2022 et de 8 % sur deux ans (graphique 1).

Cette croissance s'explique principalement par l'écosystème des consoles de jeu

En 2023, le marché est porté en grande partie par l'écosystème des consoles (3,1 Md€) qui progresse de 24 %, ainsi que par celui des mobiles (1,5 Md€) en hausse de 5 %. L'écosystème PC (1,4 Md€) recule quant à lui de 8 % (graphique 1).

La forte croissance de l'écosystème des consoles s'explique par la vente de nouvelles consoles de jeu en très forte hausse de 72 % (graphique 3). En effet, les ventes de nouvelles consoles de jeu Xbox Series et PlayStation 5, apparues en novembre 2020 sur le marché, ont été ralenties en 2021 et 2022 à cause de problèmes d'approvisionnements liés notamment à une pénurie de composants. L'année 2023 est une année de rattrapage des ventes.

La vente de jeux vidéo (PC et consoles) progresse de 7 % à 2,2 Md€ (graphique 2). Sur le segment des consoles, elle progresse surtout en format dématérialisé (+ 12 %).

Cette dynamique annuelle s'inscrit plus largement dans une croissance structurelle de long terme du secteur, grâce à une consommation en constante augmentation qui touche tous les âges

La croissance survenue depuis 2020 confirme une tendance de fond sur plusieurs années. En effet, la valeur ajoutée de l'édition de jeux électroniques a été multipliée par 2,5 entre 2012 et 2022 en euros constants, avec un taux de croissance annuel moyen de 9,7 % (graphique 5).

1. Code NAF 58.21Z.

2. Ludovic Bourlès et Yann Nicolas, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », avril 2024.

3. Le code APE sur l'édition de jeux électroniques n'inclut pas le volet matériel. Par exemple, la fabrication de consoles de jeux est en APE 2640Z - Fabrication de produits électroniques grand public. De plus, les données du Sell se basent sur les ventes réalisées en France dans le secteur des jeux vidéo, incluant donc celles réalisées par des entreprises étrangères qui ne sont pas enregistrées en France sous un code APE.

4. Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (Sell), *L'Essentiel du jeu vidéo. Bilan du marché français 2023*, mars 2024.

Cette dynamique provient notamment d'une appétence de plus en plus marquée pour les jeux vidéo qui s'observe sur une longue période. Selon l'enquête Pratiques culturelles des Français, 19 % des Français âgés de plus de 15 ans ont joué aux jeux vidéo en 1997, 36 % en 2008 puis 44 % en 2018 ; 15 % ont déclaré jouer quotidiennement en 2018 (tableau 1). Le développement technologique des jeux vidéo s'est accru au fil des années (puissance graphique, modernisation des consoles, offres mobiles et en ligne, etc.) et a permis un élargissement et une diversification des usages. Parmi les utilisateurs, les jeunes générations sont particulièrement consommatrices de jeux vidéo : 93 % des hommes et 74 % des femmes issus des générations nées entre 1985 et 2004 ont joué aux jeux vidéo au cours de l'année. Selon l'étude du Sell avec Médiamétrie, tous les âges sont globalement consommateurs de jeux vidéo. 93 % des enfants entre 10 et 17 ans sont joueurs et 69 % des adultes, dont 87 % des 18-24 ans et des 25-34 ans (graphique 6). 20 % des personnes interrogées jouent plusieurs fois par jour, et 31 % tous les jours ou presque (graphique 7). Les jeux d'action sont les plus achetés si l'on considère le chiffre d'affaires toutes plateformes confondues (graphique 8), et ceux de stratégie sont les plus achetés par les joueurs sur PC.

Enfin, en 2022, le secteur du jeu vidéo en France est composé majoritairement de studios réalisant moins de 300 000 euros de chiffre d'affaires (55 %). 27 % des studios de développement ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros (+ 9 points par rapport à 2020), selon le Syndicat national du jeu vidéo (SNJV)⁵.

Le marché dématérialisé progresse, contrairement au marché physique

La part du chiffre d'affaires des jeux vidéo en support physique diminue de façon continue d'année en année : elle passe de 24 % en 2018 à 16 % en 2023 (avec une stagnation à 18 % entre 2020 et 2022), celle du support dématérialisé progressant donc de 76 % en 2018 à 84 % en 2023 (graphique 9). Les revenus issus des jeux dématérialisés sur console ont progressé de 23 % de 2018 à 2023 (graphique 3). Les revenus issus des mobiles ont été multipliés par 1,5 (graphique 2). En effet, le support dématérialisé est porté par des innovations technologiques, notamment le développement de plateformes de vente en ligne (dont Steam pour les jeux sur ordinateur), du *cloud gaming* (jeux pratiqués directement par lecture en continu ou streaming), d'abonnements et d'extensions payantes téléchargeables (DLC pour *downloadable content*).

Au niveau mondial, la chaîne de valeur des jeux vidéo est structurée autour de grands groupes

Les 8 plus grandes entreprises (constructeurs, éditeurs) réalisent des chiffres d'affaires dans le secteur des jeux vidéo en augmentation constante au niveau mondial, de 100 Md€ en 2022 à 113 Md€ en 2023. La structure de marché continue d'évoluer avec la fusion entre Microsoft et Activision en fin d'année 2023. On peut également mentionner les plateformes de téléchargement de jeux vidéo Google Play et App Store, qui permettent à Google et Apple de réaliser près de 24 Md€ de revenus dans le secteur.

Les constructeurs de consoles de jeux (Sony, Microsoft, Nintendo) réalisent quant à eux près de 55 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023 (graphique 10).

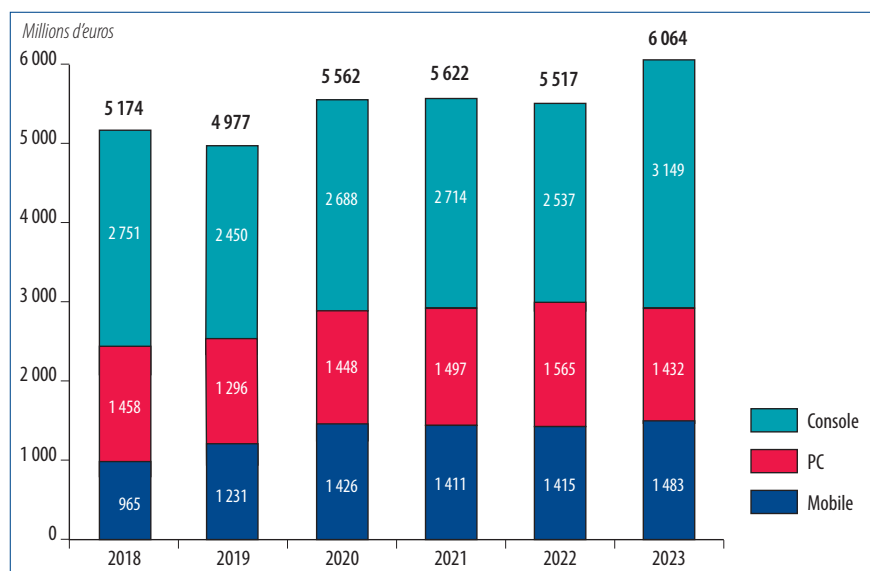
En ce qui concerne les meilleures ventes, toutes plateformes confondues, le top 10 des ventes de jeux vidéo physiques et dématérialisés en volume sont principalement des franchises, avec notamment *EA Sports FC 24*, *Hogwarts Legacy*, *The Legend of Zelda*, *Super Mario Bros* ou *Call of Duty* (tableau 2).

5. Baromètre annuel du jeu vidéo en France, édition 2023, Syndicat national du jeu vidéo.

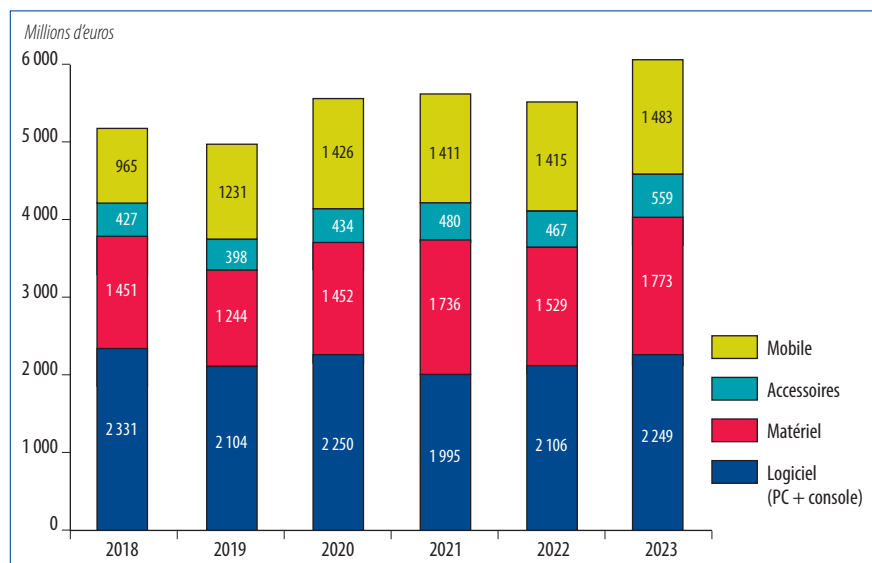
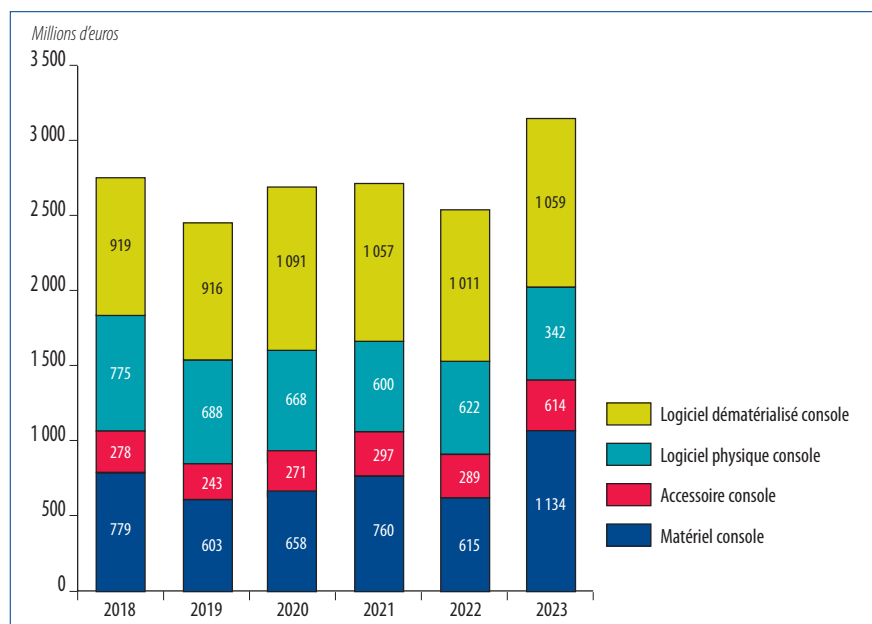
Pour en savoir plus

- Pierre-Jean BENGHOZI et Philippe CHANTEPIE, *Jeux vidéo, l'industrie culturelle du xx^e siècle ?*, Paris, Ministère de la Culture/Presses de Science Po, coll. « Questions de culture », octobre 2017
- Loup WOLFF et Philippe LOMBARDO, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020
- *Baromètre annuel du jeu vidéo en France, édition 2023*, Syndicat national du jeu vidéo (SNJV)
- *L'Essentiel du jeu vidéo. Bilan du marché français 2023*, Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (Sell), mars 2024
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », avril 2024
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4, juillet 2024

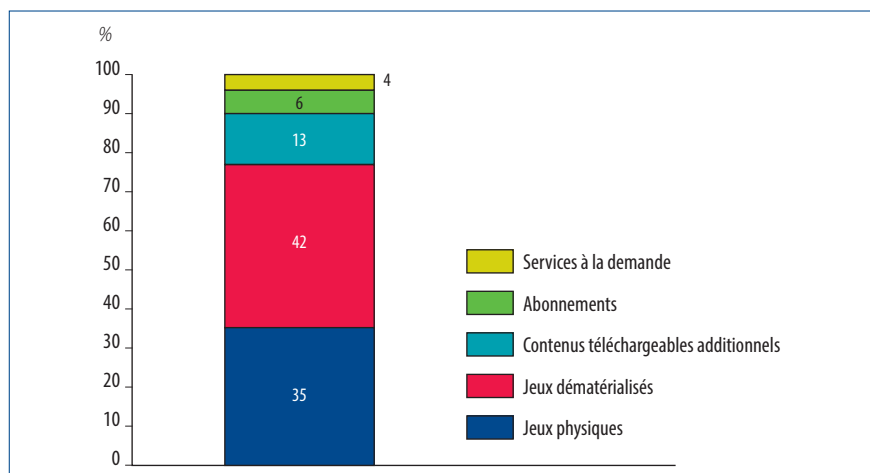
Graphique 1 – Chiffre d'affaires total du marché du jeu vidéo selon le support, 2018-2023



Source : Sell – GSD, GameTrack, App Annie/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

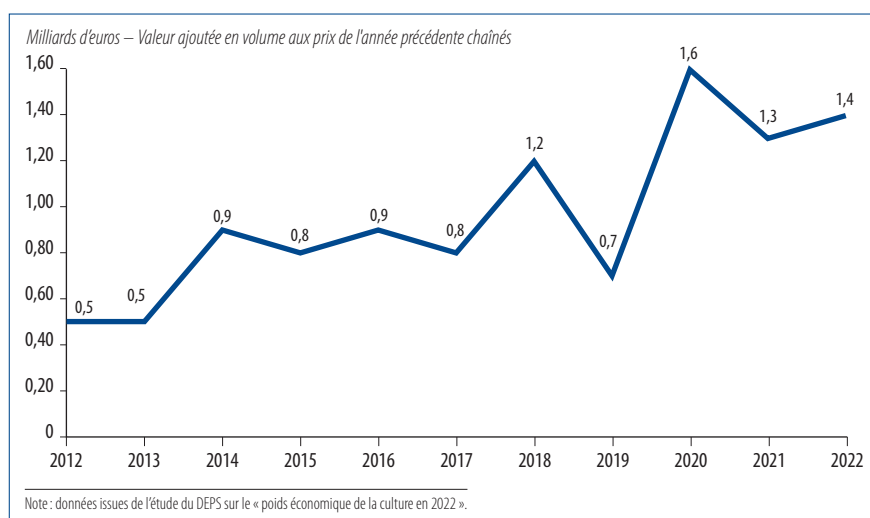
Graphique 2 – Répartition du chiffre d'affaires par segment de marché, 2018-2023**Graphique 3 – Chiffre d'affaires du marché du jeu vidéo console selon le segment, 2018-2023**

Graphique 4 – Répartition du chiffre d'affaires issu des jeux pour console en France en 2023



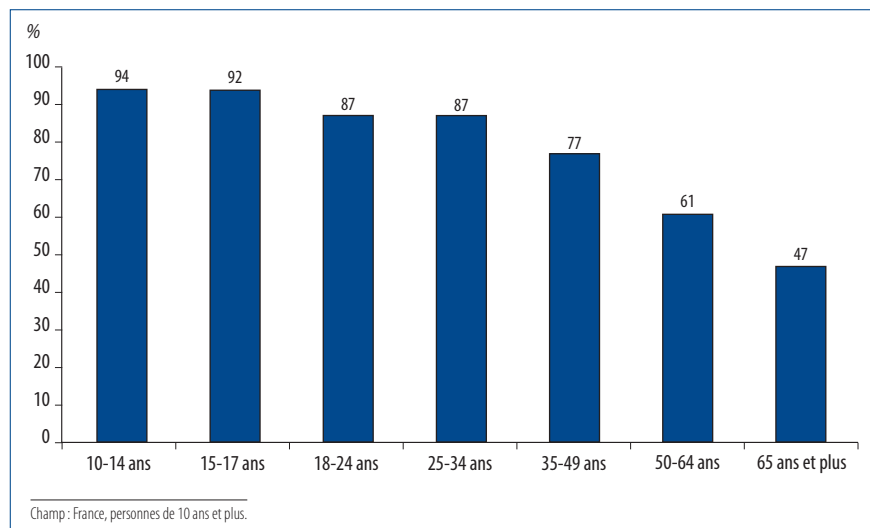
Source : Sell – GSD, GameTrack, App Annie/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Valeur ajoutée de l'édition de jeux électroniques (code NAF 58.21Z), 2012-2022



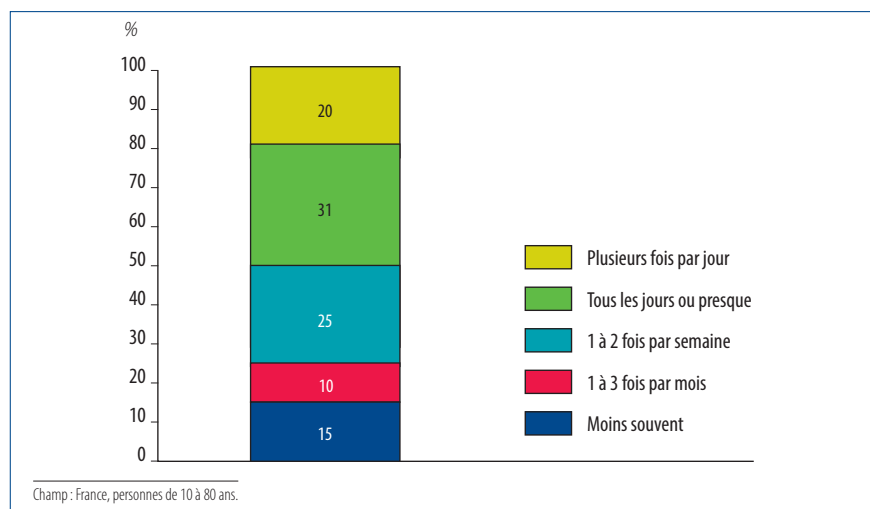
Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/Traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 6 – Part des joueurs par tranche d'âge en 2023



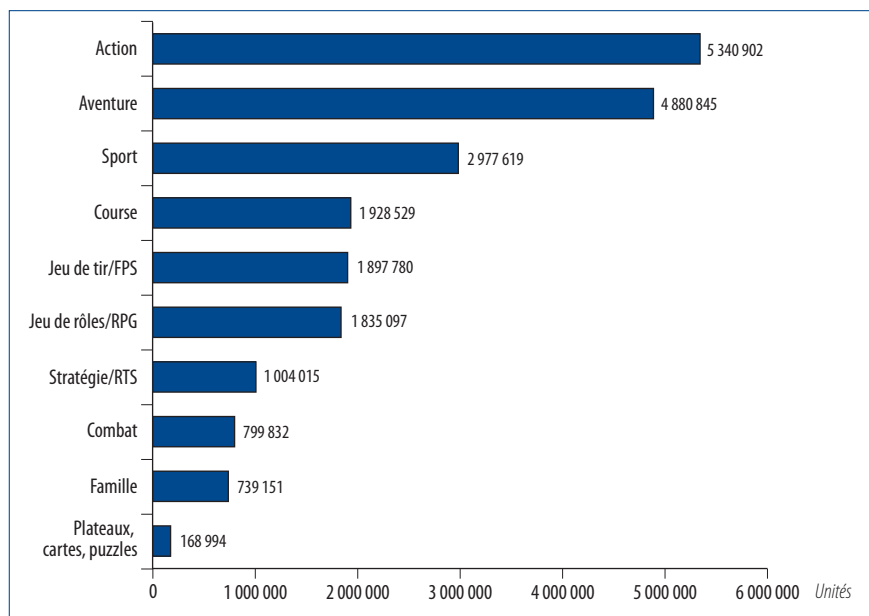
Source : Sell-Médiamétrie, 2023/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 7 – Fréquence de jeu en 2023



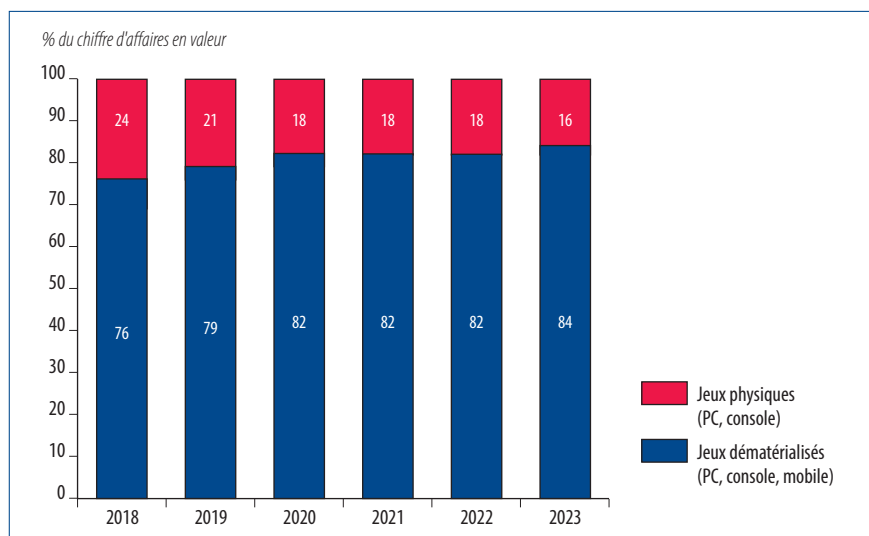
Source : Sell-Médiamétrie 2023/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 8 – Parts de marché des jeux vidéo de console selon le genre en volume en 2023



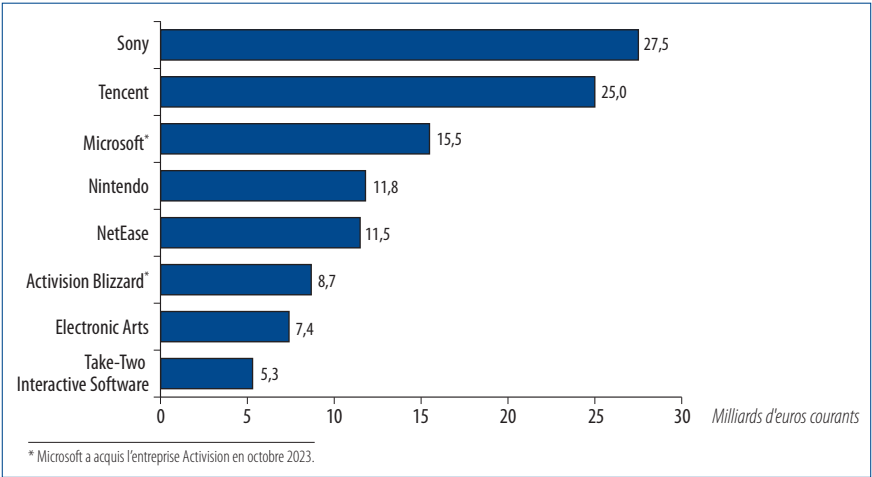
Source : Sell – GSD, 2023/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 9 – Répartition du chiffre d'affaires entre jeux vidéo physique et dématérialisé, 2018-2023



Source : Sell – GSD, GameTrack, App Annie/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 10 – Principales entreprises selon le chiffre d'affaires issu des jeux vidéo au niveau mondial en 2023



Source : rapports financiers des groupes, communiqués de presse (conversion en dollars), DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Pratiques culturelles relatives aux jeux vidéo, 1997-2018

En %

Sur 100 personnes	1997	2008	2018
Ont joué aux jeux vidéo au cours des douze derniers mois	19	36	44
Dont tous les jours ou presque		6	15

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Top 10 des ventes de jeux sur le marché physique et dématérialisé toutes plateformes confondues en 2022

En unités

Nom du jeu vidéo	Éditeur	Nombre d'unités vendues
EA Sports FC 24	Electronic Arts	1 477 448
Hogwarts Legacy	Warner Bros Games	1 147 419
The Legend of Zelda : Tears of the Kingdom	Nintendo	973 255
Super Mario Bros. Wonder	Nintendo	753 242
Call of Duty : Modern Warfare III	Activision Blizzard	628 782
FIFA 23	Electronic Arts	603 013
Grand Theft Auto V	Take 2	427 301
Mario Kart 8 Deluxe	Nintendo	384 860
Marvel's Spider-Man 2	Sony Interactive Entertainment	380 263
Assassin's Creed Mirage	Ubisoft	328 989

Source : Sell-GSD, GameTrack, App Annie 2023/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Livre et lecture publique

La production éditoriale en recul

Après la crise sanitaire de 2020 et la chute de la production éditoriale survenue cette même année, le nombre de nouveaux titres et de nouvelles éditions¹ proposés par les éditeurs avait nettement rebondi en 2021 pour retrouver son niveau d'avant la crise. En léger recul en 2022, il diminue fortement en 2023, déclinant de 5,7 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 63 600 nouveaux ouvrages, son plus bas niveau depuis 10 ans, hormis celui de 2020 (graphique 1). L'enquête annuelle réalisée par le Syndicat national de l'édition (SNE) auprès de 150 entreprises représentant 500 marques éditoriales confirme cette évolution. Non seulement leurs nouveautés et nouvelles éditions sont en recul en 2023 par rapport à 2022 (- 5 %) (graphique 2), mais aussi, de façon très nette et plus inattendue, leurs réimpressions (- 7,2 %). Autant, sur ce panel d'entreprises interrogées par le SNE, les premières ont diminué de 21 % en dix ans, autant les secondes ont progressé de 38 %, conformément à une stratégie commerciale consistant à proposer moins de titres et à les réimprimer en fonction des ventes du tirage initial et de la demande. Le recul en 2023 des réimpressions rompt cette tendance, et s'accompagne en outre d'une nette baisse de leur tirage moyen qui passe d'environ 3 500 exemplaires en 2022 à 2 900 l'année suivante tandis que le tirage initial fléchit de 7 200 à 7 000. Nouveautés et réimpressions confondues, le tirage moyen en 2023 est inférieur d'un quart à son niveau de 2013 (graphique 3).

Des ventes et un chiffre d'affaires des éditeurs en baisse mais au niveau d'avant la crise sanitaire

En 2023, l'offre de livres imprimés neufs, en recul, s'est ajustée au fléchissement de la demande. D'après l'enquête du SNE, le nombre d'exemplaires vendus a diminué de 2 %, après avoir chuté de 7,7 % en 2022. Ces baisses constituent un mouvement correctif du pic exceptionnel constaté en 2021 (15,3 %), après la fermeture des librairies durant plusieurs mois de 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2023, les ventes demeurent légèrement supérieures à leur niveau d'avant cette crise (graphique 4). Le chiffre d'affaires à prix constants des éditeurs suivis par le SNE épouse une évolution similaire. En baisse de 1,4 % en volume en 2023 par rapport à 2022 après une chute de 6,8 % l'année précédente, il retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire. Celle-ci a toutefois mis un coup d'arrêt à la progression de l'édition numérique. Elle stagne à un peu moins de 10 % du chiffre d'affaires des éditeurs depuis 2020 et demeure légèrement en deçà de 5 % du marché du livre (hors scolaire) à prix constants depuis 2021, après un pic à 5,7 % l'année précédente durant la crise sanitaire, et malgré une baisse des prix de l'édition numérique (graphique 5).

1. Cette production éditoriale commercialisée recensée dans la base Electre exclut les titres publiés à compte d'auteur ou imprimés à la demande ainsi que l'auto-édition.

Le poids du livre de poche et du livre d'occasion se renforce dans l'économie du livre

Au sortir de la crise sanitaire, durant l'année 2022 de forte inflation, le poids du livre de poche dans l'édition s'est renforcé, tout particulièrement dans les titres édités, parmi lesquels la part de livres de poche augmente de 20,4 % en 2021 à 24,4 % en 2022² d'après l'enquête du SNE (graphique 6). De plus faibles tirages ont toutefois limité la proportion de livres de poche dans les exemplaires produits ou vendus, et des prix plus modiques pour ce format de livre en ont également contenu la part dans le chiffre d'affaires des éditeurs. Même si en 2022 la hausse des prix s'est révélée moins forte pour le livre, y compris pour les ouvrages de littérature générale, que pour l'ensemble des biens et services hors énergie (graphique 7), elle a tout de même probablement renforcé la place du livre de poche, moins onéreux, dans l'économie du livre. De même, elle a sans doute contribué à un nouvel essor du marché du livre d'occasion : son développement qui a marqué le pas durant la crise sanitaire reprend et s'accroît en 2023. Son poids en volume dans le marché du livre auprès de particuliers (hors scolaire), passé de 13,6 % en 2013 à 16,3 % en 2022, se hisse à 18,2 % en 2023. Quant à la part de la population qui achète au moins un livre d'occasion par an, elle a augmenté de 10 % en 2013 à 13,8 % dix ans plus tard (graphique 8).

Un Français sur deux n'achète pas de livre imprimé neuf

53,7 % des Français n'ont pas acheté de livre imprimé neuf durant l'année 2023 alors qu'ils étaient 48 % dans ce cas en 2013. Parmi ceux ayant acheté au moins un livre, le recul ne concerne pas les acquéreurs d'au moins 12 livres dans l'année, les plus réguliers, mais ceux aux achats plus occasionnels. En effet, la part de la population ayant acquis de 5 à 11 livres décline de 16 % à 13,5 % en dix ans, celle ayant acheté de 1 à 4 livres baisse plus nettement, de 25 % à 21,3 % (graphique 9).

Près d'un livre imprimé sur deux acheté dans une grande surface

La proportion de livres imprimés achetés dans les grandes surfaces a nettement augmenté en dix ans. De 41,5 % en 2013, elle est passée à 46,5 % en 2023. Cette augmentation a profité aux grandes surfaces spécialisées qui ont accru leur part de marché de 6,4 points tandis que celle des grandes surfaces non spécialisées a légèrement diminué, de 1,4 point. Les achats sur internet ont également fortement progressé au point de représenter 22,2 % des achats de livres imprimés en 2023 au lieu de 18 % en 2013. La part de marché des librairies est elle aussi en augmentation mais dans une moindre mesure : de 21,5 % à 23,7 % en dix ans. Toutes ces évolutions ont pour contrepartie une chute des ventes par correspondance, courtage ou par l'intermédiaire d'un club, qui ne dépassent pas 2,2 % des achats de livres imprimés en 2023 quand elles représentaient encore 15 % de ce marché en 2013.

Vif engouement pour les bandes dessinées et les mangas

En dix ans, la répartition par genre des achats de livres imprimés neufs s'est nettement modifiée. Les bandes dessinées et les mangas ont connu un vif engouement, si bien que leur part dans ces achats a augmenté de dix points, de 13 % en 2013 à 23,2 % en 2023, même si cette dernière année marque un léger recul (- 1,7 point) après une très forte progression en 2022 (5,8 points). Cette évolution de long terme n'a pas ou peu pénalisé le livre jeunesse, dont la part demeure relativement stable au cours des dix dernières années. Quant à la fiction, en léger repli durant les années 2021 et 2022, elle retrouve en 2023 son niveau d'avant la crise sanitaire, à savoir environ 36 % des achats de livres imprimés neufs. En revanche, les achats d'encyclopédies et de dictionnaires, de livres d'actualité, d'humour et d'essais, ou bien encore de livres pratiques

2. Les données concernant le livre de poche pour l'année 2023 ne sont pas encore disponibles.

ont nettement baissé de 2013 à 2023. Cet ensemble, auquel s'ajoutent les beaux livres, les livres d'histoire et les biographies, ne représente plus que 13,1 % des achats de livres imprimés neufs en 2023 au lieu de 20,6 % dix ans plus tôt (graphique 10).

Les bibliothèques particulièrement fréquentées par les enfants

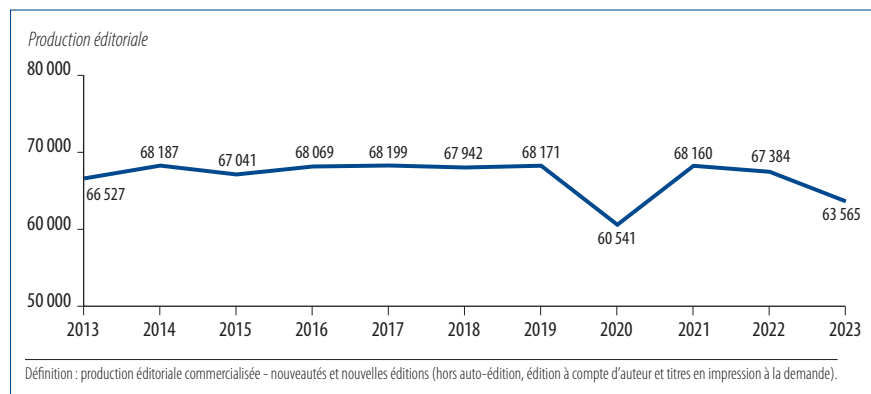
La lecture ne résulte pas seulement de l'achat de livres mais de la consultation et de l'emprunt de livres dans les bibliothèques. Selon l'Observatoire de la lecture publique, les prêts de livres d'un échantillon de près de 9 500 bibliothèques ont bondi de 10 % en 2023 par rapport à l'année précédente, si bien qu'ils ont désormais dépassé de 4,5 % le niveau de 2019 avant la crise sanitaire. En revanche, en 2023, les dépenses d'acquisition de livres imprimés d'un échantillon plus restreint de 7 900 bibliothèques enregistrent un recul de 2,7 % en volume par rapport à 2022 et demeurent inférieures de 4,4 % à leur niveau de 2019.

Ce sont principalement les enfants qui fréquentent les bibliothèques. Le public de 12 400 d'entre elles est en effet composé de jeunes âgés de moins de 15 ans à hauteur de 39 % alors qu'ils représentent seulement 17 % de la population (graphique 11). C'est d'autant plus notable que les bibliothèques, contrairement aux librairies labellisées, sont particulièrement présentes dans les territoires ruraux (graphique 12), dont la population est en moyenne plus âgée que celle des territoires urbains.

Pour en savoir plus

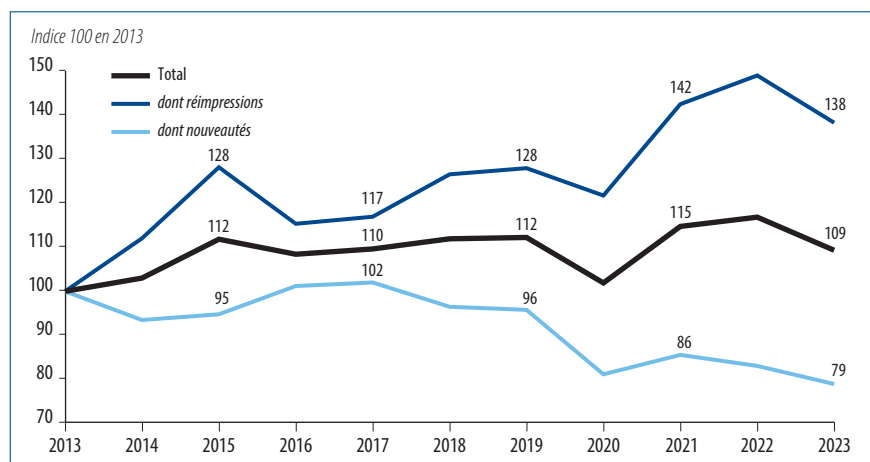
- *Les Français et la lecture*, édition 2023, Centre national du livre, 2023
- *Les Chiffres de l'édition 2023-2024*, Rapport statistique du SNE, Syndicat national de l'édition, 2024
- *Les Jeunes Français et la lecture*, édition 2024, Centre national du livre, 2024
- *Baromètre des prêts et des acquisitions dans les bibliothèques de lecture publique 2023*, Service du livre et de la lecture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Production éditoriale (nombre de titres, nouveautés et nouvelles éditions), 2013-2023



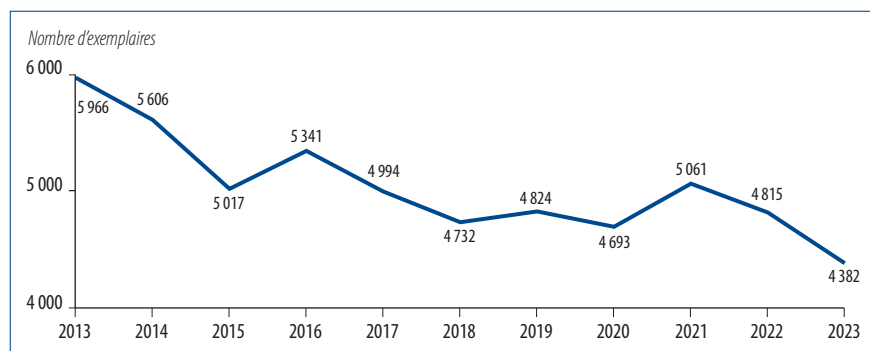
Source : Electre Data Services/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Indice d'évolution de la production de titres, nouveautés et réimpressions, 2013-2023

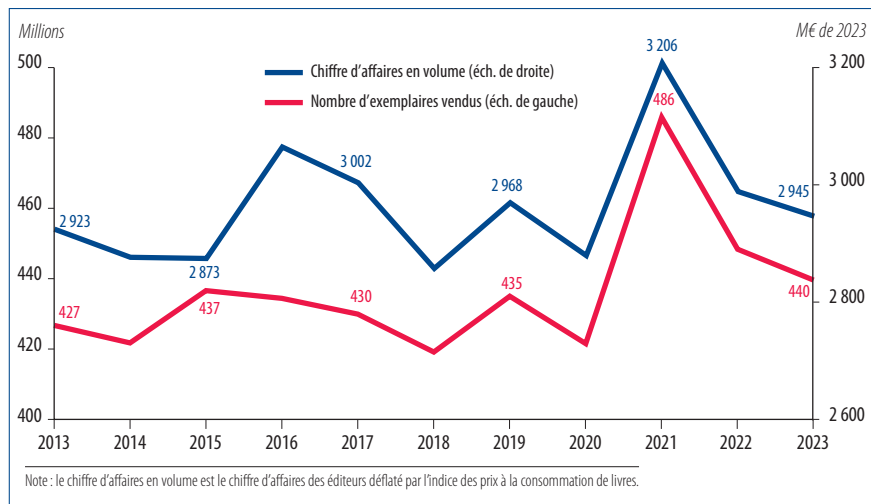


Source : Syndicat national de l'édition (SNE)/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

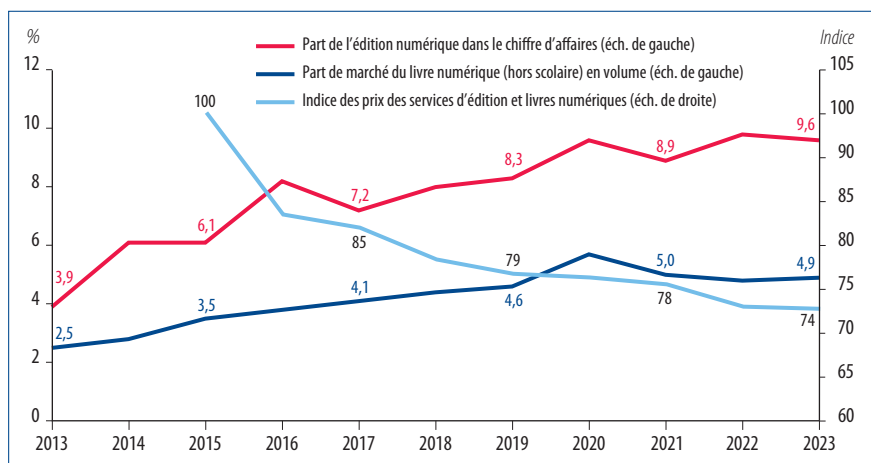
Graphique 3 – Tirage moyen global des nouveautés et des réimpressions, 2013-2023



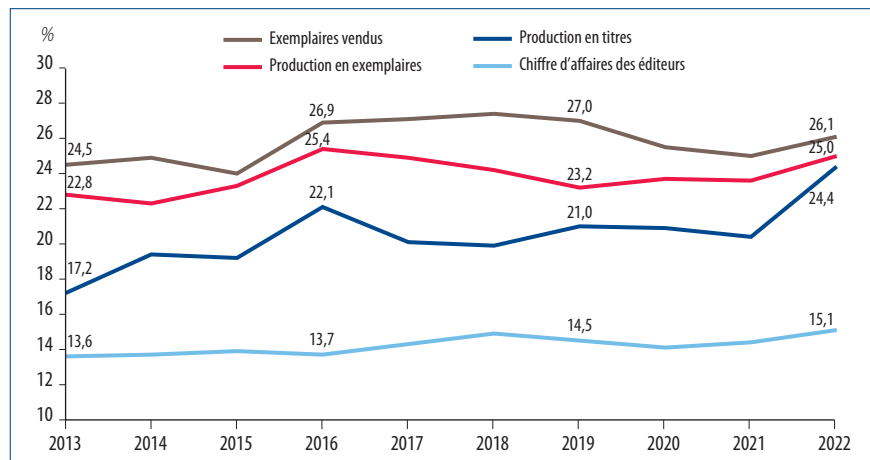
Source : Syndicat national de l'édition (SNE)/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Nombre d'exemplaires vendus et chiffre d'affaires des éditeurs, 2013-2023


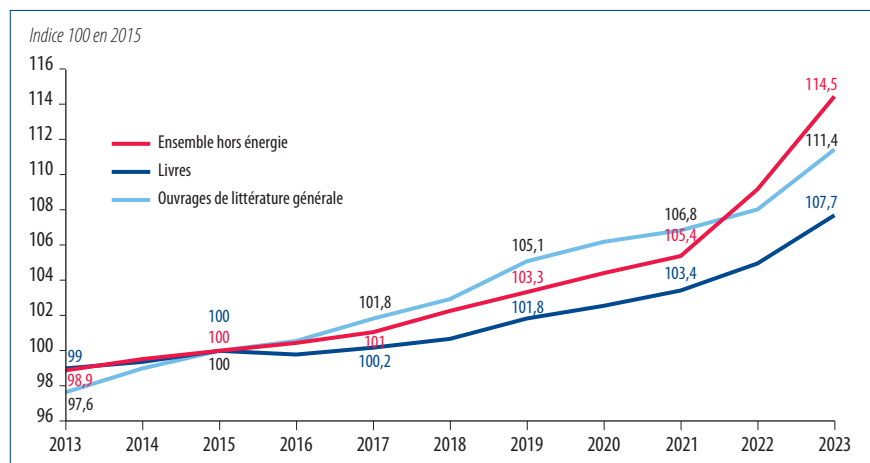
Source : Syndicat national de l'édition (SNE)/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture (nombre d'exemplaires vendus et chiffre d'affaires des éditeurs), Insee/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture (indice des prix à la consommation de livres), 2024

Graphique 5 – Part de l'édition numérique dans le chiffre d'affaires des éditeurs, 2013-2023


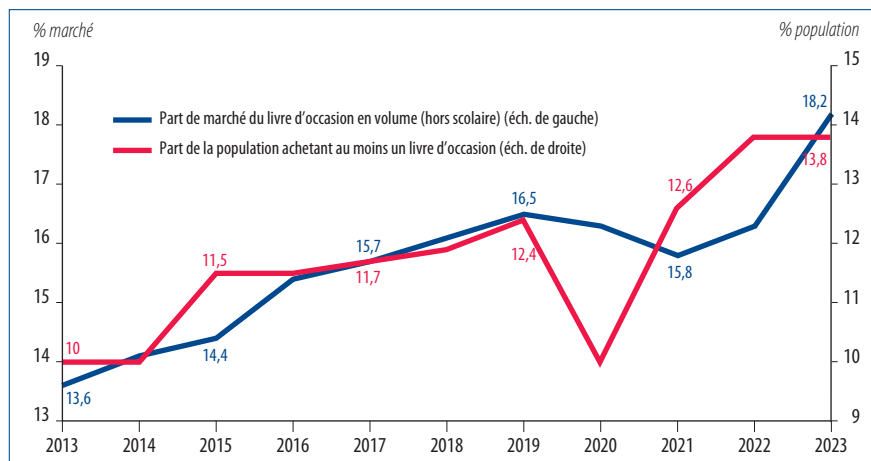
Source : Insee/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024 (indice des prix des services d'édition et livres numériques), Syndicat national de l'édition (SNE)/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 6 – Indice poids du livre de poche dans l'édition, 2013-2022


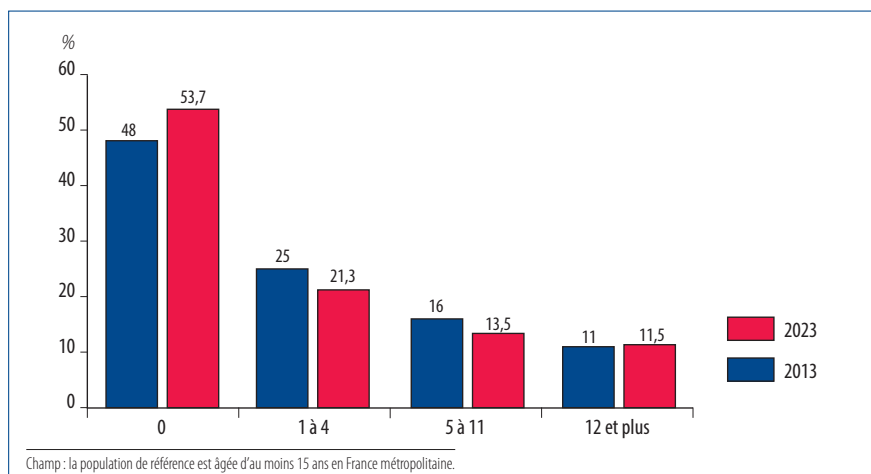
Source : Syndicat national de l'édition (SNE)/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 7 – Indice des prix, 2013-2023


Source : Insee/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

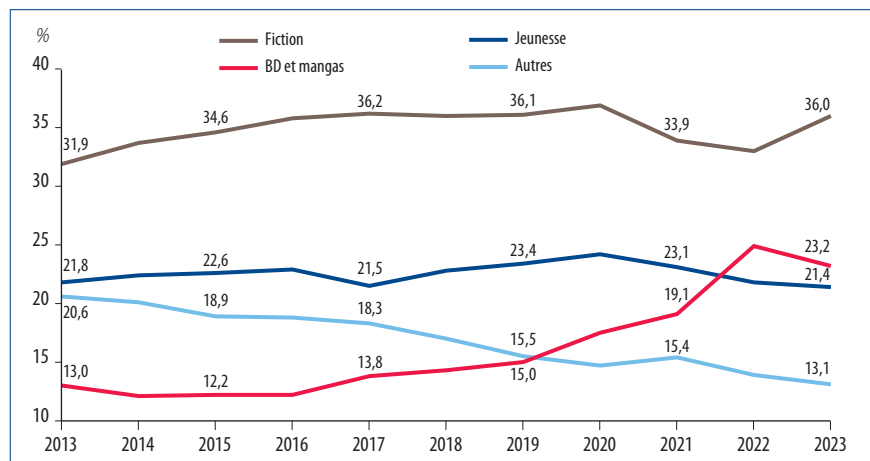
Graphique 8 – Part de marché du livre d'occasion, 2013-2023


Source : Kantar/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

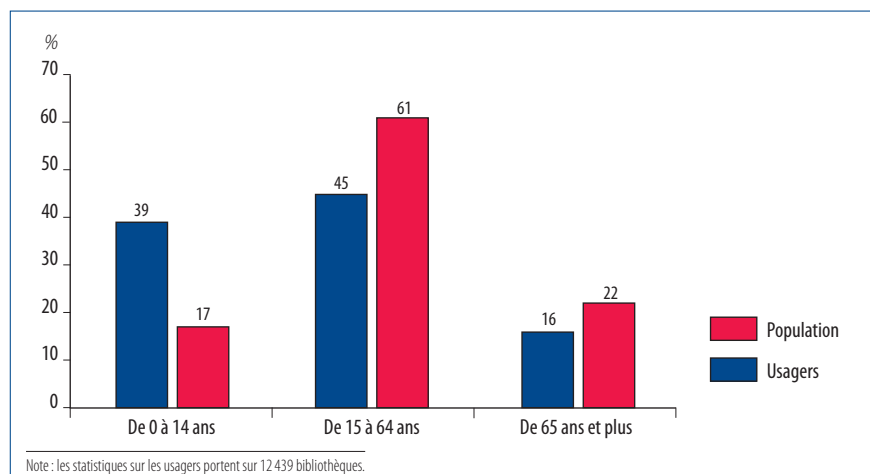
Graphique 9 – Répartition de la population de France métropolitaine âgée d'au moins 15 ans selon le nombre de livres imprimés neufs achetés dans l'année


Champ : la population de référence est âgée d'au moins 15 ans en France métropolitaine.

Source : Kantar/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 10 – Parts de marché du livre imprimé neuf par genre, 2013-2023

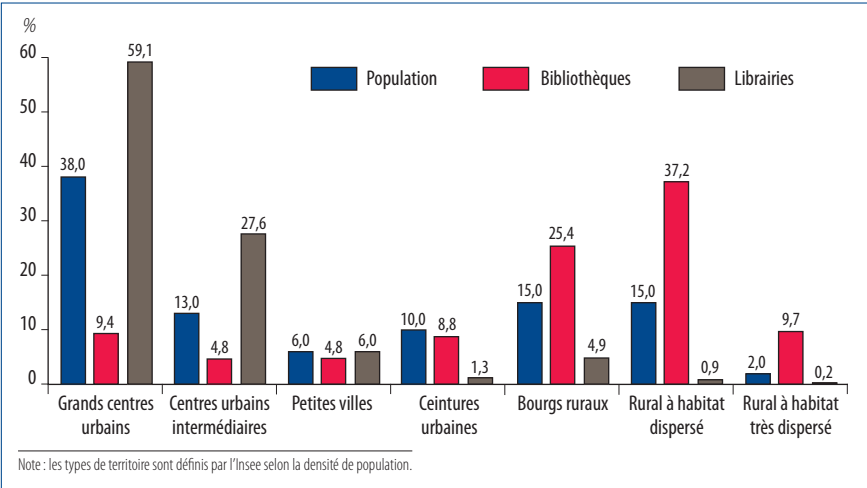
Source : Kantar/DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 11 – Répartition par âge des usagers des bibliothèques en 2023

Note : les statistiques sur les usagers portent sur 12 439 bibliothèques.

Source : Observatoire de la lecture publique, DGMIC-DEPS, Ministère de la Culture (usagers), Insee/DEPS, Ministère de la Culture (population), 2024

Graphique 12 – Répartition des bibliothèques et des librairies labellisées par type de territoire en 2023



Source : Atlas, DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Musique enregistrée

Le secteur de la musique enregistrée a connu une hausse de 8 % de son chiffre d'affaires en 2023

Le secteur de la musique enregistrée comprend, au niveau statistique : le commerce de détail de disques en magasin spécialisé, les plateformes d'écoute en continu ou *streaming*, la production et la diffusion phonographiques et l'édition musicale.

En 2023, le chiffre d'affaires marchand de la musique enregistrée (enregistrement sonore et édition musicale) s'élevait à 2,4 milliards d'euros. Il progresse de 8 % en valeur et de 3 % en volume, du fait d'une hausse soutenue des revenus du *streaming* et d'une légère baisse de ceux issus des supports physiques (CD et vinyles). Cette hausse survient après une hausse en valeur de 6 % en 2022 et de 17 % en 2021 du chiffre d'affaires du secteur¹.

Depuis 2018, le numérique génère plus de revenus que le marché physique et l'écoute en continu est devenue la première source de chiffre d'affaires du secteur

Le marché de la musique enregistrée connaît une mutation numérique de grande ampleur depuis la « crise du disque » apparue au début des années 2000. En effet, selon l'étude du Syndicat national de l'édition phonographique (Snep)², les ventes sur support physique ont fortement décliné au profit du support numérique. Entre 2007 et 2023, le chiffre d'affaires du marché physique a diminué en moyenne chaque année de 10 % en euros constants. Le marché numérique a connu quant à lui une croissance annuelle moyenne de ses revenus de 13 %, au point de dépasser en volume le marché physique dès 2018 (graphique 1³).

Le *streaming* représente la première source de création de valeur dans le secteur de la musique enregistrée : en 2023, 74 % du chiffre d'affaires provenait du *streaming* – dont 57 % par abonnement et 17 % par les revenus publicitaires et la vidéo –, alors que cette part n'était que de 11 % en 2012 et de 42 % en 2017 (graphique 2).

Cette progression du *streaming* est un phénomène structurel de transformation de l'industrie musicale au niveau mondial : des vagues d'innovation entraînent une succession de formats d'écoute différents, phénomène amplifié par la révolution numérique. Le format physique (CD et vinyles), d'abord concurrencé par le téléchargement, l'est à présent par le *streaming*. En 1999, seul le format physique existait et générait 22 milliards de dollars au niveau mondial. Son chiffre d'affaires n'est plus que de 5 milliards de dollars en 2023, alors que celui provenant du *streaming* s'élève à 19 milliards de dollars. Le téléchargement a connu une hausse de ses revenus entre 2004 et 2012 pour atteindre 4 milliards de dollars avant de redescendre à 1 milliard de dollars en 2023 (graphique 3).

1. Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-2.

2. *La production musicale française en 2023*, Snep, mars 2024.

3. Les chiffres du Snep proviennent des données d'un panel auquel est appliqué un taux de couverture des données en volume recensées par OCC, qui succède à GfK à partir de 2021. À cela s'ajoutent des droits voisins et de synchronisation. Les données issues de l'Insee mentionnées précédemment proviennent de données d'entreprises enregistrées au code NAF 59.20 qui incluent l'enregistrement sonore ainsi que l'édition musicale, ce qui en fait un périmètre plus large.

Les Français écoutent de plus en plus de musique, un phénomène amplifié par un engouement pour le *streaming*

En 2018, selon l'*Enquête sur les pratiques culturelles* des Français, 81 % des plus de 15 ans ont écouté de la musique durant les douze derniers mois, cette proportion ayant augmenté de 15 points depuis 1973 ; 57 % des personnes l'ont fait quotidiennement, alors qu'elles étaient seulement 34 % en 2008 (tableau 1). Ce phénomène s'explique par une tendance générationnelle de long terme ainsi que par une pratique de moins en moins distinctive au niveau social. Alors qu'elle était surtout répandue chez les urbains et les plus diplômés, l'écoute quotidienne de musique devient plus largement partagée dans l'ensemble de la population. Les abonnements payants de plateformes de *streaming* sont très plébiscités par les jeunes de moins de 35 ans (52 % des abonnements payants). Selon l'étude du Snep, en 2023, on dénombre 12 millions de comptes et 17 millions d'utilisateurs de *streaming* audio par abonnement. Le taux de pénétration de l'abonnement payant est cependant de 16 % en France, soit un taux inférieur à l'Allemagne (17,5 %), au Royaume-Uni (26,5 %) ou aux États-Unis (30,1 %) (graphique 4). Les Français écoutent en moyenne 18 heures de musique par semaine (21 heures 12 minutes chez les 16-24 ans), soit 4 heures 30 minutes de plus qu'en 2019. Cette hausse est notamment liée à de nouveaux modes d'écoute de musique, en particulier sur l'application TikTok.

La progression du vinyle atténue la baisse du marché physique

Selon l'étude du Snep, la baisse des ventes globales du format physique est légèrement atténuée par une multiplication par près de deux du chiffre d'affaires du marché des vinyles entre 2018 et 2023, qui passe de 47 à 94 millions d'euros en France sur la période, en hausse de 5 % en 2023. Le chiffre d'affaires du vinyle est quasiment identique au chiffre d'affaires du CD (96 millions d'euros). Le vinyle intéresse en majorité une clientèle jeune : 54 % des acheteurs ont moins de 35 ans.

La chaîne de valeur du secteur de la musique enregistrée et les genres de musique écoutés sont relativement concentrés

Quelques grandes entreprises et circuits de distribution participent de façon importante à la structure économique du marché. En 2019, les trois majors, Universal, Sony et Warner, représentent près de 77 % du dépôt légal à la BNF de phonogrammes (graphique 5).

L'écoute de musique se concentre principalement en France sur la pop, le rock et la chanson française, qui représentent 46 % du total des écoutes en *streaming* audio en 2023. Le rap et les musiques urbaines sont également des genres très écoutés, à hauteur de 33 % de la totalité des titres, mais également pour 57 % des 200 titres les plus écoutés sur les plateformes⁴. Près de 40 % du chiffre d'affaires de la musique classique provient du *streaming* et ce chiffre d'affaires a progressé de 19 % en 2023. La musique classique reste cependant à 2 % des ventes globales.

Le *streaming* est la première source de découverte de nouveautés musicales, mais les médias traditionnels conservent un rôle de prescripteurs important

La prescription de nouveautés musicales provient principalement du *streaming* audio et/ou vidéo (pour 49 % des Français de 16 à 64 ans), de la radio (40 %), de la télévision et des films (25 %) et du bouche-à-oreille (19 %). Pour les moins de 25 ans, le *streaming* est une source de découverte pour 61 % d'entre eux⁵.

Les radios jouent encore un rôle important. Elles ont signé une convention avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (aujourd'hui Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, Arcom) pour respecter des quotas de diffusion de chanson francophone.

4. Source : IFPI Consumer Study 2023, Français de 16 à 64 ans (cité dans l'étude du Snep).

5. *Ibid.*

Elles peuvent choisir entre la diffusion de 40 % de chanson francophone dont 20 % de nouveaux talents et/ou de nouvelles productions, 35 % de chanson francophone dont 25 % de nouveaux talents, ou enfin 15 % de nouveaux talents et/ou nouvelles productions francophones à la condition de diffuser au moins mille titres différents dans le mois avec au moins 50 % de nouveautés, ainsi qu'une rotation maximum ne pouvant excéder cent diffusions d'un même titre dans le mois.

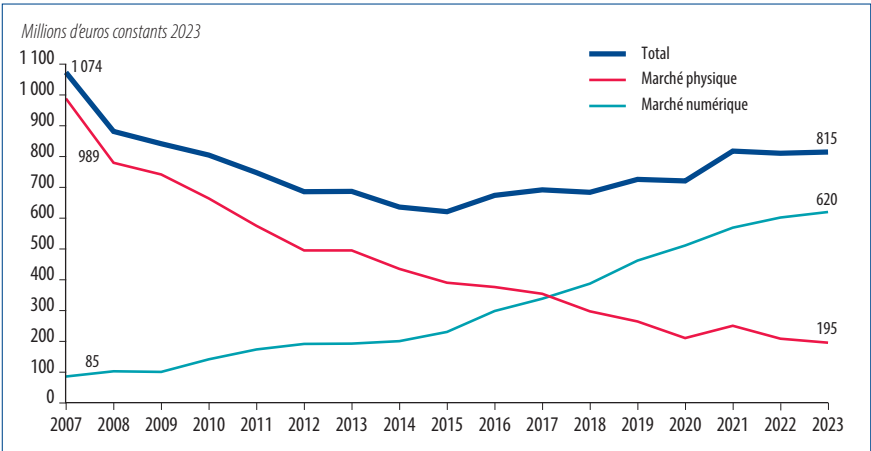
Ainsi, en 2022, les titres francophones ont globalement représenté 35 % de la diffusion (panel de 42 stations de radio). Plus de la moitié (53 %) des titres diffusés étaient des nouveautés, dont 36 % étaient francophones (tableau 2).

Enfin, si l'on observe le top 10 des albums vendus et écoutés en flux (albums en format physique, téléchargement et *streaming*), tous sont francophones. Le rap et les musiques urbaines sont les genres dominants dans ce palmarès, pour huit albums sur dix (tableau 3).

Pour en savoir plus

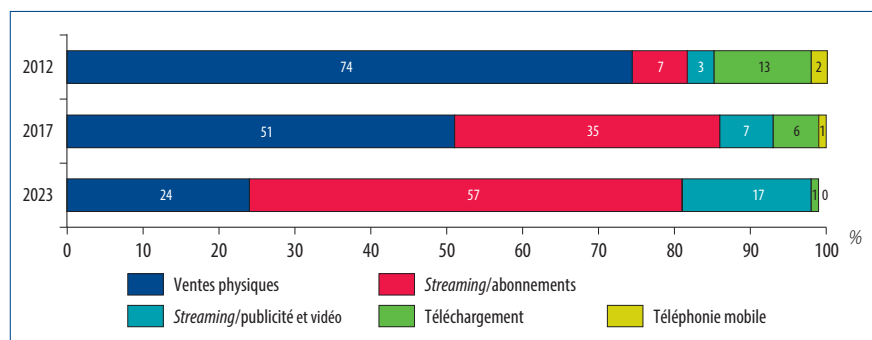
- Loup WOLFF et Philippe LOMBARDO, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2
- Observatoire du dépôt légal, données 2020, Bibliothèque nationale de France, 2022
- *Indicateurs de la diversité musicale dans le paysage radiophonique. Année 2022*, Observatoire de l'économie de la musique/Centre national de la musique, septembre 2023
- *Global Music 2023*, IFPI, 2023
- *La production musicale française en 2023*, Snep, mars 2024
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-2
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4

Graphique 1 – Évolution des marchés physique et numérique de musique enregistrée, 2007-2023



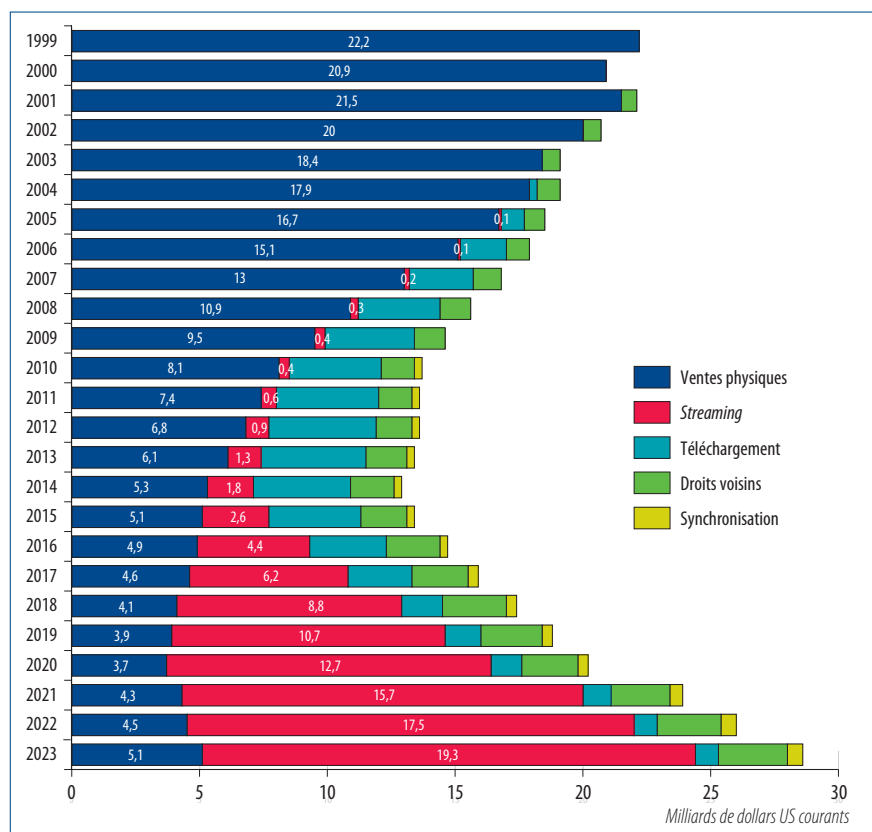
Source : Syndicat national de l'édition phonographique/ DEPS, ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Répartition du chiffre d'affaires du marché de la musique enregistrée en France selon le support de vente, 2012-2023



Source : Syndicat national de l'édition phonographique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Structure des revenus de l'industrie mondiale de la musique enregistrée, 1999-2023



Source : Syndicat national de l'édition phonographique, Global Music Report/DEPS, ministère de la Culture, 2024

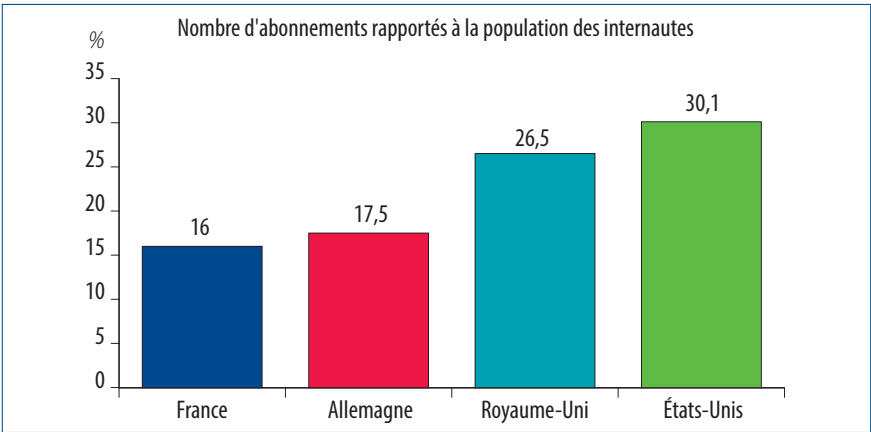
Tableau 1 – Pratiques culturelles : évolution de l'écoute de la musique, 1973-2018

En %

Sur 100 personnes	1973	1981	1988	1997	2008	2018	Évolution 1973-2018
Ont écouté de la musique (hors radio) au cours des douze derniers mois	66	76	73	76	81	81	+ 15 points
<i>dont tous les jours ou presque</i>	9	19	21	27	34	57	+ 48 points

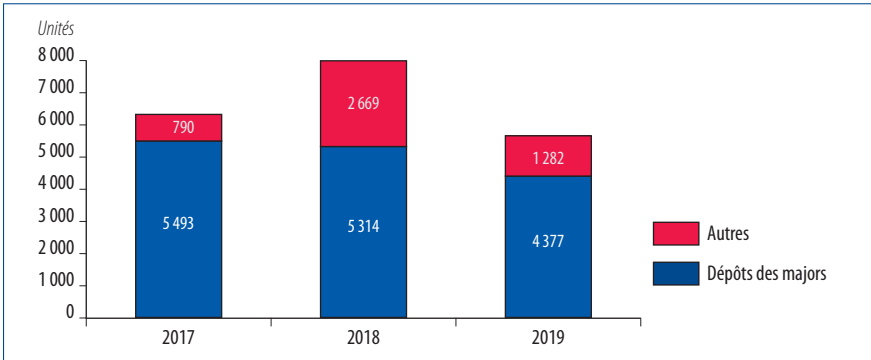
Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Taux de pénétration de l'abonnement payant à l'international en 2023



Source : Dépôt légal, Bibliothèque nationale de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Poids des majors dans le dépôt légal de phonogrammes, 2017-2019



Source : Dépôt légal, Bibliothèque nationale de France / DEPS, ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Diffusion de la musique à la radio en 2022

En unités et %

	Nombre de titres	% du total	Nombre de diffusions (en millions)	% du total
Total	135 136	-	7,1	-
Francophonie	21 196	16	2,4	35
Nouveautés	42 750	32	3,7	53
dont francophones	5 336	12	1,4	36
Diffusées plus de 400 fois	2 624	2	5,1	72

Note : panel de 42 stations de radio.

Source : Observatoire de l'économie de la musique – Centre national de la musique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Top 10 des ventes d'album en 2023

Top 10 albums	
Interprète	Album
Werenoi	<i>Carré</i>
Hamza	<i>Sincèrement</i>
Ninho	<i>Ni</i>
Tiakola	<i>Mélo</i>
SDM	<i>Liens du 100</i>
Jul	<i>C'est quand qu'il s'éteint ?</i>
Les Enfoirés	<i>2023 Enfoirés un jour, toujours</i>
Florent Pagny	<i>2 Bis</i>
Djadja & Dinaz	<i>Alpha</i>
Gazo	<i>KMT</i>

Note : méthode de conversion *streaming*/ventes d'albums : les écoutes en *streaming* de tous les titres d'un album sont additionnées (le titre le plus écouté est divisé par 2) et ce volume total est divisé par 1 500 pour obtenir l'équivalent-ventes.

Source : Syndicat national de l'édition phonographique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Presse écrite

Des initiatives pour protéger la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias

Inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la libre communication des pensées et des opinions est un droit de portée constitutionnelle. Depuis la loi du 29 juillet 1881, la presse bénéficie d'un statut spécifique qui reconnaît son rôle pour la vitalité démocratique du pays. Les entreprises de médias sont soumises à des règles particulières et à une régulation dont le principe est inscrit dans la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Enfin, la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias sont inscrits dans l'article n° 11 de la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008.

Destinée à préserver le pluralisme et à reconstituer les réseaux de presse au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la loi du 2 avril 1947 dite « loi Bichet » institue la liberté de la diffusion de la presse et garantit l'impartialité de sa distribution. Le dispositif législatif a été revu à l'automne 2019 pour tenir compte de la baisse de diffusion de la presse papier et moderniser le système de distribution, avec l'adoption, le 18 octobre 2019, de la loi n° 2019-0244. Les kiosques numériques ont notamment été intégrés au dispositif prévu par la loi.

Pour faire face aux difficultés que le secteur rencontre depuis plusieurs années, la presse écrite, en particulier d'information générale et politique, bénéficie d'un soutien fort de l'État grâce à un dispositif d'aides directes au secteur. Enfin, l'Agence France-Presse (AFP), opérateur de l'État, a pour mission de fournir à tout instant une information exacte, impartiale, vérifiée et digne de confiance sur l'actualité du monde entier.

Les États généraux de l'information, consultation publique associant les professionnels, les chercheurs et les citoyens, se sont tenus entre octobre 2023 et septembre 2024 à la demande du président de la République, afin de formuler des propositions à même de garantir ces principes fondamentaux, de plus en plus questionnés par la mondialisation et la numérisation de la communication. Les enjeux couvrent les effets de l'innovation technologique, notamment de l'intelligence artificielle, l'évolution du modèle économique des acteurs, l'exercice de la fonction citoyenne à l'ère numérique, l'éducation aux médias et à l'information, les conditions d'exercice du métier de journaliste, la lutte contre les ingérences étrangères et les manipulations de l'information, le rôle de l'État et de la réglementation.

À l'échelle européenne, avec l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024 du règlement européen sur la liberté des médias, l'Union européenne affirme sa volonté de renforcer et de protéger l'indépendance éditoriale et le pluralisme de tous les médias (audiovisuel, audio ou presse). Parmi les différentes mesures, le texte interdit l'utilisation d'outils de surveillance à l'encontre des journalistes afin de garantir le secret des sources ; il vise à protéger l'indépendance des rédactions ou encore à limiter les suspensions arbitraires de certains contenus médiatiques par les grandes plateformes ou réseaux sociaux en ligne.

Une population de journalistes de la presse écrite en baisse

D'après l'enquête Emploi de l'Insee, 59 600 personnes déclarent être journalistes ou rédacteurs en chef à titre de profession principale en 2020. La profession est presque paritaire : sur les 59 600 journalistes et rédacteurs en chef, 49 % sont des femmes. Près des trois quarts d'entre

eux ont plus de 40 ans. Les journalistes et rédacteurs en chef sont fortement diplômés : les trois quarts d'entre eux disposent au moins d'un diplôme de niveau bac + 3. Enfin, la profession est francilienne : 54 % d'entre eux résident en Île-de-France.

La carte de presse est l'un des attributs du statut du journaliste professionnel obtenu sous condition de diplôme et de ressources dans le secteur (rémunérations issues de publications dans des titres de presse). En 2022, selon les données de l'Observatoire des métiers de la presse de l'Afdas, 34 200 journalistes sont titulaires de la carte de presse, dont près de 19 000 journalistes exerçant dans la presse écrite. Les journalistes de la presse écrite restent majoritaires parmi l'ensemble des journalistes titulaires de la carte de presse (56 %), suivis par ceux de la télévision (18 %), de la radio (10 %), des agences de presse (8 %) et autres (8 %). Leur nombre a cependant reculé de 15 % en dix ans (graphique 1), tandis qu'il a progressé dans le secteur de la télévision (+ 9 %) ou de la radio (+ 1 %). La baisse d'effectifs de la presse écrite en dix ans s'explique par les non-renouvellements de carte. Les premières demandes de cartes ont retrouvé leur niveau de 2012 (1 100 journalistes). Ces demandes en 2021 et 2022 ont permis d'effacer le creux de 2020 observé dans le contexte de la pandémie et d'enrayer une baisse tendancielle sur la période. Les premières demandes de carte sont davantage le fait de femmes que d'hommes (53 % contre 47 %), une évolution qui s'observe depuis vingt ans et entraîne la féminisation progressive du métier de journaliste.

La presse quotidienne régionale (29 %) et la presse magazine (26 %) rassemblent plus de la moitié des effectifs des journalistes titulaires de la carte de presse en 2022 ; la presse spécialisée, 22 % et la presse quotidienne nationale, 15 % (graphique 2). La presse hebdomadaire régionale concerne de faibles effectifs (6 %).

La presse magazine est le sous-secteur le plus concerné par l'effritement des effectifs de journalistes (4 900 journalistes en 2022, – 29 % par rapport à 2012). Le recul du nombre de journalistes concerne également la presse spécialisée (– 18 % entre 2012 et 2022) et, dans une moindre mesure, la presse quotidienne régionale (– 10 %). La presse quotidienne nationale, en revanche, a vu ses effectifs progresser de 12 % au cours de la même période, et ceux de la presse hebdomadaire régionale également. Le recul des premières demandes de carte de presse ne s'observe que dans les deux secteurs de la presse spécialisée (– 30 %, 233 journalistes en 2022) et de la presse magazine (– 14 %, 283 journalistes).

L'offre de titres de presse écrite

En 2023, on compte près de 3 900 titres de presse (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle et magazine confondus), dont 80 titres quotidiens, 500 hebdomadaires, 870 mensuels et 2 300 trimestriels (respectivement 2 %, 13 %, 22 % et 59 % de l'ensemble) pour une diffusion annuelle totale de 2,4 milliards d'exemplaires (– 4,4 % par rapport à 2022), soit par jour 7 millions d'exemplaires diffusés. Les ventes par abonnement représentent près de la moitié (46 %) de la diffusion totale sur support papier, les ventes au numéro un tiers (33 %), le reste concernant les services gratuits. Les invendus représentent encore plus d'un cinquième du tirage annuel total. L'ACPM recense aussi 67 millions de visites sur les sites et applications par jour.

Le nombre de titres de quotidiens d'information générale et politique nationaux et locaux est passé de 203 titres en 1946 à 60 titres en 2023 (graphique 3), avec la disparition d'une centaine de titres régionaux au cours de la période. La dernière décennie enregistre 17 titres en moins, portée par la disparition des titres gratuits, tandis que le nombre de titres de presse quotidienne nationale d'information générale nationale (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *L'Humanité*, *La Croix*...) reste stable. Au cours de la même période décennale, entre 2013 et 2023, le tirage journalier moyen est passé de 1,5 million d'exemplaires à 523 milliers pour la presse nationale (– 64 %), de 5,2 à 3,0 millions pour la presse régionale (– 43 %), tandis que le tirage des gratuits recule, de 2,6 millions à 480 milliers (– 82 %) (graphique 4).

La presse écrite pèse pour 9 % de l'ensemble des branches culturelles en 2021

En 2021, le secteur de la presse rassemble près de 10 250 entreprises d'édition de journaux (code NAF 58.13Z) (7 % de l'ensemble des entreprises du secteur), de revues et périodiques (58.14Z) (24 %) et d'agences de presse (63.91Z) (9 %), ainsi que d'entreprises spécialisées dans le commerce de détail de journaux et papeterie (47.62Z) (60 %) (voir fiche « Entreprises culturelles »), pour un effectif salarié de près de 48 000 équivalents temps plein. Le chiffre d'affaires de l'ensemble de ces entreprises s'élève à 10 milliards d'euros.

Au cours de la dernière décennie, la valeur ajoutée de la presse écrite a reculé de 18 %, passant de 5,5 milliards d'euros en 2012 à 4,5 milliards en 2022 (en volume) (graphique 5). Le recul de la part de la presse dans la valeur ajoutée culturelle constitue l'évolution structurelle la plus notable parmi les branches culturelles. Celle-ci diminue de 8 points entre 2000 et 2022, passant de 18 % à 9 %. Le recul de la presse sur le long terme s'explique notamment par la baisse des recettes publicitaires (graphique 6) induite par une moindre audience et par le déclin du support physique au profit de la presse en ligne. La loi n° 2019-775 du 24 juillet 2019 tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse en transposant en droit français la directive européenne (UE) 2019/790 a pour but de rééquilibrer le rapport de force financier entre les Gafam et les éditeurs de presse en imposant aux plateformes de verser un droit voisin aux titres de presse qu'elles référencent. En 2022, on estime que le trio Google, Facebook et Amazon capte 67 % des parts du marché de la publicité numérique, un marché en progression qui passe de 7,7 Mds d'euros à 8,5 Mds (+ 10 %) en une année¹.

Diffusion et distribution de la presse : une décroissance de l'activité

Le secteur de la diffusion et de la distribution doit faire face à une diminution de son activité depuis plusieurs décennies. En 2023, on compte moins de 20 000 points de vente de la presse, soit 6 600 de moins qu'en 2022, ce qui représente 6 % de fermetures en près de trois ans. Le réseau traditionnel, composé de tabacs-presse, bars, librairies-papeteries et alimentations, représente les deux tiers de ces diffuseurs. Leur nombre a reculé de 30 % au cours de la décennie (graphique 7).

Conformément à la loi n° 47-585 du 2 avril 1947 relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques dite loi « Bichet », le réseau de distribution de la presse ne peut être assuré que par des sociétés coopératives de messageries de presse soumises aux dispositions de la loi du 2 avril 1947, c'est-à-dire contrôlées majoritairement par des coopératives d'éditeurs, afin de garantir l'égalité de traitement pour tous les titres de presse. Acteur historique de la distribution de la presse, Presstalis, une entreprise née après la Seconde Guerre mondiale qui distribuait 75 % de la presse française, a été placée en redressement judiciaire en mai 2020. Restructurée et rebaptisée France Messagerie en juillet 2020, la société se partage le marché avec les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), la Société auxiliaire pour l'exploitation des messageries parisiennes Transports Presse (TP) et les Messageries Lyonnaises de presse (MLP).

Aides à la presse : un dispositif de soutien à la diffusion, à la modernisation et au pluralisme

L'État soutient de longue date le secteur de la presse écrite afin de garantir la liberté de la presse, le pluralisme des opinions et l'information du citoyen. Il s'agit à la fois d'aides directes et de dépenses fiscales. Au total, ce sont 195,7 millions d'euros qui sont inscrits en loi de finances initiale pour 2024 (tableau 1). Près de 60 % du montant de ces aides (115 M€) sont destinés à l'aide à la diffusion de la presse papier (aide au transport postal, aide au portage et exonération de charges patronales), 28 % à l'aide à la modernisation et 13 % au soutien au pluralisme. Le

1. Source : <https://fr.statista.com/statistiques/1366271/publicite-digital-parts-de-marche-france/>

total de ces aides est quasi stable en 2024 (après + 10 % en 2023), en particulier pour soutenir la modernisation et le pluralisme qui connaissent des évolutions plus mesurées (respectivement + 2 % et + 11 %), tandis que les aides à la diffusion sont en léger recul (– 4 %).

En outre, la presse bénéficie d'un taux super-réduit de TVA (2,1 % en métropole, 1,05 % en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion). La loi n° 2014-237 du 27 février 2014 a étendu ce dispositif aux services de presse en ligne, un dispositif législatif conforté au niveau communautaire par un accord du Conseil de l'Union européenne du 2 octobre 2018 sur le texte révisant la directive TVA. Cette dépense fiscale, par rapport à une norme fiscale de référence de 5,5 %, est estimée à 160 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2024.

Enfin, grâce à un accord-cadre, la presse bénéficie de tarifs postaux spécifiques et bonifiés.

La confiance des lecteurs dans la presse de proximité

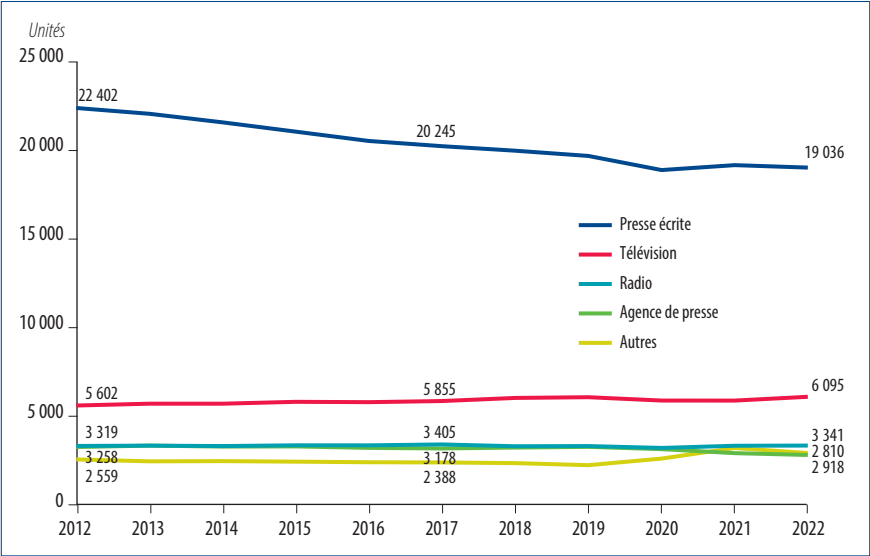
Les dépenses de consommation des ménages pour la presse sont passées de 8,2 milliards d'euros en 2010 à 4,1 milliards douze ans plus tard (en volume, voir fiche « Consommation culturelle des ménages »). Selon la 38^e édition du baromètre sur la confiance des Français dans les médias La Croix/Verian/La Poste, publié en janvier 2025, l'intérêt porté à l'actualité est au plus haut, avec 76 % des personnes interrogées qui déclarent la suivre avec un grand intérêt. Toutefois, la confiance dans les médias sur les grands sujets d'actualité rassemble 32 % des répondants fin 2024 (contre 37 % en 2023), tirée vers le bas par la défiance envers les réseaux sociaux et les influenceurs sur ces sujets.

Le baromètre annuel Media rating réalisé en janvier 2024 renseigne sur l'importance des médias locaux dans la confiance des Français : c'est à la presse régionale que près d'un Français sur deux de plus de 18 ans donne prioritairement sa confiance en matière d'information ; en incluant la télévision et la radio, 67 % des Français interrogés déclarent avoir confiance dans les médias de proximité. La confiance dans les télévisions nationales (41 %), les quotidiens nationaux (35 %) et les radios nationales (29 %) reste élevée, devant les sites internet d'information (22 %) et les réseaux sociaux (14 %) qui ferment la marche.

Pour en savoir plus

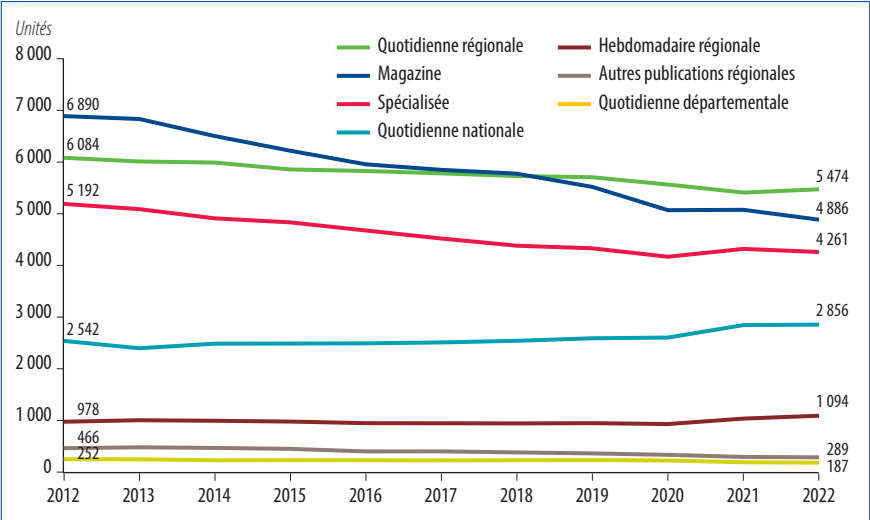
- Observatoire des métiers de la presse : <https://data.metiers-presse.org/>
- Laurent LAFON et David ASSOULINE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête afin de mettre en lumière les processus ayant permis ou pouvant aboutir à une concentration dans les médias en France et d'évaluer l'impact de cette concentration dans une démocratie*, Sénat, n° 593, 29 mars 2022 : <https://www.senat.fr/rap/r21-593-1/r21-593-11.pdf>
- Observatoire de l'e-pub, 30^e édition, juillet 2023 : <https://www.sri-france.org/observatoire-epub/30eme-edition/>
- Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2024
- *Baromètre 2025 de la confiance des Français dans les médias* : <https://www.veriangroup.com/fr/news-and-insights/barom%C3%A8tre-de-la-confiance-des-fran%C3%A7ais-dans-les-media>

Graphique 1 – Évolution de la population de journalistes titulaires de la carte de presse par média, 2012-2022



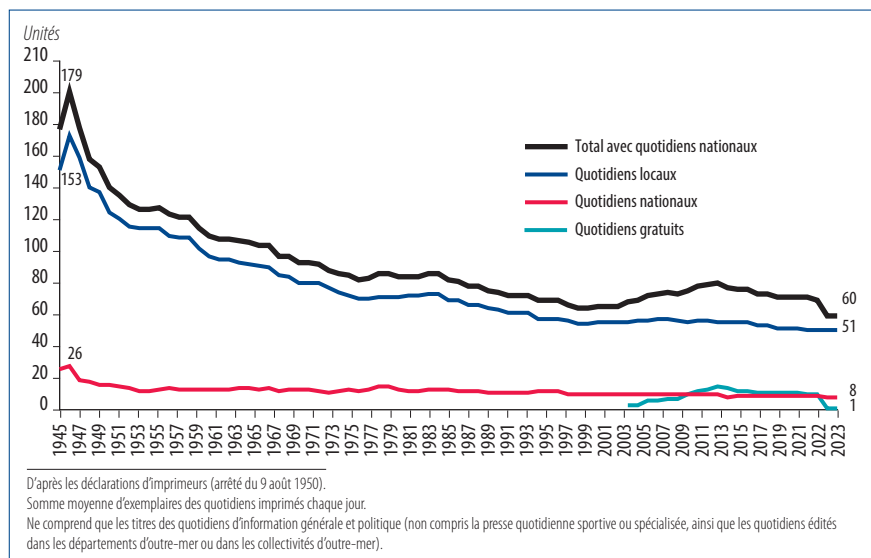
Source : Données Observatoire des métiers de la presse – Afidas/CCJJP/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Répartition de la population de journalistes titulaires de la carte de presse par sous-secteurs de la presse écrite, 2012-2022



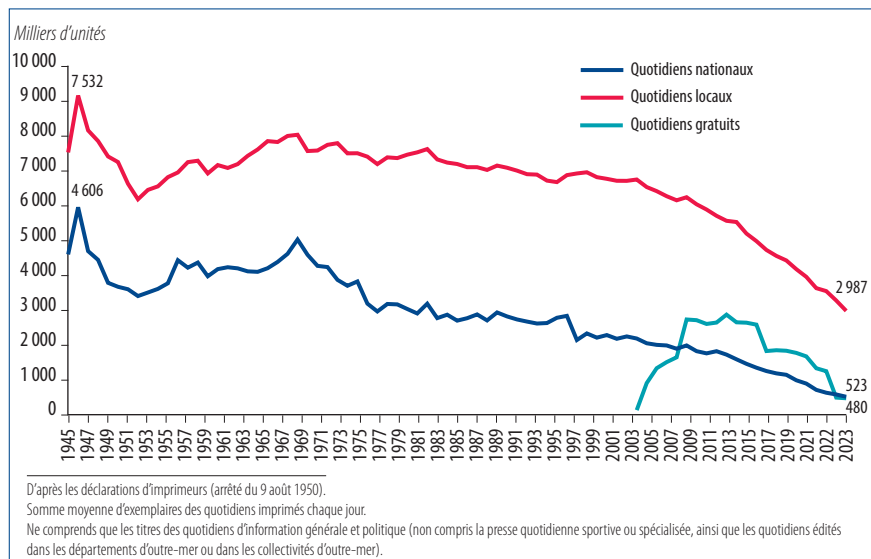
Source : Données Observatoire des métiers de la presse – Afidas/CCJJP/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Nombre de titres de quotidiens d'information générale et politique, 1945-2023



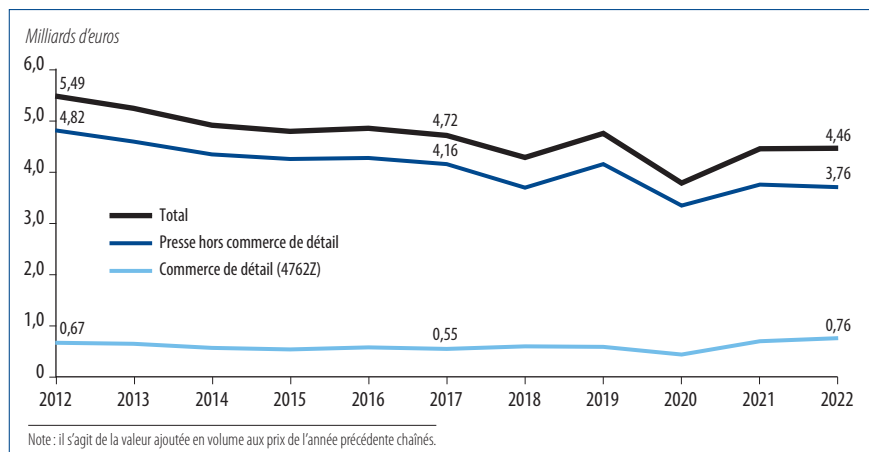
Source : ACPM – DGMIC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Tirage total moyen journalier des quotidiens d'information générale et politique, 1945-2023



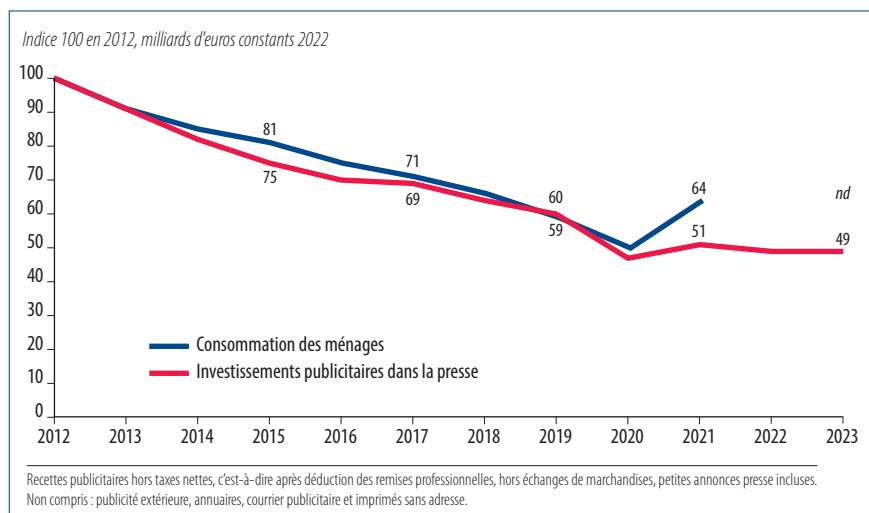
Source : ACPM – DGMIC/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Valeur ajoutée de la presse, 2012-2022



Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 6 – Indices d'évolution des investissements publicitaires dans la presse écrite, 2012-2023



Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du SRI/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 7 – Évolution du nombre de points de vente de la presse, 2013-2023

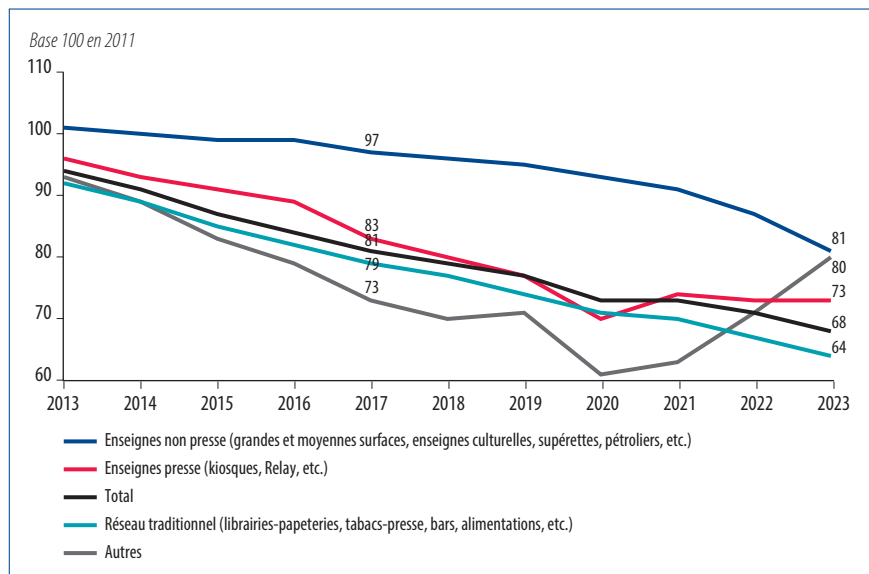


Tableau 1 – Aides directes de l'État à la presse, 2014-2024

En millions d'euros courants

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	135,1	130,1	128,8	125,9	118,5	113,5	110,9	116,9	179,2	196,5	195,7
Aides à la diffusion		58,5	57,7			40,9	39,4	39,4	101,7	119,0	114,7
dont Aide au transport postal de la presse d'information politique et générale*	///	///	///	///	///	///	///	///	62,3	72,2	68,2
Aides au pluralisme		11,5	15,5			16	16	22,0	22,0	23,3	25,9
dont Aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale et à faibles ressources publicitaires	8,7	8,7	12,7			13,2	13,2	13,2	13,2	14,4	17,1
Aides à la modernisation		60,1	55,6			56,6	55,5	55,5	55,5	54,3	55,1
dont Fonds stratégique pour le développement de la presse	30,9	30,5	29,7			17,4	16,5	16,5	16,5	15,4	16,3

Note : d'après les lois de finances initiales (LFI, crédits de paiement).

* Crédits transférés vers le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme ». Depuis la LFI 2022, Matignon a arbitré le versement de la dotation sur le programme 180 « Presse et médias ».

Compensation des missions d'intérêt général à l'Agence France-Presse (AFP) : 113,3 millions d'euros en 2022, 113,3 millions d'euro en 2021, 113,8 millions d'euro en 2020, 113,5 millions d'euros en 2019, 110,8 en 2018 ; 113,4 millions d'euros en 2010, 115,4 millions d'euros en 2011, 117,5 millions d'euros en 2012 et 119,6 millions d'euros en 2013 ainsi que la réserve parlementaire.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Radio

Avec près de 40 millions d'auditeurs chaque jour, la radio est un média du quotidien pour plus de 70 % des Français. La radio est un média de masse : tous les foyers disposent d'au moins un support permettant de l'écouter, à domicile ou en mobilité.

Plus de 1 000 radios publiques et privées forment le paysage radiophonique français

En France, plus d'un millier d'opérateurs privés et publics émettent dans l'Hexagone et en outre-mer, dont plus de 20 % sont des associations.

Trois sociétés assurent la mission radiophonique de service public : Radio France, France Télévision avec les services de radio d'Outre-mer 1^{re}, et France Médias Monde avec Radio France Internationale. En tant qu'organismes publics, leurs objectifs sont définis avec l'État. Radio France regroupe cinq stations à diffusion nationale (France Inter, France Musique, France Culture, France Info, France Bleu), les quarante-quatre stations décentralisées de France Bleu, le programme FIP diffusé depuis dix villes de métropole et Mouv', un programme à destination des jeunes présent dans une trentaine de grandes villes. Outre-mer 1^{re} est le réseau audiovisuel de l'Outre-mer, présent dans chacun des neuf départements, régions et territoires ultramarins. RFI, filiale de France Médias Monde, a pour mission de promouvoir à l'étranger la langue et la culture françaises, et de diffuser des émissions à l'intention des Français de l'étranger. La société dessert le continent africain, une partie de l'Europe de l'Est, une partie de l'Amérique du Nord, les Caraïbes, une partie de l'Asie du Sud-Est et le Proche-Orient.

Les fréquences participent du domaine public de l'État depuis la loi n° 89-25 du 17 janvier 1989, et c'est à ce titre que l'Arcom délivre, avec les comités territoriaux de l'audiovisuel, les autorisations permettant aux opérateurs privés d'émettre (près de 900 radios sont autorisées à émettre en FM en métropole et plus de 210 dans les territoires ultramarins).

Enfin, il existe plus de 175 *webradios* qui n'émettent pas par voie hertzienne et bénéficient d'une convention ou d'une déclaration auprès de l'Arcom.

Tous les Français disposent d'un support permettant d'écouter la radio

En 2023, l'ensemble de la population âgée de 13 ans et plus est équipée d'au moins un support permettant d'écouter la radio, que ce soit un support dédié à la radio (autoradio, chaîne hi-fi, radio-réveil, transistor, station d'accueil ou poste DAB¹) ou un support multimédia (ordinateur, téléphone mobile, téléviseur, tablette, baladeur, casque ou enceinte connectés).

L'équipement en supports spécifiquement dédiés à l'écoute de la radio ou de musique tend à reculer : – 23 points pour la chaîne hi-fi entre 2016 et 2023, – 16 points pour le transistor par exemple, au profit du téléphone mobile (+ 9 points). Les Français sont davantage équipés en supports multimédias (97 %) qu'en supports dédiés à la radio (90 %) (graphique 1).

À la fin du premier semestre 2023, la moitié de la population de France métropolitaine est désormais couverte par le DAB+.

1. La radio numérique terrestre (RNT) ou Digital Audio Broadcasting Plus (DAB+) est une technologie de modulation et de transmission numériques de la radio. Cette technologie utilise, à l'instar de la FM ou de la TNT, le réseau de diffusion hertzien terrestre.

Les trois quarts de la population âgée de 12 ans ou plus écoutent la radio ou un contenu audio quotidiennement

En 2023, selon le *Baromètre du numérique* du Crédoc, 75 % de la population âgée de 12 ans ou plus écoute la radio ou consomme des contenus audios comme des podcasts ou encore de la musique, diffusés en direct ou disponibles à la demande, avec ou sans abonnement.

L'écoute par ondes hertziennes reste prédominante : 44 % des auditeurs écoutent le plus souvent la radio par par le réseau hertzien (FM ou DAB+) (graphique 2).

La radio, un média qui s'écoute tout au long de la journée

Selon Médiamétrie, sur la saison 2023-2024, les auditeurs écoutent la radio en moyenne 2 heures 45 minutes par jour, soit 14 % de leur temps journalier (entre 5 heures et minuit). Le pic d'audience a lieu le matin, lors des tranches matinales d'information : plus de 12 millions de personnes écoutent la radio à 8 heures du matin. Un *prime time* qui suit de près le réveil des Français et se décale à 10 heures le week-end. Les matinales des chaînes de radio s'imposent comme un moment privilégié pour s'informer et se divertir : 44 % des Français sont à l'écoute de la radio chaque jour entre 6 heures et 9 heures. Média tout public, la radio rassemble toutes les générations. 80 % des 35-59 ans l'écoutent chaque jour et consomment tous les types de stations (musicales, généralistes, thématiques et locales). Si la radio fédère les seniors (74 %), elle séduit également les jeunes de moins de 35 ans : 53 % des 13-24 ans et 62 % des 25-34 ans l'écoutent chaque jour.

La radio est un média qui suit les Français tout au long de la journée et dans leurs déplacements : 52 % du volume d'écoute se fait hors du domicile et majoritairement en voiture (35 %). L'écoute de la radio varie en fonction des lieux d'habitation. Les Franciliens ont une écoute plutôt sédentaire de la radio avec 61 % du volume d'écoute qui se fait à domicile. Véritable média de proximité, la radio bénéficie d'un ancrage local fort avec près de 1 000 stations présentes sur l'ensemble du territoire. Plus de 9 millions de personnes sont à l'écoute d'une station locale.

Reflet de la vie numérique, les audiences digitales de la radio progressent : en 2022-2023, 9,3 millions de Français écoutent chaque jour la radio sur des supports numériques (soit 40 % de plus qu'il y a 5 ans).

Les contenus radiophoniques (programmes et podcasts) demeurent les premiers contenus écoutés : ils rassemblent 56 % du volume total de la consommation audio en 2024. Plus de la moitié des contenus audio (51 %) sont écoutés en direct à la radio et 33 % des contenus le sont en flux [*streaming* musical audio ou vidéo] (graphique 3). La radio représente même près des trois quarts (72 %) de ce volume d'écoute quotidien dans l'univers des offres audio gratuites.

Podcast (ou baladodiffusion) : le retour en grâce du son

Initialement conçu, au début des années 2000, comme un programme d'écoute en différé, le podcast est un programme sonore diffusé uniquement en ligne et à la demande. La multiplication de l'offre et de l'écoute de podcasts est l'un des principaux phénomènes de la dernière décennie qui bouleversent l'offre radiophonique. D'une offre de programmes en différé, le podcast est devenu un genre en soi, qui offre une plus grande liberté de format et qui permet de produire des feuilletons, en libérant les producteurs de la contrainte de la grille de diffusion radiophonique.

En 2022, 17,6 millions de Français écoutent des podcasts, soit une progression de 17 % en une année. Plus de la moitié des auditeurs (56 %) pratiquent une écoute régulière (dont 20 % très régulière), une part qui concerne 61 % des plus jeunes (15-27 ans). Lorsqu'elles écoutent des podcasts, les personnes déclarent le faire d'abord pour se divertir et se détendre : que ce soit pour les podcasts radios ou natifs, l'humour se classe au premier rang des genres les plus consommés. Les podcasts sont aussi un moyen d'étendre ses connaissances ou encore de s'informer selon les auditeurs qui placent les podcasts d'actualité en deuxième place de leurs thématiques préférées.

La radio : un média central dans l'écoute et la découverte de musique

En 2023, selon le baromètre des usages de la musique en France, la radio est le premier support d'écoute de la musique puisque 82 % des auditeurs de musique déclarent écouter une station musicale ou généraliste au moins une fois par mois. C'est également la première source de découverte musicale. Elle est citée par 58 % des auditeurs de musique, devant la TV (40 %) et les recommandations du cercle proche (30 %).

Afin de promouvoir la diversité culturelle, la loi LCap n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a renforcé, dans son article 35, les dispositions de la loi n° 86-1067 relative à la liberté de communication en matière de quotas de diffusion de chansons francophones à la radio. Cette loi prévoit notamment un taux minimal de diffusion de chansons francophones et de nouvelles œuvres musicales d'expression française dans l'ensemble de la programmation musicale aux heures significatives d'écoute, une part de nouveaux talents et un nombre maximal de rediffusions d'un même titre. Les obligations de diffusion varient selon la spécialisation de la radio. La dernière délibération de l'Arcom sur le sujet (délibération n° 2021-103 du 8 décembre 2021 relative aux engagements des services de radio pour l'application du 2° bis de l'article 28 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication) a modifié les obligations en matière de diffusion minimale de titres français.

En 2023, les indicateurs de diversité de diffusion de la musique d'expression francophone produits par le Centre national de la musique montrent que parmi les diffusions de nouveautés, les nouvelles entrées en playlist (EP) francophones représentent 33 % des titres et totalisent 37 % des diffusions (graphique 5). Sur l'année, 133 000 titres, 54 000 artistes, 7,3 millions de diffusions sont comptabilisés. La variété-pop reste le genre majoritaire sur les radios françaises, avec 28 % des titres diffusés et une progression de 3 points en parts de diffusion, atteignant 45 %. La *dance-electro* se maintient à la deuxième place en titres (17 %) et en diffusion (16 %), malgré une baisse sur cet indicateur. Le rock-metal se stabilise à la troisième position avec 13 % des titres et gagne 1 point en diffusion (13 %) (graphique 4). Les voix à tonalité dite féminine continuent leur ascension, représentant désormais 50 % des artistes diffusés (+ 2 points). Le répertoire francophone apparaît stable, avec 16 % des titres et 33 % des diffusions.

Financement de la radio : un modèle fragilisé par la perte de ressources publicitaires

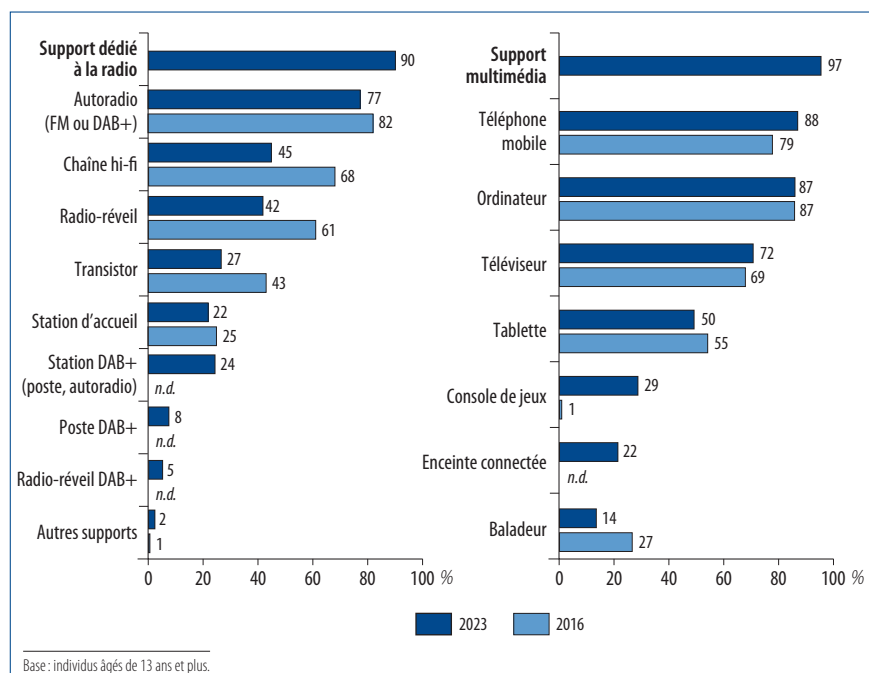
La dotation publique allouée à Radio France en 2023 s'élève à 623,40 M€, dont 12 M€ au titre de la compensation des effets fiscaux induits par la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) en 2022. L'audiovisuel public était historiquement financé par un impôt sur les ménages imposables et équipés d'un ou plusieurs téléviseurs : la contribution à l'audiovisuel public, d'un montant de 138 euros en France métropolitaine et de 88 euros dans les départements d'outre-mer. La loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022 a toutefois supprimé la contribution à l'audiovisuel public et remboursé les foyers contributeurs. Le financement de la radio publique repose désormais sur une part de la taxe sur la valeur ajoutée collectée par l'État qui vient abonder le compte de concours financier dédié au financement de l'audiovisuel public.

L'économie de la radio repose également sur un financement privé issu des investissements publicitaires. Avec la montée en puissance du média internet au cours de la dernière décennie, les investisseurs publicitaires se sont progressivement reportés en ligne, au détriment notamment de la radio. Selon le rapport *La Radio en 2023* du Centre national de la musique, en 2023, la radio a généré 722 millions d'euros de recettes publicitaires. Une progression notable qui fait repasser, pour la première fois depuis 2020, les recettes de la radio au-dessus des niveaux de 2019 (+ 1,1 %).

Pour en savoir plus

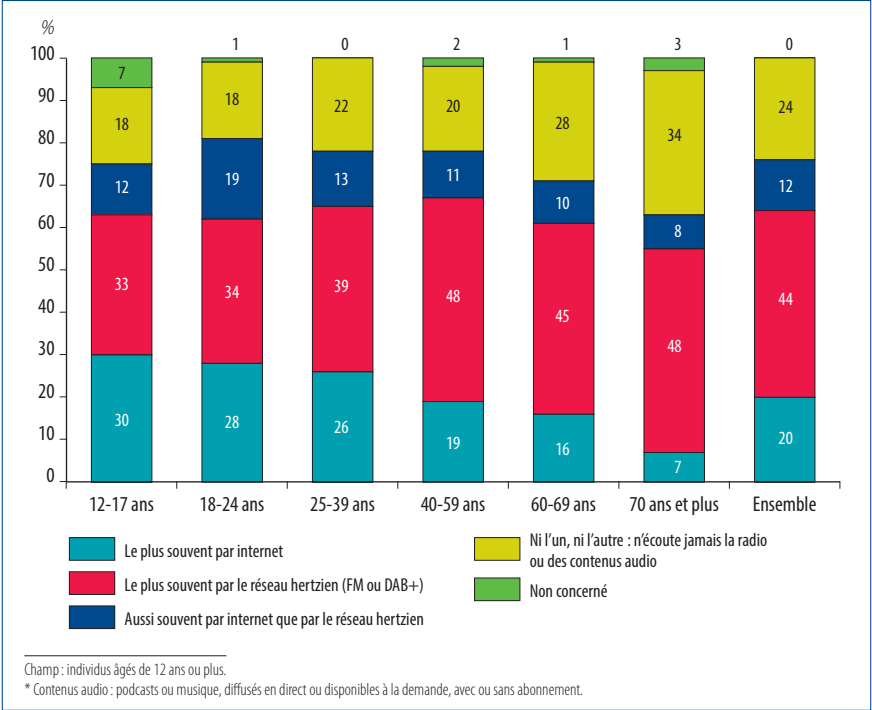
- François HURARD et Nicole PHOYU-YEDID, *L'Écosystème de l'audio à la demande (« podcasts ») : enjeux de souveraineté, de régulation et de soutien à la création audionumérique*, Paris, Ministère de la Culture, Inspection générale des affaires culturelles, coll. « Rapport de l'IGAC », 2020-11, novembre 2020
- Centre national de la musique, *Indicateurs de la diversité musicale en radio*, année 2022
- Xavier EUTROPE, « Les 9 dates qui ont fait le podcast français », *La Revue des médias*, 15 avril 2022
- Médiamétrie, *Global Audio 2023*
- Médiamétrie, *L'Année Radio 2022-2023*, octobre 2023
- Arcom, *Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers de France hexagonale. Résultats du second semestre 2023 pour la télévision et la radio*, avril 2024
- Centre national de la musique, *La Radio en 2023. Indicateurs de la diversité musicale*, 2024
- Florence PHILBERT, *Projet annuel de performances. Compte de concours financiers. Programme 843. Radio France*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 2024
- Crédoc, *Baromètre du numérique. Édition 2023*, Arcep, Conseil général de l'économie, Agence nationale de la cohésion des territoires, Arcom, mai 2024
- Arcom, *Référentiel des usages numériques*, juin 2024
- Médiamétrie, *L'Année Radio 2023-2024*, octobre 2024

Graphique 1 – Équipement de la population en supports radiophonique et multimédia pour écouter la radio en 2023



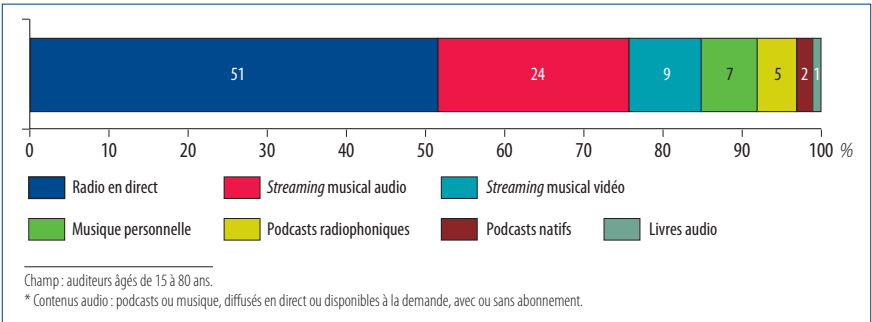
Source : observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers en France métropolitaine, données Médiamétrie pour l'Arcom 2023/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Mode d'écoute privilégié de la radio ou de contenus audio* selon l'âge en 2023



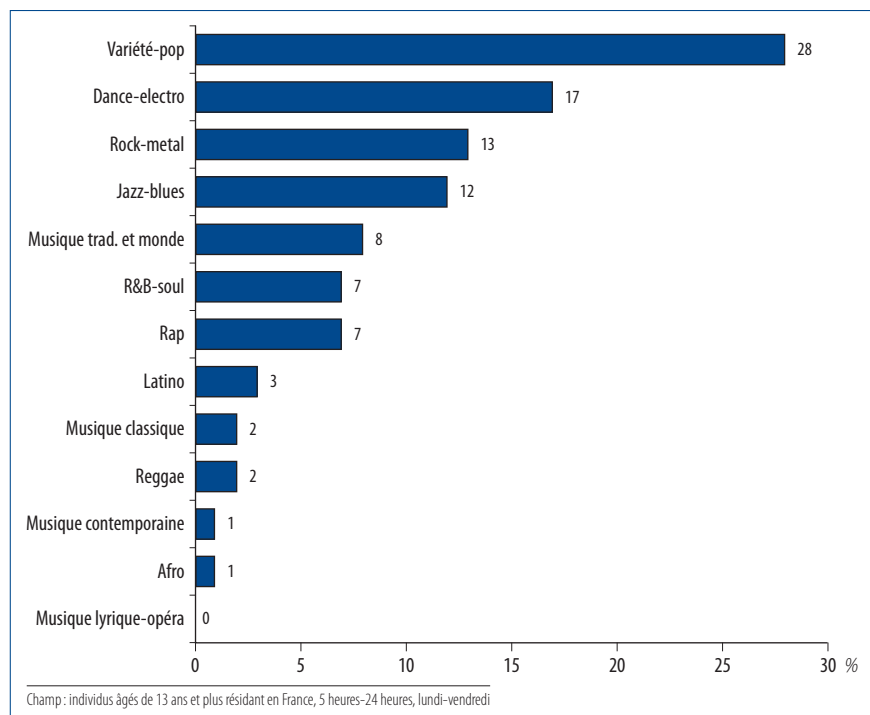
Source : Crédoc, Baromètre du numérique, Arcom/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Répartition du volume quotidien d'écoute audio en 2024



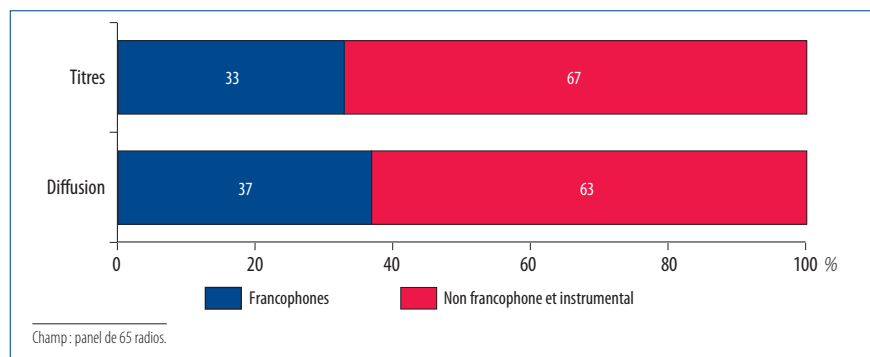
Source : Médiamétrie, Audio Global, DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Répartition des titres diffusés à la radio en fonction de leur genre musical en 2023



Source : Médiamétrie – EAR national septembre 2022- juin 2023/Centre national de la musique, DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 5 – Répartition des nouvelles entrées en playlist en 2023 et part des titres, artistes et diffusion francophones



Source : Centre national de la musique, DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Télévision

Chaînes publiques et privées composent le paysage télévisuel français

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) attribue les fréquences de diffusion aux chaînes et services de télévision, garantit la qualité de réception pour le public et les conditions d'utilisation pour les professionnels. Enfin, elle veille au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion par les éditeurs de services audio-visuels. Les fréquences sont regroupées sur sept multiplex qui rassemblent plusieurs chaînes se partageant la même fréquence : France 2, France 3, France 4, Franceinfo sur le multiplex¹, par exemple ; BFMTV, C8, CStar, Gulli, CNews sur le multiplex 2 ; ou encore Canal+, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport, Planète+, LCI, Paris Première sur le multiplex 3. Les sept multiplex rassemblent trente chaînes en métropole. Parmi celles-ci, sept chaînes nationales publiques (France 2, France 3, France 4, France 5, Franceinfo, Arte et la Chaîne parlementaire [LCP-Assemblée nationale et Public Sénat]) diffusent selon un cahier des charges fixé par décret qui définit des engagements relatifs à la programmation, au pluralisme de l'information et au service public télévisuel². Les autres chaînes sont privées, dont 5 sont payantes (Canal+, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport, Planète+ et Paris Première). Ces chaînes privées sont conventionnées par l'Arcom. Au 1^{er} juillet 2022, 42 chaînes locales ou régionales sont présentes sur la télévision numérique terrestre (TNT) en métropole. Enfin, en outre-mer, les habitants ont accès aux chaînes nationales publiques, à la chaîne locale publique (Outre-mer La 1^{re}) correspondant à chaque collectivité et, selon les collectivités, jusqu'à deux chaînes locales privées. Ces chaînes sont diffusées sur un multiplex dit « ROM 1 » avec en outre, dans certaines collectivités, une ou deux chaînes locales privées diffusées sur une fréquence distincte.

Équipement en téléviseurs : plus de neuf foyers sur dix en sont équipés, et huit sur dix ont un téléviseur connecté

Le niveau d'équipement des Français semble globalement arriver à maturité, excepté pour l'équipement en *Smart TV* qui continue de progresser. En 2023, 90 % des foyers sont équipés d'un téléviseur, une part en léger recul depuis quatre ans (- 3 points). Le smartphone maintient sa croissance soutenue au sein des foyers (+ 4,2 points sur un an) tandis que l'équipement en ordinateur (86,9 %) et en tablette reste stable (47,4 %). Parmi les foyers non équipés d'un téléviseur, les personnes vivant seules, les catégories sociales supérieures et les habitants des villes de plus de 200 000 habitants sont surreprésentés (tableau 1).

Enfin, au deuxième trimestre 2023, on compte en moyenne 5,8 écrans par foyer : 1,5 téléviseur, 1,6 ordinateur, 2 téléphones mobiles (dont 1,9 smartphone) et moins d'une tablette tactile (0,6). Ces données relatives au multi-équipement sont assez stables depuis 2018. Seul le taux d'équipement en smartphone progresse très légèrement.

1. Décret n° 2009-769 du 23 juin 2009 fixant le cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions, modifié par le décret n° 2017-1746 du 22 décembre 2017.

2. La loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022 a supprimé la contribution à l'audiovisuel public.

La réception de la télévision se fait principalement par Internet (48 %) ou par un mix des deux modes, numérique et terrestre (graphique 1). Au cours de la dernière décennie, la part de la réception numérique a nettement évolué : la part de la réception par TNT uniquement a reculé de 12 points tandis que celle par Internet a progressé de 29 points. La souscription à un abonnement Internet incluant une offre TV est la première raison d'abandon de la réception TNT.

Selon le *Baromètre du numérique*, plus de deux tiers des Français disposent d'un téléviseur connecté à internet (68 %), quel que soit le mode de connexion³.

Regarder des programmes TV en direct : l'usage le plus pratiqué sur la TV connectée

Globalement, les trois usages les plus fréquents réalisés sur la TV connectée sont : regarder la TV en direct (78 %), regarder un programme en replay (64 %) et regarder de la vidéo à la demande (SVoD) (54 %). Mais les usages de la TV connectée ne sont pas les mêmes selon les âges. La consommation de télévision linéaire⁴ est le principal usage chez les plus de 35 ans (20 à 41 points d'écart avec le visionnage de programmes en replay et de services à la demande pour les plus de 50 ans). À l'inverse, la pratique de jeux vidéo en ligne, la consultation d'applications de musique et de services vidéos à la demande sont plus plébiscitées chez les 15-34 ans (graphique 2).

Audience de la télévision : 3 heures 19 minutes par jour en 2023

En 2023, selon Médiamétrie, la durée d'écoute de la télévision continue de baisser et confirme la tendance observée avant la crise sanitaire. La durée d'écoute individuelle moyenne de la télévision de la population (individus âgés de 4 ans et plus) équipée d'un téléviseur atteint 3 heures 19 minutes, soit une baisse de 7 minutes quotidiennes par rapport à 2022, et passe sous la barre des 3 h 20 pour la première fois depuis 2001. La tendance de contraction de la durée individuelle d'écoute observée avant la pandémie et au cours de la décennie 2010 se vérifie, et ce même en intégrant la mesure de l'écoute en différé (graphique 3).

La consommation télévisuelle baisse en particulier chez les plus jeunes (4-14 ans) : leur durée individuelle d'écoute a reculé d'une heure en dix ans, pour passer de 1 heure 58 minutes en 2014 à 58 minutes en 2023. À l'inverse, les personnes âgées de 50 ans ou plus regardent plus la télévision au quotidien : leur temps d'écoute a progressé de 14 minutes au cours de la même période. La durée d'écoute des catégories socioprofessionnelles supérieures, traditionnellement la plus faible (2 h 27 en 2023), décroît également elle aussi (tableau 2).

Les chaînes nationales gratuites rassemblent plus de 90 % de l'audience télévisuelle en 2023

En décembre 2023, 56,9 millions de personnes ont regardé la télévision⁵. La part d'audience des chaînes nationales historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5, M6, Arte) est de 58,4 % (- 0,2 % par rapport à 2022). En parallèle, la part d'audience des chaînes TNT augmente légèrement et passe à 31,2 % (+ 0,3 %). En 10 ans, la part d'audience des chaînes nationales historiques recule de 5,7 points alors que celle des chaînes nationales gratuites, lancées entre 2005 et 2016, progresse de 3,6 points. TF1 reste la première chaîne nationale en ce qui concerne l'audience (19 %) devant France 2 (15 %), France 3 (9 %), M6 (8 %), France 5 et Arte (3 % chacune). En agrégeant l'audience des chaînes nationales par groupe, France Télévisions demeure le premier groupe audiovisuel français en 2023 avec près de 29 % de part d'audience.

3. Smart TV, décodeur TV d'un fournisseur d'accès à internet, boîtier TV connecté, clé de connexion, console de jeu connectée ou ordinateur.

4. La télévision linéaire désigne le fait de regarder la télévision « en live », directement au moment de la diffusion du programme.

5. Au moins 10 secondes consécutives dans le Médiamat de Médiamétrie.

Il se place devant le groupe TF1 (27 %, + 0,3 point). Le groupe M6, troisième au classement, est loin derrière avec 13 % de part d'audience (– 0,5 point par rapport à 2022).

Les émissions sportives sont celles qui réalisent les plus fortes audiences : plusieurs matchs de la coupe du monde de rugby ont été regardés par plus de 10 millions de téléspectateurs en octobre 2023.

La TV à l'heure des plateformes

Selon Médiamétrie⁶, en 2023, les Français ont consommé chacun 4 h 37 de vidéo chaque jour. On distingue la consommation TV live et la consommation vidéo à la demande qui représente désormais un tiers du total vidéo (+7 points en 4 ans). Mais la consommation vidéo à la demande regroupe un nombre croissant d'acteurs : plateformes BVOD⁷ des chaînes TV, qui offrent, outre un service de rattrapage (*replay*), la possibilité de regarder des programmes en *preview*⁸, ainsi que des contenus exclusifs et des chaînes TV 100 % numériques. On y trouve aussi les acteurs de la SVoD⁹ et de l'AVoD¹⁰.

Les chaînes TV ont rapidement développé leur offre numérique. Le nombre de programmes totalisant plus de 500 000 spectateurs a doublé en 5 ans. Une augmentation encore plus forte pour le *preview* : le nombre de programmes ayant dépassé 500 000 spectateurs en amont de leur diffusion en direct a été multiplié par 10 par rapport à celui de 2022. Genre privilégié de toutes les plateformes, la fiction représente 53 % des programmes regardés en *replay* sur les plateformes TV et 20 % de la consommation des programmes regardés en direct.

Globalement, cette pratique de TV à la demande s'ancre dans le quotidien des Français. Elle a en effet séduit 2,3 millions de téléspectateurs supplémentaires en 5 ans pour atteindre 6,5 millions de téléspectateurs quotidiens en 2023.

L'heure est désormais aux partenariats et aux échanges de bons procédés entre acteurs TV et nouveaux acteurs du streaming. Les divertissements TV sont sources d'inspiration pour la SVoD qui a multiplié par 3 son offre de télé réalité en 3 ans, avec par exemple l'émission *Popstars*, à venir sur Prime Video. TV et SVoD ont engagé une collaboration au service du contenu et scellent des accords de diffusion : par exemple, le film *Balle perdue* proposé par Netflix a ensuite été diffusé sur TF1. Il y a également des co-productions comme la mini-série *Cœurs noirs* diffusée sur Prime Video et qui sera diffusée sur France Télévisions.

La TV : toujours majoritairement regardée en direct

La TV live représente toujours deux tiers du temps vidéo des Français. L'information est consommée à 99 % en direct et 22 millions de téléspectateurs regardent les journaux télévisés en direct chaque jour. L'information n'attend pas et l'audience des chaînes d'info réagit en temps réel aux événements d'actualité. Par exemple, le vote de la motion de censure sur la réforme des retraites, survenu le 20 mars 2023 peu avant 19 heures, a immédiatement boosté l'audience des chaînes d'information. Sur l'ensemble de cette journée, il y a eu 51 % de téléspectateurs en plus par rapport à une autre journée.

Le sport est, quant à lui, regardé à 98 % en live.

6. Médiamétrie, *L'Année TV 2023*, janvier 2024.

7. BVOD : Broadcaster Video on Demand : plateforme de diffusion de contenus vidéo gratuite financée par la publicité, qui inclut des contenus provenant des acteurs traditionnels de la TV.

8. Mode de consommation d'un programme de télévision accessible sur une plateforme avant sa diffusion en direct.

9. SVoD : Subscription Video on Demand : offre d'abonnement à un catalogue numérique de vidéos à la demande : le client paie un forfait lui donnant accès à un large choix de vidéos.

10. AVoD : Advertising Video on Demand : plateforme de diffusion de contenus vidéo gratuite financée par la publicité.

La fiction est toujours le premier genre de programmes consommés à la télévision

En 2023, la fiction (fictions télévisuelles, 20 %, et films cinématographiques, 3 %) reste le premier genre de programmes proposés sur les chaînes nationales : elle représente 23 % de l'offre en volume horaire et 27 % de la consommation (tableau 3).

La diffusion de films de cinéma (selon l'article 2 du décret n° 90-66 du 17 janvier 1990) à la télévision est soumise à plusieurs critères, de délai de diffusion par rapport à leur date de sortie en salles d'une part, et de nombre de films diffusés dans l'année d'autre part : moins de 200 films dans l'année pour les chaînes gratuites, dont 75 % aux heures de grande écoute (20 h 30-22 h 30). Un quota supplémentaire est accordé pour les films classés « art et essai ». Les chaînes thématiques de cinéma, payantes et accessibles par abonnement, sont autorisées à diffuser 500 films par an et à multidiffuser.

En 2023, le nombre de films diffusés à la télévision baisse : 2 070 œuvres cinématographiques différentes ont été diffusées pour plus de 5 600 diffusions (– 56 films) (tableau 4). Cette baisse est notamment imputable à Arte (– 37 titres par rapport à 2022) et aux chaînes du groupe France Télévisions (– 24 titres). À l'inverse, le nombre de films diffusés progresse sensiblement sur les chaînes du groupe Canal+ (+ 26 titres), sur celles du groupe M6 (+ 11 titres). Le nombre de films diffusés sur les chaînes du groupe France Télévision (261 films) atteint le niveau le plus bas depuis 1974. Le partage du canal entre France 4 et Culturebox participe largement à la baisse continue du nombre de films diffusés sur les chaînes du groupe : France 4 a diffusé 22 films en 2023 contre 149 en 2014. Le groupe France Télévisions a également développé, ces dernières années, son offre numérique, et notamment son offre cinéma sur le service france.tv.

En 2023, les chaînes nationales publiques ont proposé 648 films différents (– 9,1 % par rapport à 2022) et les chaînes nationales privées gratuites en ont diffusé 1 090 (– 1,7 %). Les 2 071 films programmés donnent lieu à 5 565 diffusions. Un film est ainsi diffusé, en moyenne, 2,7 fois en 2023. En 2023, toutes chaînes confondues, 946 films français ont été retransmis, soit 18 de moins qu'en 2022. Les films français représentent 45,7 % de l'offre cinématographique à la télévision.

En 2023, le film *Delphine 1, Yvan 0* (1996), *Kirikou et les bêtes sauvages* (2004) et *Les Douze Travaux d'Astérix* figurent parmi les films les plus diffusés sur les chaînes nationales gratuites. En 2023, la meilleure audience est le film *Pourris gâtés* diffusé sur TF1 en juillet (5,8 millions de téléspectateurs). En 2023, le cinéma français, toujours porté par les comédies, représente 57 des 100 meilleures audiences de films diffusés à la télévision.

Financement de la télévision : des ressources publicitaires en baisse en 2023

En 2023, les ressources publicitaires de la télévision s'élèvent à 3,3 milliards d'euros, en recul de 3 % par rapport à l'année 2022. Les investissements restent en deçà de ceux mesurés en 2019, l'année de référence *ante-Covid* (– 0,6 %).

Historiquement financé par un impôt sur les ménages imposables et équipés d'un ou plusieurs téléviseurs (la contribution à l'audiovisuel public) jusqu'en 2023, l'audiovisuel public est doté de 4,025 milliards d'euros dans le projet de loi de finances pour 2024.

Les usages audiovisuels : une empreinte carbone qui n'est pas neutre

L'impact carbone des usages audiovisuels est de 5,6 MtCO₂eq, soit l'équivalent d'environ 1/3 de l'empreinte carbone du numérique en France. Les usages audiovisuels sont responsables de 0,9 % de l'empreinte carbone totale de la France et de 2,9 % de la consommation électrique française. La télévision linéaire représente 52 % de l'empreinte carbone de l'audiovisuel car c'est l'usage le plus important et il a lieu principalement sur le téléviseur. À usage égal, la télévision linéaire a un impact environnemental plus faible que la vidéo à la demande.

Pour en savoir plus

- *Rapport annuel d'activité 2023*, Arcom, 2023
- *Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers en France hexagonale, résultats des 3^e et 4^e trimestres 2022 pour la télévision*, Arcom, juillet 2023
- *Bilan 2023*, Centre national de la cinématographie, 2024
- *Médiamat annuel 2023*, Médiamétrie, janvier 2024
- *Palmarès annuel des émissions*, coll. « Résultats et repères », Médiamétrie, janvier 2024
- *Crédoc, Baromètre du numérique, édition 2023*, mai 2024
- *Étude de l'impact environnemental des usages audiovisuels en France*, Arcom, octobre 2024

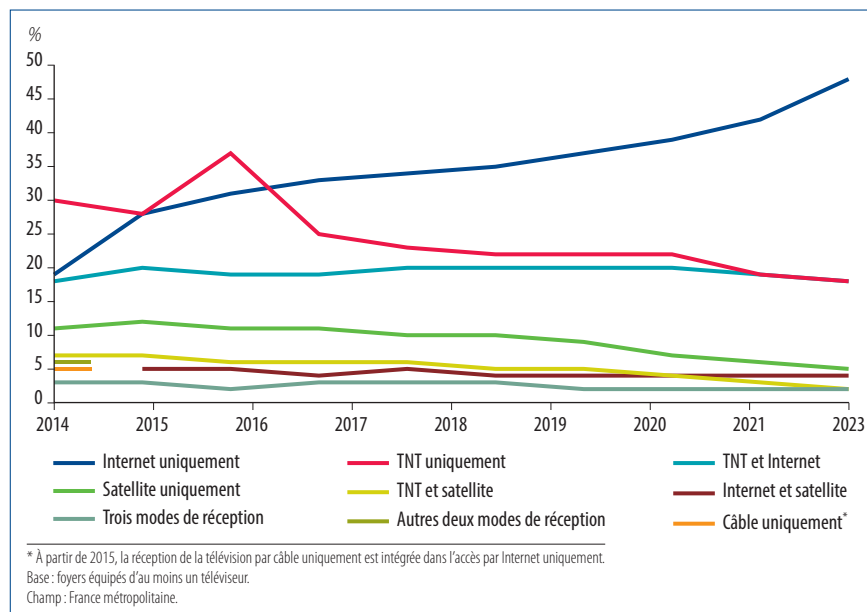
Tableau 1 – Caractéristiques des foyers équipés et non équipés en téléviseurs aux deuxièmes trimestres 2021 et 2022

En %

	Foyers non équipés		Foyers équipés	
	T2 2022	T2 2021	T2 2022	T2 2021
Taille du foyer*				
1 personne	57	57	35	35
2 personnes	21	22	34	34
3 personnes ou plus	22	20	30	31
Âge du chef de famille				
15-24 ans	16	17	3	3
25-34 ans	25	25	11	11
35-49 ans	29	30	24	24
50 ans et plus	30	27	62	62
CSP du chef de famille				
CSP +	48	47	31	31
CSP –	22	25	29	31
Étudiants	14	12	1	1
Inactifs	17	16	38	37
Lieu de résidence				
< 20 000 habitants	25	26	42	41
20 000 à 200 000 habitants	16	17	18	18
> 200 000 habitants	33	31	25	25
Agglomération parisienne	26	26	15	15
* Depuis le 1^{er} janvier 2021, la personne désignée comme « la personne de référence au sein d'un foyer » n'est plus l'homme actif le plus âgé du foyer, mais la personne active la plus âgée et ce, quel que soit son sexe. Base : ensemble des foyers.				

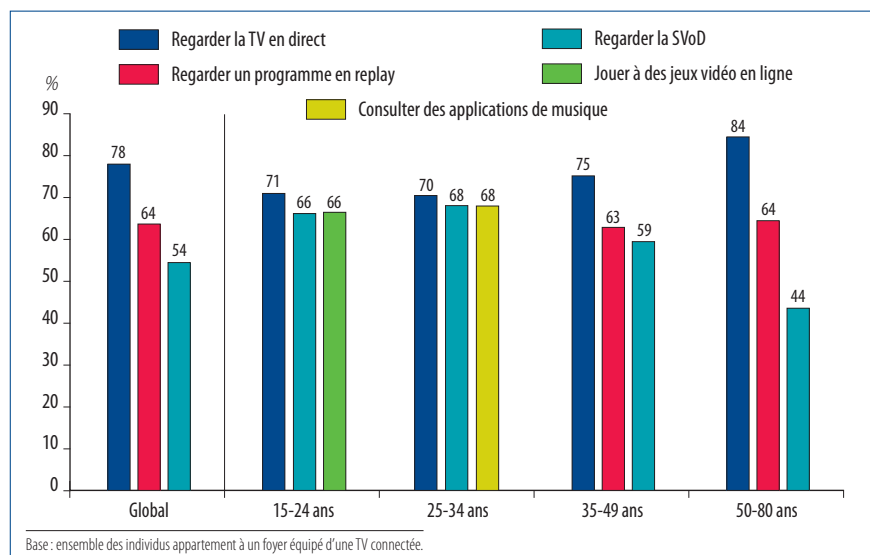
Source : données Médiamétrie pour l'Arcom/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Évolution des modes de réception de la télévision, 2014-2023



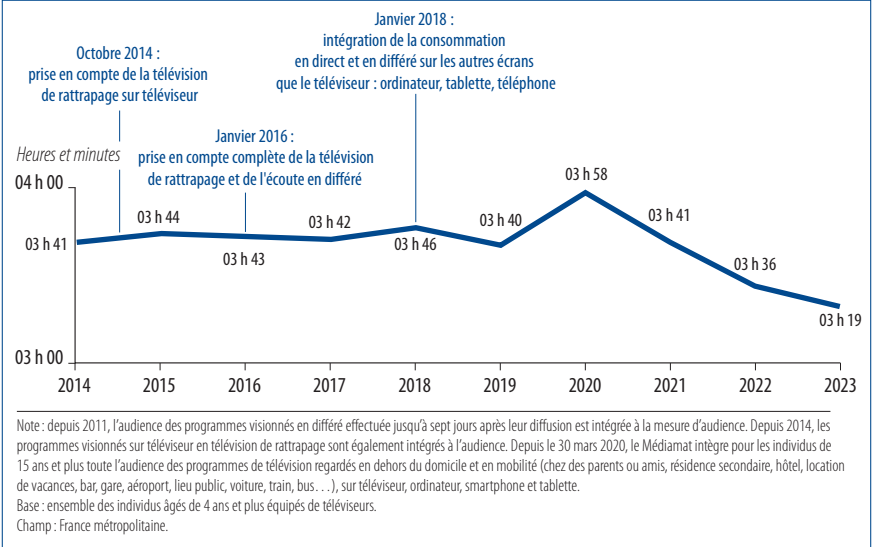
Source : données Médiamétrie pour l'Arcom /DEPS, ministère de la Culture, 2024

Graphique 2 – Les 3 usages les plus courants par âge sur la TV connectée



Source : données Médiamétrie pour l'Arcom /DEPS, ministère de la Culture, 2024

Graphique 3 – Durée d’écoute individuelle de la télévision, 2014-2023



Source : Médiamétrie, Médiamat/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Évolution de la durée d’écoute individuelle quotidienne de la télévision sur un téléviseur selon l’âge et la catégorie socioprofessionnelle, 2014-2023

En heures et minutes

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble	03:41	03:44	03:43	03:42	03:36	03:40	03:58	03:41	03:26	03:19
4-14 ans	01:58	01:56	01:53	01:46	01:39	01:28	01:28	01:10	01:01	00:58
15-34 ans	02:26	02:21	02:19	02:11	01:56	01:43	01:47	01:38	01:25	01:17
35-49 ans	03:03	03:02	03:01	02:54	02:42	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
15-49 ans	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	02:46	02:30	02:25	02:06	n.d.
50 ans et +	05:02	05:07	05:07	05:12	05:13	05:12	05:46	05:38	05:23	05:16
CSP +	03:01	03:03	03:05	03:00	02:50	02:40	03:14	02:56	02:35	02:27

Note : jour moyen lundi-dimanche, de 3 heures à 3 heures.

Depuis le 30 mars 2020, le Médiamat intègre pour les individus de 15 ans et plus toute l'audience des programmes de télévision regardés en dehors du domicile et en mobilité sur téléviseur, ordinateur, smartphone et tablette.

Base : individus âgés de 4 ans et plus ; audience en jour de vision du 2 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Champ : France métropolitaine.

Source : Médiamétrie, Médiamat/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Offre et consommation télévisuelle par genre de programmes en 2023

En %

	Offre (part du volume horaire)	Consommation (part du temps d'écoute)
Fictions télévisuelles	20	21
Magazines	20	20
Journaux télévisés	2	11
Publicité	12	11
Documentaires	19	10
Jeux	4	10
Films cinématographiques	3	6
Sport	1	4
Variétés	7	3
Programmes pour la jeunesse	6	1
Autres	6	3

Champ : chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5, M6, Arte, C8, W9, TFX, NRJ12, France 4, Cstar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story, RMC Découverte, Chérie 25).
Base : individus âgés de 4 ans et plus.

Source : Médiamétrie, Médiamat/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 4 – Films diffusés à la télévision, 2021-2023

En unités et %

	Nombre de films*				Nombre de diffusions		
	2021	2022	2023	<i>dont part de films français (%)</i>	2021	2022	2023
Groupe Canal+	612	523	549	27	2 238	2 382	2 559
Arte	448	421	384	35	752	704	677
Groupe TF1	409	431	421	40	921	922	893
Groupe M6	377	372	383	38	867	826	869
France Télévisions	346	285	261	61	381	307	294
NRJ Group	173	128	118	42	348	254	235
La Chaîne l'Équipe	36	35	26	39	54	47	34
LCP-AN	15	5	3	100	31	12	4
Total	2 336	2 127	2 071	46	5 616	5 454	5 565

N.B. : total hors double compte.
* Les films diffusés sur des chaînes différentes la même année sont comptabilisés plusieurs fois. Si un film est diffusé sur la même chaîne plusieurs fois au cours d'une même année, il est comptabilisé une seule fois.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Vidéo

Le marché de la vidéo comprend un marché physique, avec la vente principalement de DVD et de Blu-ray, et un marché dématérialisé avec la vidéo à la demande.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du marché de la vidéo est évalué à 2,5 milliards d'euros en 2023, selon le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)¹. Le secteur de la vidéo physique représente 8 % de ce dernier, et la vidéo à la demande 92 %.

Le secteur de la vidéo physique compte 419 entreprises et emploie 420 salariés en équivalent temps plein en 2021

La filière marchande de la vidéo physique est répartie sur trois activités de la nomenclature statistique² : édition et distribution vidéo, location de vidéocassettes et disques vidéo, commerce de détail d'enregistrements musicaux et de vidéos en magasin spécialisé. En 2021, selon les dernières données disponibles de l'Insee, elle compte 419 entreprises et 420 salariés en équivalent temps plein.

Le marché de la vidéo a connu une croissance de son chiffre d'affaires en 2023, en particulier grâce au dynamisme de la vidéo à la demande

Les ventes de vidéos sur support physique ont accusé un nouveau recul, de 20 % en 2023, après une baisse de 10 % en 2022, de 19 % en 2021 et de 28 % en 2020, du fait notamment de la fermeture des commerces de détail lors des confinements.

La vidéo physique connaît également une forte concurrence de la vidéo à la demande en raison de la percée des plateformes. Après une croissance importante du chiffre d'affaires de la vidéo à la demande ces dernières années (+ 38 % en 2019, + 41 % en 2020 et + 20 % en 2021), on observe un ralentissement en 2023 (+ 3 % par rapport à 2022) (graphique 1).

Ainsi, en 2023, le chiffre d'affaires total du marché de la vidéo physique et à la demande progresse de 0,4 % en volume pour atteindre 2,5 milliards d'euros.

Le marché de la vidéo connaît une mutation numérique de grande ampleur, avec le remplacement progressif des ventes de DVD et de Blu-ray par la vidéo à la demande

Les deux courbes de chiffres d'affaires du marché de la vidéo physique et de la vidéo à la demande présentent un « effet ciseau » sur dix ans (graphique 1). Entre 2013 et 2023, le chiffre d'affaires en euros constants des DVD et Blu-ray diminue chaque année en moyenne de 16 %,

1. Les données CNC sur la vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, par correspondance et sur Internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques ni dans les stations-service. Ils excluent également le segment de la location. Pour la vidéo à la demande (VàD), les dépenses sont évaluées à l'acte (location et vente) à partir des données de consommation réelles collectées auprès d'un panel d'acteurs du marché (distributeurs et services de VàD) et par le CNC pour la VàD par abonnement, notamment sur la base des données publiques publiées par les sociétés et d'enquêtes réalisées auprès du public.

2. Les codes de la nomenclature d'activités française (NAF) correspondants sont respectivement 59.13B, 77.22Z et 47.63Z.

passant de 1,1 milliard d'euros à 199 millions d'euros. La baisse de l'équipement des Français en lecteurs de DVD et de Blu-ray reste toutefois contenue (87 % des Français en étaient équipés en 2008, contre 69 % en 2023, tableau 1). Sur la période, le chiffre d'affaires de la vidéo à la demande connaît une croissance annuelle moyenne de 23 %, passant de 291 millions d'euros constants en 2013 à 2,3 milliards d'euros en 2023. Ainsi, alors que la vidéo à la demande ne représentait que 21 % du chiffre d'affaires total de la vidéo en 2013, cette part est devenue largement dominante puisqu'elle atteint 92 % du total en 2023. L'évolution du chiffre d'affaires total de la vidéo n'est donc pas linéaire sur la période. D'abord orienté à la baisse, passant de 1,4 milliard d'euros constants en 2013 à 1,2 milliard d'euros en 2016 (– 19 %), il repart à la hausse pour atteindre en 2023 1,7 fois le chiffre d'affaires de 2013, grâce au dynamisme de la vidéo à la demande.

Selon le CNC, autour de 9,1 millions de Français de plus de 15 ans ont utilisé quotidiennement un service payant de vidéo à la demande en 2023³. Les utilisateurs de vidéo à la demande sont plutôt jeunes : en 2022, un utilisateur sur deux a entre 3 et 34 ans alors que cette tranche d'âge représente seulement 37 % de la population. On compte également une grande proportion d'étudiants parmi les utilisateurs de vidéo à la demande, à hauteur de 37 %, alors qu'ils constituent 8 % de la population française (tableau 2).

La dynamique forte de la vidéo à la demande s'explique principalement par le développement de l'abonnement

Le chiffre d'affaires de la vidéo à la demande en 2023 provient à 89 % d'abonnements. Entre 2013 et 2023, sa progression s'explique quasi intégralement par le recours à cette pratique : le chiffre d'affaires, en euros constants, provenant du paiement à l'acte (vente et location) est quasiment stable alors que celui de l'abonnement est multiplié par 59 sur la période (graphique 2). Selon le *Baromètre du numérique 2023* du Crédoc, 53 % des personnes interrogées disposent d'au moins un abonnement de service de vidéo à la demande (SVàD), soit une part en progression de 20 points par rapport à 2019. En six ans, la proportion de personnes disposant d'un abonnement a donc pratiquement triplé. Entre 2016 et 2023, la progression des taux d'abonnement est particulièrement importante chez les jeunes. Il passe notamment de 29 % des 18-24 ans à 88 % et de 27 % à 75 % des 25-39 ans. L'offre en vidéo à la demande gratuite est également importante. 61 % des personnes interrogées disposant d'un téléviseur connecté regardent souvent les programmes en direct et 27 % ont régulièrement recours aux applications des chaînes ou services (France.tv, MyTF1, 6 Play, YouTube).

Il subsiste encore une marge de progression de la vidéo à la demande en France. En 2023, 53 % des Français ont utilisé au moins une plateforme de vidéo à la demande. Ce taux est plus faible que dans d'autres pays, comme l'Italie (66 %), l'Allemagne (68 %), l'Espagne (73 %), le Royaume-Uni (79 %) ou les États-Unis (85 %) (graphique 3).

Les plateformes américaines Netflix, Amazon Prime Video et Disney+ occupent une place centrale au sein des plateformes payantes de vidéo à la demande

Le marché de la vidéo à la demande payante est actuellement dominé par les plateformes américaines (tableau 3). Selon le CNC, en 2022, 63 % des utilisateurs de SVàD ont déclaré utiliser Netflix, 46 % Amazon Prime Video et 33 % Disney+ (apparu en 2020). Ces taux sont en progression importante de 2017 à 2022 (respectivement + 30 points, + 38 points et + 9 points). Netflix compte 231 millions d'abonnés dans le monde en 2022 et 11 millions en France, Amazon Prime plus de 213 millions en 2022 (l'offre vidéo est incluse dans d'autres services) et 7 millions en France. En 2022, Disney+ compte 164 millions d'abonnés après un peu plus de deux ans d'existence et 4 millions en France. Ces plateformes proposent des productions exclusivement

3. CNC, *Bilan 2023*, mai 2024.

sur leur site de streaming et des catalogues issus notamment de partenariats (Sony avec Netflix) ou de rachats (MGM par Amazon Prime en 2021, 21st Century Fox par Disney en 2019, etc.). Les dix programmes les plus consommés sur les plateformes payantes de vidéo à la demande en France sont tous diffusés sur Netflix et parfois également sur d'autres plateformes. Les trois premiers titres consommés sont en 2023 *You*, *The Walking Dead* et *Blacklist* (tableau 4).

Ces plateformes sont actuellement plus utilisées que leurs concurrentes françaises en recul comme Orange (+ 4 points en 2022 mais – 6 points entre 2017 et 2022) ou Canal VOD (– 4 points entre 2017 et 2022). Certaines connaissent néanmoins une progression, comme Arte VOD (+ 2 points) et Cinéma[s] @ la demande (+ 4 points). En outre, le marché est en pleine expansion avec l'apparition récente d'autres nouvelles plateformes comme Paramount+ (67 millions d'abonnés dans le monde), Universal+ (lancée en France en novembre 2022) et Max (développée par Warner Bros. Discovery et lancée en France en juin 2024).

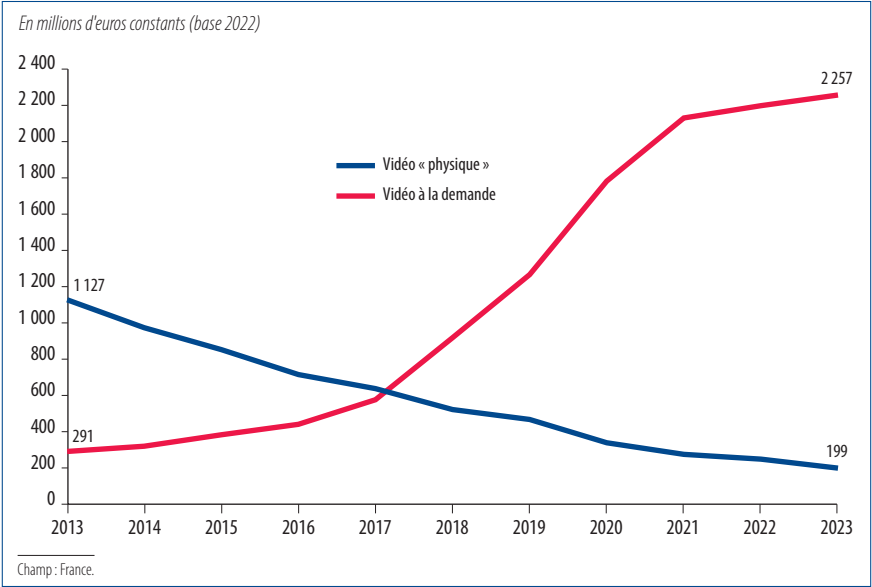
Le nombre de références actives françaises en vidéo à la demande diminue entre 2018 et 2022

La proportion des films français dans le chiffre d'affaires de la vidéo physique augmente de seulement 2 points entre 2018 et 2023 (graphique 4). Le nombre de références actives françaises en vidéo à la demande diminue dans le même temps de façon importante, de 6 points, passant de 36 % à 30 % du total. De leur côté, les films américains progressent dans la vidéo à la demande (+ 8 points) et reculent dans les ventes de DVD et de Blu-ray (– 2 points).

Pour en savoir plus

- CNC, *Observatoire de la vidéo à la demande*, janvier 2024
- Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 1^{er} trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », avril 2024
- Lucie BRICE MANSENCAL (dir.), *Baromètre du numérique 2023. La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société*, rapport réalisé par le Crédoc pour l'ANCT, l'Arcep, le CGE et l'Arcom, mai 2024
- CNC, *Bilan 2023*, mai 2024
- CNC, *Statistiques par secteur (open data)*, août 2024

Graphique 1 – Évolution du chiffre d'affaires de la vidéo, 2013-2023



Source : CNC – GfK (AQOA dès 2018 pour la VaD)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Taux d'équipement multimédia des foyers en 2008 et 2023

En %

	2008	2023
Télévision	98	92
Télévision connectée		58
Lecteur de DVD de salon	87	29
Lecteur de support Blu-ray*		21
Lecteur de Blu-ray		19
Magnétoscope	60	
Home cinéma	12	3

* Équipement en matériels permettant la lecture du support Blu-ray : lecteur Blu-ray, console PS3, box Internet de dernière génération.
Champ : France.

Source : CNC – GfK/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Profil sociodémographique des consommateurs de vidéo à la demande en 2022

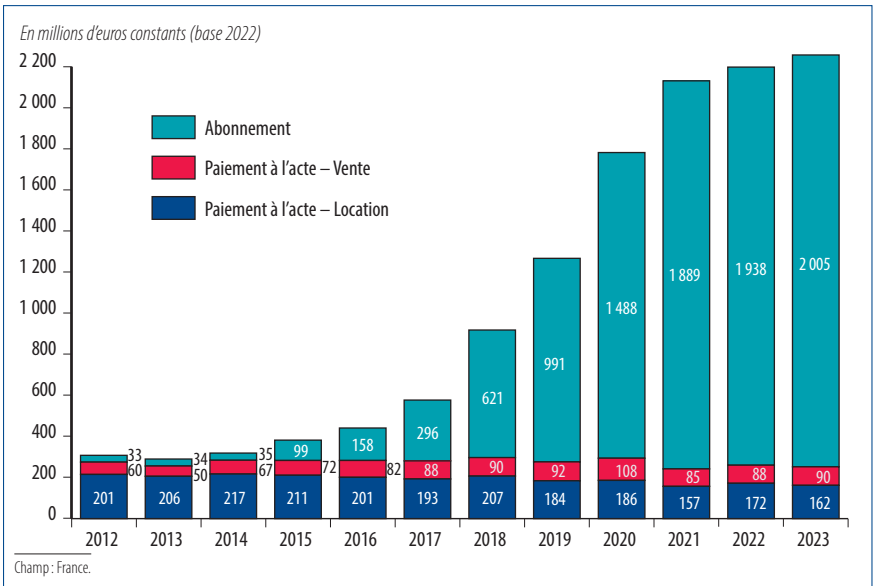
En %

	Consommateurs de vidéo à la demande	Population française
Hommes	51	48
Femmes	49	52
3-14 ans	18	14*
15-24 ans	16	12
25-34 ans	15	11
35-49 ans	23	19
50 ans et +	29	41
Catégories socioprofessionnelles supérieures	24	28
Catégories socioprofessionnelles inférieures	25	26
Inactifs	51	46
dont étudiants	37	8

Champ : France, personnes de 15 ans et plus.
* 17 % en comptant la catégorie 0-2 ans.

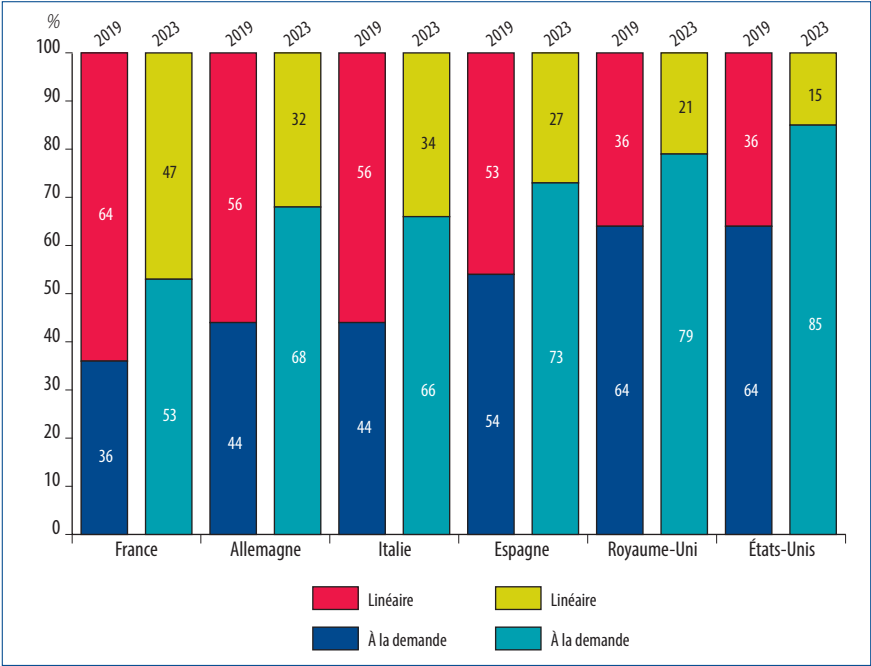
Source : CNC – Harris interactive, Vertigo – Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil réalisées fin novembre 2022/
DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Graphique 2 – Évolution du chiffre d'affaires de la vidéo à la demande payante selon le type d'achat, 2012-2023



Source : CNC/GfK – AQOA/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Graphique 3 – Répartition de la consommation vidéo des 18-64 ans (TV, VàD, autres vidéos sur Internet, y compris les plateformes gratuites de vidéos) selon le mode de consommation en 2019 et en 2023



Source : CNC, Observatoire de la vidéo à la demande janvier 2024 – Ampere Analysis – Consumer/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Évolution de l'utilisation entre 2017 et 2022 des dix plateformes payantes de vidéo à la demande les plus utilisées en 2022

En %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Netflix	33,0	48,0	58,1	61,9	63,6	62,7
Amazon Prime Video	8,2	13,4	19,8	30,1	36,1	45,9
Disney+				23,4	26,1	32,7
Orange VOD	27,2	23,6	20,8	19,0	16,6	21,1
Canal VOD	20,2	14,6	15,0	14,0	12,9	16,7
Arte VOD	12,4	12,0	12,8	14,8	14,5	14,5
Cinéma[s] @ la demande	9,9	8,3	8,3	8,4	6,8	13,6
Google Play	13,5	11,2	10,3	10,2	9,8	13,6
Rakuten TV	4,6	4,6	5,1	8,4	7,1	13,1
iTunes	11,8	11,1	9,1	8,4	7,9	13,0

Champ : France, personnes de 15 ans et plus, internautes déclarant avoir payé pour visionner des films de cinéma ou des programmes TV en vidéo à la demande.

Source : CNC – Vertigo/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

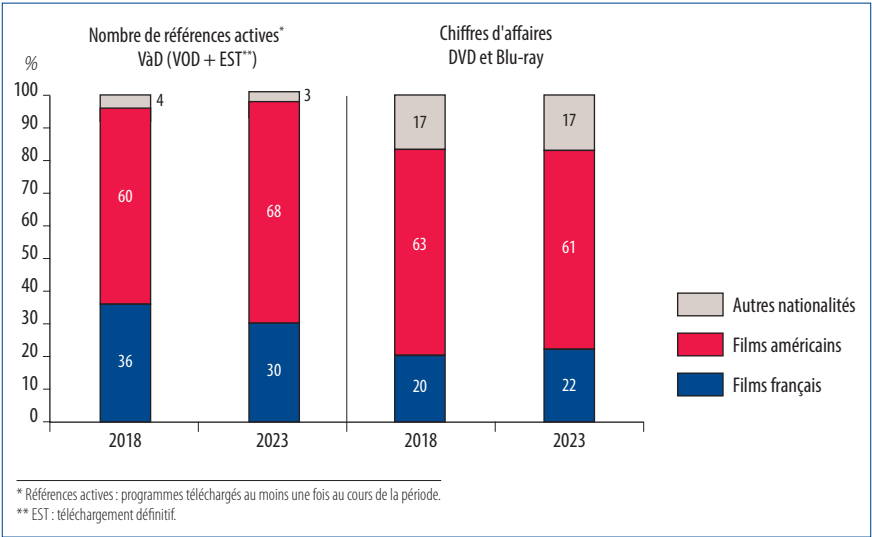
Tableau 4 – Les dix meilleures ventes en France de vidéo physique en valeur et les dix programmes les plus consommés en vidéo à la demande par abonnement durant les 9 premiers mois de 2023

Vidéo physique		Vidéo à la demande par abonnement		
Titre	Nationalité	Titre	Plateforme	Nationalité
Avatar : La Voie de L'eau	États-Unis	You	Netflix	États-Unis
Top Gun : Maverick	États-Unis	The Walking Dead	Netflix, OCS	États-Unis
Super Mario Bros. Le Film	États-Unis	Blacklist	Netflix, MyCanal	États-Unis
Black Panther : Wakanda Forever	États-Unis	The last Of Us	Prime Video, Pass Warner	États-Unis
Black Adam	États-Unis	Manifest	Netflix	États-Unis
Harry Potter à l'école des sorciers	États-Unis	The Witcher	Netflix	États-Unis
Harry Potter et les reliques de la mort. Partie 2	Grande-Bretagne	Outlander	Netflix	États-Unis
Harry Potter et les reliques de la mort. Partie 1	Grande-Bretagne	Ginny & Georgia	Netflix	États-Unis
Harry Potter et la chambre des secrets	États-Unis	The Night Agent	Netflix	États-Unis
Harry Potter et le prince de sang mêlé	Grande-Bretagne	Outer Banks	Netflix	États-Unis

Champ : France, personnes de 15 ans et plus.

Source : CNC, Observatoire de la vidéo à la demande, janvier 2024, AQOA-GfK (vidéo physique), Médiamétrie – Baromètre de la consommation SVOD/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 4 – Répartition des chiffres d'affaires des films en vidéo physique et en vidéo à la demande (VOD + EST**) par nationalité en 2018 et en 2023



Source : CNC – GfK (AQOA dès 2018 pour la VdD)/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Annexes

Calendrier législatif et réglementaire 2023¹

(Extraits)

TEXTES GÉNÉRAUX

Administration générale – Fonction publique

Généralités

JO n° 75 du 29 mars 2023

[Arrêté du 23 mars 2023](#) relatif à l'organisation et au fonctionnement du comité de sélection pour la nomination dans les emplois de l'inspection générale des affaires culturelles.

JO n° 111 du 13 mai 2023

[Décret n° 2023-361 du 11 mai 2023](#) relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations dans le cadre de démarches administratives.

Texte n° 36 : [décret n° 2023-362 du 11 mai 2023](#) relatif à la liste des administrations chargées de mettre à la disposition d'autres administrations des informations ou données.

JO n° 166 du 20 juillet 2023

[Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023](#) visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

JO n° 202 du 1^{er} septembre 2023

[Arrêté du 31 août 2023](#) portant création du label Services Publics +.

JO n° 250 du 27 octobre 2023

[Arrêté du 23 octobre 2023](#) modifiant l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la création et au fonctionnement du comité d'audit interne du ministère de la Culture.

JO n° 253 du 31 octobre 2023

[Arrêté du 9 octobre 2023](#) portant création du Comité national de l'action sociale du ministère de la Culture.

JO n° 282 du 6 décembre 2023

[Décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023](#) relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État.

[Décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023](#) relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1^{er} du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État.

JO n° 304 du 31 décembre 2023

[Décret n° 2023-1381 du 28 décembre 2023](#) modifiant les règles applicables aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique.

1. Avertissement : le calendrier législatif et réglementaire (extraits) présenté ici a été élaboré en début d'année 2024. Si des changements législatifs sont intervenus depuis sur les éléments présentés ici, ils ne seront pas pris en compte.

Budget

Gestion et contrôle économique et financier, budgétaire et comptable

JO n° 95 du 22 avril 2023

Arrêté du 12 avril 2023 fixant les modalités spéciales d'exercice du contrôle économique et financier de l'État sur les organismes de l'audiovisuel public.

Budget (généralités)

JO n° 36 du 11 février 2023

Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 (rectificatif).

JO n° 185 du 11 août 2023

Arrêté du 10 août 2023 autorisant le versement de fonds publics au fonds de dotation du musée du Louvre.

JO n° 278 du 1^{er} décembre 2023

Loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

Décret n° 2023-1116 du 30 novembre 2023 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de fin de gestion pour 2023 (pour la culture : patrimoines, création, transmission des savoirs et démocratisation de la culture et soutien aux politiques du ministère de la Culture ; pour les médias, livre et industries culturelles : presse et médias et livre et industries culturelles ; pour l'avance à l'audiovisuel public : ARTE France, France Médias Monde et Institut national de l'audiovisuel).

JO n° 293 du 19 décembre 2023

Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

JO n° 303 du 30 décembre 2023

Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Création artistique

Arts plastiques – Métiers d'art – 1 % culturel

JO n° 143 du 22 juin 2023

Arrêté du 13 juin 2023 portant création d'une commission d'acquisition de mobilier et objets d'art au sein de l'établissement public Mobilier national – Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie – Ateliers-conservatoires d'Alençon et du Puy-en-Velay.

JO n° 200 du 30 août 2023

Arrêté du 13 juillet 2023 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt des accélérateurs « Architecture et design » et « Savoir-faire d'exception ».

JO n° 207 du 7 septembre 2023

Arrêté du 23 août 2023 portant attribution du label Centre d'art contemporain d'intérêt national à la structure Ambulo, pôle artistique et muséal, situé à Digne-les-Bains.

JO n° 224 du 27 septembre 2023

Arrêté du 14 septembre 2023 portant composition et fonctionnement d'un conseil scientifique et artistique de l'établissement public Mobilier national – Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie – Ateliers-conservatoires d'Alençon et du Puy-en-Velay.

Musique – Danse – Théâtre – Spectacles

JO n° 6 du 7 janvier 2023

Décret n° 2023-7 du 6 janvier 2023 modifiant le décret n° 2017-1501 du 27 octobre 2017 relatif aux commissions nationale et départementales des professions foraines et circassiennes et à la médiation du représentant de l'État dans le département.

JO n° 20 du 24 janvier 2023

Décret n° 2023-21 du 23 janvier 2023 relatif à la prolongation et à l'adaptation du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS), du dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge et du dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique.

JO n° 24 du 28 janvier 2023

Arrêté du 17 janvier 2023 portant nomination au comité d'experts se prononçant sur les demandes d'agrément dans le cadre du crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales.

JO n° 88 du 14 avril 2023

Décret n° 2023-269 du 12 avril 2023 modifiant le décret n° 2021-655 du 26 mai 2021 relatif au crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques prévu à l'article 220 *sexdecies* du Code général des impôts.

JO n° 118 du 23 mai 2023

Arrêté du 5 mai 2023 portant attribution du label Scène nationale au Théâtre Durance situé à Château-Arnoux-Saint-Auban.

JO n° 131 du 8 juin 2023

Arrêté du 21 décembre 2022 portant attribution du label Pôle national du cirque au Plongeoir – Cité du Cirque situé au Mans.

JO n° 143 du 22 juin 2023

Arrêté du 8 juin 2023 portant attribution du label Centre national de la marionnette au Tas de Sable – Ches Panse Vertes situé à Rivery.

JO n° 172 du 27 juillet 2023

Arrêté du 20 juillet 2023 autorisant la conclusion d'une convention de mandat avec l'Agence de services et de paiement pour la gestion, la liquidation et le paiement des aides du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).

JO n° 201 du 31 août 2023

Décret n° 2023-840 du 30 août 2023 portant diverses mesures relatives aux régimes de retraite (dont : assurés relevant des régimes spéciaux de l'Opéra national de Paris et de la Comédie-Française).

Décentralisation – Déconcentration – Collectivités territoriales

JO n° 293 du 19 décembre 2023

Arrêté du 7 décembre 2023 relatif à la déconcentration des décisions de reconnaissance des établissements privés d'enseignement artistique.

Enseignement – Recherche – Éducation artistique – Diplômes d'État – Formations – certifications et titres professionnels – VAE

JO n° 38 du 14 février 2023

Décret n° 2023-91 du 10 février 2023 modifiant le décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur dans les domaines du spectacle vivant.

JO n° 49 du 26 février 2023

Arrêté du 22 février 2023 portant reconnaissance d'un diplôme d'architecte étranger.

JO n° 82 du 6 avril 2023

Arrêté du 6 mars 2023 portant organisation de l'admission et des études à l'École nationale supérieure des arts décoratifs.

JO n° 91 du 18 avril 2023

Arrêté du 3 avril 2023 portant prorogation de l'attribution du grade de master aux titulaires de diplômes délivrés par l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son.

JO n° 93 du 20 avril 2023

Arrêté du 22 mars 2023 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2009 relatif aux modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte.

JO n° 94 du 21 avril 2023

Décret n° 2023-292 du 18 avril 2023 modifiant les dispositions du Code de l'éducation relatives à la reconnaissance des établissements privés d'enseignement artistique.

JO n° 109 du 11 mai 2023

Arrêté du 19 avril 2023 portant prorogation du titre professionnel de monteur audiovisuel.

JO n° 117 du 21 mai 2023

Arrêté du 10 mai 2023 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (dont diplôme d'architecture).

JO n° 131 du 8 juin 2023

Décret n° 2023-443 du 7 juin 2023 étendant le bénéfice de la part collective du pass Culture aux élèves des classes de sixième et de cinquième.

Arrêté du 7 juin 2023 modifiant l'arrêté du 6 novembre 2021 portant application du décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée.

JO n° 143 du 22 juin 2023

Arrêté du 7 juin 2023 accréditant l'École supérieure d'art – Dunkerque-Tourcoing en vue de la délivrance de diplômes nationaux conférant un grade universitaire.

Arrêté du 7 juin 2023 accréditant l'École supérieure d'art de La Réunion en vue de la délivrance de diplômes nationaux conférant un grade universitaire.

Arrêté du 7 juin 2023 accréditant l'École supérieure d'art de Cambrai en vue de la délivrance de diplômes nationaux conférant un grade universitaire.

Arrêté du 13 juin 2023 accréditant le pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

JO n° 157 du 8 juillet 2023

Arrêté du 28 juin 2023 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels des représentants des personnels, des enseignants et des étudiants.

JO n° 160 du 12 juillet 2023

Arrêté du 16 juin 2023 prolongeant la durée de l'accréditation de certains établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

Arrêté du 28 juin 2023 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2018 fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture et fixant la liste de leurs unités de recherche.

Arrêté du 28 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2017 fixant la liste des structures de recherche relevant du ministère chargé de la culture.

JO n° 162 du 14 juillet 2023

Arrêté du 5 juillet 2023 prolongeant la durée de l'accréditation de certains établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

JO n° 171 du 26 juillet 2023

Arrêté du 18 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 28 juin 2023 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels des représentants des personnels, des enseignants et des étudiants.

JO n° 173 du 28 juillet 2023

Arrêté du 19 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2020 relatif au régime des études de l'École du Louvre.

JO n° 175 du 30 juillet 2023

Arrêté du 24 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 20 mai 2021 portant application du décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au pass Culture.

JO n° 177 du 2 août 2023

Décret n° 2023-709 du 1^{er} août 2023 modifiant le statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

JO n° 196 du 25 août 2023

Arrêté du 27 juillet 2023 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique.

JO n° 227 du 30 septembre 2023

Décret n° 2023-908 du 28 septembre 2023 modifiant le décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au pass Culture.

JO n° 237 du 12 octobre 2023

Décret n° 2023-937 du 10 octobre 2023 portant attribution du grade de licence aux titulaires de certains diplômes (dont : diplôme de premier cycle de l'École du Louvre).

JO n° 269 du 21 novembre 2023

Décret n° 2023-1066 du 20 novembre 2023 portant diverses dispositions relatives à l'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson et à l'École nationale supérieure de création industrielle.

Arrêté du 15 novembre 2023 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique.

Arrêté du 15 novembre 2023 relatif au diplôme national supérieur professionnel de comédien.

JO n° 278 du 1^{er} décembre 2023

[Arrêté du 21 novembre 2023](#) relatif au diplôme d'État de professeur de cirque.

[Arrêté du 21 novembre 2023](#) relatif au diplôme d'État de professeur de théâtre.

JO n° 289 du 14 décembre 2023

[Décret n° 2023-1172 du 12 décembre 2023](#) relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble et à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

[Arrêté du 7 décembre 2023](#) modifiant l'arrêté du 17 novembre 2022 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien.

JO n° 300 du 28 décembre 2023

[Arrêté du 19 décembre 2023](#) fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

JO n° 301 du 29 décembre 2023

[Arrêté du 26 décembre 2023](#) modifiant l'arrêté du 19 janvier 2004 relatif aux conditions d'admission des élèves, à la durée des études, aux modalités des examens et d'attribution des diplômes de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son.

JO n° 304 du 31 décembre 2023

[Arrêté du 29 décembre 2023](#) portant modification de l'arrêté du 6 novembre 2021 portant application du décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée.

[Arrêté du 27 décembre 2023](#) relatif à l'organisation et aux procédures disciplinaires applicables aux corps des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant l'arrêté du 6 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

Langue française et langues de France

JO n° 4 du 5 janvier 2023

[Vocabulaire de la biologie](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 8 du 10 janvier 2023

[Vocabulaire de l'astronomie et de la spatiologie](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 12 du 14 janvier 2023

[Vocabulaire des énergies](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

[Vocabulaire de la culture : mode](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 28 du 2 février 2023

[Vocabulaire du nucléaire](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 33 du 8 février 2023

[Vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 47 du 24 février 2023

[Vocabulaire du droit](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 71 du 24 mars 2023

[Vocabulaire de l'informatique](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 95 du 22 avril 2023

[Vocabulaire de la transition climatique et énergétique en ville](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 120 du 25 mai 2023

[Vocabulaire du sport](#) : escalade sportive (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 123 du 28 mai 2023

[Vocabulaire de l'environnement](#) (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 151 du 1^{er} juillet 2023

[Liste relative au vocabulaire de l'économie et de la finance](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 172 du 27 juillet 2023

[Liste relative au vocabulaire de la biologie](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 190 du 18 août 2023

[Liste relative au vocabulaire de la santé, des affaires sociales et du travail](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 201 du 31 août 2023

[Liste relative au vocabulaire de la culture](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 205 du 5 septembre 2023

[Liste relative au vocabulaire du sport](#) : rugby (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 211 du 12 septembre 2023

[Liste relative au vocabulaire de l'agriculture et de la pêche](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 217 du 19 septembre 2023

[Liste relative au vocabulaire de la chimie et des matériaux](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 223 du 26 septembre 2023

[Liste relative au vocabulaire du nucléaire](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 281 du 5 décembre 2023

[Liste relative au vocabulaire du sport](#) : glisse urbaine (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 287 du 12 décembre 2023

[Liste relative au vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 291 du 16 décembre 2023

[Liste relative au vocabulaire du sport](#) : parasport (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 294 du 20 décembre 2023

[Liste relative au vocabulaire des télécommunications](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 295 du 21 décembre 2023

[Liste relative au vocabulaire des relations internationales](#) (termes, expressions et définitions adoptés).

Mécénat, associations, fondations, GIP, société coopérative d'intérêt collectif

JO n° 26 du 31 janvier 2023

[Arrêté du 27 janvier 2023](#) portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé Mission de préfiguration du musée-mémorial du terrorisme.

JO n° 85 du 9 avril 2023

[Arrêté du 30 décembre 2022](#) portant sur l'approbation des modifications à la convention constitutive du groupement d'intérêt public Europe des projets architecturaux et urbains.

JO n° 120 du 25 mai 2023

[Décret du 23 mai 2023](#) portant reconnaissance de la fondation dite Fondation Art Explora comme établissement d'utilité publique par transformation du fonds de dotation Art Explora.

JO n° 210 du 10 septembre 2023

[Arrêté du 8 septembre 2023](#) portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire.

JO n° 244 du 20 octobre 2023

[Arrêté du 16 octobre 2023](#) approuvant les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Académie delphinale.

[Arrêté du 16 octobre 2023](#) approuvant les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite École spéciale d'architecture.

JO n° 264 du 15 novembre 2023

[Arrêté du 1^{er} novembre 2023](#) portant approbation du renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé Cinémathèque du documentaire.

JO n° 273 du 25 novembre 2023

[Arrêté du 20 novembre 2023](#) approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Institut national des métiers d'art (INMA).

JO n° 289 du 14 décembre 2023

[Arrêté du 11 décembre 2023](#) approuvant des modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Les Arts décoratifs.

Médias et industries culturelles

Audiovisuel – Cinéma – Presse – Communication – Multimédia – CNIL

JO n° 36 du 11 février 2023

[Décret n° 2023-85 du 10 février 2023](#) fixant l'entrée en vigueur des dispositions relatives au crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles prévues au I de l'article 38 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023.

JO n° 42 du 18 février 2023

[Arrêté du 16 février 2023](#) relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences.

Décret n° 2023-108 du 16 février 2023 modifiant le décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 pris pour l'application de l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (FSER).

JO n° 45 du 22 février 2023

Arrêté du 24 janvier 2023 modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse.

JO n° 48 du 25 février 2023

Décret n° 2023-132 du 24 février 2023 instituant une aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés ou portés.

JO n° 55 du 5 mars 2023

Arrêté du 22 février 2023 portant extension de l'accord du 23 janvier 2023 entre auteurs et producteurs d'œuvres audiovisuelles documentaires relatif à la rémunération minimale globale du dossier de présentation de projets documentaires de 52 minutes et plus.

JO n° 96 du 23 avril 2023

Décret n° 2023-304 du 22 avril 2023 modifiant le décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'État et à la direction interministérielle du numérique.

JO n° 106 du 6 mai 2023

Décret n° 2023-347 du 4 mai 2023 modifiant le décret n° 2004-1312 du 26 novembre 2004 relatif au fonds d'aide au pluralisme de la presse périodique régionale et locale.

JO n° 111 du 13 mai 2023

Décret n° 2023-361 du 11 mai 2023 relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations dans le cadre de démarches administratives.

Décret n° 2023-362 du 11 mai 2023 relatif à la liste des administrations chargées de mettre à la disposition d'autres administrations des informations ou données.

JO n° 112 du 14 mai 2023

Décret n° 2023-365 du 13 mai 2023 portant application de l'article L. 211-11-1 du Code de la sécurité intérieure au 76^e festival international du film de Cannes.

JO n° 117 du 21 mai 2023

Arrêté du 6 avril 2023 modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse.

JO n° 133 du 10 juin 2023

Arrêté du 2 mai 2023 relatif à la composition des dossiers de demande d'aide à l'exemplaire pour les titres de presse portés et à leur date limite de réception.

Arrêté du 2 mai 2023 relatif à l'abattement du montant de l'aide à l'exemplaire pour les titres de presse portés au titre de l'année 2023.

Arrêté du 30 mai 2023 relatif à la composition des dossiers de demande d'aide au pluralisme de la presse périodique régionale et locale et à leur date limite de réception.

Arrêté du 1^{er} juin 2023 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2012 pris pour application de l'article 10 de la loi du 29 juillet 1881 portant sur l'obligation de dépôt des journaux et écrits périodiques à diffusion nationale.

Arrêté du 1^{er} juin 2023 relatif à la composition des dossiers de demande d'aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés et à leur date limite de réception.

JO n° 137 du 15 juin 2023

Arrêté du 5 juin 2023 décidant la souscription par l'État à l'augmentation de capital de la société anonyme France Télévisions.

JO n° 143 du 22 juin 2023

Arrêté du 15 mai 2023 modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse.

JO n° 157 du 8 juillet 2023

Loi n° 2023-566 du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne.

JO n° 160 du 12 juillet 2023

Arrêté du 7 juillet 2023 décidant la souscription par l'État à l'augmentation de capital de la société anonyme Radio France.

JO n° 168 du 22 juillet 2023

Arrêté du 21 juillet 2023 modifiant l'article A. 112 B-1 du livre des procédures fiscales (dont: Aides d'État sous forme d'avantages fiscaux en faveur des œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles).

JO n° 172 du 27 juillet 2023

Décret n° 2023-666 du 25 juillet 2023 portant modification du cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions.

JO n° 176 du 1^{er} août 2023

Arrêté du 26 juillet 2023 autorisant la conclusion d'une convention de mandat avec un tiers pour la gestion de l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse.

JO n° 194 du 23 août 2023

Décret n° 2023-811 du 21 août 2023 relatif à l'adaptation en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie du décret n° 2023-132 du 24 février 2023 instituant une aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés ou portés.

JO n° 200 du 30 août 2023

Arrêté du 2 août 2023 portant extension de l'accord interprofessionnel sur les pratiques contractuelles entre auteurs et producteurs d'animation du 15 juin 2023.

JO n° 213 du 14 septembre 2023

Arrêté du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 86-616 du 12 mars 1986 instituant une aide aux publications nationales d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires.

JO n° 225 du 28 septembre 2023

Décret n° 2023-900 du 26 septembre 2023 portant modifications du décret n° 2012-484 du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse, au fonds stratégique pour le développement de la presse et au fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse.

JO n° 227 du 30 septembre 2023

Décret n° 2023-903 du 28 septembre 2023 portant approbation de la modification des statuts de la société nationale de programme Radio France.

JO n° 228 du 1^{er} octobre 2023

Décret n° 2023-909 du 29 septembre 2023 portant approbation de la modification aux statuts de la société nationale de programme France Télévisions.

JO n° 232 du 6 octobre 2023

Arrêté du 29 septembre 2023 portant extension de l'avenant du 25 septembre 2023 à l'accord pour le réaménagement de la chronologie des médias du 24 janvier 2022.

JO n° 243 du 19 octobre 2023

Arrêté du 13 octobre 2023 portant extension de l'accord interprofessionnel entre réalisateurs et producteurs de fiction définissant une enveloppe minimale de réalisation du 15 septembre 2023.

JO n° 244 du 20 octobre 2023

Arrêté du 7 juillet 2023 modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse.

JO n° 252 du 29 octobre 2023

Décret n° 2023-999 du 27 octobre 2023 modifiant le Code du cinéma et de l'image animée et relatif aux engagements de programmation et aux formules d'accès au cinéma.

JO n° 290 du 15 décembre 2023

Loi n° 2023-1177 du 14 décembre 2023 visant à assurer la pérennité des établissements de spectacles cinématographiques et l'accès au cinéma dans les outre-mer.

JO n° 299 du 27 décembre 2023

Décret n° 2023-1262 du 26 décembre 2023 modifiant le décret n° 2017-1048 du 10 mai 2017 relatif au fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle.

Décret n° 2023-1263 du 26 décembre 2023 portant modification du cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions.

JO n° 301 du 29 décembre 2023

Arrêté du 26 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 9 mai 2017 fixant le salaire minimum des journalistes professionnels auteurs d'images fixes rémunérés à la pige.

Livre – Lecture – Édition – Bibliothèque – Documentation

JO n° 83 du 7 avril 2023

Arrêté du 4 avril 2023 relatif au montant minimal de tarification du service de livraison du livre.

JO n° 144 du 23 juin 2023

Décret n° 2023-497 du 22 juin 2023 relatif aux modalités de communication au public du prix des offres de livres neufs et de livres d'occasion.

JO n° 188 du 15 août 2023

Décret n° 2023-778 du 14 août 2023 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des livres numériques et logiciels nécessaires à leur utilisation.

JO n° 193 du 22 août 2023

Arrêté du 14 août 2023 relatif aux exigences d'accessibilité applicables aux livres numériques et logiciels spécialisés.

JO n° 196 du 25 août 2023

Arrêté du 31 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2020 relatif aux modalités des élections des représentants des usagers au conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France.

JO n° 238 du 13 octobre 2023

Arrêté du 25 septembre 2023 déterminant pour l'année 2023 le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État.

Patrimoines et architecture

Généralités

JO n° 45 du 22 février 2023

Décret n° 2023-119 du 20 février 2023 relatif aux opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et au Conseil des maisons de vente.

JO n° 157 du 8 juillet 2023

Décret n° 2023-570 du 6 juillet 2023 portant prorogation des mandats de membres de la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation.

JO n° 169 du 23 juillet 2023

Loi n° 2023-650 du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945.

JO n° 282 du 6 décembre 2023

Arrêté du 27 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2021 fixant pour le corps des conservateurs du patrimoine la liste des fonctions mentionnées à l'article 24-1 du décret n° 2013-788 du 23 août 2013 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine.

JO n° 299 du 27 décembre 2023

Décret n° 2023-1254 du 26 décembre 2023 portant prorogation des mandats de membres de la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation.

Archéologie

JO n° 45 du 22 février 2023

Décret n° 2023-117 du 20 février 2023 relatif aux modalités d'application de l'article L. 255 A du livre des procédures fiscales (recouvrement de la taxe d'archéologie préventive).

JO n° 58 du 9 mars 2023

Décret n° 2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes II et III au Code général des impôts.

JO n° 301 du 29 décembre 2023

Arrêté du 21 décembre 2023 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive.

Architecture – Urbanisme – Paysage

JO n° 200 du 30 août 2023

Arrêté du 13 juillet 2023 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt des accélérateurs « Architecture et design » et « Savoir-faire d'exception ».

JO n° 224 du 27 septembre 2023

Arrêté du 12 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2019 fixant la liste des fonctions particulières aux administrations employant des architectes et urbanistes de l'État en application de l'article 14-1 du décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État.

JO n° 225 du 28 septembre 2023

Arrêté du 21 septembre 2023 modifiant les conditions de recours aux architectes-conseils et aux paysagistes-conseils dans les services de l'État.

Décret n° 2023-899 du 26 septembre 2023 modifiant le décret n° 77-1481 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte.

JO n° 243 du 19 octobre 2023

Arrêté du 11 octobre 2023 relatif aux élections des conseils régionaux de l'ordre des architectes et du Conseil national de l'ordre des architectes.

JO n° 285 du 9 décembre 2023

Arrêté du 30 novembre 2023 portant modification de l'arrêté du 20 novembre 2019 fixant la liste des fonctions particulières aux administrations employant des architectes et urbanistes de l'État en application de l'article 14-1 du décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État.

JO n° 288 du 13 décembre 2023

Arrêté du 6 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 1^{er} février 2011 fixant les conditions de rémunération des architectes en chef des monuments historiques pour leurs activités d'étude, de conseil et de surveillance et le barème applicable aux opérations de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les monuments historiques classés appartenant à l'État remis en dotation à ses établissements publics ou mis à leur disposition.

Archives

JO n° 23 du 27 janvier 2023

Arrêté du 26 janvier 2023 portant ouverture des archives des procès impliquant Maurice Papon.

JO n° 72 du 25 mars 2023

Arrêté du 20 mars 2023 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2020 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (GIP Okantis).

JO n° 143 du 22 juin 2023

Arrêté du 5 juin 2023 portant classement d'archives historiques.

JO n° 198 du 27 août 2023

Arrêté du 25 août 2023 portant ouverture d'archives relatives à la guerre d'Algérie.

JO n° 236 du 11 octobre 2023

Arrêté du 26 septembre 2023 portant classement d'archives historiques (fonds des archives du château de Moncléy).

JO n° 303 du 30 décembre 2023

Décret n° 2023-1346 du 28 décembre 2023 relatif aux archives de la défense.

Monuments historiques – Monuments nationaux – Immobilier domanial – Sites patrimoniaux remarquables

JO n° 17 du 20 janvier 2023

Arrêté du 6 janvier 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Lannion.

JO n° 29 du 3 février 2023

Arrêté du 6 janvier 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Roquebrun.

JO n° 39 du 15 février 2023

Arrêté du 2 février 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Longny-les-Villages.

JO n° 72 du 25 mars 2023

Arrêté du 15 mars 2023 portant classement du site patrimonial remarquable d'Orange.

Arrêté du 15 mars 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Lisle-sur-Tarn et de Montans.

Arrêté du 15 mars 2023 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Chartres.

Arrêté du 16 mars 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Bruniquel.

Arrêté du 16 mars 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Caylus.

Arrêté du 16 mars 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Montricoux.

Arrêté du 16 mars 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Penne.

Arrêté du 16 mars 2023 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Saint-Antonin-Noble-Val.

Arrêté du 22 mars 2023 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Lille.

JO n° 116 du 20 mai 2023

Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques en 2022.

JO n° 149 du 29 juin 2023

Arrêté du 23 juin 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Chalabre.

JO n° 178 du 3 août 2023

Arrêté du 24 juillet 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Sancerre.

Arrêté du 24 juillet 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Saint-Satur.

Arrêté du 24 juillet 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Ménétréol-sous-Sancerre.

Arrêté du 24 juillet 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Bouxwiller.

JO n° 200 du 30 août 2023

Arrêté du 13 juillet 2023 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt des accélérateurs « Architecture et design » et « Savoir-faire d'exception ».

JO n° 210 du 10 septembre 2023

Arrêté du 4 septembre 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Châteaudun.

Arrêté du 4 septembre 2023 portant classement du site patrimonial remarquable d'Orbec.

Arrêté du 4 septembre 2023 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Nîmes.

Arrêté du 4 septembre 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Pornic.

Arrêté du 4 septembre 2023 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Lamballe-Armor.

Arrêté du 6 septembre 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Saint-Jean-Pied-de-Port.

JO n° 211 du 12 septembre 2023

Arrêté du 6 septembre 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Dol-de-Bretagne.

JO n° 223 du 26 septembre 2023

Arrêté du 12 septembre 2023 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Dinan et extension de ce périmètre à une partie du territoire de Lanvallay.

JO n° 260 du 9 novembre 2023

Texte n° 14 : **Arrêté du 3 novembre 2023** portant classement du site patrimonial remarquable de Neuf-Brisach.

JO n° 271 du 23 novembre 2023

Texte n° 21 : **arrêté du 8 novembre 2023** portant classement du site patrimonial remarquable de Valence.

Texte n° 22 : **arrêté du 8 novembre 2023** portant classement du site patrimonial remarquable de Sarre-Union.

JO n° 301 du 29 décembre 2023

Texte n° 4 : [arrêté du 5 décembre 2023](#) portant labellisation et exonération de la taxe annuelle sur les engins maritimes de plaisance des bateaux d'intérêt patrimonial.

Musées – Lieu d'expositions

JO n° 42 du 18 février 2023

[Arrêté du 10 février 2023](#) modifiant l'arrêté du 17 septembre 2003 attribuant l'appellation « musée de France » en application des dispositions de l'article 18 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002.

JO n° 108 du 10 mai 2023

[Arrêté du 28 avril 2023](#) modifiant l'arrêté du 23 janvier 2004 portant composition et fonctionnement de la commission des acquisitions de l'établissement public du musée du Louvre.

JO n° 160 du 12 juillet 2023

[Arrêté du 29 juin 2023](#) modifiant l'arrêté du 25 mars 1993 relatif à l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre.

JO n° 293 du 19 décembre 2023

[Arrêté du 12 décembre 2023](#) modifiant l'arrêté du 17 septembre 2003 attribuant l'appellation « musée de France » en application des dispositions de l'article 18 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002.

JO n° 299 du 27 décembre 2023

[Loi n° 2023-1251 du 26 décembre 2023](#) relative à la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques.

Propriété intellectuelle

JO n° 39 du 15 février 2023

[Arrêté du 6 février 2023](#) portant agrément de la Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe en vue de la gestion du droit d'autoriser certaines retransmissions simultanées, intégrales et sans changement et certaines représentations par un distributeur de signaux.

JO n° 51 du 1^{er} mars 2023

[Arrêté du 16 février 2023](#) portant agrément du Centre français d'exploitation du droit de copie en vue de la conclusion de contrats susceptibles d'être étendus.

JO n° 132 du 9 juin 2023

[Arrêté du 19 mars 2023](#) portant renouvellement de l'agrément de la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit en vue de la gestion du droit d'autoriser l'exploitation numérique des livres indisponibles du xx^e siècle.

JO n° 200 du 30 août 2023

[Arrêté du 2 août 2023](#) portant extension de l'accord interprofessionnel sur les pratiques contractuelles entre auteurs et producteurs d'animation du 15 juin 2023.

JO n° 238 du 13 octobre 2023

[Arrêté du 25 septembre 2023](#) déterminant pour l'année 2023 le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État.

JO n° 300 du 28 décembre 2023

[Arrêté du 8 décembre 2023](#) modifiant l'arrêté du 10 juillet 2000 portant création du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Entreprises artistiques et culturelles, entreprises techniques au service de la création et de l'événement :

JO n° 262 du 11 novembre 2023

[Arrêté du 17 octobre 2023](#) fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans le périmètre utile à la négociation des entreprises au service de la création, de l'événement et du divertissement.

[Arrêté du 17 octobre 2023](#) fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans le périmètre utile à la négociation des entreprises au service de la création, de l'événement et du divertissement.

Sources et définitions

Approche géographique de l'offre culturelle

L'appellation « musées de France » est attribuée en application de l'article 18 de la loi n° 2002-5 modifiée du 4 janvier 2002 et peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne morale de droit privé à but non lucratif. Les musées de France comprennent les musées nationaux, les musées de l'État dont le statut est fixé par décret, les musées classés en application des lois et règlements en vigueur antérieurement à la nouvelle loi et les musées précédemment contrôlés par le ministre chargé de la Culture ou le ministre chargé de la Recherche sous réserve des dispositions prévues par la loi.

Les lieux de lecture publique sont recensés tous les ans par l'Observatoire de la lecture publique, dans le cadre d'une enquête très fournie qui fait le point sur l'activité de ces lieux au cours de l'année écoulée. En particulier, elle permet de classer ces lieux en bibliothèques ou points d'accès aux livres en fonction de critères sur les horaires d'ouverture, la formation du personnel, la superficie du lieu et le budget d'acquisition.

Les différents labels relatifs au spectacle vivant du ministère de la Culture ont vocation à développer la production et la diffusion de la création artistique, dans toute sa diversité.

Les cinémas actifs correspondent aux cinémas ayant effectué au moins une projection au cours de l'année et envoyé un bordereau de recettes au Centre national du cinéma et de l'image animée.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr

Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique (MCC/DGCA), Direction générale des patrimoines et de l'architecture (MCC/DGPA), Direction générale des médias et des industries culturelles (MCC/DGMIC)

Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) – www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Appellation-Musee-de-France>

Observatoire de la lecture publique, Ministère de la Culture – <http://www.observatoirelecturepublique.fr>

Bibliothèques municipales et intercommunales. Données d'activités 2018, synthèse nationale, Ministère de la Culture, Service du livre et de la lecture, 2021

Atlas Culture : <https://atlasculture.fr/>

Archéologie

Les résultats des missions confiées au ministère de la Culture dans le domaine de l'archéologie (recensement, étude, protection des gisements et vestiges archéologiques, contrôle de la recherche archéologique, prescription en archéologie préventive) sont intégrés par les services régionaux de l'archéologie et le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm) dans l'application informatique nationale (Patriarche) ; ces données (entités archéologiques, opérations, protections, sources, répertoires) fondent la « carte archéologique nationale » dont l'élaboration est réglementée. Les références de toutes les sources de connaissance du patrimoine archéologique national sont ainsi conservées.

Depuis 2001, l'entité archéologique est devenue l'unité documentaire de la carte archéologique et s'est substituée à la notion de site archéologique. Un site archéologique est constitué d'une ou plusieurs « entités archéologiques » caractérisées par une interprétation, une chronologie et une localisation.

Dans la recherche archéologique de terrain, on distingue les opérations qui s'inscrivent dans une programmation scientifique développée sans contrainte extérieure à l'archéologie et celles qui relèvent de la recherche archéologique préventive, également liée à la programmation scientifique, mais déclenchée par des travaux d'aménagement du territoire (urbanisme, routes, voies ferrées, carrières, etc.) (loi n° 2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive codifiée par le Code du patrimoine, livre V, titre II).

Les opérations de recherche archéologique programmée sont autorisées par les préfets de région après avis des commissions interrégionales de la recherche archéologique. Les opérations de recherche archéologique préventive (diagnostics, fouilles) sont prescrites par les préfets de région ; elles sont réalisées par un opérateur agréé ou par l'Institut national de recherches en archéologie préventive (Inrap) et le préfet de région désigne le responsable scientifique de l'opération de recherche archéologique.

L'archéologie en France : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/L-archeologie-en-France>

Institut national des recherches archéologiques préventives : www.inrap.fr

Dominique GARCIA, *La Fabrique de la France. 20 ans d'archéologie préventive*, Paris, Flammarion, 2021

Architecture

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels légalement habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre (à l'exception des maisons individuelles de moins de 150 m²) suivant la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Cependant, des diplômés en architecture ne sont pas inscrits à l'Ordre du fait de la diversification des missions (aménagement urbain, assistance à la maîtrise d'œuvre, conseil et expertise divers) ou de leur statut (fonctionnaire, salarié).

Les données sur les entreprises dont l'activité principale exercée est l'activité d'architecture (poste 71.11Z de la NAF rév. 2) proviennent du dispositif Esane de l'Insee qui remplace le précédent système composé des enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) et du Système unifié de statistiques d'entreprises (SUSE). Ce système est fondé sur les déclarations annuelles de bénéfices, les données annuelles de données sociales (DADS) et les données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique (enquête annuelle sectorielle, ESA).

La Mutuelle des architectes français assurances (MAF) permet aux architectes d'exercer leur métier en garantissant leur responsabilité professionnelle, elle compte 24 000 adhérents. La souscription d'une assurance de responsabilité professionnelle des architectes est rendue obligatoire par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

De fait, pour être inscrit au tableau de l'Ordre, l'architecte doit être assuré pour tous les actes professionnels qu'il est susceptible d'effectuer dans le cadre de son activité.

Archigraphie. Observatoire de la profession d'architecte, 2024-2026

Mutuelle des architectes français, Les Chiffres MAF, édition 2022

CIPAV, revenus des professionnels libéraux et associés non-salariés (champ hors salariés).

Archives

Les statistiques sur les archives régionales, départementales et communales sont issues des rapports annuels que les collectivités territoriales adressent à la Direction générale des patrimoines, Service interministériel des archives de France, dans le cadre du contrôle scientifique et technique exercé par cette direction sur les services d'archives. Elles sont redressées par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture pour compenser la non-réponse d'environ 230 services d'archives communales ou intercommunales.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale, dénommés : Archives nationales (sites de Paris, Fontainebleau et Pierrefitte-sur-Seine), Archives nationales du monde du travail (site de Roubaix) et Archives nationales d'outre-mer (site d'Aix-en-Provence).

Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service interministériel des archives de France

– <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/Le-secretariat-general/>

[Mission-des-archives-du-ministère-de-la-Culture-et-de-la-Communication](#)

Chiffres clés publiés sur la plateforme data.culture.gouv.fr : https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/activite-des-services-archives-en-france/information/?disjunctive=annee_enquete&disjunctive=region

Observatoire des publics – <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/677895574>

Archives nationales, rapport d'activité – <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/rapport-d-activite;jsessionid=F62DE5950F41621379B82AE8C0C4815F>

Arts visuels

Les centres d'art sont des lieux de production et de diffusion de l'art contemporain. Bien que certains soient à la tête de fonds d'œuvres permanents, ils n'ont pas pour vocation de constituer des collections. La majorité des centres d'art ont une approche généraliste de l'art contemporain, certains sont cependant spécialisés dans la photographie, le design ou la mode.

Les fonds régionaux d'art contemporain (Frac) résultent d'une initiative de l'État qui a proposé aux régions de mettre en commun des crédits pour constituer au niveau régional des collections d'art contemporain et de mener des actions de sensibilisation. Des associations servent en général de support aux actions des Frac. Les Frac de Midi-Pyrénées et de Rhône-Alpes sont actuellement associés à des centres d'art.

Les données de fréquentation du Musée national d'art moderne proviennent de son bilan d'activité annuel.

Le Centre national des arts plastiques (CNAP) a pour mission de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans tous les domaines liés aux arts visuels. Il est chargé, pour le compte de l'État, d'acquisitions d'œuvres après avis de trois commissions consultatives. Il est également chargé de leur diffusion dans les musées et les institutions culturelles en France et à l'étranger. Ces achats sont portés à l'inventaire du Fonds national d'art contemporain (Fnac) dont il assure la garde et la gestion. Il met en œuvre la politique de la commande publique nationale qui contribue à l'enrichissement du patrimoine et à l'embellissement des espaces publics par des commandes à des artistes sur un thème ou pour un lieu déterminé. Depuis 1992, les commandes liées à un lieu proviennent de la demande de partenaires, généralement des collectivités territoriales. Après une étude préalable financée par l'État et commandée à l'artiste, la réalisation est cofinancée par les différents partenaires et peut faire appel au mécénat.

Depuis 2003, le marché des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques s'est développé dans le cadre défini par la loi n° 2000-242 du 10 juillet 2000. C'est le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, autorité de régulation, qui rend compte de cette activité dans son rapport annuel. La catégorie « Art et objets de

collection » comprend : art et antiquités, joaillerie et orfèvrerie, vins et alcools, ventes courantes et autres objets de collection.

Centre national des arts plastiques – www.cnap.fr

Collections des Frac consultables en ligne – <http://www.lescollectionsdesfrac.fr/>

Rapport d'activité 2023, Centre national des arts plastiques

Bilan d'activité 2023, Centre Pompidou

Conseil des maisons de vente, *Les Nouvelles Tendances du marché de l'art. Les ventes aux enchères en France et à l'international*, Paris, Beaux-Arts Éditions, juin 2024

Associations culturelles

Les chiffres présentés ici sont extraits d'une étude du DEPS reposant sur les données de l'enquête de l'Insee consacrée aux associations pour l'année 2018 et réalisée à la fin de 2019. La délimitation du secteur culturel retenue dans cette étude a fait l'objet de travaux spécifiques. Elle résulte en effet d'une analyse textuelle sur les réponses des associations aux questions ouvertes sur leurs activités, et non de leur déclaration d'un domaine d'activité, contrainte par la nomenclature de l'enquête et empreinte de leur subjectivité. En effet, la pluridisciplinarité artistique d'une part, la frontière entre domaines d'autre part, notamment entre la culture et les loisirs, induisent des difficultés de positionnement pour les associations. L'analyse textuelle détermine l'existence ou non d'une activité dominante selon des critères objectifs. Elle permet en outre une nouvelle classification des activités culturelles, qui distingue des domaines tels que les différentes disciplines du spectacle vivant, les arts visuels, les médias et industries culturelles, le patrimoine ainsi que l'enseignement artistique regroupé dans un domaine qui lui est propre.

John BAUDE, *Les Associations culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-5, octobre 2024

Sylvie DUMARTIN et Sandrine FIRQUET, « 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym », *Insee première*, n° 1857, mai 2021

Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERNONOG, *Le Paysage associatif français. Mesures et évolutions*, Paris, Lefebvre Dalloz, août 2023

Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERNONOG, « Les modèles socio-économiques des associations : une approche quantitative descriptive et exploratoire », dans Mathilde RENAULT-TINACCI (sous la dir. de), *Les Modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, Paris, INJEP, La Documentation française, 2021

Billetterie du spectacle vivant

Le dispositif SIBIL (ou Système d'information billetterie) a été conçu en 2018 par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture afin de faciliter la transmission des données de billetterie des entrepreneurs du spectacle vivant, encadrée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

Le CNM (Centre national de la musique) collecte une taxe sur les spectacles de variétés et les concerts de musiques actuelles pour soutenir le secteur. Parmi les structures redevables, on trouve des organisateurs de spectacles privés comme publics, responsables d'une billetterie tout au long de l'année ou de manière ponctuelle. Le champ est surtout musical, mais le CNM partage également avec l'ASTP (l'Association pour le soutien du théâtre privé) la collecte de la taxe pour les spectacles d'humour, comédies et théâtre musicaux selon le lieu de la représentation. De son côté, l'ASTP collecte depuis 2004 la taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique dans l'objectif de soutenir la création et la diffusion théâtrale dans le champ privé. Pour un spectacle donné, seule l'une de ces deux taxes est payée, selon, principalement, la nature et le genre du spectacle.

Thibault CAÏE, Amandine SCHREIBER et Laure TURNER, *Billetterie du spectacle vivant en 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-6, décembre 2024

Cinéma

Les données sur la production de films, la fréquentation du cinéma et l'équipement cinématographique sont produites par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) à partir de son activité réglementaire.

La production de films porte sur ceux qui ont obtenu dans l'année l'agrément d'investissement ou l'agrément de production. L'agrément d'investissement donne au producteur l'accès au soutien financier de l'État, il est demandé avant le début des prises de vues. L'agrément de production est accordé, après l'obtention du visa d'exploitation, aux films ne faisant pas appel à des financements encadrés.

Les statistiques relatives à l'exploitation des films en salles proviennent de l'exploitation des déclarations de recettes transmises au CNC par les exploitants de salle. Ces déclarations permettent le contrôle des recettes, leur répartition aux ayants droit et le calcul de la taxe spéciale additionnelle (TSA) qui alimente le Fonds de soutien au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia. Les salles qui ont effectué au moins une projection au cours de l'année et renvoyé un bordereau au CNC sont dites « actives ».

Les informations relatives au public du cinéma proviennent de l'enquête CinExpert réalisée par l'institut Vertigo, en partenariat avec l'institut TNS Sofres, pour le CNC, Médiavision et Canal+ Régie ; elles concernent la population des 3 ans et plus.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 1^{er} trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », juillet 2024

« Le public du cinéma en 2023 », juillet 2024

« Bilan 2023 du CNC », mai 2024

« La production cinématographique en 2023. Les films agréés aux investissements », CNC, mars 2024

« La production cinématographique en 2023. Le financement et les coûts définitifs des films d'initiative française agréés », CNC, mars 2024

Commerce extérieur

Les statistiques sur les importations et exportations des biens culturels font partie des statistiques du commerce extérieur établies par la Direction générale des douanes et des droits indirects. Elles ne concernent que les échanges de marchandises et non les services. La valeur des échanges est prise en compte au passage de la frontière. Cette comptabilisation est dite Caf/Fab : pour les importations, coût, assurance et frais compris jusqu'à notre frontière nationale, pour les exportations, franco à bord à notre frontière. Depuis 2016, on considère que le commerce est équilibré quand le rapport des importations aux exportations est de 0,967 (taux de passage de valeur Caf en valeur Fab des importations). Sont exclus des statistiques les échanges de faible valeur :

- extracommunautaires, les échanges à la fois inférieurs à 1 000 euros et à 1 000 kg en masse jusqu'en 2009. À partir de cette date, ces seuils ont été supprimés ;
- intracommunautaires, les échanges d'opérateurs non soumis à l'obligation statistique (de 2006 à 2010, moins de 150 000 euros par an d'échanges, ce seuil est relevé à 460 000 euros en 2011) et ceux des particuliers.

Les données sont disponibles en valeur (millions d'euros).

Les statistiques des cessions et acquisitions de droits littéraires proviennent d'une enquête réalisée par la commission internationale du Syndicat national de l'édition et le Bureau international de l'édition française (BIEF) auprès des éditeurs ainsi que le département du Dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France.

Les données (consolidées) sur la diffusion des films français dans le monde sont publiées par Unifrance en novembre ou décembre pour l'année précédente (bilan).

Les données sur les longs-métrages en exploitation en salles par nationalité et sur les ventes de films en vidéo physique par nationalité sont publiées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Ministère de l'Action et des Comptes publics, Direction générale des douanes et des droits indirects – www.douane.gouv.fr et <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

Syndicat national de l'édition (SNE) – www.sne.fr

UniFrance – www.unifrance.org

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr

François ROUET, *Les Flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-2, septembre 2007

François ROUET, *Les Échanges culturels de la France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2007-4, septembre 2007

Bora EANG et Yann NICOLAS, « Mouvements internationaux », *Juris art etc.*, n° 23, avril 2015, p. 22

Les Chiffres de l'édition du Syndicat national de l'édition. Synthèse 2023-2024, Paris, Syndicat national de l'édition, juillet 2024

Baromètre de la consommation des contenus culturels et sportifs dématérialisés. Édition 2023, Paris, Arcom, décembre 2023

Bilan 2022. Les films français en salle et dans les festivals à l'international, Paris, UniFrance, octobre 2023

Consommation culturelle des ménages

La comptabilité nationale est l'une des sources pour l'étude des dépenses de consommation des ménages. Elle utilise elle-même diverses sources : enquêtes auprès des entreprises, données fiscales et douanières, estimations, etc. Elle fournit annuellement une évaluation de la consommation de l'ensemble des ménages. Il s'agit d'un chiffre unique élaboré par l'Insee dans le cadre des comptes nationaux français établis selon le système européen de comptabilité et qui permet des analyses d'évolution à court et long terme. Les dépenses de consommation totales des ménages utilisées dans cette analyse sont celles qui se limitent aux dépenses que les ménages supportent directement, elles se distinguent de la consommation finale effective des ménages qui comprend les « transferts sociaux en nature des administrations » (remboursements de Sécurité sociale, aides au logement, dépenses de la collectivité en éducation, santé, etc.).

Les données relatives aux achats culturels sur Internet sont issues d'une enquête menée par le Département recherche, études et veille de la Hadopi auprès d'un échantillon représentatif d'internautes dans le but d'étudier les pratiques de consommation sur Internet et leurs liens avec les dépenses culturelles en général. Cette étude a notamment estimé le panier moyen mensuel dédié par les internautes à la consommation de biens culturels.

Paul-Antoine BERETTI et Julia CUVILLIÈZ, « La consommation des ménages en 2023, *Insee première*, n° 2002, juillet 2024 »

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2020. Année 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2021-2, avril 2021

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, « Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels », *France, portrait social. Édition 2022*, Insee, coll. « Insee Références », novembre 2022

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023. Année 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-2, avril 2024

Syndicat national de l'édition phonographique (Snep), *La Production musicale française en 2023. Croissance et nouveaux challenges*, mars 2024

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), *Statistiques par secteur (open data)* – <https://www.cnc.fr/-/statistiques-par-secteur-open-dat-1> (consulté le 3 septembre 2024)

Danse

Les centres chorégraphiques nationaux (CCN) sont des établissements labellisés par le ministère de la Culture à partir des années 1980 dans le cadre de la décentralisation pour accompagner la création chorégraphique ; depuis, leurs missions ont été élargies à l'accompagnement des artistes indépendants et à la transmission de l'art chorégraphique. Le réseau des centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) soutenu par l'État et créé à partir de 1995 permet le développement de programmes de diffusion, de formation et de culture chorégraphique, en particulier par l'accueil de compagnies et le soutien à la création.

La création dans le domaine de la danse et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies chorégraphiques indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Un conventionnement à 2, 3 ou 4 ans permet d'accompagner le développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps, selon son degré de maturité, la reconnaissance de son travail, ses formats de création et son rayonnement. Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées.

Centre national de la danse (CND) – www.cnd.fr

Diffusion pluridisciplinaire

Le ministère de la Culture soutient des lieux de diffusion artistique pluridisciplinaires, dont l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), les établissements labellisés « scène nationale » (SN) et les scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN).

Rapport annuel d'activité 2022, EPPGHV

Droits d'auteur et droits voisins

Les droits perçus concernent les organismes de gestion collective de droits d'auteur et droits voisins qui ont vocation à procéder à des versements aux ayants droit.

Par ailleurs, il existe des droits d'auteur non gérés collectivement, en particulier dans l'édition et les productions cinématographiques et audiovisuelles.

Les artistes auteurs bénéficient d'un régime spécifique de Sécurité sociale géré par l'Urssaf depuis 2019. Le nombre de cotisants permet d'avoir une estimation du nombre d'artistes auteurs. Les données concernant le nombre d'artistes auteurs et leur revenu sont extraites de la base de données des artistes auteurs fournie par l'Urssaf. Celles concernant les organismes de gestion collective sont extraites de chacun des rapports d'activité ou de transparence de ces organismes.

Liste au 1^{er} janvier 2022 par ordre chronologique de création (Cour des comptes, 2023) :

SACD : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (1777)

SACEM : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (1850)

SDRM : Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs et éditeurs (1935)

ADAGP : Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (1953)

ADAMI : Société pour l'administration des droits des artistes et musiciens-interprètes (1959)

SPEDIDAM : Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes (1959)

SCELF : Société civile des éditeurs de langue française (1960)

PROCIREP : Société des producteurs de cinéma et de télévision (1967)

ANGOA : Agence nationale de gestion des œuvres audiovisuelles (1981)

SCAM : Société civile des auteurs multimédia (1981)

CFC : Centre français d'exploitation du droit de copie (1984)

SCPP : Société civile pour l'exploitation des droits des producteurs phonographiques (1985)

SPRÉ : Société pour la perception de la rémunération équitable (1985)

COPIE FRANCE : Société pour la perception de la rémunération pour copie privée (1986)

SPPF : Société civile des producteurs de phonogrammes en France (1986)

ARP : Société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs (1987)

SCPA : Société civile des producteurs associés (1988)

SEAM : Société des éditeurs et auteurs de musique (1988)
 SAJE : Société des auteurs de jeux (1997)
 SAIF : Société des auteurs de l'image fixe (1999)
 SOFIA : Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (1999)
 AVA : Société des arts visuels associés (2001)
 SAI : Société des artistes-interprètes (2004)

Égalité entre femmes et hommes

Depuis 2013, l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* mesure la place des femmes dans l'administration, les institutions et les entreprises culturelles et médiatiques. Établi à partir de données administratives de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective, l'*Observatoire* a pour ambition de couvrir la diversité des secteurs qui forment le champ de la culture : patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, livre, presse, photographie, jeu vidéo, architecture...

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, mars 2025

Emploi culturel

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées ici s'appuient majoritairement sur l'enquête Emploi de l'Insee. La collecte de l'enquête Emploi a lieu en continu toutes les semaines de l'année. Chaque semaine, environ 8 000 individus de 15 ans ou plus répondent à l'enquête. Les personnes enquêtées décrivent précisément leur situation à travers des questions qui permettent de déterminer si elles sont en emploi, au chômage ou inactives au sens du bureau international du travail (BIT) : une personne est en emploi si, durant une semaine donnée dite « de référence », elle est engagée dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services à destination d'un ou de tiers, en échange d'une rémunération ou d'un profit. Cette définition inclut les personnes « au travail » durant la semaine de référence, c'est-à-dire qui ont travaillé au moins une heure, ainsi que les personnes qui n'étaient pas « au travail » en raison d'une absence temporaire¹. Un même individu est interrogé à six reprises (six trimestres consécutifs) par un enquêteur de l'Insee, en face à face pour la première et la dernière interrogation, par téléphone pour les enquêtes intermédiaires. Le questionnaire, déroulé informatiquement, est doté de nombreux filtres et questions qui permettent de limiter les risques d'erreur de saisie et de corriger les déclarations erronées. Le protocole de l'enquête Emploi est ainsi très différent de celui des enquêtes annuelles de recensement de la population, qui interrogent ponctuellement les individus et reposent sur un questionnaire auto-administré (c'est-à-dire sans enquêteur) : les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont par conséquent beaucoup mieux contrôlées par l'enquête Emploi que par le recensement de la population, c'est pourquoi cette source est préférée au recensement. En revanche, le recensement de la population est préféré pour déterminer des indicateurs d'emploi à des niveaux géographiques infranationaux (région, département et zone d'emploi).

Cependant, afin de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur les champs restreints que constituent les professions et secteurs culturels, et de disposer d'effectifs suffisamment importants, les données présentées ici sur une année reposent sur la fusion de trois enquêtes consécutives (2019, 2020 et 2021 : moyenne en 2020).

L'enquête couvre le champ des DOM-TOM depuis 2014 et permet ainsi de produire depuis l'édition 2018 des *Chiffres clés* des statistiques homogènes sur le champ de la France hors Mayotte, avec un détail par profession culturelle.

L'approche par secteur économique (tableaux 2 et 3) revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis au regard de l'activité économique des secteurs présentés ailleurs dans l'ouvrage. Les données administratives qui s'appuient sur les déclarations sociales réalisées par les employeurs ou sur celles des travailleurs indépendants (hors artistes auteurs) sont disponibles uniquement par secteur d'activité et non par profession. Le caractère exhaustif des sources administratives permet d'étudier un secteur d'activité et un niveau géographique finement. Les pluriactifs, c'est-à-dire les personnes qui occupent plusieurs emplois à une même date (soit parce qu'elles sont salariées et ont plusieurs employeurs, soit parce qu'elles sont à la fois non salariées et salariées), sont saisis par ces sources.

En particulier, la base non-salariés (BNS) produite par l'Insee est alimentée par deux sources administratives (Acos, MSA). Elle permet d'étudier le cumul des emplois salariés et non salariés (voir la fiche « Emploi non salarié »). Elle ne couvre cependant pas l'ensemble des non-salariés des secteurs culturels : les artistes-auteurs néanmoins indépendants dans le sens où ils ne sont pas liés par un contrat de travail et ne sont subordonnés à aucun employeur sont pour l'instant absents de la base. Cette population fait l'objet d'un encadré spécifique dans la fiche « Droits d'auteur et droits voisins ».

Laurent BISAUULT et Tristan PICARD, « La culture, une activité capitale », *Insee première*, n° 1644, avril 2017

Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016

1. Par exemple sont considérées en emploi les personnes dans les cas suivants : congé rémunéré, congé maladie, congé de maternité ou de paternité, aménagement du temps de travail (horaires flexibles, repos compensateur, temps partiel...), formation, etc. Pour en savoir plus : Insee, « Quelle source choisir pour quel usage ? », *Les Statistiques sur l'emploi*, octobre 2019.

- Gwendoline VOLAT, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, octobre 2014
- Wided MERCHAOUI et Sébastien PICARD, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-1, juin 2024
- Léa THOLOZAN, *Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016*, Insee, coll. « Insee Références – Emploi et revenus des indépendants », avril 2020
- Insee, *Les Statistiques sur l'emploi. Quelle source choisir pour quel usage ?*, juillet 2021
- Unédic, *L'Indemnisation des intermittents du spectacle*, Dossier de synthèse, coll. « Analyses », janvier 2022
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-Auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022
- Pôle emploi, *L'Emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2022*, coll. « Statistiques et indicateurs », septembre 2023, #23.032
- France Travail, *Les Allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 en 2022*, coll. « Statistiques et indicateurs », janvier 2024, #24.004

Non-salariés des secteurs culturels

Les données sur les non-salariés s'appuient sur la base non-salariés qui permet de mesurer annuellement les effectifs des non-salariés par secteur d'activité détaillé selon la Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) et à un niveau infra-national (la commune d'activité étant connue).

Cette base, disponible depuis 2006, donne des informations sur l'activité des non-salariés (le revenu, type de non-salariat) ainsi que sur leurs caractéristiques (sexe, âge et commune du lieu de travail). La base non-salariés est constituée à partir des déclarations sociales des indépendants et provenant de deux principaux fournisseurs, l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) et la CCMSA (Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole). Elle est complétée par des variables provenant des DSN (Déclaration sociale nominative), le premier rassemblant des informations sur les postes salariés occupés par les non-salariés qui ont eu un emploi salarié au cours de l'année (PCS du poste principal, activité de l'établissement d'exercice de l'activité principale salariée, nombre de postes exercés, nombre total d'heures travaillées).

- Marie GOUYON, « Les non-salariés dans les activités culturelles », *Emploi et revenu des indépendants*, Insee, coll. « Insee Références », édition 2015
- Philippe LOMBARDO et Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020
- Wided MERCHAOUI et Sébastien PICARD, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-1, juin 2024
- Guilhem THÉRON, « Un non-salarié sur quatre travaille aussi en tant que salarié », *Insee première*, n° 1785, décembre 2019
- Léa THOLOZAN, « Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016 », *Emploi et revenu des indépendants*, Insee, coll. « Insee Références », édition 2020
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-Auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022
- Mélinée TREPPOZ et Élise AMAR, « En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », *Insee première*, n° 1961, juillet 2023

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Les effectifs des établissements d'enseignement supérieur Culture (arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine, cinéma et audiovisuel) sont issus d'un nouveau dispositif d'enquête, qui utilise la remontée d'informations Sise (Système d'information sur le suivi de l'étudiant), via une enquête annuelle conjointe auprès des établissements, réalisée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le DEPS pour le ministère de la Culture. Cette enquête recense les étudiants inscrits en formation initiale et continue diplômante donnant lieu à la délivrance d'un diplôme visé par l'État ou d'un diplôme de l'école au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an.

Les données sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture sont issues de l'enquête DESC, enquête réalisée annuellement par le DEPS auprès de l'ensemble des diplômés des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture.

- Stéphanie MOLINERO, *Formations artistiques et culturelles en 2021 : 175 000 étudiants dans 700 établissements*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-3, novembre 2023
- Jérémie VANDENBUNDER et Béangère DUJARDIN, *L'Insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-3, juillet 2024

Entreprises culturelles

Les données sur les entreprises culturelles proviennent du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) de l'Insee. Depuis 2009, les statistiques structurelles d'entreprise sont produites à partir de l'enquête ESA (Enquête sectorielle annuelle). L'ESA porte sur les secteurs du commerce, des services, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et de la construction dans la France entière. Chaque année, un échantillon d'entreprises est enquêté afin de répondre à un questionnaire portant sur les principales caractéristiques de l'entreprise (économiques, juridiques). Les données de l'enquête viennent compléter les sources administratives sociales et fiscales (déclarations de bénéfices des entreprises au fisc).

La valeur ajoutée commentée dans cette fiche est celle des statistiques d'entreprises. En particulier, elle est mesurée en secteur plutôt qu'en branches et elle se limite au champ marchand (ce qui exclut une grande partie du spectacle vivant et du patrimoine). Par conséquent, elle n'est pas comparable à la valeur ajoutée de la fiche « Poids économique direct de la culture » qui est, elle, basée sur la comptabilité nationale et qui prend notamment en compte l'activité non marchande. L'approche statistique utilisée repose sur la nomenclature d'activités française (NAF) dans laquelle les entreprises sont classées par secteur d'activité selon leur code d'activité principale exercée (APE).

Les micro-entrepreneurs qui ne sont pas retenus ici sont ceux qui ont des micro-entreprises au sens fiscal bénéficiant de formalités comptables et fiscales simplifiées (pas de bilan ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale). Ce sont les entrepreneurs ayant choisi les régimes fiscaux micro-BIC (bénéfices industriels et commerciaux) ou micro-BNC (bénéfices non commerciaux).

Institut national de la statistique et des études économiques – www.insee.fr

Eurostat – <https://ec.europa.eu/eurostat/fr>

Louis LE CLAINCHE et Gabriel SKLENARD (dir.), *Les Entreprises en France. Édition 2023*, Insee, coll. « Insee Références », décembre 2023

Yann NICOLAS et Louis-Marie NINNIN, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-4, octobre 2024

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2022-1, mai 2022

Festivals

Les données chiffrées sont issues de la plateforme de données ouvertes du ministère de la Culture : https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/festivals-global-festivals-_pl/information/

Sont considérés comme festivals les événements qui répondent aux critères suivants :

- avoir eu lieu en 2019 ;
- avoir connu au moins deux éditions en 2019 ;
- se dérouler durant plus d'une journée ;
- compter au moins cinq spectacles, représentations, concerts ou projections.

Le choix a été fait de retenir l'année 2019 qui devient, dans le champ culturel, l'année repère *ante* pandémie.

Atlas Culture – <https://atlasculture.fr/>

Aurélien DJAKOUANE et Emmanuel NÉGRIER, *Festivals, territoire et société*, Presses de Sciences Po/Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », 2021

Edwige MILLERY, Emmanuel NÉGRIER et Stéphane COURSIÈRE, *Cartographie nationale des festivals : entre l'éphémère et le permanent, une dynamique culturelle territoriale*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2023-2, février 2023

Liste des festivals en données ouvertes – https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/festivals-global-festivals-_pl/information/

« Festivals et territoires : les défis d'une politique partagée en matière de spectacle vivant », Rapport annuel de la Cour des comptes, 2023

Autorité de la concurrence, *Avis 21-A-08 du 27 mai 2021* – https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/integral_texts/2021-05/21a08_couverture.pdf

Thibault CAÏE, Amandine SCHREIBER et Laure TURNER, *Billetterie du spectacle vivant en 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2024-6, décembre 2024

Financement de la culture

Le budget de l'État soumis chaque année au vote du Parlement est présenté dans le projet de loi de finances, décliné en missions, programmes et actions, rattachés aux différents ministères qui en ont la responsabilité.

Le ministère de la Culture est responsable de deux missions : la mission ministérielle Culture qui se décline en quatre programmes (Patrimoines, Création, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, Soutien aux politiques du ministère de la Culture) et la mission Médias, livres et industries culturelles (subdivisée en deux programmes : Presse et médias, Livre et industries culturelles).

La mission est « un ensemble de programmes concourant à une politique définie ». Les programmes sont des regroupements de « crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble d'actions relevant d'un même

ministère et auxquels sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation ».

Les actions décrivent le contenu du programme et regroupent des crédits ayant la même finalité.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Pour les dépenses de personnel, le montant des autorisations d'engagement ouvertes est égal au montant des crédits de paiement ouverts.

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses ; les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, les subventions pour charges de service public ; les dépenses d'investissement comprennent les dépenses pour immobilisations corporelles de l'État et les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État ; les dépenses d'intervention : les transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux autres collectivités, les appels en garantie. Les opérateurs de l'État font l'objet d'une annexe au projet de loi de finances recensant les subventions qui leur sont versées. Les opérateurs sont des entités dotées de la personnalité morale, quel que soit leur statut juridique (établissement public, GIP, association...), qui répondent à trois critères : activité de service public, financement assuré majoritairement par l'État et contrôle direct par l'État.

D'autre part, est recensé annuellement, également dans un document annexé au projet de loi de finances, l'ensemble des concours prévus dans la loi de finances pour des objets culturels (y compris la presse, l'audiovisuel et l'animation culturelle), quel que soit le ministère de tutelle. Ces crédits comprennent les crédits du budget général de l'État, le compte de concours financiers pour l'audiovisuel public, les taxes fiscales affectées et les dépenses fiscales.

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités à fiscalité propre, communes) proviennent des comptes de gestion de ces collectivités, transmis depuis 2014 de manière dématérialisée via le ministère de l'Économie et des Finances (DGFIP). La ventilation fonctionnelle des dépenses des communes de moins de 3 500 habitants n'étant pas obligatoire, leurs dépenses culturelles ne peuvent pas être prises en compte.

L'objectif de ce dispositif de suivi est de déterminer le montant total des dépenses culturelles locales, de fonctionnement et d'investissement, en valeur absolue et en part du budget général, par type de collectivité, et de connaître les domaines culturels concernés (ou « fonctions ») ainsi que les évolutions.

Les données non consolidées ne peuvent être additionnées directement entre les niveaux de collectivité car dans ce cas, elles ne sont pas défalquées des subventions entre collectivités portant sur la culture.

Les dépenses de consommation des ménages proviennent des Comptes de la nation élaborés par l'Insee. La consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de biens et services, marchands et non marchands, utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Parmi les postes disponibles, ont été retenus ceux relatifs au secteur culturel, mais certaines dépenses comme les dépenses pour l'éducation artistique n'apparaissent pas car elles sont incluses dans des postes plus larges. Le passage à la base 2005 a consisté essentiellement à produire et à publier les comptes dans la nouvelle Nomenclature d'activités française – NAF rév. 2 – d'une part, et à intégrer les résultats du nouveau dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) d'autre part.

L'indice des prix à la consommation est publié depuis 1999 par l'Insee en base 100 en 1998. L'indice reflète la consommation finale effective marchande monétaire des ménages. L'indice général retenu concerne l'ensemble des ménages France entière (métropole et départements d'outre-mer). Sur les 303 postes de données en moyennes annuelles, ont été retenus ceux relatifs aux biens et services culturels et ceux liés à la culture et aux technologies de l'information.

Les données sur les associations sont produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (enquête Associations). Réalisée fin 2014, l'enquête couvre l'ensemble du monde associatif et a les associations comme unités enquêtées. Son objectif est de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, quel que soit leur domaine d'activité.

Les données sur le financement participatif sont produites par la société KPMG qui réalise chaque semestre pour l'association Financement participatif France un baromètre du financement participatif sur la base de données d'enquête recueillies auprès de l'ensemble des plates-formes en activité en France.

Les données sur le patrimoine rural non protégé sont issues du rapport d'activité 2017 de la Fondation du patrimoine qui contribue à sa sauvegarde et à sa valorisation. Elle le fait en aidant les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, en permettant aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et en mobilisant le mécénat d'entreprise.

L'étude annuelle de l'Institut de recherches et d'études publicitaires permet de connaître l'évolution et la structure du marché publicitaire des grands médias. La publicité extérieure considérée comme média par l'Irep n'a pas été retenue.

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – www.insee.fr

Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep France Pub) – www.irep.asso.fr

Ministère de l'Économie et des Finances – www.performance-publique.budget.gouv.fr

Fondation du patrimoine – www.fondation-patrimoine.org

Projet de loi de finances 2024, Ministère de l'Économie – www.budget.gouv.fr

Loi de finances initiale pour 2024, Ministère de l'Économie – www.budget.gouv.fr

Effort financier de l'État dans le domaine de la culture et de la communication. Annexe au projet de loi de finances pour 2024

Catherine BUNEL et Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE, *Dépenses culturelles des collectivités territoriales de 2015 à 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-2, juillet 2023

Admical, *Le Baromètre du mécénat d'entreprise en France*, novembre 2022

François MOREAU et Yann NICOLAS, *Financement participatif : une voie d'avenir pour la culture ?*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS/Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », novembre 2018

Fondation du patrimoine, *Rapport d'activité 2022*, 2024

Fondation du patrimoine, *Rapport d'activité 2023*, juillet 2024

Baromètre du crowdfunding en France 2022, Mazars/Financement participatif France, février 2023

Communiqué de presse Bump, *Le Marché de la publicité et de la communication 2023 et prévision 2024. Le marché de la communication dépasse 2019*, France Pub/Irep/Kantar Media, mars 2024

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, « Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels », *France, portrait social. Édition 2022*, Insee, coll. « Insee Références », novembre 2022

Internet

Le *Baromètre du numérique* est une étude réalisée par le Crédoc pour l'Arcep, l'Arcom, le CGE et l'ANCT auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 12 ans et plus (3 666 personnes interrogées en ligne, dont 218 jeunes de 12 à 17 ans, et 601 personnes de 18 ans et plus « éloignées du numérique » interrogées par téléphone). Au total, 4 267 personnes ont été interrogées en juillet 2023.

Depuis 2011, le baromètre de l'Arcom rend compte des usages et des pratiques, licites et illicites, de consommation des internautes français. Il quantifie le niveau de consommation de chacun des douze contenus culturels et sportifs dématérialisés observés (musique, films, séries, photos, jeux vidéo, logiciels, livres numériques ou audio, presse en ligne, retransmissions sportives en direct, podcasts, spectacles vivants et documentaires), établit le profil des consommateurs, analyse l'évolution des usages et la perception de l'offre légale.

Crédoc, *Baromètre du numérique 2023. La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société*, 2024

Arcep-Arcom, *Référentiel des usages numériques*, juin 2024

Arcom, *Baromètre de la consommation des contenus culturels et sportifs dématérialisés 2023*, décembre 2023

Médiamétrie, *L'Année Internet 2023*, février 2024

Jeu vidéo

Le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (Sell) publie tous les ans *L'Essentiel du jeu vidéo* dans lequel est réalisé un bilan du marché, de la consommation et des usages.

Les estimations des chiffres du marché 2023 sont le résultat de la collaboration entre quatre organismes fournissant leurs données au Sell et permettant de dresser une analyse précise de l'activité du secteur :

- GSD pour le marché physique ;
- GSD et GameTrack pour le marché digital ;
- data.ai et GameTrack pour le marché mobile ;
- IDC pour le hardware et les écrans PC gaming.

À propos de GSD (Game Sales Data)

Démarré en 2013, le projet GSD est le résultat d'une démarche européenne menée par VGE (Video Games Europe) auprès d'une centaine de partenaires, ayant pour objectif d'unifier la collecte des données de vente à travers les différents territoires et de regrouper ces dernières, qu'elles soient physiques ou dématérialisées, au sein d'un unique outil mis à la disposition des organisations professionnelles, des distributeurs et des éditeurs de jeux vidéo participant au panel. Le panel *retail* est déployé dans 25 pays européens. Le panel *digital* GSD couvre aujourd'hui 53 pays répartis sur les zones Europe, Amérique du Nord, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique. Le panel est opéré par Sparkers.

– **Panel *retail*** : les données de vente de jeux vidéo sont transmises par les *retailers* de chaque pays sur une base hebdomadaire. Les données sont standardisées, agrégées, anonymisées et extrapolées pour recréer l'intégralité du marché. Afin de garantir une base de données de produits fiable et uniforme, les informations relatives aux catalogues sont directement fournies par les éditeurs. En parallèle, les éditeurs et les distributeurs transmettent des données permettant d'affiner les modèles de calculs d'extrapolation, offrant une vision plus fine des marchés dont la couverture du panel *retail* n'est pas de 100 %.

– **Panel *digital*** : les données de ventes dématérialisées couvrent les ventes de jeux complets réalisées sur le PlayStation Network (PSN), le Xbox Live (XBL), le Nintendo eShop (éditeurs tiers) et les réseaux de vente PC (Steam, Epic, stores propriétaires). Les chiffres de vente sont communiqués chaque semaine directement par 38 éditeurs de jeux vidéo participant au projet et ne nécessitent donc pas d'extrapolation. GSD est la seule source de données des téléchargements de jeux complets basée sur les ventes réelles. À partir de 2024, GSD suit également les *in-game purchases* (DLC) dans le panel *digital*.

À propos de GameTrack

GameTrack est un projet mis en place en 2011, opéré par Ipsos pour le compte de VGE (Video Games Europe). Les données GameTrack sont issues d'enquêtes mensuelles publiées à récurrence trimestrielle. Elles analysent les caractéristiques démographiques des joueurs européens, leurs comportements de jeu et d'achat toutes plateformes confondues, permettant ainsi d'obtenir une vision approfondie de leurs habitudes de jeu et d'usages. Les pays couverts sont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. GameTrack et le projet GSD fournissent une vision plus globale des marchés dans lesquels ils opèrent.

Les données GameTrack sont communiquées à fréquence trimestrielle à partir de deux enquêtes :

- une enquête *offline*, réalisée une fois par an à partir d'un échantillon de 1 000 personnes de 15 ans et plus. Elle est utilisée pour pondérer les réponses d'un sondage en ligne plus détaillé permettant de contextualiser les résultats ;
- une enquête *online*, conduite mensuellement auprès d'un échantillon total de 3 000 personnes par trimestre, âgées de 6 à 64 ans.

À propos d'IDC

IDC suit les ventes de centaines de catégories de produits grand public et professionnels (*hardware* comme *software*) dans le monde entier. Il se base sur les données collectées auprès des fournisseurs (OEM, fabricants de composants ou de produits finis, éditeurs...), des revendeurs (distributeurs, grossistes, VAR, opérateurs...) ainsi que des sondages menés auprès des consommateurs et des utilisateurs finaux. Ces informations sont consolidées à l'échelle mondiale, vérifiées en local et confrontées lors de recherches supplémentaires (rapports financiers et économiques, éléments démographiques...).

À propos de data.ai

data.ai fournit des données et des *insights* sur le marché des applications et des jeux mobiles qui permettent aux éditeurs et aux sociétés d'améliorer leur performance mobile.

Pierre-Jean BENGHOZI et Philippe CHANTEPIE, *Jeux vidéo, l'industrie culturelle du XXI^e siècle ?*, Presses de Science Po / Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », 2017

Loup WOLFF et Philippe LOMBARDO, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020

Baromètre annuel du jeu vidéo en France, édition 2023, Syndicat national du jeu vidéo (SNJV)

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », avril 2024

L'Essentiel du jeu vidéo. Bilan du marché français 2023, Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (Sell), mars 2024

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4, juillet 2024

L'éducation artistique et culturelle *via* la part collective du Pass Culture en 2022-2023

Les données sont tirées d'Adage (application dédiée à la généralisation de l'EAC) qui sert de plateforme aux établissements scolaires pour accéder au financement de projet et d'action *via* la part collective du pass Culture. Le référent culture est un « professeur volontaire qui a pour mission d'assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement » et de « veiller au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre du temps scolaire et/ou périscolaire ».

Sylvie OCTOBRE et Claire THOUMELIN, *Éducation artistique et culturelle : les usages du pass Culture dans les collèges et lycées en 2022-2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-2, 2024

Mustapha TOUAHIR et Claire THOUMELIN, *L'Éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019. État des lieux*, Paris, Ministère de la Culture, coll. « Culture chiffres », 2020-3, 2020

Vademecum de la part collective du pass Culture, Paris, Ministère de la Culture, octobre 2022 – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-EAC-pour-s-ouvrir-au-monde/Vademecum-de-la-part-collective-du-pass-Culture>

Livre et lecture publique

Les principales données sur la production commercialisée – titres et exemplaires produits, chiffre d'affaires et quantité de livres vendus des maisons d'édition – proviennent de l'enquête annuelle de branche conduite par le Syndicat national de l'édition auprès des éditeurs depuis 1954. Obligatoire pour les éditeurs, elle concerne l'activité d'édition de livres regroupée sous le code NAF rév. 258.11Z et inclut l'édition de livres audio et celle de contenus éditoriaux multimédias. Elle exclut les activités de diffusion et de distribution. L'enquête annuelle de branche prend en compte uniquement l'activité et la production éditoriale réalisée et vendue en France.

L'échantillon est issu de l'ensemble de la profession (l'appartenance au syndicat n'est pas un critère). Le SNE recense près de 3 000 structures d'édition référençant au moins un titre dans le circuit de distribution du livre, mais seulement 1 000 ont une activité régulière et 400 une activité significative. Le chiffre d'affaires est net de retours. Le panel d'éditeurs est constitué de 160 éditeurs répondants, représentant près de 650 marques.

Le panel de distributeurs exploité par le DEPS pour aborder la question de la diversité sur le marché du livre a été mis en place.

La répartition des ventes de livres par canaux de distribution provient d'un panel de 3 000 personnes âgées de 15 ans et plus représentatives de la population française métropolitaine interrogées chaque mois par TNS-Sofres sur leurs achats de livres, hors livres scolaires et encyclopédies en fascicules.

Le baromètre des prêts en bibliothèque 2021 est réalisé par le Service du livre du ministère de la Culture à partir d'un échantillon de 164 établissements représentatifs de la typologie des bibliothèques françaises ainsi que des volumes de population qu'elles desservent (3,5 millions d'habitants). L'analyse des prêts a été réalisée sur une sélection de données correspondant à 9,74 millions d'enregistrements et à 371 000 acquisitions.

Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques

– www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques

Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre – www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-lecture2

Syndicat national de l'édition (SNE) – www.sne.fr

Étienne MERCIER, Laurene BOISSON et Alexandre LERAY, *Les Jeunes Français et la lecture. Résultats 2024*, Centre national du livre, 2024

Les Français et la lecture, édition 2023, Centre national du livre, 2023

Les Chiffres de l'édition. Rapport statistique du SNE. France et international. 2023-2024, Syndicat national de l'édition, 2024

Monuments historiques et sites patrimoniaux

Chaque année, de nouveaux arrêtés de classement parmi les monuments historiques et d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sont pris conformément à la loi du 31 décembre 1913. Ils sont intégrés à la base documentaire Mérimée des immeubles protégés.

De même, les objets classés au titre des monuments historiques sont répertoriés dans la base de données documentaire Palissy de la Direction générale des patrimoines.

Les monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques sont également répertoriés dans l'application Agrégée, outil de mise en réseau des services régionaux, départementaux et centraux pour la gestion des monuments historiques. Cet outil permet notamment de planifier et de suivre les interventions pour chaque unité de patrimoine. C'est de cette base de données que sont extraits les nombres de monuments inscrits et classés au titre des monuments historiques.

Les entrées dans les monuments nationaux gérés par le Centre des monuments nationaux sont issues des billetteries de chaque établissement ouvert au public. Depuis 2007, les entrées annuelles comprennent les entrées réalisées avec le Paris Museum Pass.

Le label « Villes et pays d'art et d'histoire » est attribué depuis 1985 par le ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines. Il garantit, par une convention entre l'État et les collectivités territoriales, une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture des villes ou pays concernés. Ce label fait suite à l'ancienne appellation ville d'art, centrée sur le développement touristique. Les labels « Jardin remarquable » et « Maison des illustres » ont été mis en place respectivement en 2004 et en 2011.

Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés – www.an-patrimoine.org

Centre des monuments nationaux (CMN) – www.monuments-nationaux.fr

Comité des parcs et jardins de France – www.parcsetjardins.fr

Patrimostat. Édition 2023, Paris, Ministère de la Culture, septembre 2024

Rapport annuel d'activité, Centre des monuments nationaux, 2023

Protection, labels et appellations, Paris, Ministère de la Culture – <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations>

Unesco – <https://whc.unesco.org/fr/list/>

Musées

Est considérée comme musée, au sens de la loi, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. L'appellation « Musées de France » est attribuée en application de l'article 18 de la loi n° 2002-5 modifiée du 4 janvier 2002 et peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne morale de droit privé à but non lucratif. Les musées de France comprennent les musées nationaux, les musées de l'État dont le statut est fixé par décret, les musées classés en application des lois et règlements en vigueur antérieurement à la nouvelle loi et les musées précédemment contrôlés par le ministre chargé de la Culture ou le ministre chargé de la Recherche sous réserve des dispositions prévues par la loi.

La fréquentation de ces musées est suivie par le dispositif Patrimostat, anciennement Muséostat, du DEPS.

Les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Ce sont soit des établissements publics (EP), soit des services à compétence nationale (SCN). Ils font partie des musées de France.

Une modification de la procédure des acquisitions des musées nationaux est entrée en vigueur en 2004. Les acquisitions sont désormais décidées, pour les musées « services à compétence nationale », par arrêté du ministre chargé de la Culture, et pour les musées « établissements publics », par décision de l'autorité compétente de ces établissements, après avis de leur commission d'acquisition et, en fonction des valeurs des œuvres, du Conseil artistique des musées nationaux.

Patrimostat, éditions 2022, 2023 et 2024 – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Patrimostat>

Liste des musées de France – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Les-musees-en-France/Les-musees-de-France/Sites-Internet-des-musees-de-France>

Nathalie BERTHOMIER et Anne JONCHERY, *Visites de musée et d'exposition au fil de l'âge*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2023-1, janvier 2023 – <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2023/Visites-de-musee-et-d-exposition-au-fil-de-l-age-CE-2023-1>

Rapports d'activité 2023 des musées (Louvre, Quai Branly-Jacques Chirac, Cité de l'architecture et du patrimoine, Picasso Paris, Palais de la Porte Dorée, Rodin, Mucem, Louvre-Lens, Centre Pompidou Metz)

Musique

La création dans le domaine de la musique et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Un conventionnement à 2, 3 ou 4 ans permet d'accompagner le développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps, selon son degré de maturité, la reconnaissance de son travail, ses formats de création et son rayonnement. Le dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées.

Musique enregistrée

Les statistiques des ventes de phonogrammes sont publiées par le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep) à partir des données produites par l'institut GfK. Ces données concernent les ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet, et proviennent d'une enquête réalisée auprès du panel de distributeurs de GfK. Il s'agit du chiffre d'affaires au niveau du marché de détail. Comme pour les ventes en format physique, l'institut GfK a constitué un panel de plates-formes de téléchargement et d'écoute en flux, et recense tous les mois les références qui y sont vendues ou écoutées. La répartition par canal de distribution se fonde sur les ventes des majors (EMI, Sony, Universal et Warner) aux enseignes de distribution. Cette étude est également réalisée par GfK mais n'est pas à confondre avec le panel de distributeurs qui, lui, se base sur les ventes des enseignes aux consommateurs. Depuis 2018, le Snep utilise une nouvelle méthodologie pour évaluer les tailles de marchés. À partir du panel Snep, il applique un taux de couverture fourni par les données GfK pour les marchés physique et numérique.

Syndicat national de l'édition phonographique (Snep) – www.snepmusique.com

Loup WOLFF et Philippe LOMBARDO, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020

Indicateurs de la diversité musicale dans le paysage radiophonique. Rapport 2019, Observatoire de l'économie de la musique, Centre national de la musique

Observatoire du dépôt légal, données 2020, Bibliothèque nationale de France – <https://www.bnf.fr/fr/lobservatoire-du-depot-legal>

Indicateurs de la diversité musicale dans le paysage radiophonique. Année 2022, Observatoire de l'économie de la musique/Centre national de la musique, septembre 2023

Global Music 2023, IFPI, 2023

Observatoire du dépôt légal. Données 2020, Bibliothèque nationale de France, 2022

La Production musicale française en 2022, Snep, janvier 2023

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4, juillet 2024

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », avril 2024

Poids économique direct de la culture

Le poids économique direct de la culture est mesuré par la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles. Son champ statistique se fonde sur une définition harmonisée de la culture, décidée en 2009 de façon conjointe par les différents services statistiques européens de la culture, sous l'égide d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne. Il est défini en référence à la nomenclature des activités économiques dans la communauté européenne (Nace), par la sélection de 34 codes parmi les 732 qui composent la déclinaison française de la Nace à son niveau le plus désagregé, la NAF (voir ci-dessous).

Le champ harmonisé au niveau européen correspond au poids direct des branches culturelles, à l'exclusion des activités indirectement culturelles (l'imprimerie par exemple) et des activités induites par ces branches (la partie du BTP dédiée à la rénovation du patrimoine par exemple).

Le calcul de la valeur ajoutée à ce niveau détaillé de la nomenclature des branches s'appuie sur des valeurs issues de la comptabilité nationale diffusée à un niveau assez agrégé par l'Insee. Ces valeurs sont ventilées à l'aide de clés de répartition issues des enquêtes sectorielles annuelles de l'Insee auprès des entreprises (ESA) pour la partie marchande, et issues de plusieurs sources du ministère de la Culture (enquêtes sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales, budget des établissements publics culturels notamment) pour la partie non marchande. L'estimation des années les plus récentes est faite à partir des indices de chiffres d'affaires élaborés par l'Insee à partir des déclarations mensuelles de chiffres d'affaires faites par les entreprises pour le paiement de la TVA (indices CA3).

Activités culturelles

4761Z – Commerce de détail de livres en magasin spécialisé [LIV]
 4762Z – Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé [PR]
 4763Z – Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéos en magasin spécialisé [AV]
 5811Z – Édition de livres [LIV]
 5813Z – Édition de journaux [PR]
 5814Z – Édition de revues et périodiques [PR]
 5821Z – Édition de jeux électroniques [Av]
 5911A – Production de films et de programmes pour la télévision [AV]
 5911B – Production de films institutionnels et publicitaires [AV]
 5911C – Production de films pour le cinéma [AV]
 5912Z – Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision [AV]
 5913A – Distribution de films cinématographiques [AV]
 5913B – Édition et distribution vidéo [AV]
 5914Z – Projection de films cinématographiques [AV]
 5920Z – Enregistrement sonore et édition musicale [AV]
 6010Z – Édition et diffusion de programmes radio [AV]
 6020A – Édition de chaînes généralistes [AV]
 6020B – Édition de chaînes thématiques [AV]
 6391Z – Activités des agences de presse [PR]
 7111Z – Activités d'architecture [ARCHI]
 7311Z – Activités des agences de publicité [PUB]
 7410Z – Activités spécialisées de design [ART]
 7420Z – Activités photographiques [ART]
 7430Z – Traduction et interprétation [LIV]
 7722Z – Location de vidéocassettes et disques vidéo [AV]
 8552Z – Enseignement culturel [EC]
 9001Z – Arts du spectacle vivant [SV]
 9002Z – Activités de soutien au spectacle vivant [SV]
 9003A – Création artistique relevant des arts plastiques [ART]
 9003B – Autre création artistique [ART]
 9004Z – Gestion de salles de spectacles [SV]
 9101Z – Gestion des bibliothèques et des archives [PAT]
 9102Z – Gestion des musées [PAT]
 9103Z – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires [PAT]

Valérie DEROIN, *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-3, décembre 2011

Yves JAUNEAU, « La culture : quel poids dans le PIB ? », *Cahiers français*, n° 382, août 2014

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4, juillet 2024

Presse écrite

Les titres de la presse éditeur sont enquêtés chaque année par la Direction générale des médias et des industries culturelles, Sous-direction de la presse écrite et des métiers de l'information, du ministère de la Culture, par l'intermédiaire des sociétés qui les éditent. L'appartenance d'un titre à la presse éditeur est déterminée à partir de

plusieurs critères : appartenance syndicale, périodicité de la publication, mode de diffusion, commercialisation, etc. La presse de groupement, administrative, d'entreprise (environ 40 000 titres) n'est pas enquêtée. Les titres sont classés par périodicité et catégorie.

Le chiffre d'affaires comprend les recettes de ventes au numéro et par abonnement, y compris les commissions à la distribution et aux agents de la vente et les recettes de publicité et d'annonces, incluant les commissions et rémunérations d'intermédiaires. Il est exprimé hors TVA.

La diffusion totale des journaux et revues comprend les ventes au numéro et par abonnement, payantes et gratuites, en France et à l'étranger. Elle est certifiée par Diffusion contrôle, organisme de contrôle de la diffusion de la presse, qui procède par déclaration sur l'honneur, réalisation d'un contrôle et établissement d'un procès-verbal.

L'étude annuelle de l'institut Reuters est réalisée par questionnaire en ligne. Elle est menée par YouGov dans 38 pays, dont 24 en Europe, 6 en Amérique du Nord et du Sud, 7 en Asie et 1 en Afrique.

Le baromètre annuel de confiance dans les médias est réalisé par Vérian pour le quotidien *La Croix*. L'enquête a été réalisée par méthode des quotas. L'échantillon est représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

L'audience de la presse est mesurée par l'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM). Les chiffres de l'Observatoire de la presse et des médias sont établis à partir de l'analyse des données de diffusion et de dénombrement de l'ensemble des adhérents des différents bureaux de l'ACPM (presse grand public, presse professionnelle, presse gratuite, magazines de marque, annuaires et guides, sites et applications).

Pour les analyses de la presse, les chiffres utilisés sont issus des déclarations de diffusion sur l'honneur fournies par les membres de l'ACPM, sauf pour les adhérents dont les contrôles ont été réalisés avant le 15 mars, pour lesquels sont utilisées les données des procès-verbaux.

Seuls les titres ou sites ayant eu des données sur l'ensemble de l'année $n - 1$ apparaissent dans les différents podiums. Toutes les études ont été faites à périmètre constant sur deux ans.

Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM) – www.acpm.fr

Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles – www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Presse-ecrite2

Baromètre annuel Media rating – https://www.366.fr/app/uploads/2024/03/media-rating_edition-2024_28fevrier2024-br-1.pdf

Observatoire des métiers de la presse – <https://data.metiers-presse.org/>

Observatoire de l'e-pub. *Bilan FY 2021, 27^e édition, 2022* – https://www.sri-france.org/wp-content/uploads/2022/02/7%C2%B0Observatoire-E-Pub-FY-2021_VF030222.pdf

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique de la culture en 2022*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-4, juillet 2024

Laure SALVAING, Guillaume CALINE et Alexandre VASSAS, *La Confiance des Français dans les médias. 38^e édition du baromètre La Croix/Vérian/La Poste. Résultats d'enquête*, janvier 2025 – <https://www.veriangroup.com/fr/news-and-insights/barom%C3%A8tre-de-la-confiance-des-fran%C3%A7ais-dans-les-media>

Laurent LAFON et David ASSOULINE, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête afin de mettre en lumière les processus ayant permis ou pouvant aboutir à une concentration dans les médias en France et d'évaluer l'impact de cette concentration dans une démocratie*, Sénat, n° 593, 29 mars 2022 – <https://www.senat.fr/rap/r21-593-1/r21-593-11.pdf>

Radio

Les chiffres d'audience de la radio et des contenus audio proviennent de l'enquête Global Audio de Médiamétrie. L'étude Global Audio mesure les usages audio (couverture, duplication, profil et volume d'écoute) et les contextes d'écoute (localisations, supports, moments d'écoutes). Le périmètre étudié comprend la radio en direct (FM/ DAB+ ou via Internet), les podcasts radio (replay et natifs) et autres que radio, les livres audio, les services de *streaming* musical (gratuit et par abonnement), le *streaming* musical en fond sonore sur les plateformes vidéo et les bibliothèques de musique personnelle (CD, MP3, achat de titres, vinyle, etc.).

L'enquête EAR (Étude audience radio) réalisée par Médiamétrie est une enquête permanente : 100 000 interviews réalisées auprès de la population âgée de 13 ans et plus réparties sur 10 mois de septembre à juin, dimanches et jours fériés compris. L'enquête est réalisée depuis les terrains d'enquête de Médiamétrie basés à Amiens et à Petit-Quevilly (dans l'agglomération rouennaise) via des interviews téléphoniques assistées par ordinateur (système CATI).

La représentativité socio-démographique et la stratification géographique de l'échantillon sont contrôlées au quotidien, les interviews sont équiréparties entre les jours d'enquête d'une même période. Les personnes sont interrogées entre 17 h 30 et 21 h 30 sur leur téléphone fixe ou mobile (pour les abonnés exclusifs du mobile).

L'Arcom, haute autorité chargée de la régulation de la communication audiovisuelle et numérique, publie chaque année un référentiel des usages numériques qui agrège des données issues de différentes sources établies et fournit notamment des éléments chiffrés et centralisés sur les déploiements des réseaux fixes, la couverture des réseaux mobiles, l'accès à Internet, l'équipement des foyers, les usages Internet, les pratiques audiovisuelles et créatives.

L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) publie chaque année un baromètre du numérique réalisé par le Crédoc pour le Conseil général de l'économie (CGE), l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

L'observatoire de la diversité musicale est publié par le Centre national de la musique. La diversité est appréhendée sous tous ses aspects, de la production à la diffusion. La diversité mesurée concerne les titres et les artistes, l'exposition

des œuvres francophones et de production française, la répartition des esthétiques musicales, le renouvellement de la création et la diversité des modèles économiques. Pour identifier la langue d'interprétation, le critère retenu est le suivant : la langue chantée d'un titre correspond à la langue majoritaire des paroles. La catégorie francophone regroupe le français et les langues régionales en usage en France (basque, breton, corse, créole, etc.). Elle est qualifiée à partir des informations déclarées par les producteurs de phonogrammes ou leurs mandataires, analysées d'une part à l'aide d'une technologie basée sur le *machine learning*, et croisées d'autre part avec les données DDEX REN. Il faut souligner que la règle de qualification ainsi définie diffère de celle de l'Arcom et ne permet pas de comparaisons avec les données produites par le régulateur sur cet indicateur.

Les recettes publicitaires nettes des radios sont mesurées par l'Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep). L'Irep réalise chaque année une mesure du marché publicitaire qui se base sur une enquête conduite auprès de l'ensemble des régies publicitaires (télévision, cinéma, radio, Internet, presse, etc.).

Arcom – www.arcom.fr

Institut de recherches et d'études publicitaires – www.irep.asso.fr

Médiamétrie – www.mediametrie.fr

Arcom, *Référentiel des usages numériques*, juin 2024

Crédoc, *Baromètre du numérique. Édition 2023*, mai 2024

Centre national de la musique, *Indicateurs de la diversité musicale en radio. Année 2022*, septembre 2023

Xavier EUTROPE, « Les 9 dates qui ont fait le podcast français », *La Revue des médias*, 15 avril 2022

Global Audio, Médiamétrie, avril 2023

François HURARD et Nicole PHOYU-YEDID, *L'Écosystème de l'audio à la demande (« podcasts ») : enjeux de souveraineté, de régulation et de soutien à la création audionumérique*, Paris, Ministère de la Culture, Inspection générale des affaires culturelles, novembre 2020

Mediamétrie, *L'Année Radio 2022-2023*, octobre 2023

Mediamétrie, *L'Année Radio 2023-2024*, octobre 2024

Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers de France hexagonale. *Résultats pour le second semestre 2023 pour la télévision et la radio*, Arcom, 2024

Florence PHILBERT, *Projet annuel de performance. Compte de concours financiers. Programme 843. Radio France*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 2024

Centre national de la musique, *La Radio en 2023. Indicateurs de la diversité musicale*, 2024

Suivi conjoncturel des secteurs culturels marchands

Cette fiche présente la description et l'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires trimestriel des secteurs culturels marchands dans le contexte de la crise économico-sanitaire due à la pandémie de Covid-19, sur la base de la nomenclature *ad hoc* d'activités retenue pour l'étude du DEPS de l'impact de la crise parue durant l'été 2020.

Département des études, de la prospective et des statistiques, *Analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels. Synthèse*, Paris, Ministère de la Culture, mai 2020

Julien GIORGI et Suzanne SCOTT, *Crise sanitaire dans le secteur culturel. Impact de la pandémie de Covid-19 et des mesures de soutien sur l'activité et la situation financière des entreprises culturelles en 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-1, février 2022

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-2, avril 2024

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 1^{er} trimestre 2024*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2024-3, juillet 2024

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-1, juin 2023

Sorties culturelles des Français

L'enquête Conditions de vie et aspirations du Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), menée chaque année depuis 1978, suit les opinions, valeurs et comportements des Français. Sur commande du service statistique du ministère de la Culture, un module de questions concernant les comportements en matière de sorties culturelles a été introduit dans la vague d'enquêtes d'octobre 2023. L'enquête a été réalisée en ligne auprès de 3 000 interviewés, résidents en France entière (France métropolitaine, Corse et DROM-COM) et âgés de 15 ans et plus. Cette enquête permet de connaître les pratiques de sorties culturelles des Français dans les lieux de spectacle vivant et les salles de cinéma ainsi que les freins à ces sorties, d'articuler les résultats avec les grandes tendances sociétales et de repérer les tendances émergentes. Elle ne permet toutefois pas de mener des analyses aussi détaillées que l'enquête sur les pratiques culturelles en France menée par le ministère de la Culture, qui constitue le dispositif d'observation principal des loisirs et des pratiques culturelles, et de leurs évolutions. La dernière et sixième édition de cette enquête décennale a été menée tout au long de l'année 2018 auprès d'un échantillon de plus de 9 200 personnes âgées de 15 ans et plus en France métropolitaine.

Léa GARCIA, Anne JONCHERY et Claire THOUMELIN, *Les Sorties culturelles des Français et leurs pratiques en ligne en 2023. Cinéma, concert et théâtre*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2024-2, avril 2024

Télévision

La mesure de référence de l'audience des chaînes de télévision est fournie en France par l'enquête Médiamat de Médiamétrie. Le Médiamat, mesure automatique de référence de l'audience de la télévision en France, prend en compte l'audience des programmes regardés à domicile sur le téléviseur et l'audience en dehors du domicile et en mobilité quel que soit l'écran : téléviseur, ordinateur, smartphone, tablette.

Au 26 décembre 2022, le panel Médiamat était composé de 11 235 individus âgés de 4 ans et plus vivant dans 5 002 foyers équipés d'un audimètre fixe pour chacun des téléviseurs du foyer. Ce panel est représentatif des individus résidant en France métropolitaine et possédant la télévision dans leur résidence principale. L'audience hors domicile et en mobilité est mesurée grâce à un panel d'individus portant un audimètre miniature les accompagnant dans leurs activités au quotidien, au sein duquel on compte environ 4 500 personnes âgées de 15 ans et plus équipées de télévision. Ainsi, le Médiamat délivre l'audience de la télévision sur le téléviseur à domicile, en dehors du domicile et en mobilité, quel que soit l'écran, pour les 15 ans et plus et l'audience de la télévision à domicile et en tant qu'invités pour les 4-14 ans. L'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique publie chaque semestre les *Chiffres clés* de l'audiovisuel français regroupant des données relatives à la diffusion et à l'écoute de la télévision et de la radio ; y figurent les informations relatives à son rôle de régulateur, comme le nombre de chaînes nationales et locales. Ces *Chiffres clés* s'appuient sur l'étude de référence Home Devices réalisée auprès de 10 000 foyers par trimestre, par téléphone et Internet.

Dans le cadre de son rôle de régulation, l'Arcom enregistre également les grilles de programmes des chaînes de télévision hertziennes. L'Arcom dispose ainsi du nombre d'heures consacrées à chaque genre de programme pour chacune des chaînes. L'étude de l'offre de programmes est réalisée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Les chaînes de télévision sont soumises à des obligations d'investissement dans la production cinématographique française, celles-ci correspondant à des pré-achats de films au niveau du scénario ou de la coproduction. Parallèlement, les chaînes ne peuvent diffuser qu'un certain nombre de films par an, nombre qui va de pair avec leur niveau d'obligation d'investissement. Afin de contrôler le respect de ces obligations, le CNC et le CSA disposent d'une base commune recensant toute une série de données sur la diffusion des films à la télévision, comme le nombre de diffusions par chaîne, par case horaire ou par catégorie de film.

Le site sur les programmes télévisés spécialisé en télévision de rattrapage www.tv-replay.fr réalise chaque année une étude pour le CNC. Elle présente l'offre de programmes des chaînes nationales gratuites disponibles en télévision de rattrapage, en nombre de vidéos et en volume horaire. Les sociétés NPA Conseil et GfK réalisent, toujours pour le CNC, une étude annuelle sur la consommation en nombre de vidéos vues. Ils se basent sur les déclarations des régies publicitaires. Les recettes des chaînes de télévision sont estimées par le CNC à partir des comptes annuels publiés par les chaînes.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – www.cnc.fr

Conseil supérieur de l'audiovisuel – www.csa.fr

Médiamétrie – www.mediametrie.fr

Institut de recherches et d'études publicitaires – www.irep.asso.fr

Syndicat national de l'édition phonographique – www.snepmusique.com

Rapport annuel d'activité 2023, Arcom, 2023

Médiamat annuel 2023, Médiamétrie, janvier 2024

Palmarès annuel des émissions, coll. « Résultats et repères », Médiamétrie, janvier 2024

Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers en France hexagonale, résultats des 3^e et 4^e trimestres 2022 pour la télévision, Arcom, juillet 2023

Crédoc, Baromètre du numérique. Édition 2023, mai 2024

Bilan 2023, Centre national de la cinématographie, 2024

Étude de l'impact environnemental des usages audiovisuels en France, Arcom, octobre 2024

Théâtre et arts associés

La création dans le domaine du théâtre et des arts associés et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. Les compagnies de théâtre, marionnettes, cirque et arts de la rue peuvent solliciter différentes subventions auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Un conventionnement à 2, 3 ou 4 ans permet d'accompagner le développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps, selon son degré de maturité, la reconnaissance de son travail, ses formats de création et son rayonnement. Le dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Ces crédits nouveaux ont permis de mettre en œuvre un nouveau conventionnement de deux ans qui n'existait pas pour le secteur du théâtre et ont contribué à accélérer un rééquilibrage en faveur des équipes dirigées par des femmes, mais aussi d'une plus grande diversité des esthétiques et des formes (cirque, arts de la rue, marionnettes).

Les résultats d'activité des théâtres privés sont établis par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), qui prélève la taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique. Cette taxe est l'instrument principal du système de solidarité organisé par l'ASTP pour soutenir la création, la production et la diffusion théâtrale dans le secteur privé. Instaurée le 1^{er} janvier 2004 par le Parlement (loi de finance rectificative du 31 décembre 2003), cette taxe de nature fiscale est un impôt affecté. Elle vise l'ensemble des spectacles issus du secteur théâtral privé, y compris lorsqu'ils sont diffusés par un établissement à statut public ou subventionné. La taxe est perçue au taux de 3,5 % sur la billetterie hors taxe des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique organisés sur le territoire français, départements d'outre-mer compris. Perçue au profit de l'ASTP, qui en est à la fois l'organisme collecteur et son bénéficiaire, elle alimente divers dispositifs de soutien, dont certains sont réservés aux adhérents de l'association et d'autres ouverts à tous les redevables de la taxe.

Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique – <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/theatre-spectacles>

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) – www.astp.asso.fr

Pascal GUILLAUME (sous la dir. de), *Rapport d'activité 2023*, Association pour le soutien du théâtre privé

Tourisme et culture

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT, <http://www.unwto.org>), institution spécialisée des Nations unies destinée à promouvoir et à développer le tourisme, définit le tourisme comme « les activités (occupations) déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel, pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Dans le système d'observation statistique du tourisme :

- un touriste est un visiteur qui passe au moins une nuit (et moins d'un an) hors de son domicile ;
- un excursionniste est un visiteur qui réalise un aller-retour dans la journée à plus de 100 kilomètres de son domicile ; les allers-retours transfrontaliers sont comptés quelle que soit leur distance (hors déplacements domicile-lieu de travail ou lieu d'études, relevant de l'environnement habituel).

L'OMT réalise diverses publications conjoncturelles et structurelles sur le tourisme international bâties en grande partie sur les données qu'elle rassemble auprès des services statistiques nationaux. L'OMT a mis en place des règles communes dans le domaine de l'observation statistique du tourisme ; les normes méthodologiques internationales ont été approuvées par la commission de statistique des Nations unies, à la fois pour le cadre général des statistiques du tourisme et pour le compte satellite du tourisme.

Le Compte satellite du tourisme (CST) mobilise toutes les sources statistiques disponibles en matière de production et de consommation de produits touristiques. Les règles d'évaluation sont cohérentes avec celles utilisées dans les comptes nationaux ; la consommation touristique intérieure (CTI) mesure la partie de la consommation des visiteurs résidents et non résidents (touristes et excursionnistes) qui a été acquise par les visiteurs auprès de fournisseurs français de services (et de biens de consommation), au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués dans l'année considérée, en France ou à partir du territoire français.

Un dispositif statistique national du tourisme fournit données et analyses grâce au partenariat entre l'Insee, France Tourisme Observation (Atout France) et la Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme : ADN Tourisme.

Atout France, Agence de développement touristique de la France, est l'opérateur de l'État chargé de renforcer le positionnement de la destination France à l'international et d'accompagner le développement de l'offre touristique française. L'agence met à la disposition des professionnels du tourisme des outils d'observation et de compréhension de la demande touristique : elle entretient un dispositif approfondi et permanent de veille et d'analyse des marchés touristiques, ainsi que de suivi annuel de la fréquentation de quelque 4 000 sites et événements touristiques de plus de 10 000 visites annuelles en métropole.

L'enquête mensuelle de fréquentation des hébergements touristiques collectifs est conduite par l'Insee. Le suivi de la demande touristique (SDT) permet d'estimer le nombre de nuitées passées par les résidents de France métropolitaine dans l'ensemble des hébergements marchands ou non marchands, en métropole, dans les DOM et à l'étranger, à partir de leur déclaration.

Les données sur l'activité touristique des Français, en France (et à l'étranger) sont issues de l'enquête Suivi de la demande touristique (SDT). Cette enquête mensuelle est réalisée par voie postale auprès d'un panel de 20 000 personnes, âgées de 15 ans ou plus, représentatif de la population résidente (française ou étrangère).

L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) est désormais du seul ressort de la Banque de France. Les données recueillies sur les activités, culturelles en particulier, déclarées par les visiteurs étrangers (non résidents) durant leur séjour en France font l'objet d'une expertise méthodologique en cours.

La connaissance des touristes étrangers qui fréquentent les sites et les événements culturels peut toujours être alimentée par leur dénombrement établi à partir de l'identification de leur origine géographique (pays), remontant des établissements culturels. Il en va de même pour les touristes, et excursionnistes, résidents, à partir de l'identification de leur région ou de leur département de résidence (code postal).

Seule une partie des établissements culturels réalisent toutefois de tels dénombrements. Ces derniers nécessitent la mobilisation des personnels d'accueil et peuvent ne pas couvrir la totalité des visiteurs (billets groupés ou passes, visiteurs exonérés non comptabilisés, achats en ligne, jours de gratuité générale, etc.).

Les données de fréquentation des sites culturels (musées et monuments) et la part des entrées des étrangers sont collectées par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture (dispositif « Patrimostat ») ainsi que par le Centre des monuments nationaux et Paris musées (Ville de Paris). L'information à partir de la billetterie peut s'avérer inopérante pour des lieux ou événements ouverts et gratuits (en l'absence de contremarques). Des estimations peuvent également être produites à partir d'enquêtes par sondage auprès des visiteurs. Cette pluralité persistante des systèmes de comptage rend l'agrégation des données toujours délicate.

Les autres méthodes de comptabilisation ou d'estimation, à partir des informations de géolocalisation automatique des mobiles téléphoniques par exemple (plus que des autres traces électroniques issues de l'utilisation de certaines applications mobiles), restent utilisées de manière parcimonieuse. Elles requièrent toujours d'être croisées avec les données issues des sources plus traditionnelles afin de corriger les différents biais inhérents à ces autres sources d'information.

Memento. Portrait touristique de l'année 2023, Atout France, mai 2024, 40 p.

Note de conjoncture de l'économie touristique. Synthèse des tendances du secteur, Atout France, mars 2024 – <https://www.atout-france.fr/fr/actualites/note-de-conjoncture-mars-2024>

« Fréquentation touristique dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques. 4^e trimestre 2023 », *Informations rapides*, n° 35, 15 février 2024

« L'Essentiel sur... le tourisme », *Chiffres clés*, 26 septembre 2024 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7653005>

Patrimostat 2024. Fréquentation des patrimoines, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, septembre 2024 – <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/patrimostat/patrimostat-2024>

Vidéo

Les statistiques sur la consommation de vidéos physiques et dématérialisées par les ménages sont publiées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à partir des données produites par l'institut GfK. Ces données concernent, pour la vidéo physique, les ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires et les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet et proviennent d'une enquête réalisée auprès du panel de distributeurs de GfK. Comme pour la vidéo physique, l'institut GfK a constitué un panel de plates-formes de vidéos à la demande généralistes et recense tous les mois les références qui y sont vendues ou louées.

Le CNC et Médiavision se sont associés pour mettre en place une enquête sur les publics des cinémas : Publiné, enquête mise en œuvre par l'institut Harris interactive. Les données concernent les individus âgés de 15 ans et plus qui sont allés au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois. Cette enquête renseigne notamment sur les pratiques vidéo. Le CNC a également mis en place un baromètre sur les pratiques des internautes en matière de vidéos à la demande. Ces données proviennent d'une enquête en ligne menée par l'institut Harris interactive auprès de 15 000 individus âgés de plus de 15 ans.

CNC, *Observatoire de la vidéo à la demande*, janvier 2024

CNC, *Statistiques par secteur (open data)*, août 2022

Crédoc, *Baromètre 2023 du numérique. Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, rapport réalisé pour l'ANCT, l'Arcep, le CGE et l'Arcom, mai 2024

Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », avril 2024

Index des cartes, tableaux et graphiques

Suivi conjoncturel des secteurs culturels marchands

Évolution annuelle des chiffres d'affaires en volume des secteurs culturels marchands, 2019-2023	13
Évolution annuelle des chiffres d'affaires en valeur des secteurs culturels marchands, 2019-2023	14
Chiffre d'affaires en volume de l'ensemble des secteurs culturels marchands, 2019, 2022 et 2023 (graphique)	14
Chiffre d'affaires en volume du spectacle vivant marchand, 2019, 2022 et 2023 (graphique)	15
Chiffre d'affaires en volume du secteur « audiovisuel et cinéma », 2019, 2022 et 2023 (graphique)	15
Chiffre d'affaires en volume du secteur des arts visuels, 2019, 2022 et 2023 (graphique)	16
Chiffre d'affaires en volume du secteur de la presse, 2019, 2022 et 2023 (graphique)	16
Chiffre d'affaires en volume de la projection de films cinématographiques, 2019, 2022 et 2023 (graphique)	17

Poids économique direct de la culture en 2022

Poids des branches culturelles et évolution de la valeur ajoutée en 2022	20
Évolution comparée de la valeur ajoutée en valeur et en volume des branches culturelles et de l'ensemble des branches de l'économie (graphique)	21
Répartition de la production des branches culturelles en 2022	21
Poids des branches dans la valeur ajoutée culturelle depuis 2000 en valeur (graphique)	22

Financement de la culture

Budget du ministère de la Culture, 2019-2024	32
Financements des établissements publics culturels (« opérateurs ») : subventions pour charge de service public et pour charges d'investissement, et dotations en fonds propres inscrites le projet de loi de finances 2024 et nombre d'équivalents temps pleins travaillés	34
Crédits du budget général et budgets annexes des autres ministères affectés à la culture et à la communication, 2019-2024	36
Dépenses culturelles consolidées des collectivités territoriales en 2022 (graphique)	37
Évolution des dépenses culturelles publiques, 2014-2022 (et 2023, 2024 pour l'État) (graphique)	37
Répartition sectorielle des dépenses des collectivités territoriales en 2022	38
Dépenses fiscales en matière de culture et de communication, 2020-2024	39
Redevances et taxes fiscales affectées au financement de la culture et de la communication, 2019-2024	40
Recettes publicitaires nettes des médias, 2013-2023 (graphique)	41

Consommation culturelle des ménages

Répartition de la consommation finale effective en valeur des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture par grand poste de consommation entre 1980 et 2023 (graphique)	45
Consommation finale effective des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture aux prix courants, 1980-2023	46
Évolution de la consommation finale effective des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture, 2013-2023	48
Poids des biens et services culturels ou connexes à la culture dans la consommation finale effective des ménages en valeur, 1980-2023 (graphique)	50

Entreprises culturelles

Répartition du nombre d'entreprises et du chiffre d'affaires par taille d'entreprises en 2021 (graphique)	55
Répartition de la valeur ajoutée et des effectifs des secteurs culturels marchands en 2021 (graphique)	55

Caractéristiques économiques des secteurs culturels marchands en 2021	56
Taux de marge des entreprises culturelles marchandes en 2021 <i>(graphique)</i>	58
Part de la valeur ajoutée du secteur culturel marchand dans le secteur marchand en Europe en 2021 <i>(graphique)</i>	58
Part des pays dans la valeur ajoutée européenne en 2021 <i>(graphique)</i>	59

Les associations culturelles

Associations culturelles par domaine d'activité en 2018 <i>(graphique)</i>	64
Nombre d'adhésions par association selon les domaines d'activité en 2018 <i>(graphique)</i>	64
Poids des associations employeuses par domaine d'activité en 2018 <i>(graphique)</i>	65
Nombre de salariés par association employeuse en 2018 <i>(graphique)</i>	65
Poids des salariés à temps partiel dans les effectifs des associations employeuses en 2018 <i>(graphique)</i>	66
Proportion d'associations employeuses recourant aux CDD en 2018 <i>(graphique)</i>	66
Nombre de participations bénévoles par association en 2018 <i>(graphique)</i>	67
Répartition des ressources courantes des associations en 2018 <i>(graphique)</i>	67
Répartition des ressources courantes des associations culturelles employeuses ou non en 2018 <i>(graphique)</i>	68
Montant moyen des subventions publiques par association culturelle subventionnée en 2018 <i>(graphique)</i>	68
Répartition des subventions par financeur en 2018 <i>(graphique)</i>	69
Taux d'associations subventionnées en 2018	69
Montant moyen annuel des subventions par association subventionnée en 2018	69

Commerce extérieur

Échanges extérieurs de produits culturels en 2023	74
Échanges extérieurs de biens culturels, 2013-2023 <i>(graphique)</i>	75
Cessions, coéditions et acquisitions de droits de traduction en 2023 <i>(graphique)</i>	76
Diffusion des films français en salle à l'international, 2012-2022 <i>(graphique)</i>	76

Emploi culturel

L'emploi culturel : professions culturelles et secteurs culturels en 2020 <i>(graphique)</i>	85
Évolution des effectifs en emploi des professions culturelles, 2005-2020 <i>(graphique)</i>	85
Évolution des effectifs en emploi dans les secteurs culturels, 2010-2020 <i>(graphique)</i>	86
Part d'actifs dans les secteurs culturels exerçant une profession culturelle en 2020 <i>(graphique)</i>	87
Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2020	88
Caractéristiques de l'emploi dans les secteurs culturels en 2020	90
Part de non-salariés pluriactifs dans les secteurs culturels en 2007, 2016 et 2020	92

Non-salariés des secteurs culturels

Répartition des non-salariés des secteurs culturels en 2021 <i>(graphique)</i>	97
Effectifs des non-salariés dans les secteurs culturels en 2021	98
Caractéristiques des non-salariés en 2021	99
Répartition des non-salariés selon l'âge <i>(graphique)</i>	99
Répartition des non-salariés selon le statut en 2021	100
Revenu mensuel de l'activité non salariée en 2021	100
Caractéristiques de l'emploi salarié pour les non-salariés pluriactifs en 2021	101
Revenu annuel global des non-salariés pluriactifs en 2021	102

Droits d'auteur et droits voisins

Droits collectés ou perçus par les organismes primaires de gestion collective de droits d'auteur et de droits voisins, 1997-2023 <i>(graphique)</i>	109
Droits de rémunération pour copie privée collectés et mis en répartition, 1986-2023 <i>(graphique)</i>	110
Perceptions au titre de la rémunération équitable, 2008-2023 <i>(graphique)</i>	110
Origines des droits perçus par la Sacem, 2013-2023	111
Nouvelles œuvres déclarées au répertoire de la SACD, 2013-2023	111

Détail des droits collectés ou perçus par les organismes primaires de gestion collective de droits d'auteur et de droits voisins, 2021-2023	112
Évolution des montants des droits d'auteur portés en charge versés par les éditeurs de livres, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	113
Concentration des revenus artistiques des artistes-auteurs en 2022 (<i>graphique</i>)	113

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2022-2023	117
Répartition des étudiants des écoles spécialisées Culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2022-2023	118
Parts représentées par les différents champs considérés, selon la filière	118
Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière (<i>graphique</i>)	119
Répartition des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture ayant exercé au moins une activité professionnelle par délai d'accès au premier emploi (<i>graphique</i>)	119
Répartition des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture par statut professionnel, selon la filière (<i>graphique</i>)	120
Répartition des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture en activité selon le nombre d'activités exercées (<i>graphique</i>)	120
Répartition des diplômés 2020 de l'enseignement supérieur Culture selon le revenu (<i>graphique</i>)	121

Égalité entre femmes et hommes

Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2020-2025	127
Répartition des femmes et des hommes dans les emplois de direction au 1 ^{er} janvier 2025 (<i>graphique</i>)	127
Programmation artistique et présence des femmes dans les médias (<i>graphique</i>)	128
Instances décisionnelles des métiers de la culture (<i>graphique</i>)	128

Approche géographique de l'offre culturelle

Aire d'attraction des villes (<i>carte</i>)	137
Grille communale de densité en 7 niveaux (<i>carte</i>)	138
Distribution régionale des équipements de lecture publique pour 100 000 habitants en 2022 (<i>carte</i>)	139
Distribution régionale du nombre d'écrans actifs pour 100 000 habitants en 2022 (<i>carte</i>)	140
Distribution départementale des musées de France pour 100 000 habitants en 2022 (<i>carte</i>)	141
Distribution régionale de lieux de spectacle vivant labellisés pour 1 million d'habitants en 2022 (<i>carte</i>)	142
Distribution régionale de lieux de création labellisés (fond régional d'art contemporain et centre contemporain d'intérêt national) en 2022 (<i>carte</i>)	143

Tourisme et culture

Indices mensuels de fréquentation des lieux patrimoniaux et du nombre de voyages des résidents en France, en 2023 (<i>graphique</i>)	149
Fréquentation mensuelle des expositions en 2023 (<i>graphique</i>)	150
Part et nombre des visiteurs non résidents en France dans les entrées totales de 2020 à 2023, vingt-huit lieux patrimoniaux documentés sur la série temporelle	151
Nombre d'entrées de visiteurs résidents et non résidents dans 28 musées et sites patrimoniaux documentés de 2017 à 2023 (<i>graphique</i>)	152
Visiteurs résidents et non résidents dans les entrées de 28 lieux patrimoniaux documentés de 2017 à 2023 (<i>graphique</i>)	152
Fréquentation 2019 à 2023 des sites culturels franciliens de plus d'un million d'entrées en 2023 (<i>graphique</i>)	153
Taux d'évolution par rapport à 2019 du nombre d'entrées de 2020 à 2023 pour les sites culturels franciliens de plus d'un million d'entrées en 2023 (en %) (<i>graphique</i>)	154
Fréquentation et durée totales des quinze expositions les plus fréquentées en Île-de-France, en 2019, 2021, 2022 et 2023	155

Festivals

Nombre de festivals en 2019 (<i>carte</i>)	160
Densité des festivals rapportée à la population régionale en 2019 (<i>carte</i>)	161
Saisonnalité des festivals (<i>carte</i>)	162
Décennie de création des festivals (<i>carte</i>)	163
Discipline dominante (<i>carte</i>)	164

Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre)

Sortie réalisée au cours des douze derniers mois selon les caractéristiques sociodémographiques	170
Freins à la sortie au cinéma, au concert et au théâtre (<i>graphique</i>)	172

L'éducation artistique et culturelle *via* la part collective du pass Culture en 2022-2023

Taux de recours à la part collective du pass Culture et niveau moyen de dépense par établissement en 2022-2023	176
Domaines artistiques et culturels des projets bénéficiant de la part collective du pass Culture en 2022-2023 (<i>graphique</i>)	177
Budget dépensé par activité et par élève au titre de la part collective du pass Culture en 2022-2023	178

Archéologie

Évolution du nombre de diagnostics, de fouilles réalisées et de rapports rendus par l'Inrap, 2013-2023	184
Actions de valorisation conduites par l'Inrap, 2014-2023	185
Nombre de sites archéologiques répertoriés sur la carte des sites de fouilles de l'Inrap en 2023 (<i>carte</i>)	185

Architecture

Distribution des revenus nets annuels 2023 des diplômés en architecture en 2020 (<i>graphique</i>)	190
Caractéristiques de la profession d'architecte en 2020	191
Évolution des montants totaux de travaux par type de maître d'ouvrage, 2010-2022 (<i>graphique</i>)	191

Archives

Accroissement annuel des fonds d'archives en 2022	194
Mise à disposition de fonds d'archives en ligne, 2020-2022	194
Action culturelle et scientifique des services d'archives, 2012-2022	195
Fonds occupés dans les archives départementales en 2022 (<i>carte</i>)	196

Musées

Répartition et fréquentation des musées de France par type de collection en 2022 (<i>graphique</i>)	202
Fréquentation des musées de France par région, 2017-2022	203
Fréquentation des musées nationaux, 2019-2023	204
Fréquentation des expositions temporaires parisiennes ayant attiré plus de 100 000 visiteurs en 2022-2023	206

Monuments historiques et sites patrimoniaux

Répartition des monuments historiques (immeubles) par type de propriétaire en 2023	215
Répartition des monuments historiques (immeubles) classés et inscrits par région en 2023	215
Fréquentation des monuments nationaux en matière de visites, 2019-2023	216
Répartition régionale des Maisons des Illustres en 2023	217
Répartition régionale des Jardins remarquables en 2024	217
Les dix pays comptant le plus de biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2024 (<i>graphique</i>)	218

Arts visuels

Répartition des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) en 2024 (<i>carte</i>)	223
Répartition des établissements labellisés des Centres d'art contemporain d'intérêt national (Cacin) en 2024 (<i>carte</i>)	224

Répartition des aides aux professionnels accordées par le Centre national des arts plastiques en 2023	225
Acquisitions à titre onéreux du Centre national des arts plastiques par commission en 2023 (<i>graphique</i>)	225
Nombre d'œuvres prêtées ou déposées par le Centre national des arts plastiques, 2014-2023	226
Nombre d'œuvres prêtées, déposées et diffusées par les Frac, 2017-2022	226
Évolution de la fréquentation du Musée national d'art moderne, 2011-2023 (<i>graphique</i>)	227
Évolution de la fréquentation des structures d'art contemporain soutenues par le ministère de la Culture, 2013-2022 (<i>graphique</i>)	227
Évolution du montant d'adjudication des ventes « Art et objets de collection », 2014-2023 (<i>graphique</i>)	228
Répartition des ventes au sein du secteur « Art et antiquités » en 2023 (<i>graphique</i>)	228

Billetterie du spectacle vivant

Représentations, billetterie et recettes du spectacle vivant en 2023 selon le domaine esthétique et évolution 2022-2023	232
--	-----

Danse

Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture en juillet 2024 (<i>carte</i>)	236
Activités des ballets permanents au sein des maisons d'opéras labellisées et de l'Opéra national de Paris en 2022	237
Activités de programmation de Chaillot – Théâtre national de la danse (par saison), 2014-2023	237
Activité des structures labellisées danse, 2019-2022	238
Aides déconcentrées au spectacle vivant pour la danse, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	238
Activité du Centre national de la danse, 2013-2023	239
Effectifs des formations en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2022-2023	239
Caractéristiques des étudiants en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2022-2023	240

Musique

Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1 ^{er} juillet 2024 (<i>carte</i>)	243
Activité des établissements publics nationaux dans le champ musical, saisons 2016-2017 à 2022-2023	244
Activité des structures labellisées musique en 2019-2022	244
Aides aux ensembles musicaux, 2018-2023 (<i>graphique</i>)	245

Théâtre et arts associés

Répartition des établissements de création et de diffusion publics labellisés par le ministère de la Culture en juillet 2024 (<i>carte</i>)	248
Activité des théâtres nationaux, saisons 2016-2017 à 2022-2023	249
Activité des structures labellisées théâtre, cirque et arts de la rue en 2019-2022	250
Activité des spectacles de théâtre privés en 2018-2023	251
Aides aux compagnies de théâtre et arts associés, 2018-2023 (<i>graphique</i>)	251

Diffusion pluridisciplinaire

Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou bénéficiant d'un label ou d'une appellation attribué par le ministère de la Culture en 2024 (<i>carte</i>)	254
Activité de l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), 2017-2023	255
Activité des scènes nationales en 2019-2022	255
Répartition des scènes conventionnées d'intérêt national selon les trois mentions de l'appellation en juillet 2024 (<i>graphique</i>)	256

Cinéma

Nombre de films agréés et part des films intégralement français, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	261
Investissements totaux ou français par film agréé et investissements étrangers par film de coopération internationale, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	261

Financements effectifs par film d'initiative française ayant reçu l'agrément de production, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	262
Proportion de films d'initiative française d'un coût supérieur à 7 millions d'euros, 2013-2023 (<i>graphique</i>) ...	262
Nombre d'entrées par film en première exclusivité selon la nationalité du film, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	263
Nombre moyen d'établissements par film en première exclusivité et en première semaine selon la nationalité du film, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	263
Nombre moyen de séances par film en première exclusivité et par établissement selon la semaine de projection et la nationalité du film en 2022 (<i>graphique</i>)	264
Fréquentation totale des salles de cinéma, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	264
Proportion de spectateurs habitués (%) et nombre moyen d'entrées des habitués, 2015-2023 (<i>graphique</i>)	265

Internet

Équipement le plus souvent utilisé pour se connecter à Internet, 2017-2023 (<i>graphique</i>)	268
Consommation des biens culturels en ligne au cours des douze derniers mois, 2014-2023 (<i>graphique</i>)	269
Consommation gratuite ou payante selon le type de biens culturels en 2023 (<i>graphique</i>)	270
Proportion de personnes disposant d'un abonnement à un service de vidéo à la demande, 2016-2023 (<i>graphique</i>)	271
Taux de consommation illicite par type de contenu audiovisuel en 2023 (<i>graphique</i>)	271

Jeu vidéo

Chiffre d'affaires total du marché du jeu vidéo selon le support, 2018-2023 (<i>graphique</i>)	274
Répartition du chiffre d'affaires par segment de marché, 2018-2023 (<i>graphique</i>)	275
Chiffre d'affaires du marché du jeu vidéo console selon le segment, 2018-2023 (<i>graphique</i>)	275
Répartition du chiffre d'affaires issu des jeux pour console en France en 2023 (<i>graphique</i>)	276
Valeur ajoutée de l'édition de jeux électroniques (code NAF 58.21Z), 2012-2022 (<i>graphique</i>)	276
Part des joueurs par tranche d'âge en 2023 (<i>graphique</i>)	277
Fréquence de jeu en 2023 (<i>graphique</i>)	277
Parts de marché des jeux vidéo de console selon le genre en volume en 2023 (<i>graphique</i>)	278
Répartition du chiffre d'affaires entre jeu vidéo physique et dématérialisé, 2018-2023 (<i>graphique</i>)	278
Principales entreprises selon le chiffre d'affaires issu des jeux vidéo au niveau mondial en 2023 (<i>graphique</i>)	279
Pratiques culturelles relatives aux jeux vidéo, 1997-2018	279
Top 10 des ventes de jeux sur le marché physique et dématérialisé toutes plateformes confondues en 2022	279

Livre et lecture publique

Production éditoriale (nombre de titres, nouveautés et nouvelles éditions), 2013-2023 (<i>graphique</i>)	282
Indice d'évolution de la production de titres, nouveautés et réimpressions, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	283
Tirage moyen global des nouveautés et des réimpressions, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	283
Nombre d'exemplaires vendus et chiffre d'affaires des éditeurs, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	284
Part de l'édition numérique dans le chiffre d'affaires des éditeurs, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	284
Indice poids du livre de poche dans l'édition, 2013-2022 (<i>graphique</i>)	285
Indice des prix, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	285
Part de marché du livre d'occasion, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	286
Répartition de la population de France métropolitaine âgée d'au moins 15 ans selon le nombre de livres imprimés neufs achetés dans l'année (<i>graphique</i>)	286
Parts de marché du livre imprimé neuf par genre, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	287
Répartition par âge des usagers des bibliothèques en 2023 (<i>graphique</i>)	287
Répartition des bibliothèques et des librairies labellisées par type de territoire en 2023 (<i>graphique</i>)	288

Musique enregistrée

Évolution des marchés physique et numérique de musique enregistrée, 2007-2023 (<i>graphique</i>)	292
Répartition du chiffre d'affaires du marché de la musique enregistrée en France selon le support de vente, 2012-2023 (<i>graphique</i>)	293
Structure des revenus de l'industrie mondiale de la musique enregistrée, 1999-2023 (<i>graphique</i>)	293

Pratiques culturelles : évolution de l'écoute de la musique, 1973-2018	294
Taux de pénétration de l'abonnement payant à l'international en 2023 (<i>graphique</i>)	294
Poids des majors dans le dépôt légal de phonogrammes, 2017-2019 (<i>graphique</i>)	294
Diffusion de la musique à la radio en 2022	295
Top 10 des ventes d'album en 2023	295

Presse écrite

Évolution de la population de journalistes titulaires de la carte de presse par média, 2012-2022 (<i>graphique</i>) ..	300
Répartition de la population de journalistes titulaires de la carte de presse par sous-secteurs de la presse écrite, 2012-2022 (<i>graphique</i>)	300
Nombre de titres de quotidiens d'information générale et politique, 1945-2023 (<i>graphique</i>)	301
Tirage total moyen journalier des quotidiens d'information générale et politique, 1945-2023 (<i>graphique</i>) ..	301
Valeur ajoutée de la presse, 2012-2022 (<i>graphique</i>)	302
Indices d'évolution des investissements publicitaires dans la presse écrite, 2012-2023 (<i>graphique</i>)	302
Évolution du nombre de points de vente de la presse, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	303
Aides directes de l'État à la presse, 2014-2024	303

Radio

Équipement de la population en supports radiophonique et multimédia pour écouter la radio en 2023 (<i>graphique</i>)	307
Mode d'écoute privilégié de la radio ou de contenus audio selon l'âge en 2023 (<i>graphique</i>)	308
Répartition du volume quotidien d'écoute audio en 2024 (<i>graphique</i>)	308
Répartition des titres diffusés à la radio en fonction de leur genre musical en 2023 (<i>graphique</i>)	309
Répartition des nouvelles entrées en playlist en 2023 et part des titres, artistes et diffusion francophones (<i>graphique</i>)	309

Télévision

Caractéristiques des foyers équipés et non équipés en téléviseurs aux deuxièmes trimestres 2021 et 2022 ..	314
Évolution des modes de réception de la télévision, 2014-2023 (<i>graphique</i>)	315
Les 3 usages les plus courants par âge sur la TV connectée (<i>graphique</i>)	315
Durée d'écoute individuelle de la télévision, 2014-2023 (<i>graphique</i>)	316
Évolution de la durée d'écoute individuelle quotidienne de la télévision sur un téléviseur selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle, 2014-2023	316
Offre et consommation télévisuelle par genre de programmes en 2023	317
Films diffusés à la télévision, 2021-2023	317

Vidéo

Évolution du chiffre d'affaires de la vidéo, 2013-2023 (<i>graphique</i>)	321
Taux d'équipement multimédia des foyers en 2008 et 2023	321
Profil sociodémographique des consommateurs de vidéo à la demande en 2022	322
Évolution du chiffre d'affaires de la vidéo à la demande payante selon le type d'achat, 2012-2023 (<i>graphique</i>)	322
Répartition de la consommation vidéo des 18-64 ans (TV, VàD, autres vidéos sur Internet, y compris les plateformes gratuites de vidéos) selon le mode de consommation en 2019 et en 2023 (<i>graphique</i>) ...	323
Évolution de l'utilisation entre 2017 et 2022 des dix plateformes payantes de vidéo à la demande les plus utilisées en 2022	323
Les dix meilleures ventes en France de vidéo physique en valeur et les dix programmes les plus consommés en vidéo à la demande par abonnement durant les 9 premiers mois de 2023	324
Répartition des chiffres d'affaires des films en vidéo physique et en vidéo à la demande (VOD + EST) par nationalité en 2018 et en 2023 (<i>graphique</i>)	324

Les Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication présentent une analyse transversale du champ de la culture en s'appuyant sur de nombreuses données issues de sources statistiques et administratives. Structurés en sept grands chapitres, ils présentent la morphologie de la culture (poids économique, entreprises et associations, emploi culturel...) et son financement, fournissent des informations sur les représentations et les pratiques culturelles des Français, et décrivent les trois grandes branches de la culture : patrimoines, création artistique, médias et industries culturelles. Publié chaque année, cet ouvrage offre un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.